BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

BIBLIOTHÈQUE
CANADA

J
103
H12
1952/53
R33
AA

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. Robinson

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

Séances des jeudi 26 mars et mercredi 8 avril 1953

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. Robinson,

Vice-président: M. Pierre Gauthier

Messieurs

Beaudry	Dinsdale	Kirk (*Digby-Yarmouth*)
Boisvert	Fleming	MacLean (*Queens*)
Breton	Fulton	McCann
Carter	Gauthier (*Sudbury*)	Mutch
Coldwell	Goode	Richard (*Ottawa-Est*)
Courtemanche	Hansell	Riley
Decore	Henry	Smith (*Moose-Mountain*)
Diefenbaker	Jones	Whitman

E. W. INNES,
Secrétaire du Comité.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
VENDREDI 20 mars 1953

Il est résolu—Qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué afin d'étudier le rapport annuel de la Société Radio-Canada, d'examiner les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son développement, et qu'il soit autorisé à étudier les questions et les sujets dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers; que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il jugera opportun ou nécessaire; que le comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre; que le comité se compose des membres suivants: MM. Beaudry, Boisvert, Breton, Carter, Courtemanche, Decore, Diefenbaker, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens*), McCann, Murray (*Cariboo*), Mutch, Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), et Whitman; et que l'application des articles 64 et 65 du Règlement soit suspendu à l'égard de ce comité.

VENDREDI 20 mars 1953

Il est ordonné—Que le nom de M. Goode soit substitué à celui de M. Murray sur la liste des membres dudit comité.

VENDREDI 27 mars 1953

Il est ordonné—Que le quorum dudit Comité soit réduit de 14 à 9 membres.

JEUDI 2 avril 1953

Il est ordonné—Que le nom de M. Coldwell soit substitué à celui de M. Knight sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

73406—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

VENDREDI 27 mars 1953

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit de 14 à 9 membres.
Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. A. ROBINSON.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 26 mars 1953

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 10 heures 30.

Présents: MM. Boisvert, Breton, Carter, Decore, Dinsdale, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), MacLean (*Queens*), McCann, Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), et Whitman.

Sur la proposition de M. Whitman, appuyée par M. Decore,
Il est résolu—Que M. Robinson soit élu président du Comité.

M. Robinson remercie le Comité et donne lecture des Ordres de renvoi.

Sur la proposition de M. Whitman, appuyée par M. Decore,
Il est résolu,—Que M. Gauthier (*Portneuf*) soit élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Decore,
Il est résolu—Que le Comité recommande à la Chambre que son quorum soit réduit de 14 à 9 membres.

Sur la proposition de M. Gauthier (*Sudbury*),
Il est ordonné—Que, conformément à l'Ordre de renvoi, le Comité fasse imprimer au jour le jour 700 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses Procès-verbaux et Témoignages.

Il est convenu—Que M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, soit entendu à la prochaine réunion; et que l'on confie à un sous-comité directeur formé du président et de six membres désignés par lui l'élaboration des délibérations subséquentes.

A 10 heures 55, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

MERCREDI 8 avril 1953

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures, sous la présidence de M. W. A. Robinson.

Présents: MM. Beaudry, Boisvert, Carter, Coldwell, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Jones, MacLean (*Queens*), Mutch, Robinson et Smith (*Moose-Mountain*).

Aussi présents: De la Société Radio-Canada: MM. A. D. Dunton, président du Bureau des gouverneurs; Donald Manson, conseiller technique; E. L. Bushnell, directeur général adjoint; H. Bramah, trésorier; Geo. Young, directeur des relations entre les postes; R. C. Fraser, directeur de la Presse et de l'Information; P. E. Meggs, chef de l'Information, R. E. Keddy, secrétaire du Bureau des gouverneurs et J. A. Halbert.

Le Comité aborde l'examen du rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année 1951-1952.

M. Dunton présente une rétrospective des travaux accomplis par Radio-Canada au cours de l'année dernière et esquisse les objectifs que se propose d'atteindre la Société Radio-Canada dans le domaine de la télévision.

A 11 heures 40, le Comité s'ajourne pour se réunir à 3 heures 30, le jeudi 9 avril.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

8 AVRIL 1953
11 heures.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Je crains de n'avoir pas choisi une très bonne matinée pour notre première réunion. Je me suis laissé dire qu'il y avait certains caucus et autres événements à l'affiche ce matin. Il serait peut-être préférable dans ce cas, d'entendre l'exposé de M. Dunton et de remettre nos questions à une prochaine réunion qui sera tenue demain à l'heure qu'il plaira au Comité de fixer. Qu'en pensez-vous?

Convenu.

Nous pourrions nous réunir à 3 heures 30 demain après-midi. Qu'en pensez-vous?

Convenu.

Puisqu'il en est ainsi, je vais appeler M. Dunton.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

M. FLEMING: Monsieur le président, nous entendrons ce matin un exposé assez bref et les questions seront remises à demain.

Le PRÉSIDENT: C'est bien cela.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, nous n'avons rien de très élaboré à présenter au Comité et la raison en est peut-être que cette année nous n'avons pas à demander l'aide du Comité pour des questions financières ou autres de même genre.

Il vous serait peut-être utile d'entendre une brève rétrospective des faits qui se sont produits depuis la période envisagée par le rapport annuel que le Comité doit avoir actuellement par devers lui.

Dans le domaine de la radiodiffusion sonore, il n'est survenu aucun fait nouveau d'importance, aucun changement dans la ligne de conduite.

La principale innovation a été d'étendre à la partie occidentale du Canada notre réseau de langue française; depuis l'automne dernier le réseau du Québec est ainsi relié aux postes français de l'Ontario-Nord, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

On a également émis le projet d'établir un poste français à Moncton (N.-B.) qui sera relié lui aussi au réseau dont nous venons de parler. Nous posséderons donc ainsi trois réseaux nationaux, ou presque, d'une longueur de plus de 3,000 milles chacun. Voilà les seules véritables améliorations apportées au côté technique de la radiodiffusion.

Dans le domaine des programmes, aucun changement important n'est survenu dans la ligne de conduite. On peut dire qu'il y a eu en général raffermissement et progrès. Les programmes déjà en cours ont été améliorés; de nouvelles émissions ont été créées et de nouveaux types de programme ont été élaborés dans tous les champs où s'exerce l'activité de la Société.

Comme vous avez pu le voir dans le rapport annuel, nous avons surtout

cherché à améliorer ce qui était déjà fait dans tous les domaines de la radiodiffusion et nous y avons apporté quelques intéressantes innovations. Je vous ferai grâce de tous les détails; toutefois si vous désirez plus de précision, je pourrai revenir plus tard sur la question.

Je voudrais attirer l'attention du Comité sur un événement dont il a certainement pris connaissance, je veux parler d'un changement dans la direction de la société. M. Donald Manson s'est démis de ses fonctions de directeur général le 31 décembre 1952 et M. Alphonse Ouimet lui a succédé dès le 1er janvier 1953.

M. E. L. Bushnell, auparavant directeur général des émissions, a succédé à M. Ouimet comme directeur général adjoint et M. Manson, à la demande de la société, occupe maintenant le poste de conseiller technique; et quel conseiller d'expérience il est!

En général, la ligne de conduite de la société en ce qui regarde la radiodiffusion sonore est de maintenir et d'élever les niveaux déjà atteints tant dans le système de la radiodiffusion sonore que dans l'élaboration des programmes, ainsi que d'étendre la puissance d'irradiation de la radiodiffusion sonore à un plus grand nombre de régions éloignées.

Voilà tout ce qu'il y a à dire en vérité sur la radiodiffusion sonore.

C'est dans le domaine de la télévision, bien entendu, qu'ont été accomplis l'an dernier les progrès les plus notables.

Comme l'a mentionné le rapport annuel, un programme d'entraînement intensif en vue de former des experts pour la télévision a commencé de fonctionner dès le mois de janvier dernier. Je pense qu'au moment où s'est réuni le dernier comité parlementaire il était question d'un plan prêt à être mis à exécution, six mois avant que ne s'ouvrent les centres de Montréal et de Toronto. Au mois de janvier 1952, nous avions repris confiance et le programme d'entraînement entra en vigueur. C'était là une aventure vraiment prenante.

Nos directeurs ne se sont pas contentés de faire étudier dans d'autre pays les Canadiens qui se destinaient à la télévision; pas plus qu'ils n'ont invité à venir ici des professeurs et des gens de l'extérieur si ce n'est, à l'occasion, quelques conférenciers. Nous avons évidemment observé les progrès des autres pays en matière de télévision. Toutefois le personnel qui a installé la télévision s'est formé par lui-même ici, au Canada.

Les appareils ont été mis à l'essai à Montréal et à Toronto pendant l'été et ont commencé de fonctionner régulièrement au début du mois de septembre.

Nous avons été fort satisfaits du travail accompli par nos ingénieurs pour mettre au point l'équipement technique et la disposition des appareils.

Ce qui nous semble à nous un véritable exploit, c'est le courage avec lequel des équipes spéciales de jeunes Canadiens ont pris l'affaire en main, depuis le tout début, et ont réussi à réaliser en grand des programmes de télévision.

Réaliser des programmes de télévision, c'est affronter un problème extrêmement compliqué, difficile, coûteux et le plus souvent exaspérant. Dès lors, je crois que ceux qui se sont formés seuls et qui ont préparé des équipes aussi bien coordonnées méritent toute notre admiration.

Monsieur le président, je souhaite fortement que les membres de ce Comité visitent, en groupe ou individuellement, l'un des deux centres de réalisation, ou même les deux si la chose est possible, pour voir tout ce personnel au travail, les répétitions, et les émissions au moment où elles sont réalisées. Je crois que c'est plus en regardant les spectacles qu'en étudiant des tas de documents et de discours que vous comprendrez ce qu'est la télévision. Je crois également que cette expérience pourra vous être utile si vous avez à examiner des problèmes portant sur la télévision.

C'est en septembre, comme vous le savez, que les deux postes se sont ouverts avec des horaires modestes de 18 heures d'émissions par semaine. Ces horaires n'ont cessé de s'accroître de semaine en semaine et comptent maintenant plus de 30 heures.

Les horaires sont en grande partie constitués d'émissions canadiennes en direct. On y ajoute des films venus de l'extérieur, des programmes transmis par kinescope ou par prise en relais direct avec d'autres réseaux, comme c'est le cas pour Toronto.

Je ne compte pas vous exposer en détail les programmes qui ont déjà été réalisés. Il y en a une grande variété, depuis les mélodrames jusqu'aux émissions légères, aux discussions de groupes et aux nouvelles.

Nos dossiers pourront détailler davantage les horaires si vous désirez en prendre plus amplement connaissance.

A Montréal comme à Toronto, la télévision s'est développée assez rondement. Dans la zone de Toronto où la télévision est irradiée, le nombre des appareils récepteurs s'est accru, de 65,000 qu'il était au début du poste, à près de 150,000 à l'heure actuelle. A Montréal le nombre des téléviseurs s'est élevé de zéro environ à 50,000.

Les deux postes nous offrent un spécimen des problèmes que pose la télévision. Par exemple, les appareils de la région de Toronto syntonisent très clairement pour la plupart le poste de Buffalo dans l'État de New-York. Or, on dit que les programmes émis par ce poste sont parmi les meilleurs qui soient. Le poste de Buffalo est le seul de la région et à vrai dire c'est à lui que revient la fine fleur des programmes réalisés par les réseaux américains, et en particulier par les deux réseaux les plus considérables, d'où nous viennent un nombre imposant d'émissions à la fois très coûteuses et très captivantes. Une soirée, prise au hasard, d'émissions télévisées peut coûter au poste de Buffalo dans les $150,000 à $200,000; somme qui n'est pas défrayée par le poste seul puisque les programmes sont réalisés dans un très vaste territoire et parfois même enregistrés sur film.

Si l'on en croit les statistiques établies par certaines agences commerciales, il se trouverait dans la région de Toronto plus de gens pour syntoniser le poste de Buffalo que le poste de Toronto. Cette situation pourrait sembler de prime abord assez décourageante; je pense cependant qu'il faut se rendre compte que la télévision canadienne en est à ses tout débuts et qu'elle dispose d'une fraction minime des ressources nécessaires à la réalisation des programmes alors que d'autre part la télévision américaine consacre des sommes astronomiques à une masse de programmes réalisés avec piquant par des metteurs en scène d'expérience. Malgré tout nous ne perdons pas confiance. Les personnes qui regarderont avec impartialité les programmes du poste de Toronto y discerneront assurément des points faibles mais elles s'accorderont à reconnaître qu'un travail extrêmement intéressant y est accompli. J'irais même jusqu'à ajouter que le théâtre se compare avantageusement à tout ce qui s'est fait sur le continent et dans le monde entier dans ce domaine. Nous ne pouvons pas en dire autant des émissions légères quoiqu'il y en ait déjà eu d'étonnantes. Les reportages sur l'actualité sont également sur la voie du progrès. Si la région de Toronto était isolée sur une île et qu'on y faisait tout à coup entrer la télévision, les gens ne trouveraient pas assez d'éloges pour traduire leur satisfaction; mais à côté des programmes qui ne cessent de traverser la frontière, leur propre télévision les emballe beaucoup moins.

Je l'ai dit et je le répète, nous sommes satisfaits de ce qui se fait présentement: nous avons confiance dans les talents qui se manifestent au Canada, dans l'habilité dont ont fait preuve, hier comme aujourd'hui, les équipes de réalisation; nous croyons enfin que la télévision ne cessera de se perfectionner et que le Canada pourra bientôt se mesurer avantageusement avec tout autre pays sur ce terrain.

La région de Montréal est aux prises avec un tout autre problème. On ne peut pas y capter de postes extérieurs. C'est une ville bilingue où n'existe encore qu'un seul émetteur et où les programmes doivent être partagés entre deux langues différentes. Je vous laisse à imaginer la situation. Quant à nous, nous y sommes bien habitués à la Société Radio-Canada. Les gens de langue française

multiplient lettres et téléphones pour savoir pourquoi tous les programmes sont diffusés en anglais et les gens de langue anglaise les imitent pour demander pourquoi tous les programmes sont en français. Or, il est apparu que sur une période de quelques mois, les programmes avaient été également répartis entre les deux langues, quoique nous n'ayons pas systématiquement travaillé à réaliser une proportion aussi exacte. Il est naturel qu'une personne unilingue se sente un peu désorientée si après avoir écouté pendant une heure un programme diffusé dans sa langue, elle se trouve subitement devant une langue étrangère.

La situation s'améliorera à Montréal lorsque nous aurons un second émetteur; de cette façon, un émetteur radiodiffusera des émissions françaises pendant que l'autre s'occupera de la langue anglaise.

Encore ici, je pense qu'il est extrêmement réconfortant de voir le Canada de langue française faire preuve de tant d'habilité et de tant d'aptitude pour la télévision. Je sais que des observateurs venus d'Europe, et d'Angleterre, ont été émerveillés par certains travaux accomplis par des personnes qui, huit ou dix mois auparavant, n'auraient pas su ce qu'était un appareil de télévision ou une caméra.

Il y a des points faibles, c'est entendu, mais le manque d'argent et de ressources nous a empêchés jusqu'ici de faire mieux.

On peut cependant dire que dès à présent certaines émissions sont de celles qui enrichissent la vie culturelle de notre pays.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant dire quelques mots des buts et objectifs que nous poursuivons en ce qui regarde la télévision. Ces objectifs découlent des directives générales données par le Parlement à notre société et à notre système de radiodiffusion; je tiens à souligner que nous faisons notre possible pour appliquer ces directives à la télévision.

Notre premier objectif, c'est de mettre au point une technique qui permette de réaliser des émissions dont le niveau soit dans l'ensemble très bon; des émissions, dis-je, qui, loin d'être nocives, pourront meubler l'intelligence des jeunes Canadiens qui les auront regardées pendant quelques années; des émissions, enfin, qui sauront apporter des résultats positifs plutôt que négatifs.

Il ne s'agit pas de concevoir tous nos programmes dans le but d'instruire ou de former l'esprit. Un grand nombre d'émissions n'auront pour tout objet que de distraire leurs auditeurs. Ce que nous voulons faire, c'est créer un certain climat dont l'effet général sera de développer et de stimuler l'intelligence des personnes jeunes ou âgées qui semaine après semaine et année après année y auront été exposées.

Notre société est pleinement consciente de la responsabilité qui incombe à la télévision. Nous avons observé ce qui s'est passé dans d'autres pays et ce qui se passe actuellement chez nous; or, ici comme ailleurs, la télévision possède une attraction et un ascendant qui fascine l'esprit du public. Les enfants sont subjugués par elle. La télévision va se développer et se développer rapidement, c'est inévitable. Il est donc de première importance que l'impression générale qui s'en dégage soit bonne et efficace. La télévision exerce une si puissante influence qu'il lui sera facile, et comme naturel, de semer le bon grain. Il lui sera hélas aussi facile de semer le mauvais grain. Les gens s'amuseront à regarder des émissions médiocres quoique bien faites, ils en feront même la demande; mais nous, nous sommes d'accord pour penser que s'il faut procurer au public un bon nombre d'émissions divertissantes, ce ne doit pas être au dépens de la qualité et que les programmes de valeur douteuse ne devront pas occuper une bien grande place à la télévision.

Aujourd'hui comme demain, nos programmes comprendront sans doute un certain nombre de choses sans grande valeur. Nous présentons à Montréal des spectacles de pugilat; certaines personnes n'aiment pas la lutte alors que

d'autres en raffolent. En tous les cas, cela ne peut faire grand mal. Par ailleurs, nous présentons des concerts de musique et de ballet; certaines personnes ne les goûtent guère, mais nous croyons quand même que ce type de spectacle a sa place sur les ondes.

En présentant des émissions d'excellente qualité, nous amènerons peu à peu nos auditeurs à les aimer et nous affinerons le goût du public. Ce n'est certes pas notre affaire de fourrer la culture dans le gosier des gens. Mais ce n'est pas plus notre affaire de laisser ces mêmes gens se gargariser sans fin de toute sorte de camelote radiodiffusée par notre poste.

L'essentiel est d'en arriver à un équilibre et de présenter des émissions qui, tout en étant divertissantes, renseigneront le public sur son pays et sur la vie nationale et internationale; lui feront entrevoir de nouveaux aspects de la beauté, l'amèneront à reviser ses jugements et lui révèleront toute une gamme de pensées nouvelles sur la valeur et les intérêts de l'homme.

Cette ligne de conduite est beaucoup plus facile à suivre en théorie qu'en pratique. Elle va soulever toutes sortes de conflits de goûts. Le temps et les ressources consacrés à la télévision sont réduits et les auditeurs ne veulent pas tous la même chose. D'autre part, l'émission qui aura indubitablement une plus grande valeur aux yeux de celui qui désire l'écouter, attirera par ailleurs beaucoup moins d'auditeurs qu'une émission moins coûteuse, mieux léchée et plus spectaculaire. Il reste que nous devrions avoir un certain nombre d'émissions populaires de valeur sur nos ondes car le public les écoutera avec une attention plus intense et au total la société en bénéficiera davantage. Cela veut toutefois dire que ce que nous appelons le niveau du public sera parfois plus bas. Nous ne multiplions pas les spectacles ardus, les Shakespeare et la musique classique, mais nous leur accordons une place équitable sur notre horaire.

Notre second objectif, c'est de créer au Canada un centre de réalisation. Notre ligne de conduite, approuvée par certains organismes qui s'intéressent à la radiodiffusion, a toujours été de faire la part grande aux programmes diffusés de l'extérieur. Nous l'avons fait pour la radiodiffusion sonore et nous avons l'intention de continuer la même politique pour la télévision. Cependant, il faut que le Canada soit la pierre angulaire de notre travail; il faut que nous ayons des émissions réalisées pour le Canada par des Canadiens avec des ressources venues de l'extérieur mais entièrement confondues à ce qui est produit ici, de manière à donner des émissions bien balancées.

Comment réaliser des émissions au Canada, voilà l'authentique problème de la télévision. Le public ne semble pas comprendre que construire un émetteur et retransmettre des émissions venues de l'extérieur, par films ou autrement, est une chose et que réaliser ici même des programmes en est une autre. La première opération n'est pas très compliquée; le seconde l'est terriblement. Le hic, c'est que les facteurs économiques ont un mot important à dire dans l'histoire et, dans notre pays, ce mot complique singulièrement la réalisation des programmes. La chose est aisée à comprendre. Le coût d'un programme produit aux États-Unis est réparti sur une très grosse population et c'est vraiment cette population qui d'une façon ou d'une autre défraie le coût de réalisation. Au Canada, une fraction seulement de la population a droit à un programme qui souvent plairait à une grande majorité.

D'autre part, au Canada, le coût d'une émission, quels que soient les moyens qu'on ait pris pour le réaliser, est réparti sur un public beaucoup plus restreint. En d'autres mots, réaliser une émission coûte plus cher par tête au Canada qu'aux États-Unis. Qu'une personne veuille, par exemple, monter une émission à la télévision, que ce soit la Société Radio-Canada, un poste privé ou un commanditaire, elle s'apercevra qu'elle peut se procurer un programme intéressant sur film et le faire passer sur les ondes pour $200 disons, ou un peu moins. Mais qu'elle veuille maintenant réaliser une émission tout aussi intéressante au

Canada, elle aura tout probablement à débourser une somme minima de $2,000. La relation financière entre les deux se chiffre à 20 ou 30 et plus contre 1, et elle ne favorise pas la réalisation des émissions canadiennes. Voilà le fardeau qui pèse sur quiconque fait de la télévision au Canada. Cette contrainte existe également dans la radiodiffusion sonore, mais le fardeau est plus lourd dans le cas de la télévision parce que les frais y sont plus élevés et les relations économiques plus divergentes. C'est là un problème qui nous confronte constamment et il est nécessaire que le Canada entier en prenne conscience s'il veut que les émissions qu'il réalise occupent la première place à l'horaire de la télévision. Voilà l'aspect embarrassant, difficile et onéreux de la télévision: la réalisation par nous-mêmes d'une quantité satisfaisante d'émissions canadiennes.

Notre troisième objectif, aux termes du mandat qui nous a été confié, est de faire en sorte que notre réseau national de télévision étende rapidement son envergure dans un rayon aussi vaste que possible. Les centres de Montreal et de Toronto constituent maintenant des têtes de lignes. Depuis leur installation, ils ont déjà commencé à s'échanger quelques programmes par enregistrement sur kinescope; il s'agit surtout de programmes anglais transmis de Toronto à Montréal. Dès le mois prochain, un réseau à relais direct reliera Toronto à Montréal; ce sera la première fois au Canada que deux postes, unis par des ondes courtes à hautes fréquences, se transmettront instantanément des programmes télévisés. A la fin du mois prochain s'ouvrira provisoirement à Ottawa un poste capable de capter les programmes du réseau; ce sera là le troisième poste de notre réseau national.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil un peu plus loin, nous voyons que la Société Radio-Canada est à établir des postes et des centres de réalisation à Vancouver, Winnipeg et Halifax. Ces postes feront partie intégrante du réseau national et seront approvisionnés de programmes nationaux enregistrés sur kinescope. Nous espérons qu'en plus s'ouvriront un peu partout dans le pays des postes privés qui à leur manière seront également intégrés dans le système national. Chacun d'eux recevra des émissions nationales. Ils seront obligés d'en accepter un certain nombre et nous serons d'autre part obligés de les leur fournir. En d'autres mots, il sera établi entre eux et nous un contrat; eux s'engageront à accepter une certaine quantité de programmes nationaux, nous, nous nous engagerons à leur fournir une certaine quantité de ces mêmes programmes tout en leur permettant de consacrer à leurs propres émissions le temps nécessaire. Maintenant que la période initiale est révolue, notre système national va se développer à vive allure. Cela n'ira pas sans augmenter considérablement le travail des employés supérieurs de la Société Radio-Canada. Il est à prévoir que dès l'année prochaine très probablement, la grande majorité des Canadiens aura, d'une façon ou d'une autre, un système national de télévision à son service.

Établir un système national d'après les grandes lignes que je viens de tracer sera une œuvre à la fois compliquée et ardue. Le succès ne sera obtenu qu'à force de coopération efficace entre les postes privés et la Société Radio-Canada, coopération qui semble déjà accordée si l'on en croit les paroles des organisateurs des postes privés eux-mêmes. Les Canadiens qui s'occupent de télévision devront travailler ardument, réfléchir avec intensité et fournir un grand effort créateur s'ils veulent améliorer les émissions de télévision et voir à ce qu'elles soient diffusées dans le Canada entier. La télévision doit grandir en qualité et en puissance d'irradiation. Elle a encore un long chemin à parcourir, mais nous sommes assurés que le Canada possède l'habileté et la technique qu'il faut pour réaliser des émissions excellentes. Si les facteurs économiques continuent de nous aider, nous pensons bien que notre pays possèdera un jour un excellent système de télévision dont quelques-uns des programmes seront empruntés à l'extérieur mais dont la plupart auront été réalisés dans un milieu essentiellement canadien.

Voilà, monsieur le président, l'exposé que j'avais à faire.

Le PRÉSIDENT: Nous remercions M. Dunton de son exposé. Aux termes de l'accord établi au début de cette réunion, nous allons remettre nos questions à une seconde réunion qui sera tenue dans cette pièce, demain après-midi à 3 heures 30.

M. BOISVERT: Les membres du Comité peuvent-ils obtenir les nouveaux règlements de la Société Radio-Canada?

M. FLEMING: Les projets de règlements.

Le TÉMOIN: Nous avons quelques projets et nous pourrions les obtenir pour la réunion de demain.

M. HANSELL: Est-ce que quelques postes privés de radiodiffusion ont des exposés à présenter au Comité?

Le PRÉSIDENT: Il ne m'a pas encore été possible de fixer une réunion du sous-comité directeur. J'espère y voir dès demain. Plusieurs personnes ont déjà exprimé le désir de paraître devant le Comité.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. ROBINSON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCES DU JEUDI 9 AVRIL ET DU VENDREDI 10 AVRIL 1953

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

ORDRE DE RENVOI

VENDREDI 10 avril 1953.

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à siéger à Toronto (Ont.) le lundi 20 avril 1953.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

VENDREDI 10 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à siéger à Toronto (Ont.) le lundi 20 avril 1953.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. A. ROBINSON.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 9 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. W. A. Robinson.

Présents: MM. Beaudry, Boisvert, Breton, Carter, Coldwell, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), McCann, Mutch, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Smith (*Moose-Mountain*).

Aussi présents: MM. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs; Donald Manson, conseiller technique; Adrien Pouliot, doyen et gouverneur; J.-Alphonse Ouimet, directeur général; E. L. Bushnell, directeur général adjoint; H. Bramah, trésorier; George Young, directeur des relations entre postes; R. C. Fraser, directeur des services de presse et d'information; P. E. Meggs, chef de l'information; J. P. Gilmore, régisseur adjoint de la télévision; R. E. Keddy, secrétaire du Bureau des gouverneurs et J. A. Halbert, tous de la Société Radio-Canada.

Le président présente le premier rapport du sous-comité directeur comme suit:

Le sous-comité directeur est formé de MM. Boisvert, Coldwell, Decore, Fleming, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Hansell et du président.

Votre sous-comité recommande:

1. Que le Comité visite les édifices de la Société Radio-Canada à Toronto.
2. Que le Comité entende des délégués de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, les 28 et 29 avril, si possible.
3. Que le Comité entende l'Association canadienne des hebdomadaires et le Congrès canadien du Travail à une date qui sera fixée plus tard.
4. Que le Comité se réunisse à 11 heures, le vendredi 10 avril, et par la suite au moins deux fois la semaine, de préférence les mardi et jeudi après-midi;
5. Que le Comité étudie le rapport annuel de la Société Radio-Canada dans l'ordre des rubriques; et
6. Que le Comité traite d'abord de la radiodiffusion sonore puis de la télévision.

Sur la proposition de M. Mutch,

Il est résolu—Que le premier rapport du sous-comité directeur soit adopté.

Sur la proposition de M. Coldwell,

Il est résolu—Qu'autorisation soit demandée à la Chambre de siéger à Toronto (Ont.), le lundi 20 avril 1953.

Le Comité étudie le rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année 1951-1952 et M. Dunton répond aux questions qui lui sont posées à ce sujet.

Les sections suivantes du rapport sont étudiées et adoptées: Le SERVICE NATIONAL-RADIO: la famille royale, la visite royale, le *Wednesday Night* de Radio-Canada, nouvelles, musique, théâtre, émissions d'intérêt public.

A 5 h. 30, le Comité s'ajourne à 11 heures, vendredi 10 avril.

VENDREDI 10 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit ce matin à 11 heures sous la présidence de M. W. A. Robinson.

Présents: MM. Boisvert, Coldwell, Dinsdale, Fleming, Fulton, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), et Whitman.

Aussi présents: MM. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs; Donald Manson, conseiller technique; Alphonse Ouimet, directeur général; E. L. Bushnell, directeur général adjoint; H. Bramah, trésorier; George Young, directeur des relations entre postes; R. C. Fraser, directeur des services de presse et d'information; P. E. Meggs, chef de l'information; J. P. Gilmore, régisseur adjoint de la télévision; R. E. Keddy, secrétaire du Bureau des gouverneurs, et J. A. Halbert, tous de la Société Radio-Canada.

Sur la proposition de M. Kirk,

Il est résolu—Que le secrétaire du Comité accompagne le Comité à Toronto, le lundi 20 avril.

Le Comité continue l'examen du rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année 1951-1952 et M. Dunton répond aux questions qui lui sont posées à ce sujet.

Les sections suivantes du rapport sont étudiées et adoptées: Le SERVICE NATIONAL-RADIO: causeries, émissions scolaires, Radio-collège, agriculture, pêche et jardinage, programmes religieux, programmes pour enfants, variétés et divertissements, sports, grands reportages, utilisation des talents, émissions spéciales, échanges internationaux, progrès techniques, activités commerciales, relations entre postes.

Le chapitre "Réglementation radiophonique" est étudié et le témoin explique les modifications proposées aux règlements.

Des exemplaires des Règlements en cours et des modifications proposées sont distribués aux membres du Comité.

A 12 h. 45, le Comité s'ajourne à 3 h. 30 le mardi 14 avril.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

9 AVRIL 1953,

3 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Votre sous-comité directeur, dont la réunion a précédé la nôtre, nous a préparé un plan de travail pour les semaines à venir. Voici le nom des compagnies qui ont demandé à paraître devant nous: l'Association canadienne des radiodiffuseurs; l'Association canadienne des hebdomadaires, par l'entremise de son comité parlementaire; le Congrès canadien du Travail; la *British Columbia Association of Broadcasters* qui, à défaut d'envoyer un représentant, nous a fait parvenir un exposé écrit.

Votre sous-comité recommande que l'Association canadienne des radiodiffuseurs, l'Association canadienne des hebdomadaires et le Congrès canadien du Travail soient entendus et que les 28 et 29 avril soient réservés à l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

Pour les autres, il est difficile de convenir dès maintenant d'une date; on a proposé de s'en remettre au président et d'attendre de voir comment ira notre travail.

Nous avons également étudié la suggestion faite par le ministre dans son discours à la Chambre et par M. Dunton, hier, d'aller visiter les immeubles de la Société Radio-Canada, soit à Toronto, soit à Montréal, et votre sous-comité recommande qu'autorisation soit demandée de visiter le centre de Toronto, le vendredi 17 avril.

En ce qui regarde la marche à suivre dans l'étude du rapport de la Société Radio-Canada, votre sous-comité vous engage à étudier dès cet après-midi le rapport annuel, rubrique après rubrique.

Au sujet des réunions à venir, le sous-comité recommande que nous nous réunissions demain matin à 11 heures et, au cours des semaines qui vont suivre, au moins deux fois la semaine, de préférence les mardi et jeudi après-midi.

Pour ce qui est de notre travail au sujet de la Société Radio-Canada, le sous-comité recommande que nous nous occupions d'abord de la radiodiffusion sonore, puis de la télévision. Voilà, je pense, l'essentiel des recommandations du sous-comité et j'invite maintenant le comité à poursuivre son travail. Êtes-vous tous d'accord, messieurs?

M. MUTCH: Je propose l'adoption du rapport.

Le PRÉSIDENT: Cela semble convenir à tous. Il serait peut-être préférable de formuler une proposition en bonne et due forme pour demander que la Chambre approuve notre visite à Toronto.

M. COLDWELL: Je propose que le Comité visite les immeubles de la Société Radio-Canada à Toronto et qu'autorisation soit demandée à la Chambre de siéger à Toronto le vendredi 17 avril 1953.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la proposition.

M. FLEMING: Il n'y a qu'une remarque à faire. Considérant les programmes choisis du lundi, désirez-vous quand même vous y rendre le vendredi?

M. COLDWELL: Vous dites?

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons demander l'avis de M. Bushnell.

M. BUSHNELL: Il ne m'appartient pas de décider quand le Comité doit aller à Toronto. Nous essaierons de vous offrir un spectacle intéressant n'importe quand. Il me semble cependant qu'il serait préférable pour vous et pour nous que vous veniez le lundi soir alors que nous présentons *The Big Review* qui est un de nos programmes les mieux faits et les plus coûteux. A l'horaire du vendredi soir il n'y a que des spectacles de moindre importance et un grand nombre de films. Ainsi donc, je crois que le lundi soir serait préférable.

M. FLEMING: Je croyais que nous aurions l'occasion de voir des répétitions. Est-ce à dire qu'il faut y aller le soir, quel que soit le jour de la semaine?

M. BUSHNELL: Je crois que ce serait préférable.

Le PRÉSIDENT: M. Dunton nous a suggéré hier de voir quelques répétitions.

M. COLDWELL: Cela voudrait dire quitter Ottawa dimanche soir et Toronto lundi soir.

M. BUSHNELL: Oui.

M. COLDWELL: En ce qui me regarde, je n'ai pas de préférence quant au jour.

Le PRÉSIDENT: Ce serait le lundi 20 avril.

M. COLDWELL: Je suis prêt à modifier ma proposition, si vous êtes tous d'accord.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu?

M. COLDWELL: On dira donc: "Qu'autorisation soit demandée à la Chambre de siéger à Toronto le lundi 20 avril 1953".

Le PRÉSIDENT: A Toronto?

M. COLDWELL: A Toronto.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la proposition?

Adopté.

Si je comprends bien, le rapport du sous-comité a été approuvé.

Convenu.

Je vais maintenant appeler M. Dunton.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé:

M. CARTER: Pourrait-on faire distribuer au Comité un certain nombre d'exemplaires du rapport annuel?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons entendu hier un exposé présenté par M. Dunton, et il avait été convenu que les questions seraient remises au lendemain. Il a d'autre part été convenu que nous étudierions le rapport, chapitre par chapitre. Nous allons donc commencer à la page 6, à la rubrique: "Le Service National"—Radio: la famille royale.

Y a-t-il des questions?

M. Fulton:

D. Je désirerais en poser quelques-unes sur la radiodiffusion en général et non seulement sur le reportage de la visite royale. Monsieur Dunton, j'ai reçu des lettres dont les auteurs étaient d'avis que le niveau de la radiodiffusion sonore baisse aux États-Unis par suite de l'intérêt primordial qu'on accorde à la télévision et de la popularité dont elle jouit. Je ne veux pas m'immiscer dans le champ de la télévision, mais êtes-vous d'opinion que cette tendance se fera sentir au Canada ou avez-vous observé des indices que la chose existe déjà?—R. Pour répondre d'abord à la dernière partie de votre question je dirai, que cette tendance ne se fait pas sentir actuellement. Dans le domaine de la radio-

diffusion nationale, notre ligne de conduite est d'étendre et d'améliorer autant que possible nos services. La radiodiffusion sonore est extrêmement importante et continuera de l'être.

D. Sans vouloir provoquer un incident international, j'aimerais vous entendre commenter la dernière partie de ma question qui a trait aux États-Unis.—R. Je préférerais ne rien dire, mais si vous insistez je répondrai à votre question.

D. Puis-je vous demander si vous contrediriez les assertions qu'on m'a faites à ce sujet?—R. Non je ne les contredis pas. Je crois que les facteurs qui contribuent à créer cette situation sont tous très bien connus. Il est cependant vrai que bien que des commanditaires aient préféré placer leur argent dans la télévision, les revenus de la radiodiffusion sonore se sont accrus dans plusieurs postes.

M. FLEMING: Vous parlez ici des États-Unis?

Le TÉMOIN: Oui, et je pense que la chose est assez connue. Il serait donc très difficile de dire si le niveau a monté ou baissé. Il semble que la radiodiffusion sonore continue de disposer de sommes d'argent toujours croissantes mais avec les Américains, on ne peut prévoir l'avenir.

M. Fulton:

D. Vous indiquez votre intention et vous affirmez qu'il est possible de mener de front la radiodiffusion sonore et la télévision, et d'améliorer l'une en même temps que l'autre?—R. Oui.

D. Prévoyez-vous que la radiodiffusion sonore, de propriété nationale ou privée, soit davantage appréciée des régions reculées que n'atteint pas la télévision, ou pensez-vous que les deux services puissent coexister dans le pays, d'un océan à l'autre?—R. C'est précisément là une des raisons pour laquelle il importe de maintenir le niveau de la radiodiffusion sonore assez élevé dans les régions qui ne seront pas desservies prochainement par la télévision. On peut dire en général qu'il y a place pour les deux.

A mesure que la télévision se développera, la radiodiffusion sonore pourra en être affectée et la formule des émissions en sera modifiée: les deux, toutefois, auront droit de cité. Les techniciens américains s'accordent avec moi pour le penser. Certains foyers, par exemple, possèdent des appareils récepteurs de télévision et de radio. Alors que plusieurs personnes s'intéressent à la télévision, il en reste cependant pour écouter la radiodiffusion sonore; c'est pourquoi celle-ci ne cessera pas d'être à la page.

D. Pensez-vous pouvoir fournir les deux types de radiodiffusion, ainsi que vous semblez l'entrevoir, sans demander au Parlement plus d'argent pour la radiodiffusion sonore que par le passé? Croyez-vous que, dans ce cas, il vous faille réclamer plus d'argent que ce qui vous est déjà alloué pour la télévision?—R. Une subvention statutaire a été prévue pour la radiodiffusion sonore, grâce à une entente nouvelle sur le plan financier. Comme nous l'avions dit au dernier comité, le problème financier se trouvait réglé, pensions-nous, pour une période de cinq années au moins. Il était alors difficile de prévoir des chiffres pour une période plus longue. A condition toutefois que le nouveau plan exposé dans le discours sur le budget rapporte autant d'argent que les recettes provenant des droits de permis et qu'il rende les services que nous en attendons, nous sommes sûrs, quoiqu'il arrive dans le domaine de la télévision, de continuer et d'améliorer la radiodiffusion sonore jusqu'au terme de cette période de cinq ans au moins.

D. La radiodiffusion sonore, qui jouit maintenant d'une subvention, ne bénéficie-t-elle pas aussi de revenus commerciaux appréciables?—R. Oui.

D. N'entrevoyez-vous pas alors une chute dans les recettes provenant des émissions commanditées de la radiodiffusion sonore?—R. Il peut y avoir une diminution, mais comme vous pouvez le remarquer, il y a eu une légère baisse avant 1952–1953, et la télévision n'en était pas responsable. Vous remarquerez

également qu'en vertu du système financier actuel, les recettes provenant des émissions commerciales se situent de fait bien en bas de 20 p. 100; s'il s'y produisait une chute, nous en souffririons sans aucun doute, mais la situation n'en serait pas pour autant désespérée.

D. Quelles sont vos intentions et votre ligne de conduite dans le domaine de la radiodiffusion à modulation de fréquence? Vous aviez déjà émis le projet d'étendre ce système.—R. Je ne le crois pas, monsieur Fulton. Après la guerre, nous attendions beaucoup, aux États-Unis comme ici, de la radiodiffusion à modulation de fréquence. Nous croyions qu'elle apporterait plusieurs avantages à la radiodiffusion, qu'elle pourrait, par exemple, améliorer la réception pour les postes privés de faible puissance. Le fait est qu'elle n'a pas gagné la faveur publique. Les principales qualités de la radiodiffusion à modulation de fréquence sont de permettre une plus grande fidélité de réception et de faire disparaître les brouillages presque complètement. Étant donné la perspective toujours grandissante de la télévision, il semble que les gens se sont tout simplement désintéressés des avantages que la radiodiffusion à M.F. apportait. Dans les deux pays, on n'a pas assez vendu d'appareils récepteurs pour que le jeu en vaille la chandelle.

Il pourrait y avoir une reprise d'intérêt mais à l'heure qu'il est, la situation ne le laisse pas prévoir. Depuis que la télévision est apparue, aux États-Unis et ici, les gens ne sont pas intéressés à acheter un appareil radiophonique qui donnerait une meilleure réception.

D. Vous avez dit qu'il n'y avait pas eu assez d'appareils vendus dans les deux pays. Voulez-vous parler des États-Unis et du Canada?—R. Oui.

D. Vos expériences en matière de modulations de fréquence, sont-elles également celles des États-Unis?—R. En général, oui; avec cette restriction qu'il existe là-bas un bon nombre de postes à fréquence modulée dont quelques-uns s'en tirent fort bien. Les autres ont eu beaucoup de difficulté.

D. Vous ne projetez pas de créer tout un réseau M.F.?—R. Non. Comme nous l'avons déjà dit devant des comités antérieurs, nous avons installé des postes M.F. dans plusieurs régions et nous y avons réalisé à peu près les mêmes programmes qu'à la radiodiffusion M.A. Nous continuons d'exploiter ces émetteurs mais, actuellement, nous ne projetons pas d'en construire d'autres. Il n'existera pas de réseau M.F. Nous nous proposons d'améliorer la qualité de la transmission au moyen de fils, de sorte que nous aurions une plus haute fréquence de sons harmoniques que transmettrait ensuite la radiodiffusion M.F. En termes techniques, nous aurions un réseau de fils de 5,000 cycles, alors que les fréquences modulées sont de . . . sont de combien?

M. J. Alphonse Ouimet (directeur général de la Société Radio-Canada): Elles atteignent la limite d'audibilité, soit 14,000 à 18,000 cycles environ, selon l'âge de l'auditeur.

M. Fulton:

D. Vous a-t-on demandé de créer de nouveaux postes privés M.F. ?—R. Je ne me souviens d'aucune demande d'accroissement d'énergie. Les postes à modulation de fréquence ressemblent assez à la télévision, cependant. Leur portée dépend de la haute fréquence et de la puissance de rayonnement des ondes, et non pas nécessairement de la puissance de l'appareil de transmission.

D. Une autre question d'ordre général, monsieur le président, Avez-vous l'intention de tenir des comptes séparés pour la radiodiffusion sonore et pour la télévision?—R. Nous avons toujours eu l'intention de séparer les deux comptabilités.

D. Est-ce ainsi dans le rapport?—R. Je crois que c'est ainsi dans le rapport de l'année dernière et également dans celui de l'année qui vient de se terminer. Notre système de comptabilité est ainsi organisé.

D. Serez-vous capables de séparer les recettes provenant de la perception de la taxe d'accise sur l'achat des appareils de radiodiffusion sonore et de télévision?—R. Nous l'espérons. Tout dépend des renseignements que nous fera parvenir le ministère du Revenu national. Nous espérons recevoir . . .

M. H. BRAMAH (trésorier de la Société Radio-Canada): Nous nous attendons à ce que la division de la taxe d'accise en tienne compte séparément et nous verse ces recettes de la même façon.

M. Fulton:

D. Et vous avez bien l'intention d'affecter l'un de ces revenus à la diodiffusion sonore et l'autre à la télévision?—R. Oui, c'est bien notre intention d'affecter les revenus de la radiodiffusion sonore à la radiodiffusion sonore et les revenus de la télévision à la télévision. Notre intention a toujours été, comme le recommande la Commission Massey, de séparer les deux comptabilités.

M. Fleming:

D. Au moment où notre Comité s'est réuni pour la dernière fois à l'automne de 1951, nous étions fort intéressés par le programme d'expansion de la Société Radio-Canada, pour lequel demande avait été faite au Parlement d'accorder une subvention annuelle de 6¼ millions pour une période de cinq ans. Dans votre exposé, vous avez fait mention hier du réseau Français. Pourriez-vous nous dire si, outre le réseau Français, des postes ont été ajoutés aux réseaux de la Société Radio-Canada?—R. Les principales réalisations immobilières ont été la création d'un nouveau centre de studios à Winnipeg et d'un nouveau poste à Moncton qui fonctionnera sous peu. Nous avons également un certain nombre de projets que nous espérons mettre à exécution au cours de l'année qui vient, grâce à l'excédent des deux années précédentes. Nous avions présenté au dernier comité, une liste d'améliorations que nous considérions comme souhaitables; depuis nous avons étudié plus attentivement ces projets, de sorte qu'il est possible de les entreprendre cette année.

D. Pourriez-vous nous donner un aperçu des dépenses qu'entrainera la création des nouveaux centres de Winnipeg et Moncton?—R. Le projet prévu pour la radiodiffusion sonore de Winnipeg s'élèvera à un peu plus de $1,100,000.

Q. Et pour Moncton?

M. BRAMAH: $450,000.

M. Fleming:

D. Vous alliez parler de la deuxième étape de votre programme d'expansion.—R. En plus de quelques innovations dans l'installation, l'essentiel de notre programme a été de remettre à neuf le matériel qui avait vieilli, de façon à améliorer la puissance d'irradiation dans les régions reculées. Ce qui presse le plus en ce moment, c'est de remplacer l'émetteur de Saint-Jean, Terre-Neuve, qui s'est très détérioré. Nous allons le remplacer par un nouvel émetteur de 10 kw. dont la puissance permettra d'atteindre les zones reculées de Terre-Neuve.

D. Avez-vous été capable de faire quelque chose pour les régions que vous considériez comme étant à l'écart? Aux réunions antérieures du Comité, on s'était enquis auprès de vous des régions de Gaspé et de Kenora, dans le nord de l'Ontario.—R. Nous avons étudié à fond la région de Gaspé afin de voir s'il n'était pas possible d'établir un poste quelque part dans cette région, qui puisse desservir une bonne partie de la péninsule, ainsi que certaines parties de la rive nord du golfe Saint-Laurent, dont le développement va bon train. Les ingénieurs ont été incapables de trouver une fréquence qui permettrait d'exploiter un poste avec succès et de desservir la zone orientale de la péninsule. On projette maintenant de doter la région de Gaspé d'un émetteur-relais raccordé au réseau, puisqu'il est avéré impossible d'y installer un poste de grande puissance.

D. Le problème reste donc tout entier?—R. Oui, sinon qu'une décision a été prise d'établir un poste de faible puissance pour servir la région de Gaspé.

D. Quand commencerez-vous les travaux?—R. Nous avons l'intention de les commencer au cours de l'année.

D. Quand aura lieu la mise en opération?

M. OUIMET: Cela dépendra de la disponibilité du circuit. Nous avons d'abord à prolonger le circuit jusqu'à Gaspé. Si tout va bien, je crois que nous terminerons au cours de l'année financière. Je ne suis pas sûr cependant que nous puissions obtenir les fils.

M. FLEMING: Avant le 31 mars 1954?

M. OUIMET: Exactement.

M. FLEMING: Pouvez-vous nous parler de la région de Kenora?

M. Carter:

D. Ai-je bien entendu dire au témoin qu'on voulait améliorer le poste de Saint-Jean?—R. Oui, nous avons l'intention de remplacer les appareils émetteurs de Saint-Jean.

D. Quelle sera la portée de ce nouvel émetteur?—R. Elle sera très étendue, même si ce service ne se compare pas à celui d'une grande ville. Nous espérons que l'émetteur atteindra le bras septentrional de la péninsule et une partie de la côte méridionale. Nous aurons là un émetteur moderne de 10 kw. Vous savez sans doute que le poste C.B.N. s'est un peu détérioré. Cet autre service devrait être meilleur.

D. Je m'intéresse à cette question parce que la moitié de ma circonscription est desservie par la Société Radio-Canada et la réception y est mauvaise pendant deux saisons. Les signaux s'évanouissent puis nous percevons ceux d'un poste de l'Amérique du Sud; finalement nous n'avons plus aucun service dans toute la partie occidentale de ma circonscription. Je me suis souvent plaint de cet état de choses.—R. Il s'agit de la partie occidentale de la côte méridionale.

D. Oui.—R. Nous espérons que le nouvel émetteur de C.B.N. atteindra un vaste territoire de l'est à l'ouest le long de la côte. Notre intention est de mettre en opération ce nouvel émetteur, d'observer jusqu'à quelle distance il peut atteindre vers l'ouest puis de reconsidérer le problème. Nous installerons également un autre émetteur près de Sydney, dans l'île du Cap-Breton, et nous verrons s'il atteint la partie occidentale de la côte sud de Terre-Neuve. Sinon, nous devrons installer des émetteurs-relais.

D. Vous avez un poste à Corner-Brook, n'est-ce-pas?—R. Oui.

D. Et vous ne pouvez le capter de Port-aux-Basques?—R. Nous ne comptons pas sur Corner-Brook pour desservir Port-aux-Basques et si le nouveau poste de Sydney ne l'atteint pas convenablement, le seul moyen . . .

D. Mais le poste de Sydney ne diffuse pas les programmes que nous voulons.—R. C'est une autre question. Nous nous en rendons compte. Il nous faudrait alors faire parvenir du poste de Sydney des programmes d'intérêt régional pour les habitants de Terre-Neuve et ce poste les transmettrait ensuite.

D. Vous attendez cependant de voir les résultats avant d'étendre davantage votre exploitation.—R. Nous attendons de voir ce que nous pourrons faire avec les nouveaux appareils émetteurs de Saint-Jean; c'est là une amélioration sensible qui ne s'était encore jamais vue au poste C.B.N.

D. Quand aurez-vous terminé?—R. Nous travaillerons à ce projet en premier lieu et nous terminerons avant la fin de l'année financière.

D. Vers la fin de mars 1954?—R. Oui; dans l'espace d'une année, si vous voulez.

D. Est-il plus économique de construire des postes pourvus de fils?—R. Pour les réseaux de poste dont nous venons de parler, il faudrait avoir un câble télégraphique. Le service télégraphique traverse Port-aux-Basques; nous n'aurions donc pas besoin d'autres circuits car, si d'autres câbles d'alimentation à faible puissance étaient nécessaires le long de la côte, nous n'aurions qu'à nous informer si les circuits sont disponibles. S'il n'y en avait pas, les compagnies qui assurent les communications télégraphiques n'auraient qu'à en installer.

Q. Si le nouveau circuit ne donne pas les résultats qu'on en attend, il faudrait construire un poste, soit près de la péninsule de Burin, soit dans le voisinage de Port-aux-Basques?—R. Oui.

M. Coldwell:

D. Que pensez-vous maintenant des régions écartées de la Colombie anglaise?—R. On m'a demandé de parler de Kenora.

D. Eh bien, après Kenora.—R. La question de Kenora, déjà soulevée au Comité, se résumait à une demande de service pour le poste de Fort-Frances. Ce poste a été relié au réseau et jouit de tous les avantages qui y sont attachés.

M. Fleming:

D. Quand fut-il mis en activité?—R. Il y a un an environ. En plus, le Bureau a autorisé la construction d'émetteurs-relais à faible puissance en différents endroits; il y en aura quelques-uns en Ontario, d'autres en Colombie-Britannique et un au Nouveau-Brunswick. Aimeriez-vous en avoir la liste?

D. Oui. Pouvez-vous nous la donner?—R. Mais oui. En plus de ceux qui existaient auparavant, il y a: Jamestown (Ont.); Geraldton (Ont.); Golden (C.-B.); Greenwood (C.-B.); McBride (C.-B.); Jasper (Alb.); Banff (Alb.); Blairmore (Alb.); Grand Forks (C.-B.); Red-Rock (Ont.); Lytton (C.-B.); Chapleau (Ont.); Beardmore (Ont.); Grand-Falls (N.-B.); Longlac (Ont.); Mégantic (P.Q.); Coleman (Alb.); et Natal (C.-B.). Raccorder ces postes à faible puissance qui doivent être installés à ces endroits implique évidemment certaines dépenses d'immobilisation, ainsi que des frais de circuit qui sont assez élevés.

M. Coldwell:

D. La région de Cariboo dans la Colombie-Britannique est-elle assez bien desservie?—R. Assez bien, je crois.

D. Il s'y trouvait plusieurs endroits écartés.—R. Nous y avons installé toute une série d'amplificateurs et maintenant nous n'avons plus guère de plaintes?

D. Ocean-Falls est-il desservi maintenant?—R. Non, Ocean-Falls pose un problème difficile. Il n'y existe pas de fils à l'heure actuelle. Nous espérons trouver une solution. Des compagnies locales se sont intéressées à la question et nous ont offert de construire un poste si nous acceptions d'alimenter leur réseau; or, nous sommes à chercher comment nous alimenterions leur réseau. C'est tout un problème. Nous avons travaillé à l'intérieur de la Colombie-Britannique et c'est une région difficile et onéreuse à desservir.

M. JONES: Avez-vous reçu un rapport sur la vallée de l'Okanagan et de la région avoisinante?

Le TÉMOIN: Oui, et plusieurs heures de travail ont été consacrées à ce rapport. Nous avons étudié la possibilité d'installer un émetteur de 10 kw pour desservir la vallée de l'Okanagan, émetteur qui aurait coûté $450,000 environ et aurait à peine doublé la puissance d'irradiation des postes privés, Vernon, Kelowna et Penticton, dont les services couvrent actuellement la région. Le Bureau n'a pas jugé nécessaire de s'engager dans des dépenses de cet ordre, même si une telle innovation apporterait à la région des programmes addition-

nels. Nous poursuivons donc nos études sur la question afin de voir si, en installant des postes-relais, il serait possible d'atteindre plus d'auditeurs.

M. Fleming:

D. Depuis que nous nous sommes rencontrés à la fin de l'automne 1951, combien de nouveaux postes privés ont été établis et peuvent par conséquent être reliés à votre réseau?—R. Je ne crois pas qu'il s'en soit ouvert un seul; le gouvernement a suspendu tous les permis d'ouvrir des postes de radiodiffusion pour une période de deux ans, jusqu'au début de la présente année. Et je ne crois pas qu'un seul ait été établi durant cette période.

D. A quoi était dû ce holà?—R. C'était une question de régie gouvernementale. Nous avons compris que la chose n'était pas sans rapport avec la pénurie d'acier qui a résulté de la guerre de Corée.

D. C'est ce que je pensais moi-même. Cet arrêt est-il toujours en vigueur? —R. Non, l'ordonnance a été levée au début de la présente année.

D. De l'année civile?—R. Oui. Plusieurs demandes de permis nous sont déjà parvenues depuis et notre Bureau en a recommandé plusieurs.

M. Fulton:

D. A propos de la question posée par M. Jones, vous ai-je bien entendu dire que vous-même ou votre Bureau aviez abandonné le projet de construire un poste dans la région de l'Okanagan?—R. Oui.

D. Vous souvenez-vous d'avoir correspondu avec moi au mois de décembre de l'année dernière à la suite d'une demande faite par la Chambre de commerce de Salmon-Arm et de la région, située dans la vallée de la Shuswap, qui est adjacente à la vallée de l'Okanagan. Des protestations s'étaient élevées contre le fait qu'on n'y pouvait absolument pas syntoniser la Société Radio-Canada. Vous m'aviez alors appris dans votre lettre du 4 décembre 1952 que vous leur aviez répondu en disant que la création d'un nouveau poste apporterait une solution à leur problème. Mais vous aviez ajouté: "Si, à la suite de notre relevé nous découvrons qu'un poste de grande puissance n'apporterait pas satisfaction à la partie septentrionale de l'Okanagan, y compris Salmon-Arm, il faudrait alors reconsidérer le projet de construire un poste de faible puissance à Salmon-Arm."—R. Nous nous sommes précisément rendu compte, au cours de nos travaux de recherches, qu'un poste situé au milieu de l'Okanagan ne donnerait pas un bon service à Salmon-Arm. Voilà pourquoi nous sommes revenus au projet de construire un émetteur-relais et de doter Salmon-Arm et les vallées avoisinantes d'un transmetteur de faible puissance.

D. Je me rends compte que votre lettre ne date que de quatre mois et que voilà sans doute deux mois environ que vous avez opté pour le petit poste.—R. Notre décision remonte à 10 jours seulement: elle fut prise à la dernière assemblée du Bureau.

D. Puis-je alors vous demander d'accélérer l'installation de votre émetteur de faible puissance à Salmon-Arm?

M. Jones:

D. Il y a quelque temps, l'un des postes que l'on vient de mentionner, celui de Kelowna, a demandé qu'on augmente sa puissance de 1,000 à 5,000 w. La demande ne fut pas prise en considération sous le prétexte que vous alliez bientôt porter remède à la situation. Après ce que vous venez maintenant de nous apprendre, étudierez-vous cette demande, ainsi que des demandes similaires venant d'autres postes?—R. Je ne crois pas qu'on ait refusé une demande sans lui accorder considération.

D. CKOV, il y a deux ans . . . —R. La secrétaire de la Société va s'en assurer et nous répondra dans une minute.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions d'ordre général? Monsieur Carter?

M. Carter:

D. Pour faire suite à ce que M. Dunton vient de dire, la Société Radio-Canada possède-t-elle des renseignements sur le nouveau poste CJON, de Saint-Jean? Connaissez-vous ce poste? On dit qu'il est très moderne.—R. Nous en recevons le rapport que nous font parvenir tous les postes, l'horaire des programmes, etc.

D. Ces améliorations que vous voulez apporter au poste de Radio-Canada à Saint-Jean, en quoi consistent-elles?—R. Ce poste aura une plus grande énergie et une puissance de rayonnement plus grande que maintenant.

D. Y a-t-il des règles qui régissent l'allocation des longueurs d'ondes à divers postes? Y a-t-il des règles à suivre pour assigner à une région donnée la meilleure fréquence?—R. C'est là une question technique fort importante et fort complexe. Les traités internationaux font peser de nombreuses restrictions sur les fréquences à employer et la protection à accorder aux postes établis. Par conséquent, la première chose à faire pour celui qui demande l'autorisation d'ouvrir un nouveau poste est de s'enquérir auprès de ses ingénieurs de la fréquence qu'il peut employer dans la région qu'il a en vue et des restrictions qui s'imposent. En d'autres mots, ce n'est pas nous qui établissons les règles à ce sujet. Les restrictions sont nombreuses; c'est au solliciteur de découvrir la fréquence utilisable et les conditions auxquelles elle est soumise.

D. Une longueur d'onde donnée ne peut être utilisée que dans une certaine région?—R. Oui, vous ne pouvez l'utiliser que dans une région définie et, suivant la longueur d'onde accordée, le poste ne peut employer que l'énergie nécessaire à la puissance de rayonnement de cette fréquence dans une direction donnée.

D. A quelle distance pourriez-vous employer de nouveau la même longueur d'ondes?—R. Tout dépend de celle-là. On peut la répéter à de très grandes distances; mais cette question relève des règlements établis en vertu d'ententes internationales.

D. Avez-vous déjà essayé d'échanger les longueurs d'ondes entre vos divers postes?—R. Il n'y a pas beaucoup d'échange possible. Nos postes de grande puissance fonctionnent sur des canaux libres adjugés au Canada et presque tous sont utilisés.

D. Vous avez à Charlottetown un poste qui, de temps à autre brouille celui de Saint-Jean. Quelle en est la raison?—R. Saint-Jean ne devrait pas en être affectée.

D. Elle l'est. Il arrive même que Charlottetown recouvre entièrement et coupe Saint-Jean.—R. Notre poste n'est pas situé à Charlottetown. Il s'agirait donc de CFCY.

D. Et ce n'est pas un poste de Radio-Canada?—R. Non. Le nôtre est CBA, à Sackville, et possède un canal libre sur les ondes canadiennes.

M. COLDWELL: Vous pourriez intervenir dans cette situation, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, mais notre intervention serait soumise aux restrictions imposées par des ententes internationales. Il se peut que la région où le poste de Charlottetown recouvre et coupe celui de Saint-Jean soit quelque peu éloignée de ce dernier endroit et qu'une entente internationale ne protège pas l'un des postes contre l'autre.

M. Fleming:

D. A propos du programme d'expansion, il est une autre question que je voudrais tirer au clair. Nous avez-vous exposé, monsieur Dunton, tout ce que vous projetez de faire l'année prochaine?—R. Non.

D. Pourriez-vous alors compléter votre réponse, s'il vous plaît?—R. J'ai ajouté que nous voulions construire un nouvel émetteur à Sydney, dans l'île du Cap-Breton. Nous nous sommes servi en cet endroit d'un émetteur, en vertu d'un accord conclu avec un poste privé, dont le rendement ne satisfait pas la région du Cap-Breton. Je crois également que ce nouvel émetteur pourrait, à la suite d'accords spéciaux, être utile aux zones de Terre-Neuve les plus rapprochées du Cap-Breton. Nous voulons également commencer la construction de studios dans la Saskatchewan et nous espérons faire en sorte que les frais d'immobilisation ne soient pas trop élevés.

M. COLDWELL: Où situerez-vous ce studio?

M. FLEMING: A Rosetown-Biggar!

M. COLDWELL: Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je sais que Outlook se prête très bien à la chose. Il y a aussi Davidson, à mi-chemin entre Regina et Saskatoon.

Le TÉMOIN: Nous aimerions conclure un arrangement grâce auquel nous pourrions jouir des avantages qu'offrent Regina et Saskatoon.

Le PRÉSIDENT: Les questions passent du général au particulier.

Le TÉMOIN: Des gens des deux endroits nous ont fait parvenir leurs arguments et leurs remarques sur le sujet en question et les deux nous offrent certains avantages. Nous aimerions posséder une installation à Regina et en même temps au moins une installation de réserve à Saskatoon. Nous étudions la question en ce moment sans entrer dans des dépenses immobilières exagérées.

M. MUTCH: Vous devriez exiger de la Saskatchewan qu'elle s'engage à ne plus diffuser des reportages sur la mêlée générale à Regina!

M. RICHARD: On entend quelques critiques dans les environs d'Ottawa sur la réception de CBO.

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous terminé?

Le TÉMOIN: Non, mais la question de M. Richard me conduit à ce que j'allais dire.

M. Richard:

D. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen de réparer l'émetteur ou de le changer, ou encore d'en survolter la puissance. Il y a quatre postes autour d'ici et CKOY est difficile à capter car les postes des États-Unis le bloquent. CBO n'est pas non plus très clair. Je sais que quelques critiques ont été émises et je me demande si des mesures ont été prises pour remédier à la situation.—R. J'allais répondre qu'il est question de construire un nouvel émetteur d'une puissance de 1 à 5 kw. à Ottawa pour donner satisfaction à la région environnante; on projette également d'en construire un à Québec pour porter remède à une situation semblable. L'émetteur de 7 kw. dont nous nous servons en ce moment donne un mauvais service à la région avoisinante; notre intention est donc de construire un émetteur de 5 kw. Nous tentons présentement de placer des émetteurs de faible puissance dans les centres urbains d'Edmonton et de Calgary où l'on s'est plaint de brouillage local; si l'expérience donne des résultats satisfaisants, nous installerons des postes émetteurs de faible puissance dans les régions dont nous venons de parler.

D. Il est vrai que nous captons bien CBO, de même que les postes privés. J'ai toujours pensé que nos longueurs d'ondes étaient plus ou moins bien protégées. Il est clair que dans le cas de CKOY par exemple, la proximité des longueurs d'ondes des postes américains nuit à la bonne réception.—R. La réception devrait être protégée à l'intérieur de la zone que nous occupons mais le soir, hors de cette zone, il y aura interférence.

D. Mais je parle de la ville même.—R. Ici, en ville, la réception ne devrait être brouillée par aucune interférence; s'il y en a, c'est que les postes émetteurs

nu récepteurs sont en mauvais ordre ou que quelqu'un viole l'entente interoationale et si c'était le cas, il faudrait y voir.

M. DINSDALE: Pour en revenir aux modulations de fréquence, pourraient-elles améliorer la situation?

Le TÉMOIN: Oui, et nous pensions bien, après la guerre, que là était la réponse aux plaintes que nous recevons maintenant, ainsi que le moyen de garantir une bonne réception, même à de grandes distances. Mais le fait est qu'il n'y a pas suffisamment d'appareils M.F. pour qu'on ait intérêt à radiodiffuser surtout par modulations de fréquence.

M. DINSDALE: On en retirerait cependant de précieux avantages.

Le TÉMOIN: Nous l'espérions aussi; cependant la solution n'est pas entièrement entre nos mains puisque c'est le public qui n'achète pas d'appareils.

M. Fulton:

D. De la poule ou de l'œuf, qui vient en premier? Commencerez-vous par établir des postes M.F. ou attendrez-vous que le public achète des appareils?—R. En plusieurs cas, nous avons établi des postes M.F. Nous en avons un à Ottawa et il y en a cinq en tout: deux à Toronto et à Vancouver et les autres à Montréal. Nous les avons installés alors qu'il n'y avait presque pas d'appareils dans ces régions. Il n'y a qu'un seul poste commercial M.F. au Canada et c'est à Hamilton. Celui de Kitchener a cessé de fonctionner. Il y en a un à Toronto qui est consacré à des fins éducatives.

D. A propos de votre programme d'expansion, j'ai remarqué qu'à un certain endroit dans votre rapport, vous dites que vous avez songé à réutiliser en plus l'ancien canal de CBR, remplacé par le poste CBU de Vancouver qui radiodiffuse sur une fréquence de 690 kcs. Quelle décision avez-vous maintenant prise à ce sujet?—R. Nous ne savons pas encore. La décision que nous avons prise de ne rien faire est tout à fait récente. Nous voulons étudier plus à fond le problème que pose la puissance de rayonnement dans cette province et voir si cette fréquence peut être utilisée avec succès dans le centre ou le nord de la Colombie-Britannique. Si la réponse est négative, cette fréquence pourra être utilisée par quelqu'un d'autre.

D. Les postes américains se sont-ils ouvertement opposés à la mise en opération de CBU sur la fréquence de 690 kcs? Il y a déjà eu toute une polémique sur la question à Vancouver.—R. Je ne crois pas qu'ils aient raison de porter plainte. C'est là un canal à la disposition du Canada qui peut fort bien l'utiliser dans ce sens.

D. Ne serait-ce pas qu'un poste américain utilise la même fréquence ou une fréquence voisine de celle de CBU sans avoir de canal à sa disposition? Je sais que les journeaux américains ont vivement protesté lorsque des postes américains auparavant captés devinrent inaudibles par suite de la mise en opération de CBU.—R. Il n'existe que 20 kcs de différence entre la fréquence de CBU et celle du poste de Seattle; cela explique qu'il ait pu se produire des phénomènes d'interférence sur quelques appareils récepteurs. CBU est cependant loin de tomber sous le coup des restrictions internationales établies par l'entente internationale et je suis persuadé qu'un appareil au point peut séparer les deux postes.

M. Fleming:

D. Pourriez-vous nous dire quel sera le coût des développements additionnels inscrits au programme de l'année financière? Pourriez-vous nous indiquer le prix en regard de chacun?—R. Les chiffres suivant ne sont que des estimations: $420,000 pour le poste CBN de Saint-Jean, Terre-Neuve; $300,000 pour le nouveau poste émetteur de Sydney, Nouvelle-Écosse; $75,000 pour les frais d'immobilisation des studios de la Saskatchewan; $325,000 pour le nouveau poste

émetteur d'Ottawa: $300,000 pour le nouvel émetteur de Québec; $97,000 pour les deux émetteurs de faible puissance d'Edmonton et de Calgary.

D. Cela fait combien au total?—R. $1,800,000.

D. C'est là le programme qui a été approuvé par le Bureau des gouverneurs pour l'année financière qui vient de commencer, n'est-ce pas?—R. Oui, mais nous ne pouvons pas dépenser cette somme au complet avant la fin de l'année financière.

D. Vous allez engager ce montant?—R. Oui, nous avons l'intention d'entreprendre ces travaux au cours de l'année qui vient. M'est-il permis d'ajouter au montant que je viens de mentionner la somme de $260,000 pour d'autres dépenses importantes?

D. De quelle nature?—R. Il s'agirait d'augmenter le nombre des appareils reproducteurs d'effets sonores déjà utilisés à Toronto, Montréal, Terre-Neuve et Winnipeg et de fournir un équipement spécial pour effets sonores à divers endroits, à la place des appareils mobiles à radiofréquence.

D. Est-ce tout dans le domaine de l'équipement?—R. Oui.

D. Le montant que vous venez de mentionner comprend-il les 15 lieux différents où vous êtes à construire des émetteurs-relais?—R. Non, ces projets avaient été approuvés auparavant.

D. A quelle somme se chiffraient-ils?—R. A une somme totale de $60,000 bien comptés pour les frais d'immobilisation. Il est entendu que les petits postes dont je viens de parler auront, en plus de ces dépenses, des frais de circuit assez élevés.

D. Vous ne voulez parler que des frais d'immobilisation en ce moment?—R. Oui.

M. Hansell:

D. Pensez-vous de passer à travers tous ces projets au cours de l'année qui vient, y compris la construction des émetteurs-relais dont vous venez de parler?—R. Nous espérons les entreprendre au moins. Les améliorations prévues pour Terre-Neuve sont particulièrement urgentes. L'émetteur-relais que nous mettons à l'essai à Edmonton fonctionnera bientôt. On est à terminer les préparatifs. Si l'expérience est avérée fructueuse, nous en installerons un autre à Calgary. L'outillage nécessaire aux émetteurs relais est commandé et presque prêt. Dans la plupart des cas, les compagnies qui assurent les communications télégraphiques n'ont pas été capables d'installer leurs câbles et l'on est encore à étudier les prix qu'il faut charger en rapport avec les fils.

D. Vous avez fait allusion à Coleman et à Blairmore. Pourriez-vous apporter quelques précisions.—R. Nous avons commandé l'équipement nécessaire et nous l'installerons aussitôt que nous pourrons disposer d'un circuit et que les négociations avec les compagnies de câbles télégraphiques auront été terminée.

D. Avez-vous quelque idée de la somme que coûtera cette installation?—R. Non, mais je pourrai avoir ce renseignement pour la prochaine réunion.

D. Ce n'est pas tellement important. Je suis heureux d'apprendre qu'on verra sous peu à ces deux localités; ce sont des régions montagneuses qui avaient vraiment besoin d'un service amélioré. J'en avais déjà touché un mot aux autorités municipales à diverses occasions dans le passé. Coleman et Blairmore ne sont pas des endroits très éloignés, mais dans certaines zones montagneuses il n'est pas besoin d'être très éloigné.—R. Nous avions pensé d'économiser en installant un émetteur pour les deux endroits, mais nos ingénieurs nous ont déconseillé cette technique car il aurait pu en résulter, ont-ils dit, des conditions décevantes pour les deux localités. Du reste, Coleman et Blairmore pourront avoir chacun leur émetteur sans qu'il en coûte des frais de circuit excessifs.

D. Pouvez-vous me donner un aperçu du coût annuel?—R. Non, je regrette. Je n'ai pas tous ces renseignements sur moi mais je pourrai vous les apporter à la prochaine réunion.

M. Richard:

D. Vous avez parlé d'un nouvel émetteur pour Ottawa. Je suppose qu'il sera installé cette année?—R. Nous en commencerons l'installation, mais notre division du génie est tellement surchargée de travail actuellement que nous ne pouvons pas promettre de le terminer au cours de l'année. Cependant, malgré qu'on ait déjà beaucoup de pain sur la planche, nous entreprendrons ce projet au cours de l'année.

Le PRÉSIDENT: M. Jones a tout à l'heure posé une question à laquelle nous pouvons répondre maintenant.

Le TÉMOIN: Kelowna a bien demandé qu'on augmente la puissance de son poste et le Bureau a pris sa demande en considération quand il s'est réuni à Vancouver en septembre 1950; je puis même vous lire la mention qui en a été faite. Le Bureau s'est prononcé contre la demande. Il était d'opinion que le fait d'augmenter la puissance de ce poste aurait nui au service de la radiodiffusion en général et aux divers postes de l'Okanagan.

Cette question ne relevait pas de la Société Radio-Canada. Le Bureau a donné audience à plusieurs requérants et d'autres postes privés de la région ont fait parvenir des demandes en faveur ou contre le projet. Il est apparu que si CKOV obtenait cet accroissement de puissance, son service en souffrirait.

M. Jones:

D. Est-ce qu'il ne vous aurait pas été plus avantageux de permettre à Kelowna d'accroître sa puissance puisque vous alliez retirer votre épingle du jeu?

Les actes ou les projets de la Société Radio-Canada ne sauraient en rien modifier notre attitude vis-à-vis de cette question. Notre décision a été prise en fonction de la situation des postes privés.

D. Croyez-vous vraiment que, sa puissance ainsi accrue, ce poste aurait obscurci les trois autres?—R. Non, il ne les aurait pas obscurcis. Nous aurions desservi approximativement la même zone, quoique en chevauchant parfois les autres postes et nous aurions évidemment présenté des émissions différentes.

D. Avez-vous abandonné le projet d'installer de petits postes à faible puissance en bordure de cette région?—R. Non. Nous avons laissé tomber l'idée d'installer un poste de grande puissance avec l'intention de voir auparavant quel sera le résultat de ces petits postes dans les régions reculées.

D. Vous êtes à réaliser ce projet?—R. Oui.

M. Fulton:

D. Est-ce que l'installation d'un émetteur-ralais de faible puissance apparaît au budjet des immobilisations de l'année courante?—R. Oui, quoique les dépenses d'immobilisations soient peu élevées.

D. Puisqu'il est évident que Salmon-Arm réclame un émetteur-relais, ne pourrions-nous pas vous recommander d'inclure la somme nécessaire à ce projet dans votre budget d'immobilisation, si vous êtes en faveur?—R. J'ai entendu parler de ce projet; dans nos prévisions budgétaires générales nous allouons une certaine somme pour les dépenses mineures, et celle-ci en est une, qui se présentent au cours de l'année.

D. Je sais que le chemin de fer Pacifique-Canadien, la seule ligne à desservir Salmon-Arm, a amélioré ces services télégraphiques, de sorte qu'il n'existe plus d'obstacles techniques à l'installation de cet émetteur-relais. Vos renseignements confirment-ils ce que je dis?—R. Je ne suis pas renseigné au sujet de

Salmon-Arm. Tout ce que je sais, c'est qu'il y a eu d'importantes discussions à ce sujet avec le Pacifique-Canadien ainsi qu'à propos d'autres régions qui, à notre avis, auraient dû être desservies plus tôt mais n'ont pu l'être. Par conséquent, je ne puis pas vous répondre.

D. Je ne peux que vous répéter ce que je sais.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Fleming:

D. Depuis l'automne 1951, y a-t-il des postes privés qui ont augmenté leur puissance?—R. Oui. Nous pouvons faire à ce sujet les recherches nécessaires, si vous le désirez.

D. Et avoir les renseignements à une autre réunion?—R. C'est là une question qui concerne davantage le ministère des Transports. Nous pourrons cependant vous procurer les renseignements que vous désirez.

M. Coldwell:

D. Dans le domaine des canaux de grande puissance, quelle est la situation actuelle? Les utilisons-nous tous, en vertu du traité de La Havane et d'autres traités, ou bien y en-t-il d'alloués aux postes privés?—R. Je ne crois pas qu'en aucun endroit des postes privés les utilisent.

D. Quels postes ont une puissance de 50,000 watts?—R. CFRB à Toronto et CKLW à Windsor; mais ce ne sont pas des postes à canal libre. Je crois qu'ils utilisent des canaux de la classe 2. Ils ont une antenne directive, malheuresement brouillée le soir par des interférences.

D. Le poste de Windsor appartient-il à un réseau américain ou à la Société Radio-Canada?—R. C'est un poste privé affilié à un réseau américain.

D. C'est donc un poste américain en terre canadienne?—R. Une grande quantité de ses programmes sont d'origine américaine.

D. Qu'avons-nous en fait de postes à Windsor?—R. Nous en avons un qui fonctionne relativement bien, quoiqu'il ne soit pas d'une grande puissance.

D. De quelle puissance?—R. De 10,000 watts.

D. Y a-t-il d'autres postes qui, au Canada, sont affiliés à des réseaux américains, comme le *Mutual* par exemple?—R. CFRB de Toronto est encore affilié au réseau *Columbia* et CKWX de Vancouver est affilié au *Mutual*, sans cependant lui emprunter de nombreux programmes. CKLW de Windsor est également affilié au *Mutual* et CFCF de Montréal est affilié à l'ABC mais surtout à notre réseau *Dominion*. CKAC est reconnu comme étant affilié au *Columbia* de concert avec CJAD de Montréal, à qui l'on permet d'emprunter certains programmes du *Columbia*.

D. CFRB est-il affilié à l'un de nos réseaux, le Trans-Canada ou le *Dominion*? —R. Non, il n'est affilié qu'au réseau *Columbia*.

D. C'est donc vraiment un poste américain en terre canadienne?—R. C'est un poste affilié au *Columbia*. Il emprunte quelques-unes des émissions de Toronto mais ses programmes viennent surtout de *Columbia*.

D. Ils sont donc surtout affiliés à un réseau américain?—R. Oui.

M. FLEMING: Cela ne veut pas dire que CFRB soit un poste américain.

M. COLDWELL: C'est un poste dominé surtout par un réseau américain. Je le considérerais dès lors comme un poste américain sur le sol canadien, exactement comme celui de Windsor.

M. FLEMING: Ce n'est pas mon avis.

M. FULTON: Que dites-vous du poste de télévision de la Société Radio-Canada qui est relié par fil avec Buffalo?

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes aux questions et non pas à la discussion.

M. DINSDALE: A-t-on augmenté la puissance d'irradiation du poste CBW, à la nouvelle tour de Carman?

M. OUIMET: Non. Après que la tour s'est effrondrée, nous l'avons reconstruite en lui gardant la même puissance et la même antenne.

M. DINSDALE: Si je pose cette question, c'est qu'on a quelque difficulté à syntoniser CBW le soir dans la région de Brandon. La faute en était, paraît-il aux propriétés d'exhaustion des côtes de sable de Carberry. Ceci nous amène à la question des interférences et du rôle de détection que vous devez jouer dans le Manitoba. Je crois que vous possédez trois centres de détection, tous situés à Winnipeg.

Le TÉMOIN: Les questions d'interférence relèvent du ministère des Transport.

M. DINSDALE: Dans le même ordre d'idées que l'influence des côtes de sable de Carberry sur la réception à Brandon, je crois que nous sommes situés assez près du fond d'un ancien lac.

M. OUIMET: La nature du sol affecte favorablement ou défavorablement la puissance de rayonnement d'un poste. Dans le cas particulier que vous venez de mentionner, j'avoue ne pas connaître assez bien la topographie des lieux pour pouvoir répondre à votre question.

M. DINSDALE: Il s'agit du fond de l'ancien lac Agassiz.

M. OUIMET: Je sais que certaines régions des provinces des Prairies se prêtent très bien à la conductivité, alors que d'autres s'y prêtent moins bien. Je n'en connais pas de tout à fait impropres à la conductivité.

M. DINSDALE: Je poserai donc ma question au ministère des Transports.

M. FULTON: J'ai entendu dire que M. Browne viendrait ici un peu plus tard?

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas discuté cette question au sous-comité directeur. Nous pouvons la remettre à une réunion ultérieure et dans l'intervalle, je la lui soumettrai.

M. FULTON: Oui, je crois que certains aspects de la ligne de conduite à suivre en matière de droits de permis relèvent du ministère des Transports.

Le PRÉSIDENT: Je me ferai un plaisir d'en parler au sous-comité directeur. Y a-t-il d'autres questions d'ordre général?

Passons donc à la rubrique: "La famille royale", à la page 6 du rapport. Avez-vous des questions à poser sur la visite royale, à la page 8. Sur le *Wednesday Night* de Radio-Canada, à la page 11.

M. HANSELL: Avant d'aller plus loin, vous avez dit l'autre jour que le couronnement ne serait pas télévisé directement. Ce sera combien de temps après la cérémonie? . . . Quelques heures? . . . Quelques jours? . . . Ou quoi?

Le PRÉSIDENT: Ne vaudrait-il pas mieux attendre pour poser cette question qu'on en soit venu à la télévision?

M. HANSELL: Je vois écrit en grosses lettres: "La famille royale".

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poser vos questions au sujet du couronnement lorsque nous en serons à la radiodiffusion sonore?

M. HANSELL: M. Dunton aurait peut-être un mot à nous dire sur le sujet.

Le TÉMOIN: Tous les arrangements ont été pris pour que la cérémonie du couronnement soit radiodiffusée. L'émission commencera à 5 heures et demie du matin.

M. FLEMING: Allez-vous retransmettre l'émission de la BBC ou en réaliser une vous-mêmes?

Le TÉMOIN: Nous allons retransmettre l'émission de la BBC. Nos commentateurs se joindront cependant à l'équipe de la BBC tout au long de l'émission.

M. HANSELL: Et l'émission sera transmise sur ondes courtes.

Le TÉMOIN: Oui. De plus, l'émission sera répétée plus tard dans la journée ainsi que dans la soirée. Le matin, elle commencera à 5 heures.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cette réponse satisfait à votre question?

Avez-vous terminé "La visite royale"?

Le *Wednesday Night* de Radio-Canada?

M. COLDWELL: C'est là un des meilleurs programmes de Radio-Canada au point de vue de la réalisation. Ceux qui en sont les auteurs peuvent s'en féliciter. Cette émission a fait beaucoup pour mettre le public en contact avec les talents qui percent au Canada dans l'opéra, le théâtre, etc. Quant à moi, dès que j'ai l'occasion de passer un mercredi soir chez-moi, je n'ai garde de le manquer. Je sais aussi que cette émission n'est pas appréciée de ce côté-ci de la frontière seulement; j'ai visité certaines parties des États-Unis où l'on peut la capter, même dans le Connecticut et à Springfield, Mass.; elle y est écoutée et aimée. Je me suis rendu compte, par exemple, que dans certains collèges de cette région, comme Amherts et Smith College, on écoute deux émissions canadiennes. Les nouvelles radiodiffusées à 10 heures du soir et le *Wednesday Night*. J'ai entendu sur ces deux émissions des commentaires très flatteurs.

M. FLEMING: Quels rapports avez-vous obtenus, au moyen du sondage, sur le nombre d'auditeurs du *Wednesday Night*?

Le TÉMOIN: En général, les programmes du mercredi soir ont été moins écoutés que ceux d'autres soirs. Malgré tout, il est encourageant de constater que, même si cette émission n'est pas aussi populaire que nous le voudrions, des dizaines de mille et peut-être des centaines de mille canadiens écoutent ce programme. Quelque soit du reste le pourcentage, nous n'espérons pas avoir aux écoutes le nombre de personnes qu'attirent les émissions très populaires qui sont à l'horaire du réseau *Dominion* le même soir.

M. COLDWELL: Vous êtes-vous rendu compte que le nombre d'auditeurs croissait avec les années?

Le TÉMOIN: En général, nous croyons que le nombre d'auditeurs croît en relation directe avec la compréhension. Nous pouvons déduire des nombreuses lettres que nous recevons des États-Unis que la compréhension mutuelle ne cesse de s'améliorer, là comme au Canada. Nous savons que beaucoup de gens ont pris l'habitude de rester chez eux le mercredi soir uniquement dans le but d'écouter le *Wednesday Night*.

M. FULTON: Avez-vous gagné des prix pour vos réalisations du mercredi soir? Je vois que vous avez remporté d'autres prix.

Le TÉMOIN: Oui, mais je n'ai pas la liste avec moi. Je crois qu'une ou deux émissions du mercredi soir ont mérité des prix.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Nous pouvons alors passer aux "Nouvelles" à la page 12. Y a-t-il des questions?

M. HANSELL: Je n'ai qu'une question à poser. Je crois que j'en peux prévoir la réponse; je ne veux pas qu'on tire des conclusions injustes de ma question, car s'il y a lieu d'en faire, elles ne s'appliquent pas au Canada. J'ai remarqué que dans le rapport il est dit ceci:

> Quelles que soient les nouvelles de l'actualité canadienne ou étrangère, notre intention est de présenter les faits avec la plus grande exactitude possible et sans viser à la sensation.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous nous en indiquer la page?

M. HANSELL: Second alinéa, page 12 du texte anglais, sous la rubrique "Nouvelles".

M. FLEMING: Le second alinéa de la première colonne, sous la rubrique "Nouvelles":

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. Hansell:

D. Est-il arrivé que des faits aient été délibérément supprimés des nouvelles? —R. Sur notre réseau?

D. Oui; je ne crois pas que vous soyez en mesure de répondre pour d'autres postes.—R. Non, pas à ma connaissance.

D. Je suis heureux que cette réponse soit portée au compte rendu.

M. Jones:

D. Quelle règle suivez-vous dans la mise en circulation des nouvelles? Je me suis souvent rendu compte que les mêmes nouvelles ont été radiodiffusées deux jours de suite.—R. Je ne serais pas surpris si cela arrivait quelquefois. D'autre part, il nous arrive parfois de damer le pion aux journaux.

D. Très rarement!—R. Je ne dirais pas cela, monsieur Jones. Nous avons certaines méthodes qui nous permettent de voir à ce que les nouvelles soient données avec la plus grande précision possible.

D. Je ne mets pas en doute la précision mais la rapidité.

Le PRÉSIDENT: Aussi rapidement que possible.

M. Jones:

D. Avez-vous même accès aux mêmes sources que les journaux?—R. Nous sommes alimentés par les mêmes agences de nouvelles que les journaux les plus sérieux du pays. Je ne crois pas qu'ils retiennent les nouvelles à notre égard pour donner l'avantage aux journaux.

Dans le *National News Bulletin*, nous essayons de récapituler les nouvelles diffusées plus tôt dans la journée ou le soir précédent, de façon à donner un aperçu complet de la situation. C'est la raison pour laquelle vous pouvez entendre deux fois les mêmes nouvelles: nous essayons d'en donner un résumé complet.

M. FULTON: L'année dernière, je vous ai demandé quel était le temps alloué aux nouvelles du matin en Colombie-Britannique, car j'avais toujours eu l'impression que l'annonceur luttait de vitesse avec les aiguilles de l'horloge. Vous m'aviez dit alors que vous alliez essayer de savoir si la période de temps qui lui était allouée n'était pas trop courte. Je veux parler des nouvelles de 8 heures du matin.

Le TÉMOIN: J'ai porté ce problème à l'attention de qui de droit en Colombie-Britannique et j'espère qu'on y a mis ordre.

M. Coldwell:

D. Pourquoi avez-vous placé le *News Roundup*, qui était à 10 heures 15, à 7 heures?—R. Le *News Roundup*?

D. Oui.—R. Cette décision fut prise à la suite d'une étude attentive que nous avons faite sur les habitudes des auditeurs. Un grand nombre de personnes écoutaient les nouvelles et coupaient quand venait le *News Roundup*, tout simplement parce qu'elles en avaient assez d'écouter des émissions parlées et des programmes de nouvelles. Nous avons interrogé des gens, nous avons fait des tests et nous nous sommes rendu compte qu'un grand nombre d'auditeurs étaient en faveur de changer l'heure du *News Roundup*. Nous avons donc placé cette émission au début de la soirée et nous l'avons fait précéder et suivre de musique.

M. Hansell:

D. Vous êtes toujours liés par contrats avec les agences de nouvelles les plus importantes?—R. Oui, les mêmes qu'au cours des années précédentes.

D. Vous continuez toujours cette même méthode?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Coldwell:

D. Combien payez-vous pour ce service? Je suppose que c'est une solution économique?—R. C'est ce que nous avons pensé. Il n'y a pas eu grand changement depuis la dernière réunion du Comité. Je n'ai pas les chiffres en main, mais nous procédons encore de la même façon.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Nous allons donc passer au théâtre, à la page 14.

M. Coldwell:

D. J'aime beaucoup les aventures de M. Glencannon. C'est l'une des séries d'émissions les plus charmantes que nous ayons eues sur les ondes. Quelques-unes des pièces présentées les mercredi et dimanche soirs ont une tendance à la morbidité. Il y a une haute dose de morbidité dans les drames présentés par la Société Radio-Canada.—R. Nous avons eu quelques plaintes au sujet de la série Glencannon et je suis heureux de vous les entendre apprécier.

M. COLDWELL: Je ne puis comprendre qu'on se plaigne des programmes Glencannon. Il faut être un abstinent total ou presque pour goûter l'humour de M. Glencannon.

M. FULTON: Était-ce M. Mulrooney . . .

M. COLDWELL: Il me semble que M. Glencannon est un type piquant et vraisemblable . . . Personnellement, je n'aime pas les monologues de Mulrooney.

M. Fleming:

D. Quelle était la popularité de la série Glencannon d'après les enquêtes auprès des auditeurs?—R. Je ne me souviens pas du nombre d'auditeurs, mais c'était un bon chiffre.

M. COLDWELL: C'est une émission très populaire. Je connais des gens qui n'ont pas l'habitude d'écouter ce genre d'émissions et que la série Glencannon enchante. Ce sont de grands buveurs mais ils aiment constater quel radoteur peut être un ivrogne à l'occasion. J'aimerais voir cette émission continuer.

M. FLEMING: Mon intention était de voir si les goûts de M. Coldwell étaient partagés par un grand nombre d'auditeurs.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le théâtre? Sinon, nous passons aux émissions d'intérêt public, à la page 16.

M. Dinsdale:

D. A ces émissions participent étroitement, je pense, divers groupements publics, n'est ce pas monsieur le président? C'est du moins ce qui se passe pour le *Citizens' Forum* et le *Farm Forum.* C'est peut-être en cela même que réside la cause de leur succès.—R. Ces programmes sont judicieusement conçus pour provoquer la réaction des auditeurs de la région à laquelle s'adresse l'émission.

D. Je ne sais pas si c'est le bon moment de poser cette question, mais j'aimerais savoir si c'est dans la ligne de conduite générale de la Société que de recourir à un conseil consultatif pour la programmation.—R. Je crois qu'en général ce ne serait pas un organisme assez souple. Nous avons un conseil consultatif national pour le *Citizens' Forum* et un autre pour le *Farm Forum;* nous avons des conseils consultatifs pour les différents types de radiodiffusion et cette formule nous paraît beaucoup plus satisfaisante, c'est-à-dire réunir des personnes qui s'intéressent à un domaine particulier de la radiodiffusion.

D. Pour revenir au théâtre, qui décide du choix des pièces? Un groupe d'experts?—R. Tous les membres de la Société à partir du Bureau. Il n'y a pas de conseil consultatif à proprement parler; cette question fait partie d'un plan général de programmation. Un conseil consultatif formé de personnes venues de l'extérieur ne serait pas d'un grand secours, à mon sens car dans le théâtre

comme ailleurs, chacun son goût, et c'est précisément ces goûts divers que nous essayons de satisfaire par notre choix. Certaines personnes aiment les programmes de variétés; une foule d'auditeurs écoutent *Stage 53;* il y a aussi le *Wednesday Night* et des émissions du genre de M. Glencannon et des romans-savon.

M. COLDWELL: Vous ai-je entendu dire qu'il se trouve des gens pour aimer les romans-savon?

M. RICHARD: Oui, moi.

M. Dinsdale:

D. Pensez-vous que les nouvelles de Radio-Canada constituent un point de contact vraiment important avec le public?—R. Beaucoup de personnes les écoutent.

D. Avez-vous une brochure publicitaire?—R. Oui.

D. Comment est-elle intitulée?—R. "La semaine à Radio-Canada".

D. Oui.—R. Nous entrons en contact avec ceux qui . . .

D. Tirez-vous à plusieurs exemplaires?—R. Nous tirons à 15,000 exemplaires payés, mais nous aimerions augmenter ce chiffre. Nous ne pouvons pas cependant nous permettre de la distribuer gratuitement; il nous faut donc la vendre et cela en réduit le tirage.

M. Coldwell:

D. Le tirage a-t-il augmenté? R. Oui, un peu et nous espérons qu'il augmentera davantage.

M. COLDWELL: Cette brochure est d'une grande utilité.

M. DINSDALE: Allons-nous poser des questions au sujet de la programmation?

Le PRÉSIDENT: Il est un peu question de tout cela. Alors, continuez si vous le voulez bien.

M. Dinsdale:

D. Une seule question à ce sujet. S'il se trouvait un jour qu'un poste privé réalisât un excellent programme, serait-il alors possible qu'un poste de Radio-Canada le diffuse?—R. Certainement. Nous invitons constamment les postes du réseau *Dominion* à nous présenter leurs suggestions, et si une émission qu'on nous signale paraît satisfaisante, nous en payons le prix et l'introduisons sur notre réseau. Des émissions fort intéressantes ont été réalisées de cette façon. Les unes viennent de London (Ont.); les autres de Vancouver et d'autres postes. Cela se produit très fréquemment et nous payons le prix que coûtent ces programmes.

D. J'ai entendu dire que les quatre centres d'émission de Radio-Canada manifestent un esprit urbain à tendance plus américaine que canadienne.—R. Les programmes en général?

D. Oui.—R. La chose est possible. Je ne pense pas cependant qu'elle existe présentement et nous veillons à ce qu'elle ne se manifeste pas. Nous veillons à ce que nos hauts fonctionnaires ne manifestent pas une attention trop exclusive envers les centres urbains de Montréal et de Toronto. Nous les faisons beaucoup voyager. Du reste, des émissions comme les programmes agricoles mettent la Société en contact avec les gens qui vivent hors des grands centres urbains. Nous savons l'importance de cette question et nous essayons d'aborder tous les problèmes avec une conscience nationale et non pas avec l'opinion d'un ou deux grands centres. Il est intéressant de noter qu'un bon nombre de nos hauts fonctionnaires sont passés par la division des programmes ruraux et ont de ce fait acquis dans ce domaine l'expérience nécessaire.

D. Le *Farm Forum* est une émission fort appréciée des milieux ruraux.—R. Nous le savons.

M. Coldwell:

D. Tous les programmes de discussion sont appréciés.—R. Le plus grand nombre de commentaires sérieux que nous recevons nous parviennent des régions rurales et des petites villes. On dirait que les gens qui vivent là ont plus le temps de penser et de critiquer les émissions. Le même phénomène s'observe pour le *Wednesday Night.*

M. Dinsdale:

D. Assumez-vous les frais d'une émission de grand mérite?—R. Quand nous la mettons en ondes.

D. Et des artistes de valeur?—R. C'est ce que je voulais dire.

D. Je pense que les artistes gravitent surtout vers Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.—R. Dans une certaine mesure oui; quoique certains talents restent chez eux. Ainsi, nous avons depuis des années Don Messer, de Charlottetown, qui groupe toujours beaucoup d'auditeurs.

M. Coldwell:

D. Dans quelle mesure perdons-nous des gens au profit des États-Unis et du Royaume-Uni? Plusieurs éminentes personnalités nous ont déjà quittées.—R. Vous voulez parler d'artistes?

D. Oui.—R. Un certain nombre de personnes bien connues sont parties, telles que les Braden qui nous ont quittés pour l'Angleterre. Elles reviendront peut-être un jour; du moins, il faut l'espérer. D'autres sont allées aux États-Unis. Il faut s'attendre à ce que les personnes qui ont développé leur talent nous quittent un jour ou l'autre. C'est un excellent indice. Elles vont s'essayer ailleurs dans d'autres domaines et parfois elles nous reviennent.

D. J'ai remarqué que dans le dernier numéro de "La Semaine à Radio-Canada", on annonçait que la femme qui joue le rôle de l'enfant dans *Jake and the Kid* s'en allait en Angleterre. J'ai lu avec stupéfaction qu'elle est mère de trois enfants. C'est une émission sensationnelle. Quand je l'ai entendue pour la première fois, j'ai cru que l'on n'y faisait que calomnier la Saskatchewan, puis je m'y suis laissé prendre et je trouve que c'est un programme très amusant.—R. C'est une particularité propre à la vie canadienne que tant de nos artistes qui passent ici pour des acteurs compétents, sitôt arrivés dans un pays étranger, sont signalés dans les journaux, reçoivent des promotions, deviennent des personnalités connues et acquièrent une réputation qu'aucun de leurs concitoyens ne leur aurait concédée au Canada. Voilà la raison pour laquelle ils reviennent de là-bas avec une réputation toute faite. C'est un signe du niveau très élevé de la radiodiffusion canadienne que tant de nos artistes puissent obtenir de très bons rôles dans d'autres pays.

M. Fleming:

D. J'ai des questions d'ordre général à poser à propos des programmes. Depuis que vous jouissez d'une subvention statutaire, c'est-à-dire depuis une année et demie, quelles mesures avez-vous prises pour réduire l'élément commercial de vos programmes?—R. En premier lieu, nous avons laissé tomber presque toutes les annonces locales. Vous vous souviendrez que la Commission Massey recommandait une telle attitude; aussitôt après avoir reçu l'aide financière, nous avons, avec quelques regrets d'ordre pécuniaire, laissé tomber toutes les annonces locales aux endroits où se trouvaient également des postes privés. C'est là la mesure la plus énergique que nous ayons prise. Nous nous sommes également montrés plus sévères dans le choix des programmes commerciaux.

M. Coldwell:

D. Puisqu'il est question du choix des programmes, vous avez sur les ondes un programme intitulé *Suspense* et un autre intitulé *Father Knows Best.* Dites-

moi donc en quel honneur vous tolérez ces deux émissions sur votre réseau? Est-ce que ce sont des mines d'or?—R. *Suspense* est un programme excessivement populaire.

M. RICHARD: C'est une excellente émission. Je n'écouterais pas *Stage 53* mais j'écoute *Suspense*.

M. COLDWELL: J'avais une plus haute opinion de votre goût!

M. RICHARD: Il faut dire que vous venez de l'Ouest.

Le TÉMOIN: Nous essayons de garder un équilibre entre les programmes. Nous diffusons *Suspense* et un ou deux autres programmes du type détective. Nous n'en diffusons pas autant que les réseaux américains. Il faut bien satisfaire les goûts de M. Richard, tout en présentant d'autres émissions.

M. FLEMING: J'ai remarqué que les recettes provenant des contrats commerciaux pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1952 sont de quelque $2,456,000. Par rapport à ce chiffre, quelles ont été les recettes de même ordre pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1953?

Le PRÉSIDENT: Est-ce bien le moment de poser cette question?

M. FLEMING: Elle se rapporte aux programmes, monsieur le président.

Le TÉMOIN: Nos recettes ont baissé de plus de $200,000.

M. Fleming:

D. Vos recettes ont donc baissé d'un douzième comparativement à l'année précédente?—R. Oui, mais je dirais, monsieur Fulton . . . je regrette, j'avais le mauvais chiffre. Je crois que nos recettes sont à peu près les mêmes que l'année précédente. Il faut que vous teniez compte d'autres facteurs. Nous avons par exemple, haussé les tarifs de quelques-uns de nos postes et des postes privés reliés au réseau. Puis, il y a autre chose: le réseau français diffuse des émissions commanditées qui constituent de nouvelles sources de revenu à ajouter à nos recettes pendant que, d'un autre côté, nous laissons tomber des annonces commerciales.

D. Je me rends compte qu'il y a quelques difficultés à établir des calculs absolus. Ne pourriez-vous pas, cependant, nous indiquer dans quelle mesure vous avez réduit l'élément commercial de vos programmes? La chose est-elle possible?—R. Nous pouvons toujours essayer. La question est de savoir comment rendre cette proportion en chiffres. Il est évident que dans de telles questions, nous ne nous préoccupons pas uniquement des recettes mais aussi de la qualité du programme. Les jugements que nous rendons ne sont pas seulement basés sur une augmentation ou une diminution du chiffre de nos recettes; mais nous tâchons, dans toute la mesure possible, de maintenir un certain équilibre dans la programmation. C'est ainsi que nous avons travaillé. Par exemple, on nous a offert un nombre considérable d'émissions que nous avons dû refuser, car nous avions l'impression qu'elles ne cadraient pas très bien dans l'ensemble de nos programmes. Une telle attitude se trouve évidemment favorisée du fait que nous disposons de plus d'argent. Allez donc maintenant mesurer tout cela en chiffre!

D. Je comprends bien. En tous cas, si, conformément aux recommandations de la Commission Massey, vous avez réduit l'élément commercial dans la radiodiffusion, ce n'est pas uniquement en fonction des recettes n'est-ce-pas?—R. Non. La Commission nous a également recommandé de montrer plus de discrimination dans le choix de nos programmes et de laisser tomber les émissions les moins réussies. Nous avons donc été fidèles à cette ligne de conduite en essayant, non pas de réduire le montant de nos recettes, mais d'améliorer la qualité des émissions commanditées que nous avions acceptées sur nos ondes.

D. Tout ce que vous venez de nous dire regardait l'année financière qui vient de s'écouler. Quels projets avez-vous formés en ce sens pour l'avenir?

Allez-vous continuer à réduire vos émissions commanditées, ou peut-on espérer que vous avez atteint un état stable, du moins en ce qui concerne ces recettes?—R. Nous n'avons pas encore de projets bien définis en ce qui regarde les annonces commerciales locales que nous voulons laisser tomber. Notre personnel a reçu l'instruction d'être très difficile dans le choix des émissions commanditées. Autrement dit, le chiffre dont vous parliez sera modifié considérablement par la qualité des programmes commandités que nous accepterons. Il est même possible que nos recettes s'accroissent si l'on nous offre d'excellentes émissions commerciales. Comme la chose est plutôt douteuse, je crois que le chiffre de nos recettes restera sensiblement le même s'il ne baisse pas légèrement.

D. Nous ne devrons pas nous attendre, par conséquent, à ce que le chiffre de vos recettes soit bien différent de celui des années précédentes.—R. Non. Nous ne nous attendons qu'à une légère baisse.

D. Et la publicité? Accuse-t-elle une augmentation ou une diminution dans vos méthodes et vos dépenses?—R. Nous avons eu très peu de publicité dans les journaux, par exemple. La Commission Massey nous a recommandé de mieux renseigner le public sur les travaux qu'accomplit la Société Radio-Canada, et je crois qu'un ou deux comités parlementaires ont été du même avis. Nous avons essayé de répandre des nouvelles de toutes sortes sur les programmes et les travaux de la Société mais nous avons très peu organisé de publicité proprement dite. Pour la remplacer nous avons utilisé des brochures comme "La semaine à Radio-Canada"; nous avons diffusé plus de renseignements; nous avons tenté d'améliorer les imprimés relatifs aux émissions comme le *Citizens' Forum;* nous avons essayé de faciliter le travail aux journalistes qui veulent écrire des articles sur nos émissions.

D. Plutôt que d'employer des méthodes directes? . . . On a supprimé, j'espère, ces boîtes d'allumettes distribuées par CTBC?—R. Oui. Plus de boîtes d'allumettes.

D. A propos des émissions provenant des États-Unis, quels contrats avez-vous conclu avec les réseaux qui vous les fournissent? Quels accords financiers ou autres avez-vous conclu à ce propos et quelle est l'orientation de votre politique, si vous en avez suivi une depuis une année et demie, à l'égard de la teneur des programmes américains relayés sur vos réseaux?—R. Premièrement, il n'y a rien eu de changé dans nos relations avec les réseaux américains dans le domaine de la radiodiffusion sonore. Nous faisons affaire avec les quatre réseaux.

D. Obtenez-vous toujours vos programmes en vertu des accords financiers avantageux conclus précédemment?—R. Oui, en vertu des mêmes accords.

D. Je ne veux pas entrer dans le domaine de la télévision, mais il me semble que les accords conclus au sujet de la radiodiffusion sonore semblent plus avantageux depuis que vous avez entrepris de conclure avec les réseaux américains des accords au sujet des programmes de télévision.—R. Je ne suis pas du tout de cet avis. La proportion des émissions américaines a légèrement baissée tout récemment et il en a été ainsi des émissions américaines commanditées; la chute a été faible et la raison en est que les nouvelles subventions nous permettent d'exercer un choix plus sévère. On a, en général, observé une légère diminution des émissions non canadiennes dans la radiodiffusion sonore et dans les émissions commanditées.

D. Est-ce que cette diminution se fait sentir dans les sommes que vous payez pour ces programmes, ou si vous pouvez la remarquer par quelque autre moyen, comme la période allouée sur vos réseaux?—R. Non, la somme payée n'est qu'un pourcentage de ce que paie le commanditaire au réseau.

D. De sorte que vous pourriez évaluer cette diminution en chiffres précis?—R. Oui.

D. Nous donneriez-vous ces chiffres à une réunion ultérieure?—R. Oui.

M. Coldwell:

D. Que dites-vous des programmes où l'on distribue des prix? Vous avez sur les ondes quelques émissions où celui qui devine la réponse reçoit en retour un cadeau; des programmes du type *Treasure Trail.* Combien avez-vous d'émissions de ce genre? Je crois qu'elles sont très populaires.—R. Oui, la plupart le sont. Nous en avons quelques-unes sur les ondes en ce moment. Nous avons éliminé un bon nombre de programmes de ce genre.

D. C'est qu'ils tombent presque sous le coup de la loi, n'est-ce pas?—R. Nous y veillons très attentivement. Nous sommes assurés que toutes les émissions que nous mettons en ondes sont légitimes. Mais tout de même, nous avons décidé de refuser certains programmes qui ne nous paraissaient pas désirables.

D. Faites-vous un grand usage d'émissions enregistrées? Importez-vous ces enregistrements des États-Unis ou du Royaume-Uni?—R. Je ne me souviens pas qu'on ait importé des États-Unis aucune émission enregistrée.

D. Vous employez des disques cependant.—R. Oui.

D. Payez-vous des droits sur ces disques?—R. Je n'en suis pas certain. Je crois que la plupart sont achetés ici.

D. Vous ne les importez pas vous-mêmes?—R. Je ne le pense pas. Je crois que nous les achetons de divers vendeurs locaux.

M. Fleming:

D. A-t-on modifié depuis un an et demi les règlements relatifs à la publicité accordée aux boissons alcooliques?—R. Non; les mêmes règlements existent toujours.

D. Je crois qu'on a déjà parlé d'un changement de méthode, il y a un an je pense. J'en avais entendu parler à l'époque.—R. Oui, je pense que certaines personnes ont cru qu'il s'était produit des changements. Nous avons tout-à-coup reçu des monceaux de lettres ainsi libellées: "Ne changez rien à votre politique". J'ignore qui avait parti ce mouvement.

M. Coldwell:

D. Avez-vous des émissions commanditées par des brasseries?—R. Nous avons depuis longtemps des règlements régissant la publicité et toute émission commanditée par des compagnies de bière, de vin et de boissons alcooliques, sauf que, dans les provinces où une semblable publicité est permise, nous permettons, sous certaines conditions, aux compagnies de bière et de vin de commanditer une émission; tout ce qui leur est alors permis est de s'identifier; elles n'ont pas le droit de vanter leurs produits.

D. Je pensais précisément à ce genre d'émission. Je croyais qu'en cela résidait le changement que j'avais cru remarquer au cours des deux ou trois dernières années.—R. Non; cette situation existe depuis des années.

M. HANSELL: Est-ce que ces règlements ne sont en force que dans les provinces où des lois provinciales régissent la publicité?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Beaudry?

M. Beaudry:

D. Est-ce que vos frais de programmation ont augmenté depuis un an et demi?—R. Oui.

D. Dans quelle proportion en comparaison des années 1950 et 1951?—R. Vous voulez parler des prix par unité, des frais des mêmes programmes?

D. Oui, des frais pondérés.—R. C'est un renseignement assez difficile à fournir car nous n'accomplissons pas le même travail chaque année et les prix

que nous payons changent également chaque année. Je sais que les prix ont encore grimpé depuis l'année dernière; tout: traitements, tarifs de téléphone, cachets des artistes et ainsi de suite.

D. J'avais surtout en tête les cachets des artistes. Ont-ils augmenté au cours des dernières années?—R. Oui et dans une forte mesure.

M. BRETON: Monsieur Dunton, puis-je poser une question à propos des programmes de télévision du poste CBFT? A Montréal où 90 p. 100 de la population est française, nous devrions avoir une plus forte proportion de programmes français que de programmes anglais. Or, mes commettants se sont plaints que plus de 50 p. 100 des émissions étaient en anglais. Pourrais-je connaître la raison de cet état de chose?

Le PRÉSIDENT: Votre question, monsieur Breton, concerne la télévision?

M. BRETON: Oui, à CBFT.

Le PRÉSIDENT: Il a été convenu tout à l'heure de remettre la discussion sur la télévision à une autre réunion et de ne s'occuper maintenant que de la radiodiffusion sonore.

Y a-t-il d'autres questions à poser sur les émissions d'intérêt public? Je suis heureux que le comité m'ait permis de faire l'appel des titres plutôt que des sous-titres. Je vois que sur cette page on mentionne un programme du réseau français: *Les idées en marche.* Cela me rappelle qu'au comité, l'an dernier, j'avais pris ce que je croyais mon plus bel accent français pour mentionner ce programme; et savez-vous ce qui fut consigné dans les témoignages? . . . *Lazy Days on the march.* Eh bien, nous avons terminé avec les émissions d'intérêt public? . . .

Causeries.

M. Fleming:

D. A propos des programmes de causeries, pourrions-nous obtenir maintenant ou plus tard une liste des personnes qui ont pris part aux émissions *Capital Report,* mettons au cours de l'année dernière?—R. De tous les endroits?

D. Non, d'Ottawa en particulier. Est-ce que ce serait trop vous demander? —R. Non, cela peut se faire très rapidement.

D. Nous avons eu, au cours d'une réunion antérieure, un rapport d'une période probablement moins longue que celle que je viens de mentionner, dans lequel apparaissaient les noms des personnes qui avaient pris part à l'émission du Royaume-Uni. C'était un moyen de mesurer la participation des gens. Nous avions des preuves. Nous avons été d'accord à un moment donné, pour convenir que le nombre de fois où un homme en particulier a pris part au programme était tout à fait hors de proportion avec les autres. S'il est difficile de préparer un tel rapport, je suggère que vous n'étudiez que la période de temps nécessaire pour donner une idée vraiment représentative de l'équilibre que vous établissez entre les diverses opinions présentées au cours de ces causeries. Nous n'irons pas, je crois, reprendre la discussion sur l'équilibre à maintenir dans ces causeries, mais il serait intéressant de savoir comment vous avez maintenu cet équilibre dans la présentation des causeries.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Je vois, à la page 17, un certain nombre de portraits dont l'un m'intéresse en particulier, celui de Bertrand Russell. Il est dit à la page 18:

> Une autre série d'émissions fort écoutées a été celle de Bertrand Russell, *Living in an Atomic Age,* retransmise des studios de la BBC.

Pourriez-vous me dire combien de causeries il a données à la radio sur ce sujet et croyez-vous que je pourrais me procurer une copie de ces manuscrits?—R. Je crois que le dernier comité a eu des copies de cette série d'émissions.

D. Ce sont les copies qu'on nous avait distribuées?—R. Je le crois.

D. Mais il a de nouveau paru sur les ondes depuis cette date?—R. Non; la série de causeries qu'il a données a précédé la réunion du dernier comité.

D. Et il n'a pas reparu sur les ondes depuis?—R. Non; je ne le crois pas.

D. Vous en êtes bien sûr?—R. Je n'en suis pas sûr mais je ne le crois pas; pas à Radio-Canada.

D. Je l'espère.—R. On me rappelle maintenant qu'il a paru une fois sur les ondes depuis.

D. Dans quel programme?—R. *Reflections on Being Eighty.*

M. Hansell:

D. Votre intention n'a pas été de sauter les émissions d'intérêt public, mais il me semble qu'on n'a pas poser beaucoup de questions. Je remarque qu'à la page 16, le dernier alinéa de la première colonne se lit ainsi:

> Les formules de présentation ont varié. *Time out to think* a été à la fois une dramatisation et une étude, en deux tranches, du problème des communications dans l'industrie moderne et le monde des affaires. Cette forme dramatisée s'est appliquée à bon nombre d'émissions, y compris celles qui portent sur le travail des femmes, la coopération entre employés et patrons et la Bourse.

Il y a sans doute un règlement qui régit les émissions politiques sous forme dramatisée. Pourriez-vous nous dire quelle est, selon vous, la ligne de démarcation entre un programme politique et un programme économique. C'est une question un peu obscure. Je vais la présenter différemment. Un poste privé aurait-il le droit de diffuser des émissions dramatisées portant sur le sujets que vous venez de mentionner, c'est-à-dire la coopération entre employés et patrons, la Bourse ou disons les sciences économiques?—R. Mais oui, certainement, monsieur Hansell. Dans l'interprétation qu'il a donnée de cette partie de la Loi qui prohibe les émissions politiques sous forme dramatisée, le ministère de la Justice a déclaré que seules les émissions politiques réalisées au nom d'un parti politique ou traitant d'affaires politiques ou de conflits entre les divers partis sont ici visées. En d'autres mots, nous avons cru comprendre que la Loi ne défendait pas d'étudier diverses questions politiques dans des forums ou sous forme dramatisée, dans la mesure où ces émissions ne se font pas au nom d'un parti en particulier et n'exercent aucune action directe de ce chef dans les querelles de parti.

D. Serait-il possible d'avoir une copie de l'interprétation que le ministère de la Justice a donnée de cette loi?—R. Nous pourrions en avoir au moins un résumé. Au cours d'un certain nombre d'années, le ministère a émis à plusieurs reprises son opinion sur le sujet.

D. Pourrions-nous obtenir quelques-uns de ces textes dans une semaine ou à peu près?

Le PRÉSIDEXT: Il s'agit d'une opinion qui s'est précisée avec le temps.

Le TÉMOIN: Oui.

M. COLDWELL: Je suis de l'avis de M. Hansell. Il y a eu, en effet, des émissions qui, bien que commanditées par des organisations non politiques, étaient de tendances nettement politiques. J'ai déjà souligné ce fait à l'attention de la Société Radio-Canada, au cours des années précédentes. Comme il y a une élection générale à l'horizon, je ne serais pas surpris de voir ces gens recommencer leur même petit jeu. Je pense à certaines émissions commanditées par la Chambre de Commerce canadienne avant les dernières élections. C'était des programmes politiques dirigés contre le Crédit social et le parti C.C.F. qui affichaient ouvertement de la partisanerie, mais ne passaient pas pour des émissions politiques parce qu'ils n'étaient pas commandités par un parti politique.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): La Chambre de Commerce canadienne et non pas la Chambre de Commerce du Québec.

M. HANSELL: Je ne m'y objecte pas entièrement. Je ne suis pas d'accord avec tous les points de vue du règlement, mais qu'une émission soit faite ou non au nom d'un parti politique me semble revenir au même. Imaginez, par exemple, qu'un groupe d'hommes décident de monter une émission dramatisée sur le socialisme, direz-vous que c'est une émission politique en faveur du socialisme? Par contre, imaginez qu'un groupe d'hommes décident de monter une émission dramatisée au sujet de l'argent, direz-vous qu'il s'agit d'une émission politique patronisée par les créditistes?

Le TÉMOIN: Des questions fort semblables à celle-ci se sont déjà posées. Nous avions une émission dramatisée sur le socialisme. L'opinion des autorités juridiques sur la question a été que cette émission ne traitait pas de la politique canadienne proprement dite. Mais elles ont ajouté, je crois, que si on y mentionnait le parti C.C.F., le programme devrait être interdit; mais étant donné qu'il traitait du socialisme en général, le programme ne comptait pas comme émission politique.

M. HANSELL: S'il ne s'agissait que du socialisme, il n'y a pas de raison de s'y objecter.

M. COLDWELL: Je n'y verrais pas d'objection, à condition qu'on permette de diffuser le point de vue opposé. Nous serions prêts à commanditer une émission de ce genre, mais nous n'en avons pas eu l'opportunité.

M. FLEMING: Quand vous dites: "Nous serions prêts à la commanditer" vous voulez parler du parti. Ce serait alors une émission politique.

M. COLDWELL: Si quelqu'un diffusait une émission directement imputable à notre parti, pourquoi n'aurions-nous pas la chance de faire valoir le point de vue opposé?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): S'il s'agissait d'une discussion objective sur le socialisme, il n'y aurait rien de mal là-dedans.

M. COLDWELL: Avez-vous jamais entendu des membres de la Chambre de Commerce discuter objectivement de socialisme?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons fait beaucoup de travail aujourd'hui. Il est maintenant 5 heures et demie. Est-ce que quelqu'un a proposé l'ajournement?

TÉMOIGNAGES

10 AVRIL 1953

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous avons quorum. A propos de notre visite à Toronto, ce serait, j'en suis sûr, le vœu du comité que d'avoir avec lui son secrétaire; or, je crois que l'habitude veut qu'une proposition soit faite en ce sens. Est-ce que quelqu'un veut formuler la proposition?

M. KIRK: Je suis très heureux de proposer que notre secrétaire nous accompagne à Toronto.

Convenu.

Le PRÉSIDENT: Hier, nous en étions rendus aux émissions d'intérêt public, à la page 16 du rapport annuel de la Société Radio-Canada. C'est alors que nous sommes entrés en discussion sur les programmes en général. Monsieur Dunton.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des Gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé:

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur la programmation en général?

M. Fleming:

D. Je suppose qu'on n'a pas eu le temps de préparer les documents que nous avions demandés hier?—R. Non; on est à les préparer. J'ai ici la liste des postes dont la puissance a été augmentée. Je crois qu'on en avait fait la demande. Le renseignement officiel a été donné par le ministère des Transports mais je puis y ajouter les recommandations du Bureau à ce sujet.

D. Quand vous parlez des recommandations du Bureau, je suppose que vous savez si elles ont été appliquées ou non.—R. Autant que nous sachions, elles ont toutes été appliquées.

D. Nous pouvons donc présumer qu'elles ont toutes été appliquées?—R. Quelques-unes sont tout à fait récentes. L'une concerne l'augmentation de la puissance du poste CKRS, de Jonquière (Québec), de 250 w. à 1,000 w. et un changement de fréquence M.A. de 1240 kcs à 590 kcs. Cette recommandation a été faite en novembre 1952. Nous avons également recommandé d'augmenter la puissance de CKCW à Moncton (N.B.), de 5,000 w. sur 1220 kcs à 10,000 w. sur la même fréquence. Cette recommandation faite en janvier 1953. Tout dernièrement, nous avons recommandé d'augmenter la puissance de CFRA, à Ottawa, de 1,000 à 5,000 w. sur 560 kcs. Le projet est si nouveau que nous n'avons encore pu obtenir aucun renseignement. J'ai dit hier que le Bureau n'avait pas recommandé d'augmentation de puissance pour les postes M.F. C'était une erreur. Il y en a eu une en 1950: le Bureau a recommandé d'augmenter la puissance du poste CJSH-MF, de Hamilton, de 745 w., puissance estimative de rayonnement sur une fréquence de 102·9 mégacycles, à 9,200 w., puissance estimative de rayonnement sur la même fréquence. C'est tout ce que nous avons eu.

D. Y a-t-il eu des demandes d'augmentation de puissance qui ont été rejetées?—R. Il y a eu celle que j'ai mentionnée hier, celle de Kelowna, en 1950. Je pense que nous avons ici-même le renseignement. On est à préparer les autres renseignements que vous avez demandés et j'espère les avoir la semaine prochaine. Nous pourrions peut-être vous renseigner au sujet de Kelowna un peu plus tard.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur la programmation en général?

M. Boisvert:

D. Je voudrais que M. Dunton me dise s'il existe une différence entre les émissions politiques et le programme *Capital Report.*—R. Oui, monsieur Boisvert.

D. Avez-vous reçu des plaintes sur les idées énoncées au cours du *Capital Report* durant les derniers six mois, plaintes basées sur la prétention que c'est vraiment une émission politique?—R. Nous avons rendu public toutes les critiques et tous les commentaires que nous avons reçus à ce sujet.

D. Exercez-vous une censure sur les opinions exprimées au cours de *Capital Report* avant de les mettre en ondes?—R. Non. Notre ligne de conduite pour ces émissions est de choisir des observateurs d'expérience, la plupart du temps des journalistes dont c'est le métier de faire des commentaires et des reportages sur les affaires publiques; puis, nous les chargeons de préparer une émission sans essayer de les influencer. Nous attendons d'eux qu'ils interprètent et analysent l'actualité. Nous savons que l'auteur, femme ou homme, exprimera sa propre opinion, jusqu'à un certain point, mais nous n'essayons pas de censurer les opinions émises. Notre ligne de conduite, c'est de maintenir un équilibre général en invitant à nos micros des personnes d'opinions diverses, choisies d'après leurs relations journalistiques, leur expérience passée et ainsi de suite. De cette façon, nous espérons donner des analyses et des commentaires avisés sur les affaires publiques, exprimés librement par des personnes dont c'est le métier.

M. Fleming:

D. Vous leur dites simplement de faire rapport sur un événement arrivé récemment à la Chambre?—R. Pas nécessairement à la Chambre.

D. Je voulais dire dans la vie nationale.—R. Oui; de faire une analyse ou des commentaires sur les affaires publiques qu'ils ont pu observer pendant la semaine et, dans ce cas, à Ottawa.

D. Ce sont des commentaires sur les événements de la semaine dans la vie nationale?—R. Oui.

D. Les événements politiques de la semaine, le mot politique pris au sens large du mot?—R. Oui, les evénements qui se sont produits dans les affaires publiques au cours de la semaine.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions générales, nous allons laisser les émissions d'intérêt public. D'autres questions? . . .

Causeries, page 17.

M. FLEMING: Je présume que nous reviendrons aux causeries quand nous aurons reçu les renseignements que nous avons demandés?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Émissions scolaires, page 19.

M. Fleming:

D. J'aurais quelques questions à poser sur les émissions scolaires. J'ai déjà dit qu'à mon avis, c'est une des plus intéressantes réalisations de la Société Radio-Canada. Elles ne reçoivent peut-être pas la publicité qu'elles méritent car ce sont d'excellentes émissions. En augmenterez-vous le nombre ou le laisserez-vous tel qu'il est?—R. Je ne crois pas que nous en augmentions la durée d'émission. Les autorités dans le domaine de l'éducation et nous-mêmes sommes d'avis qu'un nombre suffisant d'heures leur sont consacrées sur notre réseau. Là où il y a eu amélioration, c'est dans le contenu de ces émissions et dans leur influence. J'appelle amélioration, aussi, le fait que les directeurs d'école aient muni leur institution d'un plus grand nombre d'appareils récepteurs. Les émissions scolaires ont grandi en qualité et en popularité. Ces programmes nationaux que produit Radio-Canada tombent sous l'entière responsabilité du Conseil consultatif national des émissions scolaires. Quant aux émissions pro-

vinciales, les frais en sont assumés par les autorités provinciales qui fournissent également le texte de ces émissions, tandis que Radio-Canada fournit ses moyens de production et de radiodiffusion. Je crois que ces deux aspects des émissions scolaires ont été considérablement améliorés. Nous avons en outre les émissions du *Kindergarten* pour les enfants d'âge pré-scolaire. Mentionnons aussi les émissions d'origine récente, dont cette série de l'an dernier intitulé *The World's Biggest Classroom*, qui permet aux parents de se rendre compte de ce qui se passe dans une salle de classe. Cette émission, diffusée le soir, était exclusivement consacrée aux problèmes d'instruction. Au cours des récentes années, nous avons monté une pièce de Shakespeare au cours d'une série d'émissions du *National Weekly School Broadcast* et nous l'avons présentée le soir d'un seul coup pour que les parents puissent l'écouter et savoir pourquoi leurs enfants rentrent tard. Cette expérience a été très intéressante.

D. Vous travaillez toujours en étroite collaboration avec les autorités provinciales en matière d'éducation?—R. Oui; et c'est là le meilleur exemple de collaboration très efficace entre les organismes provinciaux et nous-mêmes. C'est une véritable tâche. Le Conseil consultatif national accomplit un travail vraiment fascinant avec l'aide de divers organismes: la fédération des professeurs, le *Home and School Federation;* puis nos préposés à la radiodiffusion donnent le vernis final.

M. Coldwell:

D. Qui est à la tête des émissions scolaires?—R. M. R. S. Lambert est le chef de cette division.

D. Je n'ai pas regardé jadis d'un bon œil sa nomination. Je dois maintenant reconnaître qu'il a particulièrement bien travaillé. Je me devais de le souligner.—R. C'est bien ce que nous pensons. Il jouit d'une grande considération dans le monde pédagogique de notre pays.

D. Il est surprenant de constater le grand nombre de pères et de mères de famille qui écoutent le *Kindergarten of the Air* et d'autres émissions scolaires.—R. Oui; elles sont très intéressantes et très populaires dans notre pays, surtout le *Kindergarten of the Air.*

D. J'essaie toujours de l'écouter le matin et j'y prends plaisir: c'est peut-être que je n'ai pas vieilli.

M. Jones:

D. M. Phil Kitley, de Vancouver, travaille-t-il dans cette division?—R. Depuis plusieurs années, il est entièrement à l'emploi du ministère provincial. C'est avec lui que nous faisons affaire et c'est lui qui s'occupe des émissions scolaires de la Colombie-Britannique.

D. Je crois qu'il fait du bon travail.—R. Oui, il est d'une grande utilité.

M. BOISVERT: Depuis l'année dernière, avez-vous augmenté le nombre d'heures allouées aux émissions éducatives?

Le TÉMOIN: Sauf pour nos émissions scolaires, nous n'employons pas le terme "éducatif". Du reste, un grand nombre de nos émissions sont d'une façon ou d'une autre en partie 'éducatives. Nous avons modifié et augmenté le nombre d'heures allouées au Radio-Collège sur le réseau français. Nous radiodiffusions certaines de ces émissions durant la soirée pour permettre aux adultes qui le désirent de les écouter.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Dinsdale:

D. Je vois que sous la rubrique *émissions du réseau*, il y a 604 heures d'allouées aux émissions éducatives. Si je saisis bien, cela ne comprend que les émissions scolaires?—R. Oui, seulement les émissions scolaires, les émissions qui appartiennent à la section des émissions scolaires.

D. Cela veut dire que des émissions du genre du *Citizens' Forum* seraient classées parmi les causeries?—R. Oui, parmi les causeries.

D. L'Association canadienne pour l'éducation des adultes collabore beaucoup à ce programme. Ne se servent-ils pas du *Citizens' Forum* comme moyen éducatif? —R. Oui, si l'on peut dire. Ce sont eux qui organisent presque entièrement les groupes d'auditeurs. Ils jouent le rôle de conseil consultatif dans l'élaboration de l'émission et c'est là un bon exemple de la coopération qui peut exister entre deux organismes: nous qui nous nous occupons de la radiodiffusion et eux qui s'occupent de stimuler l'intérêt des auditeurs.

D. Si ces émissions étaient classées parmi les programmes éducatifs, n'y aurait-il pas danger de faire fuir les adultes?—R. Oui, ces qualificatifs sont assez dangereux; nous avons longuement discuté la question de savoir quel qualificatif accoler à ce type d'émission. Notre personnel emploie le terme: causeries. Ce n'est qu'une question de mot.

M. Fleming:

D. Je vois que sur la carte de la page 21, sous l'en-tête "musique" vous allouez 199 heures à la musique sacrée. Je suppose que ce sont là des émissions entièrement consacrées à la musique sacrée.—R. Oui.

D. Cela ne comprend aucune des émissions religieuses parlées?—R. Non. Ce sont des programmes spéciaux de musique religieuse, des pièces comme "Le Messie", qui ne sont pas classifiées comme musique religieuse, mais bien comme musique sacrée.

D. Comme l'audition des grandes cantates?—R. Oui. Ce genre de pièces.

D. Que comprend la section des émissions religieuses parlées, à part des services dominicaux et des causeries religieuses des dimanches soirs?—R. *Eventide* et *Morning Devotion*, quand ils sont diffusés sur tout le réseau et non sur un poste du réseau, comme c'est l'habitude.

D. *Church on the Air* est diffusé le dimanche?—R. Le dimanche après-midi. *Religious Period* et *Church of the Air* sont diffusés le dimanche; *National Sunday Evening Hour*, le dimanche soir et *Eventide*, le jeudi. Je pense qu'un programme comme *Report of World Church Activities* se classerait aussi dans cette catégorie.

D. Votre correspondance reflète-t-elle la satisfaction du public vis-à-vis de la réalisation de ces programmes?—R. C'est variable.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse, mais dois-je comprendre que vous avez terminé la discussion des émissions scolaires?

M. FLEMING: Si je vais un peu trop vite, je m'en excuse.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur les émissions scolaires ? Sinon, Radio-Collège, . . . Agriculture, pêche et jardinage. . . . Maintenant, nous en sommes rendus aux émissions religieuses.

M. Dinsdale:

D. Agriculture, pêche et jardinage. Y aurait-il moyen de savoir quel est le pourcentage des auditeurs dans les centres urbains et dans les milieux ruraux?— R. Ce serait un renseignement difficile à donner en détail. Les études que nous avons faites jusqu'à présent sur le sujet semblent indiquer que le nombre des auditeurs est plus grand dans les milieux ruraux que dans les centres urbains. Si donc vous divisez la population totale du Canada en population urbaine et rurale et faites les calculs nécessaires, vous verrez que les auditeurs des milieux ruraux sont plus nombreux.

D. Le réseau diffuse la plupart des programmes ruraux?—R. Trans-Canada les diffuse pour la plupart, de concert avec les émissions agricoles quotidiennes et le *Farm Forum*.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur l'agriculture, la pêche et le jardinage?

M. Dinsdale:

D. Avez-vous quelque idée du nombre des groupes qui écoutent le *Farm Forum*? Augmente-t-il?—R. C'est un groupe de 1,300 personnes environ; c'est le plus important groupe d'auditeurs du monde.

D. Vous avez légèrement changé de formule l'année dernière. Vous avez donné certaines émissions sous forme dramatisée.—R. Chaque année, les organisateurs du *Farm Forum* demandent des suggestions à ses auditeurs et ceux-ci nous ont demandé plus d'émissions dramatisées.

D. Le fait de dramatiser quelques émissions vous attirera encore plus d'auditeurs.—R. Je le crois. Il y aurait danger à dramatiser certains sujets mais il y en a d'autres, par contre, qui s'y prêtent fort bien. Cette innovation, cependant, fait retomber plus de travail sur notre personnel, car il est beaucoup plus difficile de réaliser une émission dramatisée que de rassembler deux ou trois personnes pour discuter le même sujet. Enfin, les auditeurs préfèrent cette formule; voilà pourquoi nous l'avons plus exploitée au cours des deux ou trois dernières années.

M. Coldwell:

D. Est-ce là une formule qui a été étudiée et copiée par d'autres pays?—R. Oui. L'UNESCO est précisément à compléter une étude minutieuse sur toute la question et je présume qu'il étudiera et analysera cette formule de façon à passer le renseignement à d'autres pays. Nous avons l'un des plus extraordinaires groupes d'auditeurs radiophoniques de l'univers.

D. Qui est chargé de cette émission?—R. Keith Morrow, le chef de la division des émissions agricoles, s'en occupe. Elle tombe sous sa responsabilité.

M. DINSDALE: Je crois que le *Citizen's Forum* et le *Farm Forum* sont deux émissions de premier ordre.

Le TÉMOIN: Oui.

M. COLDWELL: Et les conférences de presse aussi.

Le TÉMOIN: Oui, c'est une émission très écoutée. Je suppose que M. Dinsdale veut parler de groupes d'auditeurs. Nous savons que les conférences de presse atteignent un très vaste auditoire et éveillent considérablement l'intérêt du public, dans tout le Canada.

M. Kirk:

D. Dans ma région en particulier, j'entends des commentaires très élogieux sur les émissions pour les pêcheurs, éloges prononcés par les pêcheurs eux-mêmes et par leurs femmes. Ils apprécient non seulement les faits qui y sont relatés mais aussi le style très captivant dans lequel ils sont racontés.—R. Pour la première fois l'année dernière nous avons doté la Colombie-Britannique d'une émission pour les pêcheurs; cette émission a donné des résultats fort satisfaisants. Les pêcheurs ont même demandé qu'on augmente la puissance de rayonnement des postes pour leur permettre de syntoniser cette émission jusque sur la mer.

D. C'est une émission fort appréciée de la région occidentale de la Nouvelle-Écosse où tant de petites barques vont et viennent sur la mer. Les pêcheurs de cet endroit s'intéressent surtout aux prix et aux bulletins météréologiques.—R. Ces émissions intéressent aussi vivement les pêcheurs de Terre-Neuve.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur l'agriculture, la pêche et le jardinage?

M. Hansell:

D. Avant que vous ne tourniez la page, je vois qu'il y a, à la page 21, un graphique fort intéressant intitulé "Classification des émissions du réseau". Je remarque que les heures que vous consacrez à la musique légère égalent presque

le nombre d'heures que vous consacrez à tous les autres types de musique. Par quelle méthode déterminez-vous que 5,708 heures doivent être consacrées à la musique légère et le reste aux autres genres de musique? Y a-t-il une formule quelconque? Êtes-vous guidés par les demandes du public?—R. Il n'y a pas de formule à proprement parler. Nous souhaiterions souvent qu'il y en ait une à laquelle nous pourrions nous référer et qui nous dirait quel genre de programme mettre en onde. Nous nous basons sur l'ensemble des jugements portés par les préposés à la programmation. Quelques auditeurs ont critiqué la Société, en disant qu'elle offre trop de musique pour intellectuels.

D. Je comprends ca!—R. Je crois que, dans n'importe quel pays, il est naturel que la musique légère occupe, dans la mesure du bon sens, une grande place à l'horaire de la radiodiffusion. Nous diffusons du reste une bonne proportion de musique plus sérieuse.

D. Oui. Je ne voulais pas critiquer; je me demandais simplement si votre choix était arbitraire ou basé sur les demandes du public.—R. Nous essayons de donner ce que la grande majorité du public souhaite écouter la plupart du temps.

D. Je suppose que vous êtes en cela guidés par des enquêtes ou par les lettres que vous recevez?—R. Nous sommes guidés par tous les moyens qu'ont à leur disposition les haut-fonctionnaires de Radio-Canada pour sonder l'opinion publique. Ces moyens ne sont pas tous très efficaces, très précis, ni très fiables. Nous devons souvent nous fier à l'intuition des réalisateurs en ce qui regarde les goûts de certains groupes d'auditeurs.

D. Sans être un expert en la matière, je sais fort bien, personnellement, ce que j'aime entendre. Nous donneriez-vous un exemple de ce que vous classez comme musique légère, par comparaison avec la musique semi-classique, mettons, ou les variétés?—R. J'aimerais avoir étudié plus à fond la question. Comment classerait-on *The Happy Gang* par exemple? M. Young pourrait peut-être nous répondre? Dans les variétés?

D. Dans les variétés?—R. Je classerais certaines émissions comme le *Prairie Schooner* dans la musique légère. Ce serait certainement de la musique légère.

M. COLDWELL: Comment classeriez-vous les opérettes Gilbert et Sullivan?

Le TÉMOIN: Dans la musique légère ou semi-classique, je pense. Dans ce genre de musique, les limites ne sont pas très bien définies. Je dirais pourtant que Gilbert et Sullivan se classe dans la musique semi-classique.

M. FLEMING: Vous classeriez les opérettes dans la musique semi-classique ou légère?

Le TÉMOIN: Dans la catégorie de la musique semi-classique.

M. Coldwell:

D. Certaines soirées sont très bonnes à la radiodiffusion et d'autres très mauvaises. Le samedi soir, alors que la plupart des auditeurs sont à la maison, les programmes des réseaux Dominion et Trans-Canada sont d'habitude très mauvais. Je ne parle pas des joutes de hockey que tout le monde suit et qu'on écoute, du reste, chez-moi. Je dis qu'en général, si vous voulez syntoniser un bon programme le samedi soir, vous vous rendez compte que les réseaux Dominion ou Trans-Canada n'en présentent pas un seul qui vaille la peine d'être écouté. Le samedi soir est le soir le plus mauvais de la semaine à la radiodiffusion et je pense que le jeudi soir n'est guère mieux. R. Les auditeurs du réseau Trans-Canada sont très nombreux le jeudi soir. Ils sont encore plus nombreux lorsqu'il y a du hockey à l'affiche ou certaines émissions comme *Share the Wealth* et autres que vous n'aimez pas, monsieur Coldwell, mais qui sont fort écoutées. En général, la proportion d'auditeurs est très élevée les samedi et jeudi soirs. Le jeudi soir,

il y a le programme *Wayne and Shuster* qui n'est peut-être pas apprécié de tout le monde, mais qui groupe un grand nombre d'auditeurs.

M. COLDWELL: Certaines personnes aiment les émissions bruyantes.

M. FLEMING: Les auditeurs sont moins difficiles sur la qualité des programmes le samedi soir que les autres soirs. Certaines émissions peuvent leur plaire le samedi soir et les laisser indifférents les autres soirs de la semaine et réciproquement.

Le TÉMOIN: Voilà pourquoi nos réalisateurs ont pensé qu'il ne valait pas la peine de présenter nos meilleurs programmes le samedi soir.

M. COLDWELL: Les émissions du dimanche sont excellentes.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur la classification des émissions du réseau; la page 21?

M. Fleming:

D. Est-ce volontairement que 51·1 p. 100 des émissions sont consacrées à la musique et 48·9 p. 100 aux émissions parlées? Poursuivez-vous un but défini, une proportion de 50 p. 100?—R. Non. Comme il arrive souvent à la radiodiffusion, c'est là une proportion que nous étudions et modifions constamment, grâce au travail de nos réalisateurs. Cependant, au cours des dernières années, la proportion est restée à peu près la même. Nous ne cherchons pourtant pas à donner 50 p. 100 d'émissions parlées et 50 p. 100 de musique.

D. Cette proportion ne change-t-elle pas alors avec les années?—R. Non. La proportion reste la même sans que nous le voulions délibérément. Les hauts fonctionnaires de notre Société observent constamment les horaires pour vérifier s'ils s'équilibrent bien.

M. Jones:

D. Quelle est la proportion d'émissions parlées dans les postes privés?—R. Je pense que les émissions parlées sont plus nombreuses dans les postes privés.

D. Dans les émissions commerciales aussi bien que dans les émissions non-commerciales?—R. Les émissions commerciales sont beaucoup plus nombreuses dans les postes privés. Ils diffusent également un bon nombre de nos programmes.

M. Fulton:

D. Quelle est la proportion d'émissions commerciales et non-commerciales comparativement à l'année dernière? Avez-vous des chiffres?—R. L'année dernière, la proportion des émissions non-commerciales était de 78·2 contre 76·3 cette année. C'est une légère diminution.

M. Fleming:

D. Ce graphique concerne l'année financière qui va du 1er avril 1951 au 31 mars 1952.—R. Oui.

D. Pouvez-vous nous donner les chiffres correspondants pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1953?—R. Ils n'ont pas encore été colligés. Je crois qu'il y aura, cette année aussi, une légère diminution.

D. Des émissions non-commerciales?—R. Oui, dans les émissions non-commerciales.

D. Vous avez déclaré hier que ces chiffres n'avaient pas été établis en pourcentage. Je suppose que ce graphique sera un élément important de vos rapports à venir.—R. Ce renseignement est difficile à obtenir mais je puis cependant demander à M. Young si nous pouvons obtenir le même graphique, quoiqu'il s'agisse de passer en revue près de 70,000 émissions. Je ne vois pas comment il serait possible d'y arriver.

M. FLEMING: Je n'insiste pas si c'est difficile. Je ne voudrais pas gâter les vacances de M. Young.

M. COLDWELL: Dans les programmes commerciaux, y a-t-il des chiffres pour indiquer le nombre d'heures accordées à la publicité des savons, de la pâte à dents et autres produits de même genre.

M. RICHARD: Ce sont des produits fort utiles.

Le TÉMOIN: Nous pouvons l'extraire de nos rapports. Nous sommes capables de vous fournir ce renseignement.

M. COLDWELL: Ce doit être un chiffre assez imposant.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Coldwell:

D. Un grand nombre de ces émissions spéciales sont morbides et déprimantes. On y traite beaucoup de querelles de famille, etc. Croyez-vous qu'on devrait laisser de telles émissions pénétrer dans des milieux canadiens?—R. C'est un problème qui a été débattu en public depuis plusieurs années et que la Société étudie attentivement. Voici quelle est aujourd'hui la situation. Un grand nombre de personnes n'aiment pas les romans-savons et les critiquent. Par contre, un bon nombre d'autres personnes les aiment. Les enquêtes indiquent en général que, de tous les programmes diffusés pendant le jour, les séries que l'on appelle de jour attirent l'auditoire le plus nombreux; les quatre émissions continues que nous diffusons durant le jour attirent plus d'auditeurs que tout autre type de programme peut-être. Comparez-les, mettons, avec la musique légère et vous verrez que le nombre des auditeurs subit une forte baisse, parfois de la moitié du chiffre initial. Il semble en général, que la moitié des femmes du pays environ aiment les romans-savon, qu'un certain nombre d'autres restent neutres, alors qu'un autre groupe ne les aiment pas. Mais comme ces émissions sont aimées de la majorité des auditeurs, nous avons pensé qu'il convenait de les garder comme par les années passées. Nous n'avons du reste pas autant d'émissions continues que les réseaux américains.

D. Aucune enquête n'a pu indiquer l'influence de ces émissions sur les gens mariés, etc. Pourraient-elles mal les influencer?

M. RICHARD: Peut-être se rendent-ils compte que leur sort n'est pas tellement mauvais, après avoir écouté ces émissions. Ce serait un bon résultat.

M. COLDWELL: Ce que vous dites est très juste, monsieur Richard; je n'y avais jamais pensé.

Le TÉMOIN: Nous avons discuté ce problème avec plusieurs autorités en psychologie et en sociologie, monsieur Coldwell, et leur conclusion est que ces émissions constituent des soupapes de sûreté dont l'effet est loin d'être mauvais sur les sentiments des auditeurs. On a même été jusqu'à dire qu'il y aurait au pays beaucoup plus de divorces, n'étaient ces émissions en séries. J'avoue que je ne seconderais pas cet argument.

M. Fleming:

D. Quelles méthodes avez-vous pour évaluer l'intérêt des auditeurs? Vous servez-vous de la méthode Ellioott-Haynes ou d'autres méthodes? Comment arrivez-vous à vos conclusions?—R. Comme je l'ai dit aux comités précédents, nous nous sommes rendu compte que les méthodes au moyen desquelles nous pensions évaluer l'intérêt et les goûts des auditeurs n'étaient pas du tout au point. Cependant, nous ne pouvions pas faire le travail nous-mêmes. Nous avons dû nous en tenir aux réponses des auditeurs reçues par courrier et par téléphone, ainsi qu'aux agences commerciales. Nous avons cependant l'intention d'ouvrir une petite division bien à nous, pour nous livrer à ces enquêtes. Nous n'enverrons évidemment pas d'observateurs dans tout le pays pour pratiquer des enquêtes

importantes; nous constituerons ici un noyeau de personnes expérimentées qui étudieront le problème et recommanderons certains types d'enquêtes qui seront poursuivies par d'autres. Nous nous rendons compte que nous connaissons bien imparfaitement les préférences de nos auditeurs et que, dans ce domaine, nous sommes en arrière la BBC. Celle-ci comprend une division d'enquête et dépense de fortes sommes d'argent sur différents types d'enquêtes.

D. Le problème de la BBC dans ce domaine est beaucoup plus simple à résoudre?—R. Oui, beaucoup plus simple quoiqu'elle fait beaucoup de dépenses pour mettre ses enquêtes au point. Nous voudrions effectuer nos propres enquêtes et qu'elles nous disent non seulement le nombre d'auditeurs aux écoutes mais aussi pourquoi ces auditeurs écoutent nos émissions, quelles sont les émissions qu'ils aiment et celles qu'ils n'aiment pas et quelles améliorations leur sembleraient les plus opportunes. Une enquête comporte deux aspects: un aspect qualitatif qui n'est pas étudié au Canada à l'heure actuelle et un aspect quantitatif qui, dans une certaine mesure est étudié mais demanderait une bonne dose de perfection peuvent pour nous être vraiment utile.

D. Vous avez vous-même dit, il y a un instant, que la division que vous formeriez ne serait pas assez importante pour vous permettre de pratiquer vous-même vos enquêtes, mais que son travail consisterait à déterminer les enquêtes que vous feriez exécuter par d'autres personnes spécialement désignées à cet effet.—R. Oui, et nous faisons faire notre travail par des agences spécialisées qui travaillent sous notre direction. Toutes ces personnes sont fort au courant des méthodes à employer et le reste, mais nous ne nous servons pas de nos propres équipes.

D. A quelles agences commerciales faites-vous appel en ce moment?—R. Nous recevons quelques renseignements de l'*International Surveys*. *Gruneau Surveys* a également travaillé pour nous. *Penn-McLeod Surveys* s'est occupé de la télévision; sans oublier le B.B.M. auquel participent et souscrivent aussi bien des agences de publicité que des postes privés et nos propres réseaux. En tant que partenaires, nous y collaborons activement.

D. Quelques-unes de ces agences ne sont pas uniquement canadiennes?—R. Oui, je crois qu'elles le sont.

D. Elles sont toutes exclusivement canadiennes?—R. Elles peuvent être liées à quelques agences américaines mais ce sont des organisations canadiennes; il n'y a cependant pas de comparaison entre le travail accompli minutieusement, à notre demande, par des personnes d'expérience et les enquêtes effectuées dans un but commercial dont nous n'avions pas réussi à nous satisfaire.

D. La plupart des renseignements que vous désirez sont de nature plus spéciale, n'est-ce pas?—R. Oui. Nous avons M. E. A. Weir, notre directeur commercial qui s'est maintenant spécialisé dans ce genre de recherches. Nous ne sommes pas satisfaits des méthodes employées par les agences commerciales. Notre impression est qu'elles peuvent être considérablement améliorées et les agences commerciales s'accordent avec nous pour le dire; une des premières mesures à prendre serait donc l'élaboration de méthodes d'enquêtes plus efficaces. La mise au point, aux États-Unis, de certaines méthodes d'enquête donne lieu à toutes sortes de discussions et d'écoles de pensée différentes; quant à nous, nous voudrions trouver de nouvelles et meilleures méthodes d'enquête.

M. Hansell:

D. J'ai remarqué que sur le petit graphique dont nous avons parlé tout à l'heure, il y 166 heures d'allouées à l'opéra; c'est là, je crois, le plus petit nombre d'heures dont bénéficie une émission et nous pouvons nous y attendre; mais avez-vous remarqué si le public s'intéresse plus à l'opéra que les années précédentes?—R. Nous avons effectivement remarqué que l'intérêt du public semble croître et ce phénomène est dû en partie au *Metropolitan Opera* que nous diffusons depuis des

années, les samedis après-midi, et en partie au progrès de la C.B.C. *Opera Company*, formée de talents canadiens, et à quelques opéras réalisés à Montréal. Nous sommes, je pense, en train de créer au Canada une véritable école d'opéra, et cela sera d'un grand secours pour accroître l'intérêt du public vis-à-vis de l'opéra. L'expansion du *Graduate School of Music*, de Toronto, y a certainement contribué. Elle a travaillé de concert avec notre division des programmes. L'intérêt des auditeurs s'accroît certainement; pour certains spectacles d'opéra, leur nombre est à la hausse. Après avoir évalué la popularité de nos émissions d'opéra et de celles du *Metropolitan*, nous nous sommes rendu compte que nous avions un auditoire plus nombreux que d'habitude.

D. J'ai pris l'habitude d'écouter les émissions d'opéra et je trouve qu'elles peuvent devenir fort passionnantes, mais j'ai remarqué que le *Metropolitan Opera* est presque toujours en faillite. Que pensez-vous du projet que l'État subventionne une troupe d'opéra tel que font certains pays d'Europe? Alors que j'étais en France, l'été dernier, j'allais passer toutes mes soirées libres à l'opéra.—R. Parler de subventionner une troupe d'opéra sort un peu de nos cadres. Je crois qu'en tant qu'organisme public, nous avons joué un certain rôle dans l'avancement de l'opéra au Canada en mettant sur pied des troupes d'opéra, grâce auxquelles nos jeunes Canadiens peuvent manifester leur talent et prendre part à de véritables représentations radiophoniques. Nous pouvons comparer avantageusement nos émissions, je pense, à tout ce qui se fait dans l'univers en fait d'opéra, non pas peut-être par la qualité de nos artistes mais par la tenue générale de nos représentations. C'est dans cet ordre d'idées que nous avons surtout pu faire beaucoup en tant qu'organisme public et il est à espérer que nous continuerons. Au cours de l'année dernière, il y a eu quelques excellents spectacles d'opéra. Je crois que je n'ai pas la compétence voulue pour discuter le côté non radiophonique de l'opéra.

M. RICHARD: M. Dunton se rend compte, je suppose, monsieur le président, que mettre en scène des opéras à Paris coûte moins cher qu'au Canada. Paris possède tous les artistes nécessaires. Il en est de même pour l'enregistrement des disques. Aux endroits ou se trouvent plusieurs bons orchestres, vous pouvez enregistrer des disques pour $35, mais lorsque vous avez, comme ici, des tarifs syndicaux, vous ne pouvez produire un enregistrement pour $300.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas que ni au Canada, ni ailleurs, un orchestre s'engage à enregistrer un disque pour cette somme. Nous ne devons pas non plus jouer à la modestie sur ce qui se fait au Canada dans ce domaine. A l'heure actuelle, le Canada peut se mesurer avec fierté à n'importe quel autre pays.

M. HANSELL: Il n'y a sûrement pas un manque de talent actuellement au Canada. Prenez par exemple les *Singing Stars*. C'est une émission qui ne manque pas de promesse.

Le TÉMOIN: Vous savez sans doute que des artistes qui ont figuré à ce programme sont devenus des acteurs d'opéra ici ou aux États-Unis?

M. Coldwell:

D. Quelle popularité possède le *Singing Star*?—R. Une assez bonne popularité. C'est une émission commanditée par la *Canadian Industries Limited*, tandis que nous réalisons nous-mêmes, sur le réseau français, *Nos futures étoiles*.

D. Accordez-vous le même genre de prix, des bourses?—R. Oui, absolument la même chose.

D. Je croyais que la *C.I.L.* commanditait aussi l'émission du réseau français. —R. Non, je ne crois pas.

D. Je le croyais.—R. Nous sommes très heureux de voir qu'une émission que nous supportons et que nous réalisons en grande partie reçoit un accueil aussi chaleureux de la part des auditeurs.

D. C'est vraiment de la très bonne publicité; une publicité contre laquelle personne ne peut trouver à redire.

M. DINSDALE: Le programme *Metropolitan Opera* tombe-t-il dans la catégorie des émissions commerciales?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Fulton:

D. Le *Metropolitan Opera* est commandité au Canada aussi bien qu'aux États-Unis?—R. Oui.

Q. Sur votre graphique, est-ce que le *Metropolitan Opera* figure dans ce 23·7 p. 100 d'émissions commerciales?—R. Oui.

D. Je croyais que vous nous aviez dit à la réunion précédente que, bien que vous payez pour cette émission, vous la considériez comme une émission non commerciale.—R. Je ne crois pas. Je pense que vous confondez avec la symphonie de New-York.

D. Je crois que je confondais.—R. Parfois nous le radiodiffusons comme émission non commerciale.

D. Le programme est-il commandité au Canada ou le diffusez-vous comme émission non commerciale?—R. C'est une émission commerciale aux États-Unis mais elle n'est pas commanditée au Canada.

D. Le *Metropolitan Opera* est commandité au Canada aussi bien qu'aux États-Unis?—R. Oui.

D. La compagnie McColl-Frontenac le commandite au Canada?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions au sujet de la page 21? . . . Nous allons passer aux programmes religieux, page 22.

M. Fleming:

D. Je suis allé un peu trop vite tout à l'heure quand je vous ai demandé dans quelle mesure les émissions religieuses donnaient satisfaction au public, et vous aviez commencé à nous parler des difficultés qui se posent.—R. Je pense qu'en général ces émissions donnent satisfaction au public et qu'elles sont excellentes. La responsabilité n'en retombe pas entièrement sur nous, mais aussi sur les gens d'église, car nous travaillons en collaboration avec le *National Religious Advisory Council* à améliorer le côté technique de ces émissions. Je crois cependant qu'à tout considérer, le niveau radiophonique de ces émissions est très satisfaisant.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? . . . Programmes pour enfants.

M. HANSELL: N'en étions-nous pas aux émissions religieuses?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. Hansell:

D. J'ai une question à poser, monsieur Dunton. Je la répète, car, il y a quelques semaines, elle a paru au Feuilleton. Peut-être en avez-vous pris connaissance; elle porte sur le Conseil consultatif national des cultes. Je me suis fait donner les noms des membres de ce conseil, ainsi que des groupes religieux qu'il représente. Je remarque qu'au bas de la page 22, à la première colonne, vous dites que le Conseil consultatif national des cultes est composé de ministres de tous les principaux cultes. Or, j'ai constaté, en effet, que ces cultes sont bien représentés au sein du conseil mais que, par ailleurs, un grand nombre de petites sectes religieuses ne figurent pas au nombre des membres de ce conseil. Sans vouloir le critiquer, avez-vous considéré l'utilité qu'il y a à se servir du *Canadian Council of Churches* comme conseil consultatif? Le *Canadian Council of Churches*

groupe un nombre beaucoup plus complet d'organisations religieuses que l'autre. —R. Nous n'y avons pas songé en particulier. Nous travaillons en collaboration étroite avec le *Canadian Council of Churches* pour un certain nombre d'émissions dont le *Saturday Broadcast* et nous discutons de beaucoup de problèmes avec eux. Le Conseil consultatif national des cultes est cependant en lui-même une organisation restreinte et même s'il comprend seulement des représentants des plus importantes sectes religieuses, il n'en est pas moins un conseiller judicieux, précisément au sujet des émissions des minorités non représentées au Conseil. Je crois que l'importance même du *Canadian Council of Churches* ne permet pas qu'on s'en serve comme conseil consultatif.

D. Je n'entendais pas suggérer que chaque secte religieuse soit représentée dans le conseil consultatif mais que le *Canadian Council of Churches* est un organisme beaucoup plus important. Vous pourriez même dans ce cas réduire le nombre de votre personnel: ils possèdent un exécutif.—R. Il faut dire, monsieur Hansell, qu'au cours des années, une collaboration très étroite s'est établie entre le conseil et nous, et je ne crois pas qu'il ait l'intention de prendre des mesures pour détruire cette collaboration.

Q. Je comprends et je crois que le Conseil consultatif a fait un excellent travail. On m'a simplement appris que quelques petites sectes n'ont pas été invitées à prendre part aux émissions religieuses.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

Programmes pour enfants, page 22.

Variétés et divertissements, page 23.

Sports, page 26.

Grands reportages, page 26.

Utilisation des talents, page 27.

M. Dinsdale:

D. A ce propos, monsieur le président, Radio-Canada emploie-t-il plus d'artistes qui sont employés permanents que d'employés temporaires?—R. Les artistes ne font pas partie de notre personnel régulier. Presque tous ceux dont nous nous servons ne font pas partie de notre personnel mais sont engagés pour l'occasion ou la série d'émissions. C'est notre méthode habituelle.

D. Est-ce que les membres de troupes d'opéra, d'orchestre, etc. sont des employés réguliers de Radio-Canada?—R. Non. Nous avons inauguré cette année la symphonie de Radio-Canada et tous les membres de l'orchestre sont engagés sous contrat. Ce ne sont pas des employés permanents. Ils ont un contrat pour la saison; dans quelques autres cas, nous signons des contrats ou garanties mais, dans l'ensemble, aucun artiste ne figure sur la liste de paye régulière.

M. Fleming:

D. L'année dernière ou à peu près, n'avez-vous pas eu quelques difficultés à ajuster vos taux de salaires au niveau réclamé par les syndicats?—R. La direction a entrepris de très longues négociations dont quelques-unes se poursuivent encore.

D. Donnez-vous à vos négociations une envergure nationale ou les entreprenez-vous aussi sur le plan local?—R. Ce sont bien plus les syndicats que nous-mêmes qui recherchent le plan national.

D. Vous recrutez vos artistes, musiciens ou autres un peu partout?—R. Nous désirons vivement conserver le libre choix de nos artistes partout dans le pays, mais nous avons déjà les mains liées dans une certaine mesure par les ententes avec les syndicats.

M. Fulton:

D. Vous revenez ici à un sujet dont vous avez discuté verbalement, je crois, le premier jour: le poste CFPL, de London, diffuse un programme d'amateurs. Vous aviez alors dit que c'était là le chemin à suivre pour permettre aux artistes locaux de se faire entendre sur le réseau. Depuis la date où a paru ce rapport, c'est-à-dire en juin dernier, d'autres postes ont-ils pris des mesures semblables?—R. Je crois que CKOY d'Ottawa a suivi cet exemple. Je sais que depuis un an ou deux, un certain nombre de postes privés ont encouragé les artistes locaux, mais j'aurais à vérifier si d'autres programmes d'amateurs, dont les gagnants sont invités à *Opportunity Knocks*, ont été réalisés. Je crois que CKVL, de Verdun, a agi de la même façon.

D. Avez-vous signalé ce genre d'émission à l'attention des postes privés dans vos lettres circulaires? Ce sont de bons programmes.—R. Je pense que cette idée a été soumise aux postes privés et l'on en a discuté aux assemblées annuelles des postes du réseau.

D. Deux autres postes ont commencé à diffuser ces émissions, portant ainsi à trois le nombre des postes qui suivent la même ligne de conduite à votre connaissance?—R. Oui. Il peut y en avoir d'autres. Il y a aussi, je pense, le poste de Saint-Jean (N.-B.). On porte beaucoup plus d'attention aux talents locaux maintenant, grâce à ces émissions, et quelques-uns des candidats prennent même part au programme *Opportunity Knocks*.

D. Vous avez dit précédemment que si ces postes réalisaient un programme d'amateurs aptes à être entendus sur le réseau, vous en paieriez les frais. Êtes-vous également prêts à payer les dépenses personnelles des amateurs qui affrontent les concours locaux?—R. Nous payons les dépenses des concurrents qui participent aux épreuves des émissions de réseau. En d'autres mots, nous ne payons pas les dépenses des concurrents sur le plan local. Cependant, si un candidat remporte la palme au concours local et décide de poursuivre la lutte à l'émission de réseau, alors nous payons les dépenses qu'une telle épreuve lui occasionne.

D. Je ne sais quelle mesure vous avez prise pour faire connaître ces projets, mais je crois que vous devriez leur consacrer toute la publicité possible.—R. Oui. Je vous remercie. C'est là sans doute une excellente forme de collaboration.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Émissions spéciales, page 27.

M. Whitman:

D. Le *Messager du grand nord*, émission de Radio-Canada, continue toujours, n'est-ce-pas, à transmettre gratuitement des messages aux personnes domiciliées dans l'extrême-nord?—R. Oui.

D. Est-ce une émission bi-hebdomadaire ou hebdomadaire?—R. Je crois qu'il s'agit d'une émission hebdomadaire diffusée de plusieurs postes différents.

D. Une de nos filles habite l'île de Baffin et elle suit très assidûment cette émission. Si, par malheur, nous négligeons de lui faire parvenir un message chaque fois qu'il y a une émission, nous en entendons parler. C'est un service qu'on apprécie beaucoup dans cette partie du Canada et nous pouvons écouter ces postes, les samedis soirs de Sackville. Il arrive souvent qu'à Montréal, un poste américain cause de l'interférence et coupe complètement la réception. Nous le vouons à tous les diables. C'est là cependant un service admirable et fort apprécié des personnes qui en bénéficient.

M. Fleming:

D. Ce que j'ai à dire ne fait pas suite à la question de M. Whitman et ne tombe pas dans le domaine des émissions spéciales. Accompagné d'un certain nombre des membres du Comité, je me suis rendu il y a un an ou un an et

demi à peu près, à Fort Churchill et j'ai eu le regret d'apprendre qu'on y captait régulièrement, chaque jour, des programmes provenant de Russie, des programmes de propagande en majorité, alors que les émissions canadiennes étaient virtuellement impossibles à capter.—R. Nous connaissons depuis quelque temps cette situation et nous avons discuté avec le ministère de la Défense nationale le projet d'ouvrir des postes pour desservir Fort Churchill et quelques autres endroits de la région. Nous en sommes finalement venus à une solution et, depuis quelques mois, les régions nordiques dont vous parlez jouissent d'un service régulier de programmes enregistrés. Nous commençons ce mois-ci à leur fournir chaque jour six heures d'émissions.

D. Vous dites que ce sera un service régulier de six heures par jour?—R. Oui monsieur, et ce sont les avions du CARC qui livreront les disques aux divers postes. Notre plan a été soigneusement élaboré et nous sommes très heureux de pouvoir enfin desservir les postes de ces régions. En fait, ils se trouvent reliés à nos réseaux au moyen d'enregistrements.

D. Combien de postes emploierez-vous ainsi?—R. Whitehorse, Aklavik . . . il y en aura six en tout.

D. Rayonnent-ils sur une vaste région ou sont-ils disséminés?—R. On estime que les postes de Whitehorse, Aklavik, Yellowknife, Churchill et Goose-Bay atteindront près de 30,000 habitants de ces régions septentrionales; à mon sens, c'est là une proportion considérable de la population de ces régions.

D. Je suppose qu'on s'attend naturellement à ce que les gens qui habitent Whitehorse, Churchill, Yellowknife et les environs constituent la glus grande proportion des auditeurs.—R. Exactement, ainsi que ceux d'Aklavik, de Goose-Bay et d'un ou deux autres endroits.

D. Quel territoire votre service desservira-t-il, une fois développé?—R. Nous desservirons surtout les centres entourés de petites localités.

D. Il ne s'agit pas de postes de grande puissance, n'est-ce pas?—R. La plupart auront 250 watts à peu près. De grandes étendues septentrionales ne bénéficient pas encore d'un bon service radiophonique et la question nous préoccupe depuis nombre d'années, Tous les plans élaborés à cette fin dans le passé entraînaient des frais exorbitants. Pour couvrir ces vastes étendues de façon satisfaisante, il faudrait dépenser des sommes énormes en émetteurs, en lignes de transmission, et le reste. La réception sur ondes courtes y est plutôt mauvaise, bien qu'on y capte parfois le poste de Sackville. Jusqu'à présent, nous n'avons pas trouvé de solution satisfaisante, mais je crois que nous faisons un pas en avant grâce au service que nous leur offrirons par l'entremise du ministère de la Défense.

D. Sont-ils tous des postes privés?—R. Tous sont exploités par le ministère de la Défense nationale.

D. Vous dites bien qu'ils sont exploités par le ministère de la Défense nationale?—R. En réalité, je crois que les habitants des localités intéressées participent à la direction des postes, mais non pas sur une base commerciale.

Le PRÉSIDENT: Si vous n'avez plus de questions, nous passons maintenant à la rubrique "Échanges internationaux".

M. Boisvert:

D. Permettez-moi d'exprimer mon approbation à Radio-Canada pour avoir réduit à 15·9 p. 100 les émissions en provenance des réseaux américains. Non pas que j'aie des préjugés contre nos amis du Sud, mais je crois qu'il vaut la peine de souligner qu'en 1948 et en 1949, les émissions de provenance américaine comptaient pour 40 p. 100 du total, tandis qu'elles ne comptent plus maintenant que pour 15·9 p. 100. En tant que Canadien, je crois que cette amélioration vaut la peine d'être soulignée.—R. La proportion est réduite cette année, en effet, mais je ne crois pas qu'elle ait jamais atteint 40 p. 100.

D. Vos rapports de 1948 et de 1949 déclaraient que 60 p. 100 des émissions de réseaux commanditées avaient été réalisées au Canada et que le reste provenait des États-Unis.—R. Il s'agissait des émissions commerciales.

D. Oui.—R. Les chiffres actuellement à l'étude couvrent tous les genres d'émissions. La proportion a diminué, vous avez raison, mais il ne s'agit pas de 15·9 p. 100 de toutes les émissions, commerciales ou non-commerciales. Les émissions américaines sont moins nombreuses, j'en conviens, mais non pas dans la proportion que vous indiquez.

D. Je sais cela, mais la diminution est encore appréciable.

M. FLEMING: Pourriez-vous nous procurer un tableau comparatif de ces chiffres?

Le TÉMOIN: Nous tâcherons de relever ces chiffres et nous les présenterons au Comité lors de la prochaine séance.

M. Boisvert:

D. Je savais que vous aviez l'intention de réduire autant que possible les émissions provenant de réseaux américains.—R. Nous voyons cela d'un angle tout à fait différent. Il s'agit plutôt de produire le plus possible de bonnes émissions canadiennes.

D. C'est ce que je voulais dire. Vous avez déclaré l'année dernière que Radio-Canada avait l'intention d'encourager autant que possible les productions canadiennes.—R. C'est exact.

D. J'aimerais que vous me disiez si vous avez atteint cet objectif. D'après le rapport actuel, je concluais que vous aviez réduit grandement le nombre des émissions américaines.—R. Nous l'avons réduit, mais je répète ce que j'ai dit l'autre jour: nous espérons et nous avons l'intention de continuer à importer encore une somme raisonnable d'émissions américaines.

M. Fleming:

D. Voulez-vous dresser ce tableau comparatif monsieur Dunton, de façon à ce qu'il s'applique à plusieurs années, et non pas seulement aux deux années dont parlait M. Boisvert?—R. Je le préparerai ainsi et les émissions commerciales et non-commerciales y seront réparties.

D. Le 15·9 p. 100 ne couvrait pas seulement les émissions américaines mais aussi celles de la BBC. Avez-vous la répartition des émissions britanniques et celles des États-Unis?—R. Oui, nous l'avons.

D. Dans ce cas, auriez-vous l'obligeance d'inclure ces émissions séparément au tableau demandé?—

Le PRÉSIDENT: A votre avis, monsieur Fleming, combien d'années ce tableau devrait-il couvrir? A partir de 1948?

M. FLEMING: Oui, cinq ou six ans, je présume. Ce tableau vous demandera-t-il beaucoup de travail?

Le TÉMOIN: Pas tellement car la classification est déjà faite; il ne reste plus qu'à lui donner une forme définitive.

M. Fulton:

D. Voulez-vous nous donner un exemple d'émission réalisée par un poste privé et que vous transmettez sur un réseau?—R. Les émissions *Don Wright Chorus*, de London; *Don Messer and His Islanders*, de Charlottetown; *Sleepy Time Stories*, de Campbellton; ce sont des programmes réguliers que nous diffusons depuis assez longtemps.

Il y a eu des programmes isolés et des programmes en série. De l'Ouest, il ne m'en vient aucun à l'esprit dans le moment. Cependant, il y a eu une série de

Saskatoon et, les années précédentes, nous avons diffusé quelques bonnes séries d'émissions réalisées à Vancouver, mais je ne crois pas que ce poste en produise cette année.

D. Le pourcentage de ces émissions, 2·4 p. 100 indique-t-il une augmentation ou une diminution par rapport à l'année précédente?—R. Je crois qu'il est resté à peu près au même point. Je sais que nous avons diffusé 1,700 émissions de divers genres provenant des postes privés du pays.

D. D'après quel principe? Je me demande si vous avez bien le chiffre approprié à ce sujet. Vous dîtes que la situation est à peu près stationnaire? Dans ce cas, si vous en êtes sûr, je n'insisterai pas davantage. A moins que vous ne préfériez vérifier.—R. Nous pourrions peut-être ajouter ce détail au tableau.

D. D'après quelles normes payez-vous les postes privés? Je présume que vous les payez, n'est-ce pas?—R. Tout dépend de l'émission. Quand nous requérons les services d'un poste pour une de nos émissions, nous remboursons le poste d'après un tarif établi. Mais lorsqu'il s'agit d'une émission régulièrement diffusée sur l'un de nos réseaux, nous défrayons les cachets d'artistes et les dépenses générales nécessaires.

D. Je ne parle que des émissions de réseau comprises dans le 2·4 p. 100. Si je comprends bien, vous en payez les débours?—R. Habituellement, oui, et ce sont les frais les plus élevés; nous contribuons aussi aux dépenses générales. Nous payons les cachets d'artistes, et autres dépenses, dont certains honoraires peu élevés pour l'utilisation des services du poste.

D. Vous n'offrez pas suffisamment d'avantages pour encourager les postes à réaliser des émissions d'un calibre supérieur susceptibles d'être transmises par votre réseau?—R. Nous les encourageons d'une façon. Prenons le cas de l'émission provenant de London. Cette émission jouissait d'une grande popularité à cet endroit et constituait une excellente valeur pour le poste local. En prenant l'émission à notre compte, nous payons les cachets des artistes, qui sont très élevés, et le poste conserve sa popularité tout en n'ayant rien à débourser. C'est donc un avantage pour le poste local, car il diffuse toujours son émission.

D. Toutes dépenses payées par Radio-Canada?—R. Justement.

D. Vous ne faites pas un peu plus pour encourager ces postes?—R. Je trouve que cet apport est déjà de nature à les encourager. De plus, ces postes sont affiliés à nos réseaux et ils ont toujours accepté cet état de choses. S'ils réalisent une émission, ils en ont le crédit, même si c'est le réseau dont ils font partie qui la diffuse. Je ne me souviens pas qu'on nous ait demandé de les encourager davantage sur ce point. Nous leur offrons déjà des conditions convenables. Quand nous jugeons qu'une de leurs émissions est acceptable, nous la prenons à notre compte et nous en défrayons le coût.

D. Puisque vous estimez que les avantages sont suffisants pour encourager les postes, je ne voudrais pas vous proposer d'y ajouter quoi que ce soit, mais je me demande si on leur donne vraiment tous les encouragements auxquels ils auraient droit.—R. Je crois que nous leur donnons tous les avantages raisonnables.

D. Et c'est un fait que vous n'avez vraiment reçu aucune proposition définie voulant que vous augmentiez les avantanges offerts à ces postes?—R. En effet, parce que nous ne transmettons pas une grande quantité d'émissions régulières provenant de postes locaux. Nous avons reçu une fois une demande d'augmentation relative à une émission isolée, et je crois que nous donnons davantage pour cette émission, maintenant. Mais on ne nous a pas demandé d'augmenter notre contribution pour les séries d'émissions provenant des postes privés.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Dans ce cas, reportons-nous à la page 29, progrès techniques . . . Activités commerciales, page 30 . . . Relations entre postes.

M. Fleming:

D. A-t-on considéré la question des réseaux, indépendamment des conjugaisons subsidiaires de Radio-Canada?—R. Comme vous savez, nous avons reçu un grand nombre de demandes de conjugaisons subsidiaires. Nous en approuvons un grand nombre et elles augmentent d'année en année. Nombre de postes bénéficient de conjugaisons subsidiaires.

D. La situation progresse-t-elle?—R. Leur nombre augmente toujours.

D. Radio-Canada a-t-il adopté quelque ligne de conduite particulière à cet égard depuis que nous avons étudié la question l'an passé?—R. Aucune, en particulier.

Le PRÉSIDENT: Relations entre postes.

M. Fulton:

D. Ma question porte sur un sujet connexe. Il y a quelque temps, la division colombienne de la *Medical Association*, désireuse de réaliser une série d'émissions sous le titre *The Doctor's Viewpoint*, je crois, s'est adressée aux représentants de Radio-Canada à Vancouver. Si je ne me trompe, on a d'abord commencé par refuser absolument la permission demandée sous le prétexte que ce n'était pas le genre d'émissions pour lequel Radio-Canada prêtait ses services. Tout ce qui restait à faire, c'était de louer un certain nombre de postes privés. Il fallait en louer un grand nombre pour atteindre autant d'auditeurs que le poste de Radio-Canada, et je suis persuadé qu'on a donné la permission pour cela. On en est venu ensuite à un certain arrangement, mais, d'après mes renseignements, ce n'est pas encore satisfaisant. Pourriez-vous nous dire quelque chose à ce sujet?—R. Ma version, monsieur Fulton est très différente. Voici: l'association médicale en question préparait ses émissions sur transcription qu'elle faisait ensuite diffuser par un certain nombre de postes privés répartis dans la province. Comme elle désirait atteindre les auditeurs de la région de Prince-Rupert et que l'unique poste y est exploité par Radio-Canada, elle nous demanda alors de diffuser l'émission à cet endroit. Tout d'abord, nos représentants refusèrent d'accorder la permission car nous avons comme principe général de ne pas diffuser de séries d'émissions favorisant le point de vue particulier de quelque organisme que ce soit. Puis, après reconsidération de la question, et vu le fait que nous avons déjà fait nombre d'exceptions à cette règle pour le poste de Prince-Rupert, parce qu'il n'y en a pas d'autre à cet endroit, nous avons accepté de diffuser l'émission.

D. Je croyais que la discussion n'avait pas porté uniquement sur Prince-Rupert.—R. C'est bien ce que j'ai compris. Je n'ai entendu parler que de Prince-Rupert.

D. Je dois avoir mal lu cette lettre. Excusez-moi un moment, je ne la retrouve pas.

Le PRÉSIDENT: Relations entre postes, page 31 . . . Règlementation radiophonique, page 32.

M. FLEMING: Je crois qu'on a demandé, il y a quelque temps, que M. Dunton remette aux membres du Comité des exemplaires des règlements projetés.

Le TÉMOIN: Ils sont ici.

M. FLEMING: Ne serait-il pas plus logique que nous les étudions en particulier pour les discuter à la prochaine séance? Ou voulez-vous que nous en discutions maintenant?

Le PRÉSIDENT: En avez-vous suffisamment pour les distribuer? Ce sera peut-être l'une des plus intéressantes questions à débattre. On peut maintenant distribuer le projet de règlements.

M. FLEMING: Puis-je présenter quelques remarques au sujet de la discussion du Service international, dont la rubrique se trouve en page 37. Je présume qu'on se demandera si nous étudions le sujet à fond en entendant simplement

le directeur de ce service, M. Désy. Puis-je faire remarquer que le comité permanent des Affaires extérieures a étudié cette question pendant deux séances, il y a un mois environ. Quelques-uns des membres du présent Comité font aussi partie de l'autre comité, mais je ne crois pas que cela devrait nous empêcher de convoquer M. Désy, si c'est le bon plaisir des membres de notre Comité.

Deuxièmement, si je me souviens bien, la dernière fois qu'on a établi ce Comité, soit en 1951, on nous avait référé deux item des prévisions budgétaires du Service international d'ondes courtes afin que nous les étudions et que nous en faisions rapport à la Chambre. Je me demande si on ne pourrait pas faire la même chose cette année afin que le même travail ne soit pas fait deux fois. Nous avons épargné le temps de la Chambre la dernière fois, et l'étude des deux item a été plus efficace.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, nous devons nous en tenir à l'ordre de renvoi.

M. FLEMING: Il faudrait alors porter la question devant la Chambre et demander qu'on la réfère au Comité. La dernière fois, le gouvernement n'a pas présenté d'objection.

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité directeur devrait sans doute s'occuper de cette question.

M. FULTON: Permettez-moi de revenir sur la question que j'ai soulevée tout à l'heure. Je remercie M. Dunton de m'avoir expliqué la situation dans son ensemble. Je veux qu'on consigne en toute lettre au compte rendu que je croyais que la question se rapportait à tout le réseau de Radio-Canada. J'avais reçu une lettre du représentant de la Colombie-Britannique dans laquelle il m'expliquait qu'il était impossible de prêter les services du poste de Radio-Canada pour ce genre d'émissions, et cela m'a laissé l'impression qu'il s'agissait de tout le réseau de Radio-Canada. En toute justice, je dois me rétracter, à la lumière des explications de M. Dunton, et des autres lettres que j'ai ici. La question n'avait trait qu'au poste de Prince-Rupert.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Fulton.

M. FLEMING: Le témoin pourrait-il nous expliquer quelles sont les principales modifications apportées aux règlements, de manière à nous en faciliter la lecture?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez poser une question, monsieur Hansell?

M. HANSELL: Je n'ai pas très bien entendu la question de M. Fleming. Celle que je veux poser est peut-être la même. Je vois qu'on indique le 8 octobre comme date de publication. A-t-on revisé les règlements depuis cette date?

Le TÉMOIN: Permettez-moi d'expliquer ce qui en est. La Commission Massey a recommandé que nous revisions tous nos règlements en général, comme nous en avions l'intention, de toute façon. Nous avons d'abord suivi la méthode régulière, mais, comme il faut soumettre les modifications proposées à l'examen du public, en conformité de la Loi canadienne sur la Radiodiffusion, nous avons cru faciliter les choses en répandant dans le public une sorte de projet de modification. C'est ce que nous avons fait en octobre dernier. Ensuite, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, estimant qu'il était trop tôt alors pour débattre la question au cours de notre séance de novembre, nous la fit remettre à la séance de janvier. Ce fut une séance publique et la discussion porta sur ces divers règlements. Depuis ce temps, le Bureau étudie encore la question. Il y a eu discussions avec les postes privés et des personnes intéressées au sujet du libellé et de certains détails techniques. Cependant, nous n'avons pris aucune décision à ce sujet. Les règlements actuellement en vigueur sont les précédents, que vous avez en main.

M. Fleming:

D. M. Dunton voudrait-il nous indiquer les principales différences entre les règlements et ce projet de règlements? Pas de détails, mais quelques indications

générales seulement.—R. Les changements ne sont pas très nombreux. Nous avons supprimé certains paragraphes dans l'article 5, qui était auparavant l'article 7. Nous avons levé certaines restrictions. L'ancien article 9, qui devient l'article 7, contient des modifications importantes au sujet des réclames, y compris le nombre et la durée des annonces-éclair. L'ancien article 13 est supprimé, ainsi que l'article 14. Le paragraphe (1) de l'ancien article 18, qui établissait les limites du nombre des transcriptions, des enregistrements ou disques qu'on pouvait diffuser le soir, a été supprimé et on y a substitué le nouvel article 13, paragraphe (1), au sujet duquel la discussion publique a été forte, car il porte sur la teneur canadienne des émissions. Voilà les plus importantes modifications, quoique vous trouverez aussi un bon nombre de petites choses supprimées ici et là. En fait, nous avons essayé d'élaguer les règlements afin de les mettre à la page.

M. Hansell:

D. N'avez-vous pas d'exemplaires des règlements revisés?—R. Il n'y a pas eu de revision après celle-là, monsieur Hansell. Le projet daté du 8 octobre est encore à l'étude.

D. Je sais que vous n'avez pris encore aucune décision à ce sujet, mais ne venez-vous pas d'indiquer certains changements proposés?—R. Oui, mais ces modifications font partie du communiqué du 8 octobre que vous avez en main.

D. Je vois.

M. BOISVERT: Existe-t-il des règlements s'appliquant à la télévision, monsieur Dunton?

Le TÉMOIN: Pas encore. Notre intention est d'abord d'établir les règlements de la radiodiffusion sonore puis de nous attaquer ensuite aux règlements de la télévision. Ces derniers seront probablement semblables aux premiers, mais adaptés à ce genre différent de diffusion.

Relativement à la question que me posait M. Fleming il y a quelques minutes, je lui répondrai que nous n'envisageons aucun changement de méthode important en ce qui concerne les réseaux subsidiaires et autres sujets connexes. Nous avons étudié cependant la possibilité d'effectuer des changements de procédés et aux modes de paiement des réseaux subsidiaires.

M. Fleming:

D. Êtes-vous moins sévères de ce côté ou gardez-vous la même ligne de conduite?—R. Ici encore, il s'agit de simplifier le fonctionnement des conjugaisons subsidiaires, tant du point de vue des postes privés que du nôtre.

D. De façon à faciliter la tâche, je suppose?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il proposé l'ajournement?

Convenu.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. ROBINSON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 1953

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 14 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. W. A. Robinson.

Présents: MM. Boisvert, Carter, Coldwell, Decore, Dinsdale, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), McCann, Mutch, Riley, Robinson et Smith (*Moose-Mountain*).

Aussi présents: MM. M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs; J.-Alphonse Ouimet, directeur général; E. L. Bushnell, directeur général adjoint; H. Bramah, trésorier; George Young, directeur des relations entre-postes; R. C. Fraser, directeur des Services de presse et d'information; R. E. Keddy, secrétaire du Bureau des gouverneurs, et J. A. Halbert, tous de Radio-Canada.

Le président donne un bref aperçu du projet de voyage à Toronto, le 20 avril.

Le Comité continue l'étude du Rapport annuel 1951-1952 de Radio-Canada, et M. Dunton, témoin, répond aux questions relatives à ce rapport.

Le témoin dépose un résumé statistique des émissions de réseau durant les années 1948 à 1952, ainsi qu'une liste des conférenciers de l'émission *Capital Report* depuis janvier 1952.

Des exemplaires desdits documents sont distribués aux membres du Comité qui interrogent le témoin à ce sujet.

Les sections suivantes du rapport sont étudiées et adoptées: LE SERVICE NATIONAL—RADIO: réglementation radiophonique, Services de presse et d'information; DIRECTION ET ADMINISTRATION: Bureau des gouverneurs, direction, personnel.

A 5 h. 25 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 16 avril, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

14 AVRIL 1953
3 h. 30 de l'après-midi

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. A la fin de la dernière séance, nous en étions à la page 32 du rapport annuel, réglementation radiophonique. Monsieur Dunton.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé:

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions sur le sujet à l'étude? Quels sont les membres du Comité qui n'ont pas en main les feuillets miméographiés distribués lors de notre dernière séance? L'un est intitulé "Règlements de Radio-Canada relatifs aux postes de radiodiffusion", l'autre, "Communiqués de presse de Radio-Canada".

M. FLEMING: Avant de traiter ce sujet, monsieur le président, ne croyez-vous pas que nous devrions nous enquérir des renseignements demandés lors de la dernière séance et qu'on n'avait pas pu nous procurer à ce moment-là?

Le TÉMOIN: Je les ai actuellement, monsieur le président.

M. FLEMING: N'allous-nous pas aborder ce sujet maintenant, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, nous allons aborder ces questions, si vous le voulez bien, pendant qu'on distribuera la documentation.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, on nous a demandé, la dernière fois, de dresser un tableau d'ensemble de l'activité de nos réseaux, répartie en pourcentages, d'après le rapport annuel que nous avons étudié à cette même séance. J'ai donc en main le tableau qui résume tous ces chiffres, et les répartit sur les dernières années. Voulez-vous que je le remette aux membres du Comité?

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous le distribuer?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président.

Nous avons aussi préparé une liste des commentateurs qui ont pris part à l'émission *Capital Report* depuis les derniers quinze mois. Je crois que ce renseignement nous avait été demandé par M. Fleming. Il répondra aussi probablement à deux demandes qui nous ont été faites. Vous y verrez les noms de tous les commentateurs d'Ottawa, de Londres et de Washington qui ont pris part à l'émission. On m'avait demandé deux ou trois renseignements à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Peut-on aussi distribuer cette liste?

Le TÉMOIN: Bien sûr. Je pourrai aussi répondre oralement à certaines autres demandes qui m'ont été faites, si le Comité le juge à propos.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, on vient de vous distribuer un exposé intitulé "Résumé statistique des émissions de réseau". Il a été rédigé par suite d'une demande du Comité. Avez-vous quelque question à poser?

M. Fleming:

D. Monsieur Dunton, je remarque, dans la première répartition des émissions non commanditées et des émissions commerciales de 1952, que le pour-

centage des premières diminue de 2 p. 100 tandis que les dernières augmentent dans la même proportion, par rapport à 1951—R. Il s'agit de l'année terminée le 31 mars 1952.

D. Justement. Et je m'aperçois que vous ne pouvez quand même considérer l'année 1952 comme une année complète car l'augmentation de la subvention d'État ne vous a été remise que pendant une partie de cette année financière.—R. Oui monsieur, pendant la dernière partie de l'année.

M. Coldwell:

D. Si on additionne les émissions commerciales des postes privés, on obtient un pourcentage beaucoup plus élevé qu'on croirait à prime abord. Ces postes diffusent les émissions publicitaires de Radio-Canada, leurs propres émissions commerciales et d'autres de provenance américaine, soit trois catégories différentes.—R. Évidemment, monsieur le président, quand nous parlons des postes privés, nous n'entendons ici que les émissions de Radio-Canada qui proviennent de postes privés.

D. Seulement celles-là?—R. Oui, ce tableau offre simplement une vue d'ensemble statistique de toute l'activité des réseaux de Radio-Canada. Il constitue un sommaire de toutes les émissions diffusées par les réseaux. En d'autres termes, le tableau d'ensemble comprend toutes les émissions de réseau qui ont fait l'objet d'un ordre de mise en ondes.

D. N'avez-vous pas obtenu le registre d'émissions de ces postes privés, pour la période du 25 novembre au 1er décembre?—R. En effet, nous leur avons demandé un rapport de leurs activités duraut cette semaine-échantillon.

D. Serait-il possible d'en obtenir un tableau statistique semblable à celui-ci?—R. Le tableau que vous demandez ne pourrait pas être détaillé de la même façon. Permettez-moi de préciser, comme vous le verrez au rapport annuel, que ces chiffres constituent un relevé des émissions classées selon le poste d'origine, quelle que soit leur destination: ensemble des réseaux, réseau national, réseau régional, que ce soient des émissions différées ou enregistrées. Cela forme un tableau tout différent des rapports qu'un poste privé, ou même Radio-Canada prépare pendant la semaine. Nous pouvons vous présenter des relevés-échantillons des postes privés, mais vous ne pourriez les comparer avec le tableau distribué, car il s'agit de choses tout à fait différentes. Ce que vous avez ici, c'est une vue d'ensemble de l'activité des réseaux.

D. Serait-il possible d'obtenir un relevé de quelques postes-échantillons afin que le Comité puisse se rendre compte s'ils encouragent les artistes locaux? —R. Si c'est votre désir, monsieur le président, nous pourrons faire suite à la demande de M. Coldwell en nous servant des rapports des semaines-échantillons.

D. N'est-il pas approprié que vous fournissiez au Comité quelques exemples de ce que font les postes privés à ce sujet? On nous a présenté semblable rapport il y a quelques années, et je me demande si on ne pourrait pas sélectionné quelques postes, dans des régions-échantillons, disons une douzaine peut-être?—R. Certainement, nous pourrons vous procurer ce que vous demandez.

M. FLEMING: Existe-t-il un poste-type qui soit le reflet suffisamment fidèle de tous les autres?

Le TÉMOIN: A mon sens, nous pourrions fournir un tableau d'ensemble des divers postes sous une forme ou sous une autre. Peut-être pourrait-on nous laisser le soin d'étudier cette question et de préparer, soit un relevé de tous les postes, soit quelques exemples basés sur quelques postes-types.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Fleming:

D. Généralement parlant, ne peut-on pas dire qu'il y a eu bien peu de changement au cours des 5 années et demie couvertes par le tableau, en ce qui

concerne l'origine des émissions?—R. En effet, il n'y a pas eu de changement majeur. Comme toutes les statistiques d'ensemble, celles-ci peuvent ne pas donner un aperçu fidèle des émissions d'un secteur déterminé d'un réseau particulier, pour une période donnée. Les chiffres peuvent être influencés par les changements de méthode d'exportation.

D. Le tableau de cette période semble être très homogène.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. Goode:

D. Monsieur le président, veuillez excuser mon absence, car j'ai dû m'acquitter d'autres tâches. Voici une liste que je remets à M. Dunton. Il s'agit d'un registre d'écoute portant sur les auditoires radiophoniques de la Colombie-Britannique, et j'aimerais que M. Dunton nous donne ses impressions là-dessus à la prochaine séance. Il pourra y réfléchir d'ici là. Si vous le désirez, monsieur Dunton, je puis vous donner quelques explications supplémentaires à ce sujet. J'aurai ensuite quelques questions à vous poser, mais il n'est que juste que vous ayez d'abord l'occasion de prendre connaissance du document.—R. Si vous le désirez, monsieur le président, je vais tâcher de répondre aux questions de M. Goode dès maintenant.

Le PRÉSIDENT: Vos questions portent-elles sur le même sujet, monsieur Goode?

M. GOODE: Ceci, monsieur le président, pour renseigner le Comité, est un relevé des cotes de programme préparé par une société d'excellente réputation de la Colombie-Britannique. Il comprend aussi le pourcentage des auditeurs de tous les postes de la partie septentrionale de cette province, y compris CBR, le poste local de Radio-Canada à Vancouver. Les détails en sont très intéressants, et je crois que M. Dunton préférera les étudier, car j'ai l'intention de lui poser quelques questions à ce sujet au cours des séances subséquentes.

Le PRÉSIDENT: Je vous ferai remarquer, monsieur Goode, que nous avons déjà étudié la question des émissions. Le Comité désire-t-il que M. Dunton fasse des commentaires à ce sujet?

M. COLDWELL: Il peut bien le faire, puisque M. Goode n'était pas ici au moment où nous en avons discuté.

M. HANSELL: Puisque M. Goode n'était pas ici...

Convenu.

M. GOODE: Je devrais sans doute commencer par m'excuser de nouveau de mon absence; je ne voudrais pas retarder le travail du Comité, mais cette question, à mon sens, est très importante.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous répondre immédiatement, monsieur Dunton?

Le TÉMOIN: J'ai en main un document en date du 1er avril 1951 intitulé "Relevé condensé des cotes de programmes". Il est basé sur les plus récents sondages Elliott-Haynes dans les régions mentionnées ci-dessus et préparé par la Division des recherches de l'*International Broadcasting Co. Ltd.* Il contient les diverses cotes de quatre postes: CKNW, CKWX, CJOR et CBR. Si vous voulez, je vais tâcher de répondre aux questions de M. Goode.

Le PRÉSIDENT: Quelles sont vos questions, monsieur Goode.

M. Goode:

D. Étudions un moment la situation de 1952 au sujet de laquelle j'ai aussi remis un tableau à M. Dunton. Ces cotes disent toute une histoire au sujet du poste CBU. Remarquez bien que je n'ai pas l'intention un seul instant de critiquer les émissions locales de Radio-Canada. Mais ceci touche par certains aspects à la télévision, sujet que le Comité doit étudier un peu plus tard, si je

comprends bien. D'après les cotes fixées pour les divers postes, durant la plus forte partie de 1952, par exemple, c'est le poste CBU qui a eu l'auditoire le plus restreint parmi les postes situés dans la partie septentrionale de la Colombie-Britannique. On me dit que les cotes locales prouvent la même chose.—R. C'est-à-dire, en 1952, pour la plupart des périodes de la journée.

D. C'est bien votre avis, d'après ce document?—R. D'après le graphique, CBU connaît une popularité assez élevée à certaines périodes.

D. Mais vous reconnaîtrez que c'est le contraire qui se produit la plupart du temps. C'est ce que vous verrez, je pense, en examinant les chiffres de 1952. —R. J'aimerais les étudier davantage.

D. Voilà pourquoi j'étais intrigué par le fait que vous vouliez répondre aujourd'hui.—R. Je voulais simplement faire quelques commentaires et m'assurer de ce que vous désirez nous voir étudier davantage.

D. Quand le Comité étudiera la télévision en Colombie-Britannique, j'aurai certaines autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Nous avions convenu, monsieur Goode, que nous terminerions d'abord l'étude de la radiodiffusion sonore avant de procéder à l'étude des questions touchant la télévision.

M. GOODE: Monsieur le président, le point que je désire établir porte sur la ligne de conduite de Radio-Canada, et je crois que M. Dunton voudra prendre tout le temps voulu pour l'étudier. C'est la raison pour laquelle je lui ai remis ces renseignements. J'aimerais que les deux questions soient étudiées simultanément.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, avez-vous d'autres questions pour le moment?

M. GOODE: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur le relevé statistique des émissions de réseau?

Sinon, avez-vous quelques questions à poser au sujet des commentateurs de l'émission *Capital Report*?

M. Fleming:

D. Nous avons eu bien peu de temps pour étudier cette liste depuis qu'on nous l'a distribuée. Je ne choisis donc qu'un point d'origine de l'émission à l'étude, soit Londres; je remarque que les commentateurs de Londres sont les suivants: Legum, une émission; Shulman, quatre; Grey, une; Steinhouse, trois; Stenton, quatre; McKenzie, deux; Cowan, une; Boyd, une; Kent, une; Allison, une; LaChance, une; Halton, vingt-cinq. C'est là un total de 46 causeries, dont M. Halton a prononcé plus que la moitié. Je suis le premier à reconnaître que M. Halton est un commentateur très qualifié et très intéressant, mais je me demande jusqu'à quel point la ligne de conduite, voulant qu'on équilibre les commentaires, a été respectée.—R. D'après mes chiffres, M. Halton a donné 25 causeries sur 66.

D. En provenance de Londres?—R. Oui.

D. Avez-vous le détail des émissions provenant des autres villes? Je ne pouvais faire mieux avec les détails que j'ai en main.—R. Sur 66 causeries prononcées du 1er janvier 1952 au 5 avril 1953, vos propres chiffres établissent que M. Halton a donné 25 causeries.

D. Il s'agissait des émissions venant de Londres seulement, et j'ai compté un total de 46 causeries.—R. On en compte 66 ici, je pense.

D. Il serait peut-être préférable de ne pas nous attarder sur cette question d'arithmétique, à moins que nous n'ayons des détails.—R. La différence entre vos chiffres et les miens vient propablement du fait qu'en certaines occasions les émissions provenant d'outre-mer ont été radiodiffusées de quelque autre ville, mais à mon avis, sur les 66 émissions en provenance d'outre-mer, M. Halton a donné 25 causeries sous la rubrique *Capital Reports*.

D. Cela constitue tout de même 25 causeries sur 46, en provenance de Londres; aucun autre commentateur n'en a prononcé autant. Je me demande s'il y a équilibre indépendamment du fait que, à mon avis, M. Halton soit très intéressant et très qualifié.

M. COLDWELL: Que voulez-vous dire par "équilibre", monsieur Fleming?

M. FLEMING: Je fais allusion aux principes de Radio-Canada. On nous a dit que sa ligne de conduite est de maintenir l'équilibre entre les points de vue exprimés. On maintient cet équilibre en choisissant des commentateurs qui ont des vues différentes.

M. COLDWELL: Les causeries de M. Halton ne sont-elles pas des descriptions plutôt que des commentaires?

M. FLEMING: Je ne pourrais pas dire qu'elles ne sont pas descriptives, mais elles sont rangées sous le titre de commentaires.

Le PRÉSIDENT: Nous devrions peut-être laisser à M. Dunton le soin de répondre à cette objection.

Le TÉMOIN: Je vous répondrai d'abord que, selon mes chiffres, M. Halton n'a donné, d'outre-mer, que 25 causeries sur 66, cette année. En tous cas, je crois que c'est une proportion tout à fait équitable et représentative. Radio-Canada a conclu un contrat spécial avec M. Halton, et c'est pourquoi nous l'employons souvent comme commentateur.

M. Riley:

D. Il n'est pas un employé permanent de Radio-Canada?—R. Non. Nous sommes convenus de lui payer régulièrement un traitement annuel. Il a toute liberté de faire d'autres travaux écrits, mais non d'entreprendre d'autres travaux de radio-diffusion.

D. Son contrat avec Radio-Canada ne l'oblige-t-il pas de se tenir à la disposition de la Société pour cette émission?—R. Exactement. Il nous faut toujours un bon commentateur à notre disposition outre-mer. En vertu d'une ligne de conduite délibérée, nous employons d'autres personnes, même à des frais plus élevés pour assurer l'objectivité des émissions. J'ajouterai que cette année, la diversité a été très raisonnable. Très souvent, les causeries de M. Halton constituent davantage une description qu'une interprétation. Voilà pourquoi je prétends que *Capital Reports* a présenté des points de vue assez objectifs cette année.

D. Je suppose que nombre des émissions dont parle M. Fleming sont des commentaires, mais qu'on y compte aussi des reportages sur des événements spéciaux et autres actualités?—R. En effet, il s'agit parfois de descriptions de cette nature, selon ce qui arrive à Londres durant la semaine.

M. COLDWELL: C'est ainsi que Matthew Halton a décrit et commenté les événements qui ont entouré la mort du roi, l'année dernière et les inondations cette année.

M. Riley:

D. Les émissions comportent une certaine part de commentaires et d'impressions?—R. Oui. C'est là un problème avec lequel nous sommes aux prises sur divers points. C'est-à-dire que pour obtenir un service adéquat, nous avons découvert qu'il fallait prendre certaines dispositions permanentes, ou encore nous procurer les services permanents d'une personne. Pour parvenir à cette fin, nous avons dû débourser des sommes supplémentaires.

D. Quelle est la situation du côté de Washington?—R. Nous nous sommes trouvés dans la même situation au sujet de James Minnifee et nous avons pris les mêmes dispositions. Mais nous veillons à ce que d'autres commentateurs soient aussi appelés à donner des causeries.

D. Vous prenez donc soin de maintenir un certain équilibre?—R. Oui, délibérément. Nous aimerions présenter Matthew Halton ou James Minnifee toutes les semaines.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet des commentateurs de l'émission *Capital Reports?*

M. FLEMING: Monsieur le président, je présume que si l'un de nous désire faire une analyse plus approfondie de cette question, nous pourrons y revenir. Pour le moment, ce serait trop nous attarder.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que le Comité est de cet avis.

Passons maintenant à le réglementation radiophonique, page 32 du rapport. Avez-vous quelques questions à poser?

M. Fleming:

D. M. Dunton voudrait-il nous dire s'il croit souhaitable que nous passions outre à cette question vu que la revision de ces règlements est actuellement à l'étude. Le Bureau des gouverneurs a entendu un certain nombre de demandes, il y a trois mois et a pris des dispositions en vue de nouvelles consultations. Il semble que ces consultations ne sont pas encore entièrement terminées.—R. Nous avons commencé les auditions lors de notre réunion de janvier et nous avons entendu un très grand nombre de demandes. Les gouverneurs désirent étudier plus à fond les demandes qu'on a portées devant eux ainsi que certaines suggestions qui ont été faites au nom de l'A.C.R. et d'autres organismes, je pense, selon lesquels on devrait procéder à une étude officieuse du libellé de ces règlements ainsi que des questions techniques mises en jeu. Il y a eu de telles discussions et il y en aura d'autres. Mais le bureau n'a pas encore pris de décision finale et l'on étudie toujours la question.

D. Dans les circonstances, monsieur le président, je me demande s'il ne serait pas plus sage de nous abstenir d'entrer plus à fond dans cette question puisqu'on en est encore à l'étudier.

Le PRÉSIDENT: C'est au Comité de décider. Nous avons devant nous la réglementation actuellement en vigueur ainsi qu'un projet de modification. A mon avis, le Comité est absolument libre de poser des questions à ce sujet.

M. Hansell:

D. Je m'accorde avec M. Fleming pour dire que ce ne serait pas très utile de s'y attarder, vu que le Bureau des gouverneurs étudie actuellement cette même question. Mais je serais intéressé à savoir si M. Dunton estime que Radio-Canada ira plus loin dans son projet de modification?—R. D'après les discussions du Bureau, nous n'avons certes pas l'intention de mettre ces règlements en vigueur sous la forme et le libellé actuels du projet soumis. On y apportera certaines modifications, mais je ne sais pas encore lesquelles exactement.

D. S'agit-il des règlements mentionnés dans le communiqué de presse du 8 octobre?—R. Justement.

D. Puisqu'on doit en faire la revision, il pourrait être utile de poser quelques questions, de manière à orienter peut-être les personnes dont la tâche sera de reviser les règlements. Qu'en pensez-vous, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: C'est parfaitement dans l'ordre, monsieur Hansell.

M. HANSELL: Dans ce cas, j'aimerais attirer votre attention sur une couple d'articles de ces règlements, monsieur Dunton, dans l'unique but de les clarifier un peu.

M. RILEY: Parlez-vous des nouveaux règlements?

M. HANSELL: Je veux dire les règlements proposés dont nous informait le communiqué de presse du 8 octobre. Je présume que vous avez apporté le

plus grand soin au libellé de ces règlements. Mais le perfection n'est pas de ce monde, n'est-ce pas? J'aurais quelques suggestions à vous faire. Un ou deux détails qui peuvent avoir échappé à votre attention. Je pense surtout l'article 5, page 3, sous la rubrique "Programmes en général", qui se lit comme suit:

5. Il est interdit à une station d'irradier
   a) toute chose contraire à la loi;
   b) des propos offensants contre toute race, religion ou croyance;
   c) tout langage obscène, indécent ou profane;
   d) toute nouvelle fausse ou trompeuse avec la connaissance qu'elle est fausse ou trompeuse;
   e) tout ce qui touche à la limitation des naissances, aux maladies vénériennes, ou à d'autres sujets se rapportant à l'hygiène publique que la Société peut de temps à autre désigner, à moins que ces sujets ne soient présentés d'une façon et à un moment approuvés par un représentant de la Société comme convenant à la radiodiffusion;
   f) tout programme présentant un liseur de caractère, ou de sphère de cristal, un diseur de bonne aventure, un graphologue, un hypnotiseur ou toute autre personne semblable, prétendant posséder des pouvoirs surnaturels, ou tout programme portant à croire ou pouvant porter à croire que la personne présentée possède ou prétend posséder des pouvoirs surnaturels ou psychiques;
   g) tout programme dans lesquels une personne résout ou prétend résoudre des problèmes personnels, moraux ou sociaux, ou répondre à des questions soumises par les radiophiles ou toute autre personne, sauf si ces programmes ont été approuvés par écrit par un représentant de la Société;
   h) toute matière de réclame au cours d'une émission de radio-journal;
   i) sauf moyennant consentement donné par écrit par un représentant de la Société, toute demande de dons ou de souscriptions en argent ou en espèces, à moins qu'il ne s'agisse d'un appel en faveur
      (i) d'institutions ou d'organisations de charité reconnues,
      (ii) d'universités; ou
      (iii) de groupements musicaux ou artistiques ou de sociétés dont le but ou l'objet principal n'est pas le lucre;
   j) tout programme comportant une loterie, une distribution de cadeaux ou des combinaisons similaires dans lesquelles le concurrent ou le compétiteur paie un montant d'argent quelconque pour avoir droit au prix;
   k) tout événement sportif ou autre consistant en une description rédigée d'après des rapports reçus par câblogramme ou TSF ou toute autre source de renseignements, à moins qu'il ne soit clairement indiqué au début et à la fin de l'émission que le programme a été ainsi préparé; et s'il s'agit d'une émission de plus de quinze minutes, à moins qu'il ne soit clairement indiqué à la fin de chaque période de quinze minutes, que le programme a été ainsi préparé.

Je ne sais si vous avez remarqué qu'on fait la distinction entre les deux termes "religion" et "croyance", au paragraphe b). Cela peut sembler de peu d'importance, mais je me demande si on a donné toute l'attention voulue à cette expression généralement utilisée: "race, croyance ou religion".

M. RILEY: Quand on parle de croyance, ne veut-on pas dire la foi?

M. HANSELL: Oui, mais la religion est fondée sur une croyance.

M. RILEY: De toute façon, le mot croyance comprend aussi la religion.

M. HANSELL: On ne semble pas être d'accord là-dessus. Si on a voulu établir une distinction, elle n'a pas grande conséquence. Selon moi, quand on parle de "croyance", on a en vue une doctrine théologique ou un dogme. Qu'en pensez-vous?

Le TÉMOIN: Je crois que le Bureau ne s'est jamais attardé à la forme de ce règlement particulier. Il fait partie des règlements depuis des années. Je crois qu'on visait à couvrir la religion telle qu'on l'entend habituellement, et peut-être aussi une certaine forme de croyance religieuse.

M. Coldwell:

D. Le mot important n'est-il pas le mot "offensants"?—R. Oui, c'est le mot qui importe dans cette phrase.

D. Le reste n'a pas d'importance. Ce qui compte c'est que les propos en question ne soient pas offensants. Prenons l'émission *Catholic Hour* du dimanche soir. Il arrive très souvent que le prêtre qui fait la causerie donne le point de vue catholique, fondé sur la croyance catholique, au sujet de certaines questions: On ne pourrait présenter des objections à cela que dans le cas où cette personne prononcerait des propos offensants contre une autre croyance, ou encore si une autre personne proférait des propos injurieux contre la croyance de ce prêtre.

M. HANSELL: Pour bien interpréter ce règlement, il faudrait d'abord établir ce qu'on entend par "propos offensants".

M. COLDWELL: C'est ce que je pense aussi.

M. Hansell:

D. Supposons que le prêtre dont parlait M. Coldwell déclare que la croyance contraire à la sienne n'est pas vraie. Diriez-vous que ce sont là des propos offensants?—R. Non, ce ne sont pas des propos offensants. Il s'est présenté très peu de cas de cette nature. Comme on vient de le dire, le mot important dans ce règlement, c'est le mot "offensant"; nous n'avons jamais cherché à contrôler le moindrement les discussions portant sur les croyances religieuses. La clause est simplement destinée à empêcher les propos offensants contre toute race, religion ou croyance. Rien ne peut empêcher qui que ce soit de différer d'opinion avec quelqu'un d'autre.

D. Je ne crois pas qu'on puisse interdire les discussions publiques à la radio, disons par exemple, entre des *baptistes* et des *anglicans* qui discuteraient de leurs différentes croyances?—R. Je ne vois pas d'objections à cela.

D. En autant qu'ils ne jettent pas le ridicule sur la doctrine discutée ni sur les adeptes de cette doctrine, et qu'ils n'ont pas à leur endroit des propos offensants, je suppose?—R. C'est bien cela.

M. RILEY: Dans le cas contraire, vous supprimeriez toutes les discussions?

Le TÉMOIN: En effet.

M. Hansell:

D. Voilà ce que je voulais savoir. Nous voulons tous respecter la liberté de parole et nous n'aurions pas voulu qu'il se trouve dans les règlements quoi que ce soit qui eût été à l'encontre de ce principe.—R. Le Bureau est entièrement de cet avis et le règlement existe depuis des années.

D. J'en viens maintenant à la clause *d*).

Il est interdit d'irradier toute nouvelle fausse ou trompeuse avec la connaissance qu'elle est fausse ou trompeuse.

Je reconnais que ce règlement a sa raison d'être, mais je me demande comment on va le faire observer. Permettez-moi de vous poser une question, probablement due en partie à ma curiosité. Connaissez-vous assez bien la loi provinciale concernant les nouvelles, qui a été adoptée il y a quelques années par le gouvernement de l'Alberta?

M. COLDWELL: Je crois que c'était en 1937.

M. Hansell:

D. Justement, en 1937.—R. Malheureusement, les termes ne m'en viennent pas à la mémoire.

D. Vu que vous avez déjà été journaliste, je pensais que vous auriez pu vous en souvenir.—R. Je la connaissais assez bien dans ce temps-là, mais je l'ai oubliée depuis.

D. D'après ce que je vois, il n'y a pas beaucoup de différence entre ce règlement et la Loi albertaine. Pourtant, on a déclaré cette loi inconstitutionnelle.

M. COLDWELL: A mon avis, il y a toute une différence entre les deux. Si vous lisez la Loi, vous remarquerez qu'elle décrète que toutes les nouvelles doivent être contrôlées.

M. HANSELL: Non, non!

M. COLDWELL: Si ma mémoire ne me trompe pas, c'est bien ce que décrétait la Loi.

M. HANSELL: La Loi avait pour objet de faire rectifier toute fausse information qui serait publiée au sujet du gouvernement de l'Alberta. La Loi exigeait une rectification.

M. SMITH: Qui était chargé de dire si la nouvelle était fausse ou non?

M. HANSELL: Le gouvernement, quoi, le gouvernement qui connait les faits!

M. COLDWELL: C'est ce à quoi je pensais quand j'ai dit qu'en vertu de cette Loi, rien ne pouvait être publié sans le contrôle de l'État.

M. RILEY: Les États-Unis ont adopté une loi semblable immédiatement après la Révolution.

M. COLDWELL: Je ne m'en souviens pas.

M. HANSELL: Tout ce que j'ai à dire, c'est que la Loi albertaine a été déclarée inconstitutionnelle. Je n'infirme pas qu'on a eu tort ou raison. Mais je ne vois aucune différence entre cette Loi et la clause à l'étude. Avez-vous des commentaires?

Le TÉMOIN: Non .

M. HANSELL: Passons maintenant à la clause *f*). Pourquoi les graphologues sont-ils frappés par cette clause?

M. COLDWELL: Ils ne valent pas mieux que les autres.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que la graphologie?

M. HANSELL: J'ai déjà fait un peu de graphologie pour ma part. Il est vrai que ce n'était pas à la radio. Mais, à mon sens, le graphologue, dont la science consiste à étudier l'écriture, ne doit pas être rangé dans la même catégorie que les diseurs de bonne aventure.

M. FLEMING: On a déjà eu, il y a quelques années, une émission de graphologie. Une bonne dame, qui se disait graphologue, commentait certains textes écrits à la main qui lui étaient soumis. Quelques-uns de ses clients étaient des personnalités éminentes de la Chambre des communes de ce temps-là. C'est sans doute ce qui a provoqué le règlement!

M. COLDWELL: Les graphologues conseillent-ils aux jeunes gens de faire telle ou telle chose dans l'avenir? Dans ce cas, ils font comme les diseurs de bonne aventure et les phrénologistes qui disent l'avenir d'après les protubérances du crâne.

M. HANSELL: Je crois plutôt que les graphologues découvrent simplement le caractère de la personne d'après son écriture.

M. FLEMING: Le règlement mentionne, une ligne plus haut, les liseurs de caractères. La dame dont je parlais tout à l'heure prétendait analyser le caractère des gens d'après leur écriture. Elle a analysé l'écriture de nombre de personnes qui sont aux premiers rangs de la vie publique canadienne. Ce règlement a-t-il subi des modifications depuis ce temps? Je crois qu'il y a dix ou vingt ans de cela?

Le TÉMOIN: Le règlement date de ce temps-là à peu près.

M. HANSELL: Dans ce cas, j'ai probablement bien deviné l'origine du règlement.

M. Hansell:

D. Le *Journal* a présenté dernièrement une très intéressante rubrique de graphologie. Si quelqu'un veut y faire analyser son écriture, il pourra venir me voir ensuite. Passons maintenant au paragraphe *g*):

> Il est interdit d'irradier les programmes dans lesquels une personne répond ou prétend répondre à des questions, ou résout ou prétend résoudre des problèmes personnels, moraux ou sociaux soumis par des radiophiles ou toute autre personne, sauf si avant leur diffusion, ces programmes ont été approuvés par écrit par un représentant de la Société.

Indépendamment du fait que ce règlement n'a peut-être pas été appliqué, n'empêcherait-il pas tout ministre du culte de traiter de la solution des problèmes sociaux ou moraux?—R. Nous avons débattu ce règlement de façon très détaillée lors de nos séances publiques. Et nous constatons de plus en plus nettement qu'il s'agissait, comme nous l'avons affirmé dans ce temps-là, soit d'établir un texte précis qui risquerait de provoquer de fausses interprétations, soit de présenter un règlement qui couvrirait la question de façon assez générale. Nous avions l'intention de mettre fin à une sorte d'émissions dont on a cité de malheureux exemples, où l'on donnait des conseils personnels aux amoureux délaissés, aux inquiets, aux esprits troublés, et que sais-je encore. Le projet de modification visait à limiter ces émissions, mais le Bureau a constaté, probablement après les discussions en séances publiques, que la rédaction en était plutôt moins que satisfaisante. Nous n'avions sûrement pas l'intention d'empêcher qu'on discute à la radio des affaires publiques, ni des problèmes sociaux et moraux.

D. Par exemple, la délinquence juvénile, la réforme des prisons, les sports dominicaux et l'alcoolisme?—R. On peut librement discuter de ces problèmes.

M. FLEMING: Le règlement frapperait-il Eleanor Glyn et Dorothy Dix?

Le PRÉSIDENT: Ne trouvez-vous pas que la réponse à votre question se trouve dans les mots suivants: "...ou des problèmes soumis par des radiophiles ou toute autre personne..."?

Le TÉMOIN: Ce n'est qu'une partie de la réponse.

Le PRÉSIDENT: Il doit d'abord y avoir eu demande de commentaires.

M. Hansell:

D. Naturellement, bien des ecclésiastiques ou des ministres du culte peuvent inviter les radiophiles à poser des questions sur les problèmes moraux.

Et cela peut donner lieu à une très intéressante émission.—R. Sans vouloir prendre la défense de ce règlement, je voudrais attirer votre attention sur le mot "résoudre". Toute personne qui donne son opinion en prétendant "résoudre" un problème soumis par un auditeur s'attribue par le fait même une grande compétence.

D. Peut-être cette personne pourrait-elle m'aider un peu.—R. La plupart des ministres du culte diraient surtout qu'ils offrent un conseil, non pas une solution précise.

D. De toute façon, je suppose que vous allez reviser l'énoncé de ce règlement?—R. Oui.

D. Attaquons-nous maintenant à la clause i):

> Il est interdit à une station d'irradier, sauf consentement donné par écrit par un représentant de la Société, toute demande de dons ou de souscriptions en argent ou en espèces, à moins qu'il ne s'agisse d'un appel en faveur
>
> (i) d'institutions ou d'organisations de charité reconnues,
>
> (ii) d'universités; ou
>
> (iii) de groupements musicaux ou artistiques ou de sociétés dont le but ou l'objet principal n'est pas le lucre;

Quand on a institué le présent Comité, j'ai traité cette question devant la Chambre. J'imagine que vous avez lu mon discours, ou peut-être qu'il ne valait pas la peine d'être lu? De toute façon, j'y affirmais découvrir certaines objections à ce règlement. Que vous en semble-t-il?—R. J'ai entendu votre discours, monsieur Hansell. Vous y déclariez que nous n'avons pas inclus les corps religieux au nombre de ceux qui auraient le droit de se servir de la radio pour faire appel à la générosité des gens. Et que les corps religieux et les Églises devaient encore demander des permissions, et que cette situation prévalait depuis nombre d'années. Naturellement, ils obtiennent presque invariablement la permission demandée. Mais nous avons cru bon d'empêcher ou tout au moins de restreindre un certain genre d'émissions qui pourraient parvenir au Canada sous forme de transcriptions, et qui peuvent présenter des programmes très attrayants sur la religion ou la Bible, et en même temps faire appel à la générosité des auditeurs. Nous savons de bonne source que certains organisateurs de ces émissions en tirent d'excellentes recettes. Certaines de ces émissions étaient retransmises par des centaines de postes, et selon toute apparence, elles ne semblaient pas aider grandement la cause de la religion. Nous estimions qu'il fallait mettre un terme à cet état de choses, et c'est pourquoi nous avons rédigé ladite clause. Le Bureau n'a pas empêché les Églises canadiennes ni des associations religieuses reconnues au pays de faire appel à la générosité des auditeurs. Mais nous croyons devoir empêcher certains programmes indésirables qui proviennent de l'autre côté des frontières.

D. Je veux bien croire qu'il y a des émissions peu désirables mais ce peut être matière de goût. Je ne suis pas au nombre des radiophiles qui restent assis près de leur appareil toute la journée durant. En vérité, je suis parfois émerveillé de constater comme M. Coldwell consacre beaucoup de temps à l'écoute radiophonique.

M. COLDWELL: Il faut avouer que je reste à la maison. Je ne bats pas le pays, vous savez.

M. HANSELL: Vous n'insinuez pas, j'espère, que c'est ce que je fais. Peut-être M. Coldwell jouit-il de l'heureuse faculté de pouvoir lire tout en écoutant la radio?

M. COLDWELL: Justement.

M. HANSELL: Vous avez cet avantage sur moi. Je ne puis faire les deux.

M. COLDWELL: Cela explique tout, sans doute.

M. HANSELL: Entendons-nous sur ce point. Mais permettez-moi de vous demander de quelle façon vous déterminez ce qui est indésirable? Il m'arrive de temps en temps d'écouter un certain nombre d'émissions, et quoique je ne les écoute pas toutes, je me demande comment vous vous y prenez pour déterminer ce qui est bon et ce qui ne l'est pas? Radio-Canada possède-t-il un comité consultatif?

Le TÉMOIN: Non, nous n'en avons pas. Mais il ne s'agit pas pour nous de juger de la vérité d'un message religieux. Notre objectif, depuis des années, est d'accorder automatiquement la permission à tout organisme religieux reconnu au pays de faire appel à la générosité du public.

Le PRÉSIDENT: Accorderiez-vous cette permission à Father Devine?

Le TÉMOIN: Quand je dis "organisme au pays", je veux dire tout corps religieux établi en permanence dans une région donnée. Voilà comment nous procédons depuis un certain nombre d'années, et nous croyons qu'il est préférable de continuer dans le même sens.

M. Hansell:

D. Je comprends votre point de vue. Certaines associations peuvent être malhonnêtes, mais il y en a d'autres qui sont honnêtes.—R. En certains cas, nous n'en avons aucun doute.

D. Prenons, par exemple, l'émission de renouveau religieux à la mode du temps passé, dirigée par Charles E. Fuller. Cette émission connaît une grande popularité par tout l'univers. Tomberait-elle sous le coup du règlement dont nous parlons?

M. COLDWELL: D'où vient cette émission?

M. Hansell:

D. Elle est irradiée de Long Beach, en Californie.—R. Je ne crois pas qu'on y ait demandé de l'argent. On l'a peut-être irradiée au Canada, mais je ne crois pas qu'on y a fait directement appel à la générosité des auditeurs.

D. Je n'en sais rien, car je ne l'écoute pas régulièrement. Elle est diffusée au Canada, et on me dit qu'elle a atteint de telles proportions qu'il en coûte très cher pour la maintenir. Mais il s'agit de contributions volontaires. Je m'informe de cette émission en particulier parce que M. Fuller est un de mes amis et que nous avons été dans la même classe au collège. Je suis bien sûr qu'il n'encouragerait rien qui ressemble de près ou de loin à une entreprise véreuse.

M. COLDWELL: A quelle heure passe ce programme?

M. HANSELL: Je ne saurais dire. C'est un enregistrement transmis par un bon nombre de postes.

M. COLDWELL: Certaines personnes contournent le règlement en invitant les auditeurs à demander leurs cours gratuits sur une matière ou une autre. Quand arrive le cours, on demande également une souscription.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'on ait jamais demandé d'argent au public au cours de ce programme.

M. COLDWELL: Permettez-vous qu'une émission de provenance américaine fasse appel à la générosité des Canadiens? Vous avez dit tout à l'heure que l'organisme religieux devait faire partie d'une localité. Laisseriez-vous passer une demande de Los Angeles, par exemple?

Le TÉMOIN: En temps normal, non. Cela ne s'est pas produit.

M. Hansell:

D. Quant à l'émission *Lutheran Hour*, elle est très populaire, et peut constituer d'une façon générale, l'équivalent de l'émission de renouveau religieux

dont je parlais tout à l'heure. Nombre de postes la transmettent partout dans le monde. L'émission est très populaire, je le répète. Ce n'est sûrement pas une affaire malhonnête. Je ne crois pas qu'on y demande de l'argent mais si on le fait ce n'est que pour assurer les futures émissions.—R. Pour ce qui est de la *Lutheran Hour,* nous tenons compte du fait que l'Église luthérienne est établie dans nombre de régions canadiennes.

M. Coldwell:

D. Supposons qu'on fasse appel à la générosité publique au cours d'émission (qui ne le fait pas actuellement), disons le service du dimanche matin radiodiffusé de l'église anglicane St. John, d'Ottawa? Aurait-on la permission de le faire?—R. Certainement, mais encore faudrait-il qu'on en fasse la demande. C'est la première condition.

D. Ne serait-il pas plutôt difficile de demander de l'argent au cours d'un programme de cette nature?—R. En effet, c'est pourquoi nous ne recevons pas beaucoup de demandes de ce genre. Les demandes sont plutôt limitées. Le fait est que les organismes religieux s'aperçoivent de temps en temps qu'ils font face à une pénurie d'argent; alors, ils décident de faire appel au public. Mais la plupart n'ont pas l'intention de demander de l'argent sans arrêt.

D. Arrive-t-il que les postes de radio fournissent gratuitement le temps de l'émission?—R. En effet, c'est ce que font certains postes.

D. C'était bien mon impression.—R. Et c'est ce qui se fait de plus en plus.

M. Decore:

D. Qu'arrive-t-il dans le cas des émissions religieuses destinées à encourager ou du moins qui encouragent de fait une opinion politique, même si on n'y mentionne pas cette dernière explicitement? Vos règlements prévoient-ils le cas?—R. La question ne s'est jamais présentée, à ma connaissance.

D. Il n'est rien dans les règlements qui prévoient ce genre d'émissions?—R. D'après le projet de revision des règlements, toutes les demandes de dons doivent être contrôlées.

D. Je parle des règlements en général.—R. Dans ce cas, nous supprimerions l'émission.

D. Vous avez bien dit que vous supprimeriez ce genre d'émissions?—R. Une émission religieuse qui préconiserait un point de vue politique serait plutôt bizarre; nos règlements ne prévoient pas le cas.

D. Je ne parle pas des émissions politiques, mais d'émissions possibles qui, selon l'opinion générale, sembleraient destinées à favoriser un point de vue politique.—R. Cette question me paraît très compliquée.

M. COLDWELL: En effet, il faudrait déterminer les intentions de la personne qui fait le sermon.

M. RILEY: Et ensuite établir le rapport.

M. Goode:

D. Puis-je poser une question relativement au paragraphe *e*) de l'article 5 qui se lit comme suit:

> Il est interdit d'irradier *e*) tout ce qui touche à la limitation des naissances, aux maladies vénériennes, ou autres sujets se rapportant à l'hygiène publique que la Société peut de temps à autre désigner, à moins que ces sujets ne soient présentés d'une façon et à un moment approuvés par un représentant de la Société comme convenant à la radiodiffusion.

A qui revient le soin d'approuver de semblables émissions? A un médecin? —R. Non. La question est soumise à notre division de réglementation, qui, à son tour, consulte les autorités compétentes en hygiène publique.

D. Quelle est la durée de processus de vérification?—R. La vérification peut se faire en un très court laps de temps. Je vous ferai remarquer qu'on précise que "la Société peut de temps à autre désigner" certains sujets. Il s'agit seulement de sujets spéciaux.

D. Cela ne change rien à ma question. Je voulais savoir qui approuve ces programmes et s'ils sont soumis à l'approbation d'un médecin.—R. En effet. De toutes façons, nous avons tendance à ne pas nous montrer trop sévères dans l'application de ce règlement.

M. Riley:

D. Le paragraphe *d*) stipule que "il est interdit d'irradier toute nouvelle fausse ou trompeuse avec la connaissance qu'elle est fausse et trompeuse". Supposons qu'un poste de radiodiffusion, ou une personne qui a commandité une certaine période de temps à ce poste diffuse une nouvelle erronée, et qu'on découvre clairement par après que cette nouvelle était fausse, les règlements de Radio-Canada obligent-ils le poste concerné à rétracter la nouvelle ou à corriger l'impression qu'elle peut avoir créée chez les auditeurs?—R. Non, à part le règlement que vous citez, rien ne prévoit le cas.

D. Voulez-vous dire qu'une émission qui répandrait une nouvelle fausse ou trompeuse ne tomberait sous le coup de ce règlement que dans le cas où on peut établir que la personne qui a répandu la nouvelle savait que cette dernière était fausse?—R. Exactement. J'ajouterai que nous avons longuement discuté de ce règlement et que nous voulons y réfléchir encore. A notre avis, les règlements du passé était trop rigides sur ce point et ne conviennent plus maintenant. Nous estimons qu'il ne faut laisser ni aux postes de radio ni à nous-mêmes le soin de décider de ce qui est faux et de ce qui est vrai. Il est plus sage, selon nous, de nous réserver un moyen de nous garantir contre toute fausse interprétation qu'on pourrait fonder délibérément sur une nouvelle radiodiffusée.

M. COLDWELL: Avez-vous déjà eu l'occasion d'appliquer ce règlement?

Le TÉMOIN: Pas à ma connaissance. C'est justement une des raisons pour lesquelles nous avons pensé de le laisser tomber. Cependant, nous avons cru bon de nous réserver un moyen de faire pression sur un poste qui tromperait délibérément ses auditeurs. Ainsi, nous pourrions supprimer une émission qui décrirait une fausse explosion atomique, par exemple.

M. FLEMING: Ou encore une fausse guerre bactériologique?

Le TÉMOIN: Exactement. Je ne crois pas que la clause soit d'une importance majeure. On peut ne pas avoir l'occasion de l'appliquer une seule fois pendant un grand nombre d'années.

M. Boisvert:

D. Monsieur Dunton, Radio-Canada contrôle-t-il les émissions des postes privés pour s'assurer qu'ils observent les règlements?—R. Nous recevons des exemplaires de leurs registres d'émissions, en vertu de la Loi de la radiodiffusion et conformément aux règlements. Le reste dépend du travail de notre division de réglementation, des plaintes reçues des auditeurs et des employés de postes radiophoniques, et le reste. A l'heure actuelle, nous n'avons pas les moyens voulus pour assurer un service d'écoute, ou si vous voulez, un service de contrôle des émissions, mais nous préférons nous fier à l'honorabilité des directeurs de postes. Nous ne partons pas délibérément en campagne dans l'intention de les surprendre en flagrant délit.

D. Je pensais surtout au règlement *h*) qui stipule qu'il est interdit d'irradier "toute matière de réclame au cours d'une émission de radio-journal". J'ai eu

connaissance qu'un poste a violé ce règlement dix fois au cours d'un seule soirée. —R. Il serait bon que le directeur de notre division de réglementation entre en communication avec vous, monsieur Boisvert.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions ?

M. HANSELL: Oui, monsieur le président. Nous parlions un peu plus tôt du sous-alinéa (ii), qui mentionne les universités. Verrait-on quelque objection, monsieur Dunton, à ajouter à ce mot d'autres institutions comme les collèges théologiques et les collèges d'études bibliques?

M. COLDWELL: Le mot université ne comprend-il pas les collèges théologiques?

M. HANSELL: Pas nécessairement.

M. FLEMING: A mon avis, il ne les comprend pas.

M. HANSELL: On croit que plusieurs collèges théologiques font partie d'universités. J'ai soulevé déjà cette question au sujet de l'impôt sur le revenu. Certains règlements prévoient des exonérations d'impôt relatifs aux universitaires. J'ai demandé en Chambre qu'on en accorde aussi aux étudiants des collèges bibliques et théologiques. C'est ce qu'a fait le ministre des Finances. Je suis justement syndic d'un collège théologique. Occasionnellement, nous avons présenté des émissions, mais nous dépendons absolument des dons qui nous viennent de congrégations locales affiliées aux institutions théologiques. Ce sont là pourtant de véritables organismes religieux. Je me demande si on a déjà considéré la question, et si on doit la considérer plus tard.

M. RILEY: Et aussi le cas des autres maisons d'éducation.

Le TÉMOIN: Nous pouvons sûrement étudier la question afin d'élargir ce règlement, mais je souligne que la plupart de ces institutions obtiendraient des permissions si elles en demandaient. Nous n'en avons pas refusé beaucoup. Il s'agirait simplement de vérifier les émissions. Nous pourrons probablement élargir ce règlement.

M. HANSELL: Normalement, je ne crois pas qu'une institution canadienne devrait avoir à demander une permission.

Le TÉMOIN: Nous prendrons sûrement la chose en considération.

M. Hansell:

D. Voulez-vous passer au sous-alinéa (iii) de l'alinéa i), article 5?

> Il est interdit à une station d'irradier, sauf moyennant consentement donné par écrit par un représentant de la Société, toute demande de dons ou de souscriptions en argent ou en espèces, à moins qu'il ne s'agisse d'un appel en faveur... (iii) de groupements musicaux ou artistiques ou de sociétés dont le but ou l'objet principal n'est pas le lucre.

D. Comment se fait-il que les partis politiques peuvent se prévaloir de cette clause?—R. Je ne crois pas que la clause vise les partis politiques, monsieur Hansell.

D. Elle les vise, à mon sens, car ce sont des associations dont le but principal n'est pas un but lucratif.

M. COLDWELL: La clause stipule "les groupements musicaux *ou* les sociétés..." Je suis du même avis que M. Hansell.

Le TÉMOIN: La rédaction de cette clause fait défaut, on aurait dû dire "les associations ou les groupements musicaux ou artistiques". Nous modifierons ce texte.

M. HANSELL: A mon avis, on devrait permettre aux partis politiques de demander de l'argent.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Certains le font indirectement, dans ma province. Non pas tous, cependant.

Le PRÉSIDENT: Vous concluez donc, monsieur Dunton, qu'il faudra revoir le libellé de la clause?

Le TÉMOIN: Cette clause devait, à notre avis, concerner les associations musicales et artistiques.

M. HANSELL: J'aurais sans doute dû me taire!

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Coldwell:

D. L'article 7, paragraphe *i*) permet sept minutes de réclame par heure. Ne trouvez-vous pas la proportion plutôt forte? Elle équivaut à cinq minutes sur quarante.—R. Cela dépend de la façon dont la réclame est faite, monsieur Coldwell. Nous avons longtemps étudié ces règlements et nous avons tâché de régler des clauses réalistes, conformes à la pratique établie dans les postes radiophoniques, et surtout applicables. Voilà pourquoi nous en sommes venus à accorder sept minutes de réclame.

D. Surveille-t-on soigneusement l'application de cette clause?—R. La surveillance n'a pas été satisfaisante dans le passé. Mais nous espérons qu'après revision du règlement, nous pourrons mieux en contrôler l'application, grâce à une proportion de réclame acceptable. Jusqu'à présent, le règlement n'était pas applicable et on ne l'a pas suffisamment respecté.

D. Je suppose qu'on a présenté des réclames indirectes?—R. Justement.

D. Ce n'est pas si mal, en fait. Lorsqu'on interrompt quatre ou cinq fois une émission pour présenter une réclame, je ferme l'appareil et je n'ai guère envie d'acheter le produit annoncé.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Si vous n'avez pas d'autres explications à demander au sujet des règlements...

M. Fleming:

D. En sommes-nous au numéro treize?—R. En effet.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions sur les règlements de la radiodiffusion.

M. Hansell:

D. En page 8, l'article 15, clause 3, stipule ce qui suit:

Texte

> Sauf moyennant le consentement par écrit de la Société, aucune station ne doit irradier un programme ou discours reproduits de façon à simuler un réseau de stations non-autorisé par la Société.

Je ne saisis pas très bien ce que vous voulez dire par "simuler"...—R. Disons qu'il s'agit d'un trucage.

D. Prenons un exemple. Supposons que M. Low, ou M. Coldwell, ou M. Drew, ou...

M. COLDWELL: Ou M. Hansell.

M. HANSELL: ... fait un discours à la radio de Winnipeg, et qu'on enregistre ce discours sur disque. Le règlement empêchera-t-il un autre poste de radiodiffuser ensuite le discours ainsi enregistré?

Le TÉMOIN: Non. Pas ensuite. Mais il empêchera qu'on fasse croire aux auditeurs qu'il y a communication entre les deux postes, ou qu'on va retransmettre le discours le lendemain à Regina ou à Edmonton.

M. Hansell:

D. Il peut être utilisé par tout le pays?—R. Justement. Le règlement s'appliquera dans le cas où on annoncerait que quelqu'un doit prononcer un discours radiodiffusé par un réseau de postes, à une heure déterminée, alors que ce discours serait en réalité enregistré sur disque.

M. Coldwell:

D. Je suppose qu'on peut faire enregistrer un discours sur disque et l'utiliser à Regina et à Saskatoon au même moment, pourvu qu'on déclare que l'émission est enregistrée et qu'on ne fasse pas mention d'un réseau.—R. En fait, il ne s'est pas présenté beaucoup de cas de ce genre.

D. Ce que je veux préciser, c'est que le règlement n'interdit de retransmettre un discours enregistré que lorsqu'on donne l'impression qu'il s'agit d'une émission en direct sur un réseau.—R. Il y a matière à interprétation selon le cas. Le règlement a pour but d'empêcher qu'on donne l'impression qu'il s'agit d'un réseau, lorsque permission n'en a pas été donnée.

D. Ne croyez-vous pas que le règlement, tel qu'il est rédigé actuellement, permet la diffusion d'un discours enregistré pourvu qu'on n'y fasse pas mention d'un réseau mais qu'on déclare simplement qu'il s'agit d'une émission différée, d'une transcription ou d'un enregistrement?—R. Je préférerais ne pas me prononcer là-dessus.

D. D'après moi, le libellé actuel du règlement le permet.

M. Goode:

D. Pour ma part, je connais des postes de la Colombie-Britannique qui terminent une émission un peu comme ceci: "Ici, la *Northern Broadcasting Company*". Voilà ce que j'appelle une simulation. Ces mots donnent l'impression que l'émission provient d'un réseau. Et c'est une pratique courante. Je connais deux ou trois postes de cette province qui agissent toujours ainsi. Cela ne semble-t-il pas provenir d'un réseau? Et ils agissent ainsi depuis assez longtemps. J'ai mentionné ce nom-là pour la bonne raison qu'il n'est pas employé en Colombie-Britannique. Mais il y en a d'autres.

M. RILEY: Pas nécessairement.

Le TÉMOIN: Je ne sais ce que vous voulez dire.

M. GOODE: Par exemple, un annonceur terminera une émission en disant: "Ici le poste QXZ et ici la *Northern Broadcasting Company*", de sorte qu'on croirait qu'il s'agit d'un réseau de radiodiffusion. N'êtes-vous pas de cet avis?

M. RILEY: Les gens de la région sont habituellement au courant.

M. GOODE: Ce qui m'occupe, c'est le règlement, et non ce que les gens de la Colombie-Britannique peuvent en conclure.

M. RILEY: Je ne vois pas comment on peut croire qu'il s'agit d'un réseau. Tout ce que l'annonceur fait, c'est de nommer la société juridique qui possède le poste, sans doute. Je n'ai aucune objection à cela.

Le TÉMOIN: La chose me semble tout à fait dans l'ordre.

M. DINSDALE: Pouvons-nous revenir sur l'article 11?

Le PRÉSIDENT: Convenu.

M. Dinsdale:

D. Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne l'article 11 (1): "les périodes qu'une station privée doit consacrer à l'émission de programmes de la Société sont celles que la Société détermine à l'occasion par un avis écrit adressé à cette station"?—R. Nous avons réservé certaines périodes de temps sur chacun de nos réseaux, soit le Trans-Canada, le réseau Dominion et le

réseau Français, tout en tenant compte des besoins du service. Les émissions les plus importantes sont diffusées par tout le pays, compte tenu de certains problèmes des postes privés, en vertu d'une entente générale conclue avec nos postes affiliés. Nous alimentons ceux-ci d'émissions commanditées et non-commanditées, et ils s'engagent, entre autres obligations, à diffuser au moins les émissions pour lesquelles des périodes de temps ont été retenues.

D. Je suppose qu'une bonne partie de la soirée est consacrée aux émissions de réseaux?—R. Cette proportion varie selon les régions. Par exemple, dans l'Ontario et le Québec, le réseau Trans-Canada a retenu le dimanche les heures suivantes: 4 h. 30 à 5 h., 5 h. 30 à 6 h., 6 h. 15 à 6 h. 30, 9 h. à 10 et 10 h. à 10 h. 30. Ces périodes varient quelque peu. Les nouvelles nationales passent toujours en temps réservé. Le lundi, les périodes retenues sont les suivantes: 7 h. 45 à 8 h., affaires provinciales, qui est une émission politique; 8 h. 30 à 9 h., puis de 10 h. 15 à 11 h. Le mardi, vous avez de 7 h. 45 à 8 h., les affaires de l'État, puis de 10 h. 15 à 10 h. 30. Toute la soirée du mercredi est réservée. Le jeudi, nous avons retenu les périodes suivantes: 7 h. 45 à 8 h. 30 et 10 h. 15 à 10 h. 30; et pour le vendredi, 7 h. 45 à 8 h. et 10 h. 15 à 10 h. 30. Vous avez là un tableau du temps réservé dans une région en particulier.

D. J'imagine que la situation est à peu près la même sur le réseau Dominion?—R. Ce dernier fonctionne d'après un principe différent, et les périodes varient, soit trois périodes d'une demi-heure le lundi et le mardi soir; le mardi soir, nous radiodiffusons des concerts symphoniques; rien le mercredi, une demi-heure le jeudi, rien le vendredi, et un quart d'heure le samedi.

D. Je suppose que le sous-alinéa 2 de l'article 11 prévoit qu'un poste local peut avoir besoin de diffuser localement des communications importantes dans un cas d'urgence?—R. Effectivement.

D. Ces postes auraient-ils quelque difficulté à obtenir la permission voulue? —R. Non, le cas se présente très souvent, et nous accordons la permission pour des émissions qu'elles soient commanditées ou non. Il peut arriver que nous n'accordions pas la permission, car cette médaille a un revers. D'un côté, les postes locaux ont leurs problèmes locaux; par contre, nous devons faire face aux problèmes de tout le réseau qui englobe ce poste en particulier au même titre que les autres. Nous devons faire fonctionner le réseau en tant qu'entité. Quelquefois, il arrive que les joutes de hockey posent un problème aigu pour certains postes. Nombre de postes voudraient se voir relevés de leurs obligations à ce sujet, tandis que les commanditaires ne veulent pas que le réseau soit tronqué.

D. Qu'arrive-t-il quand survient la fièvre printannière du hockey?—R. Après nombre d'années de discussions et d'étude de la question, nous libérons maintenant les postes locaux quand il s'agit des joutes éliminatoires.

D. C'est une ligne de conduite établie?—R. Exactement, et cela après nombre de querelles et de discussions.

M. Fleming:

D. Avez-vous de la difficulté à vous entendre financièrement avec les postes privés?—R. En général, non. Ils s'en tiennent à un mode général établi depuis un certain nombre d'années. Naturellement, nous voudrions tous obtenir davantage, mais nous sommes assez satisfaits de l'entente actuelle, d'un côté comme de l'autre. Nous n'y avons pas apporté de changements depuis longtemps.

D. Les postes privés vous expriment-ils souvent des plaintes?—R. Non, pas très souvent.

D. L'année dernière, par exemple?—R. Il y en a eu encore moins l'année dernière. Depuis l'entente conclue ces années dernières, nous partageons également. Nous payons, à même la moitié qui nous revient, toutes les commissions et escomptes. On a déjà débattu la question des taux de réseau appliqués aux

postes, taux que ces derniers voudraient voir plus élevés. Nous voudrions nous aussi voir les taux plus élevés, car nous obtiendrions ainsi des commissions plus considérables, mais nous devons chercher le bien du réseau dans son ensemble. Si le réseau demande trop, les commanditaires ne paieront pas et tout le monde y perdra, y compris les postes affiliés. Les opinions sont partagées quant à ces taux. L'année dernière, nous y avons apporté quelques rajustements, et à mon sens, la situation est plutôt satisfaisante si l'on songe que les intérêts et opinions de deux parties sont en cause.

M. Riley:

D. Exigez-vous qu'on vous donne une copie des textes de toutes les émissions politiques? Je veux parler des émissions locales ordinaires, d'une durée de cinq ou dix minutes. Contrôlez-vous ces discours?—R. Ce genre d'émissions s'accroît d'année en année. Nous n'exigeons pas qu'on nous remette copie des émissions politiques provenant des postes locaux.

D. Conseillez-vous aux directeurs des postes de reviser les discours avant de les diffuser?—R. Le directeur du poste jouit d'une entière discrétion à ce sujet. Il est responsable des émissions diffusées par son poste; il voit à éviter les poursuites en diffamation et à coordonner l'activité du poste avec la nôtre.

D. Ne demandez-vous pas une copie des discours portant sur les affaires provinciales qui sont diffusés gratuitement?—R. Au Nouveau-Brunswick?

D. Disons au Nouveau-Brunswick, si vous voulez.—R. En effet, nous demandons qu'on nous fasse parvenir une copie que nous versons à nos dossiers, car ces postes sont affiliés au réseau de Radio-Canada, et nous en portons une certaine responsabilité.

D. Vous les avez donc en dossier. Point n'est besoin de recourir à un service d'écoute?—R. Non.

M. COLDWELL: Les postes n'ont pas besoin de vous soumettre les textes au préalable?

M. RILEY: M. Decore a mentionné tout à l'heure le danger de mêler la politique à la religion au cours de certaines de ces émissions. Avez-vous eu des plaintes en ce sens?

M. FLEMING: Vous devriez ajouter "et vice versa" à votre question.

Le TÉMOIN: Il ne me vient aucun cas semblable à l'esprit.

M. RILEY: J'ai eu connaissance d'un cas en particulier. Certaines gens ont critiqué la participation du premier ministre Manning à l'émission *Bible Hour*. Mais je dois ajouter qu'on n'a jamais insinué qu'il y mêle la politique à la religion.

Le TÉMOIN: Nous n'avons reçu aucune plainte à ce sujet.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Et l'Union nationale?

M. RILEY: Comme dit le docteur Gauthier, qu'en est-il de l'Union nationale? Les commanditaires de l'émission *Bible Hour*, à laquelle M. Manning participe, vous ont-ils demandé la permission de solliciter de l'argent par le truchement de la radio?

Le TÉMOIN: En effet, nous avons reçu des demandes en ce sens, mais nous ne les avons pas accordées. J'ajouterai que nous n'avons pas accordé de permissions particulières.

M. FLEMING: D'où viennent ces demandes?

Le TÉMOIN: Je crois qu'elles viennent de régions où l'association qui réalise l'émission n'exerce aucune activité.

M. Coldwell:

D. A-t-on sollicité de l'argent en Alberta? Je crois que oui, monsieur Hansell. J'ai entendu des remerciements.—R. Oui, nous accordons la permis-

sion dans pareil cas. Dans la circonstance que vous mentionnez, toutefois, on a dirigé les demandes d'argent vers des régions un peu éloignées du siège de l'association.

M. HANSELL: Je crois qu'il y a un malentendu. Le problème repose sur le fait qu'on déclare à l'émission *Bible Hour* que ce sont des cotisations volontaires qui la rendent possible. On y déclare même parfois que l'émission a été commanditée par telle ou telle personne, qui en a probablement défrayé le coût. A mon sens, c'est ici qu'est le problème. On enregistre l'émission, et il peut arriver que le dimanche suivant, ou plusieurs semaines après, un autre poste rediffuse la même émission, sur même disque, et c'est la même voix et les mêmes paroles qui passent sur les ondes. Certains autres postes locaux, en entendant cela, peuvent se demander si le poste en question ne contrevient aux règlements.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions relatives à la radiodiffusion?

M. Goode:

D. Pour ce qui est du contrôle exercé par Radio-Canada sur les demandes d'argent, je vous soumets un autre aspect de la question. Je ne vise pas particulièrement les émissions de M. Manning, mais il semble que, selon toute apparence, l'argent récolté au moyen d'une des émissions semblables à celles-là suffit amplement à défrayer le coût de toute la série de ces émissions. Radio-Canada peut-il contrôler ce qu'on fait avec l'argent de surplus?—R. Absolument pas.

M. JONES: Pouvez-vous définir ce qu'est une émission canadienne...

M. HANSELL: Je m'excuse de vous interrompre, monsieur Jones. Puisque les émissions de M. Manning sont sur le tapis, puis-je répondre aux quelques personnes qui ont laissé entendre que ces émissions entreraient dans la catégorie des émissions politiques. La plupart d'entre vous savent probablement que j'ai quelquefois remplacé M. Manning lors de ces émissions diffusées de l'Alberta. Je puis affirmer que M. Manning penchait plutôt du côté opposé et qu'il empêchait qu'on dise quoi que ce soit qui puisse être interprété comme une tendance politique. Lorsque je le remplaçais, il me demandait souvent de ne pas mentionner son nom accolé à son titre de premier ministre. Combien de fois ne m'a-t-il pas mis en garde: "Ne dites pas ceci, ni cela, car certains pourraient prétendre que nous faisons de la politique."

M. GAUTHIER (*Portneuf*): N'avez-vous jamais désobéi?

M. HANSELL: Jamais sciemment, en tous cas. J'en suis absolument certain. Je comprends, moi aussi, le sentiment des gens envers ces émissions. Et moi aussi, je tombe dans l'excès contraire afin de ne pas verser dans la politique. De plus, je connais M. Manning suffisamment pour pouvoir déclarer en toute certitude qu'il ne veut pas qu'aucune allusion politique s'y glisse. Mais voici où réside la difficulté...

Les circonstances veulent qu'il soit le premier ministre de l'Alberta. On pourrait en dire autant du premier ministre d'une autre province, que ses convictions religieuses et son expérience passée conduiraient à la direction d'un collège théologique. Tout premier ministre placé dans la même situation se verrait l'objet des mêmes soupçons. Il s'agit sans doute là d'une situation inévitable et il est presque impossible d'échapper à la critique sous ce rapport. Je le répète et j'exhorte les gens, par l'entremise du Comité, à réfléchir sur ceci: devrait-on empêcher un homme d'exprimer à la radio ses convictions religieuses au sujet de la Bible, uniquement parce qu'il occupe une fonction publique?

M. RILEY: M. Hansell vient de soulever une question très intéressante. A mon sens, on ne devrait pas empêcher un homme chargé d'une fonction publique d'exprimer ses convictions religieuses par le truchement de la radio, qu'il s'agisse d'un premier ministre ou d'un autre. Je n'ai jamais entendu ces

émissions moi-même, mais j'ai eu connaissance qu'on en discutait beaucoup. Puis-je vous demander si on présentait M. Manning comme le premier ministre de l'Alberta, ou si on l'appelait le Révérend M. Manning?

M. HANSELL: Je ne saurais dire ce qu'on déclare à chaque émission. Le plaisir d'écouter M. Manning à la radio m'est très souvent refusé car je suis habituellement occupé à l'heure du programme. Cependant, une fois que j'ai écouté l'émission, j'ai été surpris d'entendre l'annonceur déclarer à la fin de l'émission, que c'était le premier ministre Manning qui nous avait adressé la parole.

M. DINSDALE: C'est ce qu'on fait à l'émission de 8 heures le dimanche matin, à Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Nous avons accordé beaucoup de temps à ce sujet, messieurs. Actuellement, notre tâche est d'interroger M. Dunton. Avez-vous d'autres questions au sujet de la règlementation radiophonique?

M. Jones:

D. J'ai commencé de poser une question tout à l'heure au sujet de l'article 13, où l'on traite de la définition d'une émission canadienne. Vous le trouverez au bas de la page. On y mentionne

> "tout programme en direct ou toute reproduction de programme dont l'original a été produit au Canada..."

Ce règlement s'appliquerait-il à une pièce importée, disons à une pièce de Bernard Shaw?—R. Non, il vise l'enregistrement d'une pièce jouée à l'étranger mais qu'on a importée au Canada et dont on a fait ici la transcription. Dans ce cas, l'émission ne peut être qualifiée de canadienne.

D. Le libellé du règlement est fautif, alors. "L'original" ne s'applique pas à une émission canadienne, n'est-ce pas?—R. Il s'agit de l'original du programme.

D. Je vois.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Sinon, continuons.

M. Fleming:

D. Supposons qu'on produise une émission au Canada et que quelqu'un en fasse l'enregistrement à Buffalo, par exemple. Pourrait-on, en vertu de ce règlement, envoyer la transcription au Canada et la diffuser ici? Serait-ce considéré comme une émission canadienne?—R. Sûrement.

D. Parce qu'elle aurait été produite au Canada?—R. Oui, parce que la production originale en aurait été faite au Canada.

D. Donc, l'endroit où l'on a fait l'enregistrement ne compterait pas?—R. C'est bien cela.

M. Jones:

D. Le but du règlement est-il d'assurer l'emploi des acteurs et artistes canadiens, ou est-ce plutôt de sauvegarder le point de vue canadien?—R. Nous avions simplement l'intention d'assurer qu'on diffuse au moins un minimum de productions canadiennes de toutes formes et pas plus qu'un maximum déterminé de productions étrangères. Par émissions canadiennes, nous entendons toute production faite au pays par des artistes du pays. Ce peut être une joute de hockey, un bulletin de nouvelles, ou autre émission produite ici, au Canada, comme un concert, une pièce de théâtre, ou une enchère au profit des œuvres de charité.

M. Fleming:

D. Je suppose que ce règlement proposé est assez ancien pour que vous ayez déjà éprouvé les difficultés de son application?—R. En effet, il est plutôt difficile de s'en tenir à l'objectif proposé et de l'appliquer. Notre objectif est bien précis. La Commission Massey a recommandé qu nous prenions des mesures déterminées pour garantir la radiodiffusion d'au moins un minimum d'émissions canadiennes. Nous avons fait notre possible pour rédiger un règlement qui soit conforme à ces recommandations, mais sans toutefois exercer une contrainte excessive sur les postes, ni leur imposer un trop lourd fardeau. Nous n'avons pas encore atteint la perfection, cependant.

D. Ce doit être plutôt difficile à appliquer d'après une formule mathématique?—R. Ce n'est pas très facile, en effet, d'établir la répartition en chiffres. Il peut arriver, et nous le savons, que le résultat final soit très différent des chiffres établis.

D. Puisque Radio-Canada et les postes privés sont encore à étudier la question, je ne vous en demanderai pas davantage.

M. Dinsdale:

D. Arrive-t-il, monsieur le président, qu'on demande le privilège de radiodiffuser certaines émissions sur les réseaux, et que ces demandes soient refusées en vertu du règlement 15?—R. De quelle genre d'émissions voulez-vous parler?

D. Disons qu'un groupe religieux demande qu'une de ses émissions soit diffusée sur un réseau national?—R. Habituellement, nous ne vendons pas de période d'émission sur les réseaux nationaux pour les programmes religieux. La répartition des périodes d'émissions religieuses est déjà établie sur l'ensemble des réseaux, et toutes sont accordées gratuitement. Ainsi, après entente entre les diverses confessions religieuses, nous avons déterminé la proportion qui vient à chacune d'elles, et autres détails. Règle générale, nous ne vendons pas de temps pour des émissions de ce genre.

D. L'émission *Lutheran Hour* est-elle transmise sur un réseau?—R. Je crois que c'est la reproduction d'une émission en provenance des États-Unis retransmise par des postes privés canadiens.

M. Coldwell:

D. Pourquoi a-t-on changé la teneur de l'émission *Sunday Evening Hour*? Vous aviez coutume d'y présenter un commentateur, mais ce n'est plus que de la musique.—R. Nous cherchons à faire un peu de variété. Les opinions sont partagées à ce sujet. Nous avons reçu toutes sortes de commentaires sur cette émission et nous essayons d'en tenir compte pour la remanier et parvenir à la formule idéale l'an prochain.

D. A mon avis, monsieur Hansell, certaines de ces causeries étaient des plus intéressantes. Je continue encore à écouter l'émission.

Le PRÉSIDENT: Si vous n'avez plus de questions à ce sujet, nous passerons aux services de Presse et d'information, à la page 32. Avez-vous des questions, messieurs? Sinon, reportons-nous à la page 35, sous la rubrique Administration: Bureau des gouverneurs.

D'abord, la direction. Je suis persuadé que le Comité sera très heureux d'entendre M. Dunton nous présenter la liste des promotions de divers fonctionnaires de Radio-Canada, auxquels il nous fait plaisir d'offrir nos meilleurs vœux de succès.

Des VOIX: Bravo! Très bien!

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser quant à la direction?

M. FLEMING: D. Une question sur l'ensemble, monsieur le président. Depuis notre dernière séance de 1951, a-t-on opéré un rajustement général des traitements accordés aux fonctionnaires de Radio-Canada?—R. Je ne crois

pas qu'il y ait eu de rajustements importants depuis les séances de l'année précédente. La direction de la Société étudie actuellement le sujet, car il constitue un des problèmes de Radio-Canada dans son ensemble. Certaines de nos catégories de traitements semblent insuffisantes pour attirer ou garder les personnes compétentes et nous devrons songer à les améliorer.

D. Des employés supérieurs ont-ils donné leur démission durant cette dernière année et demie, indépendamment des retraites?—R. Pas aux niveaux les plus élevés, mais nous avons perdu d'autres hommes qualifiés. Peut-être que notre directeur général vous le dirait mieux que moi...

M. J. ALPHONSE OUIMET (directeur général): Je ne crois pas que nous ayons perdu aucun des principaux chefs. Ces hommes ne considèrent pas leur travail uniquement au point de vue rémunératif. Cependant, dans les groupes spécialisés, nous avons perdu des hommes importants.

M. FLEMING: Pouvez-vous nous donner des exemples?

M. OUIMET: Quelques bons ingénieurs. Pas nécessairement des surveillants, mais d'excellents spécialistes.

Le TÉMOIN: Certains membres du personnel des émissions nous ont aussi quittés.

M. OUIMET: Il y en a eu aussi un certain nombre dans divers groupes spécialisés; je ne pourrais dire dans quel groupe exactement, ni s'il existe une tendance marquée dans un groupe déterminé, excepté chez les techniciens. Nous en sommes particulièrement affligés, car il existe une pénurie générale de techniciens dans le moment.

M. RILEY: M. Ouimet pourrait-il nous dire si les démissions ont beaucoup augmenté à Radio-Canada au cours des deux dernières années, par comparaison avec le passé, et s'il croit que cette augmentation est due à un mécontentement au sujet des traitements.

M. OUIMET: Il n'y a pas eu d'augmentation considérable, mais je dois avouer que je n'ai pas étudié la question au cours des derniers mois. Si je l'étudiais, je découvrirais peut-être qu'il s'est produit une augmentation, mais dans le moment, je ne vois aucune augmentation sensible.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet de la direction? Administration—Personnel.

M. GOODE: Monsieur le président, puis-je revenir. avec votre permission, à un sujet déjà étudié, soit le Bureau des gouverneurs?

Le PRÉSIDENT: Si le Comité y consent.

Convenu.

M. Goode:

D. Il me semble que certains gouverneurs ne sont pas choisis exclusivement pour des raisons de compétence mais parce que la position peut exiger qu'on nomme une personne demeurant dans une région particulière. Dans ce cas, est-ce qu'un membre du Bureau des gouverneurs domicilié en Colombie-Britannique, par exemple, représenterait le point de vue de cette province ou le point de vue national?—R. Monsieur le président, j'affirme que le Bureau travaille en tant qu'organisme homogène. La Loi sur la radiodiffusion prévoit, de façon générale, que les membres du Bureau des gouverneurs doivent provenir de différentes régions du Canada, soit des régions principales. Naturellement, il est normal qu'un membre soit davantage au courant des questions relatives à sa propre région, mais nos études et nos décisions sont fondées sur le point de vue national. Il n'est pas question de méthodes de travail, ni du fait qu'un membre originaire d'une certaine partie du pays ne représenterait que cette partie du pays. Tous les gouverneurs ont une responsabilité d'ensemble.

D. Selon, vous, croyez-vous qu'une personne originaire d'une province en particulier ferait valoir le point de vue de cette province?—R. Je ne m'exprimerais pas ainsi. Je dirais plutôt que cette personne a une connaissance plus approfondie des problèmes et points de vue de cette province.

D. Je dois être très circonspect dans ce que je vais dire. Mais on m'a assuré qu'il existe quelque mécontentement au sujet du représentant de la Colombie-Britannique. Dans certains milieux de cette province, on estime que le point de vue de cette province ne reçoit pas toute l'attention voulue. Êtes-vous de cet avis?—R. Je ne suis pas de cet avis.

D. Le contraire me surprendrait.—R. Les décisions sont rendues par l'ensemble du Bureau des gouverneurs.

D. C'est ce que je voulais vous entendre dire.

M. Dinsdale:

D. Choisit-on les membres du Bureau de façon que chaque province soit représentée?—R. Toutes les provinces ne sont pas représentées. Nous avons onze membres provenant de divers points du Canada en général. Il y a certaines considérations géographiques ou autres semblables.

Permettez-moi de vous lire un extrait de l'article 3, paragraphe 1, des règlements: "...la Société Radio-Canada se composera d'un Bureau de onze gouverneurs nommés par le gouverneur en conseil et choisis de manière à représenter les principales divisions géographiques du Canada."

M. FLEMING: S'agit-il de l'article modifié en 1951 dans le but de tenir compte davantage de la représentation géographique?

Le TÉMOIN: Je crois que l'énoncé de la dernière partie de la citation est le même.

M. Decore:

D. Aucun des membres du Bureau des gouverneurs ne vient de la province d'Alberta?—R. Non.

D. Permettez-moi de remarquer que les Albertains estiment que cette province devrait être représentée au Bureau des gouverneurs.—R. Dans le passé, à certaines époques, cette province était représentée tandis que les autres provinces de l'Ouest ne l'étaient pas.

M. Jones:

D. On dit ici: "il n'a été porté à la connaissance du Bureau des gouverneurs aucune demande de permis pour l'installation de nouveaux postes émetteurs". Y avait-il des requérants?—R. J'imagine que oui.

D. Leurs demandes ont-elles été repoussées par suite d'une ligne de conduite adoptée par le Bureau des gouverneurs?—R. Leurs demandes ne se sont pas rendues jusqu'au Bureau des gouverneurs.

M. RILEY: Qui représente les provinces Maritimes?

Le TÉMOIN: C'est le docteur Steel, de Charlottetown, Île du Prince-Edouard.

M. RILEY: Est-il le seul qui demeure dans l'Est de la province de Québec?

Le TÉMOIN: Non, M. Winter, de Saint-Jean, Terre-Neuve, est dans le même cas.

M. Goode:

D. Dites-moi si on consulte le représentant de la Colombie-Britannique avant de prendre des mesures relatives à cette province? Je vais plutôt poser ma question d'une façon différente: a-t-on opéré des changements importants en Colombie-Britannique sans consulter le gouverneur originaire de cette province?—R. C'est le Bureau des gouverneurs en entier qui prend les décisions importantes.

D. Se réunit-il souvent?—R. A peu près tous les deux mois.

D. Si, dans l'intervalle, il se produit quelque chose intéressant la Colombie-Britannique, consultez-vous le gouverneur de cette province?—R. Très probablement.

M. COLDWELL: Avez-vous dit le gouverneur de cette province?

Le PRÉSIDENT: La question avait trait au gouverneur de Radio-Canada.

M. GOODE: Je n'ai certainement pas mentionné le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions relatives au Bureau des gouverneurs?

M. Dinsdale:

D. A-t-on accordé quelque considération au problème de la compétence spéciale des membres du Bureau?—R. Vers 1952, un Comité parlementaire a recommandé qu'on accorde plus d'attention aux divers champs d'activités et d'intérêts de ces personnes. Vous remarquerez que les membres du Bureau représentent une grande variété d'intérêts. Ainsi, l'un des membres est un spécialiste des questions ouvrières, une femme représente les intérêts féminins, et ainsi de suite.

D. Cette question relève-t-elle aussi du point de vue géographique?—R. Les membres du Bureau des gouverneurs représentent un grand nombre de domaines de l'activité humaine.

M. FLEMING: Pouvez-vous nous dire quelle est la profession des divers membres, sans toutefois mentionner leur nom?

Le TÉMOIN: Nous avons deux nouveaux membres. Il y a un haut fonctionnaire d'un syndicat industriel, un Québecois qui possède de nombreuses relations, est en plus doyen d'une faculté de science et mathématicien; il y a un agent de change, un spécialiste en questions ouvrières, un spécialiste en sciences politiques, et une femme.

M. RILEY: Quelle est l'occupation de cette femme, maîtresse de maison?

Le TÉMOIN: Je crois qu'elle est veuve.

M. GOODE: C'est tout une occupation de nos jours que d'être une femme!

M. COLDWELL: Il y a aussi un pharmacien?

Le TÉMOIN: Oui, il vient de la Saskatchewan. Le Bureau compte deux nouveaux membres: M. Winter, de Saint-Jean, Terre-Neuve, homme d'affaires qui s'intéresse à un grand nombre de questions; et M. Fry, de Winnipeg, qui est à la retraite et s'occupe aussi d'un grand nombre d'activités.

M. DINSDALE: Ne serait-il pas approprié que l'A.C.R. soit représentée au Bureau des gouverneurs?

Le TÉMOIN: Cela susciterait certaines difficultés, car le Bureau doit actuellement prendre des décisions qui concernait certains postes affiliés à l'A.C.R. A mon avis, il n'est guère convenable qu'un organisme prenne une décision lorsqu'un membre intéressé en fait partie.

M. FLEMING: D'après la Loi sur la radiodiffusion, ne peut siéger au Bureau aucune personne possédant des intérêts dans un poste de radio.

Le TÉMOIN: Exactement.

M. Coldwell:

D. Lequel des membres est un cultivateur?—R. Je ne crois pas qu'aucun des gouverneurs soit un cultivateur. Mais je crois que MM. Fry et Tripp s'intéressent à l'agriculture.

D. Une importante proportion de la population canadienne est formée de cultivateurs, et ceux-ci manifestent beaucoup d'intérêt envers les émissions de Radio-Canada.

M. DINSDALE: M. Fry n'était-il pas rédacteur du *Country Guide*?

M. COLDWELL: Il participe activement aux mouvements agricoles.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet du Bureau des gouverneurs?

D'autres questions au sujet du personnel?

Messieurs, il est maintenant 5 h. 25 minutes et je crois qu'il serait temps d'ajourner la séance.

Nous reprendrons nos délibérations jeudi après-midi, à 3 h. 30, dans cette même salle.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. Robinson

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 16 AVRIL 1953

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

ORDRE DE RENVOI

MERCREDI 15 avril 1953

Il est ordonné,—Que le nom de M. Knight soit substitué à celui de M. Coldwell sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 16 avril 1953

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. Gauthier, vice-président. M. Robinson, le président, n'occupe le fauteuil que quelques instants.

Présents: MM. Boisvert, Breton, Carter, Decore, Dinsdale, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk, (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens, I. P.-É.*), Mutch, Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), and Whitman.

Aussi présents: MM. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs; J.-Alphonse Ouimet, directeur général; E. L. Bushnell, directeur général adjoint; H. Bramah, trésorier; George Young, directeur des relations entre les postes; R. C. Fraser, directeur des Services de presse et d'information; C. R. Delafield, directeur général adjoint du service international; R. E. Keddy, secrétaire du Bureau des gouverneurs; J. A. Halbert, et S. Schnobb, trésorier adjoint.

Des copies de l'itinéraire que suivra le Comité lors de sa visite à Toronto sont distribuées.

Le Comité continue l'étude du rapport annuel 1951-1952 de la Société Radio-Canada. Le témoin, M. Dunton, répond aux questions qui lui sont posées.

Le témoin dépose des copies d'un état détaillé des crédits du Service international de la Société Radio-Canada et est interrogé à ce sujet.

Les sections suivantes du rapport sont adoptées: SERVICE INTERNATIONAL—La Voix du Canada, Service de langue anglaise, Service de langue française, Service de l'Amérique latine, Service européen, Musique, Nouvelles, Presse et information. FINANCES—Service international.

Le "Bilan" est étudié et la discussion se poursuivant, le Comité s'ajourne à 5 h. 30 de l'après-midi, pour se réunir de nouveau à Toronto le lundi 20 avril.

Le secrétaire du Comité,

E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

16 AVRIL 1953.
3 h. 30 de l'après-midi.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien, messieurs.

M. Robinson, qui n'a pas pu se rendre ici pour le début de la séance, m'a demandé de le remplacer. Je présiderai donc si personne n'a d'objections.

Des VOIX: Très bien, très bien.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que nous pourrons aborder l'étude du Service international.

M. GOODE: Auparavant, me permettriez-vous de vous communiquer quelques renseignements que j'ai reçus ce matin? Je ne puis me référer au compte rendu de la séance antérieure car il n'a pas été publié, mais vous me permettrez, je crois, de vous renvoyer à un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, le 15 avril, et qui a trait à certaines remarques faites par M. Hansell au sujet des émissions du premier ministre Manning. Il a dit alors, et je crois répéter ici ses propres paroles, que le premier ministre Manning a fait l'impossible pour qu'à l'occasion de ses émissions, aucune mention ne soit faite de ses fonctions politiques. Je me suis entretenu ce matin, par téléphone, avec quelques propriétaires de postes de la Colombie-Britannique et, afin de renseigner M. Hansell... je dis ceci avec bienveillance, sans aucune critique malveillante... aucun poste qui diffuse les émissions du premier ministre Manning n'a reçu instruction de ne pas le présenter à titre de premier ministre de l'Alberta. Pour être juste, je dois ajouter qu'aucun avis contraire n'a été reçu non plus; mais, afin de renseigner M. Hansell, aucun poste diffusant les émissions du premier ministre Manning n'a reçu de la part de ses commanditaires instructions d'omettre le nom du premier ministre de l'Alberta. Merci, monsieur le président.

M. HANSELL: Monsieur le président, j'ignore si M. Manning rédige ou non sa propre présentation; je ne crois pas qu'il le fasse. D'ordinaire c'est une agence radiophonique qui s'en occupe. On peut probablement attribuer à cette dernière présentation faite par le poste: "Nous avons le plaisir de vous faire entendre..." etc. et la conclusion: "Vous venez d'entendre", etc. Je ne sais pas si cette présentation est réellement rédigée par l'agence.

M. GOODE: Je suis certain que les déclarations émises par M. Hansell l'autre jour ont été faites en toute bonne foi; mais je voulais vous faire remarquer que le premier ministre Manning ne se préoccupe pas à ce point que son titre de premier ministre de l'Alberta ne soit pas mentionné.

M. HANSELL: Je crois que M. Goode a jonglé avec mes paroles. J'ai dit que M. Manning a fait l'impossible pour que son programme ne passe pas pour une émission politique. J'ai déclaré ensuite qu'une ou deux fois, il m'a fait remarquer qu'à l'occasion de mes propres émissions, alors que je disais: Ici, E. G. Hansell qui vous parle en l'absence de M. Manning", il ne serait pas prudent que je dise: "qui vous parle en l'absence du premier ministre Manning". Voilà tout. Quant à se préoccuper, cela n'avait rien à faire avec la présentation. Je ne me suis servi de cette expression que pour illustrer les bonnes intentions de M. Manning. Les émissions de M. Manning ne sont pas d'un caractère politique et il fait tout son possible pour empêcher qu'elles ne le soient.

M. GOODE: Je n'ai jamais dit que les émissions du premier ministre Manning étaient de nature politique. Je suis d'avis que tout homme politique qui professe certaines opinions en matière de religion a le droit de les exprimer,

soit en public, soit sur les ondes. Hier, j'ai trouvé à redire aux paroles de M. Hansell quand il a dit que le premier ministre Manning faisait l'impossible pour taire son titre. Je ne le crois pas. Car si telle était son intention, il ferait en sorte que les commanditaires ne mentionnent pas son nom dans la présentation ou ailleurs; comme M. Hansell et moi le faisons en certains cas quand nous voulons avoir la certitude d'être convenablement présentés. Il a certainement été présenté comme premier ministre de l'Alberta quand son programme a été radiodiffusé en Colombie-Britannique. Je me sens obligé de mentionner ce point.

M. HANSELL: Il importe peu qu'il soit présenté d'une façon ou d'une autre, car le pays tout entier sait de qui il s'agit.

M. GOODE: Pas toujours avantageusement.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai ici une copie du programme qui sera suivi à l'occasion de la visite à Toronto, le 20 avril. Ceux qui se proposent d'y aller pourront s'adresser au secrétaire s'ils désirent se procurer une copie de l'itinéraire.

Maintenant, messieurs, nous allons étudier le Service international de la Société Radio-Canada. Nous abordons cette question à la suite d'une entente entre M. Dunton, M. Fleming et moi-même. Je crois que tous les membres du Comité seront satisfaits de commencer par cette étude.

Le comité des Affaires extérieures a entendu M. Désy au cours de deux séances. Ceux qui ne font pas partie dudit comité pourraient se procurer un exemplaire du comte rendu de son témoignage s'ils désirent en prendre connaissance. Nous en avons quelques exemplaires ici.

M. FLEMING: Dans l'intérêt des membres ici présents qui ne font pas partie du comité des Affaires extérieures, il serait bon de mentionner qu'à l'occasion des deux séances tenues par ce comité, le 12 mars, M. Jean Désy, du Service international de la Société Radio-Canada, a été amplement interrogé. Il a présenté un long rapport dans lequel il a fait connaître le fonctionnement du Service international; il a répondu ensuite à toutes les questions qui lui ont été posées. Il est juste de dire, je crois, que le fonctionnement de ce service a été étudié en détail, mais on ne peut en dire autant de son aspect financier. Cet aspect, qui n'intéresse pas directement le comité des Affaires extérieures, entrera en ligne de compte mardi prochain, à l'occasion de l'étude des crédits de cette nouvelle année financière.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que cela convient à tous les membres du Comité.

Convenu.

Si les membres ont quelques questions à poser au sujet du Service international, M. Dunton est prêt à répondre.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

M. Fleming:

D. Monsieur le président, une déclaration a été faite à la Chambre, cette semaine, par le Dr McCann, au sujet d'émissions en langue polonaise qui seraient ajoutées aux émissions déjà radiodiffusées par le Service international. M. Dunton voudrait-il nous dire comment ce nouveau service fonctionnera, quel personnel il exigera et quelle place il occupera dans le service actuel.— R. Monsieur Fleming, l'addition d'un nouveau service nécessite l'établissement d'une section spécialisée, constituée d'un petit groupe de gens sachant bien parler la langue en question. Voici un exemple: pour inaugurer ce service en langue polonaise, il nous faudra établir une petite section constitué de

neuf personnes, y compris les sténographes, etc. C'est le nombre minimum nécessaire pour assurer le bon fonctionnement d'un service journalier dans n'importe quelle langue.

D. Est-ce votre intention d'établir un service journalier de radiodiffusion en langue polonaise?—R. Oui.

D. Quand commenceriez-vous?—R. Il nous faudrait d'abord des fonds supplémentaires.

D. Vous les obtiendriez au moyen de crédits supplémentaires?—R. Oui.

D. Il me semble que vous pouvez vous attendre à les recevoir.—R. Nos gens travaillent déjà à l'organisation d'une section et s'occupent de la partie la plus importante de ce travail qui est le recrutement du personnel. Un remaniement de l'horaire résultera de l'établissement de ce nouveau service. Le Comité n'ignore pas que les meilleures heures de radiodiffusion à l'Europe sont employées; en conséquence, il faudra réduire certaines émissions si on veut ajouter un service en langue polonaise. Nous envisageons la possibilité d'insérer ce service quotidien d'une demi-heure dans notre horaire d'émissions radiodiffusées en Europe. S'il n'y avait que l'horaire à considérer, nous pourrions commencer dans un mois; mais, il y a le personnel à recruter et ceci ne se fait pas du jour au lendemain. La période de temps requise pour mettre un service de ce genre sur pied est d'environ six semaines.

M. Decore:

Q. Combien de temps consacrerez-vous aux émissions en langue polonaise?—R. Une demi-heure par jour.

Q. Cela signifie-t-il que l'on réduira le temps consacré aux émissions destinées à la Russie et aux pays de l'Ouest de l'Europe, sinon, comment réaliserez-vous votre projet?—R. Nous n'avons pas encore solutionné tous les aspects du problème, monsieur Decore. Nous devrons probablement réduire le temps de certaines émissions, pas nécessairement celles destinées à la Russie; mais à force de jongler avec l'horaire, nous parviendrons à trouver une demi-heure.

M. CARTER: N'y aura-t-il que des commentaires au cours de ces émissions, ou bien, diffusera-t-on aussi de la musique et d'autres programmes?

Le TÉMOIN: Je crois que nous suivrons à peu près le même plan que pour nos autres émissions en langue étrangère, c'est-à-dire, des nouvelles avant tout; ensuite, certains commentaires des événements internationaux ou d'affaires pouvant intéresser d'une façon particulière le peuple polonais. Puis nous tâcherons de faire connaître le Canada et, au moyen de reportages descriptifs, nous exposerons le mode de vie et le travail des Canadiens. Voilà les sujets sur lesquels portent d'ordinaire les services en langue étrangère.

M. Knight:

D. A combien s'élèvent, approximativement, les frais d'exploitation de notre Service européen? J'imagine que nous l'apprendrons à l'occasion de l'étude du budget, mais ne pourriez-vous pas, dès maintenant, nous en donner une idée générale?—R. Monsieur Knight, exception faite des émissions destinées à l'Amérique latine, des émissions hebdomadaires destinées à l'Australasie ou de celles en langue anglaise dirigées vers le continent où elles comptent nombre d'auditeurs qui parlent la langue anglaise, la grande partie des émissions du Service international sont radiodiffusées à l'intention de l'Europe.

D. M. Dunton voudrait-il nous exposer en des termes généraux le but du Service international? Ce n'est pas que je veuille critiquer ce service, mais je désirerais connaître les idées du M. Dunton concernant le but du Service international. Sans doute, ses buts ont été exposés quelque part; d'ailleurs, j'ai là-dessus plusieurs idées personnelles; cependant j'aimerais savoir ce qu'en

pense M. Dunton.—R. Sans préparation, je vais essayer de vous en donner une idée. Quelqu'un l'a déjà fait devant un comité antérieur de la radiodiffusion et M. Désy l'a fait devant le comité permanent des Affaires extérieures. En quelques mots, il s'agit de faire mieux connaître le Canada et les Canadiens à l'étranger et d'aider les pays du monde occidental à se connaître les uns les autres et à se comprendre mutuellement. Il s'agit aussi d'apporter aux pays derrière le rideau de fer un peu de lumière et de vérité, quelques faits, notre interprétation des événements mondiaux, et la connaissance des faits qui prêtent à controverse. Je vous dirai que notre but n'est pas tout simplement de faire connaître le Canada, mais d'aider les nations favorablement disposées à se mieux connaître et de semer des idées de bonne entente qui germeront dans le monde de demain.

M. FLEMING: C'est en quelque sorte de la contre-propagande, ne pensez-vous pas?

Le TÉMOIN: Oui, certains aspects pourraient être ainsi qualifiés.

M. Knight:

D. Croyez-vous que ces émissions aient quelque influence sur le désir des Européens de venir au Canada?—R. Nous recevons nombre de lettres de gens qui projettent de venir au Canada, et sans aucun duote, un grand nombre viennent.

D. A ce propos, j'imagine que le nombre de lettres adressées à votre Service se maintient. Y a-t-il eu une augmentation?—R. Le chiffre est très élevé; cependant, je crois que le total diminue un peu. Nous en recevions un grand nombre de la Tchécoslovaquie. Le chiffre atteint encore 40,000 par année. M. Désy a mentionné ce fait, je crois.

M. FLEMING: Oui, il en est question dans le rapport du comité permanent des Affaires extérieures.

Le TÉMOIN: Comparativement à d'autres services internationaux de radiodiffusion, ce nombre représente un total très élevé pour le nombre d'heures pendant lesquelles nous radiodiffusions.

M. Carter:

D. Monsieur Dunton, l'aspect idéologique entre-t-il en ligne de compte quand il s'agit de choisir les nouvelles, les programmes de musique, etc.?—R. Oui, mais cela dépend en grande partie des pays auxquels notre Service est destiné. Au cours des émissions à l'intention des pays derrière le rideau de fer, le travail de contre-propagande est accentué, les faits sont dévoilés sous leur vrai jour et nous présentons franchement les points de vue de l'Ouest sur les affaires mondiales.

D. Une sorte de contre-interprétation?—R. Non, pas d'une manière négative. Nous tâchons de convaincre les gens derrière le rideau de fer que les renseignements fournis par leurs propres services ne sont pas véridiques.

D. En d'autres termes, vous faites du travail positif.—R. Exactement. Il serait bien imprudent, il me semble, de vouloir corriger la présentation erronée des faits d'une façon négative. Ce qui importe avant tout est de travailler à convaincre ces peuples de la sincérité de nos entreprises dans le domaine international.

M. Decore:

D. Permettez-moi de faire cette suggestion. La question a été étudiée par le comité des Affaires extérieures particulièrement en ce qui concerne les émissions destinées aux pays derrière le rideau de fer. Très peu de Canadiens ont l'occasion d'écouter ces émissions qui sont dirigées de Sackville et la

presse n'en parle à peu près pas. Pour que le peuple canadien puisse se rendre compte de ce qui se passe au Service international, de ce qui se dit aux peuples derrière le rideau de fer et du bien-fondé des dépenses occasionnées pas ces émissions, il avait été suggéré que le réseau national de la Société Radio-Canada diffuse certains programmes hebdomadaires d'une demi-heure au cours desquels le peuple canadien pourrait se rensigner sur la nature et le genre des émissions diffusées à l'étranger. Il me semble, qu'en diffusant de telles émissions notre réseau national accomplirait une œuvre éducative. Cette proposition avait été présentée au comité des Affaires extérieures et je croyais qu'elle avait été approuvée par la majorité des membres dudit Comité dont quelques-uns sont ici aujourd'hui . . . cependant, il leur a paru plus avantageux de la présenter devant ce présent Comité et c'est pour cette raison que j'en parle. Auriez-vous quelques commentaires à faire?—R. Je suis au courant de cette suggestion et nous allons l'étudier. Je crois, cependant, qu'il s'agit d'une chose plus facile à proposer qu'a mettre à exécution. Un programme de ce genre qui puisse capter l'intérêt des Canadiens ne sera pas facile à réaliser. Que l'on réserve, par exemple, à cette intention, une demi-heure par semaine, vers la fin de la semaine. Pour le peuple canadien, les nouvelles ne seraient plus récentes. Les Canadiens trouveraient élémentaires et de vieille date les commentaires portant sur leur pays et, par conséquent ne s'y intéresseraient guère. Une personne qui suivrait ces émissions de près pourrait, à l'occasion, y trouver un élément d'intérêt. Mais des reportages sur le mode de vie des Canadiens et leurs occupations impressionneraient peu ces derniers.

D. Il me semble que les émissions que nous radiodiffusons en Europe intéresseraient les Canadiens. Naturellement, il faudrait pour réaliser ce projet, une personne compétente qui soit capable de choisir des émissions pour nos auditeurs canadiens. Je suis d'avis que ce serait intéressant et instructif pour les Canadiens de savoir de quelle façon nous nous adressons aux peuples derrière le rideau de fer.—R. Je ne crois pas que la réalisation d'un tel programme soit si simple. En premier lieu, un grand nombre d'émissions en des langues différentes passent sur les ondes à l'intention de l'Europe au cours de chaque semaine. La plus grande partie de ces émissions n'intéresserait pas les Canadiens. Des nouvelles pour les Européens ne seraient que du réchauffé pour nous, au Canada. Nous pouvons toujours en faire l'essai et nous verrons si une émission intéresante peut être réalisée. J'en doute, cependant. Depuis des années, nous avons conscience de cette lacune. Les Canadiens ne sont pas au courant des émissions diffusées par le Service international et nous aimerions à trouver quelque moyen pour les en instruire.

D. J'ai l'impression que nombre de Canadiens sont intéressés au genre d'émissions dirigées vers l'Europe.—R. Je le crois, moi aussi, mais je ne suis pas certain qu'on puisse leur donner un résumé intéressant au cours d'une émission d'une demi-heure.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cette suggestion a-t-elle déjà été présentée?

Le TÉMOIN: A ma connaissance, elle l'a été par une ou deux personnes. A part cela, je n'en avais pas entendu parler.

M. Decore:

D. Quand vous parlez d'une émission d'une demi-heure, la trouvez-vous trop longue ou trop courte?—R. Je dirais qu'elle serait à la fois trop longue et trop courte. Une causerie d'une demi-heure a besoin d'être joliment intéressante pour retenir l'attention d'un grand nombre d'auditeurs.

Le TÉMOIN: Choisir une demi-heure parmi 110 heures environ de radiodiffusion par semaine suscitera certaines difficultés. Il s'agit, en ce cas, d'un problème pratique mais difficile.

M. DECORE: Cependant, les Canadiens continuent à ne pas être renseignés.

Le TÉMOIN: Je l'admets; c'est regrettable. Nous tâcherons de découvrir quelque moyen de réaliser une émission qui sera à la fois intéressante et instructive pour nos gens; cependant, je doute que l'on puisse solutionner ainsi le problème.

M. Jones:

D. Savez-vous jusqu'à quel point vos émissions sont captées dans les pays derrière le rideau de fer, surtout en Russie?—R. Nous n'avons pas de renseignements précis. M. Désy, au cours de son exposé, a fait une revue de ce que nous savons et de ce que nous ignorons à ce propos; les renseignements ne sont pas trop nombreux.

D. Est-ce vrai qu'ils ont réussi à brouiller nos émissions?—R. Le brouillage est pratiqué à un haut degré. Les Russes se servent de centaines d'émetteurs de brouillage et nous savons que dans certaines régions, nos émissions souffrent de brouillage intense, tandis que dans d'autres ce phénomène est léger.

D. Et malgré le brouillage, vous continuez à radiodiffuser?—R. Oui, les organismes de radiodiffusion tels que la B.B.C., la Voix de l'Amérique et notre propre Service, sont unanimes à croire que certaines émissions atteignent quelques endroits et que, par conséquent, il vaut la peine de continuer.

D. Mais ce ne sont que des conjectures, vous n'avez pas de preuves, ni de renseignements?—R. Certains indices précis nous portent à croire que les émissions atteignent quelques régions, mais nous n'avons pas de preuves; nous croyons qu'elles sont brouillées presque continuellement dans d'autres régions.

D. Malgré le brouillage, vous maintenez qu'il vaut la peine de continuer? —R. Nous sommes de cet avis, de même que les Anglais, et c'est pour cette raison que nombre d'émissions à l'intention des pays derrière le rideau de fer sont diffusées selon un plan conçu en collaboration avec l'Angleterre et les États-Unis, de façon à déjouer les tentatives de brouillage exercées contre nous.

M. Dinsdale:

D. Est-ce que cela signifie que les émissions radiodiffusées des États-Unis, de l'Angleterre et du Canada coïncident?—R. Non, c'est tout le contraire. En quelques cas, il est convenu que ces émissions seront radiodiffusées simultanément; ainsi, la Russie, recevant en même temps des émissions diffusées sur un grand nombre de fréquences, aurait besoin de nombreux émetteurs pour brouiller les signaux de chaque fréquence dans chaque région.

D. Mais, il doit y avoir une coordination quelconque entre les organismes de radiodiffusion?—R. Oui, il existe une coordination très étroite.

M. Carter:

D. Au cours de nos émissions domestiques, nous occupons-nous de nos groupes ethniques qui ne sont ni d'origine anglaise, ni d'origine française? —R. Pas au cours des émissions régulières. Cependant, nous diffusons assez souvent des programmes spéciaux traitant, par exemple, de la musique et de l'opéra ukrainiens, ou encore, de sujets empruntés à diverses langues étrangères. Mais, il n'existe aucune série d'émissions spécialement destinées à notre population de langue étrangère.

M. FLEMING: Au cours des émissions nationales, et à part l'opéra, ne présentez-vous pas quelques programmes en langue étrangère?

Le TÉMOIN: Non, pas régulièrement.

M. Henry:

D. Dans quelle mesure diffusez-vous des programmes musicaux à l'intention de nos divers groupes de langue étrangère?—R. Je n'ai pas de chiffres précis, mais il me semble que nous offrons bon nombre d'émissions de musique ukrainienne et de programmes destinés à notre population polonaise.

D. Le Service international diffuse-t-il ces émissions?—R. Oui, quelquefois, le Service international diffuse une partie de ces émissions musicales.

D. J'aurais cru....—R. La musique n'est pas ce qu'il y a de mieux pour la radiodiffusion en Europe car d'une façon générale, la qualité de la réception ne justifie pas la transmission de beaucoup d'émissions musicales.

D. Il me semble que si vous réussissiez à diffuser de la musique en Europe, les populations s'intéresseraient plus aux Canadiens.—R. Nous en diffuserions bien plus si ceux qui y sont intéressés pouvaient capter clairement les émissions. Il en serait de même pour les émissions musicales venant de l'Europe. Quand vous écoutez de la musique sur les ondes courtes, vous vous apercevez de la déformation des sons et de l'irrégularité de l'intensité, d'où il résulte que vous préférez la réception claire de vos postes locaux.

M. MacClean:

D. Les émissions en langue polonaise du Service international sont-elles brouillées en Pologne de la même façon qu'en Russie?—R. Il me semble... si mes souvenirs sont exacts... que ce n'est que tout dernièrement qu'elles souffrent de brouillage; cependant, elles ne sont pas affectées au même degré qu'en Russie.

M. Fleming:

D. Les deux émetteurs dont se sert le Service international fonctionnent-ils à pleine capacité?—R. En ce qui concerne l'Europe, oui. Toutes nos meilleures heures de radiodiffusion en Europe sont employées. Ils servent aussi à la radiodiffusion en d'autres parties du monde à des heures différentes.

D. Et l'Amérique latine?—R. L'Amérique latine, en raison de ses fuseaux horaires, jouit de plus d'heures de radiodiffusion; mais, ici encore, il faut bien répartir le temps.

M. Decore:

D. Coyez-vous que nos deux émetteurs répondent aux besoins? Nous n'en avons que deux?—R. Nous devons suivre une certaine méthode. Étant les exploiteurs, nous sommes au courant de la situation mais il nous est impossible d'augmenter nos émissions à l'intention de l'Europe sans un plus grand nombre d'émetteurs. Avec d'autres, cependant, non seulement pourrions-nous accroître nos émissions dans les langues étrangères déjà adoptées, mais il nous serait possible de radiodiffuser encore plus en Yougoslavie et en Pologne, sans pour cela, augmenter de beaucoup le personnel d'une section établie ou les frais d'exploitation. Nous pourrions ajouter d'autres sections aussi à mesure que le besoin s'en ferait sentir. A l'occasion d'émissions spéciales qu'il conviendrait de diffuser à l'intention d'un pays en particulier, nous aimerions peut-être à diffuser sur quatre fréquences différentes en même temps, ou bien à faire un couplage d'émetteurs afin d'obtenir une transmission à haute puissance.

D. Je crois que M. Désy a laissé entendre que l'installation de deux autres émetteurs coûterait environ 3 millions de dollars.—R. Oui, à peu près cela.

D. Si nous n'obtenons pas bientôt ces deux émetteurs, n'y aurait-il pas lieu de craindre que nous perdions quelques canaux de fréquence?—R. C'est très possible. Le Comité le sait, il y a eu des négociations internationales très étendues à ce sujet et la situation canadienne vis-à-vis des fréquences allouées est très favorable.

D. Si nous voulions en prendre possession?—R. Oui, mais, à quoi nous serviraient-elles sans les émetteurs?

M. KNIGHT: La Société reçoit-elle des recettes de l'extérieur du pays?

Le TÉMOIN: Le Service n'accepte pas d'émissions commanditées. Est-ce cela que vous voulez dire?

M. KNIGHT: Il me semble que ma question énonçait clairement ma pensée. Reçoit-elle ou a-t-elle déjà reçu des recettes en rapport avec des émissions diffusées à l'étranger? Aux États-Unis par exemple?

Le TÉMOIN: J'essaie de m'imaginer ce que vous entendez par là. Nous faisons des échanges de programmes avec les États-Unis, mais d'ordinaire, nous ne nous faisons pas payer, car ces échanges se font en vertu d'une entente générale que nous avons conclue avec les réseaux américains.

M. Jones:

D. Mais, vous annoncez des produits américains au cours de quelques émissions américaines.—R. Oui, au cours d'un grand nombre.

D. En pareil cas, vous rémunère-t-on?—Oui, nous nous faisons payer pour les émissions commerciales émanant des États-Unis.

D. Des États-Unis?—R. Oui, mais d'ordinaire, une agence canadienne s'en occupe, ou bien la chose est confiée à une agence américaine qui agit au nom d'une compagnie-mère canadienne ayant une filiale aux États-Unis.

M. FLEMING: Mais vous parlez de programmes américains et non du Service international?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: Mais je croyais que toutes les émissions étaient radiodiffusées du Canada et qu'elles étaient soutenues par le gouvernement, ou plutôt par les deniers publics?

Le TÉMOIN: Peut-être que nous ne nous entendons pas tout à fait.

Le VICE-PRÉSIDENT: Votre question se rapportait-elle au Service international?

M. KNIGHT: Mais oui. C'était ma première idée, quoique M. Jones ait soulevé un autre aspect. Il me semble que ma question indiquait clairement qu'il s'agissait du Service international; pour ma port, je ne crois pas que des recettes proviennent des émissions dirigées vers l'Europe. Je voudrais tout simplement confirmer l'idée que j'en avais.

Le TÉMOIN: Non, nous n'en recevons pas de recettes.

M. Goode:

D. De combien de longueurs d'ondes disposent les États-Unis au Service international et y a-t-il collaboration entre le Canada et les États-Unis au sujet de la matière à diffuser?—R. Je crains de ne pas avoir de statistiques relatives à la Voix de l'Amérique. Peut-être, ces chiffres sont-ils gardés secrets pour une raison de sécurité.

D. Pouvez-vous répondre à la deuxième partie de ma question? Y a-t-il collaboration entre Radio-Canada et le service américain concernant la matière des émissions? Suivent-ils la même ligne de conduite ou travaillent-ils chacun de leur côté?—R. Nous travaillons plutôt chacun de notre côté. Il existe une collaboration à titre officieux, nous échangeons souvent des visites et je crois que nous sommes bien au courant de leurs réalisations comme eux le sont des nôtres, mais il n'y a pas de coordination.

D. Y aurait-il possibilité que les deux pays diffusent des opinions divergeantes en Europe en même temps?—R. C'est possible.

M. FLEMING: Il n'y aurait probablement pas de danger.

Le TÉMOIN: C'est la méthode démocratique.

M. GOODE: Je suis à me demander quel tort en résulterait.

Le TÉMOIN: Ce serait un exemple de la liberté d'opinion dont jouissent les populations qui habitent des pays libres.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions au sujet du Service de langue anglaise?

M. MacCLEAN: D. J'ai une question d'ordre général à poser. M. Désy est-il prêté à la Société Radio-Canada, est-il employé par elle ou quelles sont les conditions de son engagement?—R. On pourrait dire qu'il est détaché à Radio-Canada. Il est nommé haut fonctionnaire de la Société par la Société.

D. Le rémunère-t-elle?—R. Oui, et je crois qu'en plus de cela il est rémunéré par son propre ministère.

M. Fleming:

D. Il est prêté par le ministère des Affaires extérieures?—R. Oui.

D. Pour un temps déterminé?—R. Oui.

D. Le rapport du comité des Affaires extérieures qui a été déposé à la Chambre hier contient cette recommandation que vous connaissez peut-être: "Que le Service international de Radio-Canada et le ministère des Affaires extérieures continuent leur étroite collaboration afin de suivre une politique appropriée et ininterrompue à l'égard des émissions dirigées vers les autres pays." Je me demandais si vous aviez quelque chose à ajouter à propos de la collaboration entre le ministère et la Société et au sujet de la déclaration émise par M. Désy, le 12 mars, devant l'autre comité.—R. Je crois que M. Désy a fait un bel exposé. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que la Société désire collaborer de la façon la plus complète avec le ministère des Affaires extérieures en ce qui concerne la politique à suivre dans ses émissions.

D. Si je vous comprends bien, actuellement, M. Désy constitue, aux yeux de la Société, le lien entre cette dernière et le ministère des Affaires extérieures. —R. C'est principalement lui qui s'acquitte de cette fonction qui d'ordinaire est réservée au Directeur du service, puisque ce dernier doit s'occuper régulièrement, jour après jour, de ce service.

D. Entretenir des rapports avec le ministère des Affaires extérieures n'entre pas dans les attributions du président du Bureau des gouverneurs?—R. Pas d'ordinaire. Évidemment, les questions importantes sont discutées, mais, de façon habituelle, c'est le directeur du service qui se met en communication avec le ministère; en quelques cas, ce sont les membres de son personnel qui rencontrent des fonctionnaires désignés à cette fin par le ministère.

D. Avait-il été question à l'occasion de la création de cette nouvelle commission au sein du ministère des Affaires extérieures... le 1er mars, je crois...

Le TÉMOIN: Une nouvelle division du ministère.

M. FLEMING: Il ne s'agit pas tant d'une nouvelle division comme d'une nouvelle commission au sein du ministère des Affaires extérieures, à moins que je ne me trompe. Croit-on que cette nouvelle commission sera à même de contribuer au maintien d'une étroite collaboration avec le Service international? Au cours du peu de temps qui s'est écoulé depuis sa création, cette commission a-t-elle accompli quelque chose en vue d'une plus étroite collaboration dans la préparation des sujets de radiodiffusion du Service international ou autres choses semblables? En d'autres termes, s'est-il produit quelque chose au cours du mois, depuis que M. Désy nous a exposé ses vues sur la question?

Le TÉMOIN: Il ne s'est rien produit, à ma connaissance. Notre Société accueille très favorablement la création de la nouvelle section au sein du ministère. Nous croyons qu'elle favorisera une collaboration ininterrompue, cependant, j'ignore si l'on a accompli quelque chose de spécial. Je crois que nos gens se rendent compte, depuis la création de cette nouvelle section, que les efforts en vue de pourvoir le Service de matière à diffuser, de renseignements et de directives, sont mieux coordonnés.

M. FLEMING: Le va-et-vient du personnel du Service international a-t-il augmenté ou diminué depuis que ce Comité a siégé, il y a un an et demi? Est-ce qu'il s'est maintenu?—R. Je le crois. Autant que je sache, il n'y a pas eu de changement.

M. MacLean:

D. Voici une question générale. Il se peut que ce sujet ait été étudié par l'autre comité, mais, tout de même, comment choisit-on les personnes préposées à la réalisation et à la rédaction des émissions pour s'assurer que ces dernières ne sous-entendent pas autre chose ou ne renferment pas certains renseignements pour d'autres?—R. On a fait enquête sur tout le personnel du Service. Ce contrôle est exercé continuellement, de concert avec des autorités compétentes en matière de sécurité; je le répète, il s'agit d'un contrôle qui est exercé continuellement et non pas depuis quelque temps ou à l'occasion. Les autorités compétentes ne négligent rien à ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet du Service international? Nous vous invitons donc à poser des questions sur le Service de l'Amérique latine.

M. Fleming:

D. Si je vous comprends bien, mardi prochain, nous reviendrons à l'étude de l'aspect financier du Service international dont M. Dunton est en voie de préparer les données?—R. Nous les avons présentement.

D. Nous voulons les examiner.

Le VICE-PRÉSIDENT: Que dites-vous?

M. FLEMING: M. Dunton nous dit qu'il a les chiffres relatifs à l'aspect financier du Service international. Apparemment, vous et moi l'avons mal compris tout à l'heure.

Le VICE-PRÉSIDENT: Désirez-vous continuer?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Que se passe-t-il maintenant?

M. FLEMING: Un petit malentendu.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Dunton a les chiffres relatifs aux finances du Service international. Nous en distribuerons des copies, puis nous les discuterons. Voilà ce dont il s'agit.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, permettez-moi de vous expliquer ces chiffres: la première colonne à gauche renferme le détail du budget des dépenses du Service international pour 1953-1954; et la dernière colonne à droite renferme les chiffres prévus pour les dépenses, mais des chiffres prévus seulement, par le Service sous les mêmes rubriques qu'en 1952-1953. La deuxième colonne à gauche représente les crédits qui, je crois, n'ont pas encore été approuvés, en vue de la création d'un nouveau service polonais dont la Chambre étudiera prochainement l'opportunité.

M. MACLEAN: Vous parlez d'un crédit supplémentaire?

Le TÉMOIN: Oui. La troisième colonne représente le total des prévisions générales et les prévisions supplémentaires sujettes à revision, en vue de la création d'un nouveau service en langue polonaise.

M. GOODE: Ce montant de $780,000 représente le traitement de combien d'employés?

Le TÉMOIN: Environ 181.

M. Fleming:

D. En parcourant la dixième ligne, je vois vis-à-vis de la rubrique "frais de déplacement, de déménagement et de représentation", une augmentation substantielle: de $38,000 pour l'année financière terminée le 31 mars 1953, la somme est portée à $57,000 pour la nouvelle année financière. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation, monsieur Dunton?—R. J'ai prévu cette question, et dans l'entre-temps, j'ai pu me renseigner. Il faut savoir que la somme de

$38,000 constituait une dépense inférieure à celle prévue par le budget de l'année en question. Les dépenses prévues étaitent de $50,000, mais parce que beaucoup de voyages projetés ont été remis, il a été possible d'économiser. Comme je l'ai dit, il me semble, à la réunion de l'autre comité, la Société se proposait d'envoyer en tournée d'inspection certains de ses surintentants et hauts fonctionnaires, dans la région dont ils s'occupent. Pour diverses raisons, ces visites n'on pas eu lieu l'année dernière, ce qui explique le chiffre inférieur des dépenses. Nous avons établi nos prévisions plus tôt cette année et quelques-uns de ces voyages seront entrepris; mais, comme nous l'avons déjà dit nous n'essayons pas de dépenser la somme totale prévue au budget pour cette fin. Nous surveillons de près les voyages et si nous n'avons pas besoin de l'argent alloué, nous ne le dépensons pas.

D. Nous aimons à tenir ces prévisons dans les limites des besoins réels. Vous avez ici une augmentation de 50 p. 100. Quels voyages précis vous proposez-vous d'entreprendre?—R. Il s'agit surtout de tournées en Europe et en Amérique latine qu'entreprendront certains hauts fonctionnaires spécialement chargés de ces régions.

D. Qui sont ces hauts fonctionnaires et où iront-ils au juste?—R. Au début, il avait été question que le directeur général ou son adjoint se rende en Europe au printemps pour se tenir au courant. Le voyage ne se fera probablement pas, maintenant. Je ne suis pas certain des autres. Il y aurait le chef de la nouvelle section de l'Amérique latine et aussi celui du Service des pays Scandinaves.

D. Ils iront, j'imagine, dans les pays qui les intéressent de façon immédiate.—R. Oui, le chef du Service des pays Scandinaves n'a pas visité cette région depuis longtemps.

D. Pouvez-vous nous dire de quelle façon les $57,000 seront répartis entre les frais de déplacement, de déménagement et de représentation?—R. Voici: les frais de déplacement: $47,000; les frais de déménagement: $4,500; les frais de représentation: $4,500 et les frais de déplacement local: $1,000.

M. HANSELL: Qu'entendez-vous par "représentation"?

Le TÉMOIN: Les affaires du Service. Par exemple nous avons mentionné la collaboration avec la Voix de l'Amérique; il y a de plus certaines visites qui s'imposent de part et d'autre, des dîners-conférences et autres choses semblables. Voilà ce que cette rubrique comprend.

M. Fleming:

D. Je remarque dans les comptes publics . . . du moins dans le rapport de l'année financière terminée le 31 mars 1952, que l'auditeur général appelait l'attention sur quelques questions concernant le Service international. Je lis l'alinéa 82 de ce rapport: "Le Service international de radiodiffusion sur ondes courtes est défrayé par le crédit nº 53. La Société Radio-Canada qui dirige ce service pour le compte du gouvernement a enregistré durant 1951-1952 des dépenses au montant de $1,874,532 (y compris les $37,538 dépensés en 1950-1951). C'était $39,907 de plus que le montant autorisé par le Parlement. Toutefois, les comptes publics n'indiquent pas un dépassement de crédits parce que la Société a reporté à 1952-1953 un montant de $49,950." Pourriez-vous nous en donner quelques explications?—R. Le trésorier pourrait-il traiter cette question?

M. FLEMING: Certainement.

M. BRAMAH: La comptabilité du gouvernement diffère de celle de la Société Radio-Canada. Celle du gouvernement est établie en fonction du comptant, alors que la nôtre est en fonction du couru.

M. FLEMING: Voulez-vous nous donner des explications au sujet de ce point particulier?

M. BRAMAH: Concernant ce poste particulier, les comptes en 1950-1951 n'avaient été soumis à la Société que plus tard. Ils apparaissement l'année suivante. C'est plutôt difficile à expliquer, mais il y a un certain report de comptes d'une année à l'autre et de plus, le règlement des comptes se fait à une date différente.

M. FLEMING: Ces comptes n'ont ils été reçus qu'après le 31 mars?

M. BRAMAH: Les principaux ont été reçus après le 31 mars et ont été inscrits aux livres de l'année suivante. Comprenez-vous ce que je veux dire?

M. FLEMING: Oui.

M. BRAMAH: Puis vers la fin de l'année, certains comptes ne sont inscrits qu'une fois les comptes balancés. Par exemple, nous devons fermer nos livres de 1952-1953 demain; cependant, un grand nombre de comptes de l'année en cours ne seront reçus que l'an prochain et nous devrons donc, les inscrire au livre de l'année prochaine.

M. GOODE: Avez-vous dépensé ou non plus que le montant autorisé par le Parlement?

M. BRAMAH: Non, monsieur.

M. FLEMING: C'est une question d'année. L'auditeur général fait remarquer que vos dépenses s'élevaient à $39,907 de plus que le montant autorisé par le Parlement. Le Parlement autorise pour l'année financière. Je suppose que ce problème s'était déjà présenté à l'occasion d'auditions antérieures de vos livres par l'auditeur général?

M. BRAMAH: Il se présente chaque année de la même façon.

M. FLEMING: Vous n'avez pas modifié votre système de comptabilité pour vous conformer aux exigences parlementaires?

M. BRAMAH: Non, Notre système est établi en fonction du couru. Je ne puis changer le système du gouvernement.

M. FLEMING: Il y a bon nombre de choses que nous aimerions changer à ce système.

M. GOODE: Quand fermez-vous vos livres?

M. BRAMAH: Nous nous proposons de les balancer un peu plus tôt cette année, le 30 avril.

M. GOODE: Quand le gouvernement balance-t-il ses comptes?

M. BRAMAH: Nous sommes censés les balancer demain.

M. GOODE: Vous voyez assez bien d'où proviendrait la différence.

M. BRAMAH: Oui.

M. Fleming:

D. Dans la même section du rapport de l'auditeur général nous lisons le paragraphe suivant:

> "Les recettes des services des ondes courtes comprennent $114,449 pour le loyer des locaux occupés dans l'édifice Radio-Canada par le Service national de la Société. Les frais d'exploitation de cet édifice à Montréal atteignent environ $1.36 le pied carré. Il est donc évident que le taux annuel de loyer maintenant en vigueur, soit $1.79 le pied carré n'est pas assez élevé pour couvrir le coût des aménagements spéciaux et de l'amortissement et assurer un revenu sur le capital immobilisé."

M. Bramah aurait-il des commentaires à faire à ce propos? Je demande à M. Dunton de me dire s'il y a eu quelque changement depuis, dans la méthode de calculer le loyer des locaux de l'édifice Radio-Canada, occupé par le Service international de la Société Radio-Canada.—R. Monsieur le président, il y a plusieurs années, alors que le Service national se préparait à occuper l'édifice, la question a été discutée avec le gouvernement, et de part et d'autre, on a décidé d'avoir recours à un expert impartial en biens immobiliers et de s'en tenir à son opinion quant au taux du loyer. Selon cet expert de Montréal, à l'époque où les négociations avaient été entreprises et au moment où nous avions pris possession de l'édifice aux termes d'un bail de cinq ans, le taux était convenable.

(Le président reprend le fauteuil)

D. Quel montant constituait un taux convenable?—R. $1.79.

D. Et quand cette période de cinq ans prendra-t-elle fin?—R. L'an prochain, monsieur Fleming, et je crains que nous ne soyons de nouveau obligés d'engager des pourparlers avec le gouvernement.

D. Ainsi aucune modification n'a été apportée depuis que l'auditeur général a écrit ce paragraphe.—R. Non, franchement, nous nous opposerions à un changement, car nous avons accepté un arbitrage.

D. Quel rapport y a-t-il entre cette question et le revenu estimatif qui figure dans le tableau que vous avez présenté?—R. Le revenu comprend ce loyer.

D. Ce chiffre renferme-t-il autre chose que le loyer?—R. Je crois que la somme affectée au loyer est de $156,000.

D. Et que représente la balance?—R. $4,000; le montant est presque tout affecté au loyer. Dans le budget des dépenses de cette année figure un revenu estimatif de $160,000; de cette somme, $156,000 seront payés en loyer au Service international par le Service national.

D. Que représentent alors les $4,000?—R. Je regrette, monsieur Fleming, mais nous confondons deux choses. L'an dernier, le revenu estimatif se chiffrait à $160,000, mais nous n'avons recueilli que $156,000.

D. C'est pour cette raison que vous dites avoir prévu, il y a un an, un montant de $140,000, et vous ayez apparemment reçu $156,000; puis, vous dites dans une annotation que les $16,000 de surplus ont été remis au receveur général.—R. Oui, un montant de $140,000 a été inscrit au budget estimatif à titre de revenu. L'excédent dépassait le crédit, de sorte que $16,000 ont été versés au revenu général.

D. Cette année, vous prévoyez une augmentation du taux de loyer?—R. Oui, en raison de l'occupation de nouveaux locaux. Nous nous opposerons à une augmentation de loyer tant que nous ne serons pas obligés de la payer.

M. HANSELL: Monsieur le président, s'agit-il du montant de $123,000 affecté aux édifices et ouvrages? Je ne comprends pas bien.

Le PRÉSIDENT: Non, il s'agit du poste: "à déduire: revenu estimatif".

M. Fleming:

D. Monsieur le président, si M. Hansell n'a pas d'autres questions à poser, j'aimerais ajouter certaines remarques au sujet des chiffres présentés dans la deuxième partie du rapport, qui concernent le nouvel édifice de Radio-Canada: construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains. Je remarque une augmentation considérable dans les dépenses prévues pour les édifices et ouvrages; de $78,829, l'an dernier, à $217,237 cette année. Comment expliquez-vous cela?—R. L'an dernier, en prévision des dépenses d'immobilisations, une somme de $284,700 a été votée, mais, comme il arrive fréquemment dans le cas des dépenses d'immobilisations seuls les montants qui paraissent dans la colonne

de droite ont été dépensés. Dans la deuxième colonne, le budget supplémentaire comprend des parties de crédits votés l'an dernier et qui sont votés de nouveau cette année.

D. N'y a-t-il dans le budget de cette année que les crédits votés l'an dernier mais non dépensés?—R. Oui. Dans la colonne de gauche, j'ai donné le détail des affectations du budget des dépenses... l'achat d'ascenseurs en vue de remplacer ceux de l'édifice Radio-Canada, constitue l'article principal des dépenses. Ces travaux feront partie d'un programme étendu sur une période de deux ans. Les $123,000 seront affectés à cette amélioration.

D. Est-ce que ce sont les ascenseurs installés lors de la construction de l'édifice?—R. Oui.

D. N'en aviez-vous pas installé de nouveaux en prenant possession de l'édifice?—R. Non. Nous croyions que ceux-là feraient notre affaire, mais nous nous sommes rendus compte qu'ils ne répondaient pas à nos besoins actuels.

M. HANSELL: Sont-ils meilleurs que ceux de la Chambre des communes?

Le TÉMOIN: Je ne le crois pas. Ils ne suffisent pas à la besogne aux heures d'entrée et de sortie.

M. Fleming:

D. Les $123,000 sont-ils inclus dans le montant de $217,237?—R. Oui.

D. Est-ce que la balance comprend en entier les crédits approuvés l'an dernier et votés de nouveau cette année?—R. Oui. A part une somme de $3,000 qui sera dépensée pour du matériel dont bénéficiera le service polonais, le budget supplémentaire comprend les crédits qui ont été votés de nouveau cette année.

D. A quelle fin était destiné le montant autorisé mais non dépensé l'an dernier? Quelle est la raison pour laquelle ce montant n'a pas été dépensé?—R. J'ai beaucoup de chiffres ici. Je crois qu'il serait plus avantageux de laisser ce domaine pour une minute, monsieur Fleming.

D. Je continue en vous interrogeant sur les trois derniers chiffres dans les deux dernières colonnes. Tous ces nombres accusent des augmentations substantielles: les prévisions budgétaires concernant les édifices et ouvrages ou l'ameublement et les accessoires de bureau passent de $7,180 à $36,432; l'acquisition de matériel technique de $8,147 à $57,088 et la surveillance, de $6,051 à $17,158. Comment expliquez-vous ces augmentations?—R. Le principal article n'est pas du tout de l'ameublement, mais une machine à adresser qui servira à l'expédition des horaires; nous croyons que l'emploi de cette machine réduira nos frais d'exploitation. Auparavant, ce travail était fait par une compagnie de l'extérieur, mais, nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait plus économique d'acheter et d'installer notre propre machine à adresser. Cet article coûtera $25,000 à même ce crédit.

Q. Quelle somme versiez-vous à cette compagnie?—R. Les frais de manutention s'élevaient à $10,000 environ.

D. Par année?—R. Oui, par année.

D. L'achat de cette machine constituera une bonne affaire.—R. Malgré certaines dépenses occasionnées par le personnel qui fera fonctionner la machine, je suis d'avis que le travail se fera beaucoup plus économiquement. Un autre article important sera l'appareil d'ajustement de fréquences dont on munira l'émetteur de Sackville.

M. FLEMING: S'agit-il ici d'une dépense qui revient périodiquement?

M. OUIMET: Non, ce n'en est pas. Cet appareil d'ajustement de fréquences a pour but d'ajuster la fréquence à n'importe quel moment à une longueur d'ondes libre de toute interférence. Quoiqu'un canal général nous soit assigné,

nous pouvons dévier légèrement de ce canal et échapper au brouillage qui s'exercerait en une certaine zone. Notre appareil doit être variable, celui que nous possédons actuellement ne l'est pas.

M. FLEMING: Depuis combien de temps l'avez-vous?

M. OUIMET: Nous l'avons depuis un bon nombre d'années... depuis l'inauguration du Service.

M. MACLEAN: Cet appareil pourrait-il réagir effectivement contre l'action du brouillage?

M. OUIMET: Non, pas directement; car nous ne pouvons pas mesurer la fréquence du brouillage à l'autre extrémité. Mais, que l'interférence se fasse sentir, il nous sera possible, grâce à un service d'écoute, de localiser sa fréquence et de déplacer la nôtre légèrement pour ne pas être dans le même canal.

M. GOODE: Vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais, à une réunion du comité des Affaires extérieures, on a dit que vous aviez inauguré certaines émissions du Service international sur une certaine longueur d'ondes et que le brouillage s'est produit avant même que les émissions commencent. Ces renseignements nous ont été donnés. Je crois être bien renseigné; vous employiez une nouvelle longueur d'ondes et, au moment où vous vous en serviez pour la première fois, il devint évident qu'elle souffrait déjà de brouillage. Je me demande si une enquête a été faite en vue de déterminer les causes de ce brouillage.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il s'agit tout simplement d'une impression fausse. Peut-être M. Ouimet peut-il donner des explications.

M. OUIMET: Ce n'est pas exact de dire que la longueur d'ondes n'était pas connue. A vrai dire, elle a même été annoncée.

M. GOODE: Oh! Si vous nous aviez dit cela à la réunion du comité des Affaires extérieures. Cette question me préoccupait beaucoup.

M. OUIMET: Je n'étais pas là. De fait, nous devons annoncer d'avance la longueur d'ondes.

M. GOODE: Je me demande qui nous a ainsi renseignés?

M. FLEMING: A la page 143 du témoignage du Comité des Affaires extérieures, je lis comme suit:

> "Un fait significatif survenu vers la fin de septembre 1952, démontre combien les Russes sont vigilants en ce qui concerne leur système de brouillage. Vers ce temps-là, le Service international de Radio-Canada a adopté une fréquence que nous n'avions encore jamais employée pour nos émissions. Auparavant, quand nous employions une nouvelle fréquence, les stations de brouillage russes mettaient plusieurs jours à la dépister. Par conséquent, au moins durant ces quelques jours, la fréquence était libre de toute interférence provoquée. Mais, dans le cas dont nous parlons, les émetteurs russes ont commencé à brouiller la nouvelle fréquence dès le début de l'émission, ce qui veut dire qu'ils fonctionnaient sur cette fréquence avant même que nous l'employions."

M. GOODE: D'après ce que M. Fleming vient de lire, je ne me trompais pas. Le brouillage, je crois, existait avant même que la fréquence soit employée; cette question me préoccupait et à bon droit, il me semble. Pouvez-vous nous dire comment cela s'est produit?

M. OUIMET: Certainement. C'est tout simplement que nous ne gardons pas le secret au sujet de la fréquence que nous allons employer. Nous l'annonçons même. Les gens qui désirent nous écouter doivent la connaître, autrement, ils éprouveraient de la difficulté à syntoniser le bon endroit. L'annonce de la fréquence entre dans notre méthode habituelle de procéder. Cette fois, ils se

sont donné la peine de consulter les publications régulières plus tôt que de coutume. Mais, que l'on ne s'inquiète pas à la suite de cet événement. Il s'agit d'une affaire normale. La fréquence adoptée n'est pas considérée comme une question confidentielle pour la raison bien simple que les auditeurs doivent la connaître s'ils veulent la trouver sur le cadran. Si nous gardions le secret à son sujet, les auditeurs ne pourraient jamais la synthoniser.

M. GOODE: Je vous remercie de votre explication.

M. FLEMING: Je crois qu'elle a été mentionnée en guise de compliment adressé à la S.R.C. de la part des Russes.

Le TÉMOIN: Il me semble que cela démontre que les Russes sont intéressés à empêcher nos émissions.

M. DECORE: Nous servons-nous, ici, au Canada, de brouillage en vue d'empêcher les émissions russes qui nous sont destinées?

Le TÉMOIN: Pas que je sache.

M. FLEMING: Seulement sur l'antenne directive TV entre Hamilton et Toronto.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hansell?

M. Hansell:

D. Je voudrais retourner en arrière un peu. Je remarque que le montant des traitements s'élève à $809,000. Ce n'est pas que je désire mettre cet article en question, mais j'aimerais savoir s'il s'agit de traitements ailleurs que dans cette colonne?—R. Non, tout est dans celle-là.

D. Au bas de la colonne, je remarque les frais de surveillance au montant de $103,450.—R. Il s'agit d'un paiement à l'adresse du Service national en retour de la surveillance exercée sur certains aspects du Service international. Il comprend le travail accompli par beaucoup de nos fonctionnaires du Service national, en faveur du Service international, par exemple, le trésorier et son personnel, d'autres groupements préposés à la surveillance, et mon propre temps, en tant que je m'en occupe. Le taux fixé est de 5 p. 100. Cela répond à votre question, aussi, monsieur Fleming. Le même taux de 5 p. 100 est payé en faveur du Service national pour la surveillance des travaux d'immobilisation.

D. Il s'agit de traitements, quoique indirectement.—R. Oui, indirectement. Vous avez raison, mais il ne s'agit pas de traitements versés au personnel du Service international.

D. Non. Qu'est-ce que l'on entend par le poste: "Services en commun... Montréal"?—R. Il existe beaucoup de services distincts, techniques et autres, employés également par les Services international et national, et au moyen de méthodes d'échantillonnage et d'une technique soignée de comptabilité, il est possible de répartir le coût des services proportionnellement entre les Services international et national.

D. Que faut-il entendre par "Service de nouvelles: $62,000"? De quoi s'agit-il?—R. Cet article comprend les paiements versés aux agences de nouvelles qui alimentent nos émissions de nouvelles.

D. C'est en plus du montant inclus, indépendamment du Service international?—R. Cette somme comprend les nouvelles seulement. Nous devons payer à part les nouvelles fournies par les agences à notre Service international. Ce sont deux comptes distincts.

M. MACLEAN: Que comprend l'article intitulé: "Annonces et publicité"?—

Le TÉMOIN: D'abord, le montant en est le même cette année que l'année dernière. Ce poste comprend les efforts accomplis en vue d'attirer des auditeurs à l'étranger et de faire de la publicité en envoyant aux journaux des photos et autres éléments de publicité. Dans quelques cas, les annonces locales y sont comprises, mais, il y en a très peu.

M. HANSELL: Pour revenir à la question du service des nouvelles, dois-je comprendre que le calcul du coût du service de nouvelles, c'est-à-dire, le calcul fait par les agences de nouvelles, est basé, en partie du moins, sur l'endroit vers lequel elles sont dirigées?

Le TÉMOIN: Exactement.

Le vice-président occupe de nouveau le fauteuil.

M. Hansell:

D. Vous ne payez pas ces agences d'après la quantité de nouvelles reçues?—R. Tout dépend de l'usage qui en est fait.

D. Pour nous éclairer, pourriez-vous nous en donner la formule ou, devons-nous nous adresser aux agences de presse, pour cela?—R. Je ne crois pas qu'il existe de formule spéciale. C'est une affaire de négociation. Un poste qui désire acheter un service de nouvelles engage des pourparlers avec une agence de nouvelles et cette dernière base ses taux sur l'importance du poste, sur la région desservie, etc. Dans le cas du Service international, il n'est pas possible d'appliquer une formule quelconque. Ce n'est qu'à la suite de négociations que l'on est arrivé à ces chiffres.

M. Fleming:

D. Dois-je comprendre alors que le montant des services en commun: $175,000 et celui de la surveillance: $17,158 sont portés au crédit du Service national de la S.R.C.?—R. Oui. Je crois que pour la simplification des comptes, le Service national paye pour les services en commun, ensuite un montant est inscrit au crédit du Service international. Au début, ils ont essayé, il me semble, de mettre certaines dépenses au compte tantôt de l'un des services, tantôt de l'autre; mais, il a paru plus simple de tout mettre au compte de l'un, puis de les répartir proportionnellement.

D. Mais, c'est un fait, n'est-ce pas, que les deux sommes mentionnées apparaîtront dans le relevé des recettes de la S.R.C.?—R. Oui, en partie à titre de recettes et en partie à titre de dépenses négatives.

D. Mais, elles sont portées au crédit du Service international?—R. Oui.

D. Où elles sont inscrites à titre de recettes ou déduites des dépenses pour arriver aux frais net d'exploitation.—R. Oui, en effet.

D. Et quand elles sont inscrites à titre de recettes, je crois comprendre qu'elles sont alors considérées comme recettes diverses?—R. Le paiement des services en commun n'est pas inscrit comme recettes. Il est déduit des dépenses du département.

D. Des dépenses du département?—R. Oui, les frais de surveillance sont considérés comme des recettes diverses. L'exploitation des services en commun est très coûteuse et avant que les frais soient imputés au Service national, dans nombre de cas, une déduction des frais d'exploitation *pro rata* est imputée au Service international. Plusieurs de ces services étaient exploités à l'origine par le Service international.

D. Quand vous parlez de département, vous ne voulez pas dire le ministère des Affaires extérieures?—R. Non, il s'agit du Service national de la S.R.C.

M. GOODE: J'ai une question concernant un petit article; je voudrais me renseigner sur votre façon de procéder. Le coût des combustibles s'élève à $17,000. Procède-t-on, en ce cas, par voie d'adjudication?

M. OUIMET: Oui, nous demandons à diverses compagnies de nous soumettre leurs prix et nous adjugeons le contrat au plus bas prix, si rien ne s'y oppose; mais généralement, l'adjudication se fait au rabais, quoiqu'il ne soit pas question d'adjudication administrative comme dans le cas des travaux publics; mais nous demandons à plusieurs compagnies de nous faire leur prix.

M. GOODE: Acceptez-vous la soumission la plus basse?

M. OUIMET: Autant que je le sache. Je n'ai aucun souvenir qu'on ait accepté pour les combustibles autre chose que la soumission la plus basse. Très souvent les prix sont uniformes.

M. GOODE: C'est ce que je pense.

M. FLEMING: Procède-t-on de la même façon au sujet des autres achats?

M. OUIMET: Qu'il s'agisse d'un article important ou non, nous procédons par voie d'adjudication quand l'élément de concurrence existe ou quand la concourrence nous est avantageuse. Dans certains cas, faute de concurrence, nous avons dû, en achetant du matériel, nous contenter d'une certaine marque de fabrique; mais quand il s'agit de papeterie ou de choses offertes par nombre de fournisseurs, nous procédons par voie d'adjudication malgré, quelquefois, la petite somme en question. Nous pouvons mettre en adjudication un article d'une valeur de $2,000, ou des travaux de peu d'envergure...

M. FLEMING: Vous parlez maintenant du Service national et du Service international?

M. OUIMET: Oui.

M. GOODE: Est-ce le Bureau des gouverneurs qui impose la ligne de conduite à suivre?

M. OUIMET: Je ne saurais dire que celle-ci soit imposée.

M. GOODE: Pouvez-vous nous dire si le Bureau des gouverneurs met en adjudication des articles affectés par le jeu de la concurrence?

Le TÉMOIN: C'est la politique suivie depuis mon arrivée à la Société, quoique je ne me souvienne pas que l'on ait adopté une résolution à cet effet. Si rien ne s'y oppose, on accepte la soumission la plus basse.

M. FLEMING: Quand il vous faut un article ordinaire, vous procédez par voie d'adjudication, mais s'il s'agit d'un article dont la fabrication requiert les services d'ingénieurs...

M. OUIMET: Quand nous pouvons fournir le devis descriptif de l'article en question, nous l'envoyons à nombre de compagnies qui sont capables de remplir la commande et qui nous soumettent ensuite leurs conditions... Ce n'est pas une adjudication administrative en ce sens que nous ne faisons aucune publicité dans les journaux invitant qui que ce soit à offrir des soumissions. Nous consultons les fournisseurs que nous croyons en mesure de nous procurer la sorte de matériel que nous voulons; ainsi, nous demandons à cinq, huit ou dix compagnies de nous faire leur prix.

M. FLEMING: Dressez-vous votre propre liste?

M. OUIMET: Oui.

M. FLEMING: Vous est-il déjà arrivé de recevoir des plaintes de quelque soi-disant fournisseur dont le nom ne figurait pas sur votre liste et qui ayant demandé de l'y ajouter, s'est vu refuser cette faveur?

M. OUIMET: D'une manière générale, c'est déjà arrivé, quoique nous ayons ajouté certains noms à notre liste. Dans quelques cas, nous avons dû refuser d'ajouter à notre liste le nom de certaines compagnies qui demandaient d'y figurer, car il nous semblait que ces compagnies n'étaient pas en mesure de nous procurer le genre de matériel que nous voulions et que, par conséquent, ce serait peine perdue pour elles de se livrer aux dépenses occasionnées par la préparation de soumissions qui ne recevraient aucune considération de notre part. Il ne s'agit pas de combustible, ici, mais de matériel technique spécialisé.

M. KNIGHT: Ce que l'on a dit au sujet des combustibles m'intéresse. Est-ce juste de dire que la concurrence ne joue pas dans la question des combustibles?

M. OUIMET: Je ne dirais pas cela. Je sais que les prix ne diffèrent pas beaucoup; tout le monde est au courant des prix et le commerce des combustibles comporte des achats de routine effectués chaque année ou chaque mois;

il n'en est pas ainsi de la construction d'édifices ou des achats de matériel qui pourraient se présenter une fois dans cinq ans. Les prix soumis par les fabricants demeurent inconnus des autres; mais, dans le cas de l'huile, nous connaissons le prix au gallon.

M. KNIGHT: Choisir une compagnie en particulier doit être difficile?

M. OUIMET: Oui, en effet.

M. KNIGHT: Sur quoi basez-vous votre choix quand la concurrence n'existe pas?

M. OUIMET: Quand nous sommes en face de soumissions égales, nous essayons, soit de répartir les affaires, soit d'accepter la soumission offerte par la compagnie qui, à notre avis, donnerait les meilleurs services ou bien qui les a donnés.

M. GOODE: Puis-je vous suggérer de favoriser diverses compagnies à tour de rôle?

M. OUIMET: C'est bien cela; je crois que nous agissons ainsi.

M. Dinsdale:

D. Brièvement, l'article concernant l'impression de publications. Je suppose qu'il s'agit d'horaires, surtout?—R. C'est bien cela.

D. Et l'affranchissement comprend l'expédition de ces horaires?—R. En grande partie, les frais de bureau y sont aussi compris.

D. Vous avez un service de catalogue—R. Nous y inscrivons les noms de ceux qui en font la demande.

D. Il diffère donc de votre service d'annonces et de publicité?—R. Oui, un petit montant est réservé en vue d'une publicité supplémentaire de diverses sortes.

M. HANSELL: J'allais attirer l'attention de M. Dunton sur le montant de $48,000 affecté aux taux d'abonnement, aux taux de la ville et à l'électricité. Je comprends que l'électricité joue un rôle important dans l'industrie de la radio, mais, voudriez-vous détailler le montant? Nous aimerions peut-être savoir quelle quantité d'eau vous buvez.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il s'agit surtout d'électricité, monsieur Hansell. L'exploitation de deux émetteurs de 50 kilowatts nécessite une grande quantité de force motrice; l'exploitation de l'édifice également.

M. HANSELL: Voilà un article qui ne peut être mis en adjudication. Cet article comprend surtout la force motrice.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Fleming:

D. Avez-vous quelques renseignements au sujet des chiffres dont je vous ai parlé il y a quelque temps? Vous aviez demandé un délai.—R. Il s'agissait des dépenses d'immobilisations de l'an dernier. Elles comprenaient nombre d'items nécessaires à l'achèvement de diverses choses dans l'édifice Radio-Canada, et dans bien des cas, on a demandé de voter de nouveau les crédits de l'an dernier, car ces améliorations sont presque toutes en voie d'exécution à l'heure actuelle et les comptes ne sont pas encore entrés. Ces immobilisations comprennent bien des choses: l'aménagement des locaux; l'insonorisation des bureaux du service de raccordement; l'amélioration du système à air climatisé en vue d'empêcher les fuites d'air et les vibrations; l'amélioration du système d'éclairage aux endroits où il laisse à désirer; l'aménagement de locaux propices à l'installation de microphones et d'appareils de reproduction à ruban magnétique; une manche d'incendie de plus au sous-sol; l'entreposage de peinture; l'installation définitive d'outillage technique; nombre de nouvelles pri-

ses électriques devenues nécessaires; une enseigne sur le toit; d'autres appareils de reproduction à bande magnétique dont quelques-uns serviront au nouveau service à l'intention de nos forces armées outre-mer. L'achèvement du projet tout entier nécessitera nombre d'articles.

Le VICE-PRÉSIDENT: Considérons maintenant, à la p. 47, les dépenses du Service international remboursables par le gouvernement du Canada. Avez-vous quelques questions à ce propos?

M. FLEMING: Mais ces dépenses datent de deux ans. Nous les avons examinées, je crois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Allons-nous étudier le bilan de la Société Radio-Canada, pages 43 à 45?

Le TÉMOIN: Il commence à la page 43 avec quelques notes du domaine des finances.

M. Fleming:

D. Monsieur le président, ma première question, si vous me le permettez, se rapporte à la forme des comptes. A la page 46, sous le titre de recettes et dépenses, vous séparez la radiodiffusion sonore et la télévision; à la page 44, sous le titre d'immobilisations vous séparez celles qui se rapportent à la radiodiffusion sonore de celles qui se rapportent à la télévision. Vos comptes concernant la radiodiffusion sonore et la télévision ont-ils été complètement séparés?—R. La séparation est assez complète. Les services en commun qui sont, dans bien des cas, plus économiques que des services distincts soulèvent certaines questions dont le mode d'allocation, en particulier. Actuellement, l'exploitation de la télévision se fait sur une base de 5 p. 100 prélevé par la Direction en faveur de la Société en général. Il semble que ce taux soit le meilleur que l'on puisse obtenir, et je crois qu'il est juste de dire que les deux comptes sont complètement séparés.

D. Au sujet des réductions pour dépréciation et désuétude qui figurent dans le bilan à la page 44, votre mode d'exploitation s'applique-t-il de la même façon à la radiodiffusion et à la télévision?—R. Oui, dans les deux cas, le taux est de 2½ p. 100 pour les édifices et de 10 p. 100 pour le matériel.

D. C'est le taux qui paraît à la page suivante. Je remarque quelques observations faites par l'auditeur général et je désirerais certains commentaires à leur sujet. Au volume II de son rapport de l'année financière terminée le 31 mars 1952, à la page 53, il commente le bilan en ces mots:

> "Actif immobilisé—Radiodiffusion sonore, $6,373,064.—Ce montant représente les terrains, bâtiments, matériel et bibliothèques à plus de quarante endroits. La valeur en est portée en compte au prix coûtant, sauf les vastes quantités de disques et de musique qui sont inscrites à une valeur nominale de $1 pour chacune des huit discothèques principales. Il y a plusieurs années que les indications données en détail n'ont pas été confirmées par l'examen des avoirs aux divers endroits. Toutefois, on est actuellement à en faire l'inventaire. Jusqu'à ce que cet inventaire ait été établi et que les redressements aient été faits, il demeure impraticable de vérifier si les montants indiqués représentent exactement les avoirs existants."

Voudriez-vous commenter ce passage et nous dire où en est rendu l'inventaire?—R. L'inventaire commencé depuis quelque temps est presque terminé, je crois.

Le trésorier aurait-il quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. BRAMAH: Je crois que le dernier est avancé et que les autres ont été terminés à notre satisfaction.

M. FLEMING: Votre bilan de l'année terminée le 31 mars 1953 portera-t-il quelque trace de ce travail?

M. BRAMAH: A l'exception de Sackville où il sera entrepris aussi tôt que possible.

M. FLEMING: Les résultats des inventaires que vous avez complétés paraîtront dans le bilan de l'année financière qui vient de finir et les résultats de tous les inventaires paraîtront dans le bilan de l'année en cours?

M. BRAMAH: Oui.

M. Fleming:

D. Passons maintenant au texte suivant:

> "Déduction pour dépréciation et désuétude—Radiodiffusion sonore, actif immobilisé, $3,201,690.—Il y aura lieu, dès l'inventaire achevé, de prendre les mesures qui s'imposent au sujet des taux de dépréciation et de désuétude. Les taux employés par la Société d'année en année n'ont jamais été déterminés scientifiquement ni appliqués uniformément, de sorte que l'exactitude de la déduction de $3,201,690 reste en doute."

Voulez-vous commenter cette déclaration?—R. Je dois dire en premier lieu qu'il semble exister une grande divergence d'opinion au sujet de la dépréciation et je crois que les comptables et autres experts ne s'y entendent pas: en plusieurs occasions, le Bureau s'en est rendu compte. Le Comité se souvient, je crois, du temps où nous avions supprimé les frais de dépréciation pendant trois ans à cause d'un manque de fonds; le Bureau n'a pas pris à charge les frais de dépréciation quand nous n'avions pas les fonds nécessaires. Après avoir considéré de nouveau la question, l'an dernier, et avant que ce rapport soit présenté, nous avons haussé le taux du matériel de 5 p. 100 à 10 p. 100. Le Bureau est d'avis que ce taux est convenable maintenant et nous sommes portés à croire qu'il serait difficile de le déterminer plus scientifiquement. Jusqu'à un certain point, prévoir le temps où le matériel électronique deviendra désuet constitue un jeu de devinette.

D. Le Bureau a-t-il consulté quelqu'un à ce propos?—R. Pas en dehors de notre propre direction. D'ailleurs, nous n'attachons pas une importance capitale à cette question car, comme vous le savez, la dépréciation ne va pas plus loin. Elle est importante en ce sens qu'elle donne dans le bilan une idée plus claire de la situation de la Société.

D. Dans le bilan d'exploitation?—R. Oui, mais, il s'agit d'un taux convenable.

D. Quand vous avez haussé le taux de 5 à 10 p. 100 sur le matériel, cette augmentation avait-elle un effet rétroactif?—R. Non.

D. Au sujet de ces années où vos revenus ne vous permettaient pas de tenir compte entièrement de la dépréciation que vous réclamiez, l'inscription existait néanmoins . . . je veux dire, qu'il n'y a pas eu de réduction du taux alors en vigueur, au cours de ces années?—R. Non, vous vous souviendrez, je crois, que nous n'avions rien indiqué au cours de cette pérode de deux ans.

D. C'est là où je voulais en venir. Je désirais savoir si vous inscriviez les chiffres à titer de déficit ou si vous les supprimiez.—R. Nous ne calculions pas la dépréciation au cours des années où elle ne figurait pas dans le bilan.

D. Et depuis que vous jouissez de recettes plus abondantes, vous n'êtes pas retournés en arrière pour mettre à charge les frais de dépréciation négligés au cours de ces années?—R. Non, mais d'autre part, vous vous rappelez, je crois, que la Société se faisait accorder, les premiers temps, des dégrèvements assez généreux, puis elle a discontinué pendant quelques années pour revenir ensuite au taux de 5 p. 100. Après avoir examiné la question l'an dernier

notre Bureau a décidé d'adopter le taux de 10 p. 100; ceci vous donne, en somme, une bonne vue d'ensemble des 15 dernières années. Nous ne croyons pas avoir surestimé notre actif.

D. Je reprends les commentaires de l'auditeur général. En parlant de l'excédent d'exploitation, il dit:

> L'excédent d'exploitation de $3,691,779 provenant de la radiodiffusion sonore et le déficit de $369,225 résultant de la radiodiffusion visuelle ne sauraient être pris comme rigoureusement exacts attendu que:
>
> *a*) le revenu de $14,813,598 de la Société et
>
> *b*) le déboursement de $243,353 à titre d'intérêt d'emprunts
>
> sont rattachés dans l'état à la radiodiffusion sonore seulement, bien qu'ils aient trait également à la radiodiffusion visuelle.

Auriez-vous quelques commentaires à ce sujet?—R. J'aurais quelques mots à dire à propos de la deuxième partie, d'abord. Je n'arrive pas à comprendre moi-même la remarque concernant le revenu relatif à la radiodiffusion visuelle, étant donné que je ne puis me rappeler qu'il y ait eu, au cours de cette année, des revenus se rapportant à la radiodiffusion visuelle et encore moins à son exploitation. Quant à l'intérêt, un problème s'est présenté dans la question de l'intérêt des dépenses afférentes au matériel technique et aux immobilisations. Nous n'avions pas de revenus auxquels nous pouvions l'appliquer; par conséquent, l'auditeur dit qu'il a été appliqué aux revenus généraux de la Société. C'était la seule solution qui s'offrait à nous. Pour l'année qui vient de se terminer, nous appliquerons l'intérêt de la radiodiffusion visuelle aux revenus de celle-ci, puisque nous aurons des revenus auxquels nous pourrons l'appliquer.

D. Je suppose que vous ne prévoyez pas un exédent provenant du service de télévision, mais, que les comptes de cette nouvelle année financière accusent un déficit pour ce service. Envisagez-vous quelque changement dans votre relevé des recettes et dépenses?—R. En 1953-1954?

D. Oui.—R. En 1953-1954, nous espérons ne pas éprouver de déficit dans le domaine de la télévision.

D. Qu'en est-il alors de 1952-1953?—R. Les dépenses étaient presque toutes acquittées grâce à un emprunt.

D. Votre état des recettes et votre bilan de l'année 1952-1953 revêtiront-ils la même forme que l'année précédente?—R. Nous espérons faire ressortir plus clairement les distinctions; par exemple, l'affectation des intérêts de la télévision aux recettes de la télévision. C'est un peu difficile car nos dépenses afférentes à la télévision jusqu'à la fin de l'année 1952-1953 proviennent presque entièrement d'emprunts, exception faite des revenus commerciaux.

D. L'article suivant mentionné par l'auditeur général se lit comme suit: "L'exactitude du passif de la Société au titre du régime de pension des employés relativement à leurs services passés, et pour lesquels les écritures montrent un versement final de $109,225, reste à établir."—R. Le Trésorier voudrait-il commenter ce passage?

M. BRAMAH: Je crois qu'elle est maintenant établie. Le montant a été versé. C'est à l'auditeur général de faire ses commentaires à l'occasion du bilan de cette année. Quant à nous, nous sommes tout à fait convaincus que la comptabilité est exacte.

M. FLEMING: Peut-être que M. Bramah commenterait la prochaine citation, si vous le préférez, monsieur Dunton? L'auditeur général écrit:

> Parmi les dépenses de l'exercice se trouve une somme de $12,000 représentant le coût estimatif total d'une pension différée en faveur du président de la Société au titre de la période de novembre 1945 au

31 décembre 1951. La question, affirme-t-on, est encore à l'étude, mais pour le présent, il y a lieu de douter du droit de la Société

a) d'en absorber le coût sans contributions de la part du président;

b) de déroger au régime de pension approuvé sans le consentement du Gouverneur en conseil.

S'il se trouvait y avoir conflit avec l'article 3 (7) de la loi, il en résulterait un état de choses peu satisfaisant et pour la Société et pour le président. C'est pourquoi je signale la chose au conseil d'administration.

Le TÉMOIN: Vous aimeriez peut-être, monsieur Bramah, commenter la première partie?

M. BRAMAH: La question a certainement été portée à l'attention du Bureau des gouverneurs et tout le monde en est au courant. Dès qu'il a été décidé que cette pension entrerait en vigueur, nous de la division de la comptabilité, avons inscrit la somme de $12,000 à titre de valeur passive. Le montant n'a pas encore été versé. Nous le retenons en attendant qu'un arrêté ministériel ait décidé de la conduite que nous devons tenir.

M. FLEMING: Je comprends. La question reste pendante pour le moment.

M. BRAMAH: Oui, monsieur.

M. FLEMING: Quelle était la décision du Bureau au sujet de cette question?

Le TÉMOIN: Vous vous rappelez que la loi a été modifiée vers la fin de 1951 pour que toutes les dispositions possibles soient prises à l'égard de la pension des membres du Bureau à service continu. Le Bureau a ensuite demandé à la Direction d'élaborer un régime de pensions semblable à celui dont jouissent les employés et par la suite, le trésorier, prévoyant une obligation, l'a inscrite comme valeur passive comptable. Au cours de l'année, la Direction s'est occupée activement de la question des pensions, et malgré toutes ses discussions et travaux d'ordre légal et technique, aucun plan n'a encore été approuvé. Finalement, le Bureau des gouverneurs a approuvé un régime de pensions élaboré sur les mêmes bases que celui des employés, et auquel les autorités concernées se sont ralliées, semble-t-il. Ce régime n'a pas encore été approuvé par un arrêté ministériel.

M. Fleming:

D. Le régime de pensions destiné aux membres du Bureau à service continue diffère-t-il de celui qui s'applique au personnel?—R. Il assure les mêmes avantages, etc. Je pourrais ajouter que le conseil d'administration avait pensé, dans l'élaboration de son régime, modifier celui des employés et le Bureau avait alors approuvé le projet ainsi conçu; mais ensuite, pour des raisons d'ordre technique et légal qui nous échappent, on a cru qu'au lieu d'adopter une modification du régime de pensions des employés, il serait plus avantageux d'élaborer un système semblable prévoyant les mêmes avantages, contributions, et le reste. Il en a été ainsi, je crois, pour qu'il ne soit aucunement question que les intérêts renfermés dans le régime des employés soient modifiés même dans une faible mesure.

D. Quels sont, en général, les termes du régime de pensions en ce qui concerne les contributions et les avantages?—R. Ils ne diffèrent pas de ceux des employés. Un particulier contribue 6 p. 100 puis il reçoit une rente annuelle pour chaque année de service égale à 2 p. 100 du salaire de cette année. C'est l'idée générale.

D. Quel est l'âge de la retraite?—R. Soixante-cinq ans. Et alors en vertu du régime de pensions des employés et du projet de régime semblable applicable au président et aux membres du Bureau à service continu, la Société assumait le coût des prestations pour services antérieurs; mais le projet destiné aux membres du Bureau à service continu n'a pas encore été approuvé par le Gouverneur en conseil.

D. En d'autres termes, il ne serait pas contributif quant à l'aspect rétroactif de la pension dans le cas des membres du Bureau à service continu?—R. Non, il n'est pas contributif non plus en ce qui concerne le régime de pensions des employés. Pour cette raison, je crois, certains malentendus s'y sont glissés. Notre régime ressemble à celui de nombre de compagnies industrielles. Il diffère du régime adopté par le gouvernement et par certaines agences de la Couronne, mais, il ressemble au régime de la plupart des sociétés privées en ce que la société assume le coût des prestations pour services antérieurs. Ce n'est pas un système contributif. D'autre part, le plan des prestations ne diffère en rien de la caisse de retraite du gouvernement ou des autres régimes de pensions et en bien des manières, il est inférieur à ceux-ci auxquels il faut contribuer et qui, par conséquent, sont plus flexibles.

D. Au volume 1, à la page 32, alinéa 18, l'auditeur général fait la remarque suivante:

> La Société possède un régime de pensions pour ses employés en vertu duquel elle se charge du coût total afférent au service accompli avant le 1er avril 1943 par les employés dont l'âge dépassait 35 ans à cette date. Or, la vérification a révélé des versements au montant de $20,127 à la caisse de pension au titre de service antérieur d'employés qui ont quitté l'emploi de la Société avant d'avoir droit à une pension. Ce déboursé semble inutile, vue l'absence de droit à pension. Les conseillers juridiques de l'État sont toutefois d'opinion qu'il est permis d'augmenter ainsi la caisse. Au point de vue comptable, le résultat pratique de l'affaire c'est que les dépenses de la Société comprennent une contribution spontanée de $20,127 à la caisse de pension.

Auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet?—R. Les affaires se compliquent avec les divergences d'opinions. Notre Direction se prévalant d'une opinion légale, croyait qu'il s'agit d'une objection qu'il fallait acquitter. La Société croyait qu'il était juste de l'acquitter. Mais quelques autorités avec qui nous sommes en relation n'entretiennent pas les mêmes opinions que les experts juridiques, l'auditeur général et le ministère des Finances.

D. Vous adressez-vous au ministère de la Justice ou à quelque avocat indépendant quand il s'agit d'obtenir des conseils juridiques?—R. Relativement à notre régime de pensions, nos fonctionnaires ont dû consulter des avocats de Montréal qui avaient travaillé à l'élaboration du premier régime de pensions des employés, de concert avec les ministères de la Justice et du Revenu national. Plus tard, nous demanderons probablement l'opinion de l'auditeur général de même que des fonctionnaires de la commission du Trésor si le projet est soumis à l'approbation du Cabinet. Vous voyez donc qu'au point de vue de l'administration, la question devient quelque peu confuse.

D. La somme de $20,127, est-elle encore en caisse?—R. Elle fait partie de la réserve de la caisse de pension.

M. KNIGHT: M. Fleming a-t-il terminé?

M. FLEMING: J'ai fini d'interroger sur le rapport de l'auditeur général.

M. Knight:

D. J'ai une question à poser. Je ne doute pas que M. Dunton soit au courant, car j'en ai déjà parlé au cours de quelques observations faites à la Chambre quand ce Comité a été établi. Je crois que le moment est propice pour en parler. J'étais absent au début de nos séances mais je crois qu'il serait maintenant dans l'ordre de poser ma question sous le titre "Ameublement et fournitures de bureau" ou "Acquisition de matériel technique".

Depuis longtemps, je m'intéresse à l'établissement d'un centre de production en Saskatchewan. Je demeure dans une ville de la province de Saskatchewan où la population s'intéresse vivement à cette question. Je leur dois

de soulever cette question. Ces fonds ont-ils servi en partie, ou servent-ils dans le moment à payer les architectes, par exemple, ou des plans et devis en vue de l'établissement d'un centre de production? A-t-on exécuté des travaux ou élaboré des projets à cette fin? Si M. Dunton veut bien répondre à ces questions, j'en aurais d'autres à lui poser dans un instant. Quelle dépenses fait-on actuellement en vue de l'établissement d'un centre de production dans la province de Saskatchewan? Si je ne me trompe, M. Dunton nous a dit l'an dernier ou il y a deux ans que ce projet était sur la liste de priorité.—R. En dehors de ses propres nécessités, la Société n'a effectué directement aucune dépense, mais ses fonctionnaires ont étudié le projet. Il me semble que vous n'étiez pas présent à la réunion alors que j'ai exposé nos principaux projets pour la nouvelle année. Ceux-ci comprennent un centre de production en Saskatchewan. Comme je l'ai dit à cette occasion, nous espérons encore réaliser une entreprise qui n'entraînera pas trop de dépenses du côté de nos projets principaux dans le domaine de la construction et qui comprendra des installations à Regina et à Saskatoon.

D. Si je comprends bien, il y aura une entreprise majeure et une autre plus petite. Est-ce bien cela?—R. Pas nécessairement.

D. Je suis inondé de lettres venant de gens qui s'y intéressent, surtout des membres de la Chambre de commerce et aussi de nombreux particuliers. Je voudrais vous faire remarquer... que l'on m'accuse de chauvinisme ou non... qu'à mon avis, l'endroit le plus propice à un centre de production est ma propre ville de Saskatoon. Afin de soutenir ce point, j'avancerai maintenant trois ou quatre raisons. En premier lieu, Saskatoon est un centre universitaire. Tout le personnel du service d'agriculture demeure dans cette ville. C'est à Saskatoon que les émissions du forum agricole ont commencé. Nous hébergeons les professeurs de l'Université; des recherches poursuivies dans le domaine de l'énergie atomique sont d'une importance capitale. Puis, il y a notre position géographique. Nous sommes à proximité du principal poste émetteur à Watrous; notre position géographique nous permet de desservir la majeure partie de la province de Saskatchewan; à cela, ajoutons, que nous sommes plus éloignés de la frontière des États-Unis. Saskatoon est le foyer de l'instruction de la province. La ville de Regina va sans doute contredire mes prétentions que Saskatoon est le centre musical de la province. Je n'en suis pas trop certain. Vous savez que nous avons un excellent hôtel dont une partie se prêterait bien aux installations que la S.R.C. voudrait aménager à cette fin. J'avais déjà posé la question à M. Dunton qui, dans le temps, m'avait répondu que l'affaire était à l'étude. Je me rends compte qu'aucune décision n'a encore été prise. Est-ce que je me trompe en disant que la décision à laquelle on arrivera tendra à favoriser les deux villes comme vous l'avez suggéré.—R. Une décision a été prise concernant l'aménagement de studios en Saskatchewan, mais quant à la manière, l'importance et l'endroit, cela dépendra du travail que poursuit actuellement la Direction en vue de déterminer ce que nous pouvons faire à Regina et à Saskatoon.

D. Conviendrait-il alors que je vous demande quand le projet sera réalisé? —R. Aussitôt qu'on pourra élaborer un projet relativement économique. Nous aimerions restreindre nos dépenses en évitant la construction d'un nouvel édifice et nous sommes présentement en pourparlers avec des gens des deux endroits afin de savoir s'il serait possible soit de louer des locaux, soit d'en partager avec d'autres gens. Nous connaissons très bien les avantages que comporteraient des installations à Saskatoon, mais de la ville de Regina, nous avons déjà entendu des raisons fort éloquentes et convaincantes, ce qui nous obligerait à accommoder les deux villes.

D. Je crois que mon interrogatoire est terminé à moins que M. Dunton ne veuille entendre d'autres arguments. Mais, puisque la question est à l'étude nous ne pouvons pas faire plus.—R. Je puis vous assurer, monsieur

Knight, qu'elles recevront toute la considération voulue et que le Bureau et la Direction ne négligeront rien concernant la Saskatchewan.

D. Tous ceux qui ont vécu aussi longtemps que moi dans la ville de Saskatoon savent qu'elle est éminemment favorable aux buts de Radio-Canada. J'ai attiré l'attention de M. Dunton sur ce point en de nombreuses occasions et je suppose que je ne puis faire plus.

M. Goode:

D. Je ne me propose pas d'interroger M. Dunton aujourd'hui, mais par les présentes, je l'avertis qu'avant d'arriver à la fin, nous aurons une discussion sur cette question. Maintenant, revenons à la dépréciation. Les provisions pour la dépréciation s'élèvent à 10 p. 100.—R. Sur l'outillage.

D. Oui, sur l'outillage. M. Fleming vous a demandé avec qui vous avez discuté ce taux. Vous êtes-vous informés à l'extérieur pour savoir si ce taux était approprié? Je me demande qui a pu vous conseiller ainsi et sur quoi vous êtes-vous basés pour fixer le taux à 10 p. 100. D'après l'expérience que j'en ai et qui n'est pas étendue, je ne puis voir comment un taux de dépréciation de 10 p. 100 a pu être accepté. Ce qui revient à dire au Comité que votre matériel est bon pour dix ans. Je doute que ce soit exact.—R. Croyez-vous que cette période est trop longue ou trop courte?

D. Il me semble que le taux de 10 p. 100 pour la dépréciation est très bas. —R. Je ne suis pas de cet avis. Nous avons acheté, il y a dix ans, une grande quantité de matériel très coûteux et il est encore bon. Comme je l'ai fait remarquer à M. Fleming, c'est une des raisons pour lesquelles il est si difficile à des autorités compétentes de se prononcer. C'est en partie pure conjecture.

D. Il s'agit d'une conjecture intelligente.—R. Oui, dans une large mesure. Je crois que notre Direction peut conjecturer aussi intelligemment que n'importe qui au pays.

D. Parlez-vous pour vous-même?... Je suis d'avis que votre taux de dépréciation est trop bas et je m'attends que d'ici dix ans, nous en ayons la preuve; je ne puis admettre que votre matériel dure dix ans.—R. Alors, il ne nous reste qu'à attendre. Je suis bien certain que les émetteurs achetés il y a trois ans fonctionneront encore dans 7 ans d'ici.

D. Cela s'applique-t-il à tout votre matériel?—R. Non, car nous avons du matériel inférieur que nous devons remplacer de temps en temps.

D. Si vous êtes satisfaits, certainement le Comité n'a pas raison de se plaindre. Mais il me semble que le taux est bien bas; étant donné les progrès de l'industrie, je trouve le taux bien bas. Si vous l'aviez fixé à 20 p. 100, je l'aurais approuvé.

M. Fleming:

D. C'est une moyenne très élevée pour du matériel et vous en employez de toutes sortes; mais, je crois que dans le domaine des électroniques qui se développe rapidement, certaines pièces d'outillage deviennent vite désuètes. Vous calculez tout cela, je suppose, de façon à arriver à 10 p. 100 ce qui représente en fin de compte le double de ce que vous comptiez antérieurement. R. A notre avis, 10 p. 100 représentait un taux généreux parce que nous avions de grandes quantités de matériel, d'émetteurs, etc., quoique certains microphones puissent tomber en désuétude en raison de modèles plus récents; mais dans l'ensemble, la moyenne est satisfaisante.

M. GOODE: Réellement, mes critiques étaient favorables au Bureau comme vous le voyez. Je crois que vous avez été bien franc en disant devant le Comité que le taux de la dépréciation n'atteignait que 10 p. 100.

M. Fleming:

D. Présentons ainsi la chose. Vous payez maintenant ou paierez l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le revenu des sociétés.—R. Nous y serions assujétis si nous avions suffisamment de revenus imposables.

D. A-t-on soumis au ministre du Revenu national la question de votre taux de dépréciation.—R. Non, elle ne l'a pas été, car il nous semble que nous n'aurons pas suffisamment de revenu imposable. Il va sans dire que si la chose était imposable, nous tenterions de hausser les taux, mais nous ne sommes pas imposables et nous avons essayé de vous donner dans le bilan une idée juste de notre position.

M. FLEMING: Je crois que M. Goode vous a mis dans la tête une idée qui n'est pas trop bonne.

M. HANSELL: Il y en a qui regardent leur montre, d'autres qui lisent les journaux, cependant, j'aurais un point d'ordre à soulever.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ne pensez-vous pas, monsieur Hansell, qu'il serait préférable que nous terminions l'étude de l'état financier avant d'aborder votre point d'ordre, car nous aimerions en finir avec cette question afin de pouvoir entreprendre, dès mardi, nos discussions sur la télévision.

M. HANSELL: Je croyais que vous aviez fini.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je pense que M. Fleming a encore quelques questions à poser.

M. Fleming:

D. M. Dunton nous disait, il y a quelque temps, qu'un certain état qu'il préparait ne serait pas prêt avant mardi; j'allais l'interroger sur le budget de l'année qui vient, en rapport avec cet état; mais je crois, que l'on pourrait poser d'autres questions en attendant. A la page 45, vous indiquez les emprunts. Maintenant que vos ressources de revenus sont plus abondantes, avez-vous pris quelques dispositions en vue du remboursement de ces emprunts?—R. Pas précisément. Les conditions de chaque emprunt en prévoient le mode d'amortissement.

D. Vous avez le droit d'accélérer les paiements, n'est-ce pas?—R. Nous l'avons et nous y avons pensé.

D. J'en parle parce qu'au moment où vous avez contracté les emprunts, vos sources de revenus n'étaient pas si abondantes qu'elles le sont actuellement. En 1948, par exemple, si je me souviens bien, vous aviez contracté un emprunt en faveur de la radiodiffusion sonore alors que vous vous trouviez dans une situation déficitaire.—R. Le remboursement principal commence en 1955, et nous avons pensé accélérer les remboursements, car il y a là des avantages à le faire quand c'est possible; cependant, après avoir étudié la question, le Bureau a désidé de ne pas le faire en raison des lourdes dépenses qui étaient prévues et aussi de l'incertitude des années futures. Nous avons cru plus avantageux d'attendre la date de l'amortissement et de retenir les emprunts déjà contractés.

D. Vous ne pensez pas qu'il vous serait plus avantageux d'affecter l'excédent net d'exploitation de $3,300,157 pour l'année 1951-1952 au remboursement complet de l'emprunt contracté en faveur de la radiodiffusion sonore. Ainsi, à partir de ce moment, votre exploitation courante serait en meilleure position. —R. Non, monsieur Fleming, nous n'y avons pas pensé. L'excédent est placé dans des développements au compte de capital qu'il nous paraît maintenant possible d'entreprendre. A cause des nombreuses entreprises nécessaires par tout le pays, nous avons décidé de ne pas rembourser les emprunts avant leur date d'échéance pour être en mesure de réaliser un programme bien équilibré d'expansion immobilière, sachant bien que nous possédons les fonds requis.

D. Payez-vous régulièrement les intérêts des emprunts?—R. Oui.

D. En parlant de ces travaux d'expansion, avez-vous donné à la nouvelle subvention annuelle de $6,250,000 une affectation déterminée? Avez-vous essayé d'isoler cette somme du reste et de l'employer dans le but que vous vous étiez proposés en la demandant, ou a-t-elle été fondue dans l'ensemble des revenus de la Société et affectée au programme d'expansion immobilière?—R. Elle a été fondue dans les revenus généraux de la Société en vue de l'expansion qui, à ma connaissance, est actuellement en voie d'exécution. Nous tenions compte des raisons alléguées alors que la subvention statutaire nous a été accordée.

D. Peut-être j'anticipe un peu sur les détails de l'état de compte que vous avez l'intention de nous présenter à la prochaine réunion, mais est-ce que cet état de compte révélera un excédent, pour l'année terminée le 31 mars 1953, ou préféreriez-vous ne répondre à cette question qu'à la prochaine réunion.—R. Oui, il me semble que j'aimerais mieux cela.

D. Je crois que mes autres questions se rapportent à l'état de compte que nous recevrons mardi.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Hansell?

M. HANSELL: Mon point d'ordre concernait le télégramme que M. Goode a lu au début de la séance actuelle. Je crois qu'il est dans l'ordre, en référant à un télégramme ou en le lisant, de le déposer. Il me semble que cela a déjà été décidé. Cependant, je ne demanderai pas que l'on ait recours à ce règlement, mais je demanderais à M. Goode de bien vouloir nous dire qui lui a envoyé le télégramme.

M. GOODE: Monsieur le vice-président, je n'ai jamais dit avoir reçu un télégramme. Il ne s'agissait pas du tout d'un télégramme. J'avais dit avoir tenu une conversation téléphonique.

M. HANSELL: Oh, une conversation téléphonique!

M. GOODE: C'est une erreur assez naturelle. Alors que je m'entretenais aujourd'hui avec un particulier de la Colombie-Britannique sur un sujet complètement différent, j'ai abordé la question et en moins d'une heure, j'ai reçu de la Colombie-Britannique une réponse me disant qu'aucun poste indépendant qui radiodiffusait les émissions du premier ministre Manning n'avait reçu, soit de la part des commanditaires, soit de la part du premier ministre lui-même, des directives selon lesquelles il fallait taire le titre de ce dernier. Voilà les renseignements que j'ai reçus; il ne s'agissait pas d'un télégramme et je n'ai jamais dit en avoir reçu.

Le VICE-PRÉSIDENT: Voilà qui règle la question.

M. HANSELL: J'ai confondu le mot téléphone avec le mot télégramme. Je ne demanderais pas à M. Goode de nous révéler le nom du particulier avec qui il s'est entretenu sur un autre sujet.

M. GOODE: Il me ferait plaisir, à l'issue de la séance de dévoiler le nom de cette personne si M. Hansell me le demandait.

M. FLEMING: Si je vous comprends bien, nous aurons en main, à la propraine réunion, deux états de compte; le premier concernant les recettes et dépenses préliminaires dë l'année financière terminée le 31 mars 1953, et un deuxième qui nous indiquera... est-ce que nous vous avions demandé de préparer un état de compte concernant la radiodiffusion sonore en rapport avec le budget de l'année financière commençant le 1er avril?

M. BRAMAH: L'état de compte que vous désirez concerne l'exploitation de la radiodiffusion sonore et le bilan. Cela diffère complètement du budget, monsieur.

M. FLEMING: Nous ne voulons pas qu'il soit limité à la radiodiffusion sonore. Dans la mesure du possible, voudriez-vous reproduire pour l'année

terminée le 31 mars 1953 un état de compte comprenant les recettes et dépenses qui paraissent à la p. 46 du rapport?

Le TÉMOIN: Notre trésorier, aidé de quelques-uns de ses hommes, a travaillé jusqu'à cinq heures du matin en vue de le préparer. Nous pourrions vous donner les détails de l'année qui vient de se terminer, mais quant à l'année 1953-1954, il ne nous serait possible que de vous les indiquer d'une façon générale.

M. Fleming:

D. Votre budget de l'année financière commençant le 1er avril 1954 est-il dressé?—R. Nous possédons des chiffres budgétaires, mais ils ne sont pas présentés sous la même forme. Les présenter sous la même forme que ceux-ci exigerait beaucoup de travail.

D. Ce n'est pas notre désir de vous faire travailler plus qu'il le faut. Nous apporteriez-vous, présentés sous la meilleure forme possible, vos chiffres budgétaires de cette année?—R. Nous vous donnerons aussi quelques indications pour l'année prochaine.

Le VICE-PRÉSIDENT: Croyez-vous, messieurs, qu'il nous soit possible de nous réunir mardi après-midi, à la suite de notre voyage à Toronto? Je m'attends à ce que nous revenions mardi matin. Vous convient-il de tenir la séance mardi à 3 h. et 30?

Convenu.

Quelqu'un voudrait-il proposer l'ajournement?

M. FLEMING: C'est ce que je propose.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. ROBINSON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCES DU LUNDI 20 AVRIL ET
DU MARDI 21 AVRIL 1953

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

PROCÈS-VERBAUX

LUNDI 20 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à Toronto à 12 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. W. A. Robinson.

Présents: MM. Boisvert, Carter, Decore, Dinsdale, Fleming, Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens*), McCann, Robinson et Smith (*Moose-Mountain*).

Aussi présents: MM. M. J. Coldwell et H. P. Cavers, députés.

Aussi présents: MM. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs; F. J. Crawford, gouverneur; J. A. Ouimet, directeur général; E. L. Busnell, directeur général adjoint; H. Bramah, trésorier; R. C. Fraser, directeur des Services de presse et d'information; R. E. Keddy, secrétaire du Bureau des gouverneurs et J. A. Halbert, secrétaire adjoint, tous de la Société Radio-Canada.

Les membres du Comité, arrivés d'Ottawa au début de la journée, se réunissent à l'hôtel King Edward où ils sont accueillis par M. Dunton et d'autres représentants de Radio-Canada et invités à déjeuner.

Après déjeuner, M. Dunton présente M. Fergus Mutrie, directeur de la télévision à Toronto, qui expose le programme d'inspection et indique aux membres du Comité certains faits importants qui pourront leur être utiles. M. Mutrie trace également un croquis de l'édifice de la télévision à Toronto et souligne particulièrement la jeunesse de ceux qui se consacrent à ce domaine relativement nouveau de la radiodiffusion.

M. McCann, ministre du Revenu national, prend brièvement la parole. Il énumère les projets d'expansion de Radio-Canada, surtout dans la région de Toronto.

Le Comité, partagé en petits groupes, visite ensuite l'établissement de la rue Jarvis. Le personnel de la Société, sous la direction de M. R. C. Fraser, agit comme guide pour ces groupes et donne des explications au sujet des préparatifs nécessaires aux programmes, des appareils, de l'aménagement du studio, des travaux de bureau et de la coordination entre les diverses unités.

L'appareil mobile de télévision est examiné et on en explique l'usage.

Les membres du Comité assistent à une répétition de *The Big Revue* et aux diverses étapes de préparation d'autres programmes de télévision.

Un souper au buffet est servi. Les membres du Comité examinent ensuite le tableau des nouvelles *Tabloid* et les pronostics de la température.

Les membres du Comité ont la permission d'assister à la télévision du programme d'une heure *The Big Revue,* ce qui leur permet de voir à la fois la mise en scène véritable et le programme tel qu'il apparaît au tableau de contrôle.

La représentation finie, les membres du Comité expriment leur appréciation à l'égard du travail accompli par les directeurs, les artistes et les techniciens au cours des diverses étapes de production.

Le Comité quitte ensuite l'édifice de Radio-Canada pour se rendre à l'hôtel, et de là à la gare Union, où il reprend le train pour Ottawa. La prochaine réunion y sera tenue le mardi 21 avril, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Les autres personnes qui ont activement contribué à rendre cette réunion intéressante et agréable, en même temps qu'instructive, sont les suivantes: MM. R. Horton, directeur technique de la télévision à Toronto; S. Griffits, directeur des programmes de la télévision à Toronto, et M. W. W. Moore, qui a présenté les membres du personnel et expliqué les rôles de ceux qui ont pris part au programme *The Big Revue*.

MARDI 21 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi. Le président, M. W. A. Robinson, occupe le fauteuil, sauf durant quelques instants alors que le vice-président, M. Pierre Gauthier, le remplace.

Présents: MM. Beaudry, Boisvert, Carter, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (Queens), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, et Smith (*Moose-Mountain*).

Aussi présents: MM. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs; J. A. Ouimet, directeur général; E. L. Bushnell, directeur général adjoint; H. Bramah, trésorier; D. West, comptable; R. C. Fraser, directeur des services de presse et d'information; R. E. Keddy, secrétaire du Bureau des gouverneurs, et J. A. Halbert, secrétaire adjoint.

Le témoin, M. Dunton, est appelé.

Le président, faisant allusion à la visite du Comité à Toronto le 20 avril, prie M. Dunton de transmettre ses remerciements et ceux du Comité aux hauts fonctionnaires et au personnel de Radio-Canada pour la journée intéressante et agréable que les membres du Comité ont passée à l'établissement de la rue Jarvis.

Le Comité étudie le rapport annuel de la société Radio-Canada pour l'année 1951-1952.

Le Comité dépose un rapport préliminaire des recettes et dépenses de Radio-Canada pour l'année financière qui s'étend du 1er avril 1952 au 31 mars 1953 et est interrogé à ce sujet.

M. Dunton fait part au Comité du budget de Radio-Canada pour l'année financière 1953-1954.

Le RAPPORT FINANCIER (Radiodiffusion sonore) est adopté.

Le rapport sur la télévision est étudié et des questions sont posées à ce sujet. A 5 h. 30, le Comité s'ajourne à 3 h. 30 de l'après-midi, le mercredi 22 avril.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

21 AVRIL 1952
3 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Avant d'entreprendre nos travaux cet après-midi, je suis sûr que les membres du Comité désirent que j'exprime notre vive gratitude à la suite de la journée intéressante que nous avons passée à Toronto hier.

Des VOIX: Bravo, bravo.

Le PRÉSIDENT: Tous ceux à qui j'en ai causé ont été vivement intéressés et j'aimerais, monsieur Dunton, que vous transmettiez les remerciements de tous les membres du Comité à tous les hauts fonctionnaires de Radio-Canada qui nous ont si bien accueillis.

Monsieur Dunton, s'il vous plaît.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, est appelé:

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avons-nous terminé nos travaux sur la radiodiffusion sonore ou reste-t-il encore certains points à traiter?

M. GAUTHIER *(Portneuf)*: Nous en sommes au rapport financier.

M. FLEMING: M. Dunton allait justement nous fournir un rapport financier préliminaire pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars 1953 ainsi que le budget de la nouvelle année financière.

Le TÉMOIN: Nous avons un rapport préliminaire des recettes et des dépenses de l'année 1952-1953.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser au sujet de ce rapport?

M. FLEMING: Oui.

M. Fleming:

D. Monsieur Dunton, du côté des recettes, outre la subvention statutaire et les droits de permis, je remarque que vos émissions commerciales vous ont rapporté environ $60,000 de plus. Vous avez mentionné, je crois, lors d'une réunion antérieure, que vos recettes diverses provenant de la radiodiffusion sonore s'étaient élevées substantiellement. Elles ont passé de $265,000 à $426,000. Quelle en est la raison?—R. Le changement principal indiqué par une note au bas de cet état comprend un droit de 5 p. 100 à l'égard de la télévision, exigé par le service de la radiodiffusion sonore. La somme de $140,000 est un virement et je crois que dans notre état final il vaudra mieux ne pas l'inscrire ainsi. Cela constitue une recette pour la radiodiffusion sonore.

D. C'est une simple inscription?—R. Oui. Je crois qu'il vaudrait mieux l'indiquer comme recette réelle de la société.

D. Vos dépenses totales se sont élevées de 11 millions environ à $14,200,000 en chiffres ronds?—R. Vous comptez également la dépréciation, n'est-ce pas?

D. Oui. J'ai pensé que cela figurait également dans votre autre état. Dans votre rapport pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1952, vous indiquiez $10,674,000 pour la radiodiffusion sonore et $369,000 pour la télévision—R. Ce

chiffre relatif à la télévision comprend également la dépréciation. Je crois qu'il serait plus facile de comparer les chiffres relatifs à la radiodiffusion sonore avec les chiffres équivalents et ceux de la télévision avec ceux de la télévision. Ils apparaissent sur cet état préliminaire. Les deux premières colonnes s'appliquent à la radiodiffusion sonore et les autres à la télévision.

D. Alors, en résumé, vos dépenses pour la radiodiffusion sonore se sont élevées de $10,674,000 à $11,561,000?—R. Un peu moins de $900,000.

D. Oui, environ $900,000. Pour la télévision, vos dépenses ont passé de $246,000 à $2,781,000?—R. Oui.

D. En ce qui concerne la radiodiffusion sonore, quels sont les item principaux qui constituent cette augmentation?—R. Il s'agit surtout de l'expansion générale du service dont j'ai parlé antérieurement; il fallait se rattrapper sur des travaux qui n'avaient pas encore été faits ou suffisamment élaborés. Il y a aussi des item plus importants. Par exemple, l'entrée en vigueur du contrat relatif au nouveau fil en septembre; l'ouverture d'un nouveau réseau français en octobre; divers programmes nouveaux dont j'ai déjà parlé comme les débuts de l'orchestre symphonique de Radio-Canada, l'inauguration de la matinée Trans-Canada, l'expansion du service des programmes d'actualités et ainsi de suite. L'amélioration générale des programmes et de l'organisation, là où la chose s'imposait depuis des années, constitue également une partie de cette augmentation.

D. L'augmentation principale est donc constituée par les programmes. Il y aurait $750,000 d'augmentation à l'égard des programmes et environ $125,000 à l'égard des travaux techniques?—R. Oui. Quelques-unes des améliorations qui ont été réalisées cette année-là constituent des travaux techniques. Il y a les nouveaux studios de Saint-Jean, d'autres améliorations techniques et, naturellement, dans tous ces domaines, il faut ajouter l'augmentation régulière des traitements, les augmentations annuelles dans les diverses classifications. De nouveaux postes sont également créés dans toutes les divisions là où le personnel était insuffisant auparavant. Il y a amélioration dans l'organisation des programmes et augmentation directe des frais en ce qui concerne les acteurs, les écrivains et ainsi de suite; l'augmentation se répartit également entre ces deux domaines.

D. Vos frais directs de télévision sont donc de $2,781,000?—R. Oui.

D. Les recettes en matière de télévision sont de $536,000. Une fois déduite votre allocation pour la dépréciation et la désuétude, à la fois pour la radiodiffusion sonore et la télévision, vous indiquez un surplus de $376,000 pour l'année sur un revenu total de $15,335,000.—R. Naturellement, le Comité se rend compte que nous tenons les deux comptes séparément. C'est exact au point de vue en caisse, mais nous finançons les deux tout à fait séparément.

D. De quelle façon vous proposez-vous d'indiquer ce surplus lorsque vous établirez votre nouveau bilan?—R. Nous y verrons. Notre actif était indiqué tout à fait séparément l'an dernier et nous le séparerons davantage dans l'état financier de l'année qui vient de se terminer. Vous verrez que les deux seront complètement séparés.

D. En un mot, vous avez dépensé cette année au sujet de la radiodiffusion sonore et de la télévision votre plein revenu?—R. C'est exact, si l'on établit ainsi la balance. Nous voyons la chose tout à fait différemment: en ce qui concerne la radiodiffusion sonore, il y a un surplus qui peut être appliqué à l'expansion, alors que la télévision a enregistré un lourd déficit, le revenu provenant uniquement de prêts fournis par le gouvernement.

D. Qu'allez-vous faire au sujet de l'accumulation de ces déficits en ce qui concerne la télévision? Vous les avez isolés au cours des deux dernières années. —R. Nous espérons que durant l'année en cours, la télévision n'enregistera aucun déficit. Nous espérons que les nouvelles sources de revenu, si les prévisions du

ministère des Finances se réalisent, nous fourniront suffisamment de fonds, de sorte que nous n'aurons pas de déficit, en tenant compte de nos recettes commerciales.

D. Avez-vous l'intention de consolider ce surplus prévu avec le déficit des deux dernières années? Qu'allez-vous faire à ce sujet?—R. Ces déficits des deux dernières années apparaîtront comme tels dans nos livres et nos états financiers. Il a fallu y compenser par des emprunts. C'est la ligne de conduite que nous avons suivie lorsqu'il s'est agi de payer pour la télévision. Durant la période d'expansion, il a fallu payer au moyen d'emprunts directs, mais à partir de maintenant, nous espérons que nos recettes suffiront à acquitter les frais de la télévision.

D. Et ces prêts?—R. Ces prêts comportent une date d'amortissement et il nous faudra commencer à rembourser le principal le temps venu.

D. Comptez-vous sur une augmentation des recettes au cours de la nouvelle année financière, comparativement à l'exercice financier terminé le 31 mars?—R. Oui, parce que, si le Parlement approuve notre nouveau système et pourvu que nous encaissions les revenus de la taxe d'accise sur les récepteurs de télévision, nous aurons là pour la première fois une source de revenus en ce qui concerne la télévision.

D. Quelle somme comptez-vous percevoir?—R. Le chiffre estimatif mentionné par le ministère des Finances est de 6 millions.

D. Ces 6 millions seront en plus de la somme que vous recevez maintenant, moins les droits de permis?—R. Oui. Toutes les recettes que nous avons encaissées jusqu'à maintenant étaient des recettes commerciales ou de l'intérêt sur nos placements à l'égard de la télévision; il s'agit d'argent qui nous a été avancé, que nous avions en notre possession et qui portait intérêt en attendant que nous effectuions les remboursements.

M. KNIGHT: En ce qui concerne ces droits de permis, quelle est, à votre avis, la courbe que suivra l'encaissement de ces droits d'accise durant un certain nombre d'annes? Croyez-vous que les sommes seront assez élevées au début, étant donné tous les nouveaux appareils de télévision ou croyez-vous qu'elles diminueront?

Le TÉMOIN: Il est assez difficile de prévoir une forte augmentation. Il est possible que le nombre augmente cette année, peut-être même l'an prochain, comparativement aux deux ou trois dernières années, mais il ne s'agit pas d'une courbe ascendante sur une base continue, comme le seraient les droits de permis annuel.

M. Fleming:

D. Lorsque vous parlez de la radiodiffusion sonore, quelle somme espérez-vous percevoir en remplacement des droits de permis qui se sont élevés l'an dernier à $5,750,000?—R. Nous avons indiqué, à l'occasion du discours relatif au budget, quelle somme nous espérions percevoir au moyen de cette taxe. Elle équivaut aux droits de permis et nous procédons en nous basant sur l'hypothèse qu'elle sera la même au cours de l'année.

D. Et vous croyez que les appareils de télévision vous rapporteront 6 millions?—R. A peu près, oui.

D. Au moyen de la taxe d'accise?—R. Oui. Le ministre des finances croit que les deux nous rapporteront environ 12 millions, soit la moitié de cette somme chacun.

D. De sorte que vous allez recevoir environ 15 millions de la radiodiffusion sonore et de plus, au cours de la nouvelle année, 6 millions de la télévision? —R. 18 millions provenant du public et, de la radiodiffusion sonore, environ 12 millions.

D. Je parle de votre revenu total. Comptez-vous sur un revenu total disponible d'environ 15 millions?—R. Oui. Nous espérons qu'avec les recettes commerciales, nous atteindrons cette somme.

D. Quel en sera le chiffre?—R. Il est difficile de le prévoir maintenant; si nous l'établissons sur la même base que les chiffres ici mentionnés, ce sera probablement 1 million environ.

D. Ce qui veut dire que la télévision vous rapporterait environ 7 millions? —R. Il est très difficile d'en faire une estimation. La façon dont nous exploitons la télévision, c'est que nous balançons avec soin les fonds dont nous disposons et, à mesure que nous encaissons plus d'argent provenant des programmes commerciaux, nous l'utilisons pour en monter d'autres de façon à organiser le service.

D. L'état financier pour la télévision est celui-ci: vous attendez 6 millions du gouvernement et 1 million de source commerciale?—R. Oui. Je le répète, nous comptons sur un revenu de 6 millions et nous organiserons le service en plus de cela.

D. J'essaie de suivre votre idée et de comprendre exactement quelle est somme dont vous pourrez disposer pour vos travaux et il me semble qu'il y aura 15 millions pour la radiodiffusion sonore et 7 millions pour la télévision.— R. A peu près, oui.

D. De sorte que le montant total sera de 22 millions l'an prochain?— R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser?

M. FLEMING: Est-ce le temps de poser des questions au sujet des tarifs de télévision, en parlant de ce million?

Le PRÉSIDENT: Y avait-il d'autres questions, monsieur Dunton?

Le TÉMOIN: Je ne le crois pas. Je crois que nous les avons traitées toutes.

M. Fleming:

D. Et votre budget pour cette année?—R. Je pourrais vous l'exposer. Il a été compilé ce matin justement pour fins de comparaison. Puis-je vous l'exposer maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Dans les mêmes proportions qu'auparavant, la subvention statutaire est de $6,250,000.

Les perceptions de la taxe d'Accise sont les mêmes, soit 5¾ millions; émissions commerciales, $2,200,000; recettes diverses, ce qui comprend les recettes combinées provenant de la télévision, $610,000; ce qui donne un chiffre comparatif de $14,810,000 dans la colonne des recettes. Ceci n'est que pour la radiodiffusion sonore.

Les dépenses courantes sont de $12,843,000, chiffre qui correspond à celui de $11,561,000. Ce sont là les frais d'exploitation prévus plus la réserve non encore attribuée qui est de $660,000 à l'égard de projets en perspective, mais dont le coût exact est encore inconnu, ou dont nous ne savons pas exactement la date d'inauguration. Voilà pour la somme totale de $660,000.

M. Fleming:

D. Pourriez-vous nous donner le chiffre de dépenses correspondant à cet item particulier?—R. En d'autres termes, y compris ce $660,000 vous obtenez le chiffre de $13,503,000, qui correspond à $13,561,000.

D. $13,561,000?—R. Je veux dire $11,561,000. Je m'excuse, je me suis trompé.

D. Voulez-vous répartir cette somme entre les sept divers item?—R. Oui. Programmes, $7,078,000; services techniques, $2,549,000; réseaux de postes, $1,655,000; administration, $765,000. Presse et information, $416,000; services commerciaux, $286,000; intérêt des emprunts, même montant, $94,000.

M. MACLEAN: Quelle est l'augmentation dans les services commerciaux, est-ce $235,000 à $286,000?

Le TÉMOIN: Il s'agit surtout des services de recherches améliorés dont j'ai parlé l'autre jour, à compter de cette année. Vous remarquerez que les dépenses pour les services commerciaux ont été un peu moindres au cours de l'année qui vient de s'écouler que l'année précédente. Une partie des frais en matière de recherches d'auditoire additionnel relève de la section commerciale. C'est là l'item principal.

M. Fleming:

D. Pouvez-vous ajouter à ce que vous avez déjà dit au sujet de cette augmentation de $567,000 au sujet des programmes?—R. Au cours de la présente année?

D. Oui.—R. Il s'agit surtout d'expansion des travaux actuels; une plus grande amélioration des programmes d'actualité; d'autres améliorations des programmes régionaux distribués à travers les diverses parties du pays. Les travaux de développement de l'année complète en représentent une grande partie, alors que ces mêmes travaux n'ont duré qu'une partie de l'année précédente. C'est ce qui explique pourquoi les frais sont plus élevés pour toute l'année.

D. Pouvez-vous nous dire autre chose au sujet de l'augmentation dans les services techniques qui est de $239,000?—R. Une partie de ceci est constituée par les nouveaux services qui fonctionneront bientôt: le poste de Moncton, les nouveaux studios de Winnipeg, le poste de Prince-Rupert que nous louions auparavant et dont nous prenons entièrement possession et qui sera exploité par Radio-Canada; les émetteurs à relais qui entreront en service cette année; il y aura des frais de réseau additionnels à cet égard et des frais d'entretien et des travaux; il y aura également les augmentations de traitement générales et régulières pour les divers classements.

D. Il y a aussi une augmentation de $232,000 à l'égard des fils du réseau?—R. C'est à peu près tout. Le nouveau contrat sera en vigueur pour toute l'année —l'extension du réseau français s'étend sur toute l'année, comparativement à six mois l'année précédente; il y a aussi les sommes pour les émetteurs à relais qui entreront en opération.

D. Ensuite, il y a une augmentation de $119,000 pour les frais d'administration?—R. Une grande partie de cette somme est requise pour l'amélioration des services administratifs de façon à répondre à l'augmentation des travaux. L'administration comprend divers services administratifs, y compris la section de la trésorerie où il faut plus de personnel; notre section du personnel et de l'administration a aussi besoin d'un plus grand nombre d'employés, en partie à la suite du fait que nous concluons des accords collectifs avec les syndicats; en conséquence, le travail dans la section du personnel a augmenté et une partie de cet item servira à cette fin.

D. Pouvez-vous comparer les chiffres relatifs à la télévision de cette année avec ceux de l'an dernier?—R. Nous n'avons pas encore réparti ces chiffres de la même façon. Ils le sont sous des titres différents. La somme totale prévue est de $6,300,000 comme dépenses nettes, provenant de nos propres fonds, outre les recettes commerciales. Je pourrais vous en donner des détails, mais ils ne correspondent pas exactement avec ce que vous avez sous les yeux dans cet état.

D. C'est très bien, allez-y.—R. Frais courants des services administratifs, $142,620; services techniques, $1,093,000; programmes, $2,187,000; films, $428,000; mise en scène, $903,000. Le chiffre total de ces opérations est de $4,754,000; fonctionnement du réseau et programmes nationaux $371,000; publicité et information, $30,000; intérêt sur des emprunts, $370,000; surveillance et frais généraux, $300,000; frais imprévus, $225,000; ceci constitue à peu près 6 millions. Maintenant dans nos projets, nous avons une somme additionnelle de $250,000, ce que nous appelons notre capital ordinaire, de petits capitaux, et cela devra être porté au capital sur le bilan.

D. Quelle est la raison de cette augmentation de $74,000 pour les services de presse et d'information, en ce qui a trait à la radiodiffusion sonore? Vous n'avez aucun chiffre correspondant à l'égard de la télévision, vous l'appelez publicité?—R. Il s'agit de l'année courante.

D. Ah bon! Votre augmentation de cette année sur l'an dernier pour les services de presse et d'information est donc de $74,000.—R. Il s'agit simplement d'essayer de donner un service de presse et d'information générale plus efficace, comme nombre de sociétés nous ont conseillé de le faire, la Commission Massey par exemple et les comités antérieurs. Il ne s'agit pas d'autres développements importants. Il y a cependant d'autres travaux d'expansion à l'égard des services de presse et d'information que nous n'avons pas mentionnés sous cette rubrique parce qu'une grande partie des travaux d'administration qui s'y rapportent ne sont pas de la publicité ordinaire. On s'est aperçu qu'il valait mieux que les téléphonistes et les préposées à la réception soient membres du service d'information, parce qu'elles peuvent ainsi travailler beaucoup mieux, étant donné qu'elles s'occupent du public, si elles font partie de ce service. Il y a aussi beaucoup de travaux de routine et d'administration interne compris dans ces montants. Ces jeunes filles s'occupent de la bibliothèque parce qu'elles sont mieux préparées à le faire.

D. Il ne s'agit donc pas nécessairement d'une augmentation des frais des services de presse?—R. Ceci n'a rien à voir aux nouvelles qui nous sont transmises pour la radiodifiusion. Il s'agit d'activité générale, comme lorsque nous tâchons de donner plus de renseignements au sujet de la Société et de ses travaux.

M. MacLean:

D. Il est possible que la question que je vais poser l'ait été auparavant. Je ne suis même pas sûr que le moment soit bien choisi, mais dites-moi, ces nouveaux postes français commenceront-ils à fonctionner cette année?—R. Ils fonctionnent depuis octobre.

D. Y aura-t-il un pourcentage raisonnable de programmes français provenant de ces postes, comme celui de Moncton?—R. Les postes additionnels de l'Ouest ont commencé à fonctionner en octobre. Moncton commencera de radiodiffuser dès que nous aurons pu terminer l'aménagement du poste et nous espérons que certains programmes proviendront de cet endroit, pas un très grand nombre mais quelques-uns. Nous aurons les studios nécessaires et nous serons en mesure de monter des programmes à cet endroit. Ailleurs dans l'Ouest, il s'agit de postes privés et nous produisons certains programmes en coopération avec eux et nous espérons faire davantage à l'avenir. Il y aura des programmes spéciaux destinés au réseau français de l'Ouest et des programmes nationaux seront transmis de là au réseau français de l'Est.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des finances?

M. DINSDALE: Allons-nous revenir à la télévision?

Le PRÉSIDENT: Nous passerons à la télévision dès que nous en aurons fini avec la question des finances.

M. DINSDALE: Monsieur le président, aurons-nous l'occasion de discuter du financement de la télévision lorsque nous aurons discuté la télévision même? J'aimerais poser d'autres questions.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité le désire. Nous avons déjà étudié certains aspects du financement de la télévision au cours de la présente discussion.

M. FLEMING: A la suite de la question de M. Dinsdale, il me semble qu'il serait tout aussi facile de discuter ce sujet dès maintenant.

Le PRÉSIDENT: Comme le Comité voudra.

M. GOODE: Puis-je demander, monsieur le président, qu'on laisse de côté la question des finances pour le moment. J'aimerais poser certaines questions au sujet de la ligne de conduite relative à la télévision dans l'Ouest. Ensuite, je crois que M. Dinsdale et M. Fleming seront d'accord, nous pourrons discuter les finances au point de vue national, à une date ultérieure, parce que je voudrais aussi poser des questions sur les finances en ce qui concerne l'Ouest du pays. Peut-être pourrions-nous procéder de cette façon, si M. Dinsdale le veut bien.

Le PRÉSIDENT: Alors entamons une discussion générale sur la télévision et nous passerons ensuite à l'aspect financier.

Convenu.

M. Goode:

D. Monsieur le président, je vais poser des questions au sujet de la télévision dans l'Ouest et surtout en Colombie-Britannique. Les questions que M. Fulton a posées au début des séances du Comité étaient tout à fait à point. Je n'ai pu assister aux séances et si je répète quelques-unes des questions qu'il a déjà posées, c'est simplement que je n'étais pas à Ottawa à ce moment-là.

Voici ma première question: quelle ligne de conduite entend suivre Radio-Canada au sujet de Winnipeg?—R. En ce qui concerne les édifices?

D. J'aimerais savoir quelle est votre intention, en général, à compter de la frontière est du Manitoba à la frontière ouest de la Colombie-Britannique.—R. Nous avons reçu l'autorisation d'établir des postes de télévision et des centres de production à Winnipeg et à Vancouver, et nous procédons aux travaux actuellement. C'est tout ce que nous avons entrepris jusqu'ici.

D. Monsieur Dunton, quelle est la situation en ce qui concerne Vancouver? Qu'avez-vous fait là?—R. Nous y avons acheté un édifice qui servira de centre de production. Nous essayons depuis plusieurs mois d'acheter un emplacement convenable pour le poste émetteur et pour la Tour et nous croyons avoir trouvé cet emplacement. En général, nous travaillons aussi rapidement que possible à l'établissement de ce poste et du centre de production.

Êtes-vous libre de me dire exactement où est cet emplacement?—R. Oui. Nous croyons que ce sera sur le mont Seymour.

D. Est-ce décidé définitivement?—R. Il faudra terminer les négociations au sujet de l'énergie nécessaire. Si ces négociations réussissent, et nous l'espérons, nous espérons également qu'elles seront terminées d'ici quelques jours, nous entreprendrons les travaux.

D. Si vous obtenez cet emplacement, monsieur Dunton, quand espérez-vous téléviser le premier programme dans la partie méridionale de la Colombie-Britannique?—R. Je vous demande pardon?

D. Si vous concluez les négociations au sujet de cet emplacement dont vous venez de parler, négociations qui ne sont pas encore terminées, et si les négociations au sujet d'un site ou de l'autre aboutissent, quand comptez-vous téléviser le premier programme dans la partie méridionale de la Colombie-Britannique?—R. Cet automne.

D. Que voulez-vous dire par cet automne? Pourriez-vous préciser davantage?—R. Il est difficile de préciser davantage à cause des circonstances incertaines. Nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver un emplacement qui pourrait servir et que les diverses autorités intéressées nous permettraient d'utiliser. Nous espérons pouvoir donner des émissions temporaires,—c'est-à-dire sans posséder toutes les facilités de production,—au début de l'automne. Ou plutôt, ce sera un peu plus tard, au début de l'automne ou peut-être seulement au commencement de l'an prochain alors que notre centre de production fonctionnera et que nous pourrons produire des programmes de télévision.

D. Comment arriverez-vous à téléviser le couronnement à cet endroit?—R. C'est impossible.

D. Vous parlez de moyens temporaires. Est-ce que d'autres centres n'ont pas de moyens temporaires, Ottawa par exemple?—R. Oui, nous aurons des arrangements semblables à ceux d'Ottawa, c'est-à-dire que les émetteurs seront installés le plus tôt possible; nous disposerons probablement d'une tour temporaire et d'arrangements temporaires pour la projection de films et de kinéscope et, dès que tout ceci sera installé, nous pourrons lancer des programmes.

D. Est-ce vrai que vous avez fait des arrangements avec le poste KVOS, à Bellingham, Washington, pour la télévision du couronnement?—R. Oui. Je n'ai pas ici tous les détails, mais nous avons été en contact avec eux au sujet du relai de nos films sur les cérémonies du couronnement.

D. Vous savez que la presse britannique a fait une déclaration directe à ce sujet?—R. A cause de mes voyages des jours derniers, je ne suis pas au courant des dernières nouvelles.

D. Est-ce qu'un membre de votre personnel ne pourrait pas nous donner ce renseignement, parce qu'il est important pour les gens de la Colombie-Britannique que les cérémonies du couronnement y soient radiodiffusées.—R. Nous pouvons compter, je crois, monsieur Goode, que tout s'arrangera. Cependant, nous n'en avons pas la certitude absolue. Nous nous rendons parfaitement compte qu'il serait désirable de téléviser ces cérémonies, si la chose est possible, et c'est pour cette raison que nous avons entamé des pourparlers avec le poste de Bellingham.

D. Ce qui veut dire que les gens de la Colombie-Britannique suivront les cérémonies du couronnement grâce aux programmes télévisés par les postes américains?—R. Je le crois, et aussi au moyen de disques que nous fournissons à ce poste.

D. D'autre part, vous faites des arrangements différents en ce qui concerne Ottawa. Vous y installez un outillage temporaire afin que les gens d'Ottawa puissent voir les cérémonies du couronnement, en tenant compte que vous disposerez des moyens de télévision à Toronto et à Montréal.—R. La situation est tout à fait différente. D'abord, nous avons obtenu d'Ottawa la permission de procéder il y a déjà quelque temps, certainement longtemps avant Vancouver. Ensuite, Ottawa fera partie du réseau dès que le réseau sera complété. Il sera très facile d'opérer en cet endroit sans disposer de moyens de productions locaux, simplement en nous servant des programmes du réseau transmis directement de Montréal et de Toronto.

D. Le contribuable de l'Ouest paie tout de même pour cela, n'est-ce pas? —R. Je ne vois pas comment, monsieur Goode. La Société dispose de prêts qui serviront pour ces frais d'immobilisation et la Société les remboursera à même ses recettes générales.

M. FULTON: Quand le ferez-vous?

Le TÉMOIN: Quand rembourserons-nous les emprunts? Ces emprunts portent une date de remboursement et il ne nous est jamais arrivé jusqu'ici de ne pas rembourser le ministère des Finances lorsque l'argent était dû.

M. Goode:

D. Si mes chiffres sont exacts en ce qui concerne Ottawa, la population de cette région est d'environ 202,000. Le nombre des appareils radiophoniques de la région est d'environ 46,500, ce qui comprend les radios installés dans les automobiles; nous pouvons donc en conclure, je crois, que les gens qui s'intéressent à la radio sont d'environ 46,000 personnes dans la région d'Ottawa. Dans la partie méridionale de la Colombie-Britannique où je demeure, il y a 144,400 appareils radiophoniques. Je me permettrai de vous dire qu'une région qui possède autant d'appareils radiophoniques devrait recevoir pleine considération, et en premier lieu, lorsqu'il s'agit de télévision. Maintenant, avant que vous me répondiez...—R. Je vous répondrai avec plaisir.

D. Peut-être ne pouvez-vous pas me répondre. Tous les chiffres comparatifs que vous pouvez mentionner en ce qui concerne la région d'Ottawa et la région de Vancouver porteraient toute personne raisonnable à croire que Vancouver aurait dû passer en troisième lieu lorsqu'il s'agissait de télévision. Nous, de la Colombie-Britannique, convenons que Montréal aurait dû avoir la première chance, Toronto la deuxième à cause de sa population...

M. FLEMING: Ce devrait être tout le contraire.

M. GOODE: Il s'agit de le prouver. Puis-je continuer mon interrogatoire, monsieur le président?

M. GAUTHIER *(Portneuf)*: Continuez et parlez plus fort.

M. GOODE: Vancouver est la troisième plus importante ville du Canada et M. Fleming ne prétendra pas le contraire, j'en suis sûr. Je prétends, tout comme les gens de la Colombie-Britannique, et quelques-uns de mes collègues de la Chambre en conviennent, que Vancouver aurait dû être la troisième ville à obtenir les services de télévision. Je mets en doute votre ligne de conduite qui fait que la Colombie-Britannique n'obtient pas encore le genre de programmes que nous avons vu à Toronto hier soir. Je ne suis pas d'accord avec cette ligne de conduite en matière de télévitsion, monsieur Dunton, et je ne vous ai encore rien entendu dire qui puisse nous porter à penser autrement. Nous avons là la population voulue. Vous avez pris quelques-unes des mesures nécessaires pour nous donner la télévision en achetant cet emplacement en Colombie-Britannique; cependant, les négociations ont duré pendant des mois et des mois. Je reconnais qu'il s'est présenté des difficultés mais ce ne sont pas des difficultés qu'il eût été impossible de résoudre durant tous ces mois au cours desquels vous vous en êtes occupés. Maintenant, vous n'ignorez pas que le poste CJOR...j'ai de la correspondance à ce sujet...a acheté du terrain de la municipalité de Burnaby avec l'intention de fournir certains programmes de télévision. La question n'a pas besoin d'être référée à Radio-Canada. Vous souvenez-vous de la correspondance échangée à ce sujet? Vous l'avez appelée je crois, un service de télémètre.—R. Je me souviens qu'il y eu échange de correspondance mais je ne me souviens pas des détails.

D. Cet emplacement a été acheté sur la montagne de Burnaby. Le poste CJOR considère que c'est l'emplacement idéal dans la partie méridionale de la Colombie-Britannique pour y établir un poste de télévision. Pourquoi alors Radio-Canada voudrait-il abandonner cette municipalité et choisir de préférence le mont Seymour?—R. Vous avez posé, je crois, une ou deux questions. Dans la première question, vous avez demandé pourquoi nous nous sommes occupés d'Ottawa d'abord.

D. Oui. Vous avez dit que vous ne pouviez pas répondre.

M. RICHARD: Avant que nous poursuivions le débat, je ne crois pas que les chiffres cités par M. Goode soient exacts. Il y a plus de 200,000 personnes dans la région d'Ottawa. Comme question de fait, il y en a plus de 300,000.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous laisser à M. Dunton l'occasion de répondre à ces questions?

M. FULTON: Je me demande si M. Dunton pourrait éclaircir la difficulté que présentent pour moi les questions de M. Goode. Peut-être faudrait-il la différence entre la politique du gouvernement et celle de Radio-Canada, ou peut-être faudrait-t-il nous dire si Radio-Canada est responsable de ce résultat ou si vous avez suivi la politique du gouvernement?

Le TÉMOIN: Nous avons dit au dernier comité parlementaire quels étaient nos plans au sujet de l'expansion de la télévision, c'est-à-dire que nous croyons que la prochaine étape devrait inclure plusieurs postes que nous inaugurerions simultanément. Ceci aurait compris Vancouver et Ottawa. Nous avons reçu l'autorisation de nous occuper d'Ottawa d'abord et les travaux y ont commencé; nous avons ensuite reçu l'autorisation de nous occuper de Vancouver et nous avons procédé avec nos plans aussi rapidement que possible après en avoir reçu l'autorisation. Nous avons même commencé à nous occuper de Vancouver avant d'avoir les fonds nécessaires.

M. Goode:

D. Qui vous autorise à entreprendre ces travaux?—R. Nous devons obtenir un permis du gouvernement et, à cause de l'état de nos finances, le gouvernement doit proposer au Parlement d'approuver les prêts nécessaires.

D. Cela se fait-il sur votre recommandation?—R. Oui, lorsqu'il s'agit de frais d'immobilisation. Comme je l'ai expliqué il y a plus d'un an, nous avons demandé au gouvernement la permission de nous occuper du poste de Vancouver tout comme de celui d'Ottawa.

M. KNIGHT: Est-ce que Winnipeg ne figure pas également au programme?

Le TÉMOIN: Oui. Nous avons proposé une seconde étape dans l'expansion de la télévision dont nous nous occuperions simultanément.

En ce qui concerne Burnaby et Seymour je ne crois pas qu'il y ait là beaucoup de relation avec les opérations du poste CJOR que vous avez mentionné. Je suis peu renseigné, mais si je ne me trompe, ce poste se propose d'installer une antenne de réception afin de capter des programmes américains et de les transmettre par fil aux foyers de Vancouver. Pour nous, le problème est de construire un poste de télévision qui desservira le plus grand nombre de gens, dans la partie méridionale de la Colombie-Britannique. Nos ingénieurs ont longuement étudié la région et nous savons que l'une de ces montagnes au nord de Vancouver constituerait le mailleur endroit pour la réception en Colombie-Britannique méridionale. Burnaby était l'un des endroits possibles et nous sommes extrêmement reconnaissants à la municipalité de Burnaby pour la manière dont ils ont accueilli notre demande au sujet de l'établissement d'une tour de télévision à cet endroit. Nos hauts fonctionnaires ont déclaré qu'il serait bien préférable de nous installer sur l'une des montagnes du nord et, s'il se produisait certains développements, que nous pourrions nous installer sur l'une des autres montagnes que nous avions explorées, que ce serait préférable; la municipalité a eu l'amabilité de poursuivre les négociations sur cette base. Depuis, il a été établi que nous pouvons nous installer sur le mont Seymour et que de là, nous pourrons donner un bien meilleur service dans un très grand nombre de régions que si nous occupions le mont Burnaby.

M. Goode:

D. En Colombie-Britannique, deux sociétés indépendantes qui désirent s'occuper de télévision préfèrent le mont Burnaby à tout autre endroit. Pourquoi cela? En avez-vous une idée?—R. Je l'ignore. Il est possible que l'érection d'un émetteur et d'une tour sur le mont Burnaby coûterait un peu moins cher, mais vous ne pourriez pas atteindre les régions éloignées et nous avons intérêt à le faire.

D. Le mont Seymour vous permettrait-il d'étendre vos émissions beaucoup plus loin que le mont Burnaby? Le savez-vous?—R. Les émissions dirigées au delà du détroit, à l'île Vancouver, en remontant le Fraser, tout comme dans toutes les directions, en seraient grandement facilitées. Nous avons l'intention d'installer sur cette montagne une antenne directive, de sorte que nos émissions ne seront pas dirigées vers la montagne, mais plutôt vers la partie septentrionale de la région.

M. FLEMING: Au poste de Hamilton, vous insistez sur une antenne directive.

Le TÉMOIN: C'est là une question tout à fait différente.

M. Goode:

D. Pour en revenir à Radio-Canada qui doit téléviser en Colombie-Britannique avant la fin de l'année, l'aissez-moi vous dire que les gens de Colombie-Britannique, et surtout ceux de la partie septentrionale, désirent vivement savoir quand ils auront la télévision. Pouvez-vous me spécifier une date plus exacte? Il se peut fort bien que nous n'ayons pas de télévision en Colombie-Britannique avant l'été prochain et que les négociations se prolongent en ce qui concerne ce fil électrique. Pouvez-vous nous dire quand nous aurons les services de la télévision?—R. Les négociations au sujet du mont Seymour sont pratiquement terminées. Naturellement, il y a aussi la question d'argent et nous ne voulons rien promettre jusqu'à ce que ces négociations soient terminées. Quand elles le seront, nous pourrons procéder aux travaux définitifs d'installation de l'émetteur de télévision et de la tour.

D. Combien de temps dureront ces négociations, à votre avis? Négociez-vous avec la compagnie de téléphone de Colombie-Britannique ou une compagnie de ce genre?—R. Oui, la *B. C. Electric.*

D. Est-ce possible qu'elles se poursuivent durant encore six mois?—R. Non. Si les négociations ne sont pas terminées d'ici quelques jours, nous nous adresserons ailleurs.

D. Pouvez-vous me dire dans combien de jours?—R. Non, je ne le peux pas. Il y a ici une question d'argent. Nous essayons d'économiser tout en procédant rapidement.

D. Pouvez-vous me dire si les négociations ne sont pas terminées à la satisfaction de Radio-Canada à la fin du mois, si vous ferez des arrangements ailleurs?—R. Je ne voudrais pas m'engager à ce point. Je puis cependant vous dire que je ne crois pas que les négociations soient complétées à la fin du mois, de façon finale et définitive.

D. Et si elles se poursuivent jusqu'à la fin de mai?—R. Je ne peux pas discuter de la date.

D. Vous venez de me dire que si les négociations ne sont pas terminées d'ici quelques jours que vous feriez d'autres arrangements.—R. C'est pourquoi je ne voudrais pas mentionner la fin de mai. Je crois qu'elles le seront avant cette date. Nous aurions procédé plus rapidement si certaines gens au nord de Vancouver nous avaient aidés davantage.

D. Si les négociations ne sont pas terminées à la fin de mai, ferez-vous d'autres arrangements?—R. Je vous dirai ceci: nous aurons fait des arrangements avant cette date de toute façon.

D. Si vous le faites avant la fin de mai, quand aurons-nous la télévision en Colombie-Britannique d'après vous?—R. Je crois que nous commencerons d'ici quelques jours et que, au début de l'automne, nous aurons un signal de quelque sorte et que nous produirons des programmes de cet endroit à la fin de l'automne ou au début de l'hiver.

D. Il est possible que ce ne soit qu'en janvier ou février l'an prochain?—R. Je parle de la production des programmes. Il se pose toujours des problèmes; alors, malheureusement, on ne peut rien garantir.

D. Avez-vous reçu des demandes de la part de gens en Colombie-Britannique au sujet de postes privés de télévision?—R. Le ministère reçoit ces demandes.

D. Êtes-vous au courant qu'il y en ait eu?—R. Non.

D. Êtes-vous au courant d'une demande formulée par un poste de New-Westminster en 1951-1952?—R. Je crois avoir entendu dire qu'il a présenté une demande.

M. FULTON: Peut-être puis-je vous lire ceci: "En 1945, CKNW, de New Westminster, a demandé la permission d'installer un poste de télévision qui desservirait Burnaby, New-Westminster, Vancouver et toute la partie septentrionale de la Colombie-Britannique."

M. GOODE: J'ai ce renseignement également. Je n'ai pas posé cette question parce que je n'étais pas sûr que M. Dunton fût au courant.

M. KNIGHT: Ces gens ont-ils reçu la promesse qu'ils pourraient ouvrir leurs postes aujourd'hui, la semaine prochaine ou dans trois mois?

M. GOODE: Laissez-moi poser mes questions.

M. Goode:

D. Êtes-vous au courant de cette demande?—R. J'en ai entendu parler et j'en ai lu quelque chose dans les déclarations de M. Rae.

D. Quelle serait la conduite de Radio-Canada si M. Rae ou quelqu'un d'autre demandait la permission d'ouvrir un poste privé de télévision dans la partie septentrionale?—R. Je crois que vous devez, à ce sujet, tenir compte des déclarations générales du gouvernement en ce qui concerne les permis. Radio-Canada se contente de faire des recommandations au sujet des permis. Le gouvernement, le ministre des Transports, ou plutôt le gouvernement lui-même s'occupe des permis. C'est le gouvernement qui prend les décisions finales et qui s'occupe de la politique générale. Si vous lisez les déclarations qui proviennent du gouvernement, vous verrez qu'on y préconise une méthode grâce à laquelle un seul permis est accordé pour une région, le plus tôt possible, mais non une duplication de postes.

D. A mon avis, vous recommanderiez plutôt qu'aucun poste indépendant de télévision ne soit autorisé en Colombie-Britannique avant que Radio-Canada ne s'y soit établi. Est-ce exact?—R. L'évolution du système d'octroi des permis constitue toute une histoire. Il faut se reporter au rapport de la Commission Massey. En novembre 1949, le gouvernement avait établi une méthode temporaire et nous avait autorisés à nous occuper des postes de Montréal et de Toronto; la Commission Massey recommandait également dans son rapport que nous procédions de cette façon et qu'aucun poste privé ne reçoive de permis avant que des programmes nationaux soient disponibles. Nos opérations ont commencé en septembre dernier et, en décembre, le gouvernement, par l'entremise de M. McCann, faisait une déclaration au sujet de sa politique générale à l'égard des permis.

D. Au sujet de ce rapport de la Commission Massey, puis-je vous citer un extrait d'un discours prononcé au club Canadien à Montréal, le 11 juin, par le très honorable Vincent Massey. Il a dit ceci: "Il semble qu'on ait mal interprété les propositions de la Commission. Elle a recommandé que des permis ne soient accordés aux postes privés de télévision que lorsque des programmes nationaux seraient fournis par Radio-Canada." M. Massey a ajouté: "Ceci ne veut cependant pas dire qu'il ne peut y avoir de poste de télévision, disons à Halifax ou à Vancouver avant que Radio-Canada ait terminé l'installation de ses réseaux nationaux." Il a dit également: "Les films

constitueront une grande partie des programmes télévisés au Canada sur tous les postes, qu'ils soient des postes privés ou des postes de Radio-Canada." Il a déclaré là en toutes lettres que l'intention de la Commission n'était pas d'éliminer les postes privés.—R. Lorsque Radio-Canada aurait inauguré ses programmes nationaux. Il y actuellement 7 postes privés munis de permis au Canada.

D. Non. Il dit qu'il ne peut y avoir de postes de télévision à Halifax ou à Vancouver suivant le cas, avant que Radio-Canada ait organisé son système de télévision national.—R. Je crois qu'il ne s'est servi là que d'exemples et qu'il n'a pas voulu dire qu'il fallait attendre que Radio-Canada ait câblé ou relayé ses programmes à travers tout le pays. Nous disposons maintenant d'un service national et, je le répète, sept postes privés ont déjà obtenu des permis.

D. Je diffère d'opinion avec vous à ce sujet, monsieur Dunton.

M. KNIGHT: Quelle était exactement l'expression: vous avez dit d'ici à ce que Radio-Canada ait terminé?

M. GOODE: Terminé l'installation de ses réseaux nationaux. C'est ce qu'on dit ici. Sans doute M. Massey a-t-il voulu modifier une déclaration quelconque ou un point de vue qui a été exprimé dans les journaux au sujet du rapport de la Commission Massey.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ne croyez-vous pas plutôt qu'il exprimait là son opinion personnelle?

M. GOODE: Il était le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est vrai. Il ne pouvait cependant pas décider de la politique du gouvernement ou de celle de Radio-Canada. C'était son opinion personnelle.

M. GOODE: Sûrement personne n'est mieux en mesure d'expliquer une déclaration de la Commission Massey que le très honorable M. Massey lui-même.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je l'admets.

Le TÉMOIN: Ce qui se produit actuellement concorde parfaitement avec cette déclaration. Je crois qu'alors on prétendait qu'il ne pouvait y avoir de postes privés au Canada avant que Radio-Canada ait ouvert des postes à travers tout le pays, reliés entre eux par un réseau direct. Le rapport n'en dit rien. Il déclare seulement qu'il ne peut y avoir de postes privés avant que les programmes nationaux soient disponibles et que tous les postes munis de permis devraient se prévaloir de ce service de programmes nationaux. Et, je le répète, sept postes privés ont déjà été autorisés.

M. Goode:

D. Mon interprétation des remarques de M. Massey est complètement différente de la vôtre.—R. Je m'en rends compte.

D. Supposons que vous receviez une demande d'un poste indépendant de la Colombie-Britannique. Supposons qu'une demande vous soit adressée de la part d'un exploitant indépendant de Colombie-Britannique qui vous donne des chiffres satisfaisants au point de vue financier, et qui prouve qu'il s'agit d'une société responsable. Que recommanderait Radio-Canada?—R. D'abord, le gouvernement lui-même accorde les permis. Je le répète, nous ne voulons pas qu'on nous transmettre les demandes provenant de régions devant être desservies par un service public. Par conséquent, les demandes provenant de régions qui seront munies de services déjà annoncés et en voie d'organisation ne seront pas acceptées. Étant donné ces circonstances, au temps présent, ces demandes ne nous sont simplement pas transmises.

D. Savez-vous qu'il y a 5,500 appareils de télévision sur le versant sud de la partie méridionale de la Colombie-Britannique?—R. Je n'en savais pas le chiffre exact.

D. Ils captent tous le poste King, de Seattle. Je ne crois pas qu'aucune somme soit versée au poste de Seattle pour fins d'annonces, mais je sais cependant que lorsque le poste de Bellingham se proposait de radiodiffuser, une annonce est apparue dans le *Sun* et le *Province*, de Vancouver, demandant un vendeur d'annonces de télévision pour la partie méridionale de la province. Les derniers chiffres que je possède indiquent des engagements en matière d'annonces au montant de $122,000 pour le mois de mai à KVOS. Que cette somme soit envoyée à ce poste de Bellingham ne me semble pas très pratique pour le Canada. D'après mes renseignements, il me semble que vous devriez recommander, si la Colombie-Britannique adresse une demande au ministère des Transports, qu'un poste indépendant de télévision s'installe en Colombie-Britannique le plus vite possible. Je dis ceci parce que, à mon avis, la concurrence ne nuiera en aucune façon à Radio-Canada. Il me semble que vous ne devez pas la craindre. Après ce que nous avons vu hier soir à Toronto, je suis convaincu qu'un poste indépendant de télévision en Colombie-Britannique aurait beaucoup à faire et devrait dépenser énormément d'argent pour en arriver avec Radio-Canada. C'était une excellente représentation que j'ai vue hier soir et, après l'avoir vue, j'insiste davantage pour que la Colombie-Britannique obtienne un service de télévision le plus tôt possible. Que vous vous inquiétiez de la concurrence possible au sujet des programmes que vous émettez de Toronto me dépasse. Je ne crois pas qu'un poste indépendant de télévision pourrait vous égaler lorsqu'il s'agit de la qualité, et, franchement, je ne crois pas que nous ayons la télévision avant janvier ou février. Vous avez dit en hiver, mais l'hiver dure peu en Colombie-Britannique et généralement il commence à la fin de janvier ou le 1er février.

M. KNIGHT: Pas lorsque j'étais là.

M. Goode:

D. Alors, pourquoi ne laissez-vous pas un poste indépendant s'y installer et subir la concurrence que vous pourrez lui faire lorsque vous érigerez un poste? Je le répète, il n'y a pas un poste américain qui puisse donner des programmes comparables à celui que nous avons vu hier soir *The Big Revue*. La télévision était excellente et vous méritez des compliments. Nous, les gens de la Colombie-Britannique, aimerions avoir de tels programmes tout comme les gens de Montréal, de Toronto et d'Ottawa et le plus vite possible. Je désapprouve votre conduite à l'égard de la région d'Ottawa. Je crois que Vancouver et Burnaby ont ensemble une population beaucoup plus élevée et, à mon avis, Radio-Canada devrait donner à la Colombie-Britannique un poste indépendant de télévision ou un poste temporaire de télévision de quelque sorte dès maintenant.—R. Nous avons fait tous les efforts possibles depuis quelque temps pour ouvrir un poste à Vancouver. Nous sommes entièrement d'accord avec vous à ce sujet.

D. Vous devriez convenir avec moi que le temps est venu de laisser un poste indépendant de télévision s'y installer.—R. Il me semble que vous avez mentionné qu'il n'était pas bon pour le Canada que des sommes soient envoyées à Bellingham pour fins d'annonces.

D. Oui.—R. Je me demande si vous ne rencontrerez pas les mêmes difficultés lorsqu'il s'agira de l'établissement et de l'expansion d'un réseau de télévision efficace à travers le pays. Vous parlez de concurrence, mais elle ne s'exercerait pas entre les postes privés canadiens et Radio-Canada. Ce sera plutôt entre les programmes américains et les programmes canadiens. Comme je l'ai expliqué lors d'une réunion à laquelle vous n'assistiez pas, monsieur

Goode, il est infiniment moins coûteux pour un poste privé, pour Radio-Canada ou pour un commanditeur au Canada, de retransmettre des programmes américains de quelque façon, que d'offrir à un auditoire un programme semblable organisé ici. Mais si nous devons exploiter un réseau national de télévision auquel les postes publics et privés coopéreront et fournir une quantité raisonnable de programmes canadiens, cela exigera un effort considérable de la part du public et des postes privés. Si nous devons partager notre effort, l'interrompre en faisant intervenir des programmes américains, cela nous fournira peu de chance d'offrir un service de programmes vraiment national avec une proportion raisonnable d'émissions canadiennes. Il s'agit de juger quels sont les intérêts canadiens. Nous essayons d'établir un système efficace comportant un nombre raisonnable de programmes canadiens. Nous savons que cela comporte certaines difficultés et vous vous en rendrez compte si vous considérez les erreurs qu'ont fait les postes privés du Canada. Ils sont simplement incapables de produire et d'utiliser en grande quantité des programmes canadiens en direct. Il leur faut compter très largement sur des programmes importés des États-Unis. Il est possible que la plupart des gens désirent une grande diversité de programmes, mais si vous désirez organiser un flot continu et efficace de programmes canadiens, il me semble qu'il faudrait coordonner les efforts de chacun à travers le pays. Il s'agit de savoir ce que le Parlement veut, en dernière analyse. Mais c'est là la façon dont nous essayons de procéder.

M. Fulton:

D. Vous allez sûrement offrir des programmes canadiens sur les postes de Radio-Canada, de toute façon, n'est-ce pas, lorsque ces postes seront établis? Vous allez présenter des programmes canadiens?—R. Nous l'espérons.

D. Vous ne serez pas empêchés de présenter ces programmes canadiens simplement par le fait que d'autres postes ont commencé de fonctionner avant vous, n'est-ce pas?—R. Non, mais il s'agit de savoir si nous disposerons des ressources nécessaires pour maintenir ces programmes à travers le pays.

D. Vous dites?—R. En plus des fonds publics que nous obtenons de quelque façon, il y aura les contributions commerciales à un système effectif national tel que nous le prévoyons au Canada, peu importe l'appui financier que nous recevons du public. Si nous utilisons trop de programmes américains au début, et si nous continuons de les utiliser en grande quantité, il nous sera difficile d'organiser des programmes réellement canadiens et de nous servir des talents canadiens à travers le pays.

D. Dois-je en conclure, et je n'ai pas l'intention d'être injuste, que vous voulez dire que si ces postes sont établis d'abord et que s'ils télévisent durant la plus grande partie du temps, des programmes américains sur une base commerciale, que les recettes commerciales seraient absorbées dans une large mesure par ces postes privés et que Radio-Canada trouverait très difficile d'obtenir des commanditaires qui seraient prêts à acheter du temps, sur une base commerciale, des postes de Radio-Canada? Est-ce là la première conclusion que je dois tirer de votre déclaration? En second lieu, est-ce que le volume des recettes commerciales que vous espérez en tirer, ou la proportion de vos recettes totales en matière de télévision, est à ce point important que l'absence de ces émissions commerciales nuirait très sérieusement à l'expansion de vos programmes de télévision? Est-ce que ce sont là deux conclusions raisonnables à tirer de votre déclaration?—R. Ce n'est pas tout à fait ça. Il ne s'agit pas exactement de revenus ou de recettes. Quoique la question soit très importante et elle acquerra davantage d'importance à l'avenir. Il s'agit également, en partie, de l'apui du public en général, de l'auditoire que le poste peut intéresser,

de l'appui général apporté aux programmes canadiens et de l'organisation d'un service de programmes à même les fonds publics et également du système des recettes commerciales. Nous croyons que la contribution commerciale devra être très élevée. Naturellement, nous offririons des programmes sans cette contribution, mais l'établissement et l'expansion d'un système efficace qui atteindrait tout le pays constituera une tâche très difficile et requerra toutes les ressources, sous forme d'annonces ou autres, qui peuvent lui être fournies.

D. Si je comprends bien, vous considérez que la difficulté pour Radio-Canada d'atteindre un nombre suffisant de spectateurs pour ses programmes de télévision sera si grande, que si vous permettez aux postes privés d'envahir ce domaine avant vous, vous croyez, ou plutôt c'est peut-être là la politique du gouvernement, qu'afin de maintenir des programmes de télévision à Radio-Canada, vous devez empêcher les postes privés d'envahir ce domaine avant vous?—R. Ce n'est pas tout à fait ça. Nous ne songeons pas à la question en termes de concurrence avec les postes privés. Nous y songeons en termes positifs, c'est-à-dire en ce qui concerne le développement de programmes canadiens.

D. Mais c'est ce que vous feriez de toute façon; vous organiseriez ces programmes que vous avez mentionnés et que vous téléviserez de toute façon et vous ne serez pas empêchés de le faire simplement parce que d'autres postes ont commencé de téléviser avant vous?—R. Mais vous avez besoin de ressources pour le faire et c'est là ce qui nous inquiète grandement. Nous devons songer aux années à venir et aux ressources nécessaires pour maintenir des programmes canadiens de télévision efficaces à travers le pays, ou du moins une proportion raisonnable de ces programmes canadiens.

D. J'essaie de me rendre compte des faits et de juger si la raison qui vous préoccupe à ce point au sujet des postes privés qui vont entrer dans ce domaine est qu'ils absorberaient une trop large part de l'auditoire s'ils commencent à téléviser avant vous. Croyez-vous que cette perte d'auditoire et, par conséquent, de recettes commerciales, vous empêcherait d'aller de l'avant avec l'organisation de programmes, comme vous le jugeriez bon, et vous forcerait de compter sur les deniers publics dans une mesure beaucoup plus grande que vous ne l'aviez prévu? Ce que vous dites en réalité, c'est que l'auditoire sur lequel vous comptez dans le moment serait perdu pour vous et, par conséquent, vous comptez actuellement sur la politique du gouvernement d'empêcher les postes privés de téléviser, ce qui vous réserve les régions les plus profitables?—R. Je n'irais pas aussi loin que ça. D'abord, il s'agirait de duplication dans les mêmes régions. Il importe peu que ce soit l'un ou l'autre qui commence d'abord. C'est un fait que l'auditoire et les ressources relatives à cette région seraient partagés à un moment où il est très difficile d'augmenter nos ressources dans le but de fournir un service de programmes efficaces à travers tout le pays.

D. Lorsque vous parlez de ressources, vous voulez sûrement parler de recettes commerciales?—R. Pour une large part, oui.

M. KNIGHT: Je crois que nous en sommes de nouveau à une espèce de partie de lutte mentale, comme cela s'est produit au sujet de la radio et qui commence de nouveau ici au sujet de la télévision. En ce qui me concerne, je crois que la télévision est plus importante encore que tous ces agents de culture et de nationalité, si vous le voulez. Je ne suis pas tellement intéressé ou enthousiasmé par la déclaration de M. Goode. Je ne parle pas de ses problèmes locaux; nous en avons tous. Mais je ne vois pas que nous devions vendre notre droit d'aînesse pour un plat de lentilles, si je puis m'exprimer ainsi, simplement parce que nous avons hâte d'obtenir de l'argent comme les autres. Comme question de fait, l'argent ne m'intéresse pas, mais je m'intéresse vivement à la préservation de notre culture nationale, de nos caracté-

ristiques nationales, par opposition à un état de choses chaotique qui pourrait résulter de notre propagande, notre culture subissant l'influence d'agences de publicité provenant d'une direction ou d'une autre. C'est là une déclaration générale de politique et, personnellement, à la suite de mes observations sur certains programmes, je ne suis pas sûr que nous désirions obtenir la télévision si nous devons l'accepter sur cette base ou avec sa qualité actuelle. Si c'est bien l'intention de Radio-Canada d'établir des programmes de la façon que j'ai proposée, alors je suis tout à fait en faveur de Radio-Canada en cette matière. En ce qui concerne la préservation de notre liberté et de la liberté de parole dont on parle tant, et des questions de ce genre, je prétends, monsieur Dunton, que nous ne pouvons avoir aucune liberté nulle part sans qu'il y ait un certain contrôle et, en ce qui me concerne, si un contrôle doit être exercé, je veux qu'il le soit par le Parlement et par les représentants élus du peuple de notre pays, pluôt que par des gens dont le seul intérêt est d'obtenir de l'argent des habitants du Canada, eux qui vivent dans un autre pays.

M. FULTON: J'ai toute une série de questions que je désirerais poser au témoin et je me demande, sans vouloir être désobligeant, si M. Knight ne pourrait pas réserver ses commentaires pour plus tard et se contenter de poser des question, s'il en a à poser.

M. KNIGHT: Je ne suis pas un avocat, mais je suis suffisamment adroit pour adopter la forme d'un questionnaire.

M. FULTON: J'aimerais que vous le fassiez.

M. KNIGHT: Si le président l'exige. J'aimerais demander à M. Dunton s'il ne croit pas que les images présentent de plus grandes possibilités que la radiodiffusion sonore, particulièrement lorsqu'il s'agit de conquérir les âmes et les intelligences des jeunes dans nos foyers.

Le TÉMOIN: Oui, je le crois. La portée en est beaucoup plus vaste.

M. *Knight:*

D. Ne convenez-vous pas avec moi qu'ici, au Canada, nous avons un héritage digne d'être conservé et qu'il vaut la peine de s'en tenir à l'individualité qui fait que le Canada est ce qu'il est, et que les Canadiens sont des Canadiens, par opposition aux gens des États-Unis?—R. L'un de nos premiers objectifs est d'exprimer ces sentiments dans nos programmes de télévision.

D. Et si je puis, avec la permission de M. Fulton, faire une autre observation sous forme de question, qui suis-je, direz-vous, pour critiquer cette grande nation, nos amis du Sud? Je ne les critique pas en réalité. Je demande simplement qu'on nous laisse tranquilles, de sorte que nous n'ayons pas à nous soumettre à certaines formes de publicité ou de propagande ou de culture, ou ce que vous vous voudrez. C'est là, je crois, en grande partie ce que je voulais dire.

M. FULTON: Seriez-vous par hasard un isolationiste?

M. KNIGHT: Ne croyez-vous pas...

Le VICE-PRÉSIDENT: Pas nécessairement.

M. FULTON: Je voudrais lui demander s'il est oui ou non un isolationiste.

M. RICHARD: L'êtes-vous?

M. FULTON: Non.

M. Knight:

D. N'est-ce pas un fait que si une puissance étrangère voulait influencer les esprits dans notre pays ou changer notre structure et nos caractéristiques nationales, n'est-ce pas votre avis que la télévision serait l'un des moyens les

plus puissants pour le faire?—R. Comme je l'ai dit au début de mon exposé, nous croyons que c'est l'une des formes les plus efficaces de communication destinées à atteindre les masses que nous ayons encore inventées.

D. Et vous convenez avec moi que notre culture et nos caractéristiques nationales, quelles qu'en soient les faiblesses, semblent nous convenir, et vous êtes aussi d'avis qu'il faut les préserver et que le contrôle de notre télévision par les représentants élus du peuple est l'un des meilleurs moyens de préserver cette culture et ces caractéristiques nationales?

M. FULTON: Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il est dans l'ordre de poser une question de ce genre au témoin. Si je ne me trompe, M. Dunton est président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, un organisme qui s'occupe d'exploiter la radiodiffusion sous la direction gouvernementale...

Le TÉMOIN: Pas sous la direction du gouvernement.

M. FULTON: D'après la politique du gouvernement.

Le TÉMOIN: Non, pas d'après la politique du gouvernement.

M. FULTON: En général, vous devez vous conformer à la politique du gouvernement.

Le TÉMOIN: Non, monsieur Fulton, sauf en ce que le gouvernement peut faire observer sa politique déclarée au sujet de l'autorisation des postes ou des propositions du Parlement, mais en ce qui concerne notre exploitation, nous n'avons pas à nous conformer.

M. FULTON: Non pas en ce qui concerne les opérations journalières, mais l'ensemble et la portée de vos travaux sont sous la surveillance du gouvernement.

Le TÉMOIN: En matière de permis, Radio-Canada est contrôlé, tout comme le sont les activités des postes privés.

M. KNIGHT: Puis-je poser une ou deux autres questions. Considérez-vous, monsieur Dunton, que votre organisation ou votre société est simplement une autre compagnie radiophonique en concurrence commerciale avec les postes privés?

Le TÉMOIN: Certainement non. Nous avons un devoir national établi par le Parlement.

M. Knight:

D. Je présume que vous songez aux activités radiophoniques inaugurées par M. Bennett.—R. Je songe à la Loi de la radiodiffusion et à la radio comme devant appliquer les recommandations des divers comités parlementaires.

D. Je crois avoir exposé clairement mon point de vue et je ne suis pas tellement anxieux de voir mes enfants et mes petits-enfants inondés par cette sorte de choses, simplement parce qu'il s'agit de faire de l'argent rapidement.

M. GOODE: Vous ne voulez pas dire que mon argument reposait sur cette question, parce que ce n'est pas le cas. Vous voulez parler là de questions que j'ai soulevées. Mais je puis ajouter que je n'ai certainement pas été guidé par la pensée que quelqu'un pourrait faire de l'argent rapidement.

M. Knight:

D. Et le système en Grande-Bretagne? Pouvez-vous nous donner une idée de la façon dont la télévision fonctionne en Grande-Bretagne où elle est propriété publique?—R. Actuellement, en Grande-Bretagne, une seule société télévise des programmes, et c'est la *British Broadcasting Corporation.* Il a été question que le gouvernement autorise d'autres postes.

D. Mais il n'a pas jugé bon de le faire jusqu'ici?—R. Non, et naturellement la société actuelle ne télévise aucune émission commerciale.

D. Le changement de gouvernement ne semble pas avoir affecté le point de vue gouvernemental à ce sujet?—R. Je crois que le Gouvernement actuel a fait une déclaration plus récente dans laquelle il indiquait son désir d'autoriser des postes commerciaux.

M. KNIGHT: Je vois qu'il y a tendance...

M. FULTON: Oui, à la concurrence.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous terminé, monsieur Knight?

M. RICHARD: Une autre question. Le témoin a dit, je crois, que Radio-Canada suivait la même ligne de conduite en matière de télévision qu'en radiodiffusion sonore. N'est-ce pas là ce que M. Goode a dit, et je ne m'oppose à ce qu'il a dit, à condition que nous ayons la télévision. La raison pour laquelle nous recevons les programmes nationaux de Montréal et de Toronto n'est-elle pas due au fait que nous avons besoin de plus d'espace ici, que nous n'en avons pas suffisamment pour la production? Nous pouvons obtenir raisonnablement de Montréal et de Toronto ce que nous appelons des programmes nationaux.

Le TÉMOIN: Comme je l'ai expliqué au dernier comité, nous désirions ériger plusieurs postes simultanément, l'un à Ottawa, parce qu'il est facile à exploiter et très économique.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Fulton, je crois que vous aviez d'autres questions à poser.

M. Fulton:

D. Je ne veux pas entrer dans une longue controverse sur la question de savoir si vous êtes assujettis à la politique gouvernementale ou non, et jusqu'à quel point, mais je crois qu'il ne serait pas raisonnable de dire que, dans le domaine de la télévision, particulièrement à ce stade de développement, vous n'êtes pas plus directement influencés par la politique du gouvernement en ce qui concerne la télévision que dans le domaine de la radiodiffusion.—R. Je ne le crois pas, monsieur Fulton, sauf en ce qui concerne les stipulations de la Loi et les circonstances. En ce qui concerne l'établissement de nouveaux postes et des questions de ce genre, le gouvernement autorise ou n'autorise pas l'établissement de nouveaux postes. Il en décide tout comme au sujet de la radiodiffusion sonore, quoique, peut-être, il ait fallut prendre plus de décisions, parce que la télévision se développe rapidement et il s'agit de savoir là où il faudrait ériger des postes et le facteur additionnel de l'octroiement des permis que le gouvernement doit proposer; mais à part ça, il n'y a aucune différence fondamentale avec la radiodiffusion sonore, sauf que la télévision en est encore à l'étape du développement initial.

D. Pour en revenir à des questions que nous discutions cet après-midi, relatives au fait qu'actuellement, dans les grands centres de la Colombie-Britannique seulement la télévision peut s'implanter, n'est-ce pas là un résultat direct de la ligne de conduite du gouvernement?—R. Actuellement, oui.

D. En réalité, Radio-Canada n'a rien à dire lorsqu'il s'agit de décider si d'autres postes seront autorisés et à quelle période?—R. Nous allons justement nous occuper des demandes qui nous seront soumises et faire les recommandations qui s'imposeront. Le Gouvernement a fait une déclaration à ce sujet.

D. En ce qui concerne l'autorisation d'autres postes de télévision ou de postes privés de télévision, disons dans une ville comme Vancouver, n'est-ce pas à la suite de la politique du gouvernement que les demandes relatives à ces permis ne vous sont même pas soumises?—R. Actuellement, oui.

D. Ce n'est pas la politique formelle de Radio-Canada?—R. Non.

D. De refuser de permettre aux postes privés de fonctionner?—R. Cela relève actuellement d'une déclaration qu'a faite le Gouvernement sur sa ligne de conduite à l'égard des permis.

D. Je crois que le meilleur moyen de traiter cette question maintenant est de prendre pour base les commentaires que vous avez faits lors de notre première réunion lorsque vous avez fait un exposé général et de vous poser certaines questions. Vous avez dit que votre personnel de télévision s'était formé lui-même... je résume ici ce que vous avez dit... que vous n'aviez obtenu aucune aide extérieure, c'est-à-dire que vous n'aviez pas engagé d'experts de l'extérieur ou envoyé à l'étranger vos gens qui s'occupent de production. Pourquoi avez-vous décidé en faveur de cette ligne de conduite? —R. Après avoir soigneusement étudié la question, la direction a jugé que nous pourrions faire un meilleur travail de cette façon. Naturellement, comme je l'ai dit, quelques-uns de nos employés seniors ont visité des postes de télévision à l'étranger et ont étudié la télévision. D'abord, nos directeurs avaient songé qu'il serait bon d'envoyer nos gens qui s'occupent de production à l'étranger pour y être formés et, à mesure que nous aurions plus de confiance en nous-mêmes, que les jeunes Canadiens pourraient faire eux-mêmes ce travail et qu'ils l'apprendraient mieux s'ils commençaient au commencement. Peut-être M. Ouimet pourrait-il dire quelques mots à ce sujet.

(Le président reprend le fauteuil)

M. J. ALPHONSE OUIMET (Directeur général de Radio-Canada): Nous avons simplement cru que la façon la plus économique et la plus rapide de former notre personnel, qu'il s'agisse de techniciens ou de producteurs, était de les laisser se former eux-mêmes. Il s'agissait d'abord de les habituer à travailler suivant notre budget et non pas d'après le budget dont peut disposer un autre pays. Il fallait qu'ils soient formés suivant nos méthodes et je crois que la formation qu'ils ont ainsi obtenue prouve que c'était la bonne façon de procéder. Nous aurions pu en envoyer un grand nombre parce que nous avons un très grand nombre de ces employés à former. S'ils étaient allés se former à l'extérieur, il aurait fallu, à leur retour, qu'ils s'adaptent à nos méthodes particulières et, en réalité, je ne crois pas qu'ils auraient été formés plus rapidement ou mieux. De plus, il nous aurait fallu défrayer tous leurs frais de voyage et autres.

M. FULTON: Vos méthodes de télévision diffèrent-elles beaucoup de celles des autres pays?

M. OUIMET: Elles sont beaucoup plus limitées.

M. FULTON: Elles diffèrent au point de vue de la quantité, mais non lorsqu'il s'agit de la nature ou de la qualité de la télévision?

M. OUIMET: C'est exact. La quantité et non la qualité en est limitée. Ceci considéré, les méthodes doivent être quelque peu différentes et vous pouvez très bien imaginer que la tradition ou la pratique, disons par exemple en Grande-Bretagne, diffère grandement des méthodes d'opération de la *National Broadcasting Company* ou de la *Columbia Broadcasting System* aux États-Unis. A cause de ces divergences, nous avons pensé qu'il était peu sage que nos gens soient formés d'après un système particulier et de modifier ensuite cette formation, même si ce n'était que légèrement, au lieu de les former nous-mêmes, alors qu'autrement nous n'avions rien à gagner.

M. FULTON: Je me rends parfaitement compte que la perspective, si je puis l'appeler ainsi, est tout à fait différente en ce qui concerne nos programmes; par conséquent, vous ne voudriez pas que les gens qui s'occupent des programmes soient formés à l'étranger. Mais sûrement, les opérations techniques doivent être les mêmes?

M. OUIMET: Mais ils ont été formés au Canada. Quelques-uns ont été formés dans des écoles canadiennes, comme la *Ryerson Institute*, pour n'en mentionner qu'une, et il y en a eu d'autres. Ils ont aussi été formés par quelques-uns de nos propres instructeurs qui avaient étudié la télévision pendant des années et qui étaient prêts à fournir ces instructions.

M. FULTON: J'ai peut-être mal interprété les paroles de M. Dunton. J'ai compris qu'ils s'étaient formés complètement eux-mêmes tout en travaillant à Radio-Canada.

M. OUIMET: Nous parlons de deux choses différentes. La formation théorique a été acquise par des études théoriques dans les livres ou dans les écoles, alors que la formation pratique a été acquise en se servant de nos propres cameras. Nos employés allaient à l'école dans la matinée et pratiquaient à nos studios dans l'après-midi.

M. FULTON: C'est exact, n'est-ce pas, que les postes des États-Unis et de Grande-Bretagne ont commencé à produire avant vous?

M. OUIMET: Oh! oui.

M. FULTON: Pourquoi alors n'avez-vous pas jugé bon d'envoyer quelques-uns de vos employés qui s'occupent de production voir à l'étranger comment on produit un programme de télévision, si ces postes fonctionnaient avant vous?

M. OUIMET: C'est ce que nous avons fait, mais personne n'est resté là-bas une semaine, ou un mois, ou trois mois. Cependant, un certain nombre de nos principaux employés ont visité un grand nombre de postes et y ont appris ce qu'ils considéraient comme les meilleures méthodes, étant donné qu'elles diffèrent en certains points.

M. KNIGHT: C'étaient des observateurs, en d'autres termes?

M. OUIMET: C'étaient des observateurs. Il est évident que nous avons largement bénéficié de l'expérience des autres; nous avons également essayé de profiter de leurs erreurs et ceci s'applique en grande partie au travail de ceux qui n'avaient pas eu les mêmes avantages que nous.

M. FULTON: Peut-être que ce que je peux appeler le degré d'isolement n'était pas aussi complet que je l'ai cru à la suite de la déclaration de M. Dunton. Et maintenant, au sujet de l'équipe de construction, c'est-à-dire les personnes qui sont à construire vos postes de télévision, qui surveillent la construction au nom de Radio-Canada...Les principes mentionnés par M. Dunton s'appliquent-ils à cet égard, ou ont-ils été envoyés à l'étranger pour acquérir des connaissances pratiques en matière de construction et d'installation des appareils?

M. OUIMET: Nous avons agi là à peu près de la même façon que lorsqu'il s'est agi du personnel chargé de l'exploitation. Nos ingénieurs et nos architectes, naturellement, ont dû visiter quelques postes avant de commencer à faire les plans ou à bâtir un poste. Alors ils ont eu l'occasion de voir ce qui a été fait dans d'autres pays. Nous les avons envoyés en tournée d'observations. Il n'y a pas eu de formation véritable, mais nos ingénieurs qualifiés et nos architectes, une fois au courant de nos exigences, tiennent compte des développements modernes en ce domaine, de sorte qu'ils étaient prêts à faire le plan des postes et à en commencer la construction.

Le TÉMOIN: J'aimerais souligner le fait que l'an dernier, l'un de nos principaux ingénieurs a été invité à prononcer une causerie lors d'une réunion importante d'ingénieurs aux États-Unis, au sujet de la télévision.

M. Fulton:

D. Monsieur Dunton, dans votre exposé, vous avez parlé ensuite des postes du réseau et vous avez dit qu'ils seraient prêts à fonctionner à la fin du mois prochain. M. Goode vous a interrogé au sujet de vos prévisions à l'égard de

Vancouver. Pouvez-vous mentionner quelques autres dates en ce qui concerne les autres postes de Colombie-Britannique?—R. Il est impossible de préciser une date quelconque. Nous espérons que le poste de Winnipeg s'ouvrira à l'automne, tard cet automne; celui d'Halifax, probablement au début de l'an prochain. Nous ne pouvons actuellement donner plus de précisions.

D. Et vous croyez que les postes de Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal, Ottawa et Halifax fonctionneront tous à la fin de l'année?—R. S'ils ne sont pas terminés à cette date, ils le seront sûrement au début de l'année prochaine. Actuellement, il semble que le poste d'Halifax ne sera pas prêt avant de début de l'an prochain.

D. Vous avez également déclaré que vous espériez qu'au début de l'an prochain, la grande majorité des Canadiens jouiraient d'un service national de télévision. Pourriez-vous être un peu plus précis à ce sujet et nous indiquer quelle étendue, à votre avis, engloberaient ces émissions lorsque vous dites "la grande majorité des Canadiens"?—R. Oui. Il y aura d'abord les moyens dont dispose Radio-Canada et que vous avez mentionnés; cela uniquement atteindrait, je crois, près de 40 p. 100 ou tout près de 50 p. 100 de la population.

M. OUIMET: Tout près de 50 p. 100 de la population.

Le TÉMOIN: En outre, sept postes privés ont été autorisés à téléviser des programmes. Ils agiront comme partenaires du réseau national et téléviseront des programmes nationaux. Nous prévoyons aussi que d'autres postes additionnels seront autorisés, qu'ils fonctionneront l'an prochain et radiodiffuseront des programmes nationaux. Nous croyons donc que 71 p. 100 de la population recevra nos programmes nationaux l'an prochain.

M. Fulton:

D. Alors votre déclaration ne concernait que la population? Vous vouliez qu'elle soit comprise strictement en ce sens et non pas comme s'appliquant aux régions?—R. Oui. Le Canada est un vaste pays.

D. Quelles sont vos intentions en ce qui concerne la télévision dans les régions rurales?—R. D'abord, nous voulons leur fournir ce service par l'entremise de Radio-Canada et des postes privés, autant que possible; ensuite, je crois qu'il nous faudra songer aux régions plus difficiles à atteindre et trouver les moyens de leur fournir des programmes. D'ici là, il y aura eu des améliorations techniques et il nous sera possible de desservir ces régions au moyen de postes de relais et d'émetteurs. Nous espérons que le réseau atteindra directement ces régions dans un avenir rapproché. Nous comptons établir des connections directes entre le réseau et les postes situés dans la partie septentrionale de l'Ontario et de la province de Québec en 1954. Nous espérons également établir des connections qui atteindraient jusqu'à Winnipeg et, à l'Est, jusqu'à Halifax, vers 1956. Cela offre la possibilité d'établir des émetteurs à relai à mi-chemin. Je crois qu'en ce moment, vous voulez parler des difficultés qui se présentent au Canada pour le développement d'un système de télévision, considérant le coût très élevé que cela représente, surtout là où la population est très clairesemée.

D. Jusqu'ici, vous subissez la plus grande partie des frais vous-même, n'est-ce pas?—R. De quelle manière?

D. Comme résultat de la politique gouvernementale, non pas de la vôtre, la plus grande partie des frais de télévision retombent sur Radio-Canada?—R. Une large part, en ce qui concerne la réalisation des programmes mais, comme je l'ai dit, sept postes privés ont actuellement obtenu des permis et les placements privés pour la retransmission des programmes constitueront tout un item.

D. Laissons de côté les régions à fortes populations et passons à celles où les populations sont moins nombreuses. Elles m'intéressent tout autant que

M. Goode parce que, dans l'Ouest, il y a de vastes espaces vides. Ainsi, de Vancouver à Winnipeg. Ces deux villes disposent toutes deux d'un poste du réseau et il n'y a entre ces endroits aucun poste privé. Tous les postes privés autorisés sont situés à l'est de Sudbury.—R. Ces régions n'ont qu'à formuler des demandes; Radio-Canada aurait aimé établir un poste dans chacune de ces provinces, mais nous n'avons pas été autorisés à le faire.

M. GOODE: Y compris la Colombie-Britannique?

Le TÉMOIN: Nous avons reçu l'autorisation en ce qui concerne la Colombie-Britannique. En outre, nous aurions aimé recevoir l'autorisation d'établir des postes dans d'autres régions provinciales, mais nous ne l'avons pas obtenue; ces régions sont donc libres de formuler des demandes privées et quelques-unes le font.

M. Fulton:

D. Mais les régions les plus avantageuses au Canada sont réservées aux postes de Radio-Canada?—R. Je ne dirais pas ça, monsieur Fulton. Certaines régions sont considérées comme grandement avantageuses, cependant des postes privés y ont été autorisés. Je ne dirais pas avantageuses au point de vue de Radio-Canada.

D. Les régions à fortes concentrations de population sont réservées au poste de Radio-Canada, les centres comme Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal, Ottawa et Halifax.—R. Il y a de plus fortes concentrations de population, disons autour de London, Windsor et Hamilton qu'autour de Halifax, et probablement aux environs de Winnipeg. Quelques-uns des postes privés qui ont déjà été autorisés atteindront un vaste auditoire.

D. Dans l'Ouest, il y a deux centres de population très importants, l'un à Vancouver et l'autre à Winnipeg. Il s'y trouve également d'autres villes d'importance considérable, mais vous ne vous y intéressez pas; en réalité, on ne vous permet pas de vous y intéresser à cause de la politique gouvernementale à ce sujet.—R. Non, sauf lorsqu'il s'agit de fournir des programmes aux postes privés situés dans ces régions. Je ne considérerais cependant pas Edmonton comme une région à population éparse.

M. Hansell:

D. Je ne veux pas nuire à la continuité de la discussion, et si je pose ma question maintenant, c'est qu'elle conserve cette continuité. J'allais m'informer de l'Alberta, parce que le ministre a déclaré au Parlement qu'on avait l'intention d'établir un poste en Alberta mais qu'il avait été impossible de le faire alors. Il n'a pas été en mesure de dire si ce poste sera situé à Calgary ou à Edmonton. C'est là une déclaration explicite qu'il a faite. Radio-Canada a-t-il étudié davantage la question?—R. Oui, nous l'avons étudiée. Si je comprends bien la situation, nous n'avons pas été autorisés à établir un poste en Alberta et la voie est maintenant ouverte aux demandes privées.

D. Avez-vous reçu des demandes privées provenant de l'Alberta?—R. Nous n'en avions pas reçu avant la dernière réunion, mais, à titre officieux, j'apprends qu'on en prépare plusieurs. Cependant, le ministère des Transports nous les transmet lorsqu'elles sont complétées.

D. Alors je suppose qu'il vaudrait mieux poser la question au ministère des Transports?—R. Oui, et pourtant il est possible qu'il n'ait pas ce renseignement. Certaines personnes n'envoient leurs demandes qu'au dernier moment avant les réunions du Bureau. Je crois qu'à peu près tout le monde est au courant qu'il y aura plus d'une demande provenant de Calgary et d'Edmonton de la part de différentes personnes intéressées.

D. Avez-vous étudié la question de savoir s'il y aura plus d'un poste de Radio-Canada situé à Calgary ou à Edmonton?—R. Non, pas précisément. L'idée générale est d'établir des postes, s'il est possible, dans les capitales provinciales.

D. Ah! je comprends. Maintenant, M. Goode et M. Fulton vous ont demandé en particulier quand il faut s'attendre à l'établissement de postes dans d'autres régions. Je ne serai pas aussi persistant que certains messieurs, mais j'aimerais fournir un peu d'encouragement au gens de l'Alberta; de sorte que j'aimerais obtenir de vous une idée du moment où la télévision sera à la portée des gens de cette région.—R. Actuellement, tout dépend des demandes privées. Je le répète, j'ai appris que plusieurs personnes intéressées vont formuler des demandes et travaillent assidûment à la préparation de plans pour Edmonton et Calgary; il s'agit maintenant de suivre les procédés ordinaires, de formuler sa demande, de se présenter devant le Bureau des gouverneurs, d'obtenir une audience et la recommandation qui en résulte, et ensuite, d'attendre la décision du gouvernement et de laisser écouler le temps nécessaire à la construction d'un poste.

D. En ce qui concerne la Colombie-Britannique, vous ne pourriez pas nous donner une idée du temps où vous pourriez y installer un poste?—R. Dans le moment, nous ne sommes tout simplement pas autorisés à ériger un poste dans cette province.

D. Il nous faudra demander au ministre d'expliquer sa déclaration précédente, alors.—R. Il me semble que le ministre l'a expliquée davantage depuis, monsieur Hansell. Actuellement, je suis sûr que dans les circonstances, ces régions sont réservées aux postes privés.

D. Si vous recommandez les demandes en vous basant sur le chiffre de la population, il me semble que cela est tout à fait juste. Je vous suggérerais de surveiller l'Alberta et, naturellement, comme j'habite le sud, j'aimerais aussi voir un poste s'établir à Calgary. Il servirait mes propres électeurs. Mais je crois que la question du chiffre de la population devrait être l'un des premiers facteurs pris en considération.—R. Je crois que l'on prépare actuellement des demandes dans ces deux villes et ces deux-là ne s'excluent pas l'une l'autre.

M. Knight:

D. Puis-je poser une question au sujet de la limite où finissent ces régions clairsemées? M. Goode, au moyen de ses questions, a obtenu des renseignements détaillés sur vos plans pour Vancouver. Quels sont les projets de Radio-Canada à l'égard de l'autre côté de cette région clairsemée? Quels sont vos projets à l'égard de Winnipeg? Avez-vous trouvé un emplacement et que dites-vous des bâtiments et autres?—R. La situation semble plus simple à Winnipeg qu'à Vancouver. Nous y avons acheté un nouvel édifice l'an dernier en songeant à la télévision. Cet édifice, situé sur l'avenue Portage, comprendra un établissement de télévision et nous y installerons également l'émetteur de télévision et la tour.

D. M. Hansell vous a posé des questions au sujet de l'Alberta. Et les demandes de la Saskatchewan? Comptez-vous en recevoir?—R. A peu près tous ceux qui s'occupent de radiodiffusion sont au courant qu'on prépare au moins une demande dans cette région.

D. La Société est-elle assujettie aux mêmes restrictions en ce qui concerne la Saskatchewan?—R. Nous ne sommes pas autorisés à procéder et je crois que la politique gouvernementale est d'étudier les demandes provenant de ces régions.

M. Fulton:

D. Lors de notre première séance, vous avez dit dans votre exposé sur la ligne de conduite de Radio-Canada que la production de programmes cana-

diens au moyen de talents canadiens serait à la base de la télévision au Canada. C'est là un résumé de ce que vous avez dit.—R. Oui, c'est un résumé, parce que j'ai aussi parlé d'emmener ici des programmes de l'étranger et j'ai expliqué que nous voulions organiser un service balancé, tout en nous occupant de programmes canadiens.

M. ROBICHAUD: Vous ne vous considérez pas comme un isolationiste pour cette raison?

Le TÉMOIN: Non.

M. Fulton:

D. Vous avez dit que les programmes canadiens au moyen de talents canadiens devraient être à la base de la télévision au Canada. Je n'ai pas déclaré que vous aviez prétendu qu'il faudrait se limiter à cela. Vous avez soulignez les difficultés qu'il y aurait à atteindre ce but et déclaré également que la difficulté principale était constituée par la question économique qui s'opposait à ce principe. Vous avez également mentionné le fait qu'aux États-Unis, le coût de production des programmes est réparti sur un beaucoup plus grand nombre de gens que ce serait le cas au Canada. Puis-je dire avec raison que vos programmes de télévision au Canada comprendront, au plus haut degré possible, des talents canadiens?—R. Je ne me suis pas servi du terme "au plus haut degré possible". J'ai surtout insisté sur une quantité raisonnable; j'ai dit que nous nous occuperions de programmes canadiens et j'ai parlé d'emmener au Canada une grande proportion de programmes étrangers pour établir une sorte de balance et essayer d'obtenir une bonne quantité de bons programmes canadiens.

D. C'est bien votre intention d'offrir aux spectateurs canadiens des programmes canadiens, mettant en valeur des talents du Canada?—R. Oui.

D. Et non seulement que les spectateurs canadiens devraient avoir une chance de voir des programmes canadiens, mais aussi que les talents du Canada devraient posséder un moyen de se développer et de se présenter aux auditoires canadiens?—R. Oui, c'est un excellent argument. Il y a là pour eux une occasion de se développer.

D. En tenant compte de cette ligne de conduite, je m'étonne de la situation qui existe au poste d'Hamilton. C'est un fait que dans une lettre écrite par le ministère des Transports à ses conseillers techniques, on a fait savoir que toute demande d'installation d'un poste privé à Hamilton devrait indiquer l'usage d'une antenne directive. Je crois que le poste a maintenant été autorisé et qu'il sera pourvu d'une antenne semblable, n'est-ce pas vrai? —R. Oui, je le crois.

D. Quel sera le résultat de cette antenne?—R. Si je comprends bien, le résultat en général sera de réduire le signal en direction nord-est au delà du lac Ontario et, à un moindre degré, de le réduire également en direction sud-ouest. Par contre, le signal augmente d'intensité en direction sud-est vers la péninsule Niagara, et en direction nord-ouest, parce qu'une antenne directrice produit un double effet: il réduit le signal en certaines directions et l'amplifie dans d'autres directions.

D. Ce serait l'application du principe établi dans cette lettre qui se lit comme suit:

> Nous croyons préférable que le contour classe B de Hamilton ne dépasse pas les contours de la classe A de Toronto et de London et que la région couverte par le poste de télévision de Toronto ne s'étende pas jusqu'à la péninsule du Niagara.

—R. Oui.

D. Le poste d'Hamilton n'opère pas sur les mêmes canaux que le poste de Radio-Canada à Toronto?—R. Non.

D. Alors, au sens technique du mot, il n'est pas question que le poste d'Hamilton s'interpose au poste de Toronto en ce qui concerne la réception des deux postes, n'est-ce pas?—R. Non.

D. Le résultat de cette antenne directrice que l'on exige du poste d'Hamilton est donc de limiter le nombre des programmes télévisés que l'on peut capter dans la région de Toronto?—R. Je crois que tout cela se résume à la politique générale d'étendre les régions desservies le plus vite possible et d'empêcher la duplication des services à l'étape actuelle. Je crois qu'il est tout à fait évident qu'en vertu de la politique adoptée, il ne doit pas y avoir deux postes dans une région. Il est tout à fait facile dans diverses régions d'obtenir le même résultat au moyen de deux émetteurs, l'un deux qui desservirait une région et le second construit de telle façon qu'il desservirait en réalité l'autre région, de sorte qu'en réalité ce serait une duplication.

Ce problème s'est présenté dans diverses régions. Il est bien entendu qu'il ne doit pas y avoir deux postes à Toronto, par exemple, ou deux postes à London. Si un poste devait être construit dans une autre région fournissant le même service, il produirait à peu près le même effet. Il se présente des complications dans diverses parties du Canada. Si la situation était telle à Toronto et dans la région de London que Toronto fournisse le même service à Hamilton, ou si la question se présentait au sujet du poste qui doit y être érigé et qui serait une duplication des autres postes, ou d'un poste qui fournirait un service nouveau et effectif aux régions atteintes par le réseau de télévision canadien . . . Des conseillers du ministère des Transports ont préparé un plan préliminaire s'appliquant à travers tout le pays, de sorte que toutes les régions seraient desservies par la télévision le plus rapidement possible.

La question est celle-ci: Traçons un cercle autour de la région de Toronto et un autre autour de la région de London. Il faudra considérer Hamilton comme une région spéciale, et si je comprends bien la lettre des conseillers, ils ont demandé de quelle façon cela pourrait se faire. Je crois que la lettre dont vous venez de donner lecture était destinée à proposer un moyen d'établir un autre poste sans qu'il devienne une sorte de duplication dans les autres régions, tout en étendant la télévision vers l'Ouest, par exemple dans la péninsule du Niagara qui autrement ne recevrait pas ce service.

D. Le fait demeure qu'une antenne directrice a pour résultat auprès des gens de Toronto qu'ils ne reçoivent qu'un seul programme de télévision?—R. Ils peuvent très bien capter Buffalo, en particulier.

D. Alors disons un seul programme canadien de télévision?—R. Oui, en effet. Ils pourraient capter Hamilton jusqu'à un certain point, mais peut-être pas facilement.

D. Vous dites qu'ils pourraient capter Hamilton mais peut-être pas très facilement?—R. Tout ceci se réduit à l'idée d'organiser d'abord au Canada un seul service et de l'étendre le plus rapidement possible avant qu'il y ait duplication des postes un peu partout.

D. Et le résultat de cette idée que vous suivez actuellement est d'éliminer les programmes canadiens de télévision dans la région de Toronto?—R. Je ne crois pas que ce soit là le résultat, parce que, si vous le désiriez, l'action la plus juste et la plus facile serait d'autoriser d'autres postes dans la région de Toronto, au lieu de la façon dont vont les choses, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir un poste servant Hamilton, également la péninsule du Niagara, et qui fournirait un service qu'ils n'obtiendraient pas autrement, de sorte que plus de Canadiens pourraient capter les programmes canadiens.

D. Je vais remettre à plus tard mon argumentation sur le côté technique de la question. Je ne sais pas si j'ai la compétence voulue pour poursuivre cet argument, mais des techniciens prétendent qu'il est possible de fournir à la région d'Hamilton et à la péninsule du Niagara des programmes de télévision, sans utiliser une antenne directive. Tout de même, laissons de côté

le côté technique. Cependant, il me semble juste de prétendre que l'idée que vous avez exprimée est que, dans cette région, actuellement, l'auditoire, comme résultat, dans ce que vous pourriez appeler la région avoisinante de Toronto, c'est-à-dire la région entre Hamilton et Toronto, n'aurait l'avantage d'écouter ou de voir qu'un seul programme canadien de télévision.—R. Il y a des sous-produits. Des gens obtiennent un service qu'ils ne pourraient obtenir autrement.

Le président:

D. La portée de la télévision s'est-elle étendue ces dernières années?—R. Simplement en raison de l'expérience que nous acquérons dans la construction des tours et dans l'installation des émetteurs, mais pas tellement.

M. Fulton:

D. En ce qui concerne la péninsule du Niagara, un poste construit à St-Catharines pourrait-il donner des résultats satisfaisants?—R. Dans cette région immédiate, oui. Mais il est également juste de faire remarquer que les demandes provenant d'Hamilton...Il se présente ici une situation intéressante. Nous avons reçu de cet endroit trois différentes demandes et, juste avant la date limite, les trois demandes ont été combinées en une seule et l'on y déclare que tous sont en faveur des propositions contenues dans les trois demandes. L'un des principes s'appliquait à l'antenne directive.

D. Évidemment, lorsque le ministère des Transports déclare dans une lettre que toute demande de poste à Hamilton devrait comporter une antenne directive, vous ne vous attendez pas à ce que les requérants formulent leurs demandes sans y inclure cette antenne?—R. Des trois exposés techniques que nous avons reçus, deux mentionnaient cette antenne mais pas l'autre. Lorsque les requérants se sont présentés devant le Bureau des gouverneurs, nous leur avons demandé en particulier s'ils s'en tenaient à leurs déclarations, et ils nous ont assuré que oui.

D. Mais cette demande vous est parvenue après que le ministère des Transports eut envoyé cette lettre?—R. Oui.

D. Par conséquent, quiconque formulait une demande et désirait y donner suite savait très bien que c'était là une des exigences qu'il fallait satisfaire avant d'obtenir un permis?—R. Oui, il leur aurait probablement fallu y satisfaire, mais je crois qu'ils ont déclaré qu'ils n'y voyaient pas de différence et ils étaient satisfaits de procéder de cette façon.

D. Je prétends que la raison, c'est qu'ils savaient très bien qu'ils ne pourraient obtenir un permis autrement?—R. Oui, mais il me semble qu'ils devraient avoir la responsabilité de leurs déclarations.

D. Je prétends également que le ministère des Transports a la responsabilité de ses déclarations. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que des gens se présentent devant le Bureau des gouverneurs pour demander un permis et, sachant ce que leur imposent les exigences du ministère des transports, ils formulent leurs demandes de façon à satisfaire ces exigences. Ont-ils un autre choix?—R. Leur choix ne s'applique pas, tout simplement.

D. Et, par conséquent, ils n'obtiennent pas de postes—R. D'autres personnes s'intéressent à cette région.

D. Et ces directives du ministère des Transports s'appliqueraient dans leur cas également?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Eh bien! messieurs, il est 5 h. 30.

M. RICHARD: Si j'ai bien compris, monsieur Dunton a dit, en réponse à monsieur Fulton, que si Toronto devait obtenir un permis pour exploiter deux canaux, ce serait plus juste d'accorder deux postes à Toronto au lieu d'un?

Le TÉMOIN: Exactement.

M. Fulton:

D. Le fait est que non seulement les auditeurs de Toronto ne peuvent capter d'autres programmes canadiens, mais n'est-ce pas également vrai que, comme résultat de cette politique, les talents canadiens qui pourraient être utilisés au poste de Hamilton ne peuvent pas du tout être entendus dans la région de Toronto?—R. Je ne crois pas que cela s'applique du tout, monsieur Fulton, parce que le poste d'Hamilton réunira un vaste auditoire et les promoteurs ont exprimé leur confiance dans les talents canadiens et désirent en utiliser.

D. Cependant, ces talents d'Hamilton n'atteindront pas d'auditoire à Toronto, ou du moins pas autant qu'il serait désirable, dans la région entre Toronto et Hamilton?—R. Nous espérons, et les promoteurs de ce poste nous ont donné maintes raisons d'espérer, qu'ils organiseront d'excellents programmes qui pourraient passer sur le réseau national.

D. C'est là un espoir pour l'avenir, mais je vous demande si ce n'est pas vrai que les talents canadiens qu'utiliseraient les postes d'Hamilton, ne seront pas entendus à Toronto à la suite de cette politique gouvernementale?—R. Je n'ai pas dit que nous étions en désaccord à ce sujet.

D. Le résultat de cette politique, actuellement, est que les talents canadiens utilisés par le poste d'Hamilton n'atteindront pas les auditoires de la région de Toronto?—R. Ils n'ont pas beaucoup de chance de capter un auditoire direct, mais on nous assure que ces talents auront de nombreuses occasions de se faire entendre.

D. Je crois que vous avez répondu à ma question lorsque vous avez dit qu'ils n'auraient pas d'auditoires directs dans la région de Toronto; il n'y aura d'autre auditoire que celui fourni par un raccordement avec le réseau de télévision de Radio-Canada.—R. Nous espérons que le réseau fonctionnera dès que le poste pourra être établi.

M. CARTER: Voyez-vous une raison spéciale pour laquelle les talents d'Hamilton devraient être dirigés sur Toronto ou toute autre partie du Canada?

Le TÉMOIN: Notre désir est d'utiliser des talents canadiens dans toutes les régions possibles et de les montrer aux canadiens dans toute la mesure possible.

M. FULTON: J'ai l'impression que votre politique actuelle produit le résultat contraire en ce qui concerne les talents canadiens. Vous les empêchez d'atteindre un vaste auditoire canadien.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est 5 h. 30. Voulez-vous proposer l'ajournement?

M. Hansell:

D. Avant que nous ajournions, monsieur le président, ceci n'est pas une question, mais simplement que je veux rappeler à monsieur Dunton qu'il devait nous fournir des renseignements, je veux parler du coût approximatif de la construction et de l'entretien d'un poste auxiliaire à Blairmore et à Coleman.—R. Je crois que j'ai ce renseignement.

D. Je désire aussi une copie de la décision du ministère de la Justice en ce qui concerne les émissions politiques dramatisées. Vous avez dit qu'il ne s'agissait que d'une opinion; cependant, si vous le pouvez, voulez-vous nous en fournir un résumé?—R. Pour épargner du temps, je vous préparerai cela pour la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous nous réunir demain, messieurs. Est-ce convenu?

Convenu.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. ROBINSON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 1953

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

ORDRE DE RENVOI

MERCREDI 22 avril 1953.

Il est ordonné: Que le bill suivant soit rapporté audit Comité: bill 340, Loi modifiant la Loi canadienne sur la Radiodiffusion (1936).

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 22 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 3h.30 de l'après-midi sous la présidence de M. W. A. Robinson.

Présents: MM. Boisvert, Carter, Courtemanche, Decore, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens*), Richard (*Ottawa-Est*) et Robinson.

Aussi présents: De la Société Radio-Canada: MM. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs; J.-A. Ouimet, gérant général; H. Bramah, trésorier; G. Young, directeur des relations entre postes; R. C. Fraser, directeur des services de presse et d'information; M. R. E. Keddy, secrétaire du Bureau des gouverneurs, et J. A. Halbert, secrétaire adjoint.

Le président annonce que le sous-comité directeur se réunira immédiatement après la séance de demain (23 avril) du Comité.

M. Dunton est appelé.

Le Comité examine la partie qui traite de la télévision dans le rapport annuel 1951-1952 de la Société Radio-Canada et le témoin répond aux questions qui lui sont posées à cet égard.

Le témoin dépose un mémoire relatif au paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion (Voir appendice "A" des témoignages d'aujourd'hui).

A 5 heures de l'après-midi, la séance est ajournée au jeudi 23 avril, à 3h.30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

22 avril 1953,

3h.30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. J'avais l'intention de convoquer une réunion du sous-comité directeur demain après-midi, alors que nous serons mieux en mesure de savoir où nous en serons rendus dans notre travail. Toutefois, je me permets de vous faire remarquer que le bill destiné à modifier la Loi canadienne sur la radiodiffusion a été déféré à notre Comité ce matin, et je me demande si vous ne seriez pas d'avis que nous en abordions l'étude à notre séance de demain. Il est aussi possible que des membres de notre Comité veuillent entendre M. Eaton, par exemple, ou encore M. Lesage, l'adjoint parlementaire au ministre des Finances. Quelle est l'opinion du Comité à cet égard?

M. FLEMING: Je ne crois pas qu'il soit urgent de renvoyer ce bill à la Chambre. Le bill n'est pas long, et je pense que nous pourrions mieux nous en occuper lorsque notre besogne sera en marche pour ce qui a trait aux revenus provenant de la télévision et de la radiodiffusion sonore. Je propose que nos délibérations se continuent comme nous les avons projetées jusqu'à ce que soit complété le travail que nous nous sommes tracé. Nous nous occuperons du bill lorsque nous aurons une parfaite vue d'ensemble.

Le PRÉSIDENT: Nous en rapporterons-nous au sous-comité directeur, alors?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Rien ne nous empêche de tenir une réunion demain, cependant.

Le PRÉSIDENT: Il faudra nécessairement que nous nous réunissions demain après-midi.

M. FLEMING: Nous n'avons pas à rapporter le bill cette semaine, ni même la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être laisser agir le sous-comité directeur et je voudrais bien qu'il pût se réunir à la fin de notre séance de demain après-midi.

Convenu.

Monsieur Dunton, voulez-vous, s'il vous plaît, vous asseoir ici?

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

M. GOODE: Monsieur le président, avant de commencer, me permettrez-vous de faire une suggestion? J'ai remarqué que, lors de nos dernières réunions, la plupart des interrogatoires se sont prolongés trop longtemps et il est manifeste que d'autres membres qui avaient des questions à poser en ont été empêchés. Ne pourrions-nous pas limiter à quinze minutes chacun des interrogateurs, avec l'entente que chacun pourrait reprendre la parole, s'il le désire, après que d'autres auraient eu l'avantage de poser des questions? Je me suis aperçu que des membres de l'opposition—je veux dire M. Fleming et M. Fulton—avaient plusieurs questions à poser, au moment même où d'autres membres voulaient faire la même chose. Nous comprenons la position où

chacun se trouve et nous ne voulons interrompre personne. C'est pourquoi je propose de limiter chaque interrogateur à quinze minutes, afin que chaque membre ait l'avantage de poser ses propres questions.

M. DECORE: Je crois que quinze minutes, c'est trop long.

Le PRÉSIDENT: Si le président peut exprimer une opinion, je pense que chaque interrogatoire ne devrait pas durer quinze minutes.

M. HANSELL: Je ne pense pas, monsieur le président, qu'il soit important de limiter le temps. Ce qui l'est davantage, c'est la continuité de l'interrogatoire. Dès qu'un interrogatoire est commencé, on devrait épuiser le sujet avant d'en aborder un autre.

Le PRÉSIDENT: Le président va s'employer à assurer la continuité dans le travail.

M. FLEMING: J'imagine que la difficulté vient, ce qui est naturel, du fait que nous parlons de télévision en général. Si nous pouvions changer de sujet, passer par exemple à la radiodiffusion sonore, nous aurions plus de facilité. Je suis certain que personne ne veut accaparer le temps dont dispose le Comité, mais, uniquement préoccupé de ce qui l'intéresse, celui qui parle ignore que d'autres membres du Comité veulent interrompre les délibérations, pour traiter d'un sujet particulier.

Le PRÉSIDENT: Très bien. M. Dunton est prêt.

Le TÉMOIN: J'ai ici quelques renseignements qui ont été demandés à une réunion antérieure. L'un de ces renseignements consiste en une interprétation de l'article 22 (3). J'ai apporté un memorandum qu'il serait peut-être bon de distribuer.

Le PRÉSIDENT: Ce memorandum est-il tiré à plusieurs exemplaires?

Le TÉMOIN: Oui.

(Voir appendice "A".)

Le TÉMOIN: M. Hansell a demandé quel est le coût des postes de relais à Blairmore et à Coleman. Ce que coûtent ces postes ne peut pas s'extraire du total des dépenses faites à Blairmore, à Coleman et à Natal, parce qu'il s'agit là d'un plan d'ensemble. Les frais que comportent les trois pourraient être les suivants: Radio-Canada, immobilisation $10,500; Radio-Canada, frais ordinaires d'exploitation, par année, $7,000; cette somme a surtout servi à défrayer les frais des fils de raccordement. Il y a aussi un montant de frais d'installation des fils de raccordement que des compagnies veulent nous faire payer, en répartissant le total de $52,800 en quatre versements annuels de $13,000. D'après cette proposition, nous aurions à débourser $20,000 par année. Les pourparlers se continuent au sujet du paiement de $52,000. Cette somme dépasse de beaucoup ce à quoi nous nous attendions, lorsque nous avons décidé d'aménager des postes de relais. C'est ainsi que les dépenses sont encore sujettes à discussion.

M. HANSELL: Quels sont les trois postes de relais que vous avez énumérés?

Le TÉMOIN: Blairmore, Coleman et Natal.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet, monsieur Hansell?

M. HANSELL: Je propose que ce document sur l'article 22 (3) soit ajouté aux témoignages, en appendice. Personne ne devrait s'opposer à cela.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu?

Convenu.

(Voir appendice A.)

Le TÉMOIN: Il y a aussi d'autres renseignements qu'a demandés M. Fulton à propos des prix attribués à *Wednesday Night*.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous également plusieurs exemplaires de ces renseignements?

Le TÉMOIN: Non, je n'ai que des notes sur le sujet.

M. FLEMING: M. Fulton est à la Chambre en ce moment. Il viendra plus tard.

Le PRÉSIDENT: Il serait alors préférable d'attendre le retour de M. Fulton. A-t-on d'autres questions à poser au sujet du memorandum que l'on vient de distribuer sur l'interprétation de l'article 22 (3) de la Loi canadienne sur la Radiodiffusion?

M. Fleming:

D. Puis-je poser une question? Est-ce que Radio-Canada et M. Young ont éprouvé quelque difficulté à interpréter cet article 22(3) de la Loi sur la Radiodiffusion relativement aux émissions d'un caractère politique, au cours des deux dernières années?—R. Il y a eu quelques difficultés de ce genre pendant cette période.

D. Sont-elles survenues récemment?—R. Il y en a eu à l'époque de la dernière élection dans l'Ontario, il y a moins de deux ans. Et les difficultés ont été assez sérieuses, les plus graves que nous ayons eues récemment, bien qu'il y en ait eu d'autres, de temps en temps, monsieur Fleming.

D. De l'avis de la Société Radio-Canada, c'est encore un sujet d'actualité? —R. Oh oui! Je crois qu'à chaque campagne électorale les mêmes embarras surgissent.

M. KNIGHT: Quelle est la situation en ce qui concerne le programme *Press Conference*?

Le TÉMOIN: Cette émission n'a aucun caractère politique, parce qu'elle n'est pas faite au nom d'un parti politique ou qu'elle n'est pas spécifiquement dirigée contre aucun parti politique.

M. Fleming:

D. Il semble que le mot "politique" ait une certaine signification. Le sens que vous avez cité, d'après le dictionnaire, serait celui de favoriser un parti ou d'en combattre un autre. Est-ce là votre définition?—R. Vous parlez au sens légal. Je pense qu'il est logique de ne pas considérer une conférence de presse, un programme de commentaires ou un forum comme des émissions "politiques", car elles ne sont faites ni au nom d'un parti ni pour s'opposer spécifiquement à un autre. Nous croyons qu'une émission politique a un but politique.

D. Beaucoup de gens donnent au mot "politique" le sens de partisan, et j'ai l'impression que, d'une façon générale, c'est bien la signification que lui donne la Société Radio-Canada.—R. Oui. C'est le sens indiqué par nos conseillers juridiques.

D. C'est le sens du mot "politique" dans le langage courant. Ce n'est peut-être pas bien, cependant.—R. Il n'est certainement pas bien de croire que tout ce qui touche aux affaires politiques relève de cet article.

M. HANSELL: Je ne vais pas demander à M. Dunton ce qu'il entend par des cas indéterminés. Mais il doit certainement arriver qu'il y ait doute quant à certaines entrevues. Supposons, par exemple, qu'un journal de Vancouver, un journaliste ou un journaliste attaché à un poste radiophonique ait une entrevue radiodiffusée avec le chef d'un parti politique.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il y a une distinction à faire, monsieur Hansell. S'il s'agit d'une entrevue *bona fide*, il n'y a aucun doute; mais si l'entrevue a été préparée d'avance entre le chef d'un parti et l'un de ses souteneurs, alors, en vertu de cet article, elle ne devrait pas être permise. Je pense qu'il y a une différence marquée.

M. KNIGHT: Un poste privé ne serait pas sujet aux mêmes restrictions. On peut y vendre les émissions à son choix?

Le TÉMOIN: C'est un règlement statutaire qui s'applique tout autant aux postes privés qu'aux nôtres.

M. Goode:

D. L'autre jour, monsieur Hansell, vous et moi avons échangé des opinions au sujet du premier ministre de l'Alberta et j'ai la certitude que vous étiez de bonne foi, je n'ai aucune raison de croire qu'il aurait pu en être autrement. Évidemment, notre discussion a été publiée dans les journaux albertains et quelques personnes ont pris la peine de m'écrire à ce propos. J'ai en main une annonce parue dans un des journaux de l'Alberta et où on lit ceci:

> Le 13 avril, au théâtre Capitol, aura lieu le programme intitulé: *Back to the Bible Hour*. C'est un spectacle incomparable dirigé par le premier ministre E. C. Manning. Le sujet: "La dernière menace au monde occidental" ou "Ce qui se cache derrière l'offensive de paix des soviets". Tous les artistes de la radio y figureront, sous la direction de Mme Muriel Manning. Rendez-vous de bonne heure et amenez vos amis.

Je veux seulement faire remarquer à M. Hansell, bien amicalement, qu'il y a certaines choses à surveiller. Je pense qu'il est manifeste que le nom du premier ministre de l'Alberta a été mentionné à des émissions, dans l'Alberta. Que ce soit vrai ou faux, je n'ai pas l'intention d'émettre une opinion pour le moment, mais plutôt de signaler que ce que j'ai dit l'autre jour avait sa raison d'être.

M. HANSELL: Je me rends compte qu'il s'agit d'une annonce de journaux.

M. GOODE: Oui, et sur laquelle apparaît la photo de M. Manning. Puis-je consigner ceci au compte-rendu, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons pas consigner la photo.

M. HANSELL: Tout ce que je peux dire, c'est que si c'est une annonce de journal, elle ne cadre certainement pas dans les règlements de la radiodiffusion. Je n'aime pas qu'il soit sans cesse question de cette affaire au Comité, car c'est une chose assez délicate. Je peux me défendre sur ce point jusqu'à la limite sans nuire à M. Manning ni à moi-même le moins du monde, mais rien n'empêche que ce soit une chose délicate. Je ne veux pas mal interpréter les remarques de M. Goode au sujet de l'annonce. J'ai confiance qu'il n'implique pas que, en discutant d'un sujet important à la lumière de ce que M. Manning déclare avoir un sens prophétique, l'on doive en déduire qu'il s'agit d'une émission politique, parce que je ne crois pas que quelqu'un puisse interpréter la bible d'une façon prophétique sans tenir compte de l'histoire, et c'est ce qui arrive dans le monde aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Je crains, messieurs, que ce sujet nous force à rester indéfiniment dans le domaine de la discussion au lieu de l'interrogatoire, et je propose que nous nous contentions, pour le moment du moins, de questionner M. Dunton qui est ici.

M. DUNTON: J'ai l'impression que les remarques de M. Goode concernent l'emploi de l'expression "premier ministre Manning" au lieu de "M. Manning" et non pas tant à l'annonce parue dans le journal que la façon dont on présente M. Manning à la radio, dans les émissions religieuses, et je pense que tel devrait être notre point de vue.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelques commentaires à faire, Monsieur Dunton?

Le TÉMOIN: Non.

M. HANSELL: J'ai fait mes commentaires, l'autre jour.

M. GOODE: Lorsque vous avez dit que M. Manning fait tout ce qu'il peut afin qu'il ne soit pas question de lui dans les émissions.

M. HANSELL: Voilà des mots de discorde, monsieur le président, et je ne veux pas de discorde, j'ai simplement voulu illustrer ma pensée. Si vous voulez extraire mes paroles du contexte, vous êtes libre de le faire, mais, derechef, j'affirme qu'en dépit de ce que vous dites, les gens écouteront M. Manning, en sachant bien que c'est lui qu'ils écoutent.

M. FLEMING: Monsieur le président, puis-je aborder le sujet de la télévision?

Le PRÉSIDENT: Je pense que le Comité en serait heureux.

M. Fleming:

D. Me permettez-vous de parler d'abord de certains aspects financiers de la télévision. Jusqu'à présent, est-ce que l'on n'a pas mis à la disposition de la Société Radio-Canada la somme de 8 millions de dollars pour le développement de la télévision, le tout au moyen de prêts de la part du gouvernement?—R. C'est exact.

D. Maintenant, pouvez-vous dire quelle partie de cette somme a été dépensée jusqu'à présent?—R. Une grande partie.

D. Savez-vous le total des dépenses à compter du 31 mars 1953, par exemple?—R. J'ai fait le total. Tout a été dépensé sauf des fonds de roulement que nous n'avons pas touchés. Tout l'argent dépensé a été affecté à des immobilisations à Montréal et à Toronto et en frais d'exploitation, au cours des trois ou quatre dernières années, soit jusqu'au 31 mars. En définitive, au début de l'année financière, sur les huit millions qu'on a convenu de nous prêter, nous comptons, pour continuer notre œuvre, sur des fonds de roulement à percevoir.

D. Pouvons-nous en déduire, alors, qu'en chiffres ronds vous avez, ni plus ni moins, disposé des huit millions?—R. Oui.

D. Vous n'avez eu aucune source de revenus à affecter au développement de la télévision autres que les prêts consentis?—R. Au cours des sept derniers mois, nous avons encaissé quelques recettes commerciales.

D. Je reviendrai là-dessus; et de ces huit millions, vous avez donc, jusqu'au 31 mars 1953, dépensé sept millions et demi?—R. Oui. Au moment de nous censentir les prêts, il a été entendu qu'ils devaient être utilisés en immobilisations et à couvrir les frais d'exploitation jusqu'à la fin de la présente année financière. C'est ce que nous avons fait, et il nous revient encore de l'argent pour continuer.

D. Pouvez-vous nous dire, en détail, comment ont été dépensés les sept millions et demi?—R. De façon globale?

D. Pouvez-vous dire combien vous avez dépensé pour les édifices, combien pour le matériel et pour ce que vous entendez par frais actuels d'exploitation, combien pour les programmes et pour ce que vous placez sous d'autres rubriques?—R. Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai, mais je crois que je peux vous répondre. Les frais complets d'immobilisations, y compris les dépenses préliminaires au poste émetteur d'Ottawa dont, si vous vous rappelez, le dernier prêt devait servir à couvrir les frais, ont atteint la somme approximative de quatre millions et demi.

D. Qu'entendez-vous par là?—R. Immobilisation à Montréal et à Toronto et premiers déboursés à Ottawa.

D. Rattachez-vous cela aux édifices ou à l'équipement.—R. Le total?

D. Le total des édifices et du matériel s'élève à quatre millions et demi?—R. Oui. Ce sont toutes des immobilisations.

D. Bien.—R. Les années précédentes, les frais d'exploitation ont été d'environ $400,000.

D. Combien d'années?—R. Les trois années précédentes. Ces dépenses ont été faites lorsque nous avons commencé à organiser la télévision.

D. Ce sont les trois années antérieures au 1er avril 1952?—R. Oui.

D. Trois années à $400,000?—R. Oui.

D. Cela fait $1,200,000?

Le PRÉSIDENT: Je croyais que le total était de $400,000.

M. FLEMING: Ce n'est pas $400,000 par année, mais bien pour les trois années?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: Je vous demande pardon.

Le TÉMOIN: Et les dépenses nettes, cette année, sans compter la dépréciation, sont de $2,245,000.

M. Fleming:

D. Hier, vous avez cité le montant de $2,781,000.—R. Oui, pour le total des dépenses. J'ai soustrait.

D. La somme de $2,781,000 constitue les dépenses *grosso modo*. Il y a évidemment quelques revenus pour compenser. Pouvons-nous en déduire que les dépenses en chiffres ronds, soit les quatre millions et demi, ont été faites pour des immobilisations, les immeubles et le matériel, durant la période des trois années terminées le 31 mars 1952 et les $400,000, pour l'organisation. . . de quoi?—R. L'organisation préliminaire, le recrutement et la formation du personnel, enfin le travail d'approche exécuté avant le premier avril 1952.

D. Et au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1953, comme vous l'avez indiqué hier, les dépenses ont été de $2,781,000, pour les affaires courantes?—R. Oui.

D. Et les recettes brutes de la télévision, au point de vue commercial, pendant l'année financière terminée le 31 mars 1953, ont été de $536,000?—R. Oui.

D. Est-ce là le tableau financier sommaire?—R. Oui.

D. Quant aux quatre millions et demi d'immobilisations, soit les immeubles et le matériel, pouvez-vous donner une idée de ce que vous avez dépensé à chacun des divers endroits?—R. Oui. Environ $2,100,000 à Montréal et la même chose à Toronto, puis, $300,000 à Ottawa.

D. N'avez-vous pas fait quelques dépenses à Halifax, à Winnipeg et à Toronto, avant le premier mars 1953?—R. Nous avons fait dans ce sens des dépenses qui seront couvertes par des emprunts à venir.

D. Des emprunts à venir?—R. Oui. Comme je l'ai dit hier, nous nous sommes arrangés de façon à exécuter ces projets et nous avons encouru le risque d'utiliser quelque argent de la Société pour acquitter certains frais urgents. Nous avons demandé à la Chambre un emprunt de $4,750,000 pour l'exécution de nouveaux projets et une partie de cet emprunt servira à rembourser la Société.

D. Lorsque vous dites que vous avez demandé un emprunt à la Chambre, qu'entendez-vous par là? J'ignorais qu'il y eût une requête de ce genre à l'étude à la Chambre dans le moment.—R. Il y a un crédit au budget des dépenses.

D. Pour la télévision?—R. Oui.

D. Et c'est en tablant là-dessus que vous avez commencé l'exécution de votre projet à Vancouver?—R. Ainsi qu'à Winnipeg et à Halifax.

D. Combien avez-vous dépensé jusqu'au 31 mars dernier?—R. Les principales immobilisations ont consisté en l'achat d'un bâtiment à Vancouver. La plupart des frais d'exploitation sont pour les traitements actuels de nos employés et nous avons commandé du matériel, dont peu de choses ont été payées, je pense. Les commandes sont données, mais les paiements ne sont pas faits.

D. Est-il exact que les $4,750,000 soient à ajouter aux six millions de dollars que vous espérez recevoir en taxes d'accise sur la télévision et aux $5,750,000 sur la radiodiffusion sonore?—R. Les $4,750,000 serviront uniquement aux immobilisations relatives à la télévision.

D. Ce montant doit s'ajouter aux six millions de dollars que vous espérez recevoir en taxes d'accises sur la télévision?—R. Cette somme sera totalement utilisée en frais d'exploitation, à moins qu'il ne nous en reste, mais nous ne comptons pas sur les revenus de la taxe d'accise pour payer les frais d'exploitation.

D. Je pense que vous devriez changer l'impression que vous avez laissée, hier, par votre réponse à une question que j'ai posée. Nous avions le montant de vingt-deux millions comme étant celui qui devait être à votre disposition pour l'année financière commencée le 1er avril. Si je comprends bien, cette somme doit être augmentée de $4,750,000.—R. Je m'excuse. Je croyais que vous parliez de revenus d'exploitation.

D. Je vois que c'est un malentendu. Quoi qu'il en soit, vous aurez donc $26,750,000 à votre disposition, au cours de l'année financière commencée le 1er avril, pour immobilisations et frais d'exploitation?—R. Oui, c'est exact.

D. Pour revenir aux deux sommes de $2,100,000 d'immobilisations dont vous avez parlé pour Montréal et Toronto, était-ce pour des bâtiments?—R. Nous nous en servons pour achever les projets comme ils avaient été conçus tout d'abord. Cet argent nous permettra en outre de développer le service national, d'alimenter nos propres postes et les postes privés. Plus d'outillage sera requis pour fabriquer des kinescopes et autres choses de même nature et aussi pour les raccordements de réseaux. Nous devrons aussi obtenir certains moyens qui nous permettront d'augmenter la production afin d'alimenter les parties constituantes du service national tant aux postes privés qu'aux nôtres.

D. Mais cela est peu de choses pour la somme considérable de $2,100,000?—R. Oui, naturellement.

D. Est-ce que la somme de $300,000 comprend tout ce que vous avez à dépenser à Ottawa?—R. Non.

D. Quelle portion de $4,750,000 sera dépensée à Ottawa? Pouvez-vous nous en donner une idée.—R. Oui. Il faudra encore une somme d'environ $655,000.

D. Ce qui fera tout près d'un million pour Ottawa?—R. $950,000.

D. De quelle façon dépenserez-vous les $4,750,000?—R. Je peux vous dire, au total, ce que coûteront nos divers projets. Ce sera en chiffres ronds; parce que nous nous proposons de terminer les projets que nous avons en tête, qui sont autorisés et en voie d'exécution, mais nous aurons besoin d'une somme additionnelle de deux millions, l'an prochain, et cela complétera tout ce qui a été autorisé, de sorte que les chiffres que je vais citer dépassent les $4,750,000 et comprennent absolument tout: Vancouver, $1,700,000; Winnipeg: $1,300,000; A Halifax, dans le moment, on en est rendu à $1,100,000. Il y a là matière à de nouvelles expertises d'ingénieurs. Nous ne sommes pas encore certains des endroits les plus avantageux où placer les studios et les poteaux de transmission, ce qui obligera peut-être à de grandes modifications. Des améliorations au réseau de service, à Montréal, soit le service national, $125,000.

D. $125,000?—R. $125,000. Mêmes améliorations à Toronto, $350,000. J'ai parlé d'Ottawa. Le second poste émetteur et ce qui s'y rattache, à Montréal, $550,000. Enfin, de plus grandes facilités de production à Montréal et à Toronto, vraisemblablement l'aménagement d'un studio, $425,000 à chaque endroit.

D. Cela comprend tout?—R. Oui.

D. Quel est le total?—R. Il y a un montant de $20,000 pour des émettteurs temporaires à Ottawa. En additionnant tout ce que je viens de citer, on en arrive à la somme de $6,650,000.

M. GOODE: Combien?

Le TÉMOIN: $6,650,000.

M. Fleming:

D. Tout cela comprend les immobilisations?—R. Oui.

D. En ajoutant aux quatre millions et demi que vous avez déjà dépensés cette somme de $6,650,000, avons-nous un total de $11,150,000?—R. Oui.

D. Et cela représente une partie du total des dépenses à effectuer pour la mise en marche du réseau de télévision?—R. Tout ce qui a été projeté et autorisé jusqu'ici.

D. Il y a un an et demi, on nous avait parlé de quinze millions. En comparant ce montant à la somme actuelle de $11,150,000, je me dis que les quinze millions devaient comprendre des frais d'expérimentation et de développement d'une autre nature que les immobilisations.—R. Il y a tellement de chiffres dans tout cela que je ne peux pas me rappeler ce que comprenaient les quinze millions.

D. Vous n'avez probablement pas besoin d'y revenir maintenant. Autant que je me souvienne, il s'agissait d'une évaluation de l'organisation générale du système national de télévision.—R. Je pense que dans le temps on a voulu se baser sur certains chiffres. C'est ce que nous avons fait quand il s'est agi de fixer à quinze dollars le droit à payer pour obtenir un permis. Si ma mémoire est fidèle, nous avons cru que ce droit serait nécessaire pour financer les immobilisations et la période déficitaire à prévoir à partir du moment où l'on commencerait à vendre les permis.

D. Je répète, afin d'y voir de plus près dans l'organisation de votre réseau national comprenant des postes établis à six endroits importants et l'usage du kinescope et des enregistrements, etc., que les immobilisations vont s'élever globalement à $11,100,000 et vous allez compter, pour un avenir prévisible, sur un budget d'environ sept millions par année pour la télévision seulement, jusqu'à ce que vous ayez réussi à obtenir des revenus?—R. Nous ne pouvons rien affirmer quant à cette somme. Nous comprenons que nos revenus courants viendront de la taxe d'accise, mais nous n'avons aucun moyen de savoir ce qu'ils seront exactement. Ce sont là les principaux revenus que nous entrevoyons, pour le moment. Comme je l'ai déjà dit, nous prévoyons que les dépenses d'exploitation auront tendance à monter, mais nous ne pouvons avoir la confiance que les revenus de la taxe sur la vente des appareils vont augmenter.

D. Je propose que vous voyiez les remarques qu'a faites M. Macdonnell à la Chambre, à ce propos, hier soir. J'ai employé l'expression "pour un avenir prévisible". Tenons-nous en à l'année qui commence. Vous établissez les revenus de la taxe d'accise à six millions, à quoi vous ajoutez un million de revenus commerciaux, ce qui constituera sept millions de dépenses courantes pour la télévision?—R. Oui.

M. MacLean:

D. En parlant des recettes que l'on s'attend à obtenir de la taxe d'accise, M. Dunton se basait sur un calcul qui a été fait, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est bien ce que nous comprenons.

D. Et ce sont là les principaux éléments que l'on a pour déterminer quel sera ce revenu, et tout dépendra de la rapidité avec laquelle les postes privés licenciés commenceront à fonctionner, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est un des éléments.

D. Et que prévoit-on dans ce domaine pour l'année qui commence? Prévoit-on que ces postes privés licenciés pour la télévision pourront fonctionner cette année? Est-ce que l'on présume qu'ils fonctionneront?—R. On ne le sait vraiment pas, monsieur MacLean. Même en ce qui concerne les postes privés, il est difficile de faire des calculs précis avant que tout soit terminé. Dans la plupart des cas, on projette de se mettre en marche l'hiver prochain ou à la fin de l'automne ou au début de l'année prochaine.

D. La raison pour laquelle je pose cette question est que, en certaines régions, la vente des appareils sera d'autant plus intense si les postes privés commencent plus tôt à fonctionner, et la rapidité avec laquelle les postes privés seront mis en branle aura un effet considérable sur vos revenus, je pense?—R. Oui, et la même chose s'applique à nos propres postes également.—D. Oui, voilà un autre élément.

M. Fleming:

D. Puis-je demander si vous avez l'intention de compléter le projet d'immobilisations dont nous avons parlé pour la fin de la présente année financière, soit le 31 mars 1954?—R. Non, je crains que nous ne le puissions pas. En réponse à des questions, hier, j'ai indiqué des dates, ce à quoi nous visons pour la réalisation de nos projets, mais l'installation de l'outillage ne sera pas terminé pour la fin de la présente année financière, et une bonne partie des dépenses sera remise à la prochaine.

D. A quelle date prévoyez-vous avoir complété ce projet, au meilleur de votre connaissance?—R. Je pense qu'il y aura une différence, monsieur Fleming. Par exemple, ce qui reste à faire à Montréal et à Vancouver le sera plus tard. On accordera la priorité aux postes des autres régions. Ceux-ci seront vraisemblablement prêts au cours du premier semestre de la prochaine année civile, peut-être dans un an ou quinze mois. Il est difficile de préciser dès maintenant.

D. Au commencement de 1955?—R. Non, 1954. Probablement au printemps ou à l'été de 1954.

D. Lorsque vous installerez le deuxième émetteur à Montréal, avez-vous l'intention de l'utiliser pour les émissions françaises et les émissions anglaises? —R. Oui. Comme vous le savez, il y a beaucoup de plaintes, en ce moment, à Montréal, de la part des gens de langue française et de ceux de langue anglaise.

D. Votre intention est d'avoir un poste français et un poste anglais et non d'essayer de faire des émissions dans les deux langues à chaque poste?—R. C'est exact.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): A votre avis, combien de temps faudra-t-il pour qu'il y ait deux émetteurs à Montréal, un français et un anglais?

Le TÉMOIN: Nous espérons les avoir l'hiver prochain. Nous avons tout ce qu'il faut. La place est réservée où seront installés les appareils et l'antenne. Évidemment, une grande partie des programmes anglais viendront de l'extérieur.

M. Goode:

D. La somme de $1,700,000 dépensée à Vancouver comprend-elle la bâtisse que vous avez achetée?—R. Oui.

D. Combien coûteront les appareils, à Vancouver?—R. C'est difficile à dire. La charpente est construite, mais il reste des changements à faire pour aménager les studios, installer la climatisation, etc.

D. Alors, j'en déduis que les appareils du poste de Vancouver n'ont pas encore été commandés?

M. OUIMET: Je crois qu'une partie est commandée.

M. GOODE: Dans combien de temps peut-on faire la livraison? Cet outillage doit-il être fabriqué spécialement?

M. OUIMET: Non, pas nécessairement. D'ordinaire, ce sont des pièces que les manufacturiers ont en main ou qu'ils peuvent reproduire, et cela varie. Si on ne les a pas en main, la livraison peut retarder d'un mois, ou même de cinq mois parfois. Cela dépend de quelle pièce particulière on a besoin.

M. GOODE: Mais vous n'avez pas encore commandé tout l'outillage pour le poste de Vancouver?

M. OUIMET: Non.

M. GOODE: Et dans cet outillage qui n'est pas commandé, il peut se trouver des pièces que l'on ne pourra livrer que dans cinq mois, comme vous l'avez expliqué, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Non. Je crois que d'après les données de M. Dunton au sujet du temps, il faut tenir compte de ce à quoi nous pouvons nous attendre quant à la livraison de l'outillage.

M. Goode:

D. M. Dunton, à quel moment croyez-vous que l'outillage de Vancouver sera livré à la Société Radio-Canada?—R. Comme je l'ai dit hier, je crois que nous pouvons espérer que le poste soit prêt à fonctionner vers la fin de l'automne.

D. L'outillage ne sera peut-être pas encore au complet, à ce moment-là? —R. Nos ingénieurs semblent avoir confiance qu'il le soit.

D. Combien coûte la bâtisse que vous avez achetée et où est-elle située?

M. OUIMET: $200,000.

M. GOODE: Où est-elle située?

M. OUIMET: Au coin des rues Bute et Georgia.

M. GOODE: En connaissez-vous l'évaluation?

M. OUIMET: Non, mais nous pouvons obtenir ce renseignement.

M. GOODE: Pouvez-vous donner une description de la bâtisse? La désigne-t-on sous un nom quelconque?

M. OUIMET: C'était une bâtisse où il y avait un garage et une salle d'exhibition, mais je ne me souviens pas du nom de l'édifice.

M. GOODE: Je comprends que vous l'avez acheté à un prix nettement inférieur à l'évaluation du marché. C'est le renseignement que j'ai.

M. OUIMET: C'est ce que nous avons pensé. De plus, l'édifice est tout à fait bien adapté à nos besoins. Parce qu'il y avait un garage, le plancher et toute la construction sont assez solides pour supporter la pesanteur de nos appareils. Le plafond est aussi très élevé et il y a assez d'espace entre les colonnes pour y aménager de grands studios. En fait, c'est l'édifice qui pouvait le mieux servir à la télévision.

M. GOODE: Combien faudra-t-il dépenser pour mettre l'édifice en état de recevoir les appareils?

M. OUIMET: Il est difficile de répondre de façon précise. En excluant le coût de la climatisation et de l'éclairage spécial des studios, ce que nous considérons normal, j'ai l'impression que les modifications à apporter à la construction, le système de chauffage et la fermeture hermétique des fenêtres pourraient coûter $200,000.

M. GOODE: Va-t-on procéder par voie d'adjudication?

M. OUIMET: On demandera en effet des soumissions.

M. GOODE: Quand?

M. OUIMET: Je ne peux pas dire exactement à quelle date.

M. GOODE: Je commence à douter que ce poste soit prêt à l'automne.

M. OUIMET: Puis-je ajouter que lorsque j'ai émis l'opinion que le poste de Vancouver commencerait à fonctionner au début de l'automne, je ne voulais pas parler de production en direct, parce que nous ne pourrons pas encore nous servir des studios, à ce moment-là, vers la fin de l'automne, comme M. Dunton vient de le dire.

M. GOODE: Je comprends, et vous aussi, je l'espère, que vous vous êtes engagés à fournir la télévision cette année dans la région de Vancouver, pas en direct, je l'admets, car je sais tout ce qui reste à faire à la bâtisse, mais il faut que vous donniez la télévision dans la région de Vancouver, cet automne. Pouvez-vous me dire approximativement vers quelle date?

M. OUIMET: Aucun renseignement de ce genre n'a été donné hier.

M. GOODE: Bien, je continuerai à vous poser la même question à chaque séance du Comité

M. Knight:

D. Au sujet des revenus en général, d'après les questions qu'a posées M. Fleming, je suppose, monsieur Dunton, que non seulement les revenus devront-ils être suffisants, mais encore assez uniformes pendant une année ou deux, à compter du moment où vous aurez commencé à fournir la télévision. Je me suis demandé si vous étiez tout aussi soucieux de cela que je le suis. Il peut arriver que cette nouvelle méthode de financement au moyen de la perception de la taxe d'accise fasse défaut, et je voudrais savoir quelle est votre idée là-dessus et si vous pensez à quelque autre alternative. Je voudrais bien que la Société Radio-Canada eût une garantie uniforme pendant un certain nombre d'années. Lorsque l'on fait un projet quelconque, il est bon de savoir ce dont on disposera pour le réaliser. Avez-vous quelques commentaires à faire à ce sujet?—R. Pas particulièrement, monsieur Knight. Nous nous attendons à ce que le produit de cette taxe soit satisfaisant pendant une année ou deux, mais nous voyons toujours se dresser devant nous la possibilité de la hausse inévitable des frais d'exploitation, à mesure que le système se développera.

D. J'imagine qu'il est exact de dire que le public en général ne réalise pas ce que peut coûter la télévision par opposition à la radio. Combien a-t-on dit que pouvait coûter ce programme que nous avons vu à Toronto, l'autre jour?—R. Entre $6,000 et $7,000.

D. Ceci s'accorde bien, je crois, avec ce que disait M. Coldwell, l'autre jour, en parlant d'un programme des États-Unis, le programme d'Alastair Cook, *Omnibus*. N'a-t-il pas dit que la compagnie Ford y avait investi trois millions?—R. Je pense que c'était un montant de cette envergure.

M. Fleming:

D. S'agit-il d'un programme ou d'une série de programmes?—R. Une série.

D. Combien de programmes dans une série?—R. Je ne sais pas. Chaque programme coûte probablement de $40,000 à $50,000. C'est assez long, une heure et demie.

M. Knight:

D. Croyez-vous qu'il soit possible d'intéresser quelques-uns des industriels de notre pays à nos programmes nationaux?—R. Voilà le problème fondamental en face duquel on se trouve, ici, au Canada, en général, au point de vue de la télévision, soit la grande différence qui existe, pour un commanditaire de programme, industriel ou autre, entre le coût de la matière importée et celui de la matière produite au Canada. C'est le problème que doivent envisa-

ger non seulement la Société Radio-Canada, mais le pays tout entier, en essayant de produire des programmes de télévision vraiment efficaces. Naturellement, beaucoup préféreront commanditer un film ou un programme venant des États-Unis, à cause du prix qui en est moins élevé, beaucoup moins que le spectacle que nous avons montré récemment et qui jouit d'une grande popularité, tout en coûtant moins cher qu'un programme du même genre aux États-Unis. Et pourtant, on peut importer un programme des États-Unis à un prix qui n'est qu'une fraction de celui que coûte le nôtre.

D. Nous en sommes sûrement arrivés au moment où il est possible de trouver des gens qui soient intéressés à ce genre de réclame, intéressés à la vente de notre propre marchandise. N'est-il pas vrai que ce genre de réclame. . . Je n'ai pas de raison particulière de me servir du nom de M. Goode, mais il a abordé le sujet récemment, alors qu'il s'est montré désireux de commencer immédiatement la télévision en une certaine partie du pays, et je comprends qu'on ne le peut pas, à moins que ce soit au moyen du film ou du kinescope importés des États-Unis, ce qui serait annoncer et vendre une marchandise américaine. Est-ce exact ou serait-ce là le résultat?—R. J'ignore ce que ferait un individu, mais ce que nous savons et quiconque a étudié la télévision le sait et le concède, c'est que si quelqu'un essayait d'exploiter la télévision indépendamment du service national, il éprouverait beaucoup de difficultés pour la production en direct. Les uns pourraient réussir mieux que les autres. Ce ne serait pas de la faute des propriétaires du tout, cela ne serait qu'une question de pression économique exercée sur eux. On serait fortement porté à utiliser la matière étrangère au détriment de la matière produite ici.

D. Pour clore la discussion, ne croyez-vous pas, monsieur Dunton, que ce serait une excellente chose si nous pouvions convaincre ceux qui gagnent de l'argent au Canada, en vendant des marchandises au Canada, de faire ici ce que fait la *Fondation Ford* aux États-Unis?—R. Certainement, mais ce serait fort onéreux pour les commanditaires canadiens. Pour ce qui est de la télévision, nous voulons faire en sorte que nos méthodes et programmes soient conçus de façon à les intéresser à des genres divers de production canadienne. Il y en a qui s'y intéressent déjà. D'autres le voudraient aussi, mais ils considèrent qu'ils n'en ont pas les moyens et veulent plutôt de la matière importée d'ailleurs.

D. Je pense que je relate fidèlement ce qu'a dit M. Coldwell, il y a quelque temps, alors que nous assistions ensemble à cette représentation, à Toronto. J'ai eu l'impression que c'était là une idée nouvelle dont on pouvait tirer parti. —R. Il y a une différence. Le programme *Omnibus* est subventionné par la *Fondation Ford,* une institution de bienfaisance, et, une fois mise sur le réseau, une partie des frais est payée par un commanditaire. Il y a donc deux possibilités. En l'occurrence, la *Fondation Ford* a tenté d'accroître le développement de ce qu'elle pense être une forme différente de programme commercial, en tâchant de démontrer qu'il est tout aussi important de le commanditer. C'est ainsi qu'il y a deux possibilités.

D. Je vais poser une question qui s'écarte du sujet. Pouvez-vous nous dire d'emblée si, parmi les demandes de permis que vous avez reçues pour des postes de télévision privés, il y en a plusieurs qui viennent de la part de propriétaires de journaux? Ceux-ci sont-ils tout aussi intéressés à la télévision qu'ils l'étaient à la radiodiffusion?—R. Jusqu'à présent nous n'avons eu que sept demandes de permis. Voici celles qui viennent de la part de journaux: celle de Hamilton en comprend deux, cependant que celles de London, de Sudbury et de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) viennent chacune de la part d'un journal.

D. En voilà quatre. Y en a-t-il de l'ouest?—R. Lors de la dernière assemblée, il n'y en avait pas. J'en ai cité quatre parmi les sept.

M. Hansell:

D. Pour continuer l'interrogatoire dans le sens que l'a commencé M. Knight, je me demande qui a cru que, à Vancouver, un poste ne diffuserait que des programmes américains. Ce n'est pas exact. Je pense que la Société Radio-Canada télévise des films et ses propres programmes à Toronto et à Montréal et je veux savoir si ces productions seront envoyées à Vancouver pour y servir à la télévision.—R. Nous nous proposons de procéder à Vancouver presque de la même façon qu'à Toronto. Nous y enverrons, au moyen de l'enregistrement, quelques-uns des mêmes programmes auxquels l'on ajoutera la production locale. Il y aura de la matière qui viendra d'en dehors du Canada. Et nous espérons nous servir des programmes de Vancouver pour alimenter le système à travers tout le pays.

D. Oui, éventuellement. Mais vous avez dit antérieurement que peut-être, au début, la population de Vancouver devrait se contenter de programmes non en direct, si je puis m'exprimer ainsi?—R. Je crois que M. Ouimet parlait de programmes temporaires, uniquement par le truchement du film et du kinescope.

D. Ces programmes viendraient de Toronto ou de Montréal?—R. Oui.

M. MacLean: La production de vos studios de Montréal et de Toronto sera également ou partiellement à la disposition de ces postes privés lorsqu'ils seront en fonction?

Le témoin: Certainement. Nous serons obligés de les alimenter à même le service national. Nous projetons de leur fournir de la matière pour remplir environ dix heures et demie par semaine. Une grande partie de cette matière sera prise à Montréal et à Toronto aussi bien qu'à d'autres endroits à mesure qu'il s'en créera.

M. Kirk:

D. Ne pourrait-on pas consacrer quelques moments aux provinces maritimes, après avoir parlé de l'Ouest aussi longtemps. Je me demande si M. Dunton pourrait brosser un tableau de la situation pour ce qui a trait à Halifax, nous donner des détails quant à la population que desservira ce poste, la région, quel en sera le rayonnement. Peut-être pourra-t-il ensuite parler de Saint-Jean et même de Sydney, si possible.—R. Je me demande si l'on ne pourrait pas attendre à demain pour traiter de cette question, alors que je serai en mesure de répondre plus facilement.

D. Les mêmes renseignements généraux, à savoir quelle population sera desservie. Je m'intéresse à ce dont pourront bénéficier les provinces Maritimes. Je me demande aussi si l'on s'attend à ce que les appareils récepteurs de la Nouvelle-Écosse, aux environs de Digby, puissent capter les programmes de télévision de Saint-Jean?—R. Je vais répondre dès maintenant à la dernière question. Conformément aux plans techniques qu'ont soumis les postes de télévision de cette région, le rayonnement s'étendra jusqu'à la Baie de Fundy. Je crois que M. Ouimet est en mesure de donner des chiffres approximatifs concernant ces régions.

M. Ouimet: Le poste de Halifax desservira environ 350,000 personnes. Quant à Saint-Jean, je ne suis pas absolument certain, car je ne me rappelle pas exactement quel sera le rayonnement de ce poste, mais si c'est un poste de puissance moyenne, on y desservira à peu près le même nombre de personnes qu'à Halifax.

M. Kirk: Avez-vous aussi des renseignements au sujet de Sydney?

M. Ouimet: Non. En ayant une idée de la population de Sydney et en ajoutant celle d'un rayon de cinquante à soixante milles autour de cette ville, on peut en arriver à un total d'environ 200,000 personnes. Il se peut que ce nombre soit un peu trop élevé.

M. KIRK: Croyez-vous que la télévision puisse atteindre à Digby ou à Yarmouth. J'ai à l'esprit un cas particulier. Dans le moment, nous captons, de temps à autre, certains postes de l'État du Maine qui est tout aussi éloigné que Yarmouth et peut-être un peu plus loin que Saint-Jean. Je me demande si les ingénieurs ont acquis assez de connaissances en la matière pour dire si les ondes peuvent se rendre à un point plus éloigné lorsqu'elles passent au-dessus des eaux que lorsqu'elles passent au-dessus des terres. Comme il arrive que, au Canada, on puisse capter des ondes de télévision venant des postes du Maine, au-dessus des eaux, je veux savoir si l'on aurait le même résultat de Saint-Jean, la distance étant de cent milles, au-dessus des eaux également.

M. OUIMET: Je dirais que la transmission des signaux de télévision ne peut pas être meilleure au-dessus des eaux qu'au-dessus des terres plates mais qu'elle est meilleure au-dessus du sol s'il n'y a ni côtes ni montagnes entre l'endroit où se trouve le poste et celui où se trouve l'appareil récepteur. Au point de vue télévision, il n'est nullement question de conductivité de l'eau par rapport à celle de la terre. Tout ce qui importe, c'est qu'il n'y ait aucun obstacle entre l'émetteur et le récepteur. Par conséquent, la surface de la mer étant plus plate que celle de la terre, il arrive que les ondes se rendent un peu plus loin en passant au-dessus de la mer.

M. RICHARD: Est-ce que les ondes de télévision bondissent sur l'eau comme elles le font sur la terre?

Le TÉMOIN: Il est difficile, sinon impossible, aux ingénieurs de définir d'avance qu'elle sera la réception à des points éloignés. Récemment, j'ai entendu dire que quelqu'un avait réussi à capter des ondes à 140 milles de distance, mais pas un ingénieur ne pourrait confirmer la chose.

M. MACLEAN: Peut-on faire des recherches préliminaires ou avez-vous pu établir, sur une base théorique, quel est le meilleur endroit où placer un émetteur?

M. OUIMET: Nous avons fait davantage. Actuellement, l'on fait une foule d'expériences et nous avons pour ainsi dire atteint l'équivalent d'essais pratiques. Par exemple, quand nous avons commencé à parler de télévision, à Montréal, nous hésitions à choisir un point, sur la montagne, de préférence à un autre. Nous avons tellement accru nos connaissances en la matière qu'il nous est devenu beaucoup moins important de faire des essais et nous savons maintenant très bien ce que nous pouvons obtenir à une distance particulière, dans la région desservie, à condition toutefois qu'il ne s'agisse pas d'un terrain bien montagneux. Nous nous en tirons assez bien avec les probabilités. Lorsqu'il faut de la précision, nos ingénieurs font des essais.

M. MACLEAN: Monsieur Ouimet, à l'Île du Prince-Édouard, les émissions radiophoniques dépassent aisément la frontière des provinces voisines. J'ignore si cet état de choses est dû au fait que la région n'est pas montagneuse. C'est probablement le cas. Je ne me place qu'au point de vue géographique. Est-il logique de s'attendre à un résultat semblable pour la télévision?

M. OUIMET: Malheureusement pas. La raison pour laquelle les émissions radiophoniques s'étendent de l'Île du Prince-Édouard à une grande partie de la province du Nouveau-Brunswick et à celle de la Nouvelle-Écosse, c'est que ces provinces sont séparées par de l'eau salée qui est excellente conductrice des ondes radiophoniques. En matière de télévision, la transmission est exclusivement une question de rayonnement. La conductivité du sol, ni celle de l'eau n'entrent en ligne de compte.

M. HANSELL: Est-il exact de dire que la télévision ne s'étend pas plus loin que l'horizon?

M. OUIMET: C'est ce que pensaient les savants et les ingénieurs, il y a environ dix ans, mais il est avéré qu'au delà de l'horizon, les ondes s'atténuent

rapidement. Aujourd'hui, au moyen des appareils sensibles que nous avons et à cause de la plus grande puissance des émetteurs, il est possible de dépasser considérablement l'horizon. Pour la plupart des postes, la ligne d'horizon se trouve à environ 40 milles, alors que la réception est relativement bonne à 60 et 70 milles. Elle devient un peu moins bonne à 80 et 90 milles de distance.

M. FLEMING: 60 milles, c'est une assez bonne moyenne.

M. OUIMET: Pour avoir une bonne idée de la transmission à plus de 20 milles de distance, il suffit de surveiller, à Toronto, les signaux venant de Buffalo qui est situé à 60 milles.

M. CARTER: Le brouillage atmosphérique a-t-il le même effet sur la télévision que sur la radiodiffusion sonore?

M. OUIMET: Actuellement, si l'on mesure le voltage du brouillage, le brouillage atmosphérique a moins d'effet sur la fréquence de la télévision que sur celle de la radiodiffusion. Mais il y a d'autres sortes de brouillage qui entrent en jeu, spécialement celui causé par l'automobile et dont l'effet se fait sentir davantage à la télévision qu'à la radio. Il y a aussi la diathermie et les autres.

M. KIRK: Quelle doit être la hauteur des mâts et la puissance des postes. Ce sont là deux choses importantes pour déterminer à quelle distance se rendront les signaux de télévision, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Oui monsieur, et encore plus à la télévision où un troisième élément intervient, celui de la nature du sol. C'est surtout la hauteur du mât et la puissance du poste, mais il y a un autre élément, la topographie et les montagnes.

M. CARTER: Des recherches ont-elles été faites indiquant qu'il est possible de téléviser sur des ondes plus courtes qu'on ne le fait maintenant?

M. OUIMET: C'est exact. La télévision peut utiliser les bandes actuelles et des fréquences qui sont plus élevées que les bandes actuelles. On fait à l'heure actuelle beaucoup de recherches, et il y a des postes qui utilisent des fréquences qui sont quatre fois plus élevées que celles utilisées à l'heure présente au Canada, par exemple.

M. CARTER: Relativement à cette idée de diriger des ondes sur la lune et de les faire rebondir sur divers points de la terre, croyez-vous qu'il soit raisonnablement possible de la réaliser?

M. OUIMET: Cela a été fait. Mais vous ne parlez pas de la télévision?

M. KIRK: Oui.

M. OUIMET: Je pensais que vous parliez de diriger des signaux sur la lune et d'obtenir une réflexion. Cela s'est fait.

M. KIRK: Je parle de la télévision.

M. OUIMET: Il n'est pas impossible que l'idée ne se réalise un jour.

M. GAUTHIER: C'est alors que l'on verrait l'homme dans la lune.

M. OUIMET: A toutes fins pratiques, je ne compterais pas là-dessus.

M. FLEMING: Tout comme l'envolée sidérale que nous avons vue au spectacle de lundi soir.

M. MACLEAN: J'ai encore une question à poser. Vous avez parlé de brouillage artificiel. Il existe un service qui a pour objet de supprimer le brouillage de la radiodiffusion ordinaire. C'est peut-être l'affaire du ministère du Transport, mais en est-il un dans le moment, ou y en aura-t-il un qui soit exclusif à la télévision ou qui s'applique surtout à la télévision?

M. OUIMET: Oui, il y a un service de ce genre au ministère du Transport. Et il semble que l'on y ait fait un travail considérable. On s'y occupe mainte-

nant des cas de brouillage à la télévision. Nous avons eu le plaisir de coopérer avec eux avant même qu'il y eût des postes canadiens en fonction. Nous avons étudié le problème et avons pris des mesures.

M. RICHARD: De retour à Ottawa, j'aimerais savoir si l'on est satisfait de la tour que l'on veut ériger ou que l'on est à ériger. Sera-t-elle suffisante pour toute la région et combien d'auditeurs desservira-t-elle? Est-elle située au bon endroit?

M. OUIMET: La tour permanente de la région d'Ottawa sera tout aussi élevée que celle que nous avons à Toronto où la topographie est sensiblement la même qu'aux environs d'Ottawa. Il n'y a pas de hautes montagnes ni de chaîne de montagnes. Nous nous attendons à un très bon rayonnement. A ce sujet encore, je n'ai pas à l'esprit les chiffres précis. En songeant à Ottawa, je crois que nous pourrons desservir 100,000 familles. J'ignore cependant combien de membres il y a dans chaque famille, dans la région d'Ottawa.

M. RICHARD: Pouvez-vous me dire s'il est certain que nous aurons la télévision en juin, à Ottawa?

Le TÉMOIN: Nos ingénieurs travaillent ferme et ils espèrent terminer vers la fin du mois prochain.

M. Richard:

D. La télévision sera-t-elle bilingue, à Ottawa?—R. Il y aura des programmes dans les deux langues.

D. En proportion équitable?—R. Nous le croyons. Je puis dire qu'à Montréal nous ne nous sommes pas fondés sur des pourcentages établis, mais nous nous efforçons d'irradier les meilleurs programmes dans les deux langues et de donner le meilleur service possible dans chacune.

D. Voulez-vous dire qu'à Ottawa nous serons desservis par le poste de Toronto et par les deux postes de Montréal?—R. Oui, les programmes viendront de Montréal tout autant que de Toronto. A Montréal, nous aurons un centre à deux émetteurs. Et l'échange de programmes va coûter très cher.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Vous ferez trois services, à Ottawa?

Le TÉMOIN: Pas simultanément.

M. Richard:

D. Éventuellement, vous espérez, je suppose, avoir un réseau de télévision entièrement français?—R. Oh! oui, nous l'espérons. Comme je l'ai dit précédemment, nous espérons que, au cours de l'année prochaine, nous pourrons nous rallier à la ville de Québec.

D. C'est ainsi qu'il y aura un service français à Ottawa?—R. Plus tard, oui. Je ne veux pas laisser entendre que ce sera de façon rapide, car il y a plusieurs éléments qui interviennent.

D. C'est tout de même à l'état de projet?—R. Oui, c'est l'un des projets que nous espérons réaliser dans l'avenir.

M. HENRY: Avant que M. Ouimet n'ait terminé son témoignage, je veux lui demander quelle est la hauteur de la tour de Toronto?

M. OUIMET: Elle mesure 500 pieds, y compris l'antenne. La tour elle-même n'a que 450 pieds, approximativement, et les radiateurs se trouvent au haut de la tour.

M. HENRY: Si je cherche à obtenir le meilleur rendement possible, à environ 30 milles de Toronto, est-il recommandable de hausser mon antenne au niveau maximum de votre tour, afin que les deux soient d'égale hauteur, ou l'antenne peut-elle rester moins élevée que la tour?

M. OUIMET: Heureusement, cela n'est pas nécessaire. Ce serait une dépense considérable. A 10 milles de distance, je pense qu'il suffit d'une antenne intérieure pour que la réception soit bonne, cependant qu'à 20 ou 25 milles, il faut une simple antenne extérieure. Si la distance s'étend à 40, 60 ou 80 milles, il faut alors que l'antenne soit plus élevée, afin qu'il y ait plus grande sensibilité. Toutefois, ces chiffres peuvent varier selon la topographie. Par exemple, à 45 milles au nord de Montréal, j'ai eu beaucoup de succès avec une antenne intérieure. Tout dépend de l'endroit où l'on est, du brouillage, ou si l'on est sur un point élevé ou dans une vallée.

M. HENRY: Avant de terminer, je désire demander à M. Dunton s'il est au courant que le gérant de la Foire nationale du Canada a fait plus large la contribution canadienne au programme de la grande estrade, cette année, et si l'on a songé à téléviser ces programmes?

Le TÉMOIN: Je pense qu'il en a été question, l'an dernier, alors que nous en étions à la période temporaire. Si M. Bushnell était ici, il pourrait vous dire quelles difficultés nous avons avec les syndicats et tous les obstacles que nous avons à surmonter pour téléviser un spectacle de ce genre.

M. HENRY: Voulez-vous dire que vous avez des difficultés avec les syndicats au point de renoncer à votre projet, cette année?

M. OUIMET: Il faudrait réfléchir. Nous aimerions qu'il nous fût possible de téléviser le spectacle de la grande estrade, ou du moins une partie du spectacle, mais, au préalable, je veux savoir s'il y a moyen de surmonter toutes les difficultés.

M. FLEMING: Pas tous les soirs?

Le TÉMOIN: Non.

M. Henry:

D. Le gérant de la Foire nationale du Canada nous a fait parvenir un volumineux rapport où l'on se rend compte de tout le mal qu'il s'est donné afin d'augmenter l'apport canadien à ce spectacle. Il serait donc regrettable qu'on ne mît pas tout en œuvre pour lui venir en aide.—R. Je désire ardemment lui venir en aide.

D. Ne pourrait-on pas se servir d'enregistrements au kinescope? Combien de temps après l'enregistrement est-il possible de les utiliser, puisqu'il y a des obstacles au sujet du droit d'exécution, etc.?—R. Tout dépend de la nature du spectacle. Le délai est plus ou moins long, selon que les membres des syndicats des acteurs ou des musiciens y participent ou non, et il se peut qu'il y ait le droit d'auteur. Pour la plupart de ceux que nous avons enregistrés, avec des acteurs canadiens, le délai a été de soixante jours.

M. OUIMET: C'est une question d'entente avec l'association des artistes, de négociations aussi, et cela varie, je suppose, selon les renouvellements de contrats. Il se peut que tout se fasse en un mois, mais, en ce moment, avec les syndicats d'acteurs, je crois que le délai est de 60 jours.

M. MACLEAN: Une nouvelle question à M. Ouimet qui a parlé d'une antenne compliquée que l'on peut ériger dans le but de capter un deuxième programme, dans une ville où il y a un émetteur ou encore dans une ville où il n'y en a pas afin de capter des programmes de l'extérieur. Est-il possible que les municipalités émettent un règlement pour limiter la construction de ces antennes? Et quel serait la réaction ou le résultat de cet état de choses, au point de vue de la vente des appareils de télévision?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Un gouvernement provincial a fait mieux.

Le TÉMOIN: C'est là une question d'ordre constitutionnel, indépendante des règlements municipaux, mais nous n'en savons rien Il se peut aussi que l'opinion publique exerce une assez forte pression en l'occurrence.

M. Fleming:

D. Une question me vient à l'esprit après celles qu'on vous a posées il y a quelques minutes. Il s'agit du rayonnement autour d'Halifax. Croyez-vous que le poste d'Halifax puisse atteindre Saint-Jean?—R. Vous voulez dire Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick?

D. Oui.—R. Oh! non, pas du tout. Il y a là un poste qui fait partie de notre organisation.

D. Au poste de Saint-Jean (N.-B.), exige-t-on une antenne directive?—R. Non. Nous pouvons en utiliser une nous-mêmes à Halifax.

D. Pourquoi?—R. Pour atteindre plus loin à l'intérieur des terres.

D. Pour empêcher les ondes d'aller dans quelle direction?—R. Vers la mer.

D. Fait-on cela dans un but d'économie?—R. Plutôt pour donner un meilleur service à plus de monde.

D. Encore au sujet des revenus, vous avez bien évalué, de façon approximative, les revenus à environ un million de dollars?

Le PRÉSIDENT: Qu'on me permette une interruption. Depuis quelques minutes nous avons parlé de ce que nous espérons au sujet du développement de la télévision, et je me suis demandé si notre interrogatoire à cet égard était terminé. Je vois que l'on est en train de revenir à la question des finances?

M. FLEMING: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser relatives au développement de la télévision à travers le pays?

M. Hansell:

D. Je n'en ai qu'une. Je sais que chacun est désireux que la télévision soit installée aussitôt que possible dans sa propre région, mais n'est-il pas possible qu'une telle hâte nuise à la qualité du travail?—R. Je pense que cela est possible. C'est certainement l'affaire des autorités et celle de nos ingénieurs de voir à ce que le travail soit bien exécuté, sans avoir à sacrifier les revenus de quelques semaines ou de quelques mois.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est maintenant cinq heures. Avant d'avoir pris le vote, nous en avons encore pour 15 ou 20 minutes. Je crois qu'il est presque inutile que nous revenions aujourd'hui. Nous allons donc ajourner et nous nous réunirons demain après-midi, à 3 h. 30, dans la salle 497.

APPENDICE "A"

Memorandum sur l'article 22 (3) de la Loi canadienne sur la Radiodiffusion.

En réponse à la question de M. Hansell, j'ai expliqué que la Société avait demandé l'avis d'un homme de loi concernant la façon d'interpréter le paragraphe 3 de l'Article 22 de la Loi canadienne sur la Radiodiffusion, 1936, laquelle stipule que "les irradiations politiques dramatisées sont interdites". L'opinion n'a pas pris le caractère d'information théorique, mais a été donnée en réponse à une demande d'opinions concernant certains cas particuliers impliquant plusieurs programmes proposés. Les opinions ont été résumées dans un bulletin de règlements publié en 1947 où l'on lit ce qui suit:

> Le règlement 8 et l'Article 22 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, régissent les émissions politiques. Au paragraphe 3 de l'Article 22, il est mentionné que "les irradiations politiques dramatisées sont interdites". Cela condamne tout élément à tendance théâtrale et *limite les émissions politiques à des discours et à des annonces strictement politiques.* On a estimé que les entrevues et les programmes dialogués étaient en contravention avec la Loi, à cause de l'artifice dramatique qu'ils comportent.

Et voici un résumé des opinions sur lesquelles est basé ce qui précède:

> L'expression émissions politiques "dramatisées" n'est pas définie dans la loi, et la seule signification qu'on lui doive attribuer est celle qui a été consacrée par l'usage commun. Le dictionnaire Oxford définit ainsi le mot "dramatisée": "transformer en un drame, donner la forme d'un drame, représenter de façon dramatique". La même autorité mentionne que le mot "dramatiquement" signifie d'une manière dramatique, du point de vue dramatique, à effet dramatique.
>
> Lorsque deux hommes conversent à la radio, sous forme de discussion comme vous le représentez dans votre lettre, ils exécutent une représentation dramatique, à effet théâtral. L'opinion veut que cette façon de dramatiser une émission politique soit défendue par la loi.
>
> Le petit dictionnaire Oxford donne au mot "politique" le sens de "prendre position en politique". Il appert qu'une émission politique doit être catégoriquement rattachée, d'une façon quelconque, à un parti politique reconnu.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. Robinson

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

Séance du jeudi 23 avril 1953

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 23 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. W. A. Robinson, excepté pour quelque temps, alors que M. Pierre Gauthier occupe temporairement le fauteuil du président.

Présents: MM. Boisvert, Breton, Carter, Courtemanche, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens*), McCann, Mutch, Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), et Whitman.

Aussi présents: MM. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs; J.-A. Ouimet, directeur général de la Société Radio-Canada; H. Bramah, trésorier; G. Young, directeur des relations entre postes; R. C. Fraser, directeur des services de presse et d'information; R. E. Keddy, secrétaire du Bureau des gouverneurs, et J. A. Halbert, secrétaire adjoint.

M. Dunton est appelé et répond aux questions posées par M. Fulton lors d'une séance précédente.

Le Comité étudie le rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année 1951-1952, et interroge le témoin à ce sujet.

Les sections *Télévision* et *Finances* (télévision) du rapport sont adoptées.

Le Comité exprime ses remerciements pour les renseignements et l'aide fournis par M. Dunton et ses adjoints.

Le témoin se retire.

A 5 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 28 avril, à 3. h 30.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

74205—1½

TÉMOIGNAGES

23 AVRIL 1953
3 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. J'ai la présomption d'espérer que nous terminerons l'étude de la télévision cet après-midi. Monsieur Dunton, s'il vous plaît.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé:

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, vous aviez en main hier certains renseignements demandés par M. Fulton au cours d'une séance antérieure.

Le TÉMOIN: En effet. M. Fulton voulait des détails relatifs aux prix décernés à la série *Wednesday Night* par l'*Institute for Education by Radio and Television*. Nous en avons donc fait le relevé. En 1949, au début de cette série d'émissions, on lui a décerné un prix spécial pour l'ensemble. En 1950 et en 1952, l'émission particulière intitulée *Vienna, the Glorious Age* a remporté une mention honorable.

Il est intéressant de noter que, sur les treize prix décernés récemment, Radio-Canada a remporté quatre de ceux qui ont été accordés aux émissions diffusées sur les réseaux nationaux, soit des États-Unis, soit du Canada. En réalité, un seul prix a été accordé au réseau américain. Les quatre autres furent attribués à des programmes produits par d'autres associations, comme des associations éducatives des États-Unis. Les commentaires des juges furent très élogieux et affirmaient que nos émissions étaient particulièrement remarquables. Les diverses catégories furent jugées par des jurys différents, et le Canada a fait très bonne figure dans chacune de ces catégories.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à M. Dunton sur ce qu'il vient de dire?

M. Fulton:

D. Avez-vous une liste de ces catégories? Serait-ce trop long de nous les énumérer?—R. J'ai la liste en main. Cette année, on a décerné le premier prix à l'émission *Summer Fallow*, qui consiste en une série de pièces et de documentaires diffusée pendant l'été à la place de l'émission *Farm Forum*.

Un autre prix a été décerné à la série *Return Journey*, émissions dramatiques portant sur la réhabilitation des alcooliques.

D. Pouvez-vous nous énumérer les catégories du concours dont faisaient partie les émissions primées?—R. *Summer Fallow* est une émission agricole diffusée dans tout le pays.

D. L'autre se rangeait sans doute parmi les documentaires?—R. Elle faisait plutôt partie des causeries et discussions sur les affaires publiques.

Ensuite, la série d'émissions *Cross Section*, diffusée sur le réseau Dominion, portait sur la vie industrielle canadienne et présentait les points de vue de la main-d'œuvre et du patronat. Celle-ci s'inscrit nettement dans la catégorie des affaires publiques.

Pour la quatrième, réalisée à l'occasion de l'anniversaire de la reine Elizabeth je ne sais pas exactement de quelle catégorie elle relevait. Elle a remporté le premier prix des émissions individuelles qui ne font pas partie d'une série. Je crois qu'on pourrait appeler cette catégorie, la catégorie des émissions individuelles.

Nous avons aussi remporté un prix dans la catégorie des émissions régionales, pour *Prairie Gardener* et une mention honorable pour *The Way of the Spirit*, récits dramatisés tirés de la Bible et radiodiffusés le dimanche.

On a aussi décerné une mention honorable à la série *100,000 Summer Drama* et à une série éducative qui comprenait, entre autres, un long documentaire sur l'avancement de la science atomique au Canada, un autre sur Kitimat, et un autre sur le progrès de l'industrie pétrolière. Un autre prix très remarquable a été décerné à une émission scolaire nationale présentée par Radio-Canada, de concert avec les ministères de l'Instruction publique des trois provinces des Prairies.

On a décerné un autre prix, probablement un premier prix, à une émission du Service international appelée *Canadian Prime*, qui donnait des renseignements essentiels sur le Canada, à l'intention des auditeurs de l'étranger.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Nous avons presque épuisé hier le sujet de l'expansion des services de télévision au pays. Avant de passer à un autre sujet, désirez-vous poser quelque question là-dessus?

M. FULTON: Sur la télévision en général ou sur l'expansion du service?

Le PRÉSIDENT: Nous avons déjà presque terminé l'étude de l'expansion du service de télévision au Canada. Je demande si quelqu'un a des questions supplémentaires à poser avant que nous passions à autre chose.

M. GOODE: Permettez-moi, avant que nous abordions un autre sujet, de demander quelques renseignements. J'ai en main des découpures de presse portant sur une séance du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, tenue en janvier. On y avance que certaines personnes ont demandé au ministère des Transports la permission d'établir des postes privés de télévision dans l'Ouest du pays. Si les paroles de M. Dunton ont été rapportées correctement par ces journaux, celui-ci aurait déclaré que le Bureau n'a pas reçu ces demandes, mais que le ministère des Transport les a probablement reçues. Pourriez-vous me dire si le Comité aura l'occasion d'interroger une des autorités compétentes du ministère des Transports sur les postes indépendants de télévision de l'Ouest du pays?

Le PRÉSIDENT: Je porterai avec plaisir votre demande à la connaissance du sous-comité directeur qui doit se réunir, comme vous le savez, immédiatement après la séance de cet après-midi.

M. GOODE: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur le sujet déjà mentionné?

Le TÉMOIN: J'aurais quelque chose à y ajouter, ainsi qu'aux renseignements que nous vous avons communiqués au sujet des principaux projets d'expansion. Vous savez qu'en vertu de la nouvelle Loi sur l'administration financière, la Société doit maintenant soumettre son budget d'immobilisation tous les ans. Ces budgets doivent être approuvés par le gouverneur en Conseil et déposés devant le Parlement. Puis-je faire remarquer que ces budgets seront établis d'après les dépenses réelles. Ils seront formés d'estimations des déboursés à effectuer à partir du 1er avril 1953 au 31 mars 1954, et ne seront pas nécessairement en rapport direct avec les chiffres déjà mentionnés au sujet des diverses entreprises projetées, car ces derniers s'appliquent naturellement aux dépenses entières de l'entreprise et ne tiennent pas compte des dates d'émission de chacun des chèques affectés à ces dépenses.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur l'administration financière de la télévision?

M. FULTON: Nous avez-vous remis un compte rendu complet et détaillé du coût total de l'expansion des services de télévision jusqu'à présent?

Le TÉMOIN: Je crois que le bilan que nous vous avons remis était très complet, M. Fulton.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions au sujet de l'aspect financier? Il est difficile de faire l'appel des rubriques. D'autres questions générales?

M. Fulton:

D. M. Dunton pourrait-il nous dire si l'on a établi une ligne de conduite en ce qui concerne les émissions politiques télévisées?—R. Non, pas encore. C'est une question qui nous préoccupe beaucoup depuis quelques semaines, mais nous attendons l'occasion de l'étudier à fond. Bien entendu, elle relèvera des dispositions de la Loi sur la radiodiffusion qui régit aussi bien la radiovision que la radiodiffusion sonore. A notre avis, le libellé de ces dispositions laisse assez de jeu pour nous permettre d'étudier la question et d'établir des plans définis à ce sujet. Nous avons l'intention de convoquer aussitôt que possible les représentants de chacun des partis politiques, suivant en cela la coutume établie pour la radiodiffusion, et nous tâcherons de nous entendre pour tracer d'une façon raisonnable les plans relatifs à la télévision des prochaines élections. Nous croyons que la politique doit avoir sa part d'émissions de télévision et que nous devrons, surtout pour cette élection, élaborer, de concert avec les partis politiques, un plan qui servira pour l'avenir.

D. L'article des règlements qui interdit actuellement les émissions politiques de caractère théâtral vous créera-t-il des ennuis? Par exemple, si vous permettez la télévision de ralliements politiques, ne serait-ce pas contrevenir à ce règlement?—R. En effet, nous avons discuté le cas. Il s'agit d'une des dispositions de la Loi sur la radiodiffusion. Nous en avons débattu l'interprétation lors de la dernière séance. La télévision d'émissions politiques comporte nombre de problèmes que nous aimerions régler à l'amiable avec les partis politiques plutôt que de nous en tenir dès l'abord à des règles trop rigides.

D. Puisque vous en avez discuté à la dernière séance, je n'en dirai pas davantage, car je n'étais pas ici à ce moment-là. Je le regrette.—R. Je dois dire que nous n'avons pas touché à l'aspect télévision de l'article en cause. Si le Comité désire faire des propositions relatives à son application en matière de télévision, nous les recevrons avec plaisir.

D. Vous estimez donc que le présent article dresse des obstacles réels à la télévision d'événements politiques?—R. De toute évidence, les dispositions de la Loi nous empêcheraient et empêcheraient tout poste de téléviser par exemple, une pièce théâtrale montée dans l'intérêt d'un parti politique.

D. Très bien pour les pièces théâtrale, mais que dire de la télévision de quelque événement politique, comme un congrès de présentation des candidats, par exemple?—R. A mon avis, la difficulté réside dans la période de temps qu'il faut accorder à chaque parti. La loi exige que la part de chacun soit équitable. La radio ne diffuse jamais, sauf en vertu de quelque disposition spéciale, les assemblées ou autre activité semblable des partis. Nous allouons gratuitement une certaine période aux divers partis; ceux-ci choisissent leurs orateurs et les chargent de remplir le temps alloué. Je crois que nous procéderons de la même manière à la télévision. Nous déterminerons, de concert avec les représentants des partis, la longueur de temps à accorder, puis nous établirons les conditions auxquelles devront se conformer ceux qui rédigeront les discours politiques.

D. En somme, à l'heure actuelle, un parti politique n'a pas le droit d'acheter une certaine période de temps de diffusion afin de présenter une émission politique sous forme dramatique?—R. Non, monsieur Fulton, ni à la radio, ni à la télévision.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Il s'en glisse pourtant une bonne quantité à la radio, à l'heure actuelle, n'est-ce-pas?—R. Il n'est pas censé s'en glisser.

D. J'ai bien l'impression qu'il s'en trouve.

M. Fulton:

D. Je suppose qu'actuellement, la loi ne défend pas aux partis politiques de présenter une émission genre forum?—R. Oui, la loi le défend. D'après l'interprétation étudiée hier, les forums diffusés dans l'intérêt d'un parti politique sont considérés comme des émissions dramatiques et sont conséquemment interdits. Même une entrevue de deux personnes, si elle est présentée dans l'intérêt d'un parti, n'est pas permise.

D. Comme vous interprétez la Loi de façon aussi rigoureuse lorsqu'il s'agit de radiodiffusion sonore, j'imagine que vous l'appliquez tout naturellement de la même façon à la télévision. J'imagine qu'une émission qui n'est pas une infraction dans le domaine de la radio puisse en devenir une, simplement parce qu'elle est diffusée par télévision, vu que ce dernier organe de diffusion photographie directement les mouvements et les actions de personnages? Prévoyez-vous des difficultés de cette nature?—R. C'est bien possible. Comme je le disais tout à l'heure, notre but n'est pas d'imposer des restrictions rigides sur les textes ou d'obtenir de nouvelles interprétations de la loi, mais bien de nous entendre avec les divers partis politiques sur ce qui est juste et raisonnable et sur la période de temps à accorder à chacun.

D. Avez-vous discuté la question?—R. Pas encore, mais nous espérons le faire dès que nous en aurons le temps.

Le PRÉSIDENT: Ne rencontrez-vous pas de difficultés au sujet de la télévision des programmes politiques, étant donné que la télévision n'est accessible que dans certaines parties du pays, et non pas dans tout le Canada?

Le TÉMOIN: Il y en aura probablement. Notre première préoccupation est d'assurer des périodes de temps aux divers partis politiques et de les répartir après entente avec eux. Il n'y aura pas d'injustice, même si la télévision n'atteint que certaines régions du pays. Comme vous le savez, Radio-Canada offre ses services gratuitement.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Fulton:

D. Je regrette mon absence de la dernière séance. Si je vous demande des questions sur des sujets déjà étudiés, veuillez me le dire tout de suite. Monsieur Dunton, le ministre déclarait le 30 mars dernier que l'on songeait à permettre à des postes privés de s'établir à l'avenir dans des régions jusqu'ici réservées exclusivement aux postes de Radio-Canada. Avez-vous préparé une méthode en rapport avec cette déclaration, et savez-vous si ces postes privés obtiendront des permis de THF (très haute fréquence) ou si on les restreindra aux canaux UHF (ultra-haute fréquence)?—R. Il s'agit simplement de permettre l'emploi des canaux disponibles selon le plan de leur répartition au pays. Dans nombre de grands centres, il existe plusieurs canaux de THF à la disposition des postes privés.

D. Vous voulez dire que dans les centres qui vous sont actuellement réservés, il se trouve d'autres canaux de THF disponibles?—R. Oui, dans tous ces centres.

D. A votre avis, quand on permettra aux postes privés de demander des permis d'installation pour ces régions, les canaux de THF comme ceux d'UHF seront à la disposition des requérants?—R. Autant que nous sachions, oui.

D. Les postes de Radio-Canada diffusent actuellement en THF, n'est-ce-pas?—R. En effet.

D. Comment prévoyez-vous fournir des émissions aux postes qui fonctionneront en UHF?—R. Cela ne fera pas de différence. Nous fournissons des kinescopes ou nous effectuons un raccordement direct avec le réseau. Nous fournissons ces émissions selon la fréquence des postes. La THF et la UHF ne présentent qu'une différence de fréquence.

D. Les postes peuvent donc capter facilement votre signal, ou quel que soit le nom que vous employez à la télévision, et relayer vos émissions même s'ils diffusent sur UHF?—R. Certainement, que ce soit par enregistrement sur kinescope ou par branchement sur un réseau.

D. Je vois. Je sais que le ministère des Transports a publié un communiqué montrant la répartition détaillée des canaux de télévision au Canada. Certains se sont demandé pourquoi ce tableau n'a été publié au pays que longtemps après que la répartition fût connue aux États-Unis. Êtes-vous au courant de cela? Si je comprends bien, la répartition est déterminée par entente internationale?—R. De quel communiqué s'agit-il? En avez-vous la date, monsieur Fulton?

D. Projet de rayonnement de la télévision au Canada, en date du 22 décembre 1952, ministère des Transports. Il est accompagné d'un long exposé montrant la répartition des canaux de télévision au Canada. Cinq pages miméographiées où l'on trouve la répartition des canaux par fréquence, par province et par ville.—R. Je ne veux pas ici faire une fausse déclaration qui risquerait de conduire à de fausses conclusions, car je ne sais pas au juste de quel communiqué il s'agit. Est-ce le plan de la répartition qui montre le nombre de canaux alloués aux diverses villes?

D. Exactement. Et la répartition par province.—R. On y alloue aussi plusieurs canaux par grande ville?

D. Oui. Je vais vous montrer le communiqué en question.—R. Je crois que le ministère des Transports pourrait vous donner une explication. D'après moi, un communiqué portant le titre de "Plan de répartition des canaux de télévision entre le Canada et les États-Unis" a été publié au pays longtemps avant le mois de décembre 1952. Le ministère des Transports pourrait vous donner plus de détails.

D. D'après mes renseignements, ce plan n'a pas été rendu public ni distribué à la presse canadienne avant le 22 décembre.—R. Ce n'est pas mon avis, quoique je ne sois pas absolument certain.

D. Je réserverai donc ma question à plus tard, si nous décidons de convoquer un représentant du ministère des Transports.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Monsieur Dunton, il y a quelques semaines, certains postes privés de télévision ont obtenu des permis en certaines régions, dont Sudbury. Le Bureau a-t-il quelque autorité sur ces détenteurs de permis et peut-il les obliger à offrir le plus tôt possible un service de télévision aux régions en question? Ou les détenteurs peuvent-ils éterniser les préparatifs?—R. La question relève du ministère des Transports qui octroie les permis et qui a établi des règlements relatifs au progrès des travaux.

D. Très bien. C'est ce que je voulais savoir. Je suppose que le ministère s'assure qu'ils vont le plus vite possible et tient compte de toutes les difficultés qui se présentent dans l'établissement d'un poste de télévision.—R. En tant que je sache, le ministère fixe une certaine limite de temps, mais il peut reculer cette limite s'il voit que le poste progresse le plus vite possible. Je sais que le ministère des Transports a l'œil ouvert.

(Le vice-président remplace le président).

M. Fulton:

D. Quand avez-vous rendu public le plan de répartition?—R. Je ne saurais vous dire au juste; il y a déjà quelque temps de cela. Vous découvrirez probablement que la nouvelle en a transpiré officieusement aux États-Unis avant que l'entente officielle ait été conclue entre nos deux pays. Le ministère des Transports possède sûrement des renseignements à ce sujet.

D. La zone de répartition déterminée par l'entente s'étend jusqu'à 250 milles de chaque côté de la frontière, au nord et au sud, n'est-ce pas?—Je crois que c'est exact.

D. On me dit . . . veuillez rectifier si je me trompe . . . que la distance minimum entre les postes employant le même canal est fixée à 170 milles aux États-Unis. En d'autres termes, s'il existe déjà un poste sur le canal 2, un autre poste ne peut se servir de ce même canal à moins d'être situé à 170 milles du premier. Au Canada, cette distance minimum est de 250 milles, ou plutôt, excusez-moi, de 220 milles. Est-ce bien cela?—R. D'après ce que j'en sais, vous avez pratiquement raison. Les représentants du ministère des Transports vous le diraient mieux que moi. A ma connaissance, les autorités canadiennes tâchent de maintenir un peu plus grande la distance entre les postes afin que ceux-ci atteignent mieux les régions excentriques. Nous avons traité de cette question hier. Naturellement, la réception y sera d'autant meilleure que les postes seront plus espacés. Il ne se produira pas autant d'interférence.

D. D'un autre côté, les régions éloignées des postes seraient moins nombreuses si les postes étaient plus rapprochés?—R. Si vous regardez la carte du Canada, vous verrez que l'entente actuelle permet à plus de régions de syntoniser plus de postes que si l'on surchargeait davantage les canaux.

M. MacLEAN: Vous voulez dire: s'il y avait plus de postes sur un même canal?

Le TÉMOIN: Franchement, les gens du ministère des Transports pourraient mieux que moi répondre à vos objections, car elles relèvent probablement de leur domaine.

M. FULTON: Nous devrions sans doute convoquer un représentant de ce ministère.

M. MacLEAN: Combien de canaux de THF sont à la disposition des postes canadiens?

Le TÉMOIN: Douze.

M. Fulton:

D. L'entente entre les États-Unis et le Canada stipule-t-elle pour l'avenir que les émissions canadiennes ne doivent pas traverser la frontière et vice versa, et qu'autant que possible les postes canadiens seront situés à distance suffisante de la frontière pour ne pas brouiller les signaux des postes américains?—R. A ma connaissance, rien dans cette entente n'empêche de capter dans un pays les émissions qui viennent de l'autre pays. Ainsi, certains postes de Détroit comptent un grand nombre d'auditeurs canadiens.

D. Je veux surtout parler des postes qui seront établis subséquemment à cette entente. Je ne veux pas dire que les postes canadiens situés près de la frontière ne devront pas être entendus au-delà. Mais supposons qu'un poste américain est déjà établi près de la frontière, et qu'on veuille établir un poste canadien non loin de là. Ce dernier devra-t-il être muni d'une sorte de dispositif destiné à empêcher ses émissions de causer de l'interférence aux États-Unis?—R. La question relève de l'entente générale; de sorte qu'il faut s'en tenir aux endroits convenus dans chaque pays. Mais je vous répète que le ministère des Transports possède plus de détails que moi à ce sujet. Tout ce que je sais, c'est

que rien ne peut empêcher un auditeur d'écouter une émission provenant d'un autre pays. Les seules restrictions portent sur l'emploi des canaux répartis à chaque pays, et sur la protection accordée à l'usage approuvé de ces canaux.

D. Si j'ai soulevé la question, c'est que je me suis laissé dire que nos postes de télévision ne nuisent pas au rayonnement des postes américains, en partie pour la bonne raison que les postes canadiens ne sont pas aussi nombreux et qu'ils ne sont pas construits aussi vite qu'aux États-Unis. Tandis que les Américains sont en train d'installer des postes qui causeront plus tard de l'interférence aux postes canadiens établis subséquemment.—R. D'après moi, l'entente ne comporte pas de clause semblable. Les deux pays sont convenus que ni l'un ni l'autre n'établira de poste qui pourrait nuire au rayonnement des postes de l'autre pays diffusant sur les canaux des régions correspondantes. Donc, en vertu de l'entente, un poste canadien ne peut pas être établi s'il doit interférer avec la réception d'un poste américain. Et vice versa, les Américains ne peuvent établir un poste contrevenant à cette entente.

M. MacLean:

D. J'aurais une autre question à poser. La distance entre les postes utilisant le même canal n'est pas la même pour les États-Unis que pour le Canada. Elle est plus grande au Canada, n'est-ce pas?—R. En effet.

D. Qu'en est-il des postes futurs, américains ou canadiens, qui pourraient brouiller la réception d'autres postes situés de l'autre côté de la frontière?—R. Vous touchez là le nœud du problème.

D. Les postes canadiens doivent-ils être situés plus loin qu'à 220 milles des postes américains utilisant le même canal?—R. Je ne saurais vous répondre de façon certaine. Il faudrait vous adresser aux experts en la matière.

M. GOODE: Est-ce que les deux distances stipulées ne dépassent pas le rayonnement connu de la télévision à l'heure actuelle? Dans le cas où un poste américain est situé à 170 milles de la frontière de la Colombie-Britannique, par exemple, il ne peut être capté à Vancouver, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: En effet, mais un poste peut créer de l'interférence bien au delà de son rayonnement.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Ce fait n'est-il pas prévu par l'entente?

Le TÉMOIN: L'entente prévoit le meilleur usage possible des douze canaux.

M. Fulton:

D. Le bureau a-t-il reçu une demande d'établissement d'un poste de télévision à Kitchener (Ont.), sur le canal 6?—R. Oui, en effet.

D. Quelle décision avez-vous prise à ce sujet?—R. Le Bureau a recommandé qu'on refuse la demande. Ou, plus exactement, qu'on refuse la demande telle que formulée parce que le poste projeté ferait double emploi avec les autres postes, à cause de son très grand rayonnement. Dans ce cas, le Bureau ne s'est pas cru justifié de recommander à cette fin le transfert d'un canal actuellement assigné à la région de Toronto. Toutefois, le Bureau estime qu'il serait souhaitable qu'un poste desserve plus spécialement la région de Kitchener, et il fait également remarquer qu'il faut tenir compte des canaux disponibles.

D. Avec quels autres postes celui de Kitchener ferait-il double emploi?—R. Les postes de Toronto, d'Hamilton et de London.

D. Ils emploient tous trois le canal 6, n'est-ce pas?—R. Non, ils emploient trois différents canaux. Il le faut bien, étant donné qu'ils sont aussi rapprochés. Le plan de répartition attribuait le canal 6 à Toronto.

D. Il y aurait alors interférence entre les postes de Kitchener et de Toronto? R. Non, Le canal 6 est attribué à la région de Toronto. D'après le plan, aucun canal de THF n'est attribué à la région de Kitchener. La demande dont vous

parlez concernait l'établissement d'un poste qui aurait utilisé le canal 6 à Kitchener; en d'autres termes, il aurait fallu l'enlever à la région de Toronto pour que la région de Kitchener puisse l'employer.

D. La chose serait-elle contraire à l'entente internationale?—R. Il faudrait modifier l'entente à cette fin.

D. Cela eut été possible si le Bureau s'était montré favorable à la demande, n'est-ce pas?—R. Je crois que oui. Mais le ministère des Transports aurait ensuite eu son mot à dire.

D. Je ne connais pas très bien la géographie de cette partie de l'Ontario, mais advenant que le poste de Kitchener et celui de Toronto emploient tous les deux le canal 6, il y aurait interférence parce que ces villes sont situées à moins de 220 milles l'une de l'autre?—R. Pas du tout. La difficulté vient du fait qu'aucun canal de THF n'est assigné à la région de Kitchener. Vu la densité de la population dans l'ouest de l'Ontario, et la proximité des postes américains, les canaux disponibles y sont très rares. Comme la région de Kitchener ne bénéficie pas de canal de THF, il faudrait en enlever un à Toronto qui n'en aurait plus que deux. Ce serait le seul moyen d'accéder à la demande que vous avez mentionnée.

D. Les deux postes ne pourraient pas employer le canal 6?—R. Non, parce qu'il sont beaucoup trop rapprochés.

D. On n'a attribué aucun canal de THF à la région de Kitchener?—R. Pas pour le moment.

D. Tandis que Toronto bénéficie de trois canaux?—R. Oui.

D. D'après quelle norme estimez-vous qu'il serait injuste d'attribuer un canal à Kitchener et de réduire la part de Toronto à deux, ou encore d'en accorder un nouveau à Toronto, si c'est possible?—R. Je crois avoir bien exprimé l'opinion du Bureau tout à l'heure. Nous n'avons pas cru bon de recommander le transfert d'un canal, surtout parce que le poste projeté aurait fait double emploi avec d'autres postes. Ce qui ne veut pas dire que nous ne recommanderions pas le transfert d'un canal en d'autres circonstances.

D. Si je me souviens bien, l'autre raison de votre décision, c'est que le poste projeté aurait eu un trop grand rayonnement?—R. Oui, en effet, Nous ne nous croyions pas fondés à recommander le transfert d'un des canaux de la région torontoise, à cause du rayonnement très étendu qu'aurait eu le poste projeté.

D. C'est justement cette raison qui m'intéresse. Cela signifie-t-il que seuls les postes circonscrivant leur rayonnement à la région même où ils seront situés obtiendront un permis, pour ce qui est des régions urbaines semblables à celle de Kitchener?—R. Non, pas nécessairement. Si nous voulons que le rayonnement des divers postes ne fasse pas double emploi, c'est justement pour augmenter le rayonnement global. N'allons pas imaginer que le Bureau poursuit l'idée fixe d'éliminer toutes les demandes. A notre avis, il faut augmenter l'étendue du rayonnement global des postes plutôt que de permettre l'établissement de postes qui font double emploi avec d'autres. Voilà notre objectif.

D. La ville de Kitchener bénéficie-t-elle actuellement des services d'un poste canadien?—R. On y peut capter le poste de Toronto dans une certaine mesure, et, assez facilement, celui d'Hamilton, tandis que de London, le service sera un peu moins bon.

D. Est-il vrai que la plupart des canaux réservés à l'usage des postes privés de ces régions sont des canaux d'UHF?—R. C'est un non-sens.

D. Qu'est-ce qui est vrai, alors?—R. Si vous vous donnez la peine de regarder le plan de répartition au Canada, dont vous avez un exemplaire, vous verrez qu'il y a de nombreux canaux THF à nombre d'endroits du pays.

D. Je me demande si on peut citer un de ces cas en exemple. Je vois qu'Hamilton a cinq canaux, dont un de THF et les quatre autres d'UHF, tandis que la région Ottawa-Hull a cinq canaux dont trois de THF et deux seulement d'UHF. N'est-il pas vrai que les postes privés peuvent demander des permis pour la région d'Hamilton, mais non pas pour la région d'Ottawa? Voici où je veux en venir: est-ce que ce sont les régions auxquelles on a attribué surtout des canaux d'UHF qui sont accessibles aux postes privés?—R. Premièrement, laissez-moi vous dire que nous avons déjà approuvé 7 demandes de canaux de THF. Nombre d'autres régions sont aussi à la disposition des postes privés qui veulent employer les canaux de THF. A plusieurs endroits, il existe une pénurie de canaux de THF par rapport aux principales régions à atteindre. Aimeriez-vous que M. Ouimet vous explique ces détails?

D. Oui.

M. OUIMET: En partant de la côte ouest, la ville de Vancouver possède trois canaux THF, dont deux sont à la disposition d'autres postes. Victoria en a un. Nelson aussi. Kemloops, un; Chilliwack, un. Calgary a quatre canaux de THF; Edmonton, quatre; Lethbridge, un; Medicine Hat, un; Lacombe, un; Red-Deer, un; et Grand Prairie, un.

Au Manitoba, la région de Dauphin en a un; Brandon, trois; Flin-Flon, un; Winnipeg, quatre . . . dois-je donner l'énumération de tous les canaux du pays? Il y en a beaucoup, comme vous voyez.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Vous pouvez les énumérer tous.

M. OUIMET: Pour ce qui est de la Saskatchewan, voici: Moose-Jaw, deux; North-Battleford, un; Regina, trois; Saskatoon, deux; Watrous, un et Yorkton, un.

En Ontario, l'encombrement est encore plus marqué, à cause de la densité de la population. Fort-Frances a un canal; Kenora, un; Kirkland-Lake, un; London, un; North-Bay, un; Ottawa-Hull, trois; Orillia, un; Owen-Sound, un; Pembroke, un; Port-Arthur-Fort-William, deux; Sault-Sainte-Marie, deux. Il ne s'agit ici que des canaux de très haute fréquence. Sudbury, deux; Timmins, un; Toronto, trois; Windsor, un.

Province de Québec: Chicoutimi, deux; Montréal, cinq; New-Carlisle, un; la ville de Québec, quatre; Rivière-du-Loup, un; Rimouski, un et Sainte-Anne-de la Pocatière, un, sur le canal 13.

Pour le Nouveau-Brunswick: Campbellton, un; Edmundston, un; Fredericton, un; Saint-Jean, deux et Sackville, un.

En Nouvelle-Écosse: Antigonish, un; Halifax, trois; Sydney, trois et Yarmouth, un.

Dans l'Ile du Prince-Édouard: Charlottetown, un et Summerside, un.

A Terre-Neuve, Corner-Brook a un canal; Gander, un; Grand-Falls, un; et Saint-Jean, trois.

M. FULTON: Ce sont tous des canaux de THF à Terre-Neuve.

M. OUIMET: En effet.

M. GOODE: Si je me souviens bien, les canaux 6, 8 et 10 sont attribués à Vancouver?

M. OUIMET: Non, ce sont les canaux 2, 8 et 10.

M. GOODE: Qu'est-il advenu du canal 6 du début?

M. OUIMET: On l'a transféré à Victoria.

M. GOODE: Où servent les canaux 2, 8 et 10?

M. OUIMET: Je ne puis vous le dire de mémoire, mais je pourrai vous fournir ce renseignement plus tard.

M. GOODE: Ne pourriez-vous le trouver dans vos listes?

M. OUIMET: Ces canaux sont probablement à plus de 220 milles.

M. GOODE: Mais où exactement?

M. OUIMET: Je vais vérifier la répartition canadienne. J'essaie de retrouver cela.

M. FULTON: Je crois que le numéro 2 est attribué à Vernon.

M. OUIMET: On peut aussi l'employer à Portage-La-Prairie, tandis que le canal 8 peut avoir été attribué aux régions américaines avoisinantes.

M. FULTON: Je ne vois ni 8 ni 10 en Colombie-Britannique.

Le TÉMOIN: D'après mes renseignements, ceux qui ont tracé ce plan n'ont pas forcément cherché à attribuer le plus de canaux possible aux régions excentriques où ils auraient pu rester inutilisés. Mais je suis sûr qu'on pourra ajouter d'autres canaux dans les régions à population moins dense, quand la nécessité s'en fera sentir.

M. Goode:

D. Pourquoi a-t-on attribué le canal 6 à Vancouver et l'a-t-on transféré ensuite à Victoria, puis remplacé par le canal 2?—R. On a transféré ce canal principalement pour éviter l'interférence causée par le canal 5 de Seattle.

D. Pardon, le canal 9.

M. OUIMET: De toute façon, c'est un canal contigu au numéro 6.

M. GOODE: Le canal de Bellingham?

M. OUIMET: Pardon, celui de Seattle.

M. Fulton:

D. Voici ce que déclarait le ministre (page 3587 du hansard) le 30 mars 1953, au sujet des postes privés qui concurrencent les postes de Radio-Canada:

> . . . Sauf erreur, des demandes émanant de particuliers ont été reçues dans les cinq provinces où Radio-Canada n'établit pas de postes présentement; le Gouvernement ne veut pas décourager l'aménagement immédiat, dans ces régions, de postes privés qui élargiront davantage les services et les rendent accessibles d'un bout à l'autre du pays. C'est pourquoi les permis délivrés pour l'exploitation d'un poste privé dans ces provinces contiendront une disposition stipulant qu'avant d'établir un poste concurrent, Radio-Canada s'assurera si la région semble suffisamment capable de soutenir financièrement deux postes. Sinon, Radio-Canada peut offrir d'acheter le poste privé pour un prix juste et raisonnable plutôt que d'en établir un nouveau.

Monsieur Dunton, avez-vous pris quelque disposition ou adopté une méthode afin de déterminer si une région peut vraisemblablement soutenir financièrement deux postes?—R. Non, monsieur Fulton. Cette question revient souvent à l'attention du Bureau quand nous recevons des demandes d'établissement de nouveaux postes. Nous avons acquis pas mal d'expérience pratique en essayant d'établir au moins le bien-fondé de ces demandes et de voir si la région concernée peut soutenir financièrement un deuxième poste.

D. Si la demande vient de Radio-Canada, vous ne la traitez pas comme vous traitez les demandes de postes privés?—R. Non, en effet.

D. Lorsque vous décidez d'établir un poste dans une certaine région, devez-vous soumettre une demande au ministère des Transports seulement?—R. Nous demandons au ministère des Transports et au gouvernement tout entier.

D. En somme, il appartient au Bureau de décider si oui ou non une région peut soutenir financièrement deux postes de façon suffisante?—R. C'est bien cela, pour ce qui est de nos recommandations. Mais c'est le gouvernement qui, en définitive, octroie le permis.

D. Supposons qu'il se trouve déjà un poste privé dans une région donnée et que Radio-Canada désire y établir aussi un poste de Radiodiffusion. Supposons que vous décidiez d'établir un poste à cet endroit. Vous devez ensuite étudier la situation de la région pour voir si elle peut vraisemblablement soutenir les deux postes, n'est-ce pas? Cette décision relève-t-elle du Bureau des gouverneurs?—R. J'imagine qu'elle relève du Bureau en premier lieu, mais il appartient ensuite au gouvernement de nous octroyer un permis.

D. Reportons-nous maintenant à la déclaration du ministre. Voici ce qu'il dit:

> . . . Radio-Canada s'assurera si la région semble suffisamment capable de soutenir financièrement deux postes.

Je vous ai demandé qui devait décider de cette question et vous m'avez dit tout à l'heure que c'est le Bureau des gouverneurs qui décide si une région peut vraisemblablement soutenir deux postes.—R. Je n'ai pas dit que le Bureau décide; j'ai dit qu'il pouvait tirer des conclusions.

D. Est-ce à dire que le Bureau en vient à la conclusion que la région peut soutenir deux postes ou qu'elle ne le peut pas?—R. Dans le passé, il ne s'est jamais présenté de situation semblable à celle qui fait l'objet de votre question.

D. Par conséquent, selon l'affirmation du ministre, si vous concluez que la région ne peut pas soutenir deux postes convenablement, vous procéderez à l'achat du poste privé?—R. Le ministre dit que Radio-Canada "peut offrir d'acheter".

D. La Société peut offrir d'acheter le poste privé pour un prix juste et raisonnable plutôt que d'en établir un nouveau? Selon vous, de quelle façon procéderait-t-on?—R. Comme nous avons fait en deux ou trois cas, pour la radiodiffusion sonore, c'est-à-dire par voie de négociations surtout.

D. Pouvez-vous nous donner un exemple?—R. Le poste CKY, de Winnipeg, que nous avons acheté par voie de négociations; et un cas antérieur impliquant la Commission canadienne de la radiodiffusion, il y a quelque temps. Récemment, nous avons remplacé la Commission et nous avons acheté à Prince-Rupert un poste que nous louions auparavant et dont nous possédons maintenant tous les droits de propriété. Ici aussi, la chose s'est faite par voie de négociations.

D. Comment déterminez-vous le prix juste et raisonnable?—R. D'après ce qu'on dit ici, il ne peut s'agir d'autre chose que de négociations.

D. Je me demandais si vous aviez adopté en matière de télévision la même ligne de conduite que vous appliquez à la radiodiffusion sonore, c'est-à-dire qu'un poste privé n'aurait pas le droit absolu de se servir d'un canal qui lui aurait été attribué.—R. Cela s'applique à l'emploi de tous les canaux de radiodiffusion dans tous les pays.

D. C'est un fait que le gouvernement voit à l'attribution des canaux et aux conditions requises pour cette attribution, à la suite des recommandations du Bureau des gouverneurs, n'est-ce pas?—R. C'est bien cela.

D. Par conséquent les postes privés ne sont-ils pas placés dans une position plutôt désavantageuse au cours des négociations?—R. Peut-être, quoique les propriétaires de postes avec lesquels nous avons fait affaire dans le passé se soient toujours montrés d'excellents négociateurs.

D. D'après quels facteurs avez-vous déterminé le prix juste dans les cas que vous avez cités?—R. Nous n'avons aucun barème établi. Nous avons procédé par pourparlers et négociations.

M. KNIGHT: Avez-vous quelquefois recours à l'arbitrage?

Le TÉMOIN: Nous n'en avons pas eu besoin ces dernières années, et jamais dans le passé, je pense.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Je suppose que vous tenez compte d'un certain nombre de facteurs divers qui sont les mêmes pour tous les postes?

Le VICE-PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Breton:

D. Combien a-t-on dépensé, par mois, pour les programmes de CBFT, Montréal?—R. Entre $85,000 et $95,000.

D. Quelle proportion de cet argent est consacrée aux émissions de langue française?—R. La majeure partie.

D. Si je comprends bien, cependant, on monte 50 p. 100 d'émissions en langue française et 50 p. 100 d'émissions en langue anglaise?—R. C'est la proportion qui a été établie, en effet.

D. Est-ce qu'il en coûte plus pour téléviser des émissions en français qu'en anglais?—R. Je ne crois pas, mais il se trouve qu'un grand nombre d'émissions en anglais viennent de Toronto sous forme de pellicules ou d'enregistrements.

D. Est-ce la raison pour laquelle les émissions en langue anglaise sont aussi nombreuses?—R. Non, une de nos raisons principales, c'est que nous tâchons d'offrir un service qui soit juste et suffisant pour la population de langue anglaise à Montréal. Non pas que nous nous asservissions à la question du pourcentage, mais nous tâchons de présenter les meilleures émissions possibles dans les deux langues, et si nous pouvons diffuser si abondamment, c'est grâce à l'avantage que nous avons de transmettre des émissions de Toronto.

D. N'avez-vous pas reçu des plaintes venant de la population de langue française au sujet de la chiche proportion d'émissions françaises?—R. En effet, et nous avons aussi reçu une quantité presque égale de plaintes des gens de langue anglaise qui déplorent le grand nombre d'émissions en français.

D. Si je ne me trompe, les gens de langue française compte pour près de 80 p. 100 de la population montréalaise desservie par Radio-Canada?—R. Excusez-moi, monsieur Breton, je crois plutôt que la population de langue anglaise constitue plus que 20 p. 100.

D. Le rayonnement du poste de Radio-Canada ne s'étend-il pas hors des limites de la ville de Montréal?—R. Vous avez raison; en englobant cette étendue on obtient une proportion des gens de langue française beaucoup plus forte. Mais je ne saurais dire si les chiffres que vous citez sont exacts.

D. Pouvons-nous compter qu'il y aura plus d'émissions de langue française dans un avenir rapproché?—R. Oui, et comme nous avons déjà dit devant ce Comité, nous espérons que deux émetteurs fonctionneront à Montréal l'hiver prochain: l'un qui servira aux émissions de langue française, l'autre aux émissions de langue anglaise.

M. BRETON: Je vous remercie.

M. MacLean:

D. Le système de relais par micro-ondes entre Toronto et Montréal et Buffalo et Montréal est-il l'entière propriété de la *Bell Telephone Company*, à l'heure actuelle?—R. Oui, en effet.

D. Est-ce qu'on loue ce système?—R. Habituellement.

D. Avez-vous une sorte de contrat, d'entente mutuelle? Payez-vous d'après un taux uniforme ou selon l'usage que vous en faites? Peut-être M. Dunton voudra-t-il nous donner des renseignements généraux à ce sujet. J'aurais aussi une autre question: a-t-on décidé de quelle société on louera ces lignes de relaie lorsqu'on voudra augmenter le rayonnement à l'avenir?—R. Je puis répondre très rapidement à votre dernière question: rien n'a été décidé à ce sujet. Le contrat sera mis en adjudication. M. Ouimet s'est occupé de cette question.

M. OUIMET: C'est à la suite de soumissions que nous avons conclu le contrat actuel avec la *Bell Telephone Company*. Deux systèmes nous étaient offerts à ce moment-là. Le contrat actuel prévoit deux clauses: un taux uniforme pour 8 heures de service quotidien entre Toronto et Montréal et entre Buffalo et Toronto, et un taux spécial pour le service de Montréal à Toronto. Dans ces deux cas, les relais se font par Ottawa. Ce sont là, je crois, les éléments essentiels du contrat.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Quelle autre société avait présenté une soumission?

M. OUIMET: Ce sont les services télégraphiques du National-Canadien et du Pacifique-Canadien qui fournissent conjointement des circuits de radiodiffusion.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela répond-il à votre question?

M. MACLEAN: Oui, certainement. A-t-on employé le relais Toronto-Buffalo jusqu'à présent, et dans l'affirmative, jusqu'à quel point?

M. OUIMET: D'abord comme vous savez, le secteur Montréal-Toronto n'a pas encore été employé. Il le sera plus tard. On s'est servi du relais Buffalo-Toronto en premier lieu, depuis le 18 janvier, si j'ai bonne mémoire. On s'en est servi un peu moins d'une heure par jour. Mais je ne connais pas le montant global.

Le TÉMOIN: On s'en sert pour à peu près cinq programmes par semaine, en moyenne, actuellement.

M. MACLEAN: Quel en est le coût actuel de location?

M. OUIMET: La location du relais Buffalo-Toronto ne fait pas l'objet d'un contrat séparé; elle est incluse dans le tarif uniforme de l'ensemble du service, qui comprend principalement les émissions de Toronto à Montréal. Les frais peuvent s'élever en gros à $2,000 par mois, si on les calcule au *prorata*, mais ils relèvent du même contrat. Je ne dis pas que c'est le coût du service Buffalo-Toronto seulement. Il s'agit d'un montant faisant partie des frais globaux du service.

M. MACLEAN: Il n'y a rien d'exclusif dans le contrat au sujet de ces postes de relais par micro-ondes? Il leur est possible de transmettre plus d'un programme à la fois, je suppose?

M. OUIMET: En vertu de notre contrat, nous louons les services de transmission et non les installations. En d'autres termes, la compagnie téléphonique convient de transmettre nos programmes d'un endroit à l'autre. Je crois qu'elle possède les moyens de fournir plus d'une transmission à la fois.

M. MACLEAN: Il serait donc possible qu'à l'avenir les postes privés puissent se servir de ce relais, ou de secteurs de ce relais, moyennant un certain loyer payé à la société propriétaire?

M. OUIMET: C'est exact, techniquement parlant.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Le Bureau demandera-t-il d'autres soumissions au fur et à mesure qu'on augmentera le nombre de canaux au pays?—R. En effet. Comme je le disais l'autre jour, nous espérons, selon nos plans, étendre les services de télévision le plus rapidement possible en Ontario et dans le Québec, et nous le ferons par adjudication.

D. Il peut donc arriver que ce soient les compagnies téléphoniques qui louent ces canaux aux postes de télévision dans d'autres régions du pays?—R. Oui.

M. Fulton:

D. Lors de la dernière séance, vous a-t-on demandé à combien s'élèvent les frais de construction d'un poste de Radio-Canada comparativement à ceux d'un poste américain?—R. Je ne me souviens pas qu'on m'ait posé cette question.

D. J'ai appris qu'un certain personnage de Bloomington, Indiana, prétend pouvoir construire un poste complet de télévision convenant à une petite ville de 20,000 habitants et le vendre pour $150,000. Certains ont l'impression que la différence entre cette somme et le coût de nos propres postes de télévision exige quelques commentaires de votre part. Je vois que M. Ouimet désire répondre.

M. OUIMET: Avant de faire une comparaison entre les frais, il faut d'abord comparer quels sont les services offerts, la puissance des postes et l'outillage de studio employé. Un émetteur de cinq kilowatts et l'antenne qui l'accompagne, plus les appareils d'essai qui y sont reliés coûtent entre $180,000 et $200,000, selon la marque de fabrique. Je ne parle ici que de l'outillage, sans compter l'édifice. Et il ne s'agit que d'un émetteur de cinq kilowatts. Ici, au Canada, nous bâtissons des postes dont l'émetteur est de cinq à dix kilowatts. Mais nous avons également des émetteurs de 500 watts qui coûtent peut-être un tiers de moins aux États-Unis.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Recommanderiez-vous l'emploi d'un émetteur semblable?

M. OUIMET: Non, car sa puissance est beaucoup moindre; on ne pourrait pas capter ces émissions d'aussi loin. De plus, un appareil mobile, comme ceux que nous possédons, vaut à peu près $100,000. Si on veut se passer de l'appareil mobile et ne pas pouvoir photographier sur place des événements extérieurs, si on veut se passer également de studios et ne pas pouvoir monter d'émissions en direct aux studios; si on veut se servir uniquement d'un appareil cinématographique qui peut coûter environ $25,000, on peut aménager un poste de 500 watts, muni d'une très courte antenne, au prix minimum de $200,000 environ. En passant, disons que les prix sont de 40 p. 100 moins élevés aux États-Unis qu'ici. Ou si vous voulez, pour m'exprimer autrement, les prix au Canada sont près de 40 p. 100 plus élevés qu'aux États-Unis.

M. FULTON: Le ministre du Revenu national a-t-il son mot à dire à ce sujet?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Il l'aura bien en temps voulu.

M. FLEMING: Y a-t-il une raison pour que les prix soient aussi élevés au Canada, monsieur Ouimet?

M. OUIMET: Oui, les droits de douane sont d'environ 20 à 25 p. 100 sur les appareils émetteurs et l'outillage de studio. Il faut ajouter ensuite les droits d'accise et les taxes de vente.

M. FLEMING: Ce qui explique complètement l'écart de 40 p. 100, n'est-ce pas?

M. OUIMET: En effet.

Dr McCANN: On manufacture aussi cet outillage en plus grande quantité aux États-Unis qu'au Canada.

M. GOODE: Quel devrait être le personnel d'un poste de 500 watts diffusant pendant quatre heures, tous les soirs?

M. OUIMET: Il me faudrait plus de détails pour répondre à votre question. Ce poste aurait-il des studios ou seulement un émetteur? Le personnel dépend du nombre des studios et des appareils mobiles.

M. GOODE: Je parle du poste que vous avez décrit, soit un poste de 500 watts coûtant $200,000. Quel devrait être son personnel, s'il ne diffuse pas en direct?

M. OUIMET: Compterait-il un appareil mobile?

M. GOODE: Oui.

M. OUIMET: Il faudrait alors savoir si l'appareil mobile serait continuellement employé à l'extérieur. Dans ce cas, il faudrait près de dix employés pour

l'appareil mobile. Il faudrait en outre trois ou quatre employés au transmetteur et je suppose que vous auriez besoin d'un personnel de cinq ou six techniciens au studio, qui s'occuperaient des appareils cinématographiques, de l'entretien, et que sais-je encore.

M. GOODE: C'est-à-dire qu'il faudrait un personnel de vingt-cinq employés en tout?

M. OUIMET: Pour ce qui est des techniciens, oui. En plus, vous avez besoin d'annonceurs, de producteurs, d'un gérant et de vendeurs.

M. GOODE: Cinquante personnes suffiraient-elles?

M. OUIMET: Oui, pour un très petit poste.

M. GOODE: Disons trente-cinq. A quel montant s'élèveraient les frais mensuels de traitements, supposons que la plupart des employés soient des techniciens?

M. OUIMET: Pour un très petit poste?

M. GOODE: Oui.

M. OUIMET: J'imagine qu'on pourrait s'en tirer avec $20,000 à $25,000 par mois. Et cela, sans émissions en direct.

M. GOODE: C'est ce que je voulais dire.

M. OUIMET: Ces montants ne comprennent pas de cachets d'artistes ni de frais de scénarios.

M. FULTON: En somme, il n'existe pas de "petit" poste de télévision par rapport aux frais d'exploitation?

M. OUIMET: C'est bien mon avis.

M. MACLEAN: Selon les chiffres que j'ai ici, on estime que l'outillage nécessaire pour téléviser coûterait un quart de million au Canada, comparativement à $167,000 aux États-Unis. Croyez-vous que cette affirmation soit exacte?

M. OUIMET: Il me semble que oui.

M. GOODE: Quel salaire donne-t-on aux techniciens, au Canada, en comparaison des salaires payés aux techniciens américains?

M. OUIMET: Aux États-Unis, on n'a pas de barème de salaires uniforme pour les techniciens. Les salaires que paient les réseaux importants des grandes villes comme New-York, Chicago et Los-Angeles dépassent de beaucoup ceux qu'on paie dans les grandes villes canadiennes. Par contre, la différence est beaucoup moins marquée entre les petits centres des deux pays; je ne puis même pas certain que cette différence existe.

M. GOODE: Quel salaire donne-t-on à un *caméraman* à Toronto, comparativement à son confrère de CBS à New-York? Le savez-vous?

M. OUIMET: Le salaire du technicien canadien s'élève à 50 à 55 p. 100 du salaire de son confrère américain.

M. MacLean:

D. La différence entre le coût d'un poste américain et celui de Radio-Canada n'est-elle pas attribuable en majeure partie à la taxe? Les deux systèmes ne seraient-ils pas sur le même pied si ce n'était que les États-Unis remettent en partie aux postes américains la taxe qu'ils doivent payer?—R. Je ne crois pas que nous en soyons venus à cette conclusion.

D. Maintenant, je veux parler de ces nouvelles mesures. Ce revenu, ou ces recettes, que vous estimez à 6 millions pour l'an prochain, serait-il en partie formé des dépenses que vous faites pour l'achat d'outillage, c'est-à-dire de la taxe que vous payez sur l'achat de votre outillage?—R. Cette idée ne m'est jamais venue à l'esprit.

D. Votre réponse est oui ou non? Je ne cherche qu'à me renseigner.—R. Si je comprends bien, vous voulez parler de la taxe imposée sur les appareils de réception.

D. Elle n'est pas imposée aussi sur les appareils émetteurs?

M. OUIMET: Permettez-moi d'abord d'apporter une précision quant à ce que j'ai dit tout à l'heure sur l'écart de prix entre les États-Unis et le Canada. Ces chiffres s'appliquaient au prix des appareils américains vendus aux Américains en comparaison du prix de ces appareils transportés au Canada. Naturellement, cela ne s'applique pas nécessairement à l'outillage de fabrication canadienne ou britannique, ou provenant d'autres pays. Naturellement, quand l'outillage est de fabrication canadienne, nous n'avons pas à payer les taxes de protection douanière; et quand il est de fabrication britannique, les frais de douane peuvent n'être pas les mêmes.

M. MacLean:

D. Je le sais. C'est à la taxe de vente que je faisais allusion.—R. D'après moi, monsieur MacLean, les mesures ne s'appliqueront qu'aux appareils récepteurs, non aux appareils émetteurs.

D. Voulez-vous dire que la même taxe de vente sera imposée sur les appareils émetteurs mais qu'on ne l'affectera pas à l'usage de Radio-Canada?—R. D'abord, nous ne percevons aucune taxe de vente. Il s'agit de la taxe d'accise, et encore n'est-ce que celle qu'on prélève sur les appareils récepteurs, comme je l'ai constaté en lisant les modifications qu'on se propose d'apporter à la Loi de l'accise.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Cette mesure s'applique-t-elle aussi aux postes privés?—R. Quelle mesure?

D. Celle qui concerne l'achat de l'outillage?—R. Il n'y a pas de mesure. M. MacLean croyait que certains de nos débours nous reviendraient, mais je n'en vois pas la possibilité.

M. MACLEAN: Je ne voyais pas la chose très clairement. Vous dites que la taxe d'accise prélevée sur les appareils émetteurs ira au Trésor et non à Radio-Canada?

Le TÉMOIN: C'est ce que j'ai lu dans le projet de revision de la Loi de l'accise.

M. Dinsdale:

D. Comme je suis arrivé en retard cet après-midi, monsieur le président, j'espère que mes questions ne répéteront pas celles qu'on a déjà posées. C'est la ligne de conduite à suivre en matière de télévision qui m'intéresse. L'autre jour, en écoutant les réponses aux questions relatives à ce sujet, il m'a semblé qu'on n'avait pas encore tracé très nettement la ligne de conduite à suivre en matière de télévision. Je me demande, en particulier, si, en matière de télévision, elle différera beaucoup de la radiodiffusion sonore en ce qui concerne les émissions commerciales et américaines, les émissions éducatives par rapport aux émissions récréatives, et ainsi de suite?—R. Non, nos principes fondamentaux sont les mêmes pour la télévision.

D. Mais j'imagine que vous aurez recours aux émissions commerciales pour défrayer les frais énormes d'exploitation?—R. D'après nos calculs, la télévision aura besoin d'un certain appui financier, tout comme nous en recevons à la radiodiffusion sonore. Mais nous espérons maintenir un équilibre intelligent et ne pas diffuser trop d'émissions commerciales. C'est de susciter suffisamment d'intérêt de la part des industriels canadiens qui sera le plus difficile, particulièrement pour ce qui est de la télévision.

D. Il me semble aussi qu'à cause des frais énormes de la télévision nous devrons puiser plus de programmes aux sources américaines.—R. Nous espérons que non, monsieur Dinsdale. Cependant, ce n'est pas seulement Radio-Canada qui fait face à ce problème épineux, c'est le Canada tout entier. Nous sommes dans l'obligation de monter une quantité raisonnable d'émissions canadiennes et c'est là une tâche ardue. Naturellement, tous seront tentés de diffuser des émissions américaines, surtout à la télévision. Nous estimons de la plus grande importance que le réseau d'État réalise une proportion élevée de productions canadiennes, et nous espérons pouvoir y réussir. Seulement, nombre de choses dépendent des facteurs économiques et de l'appui que nous recevrons.

D. J'ai remarqué, l'autre soir, à l'émission télévisée *The Big Revue*, que les explications préliminaires précisaient que l'éducation et la récréation étaient indivisibles, particulièrement à la télévision, et qu'il faut glisser en quelque sorte dans les programmes récréatifs un élément éducatif. On mettait particulièrement l'accent sur ce point. A la radio, on a organisé des programmes exclusivement éducatifs?—R. De quelles émissions, voulez-vous parler?

D. Des émissions scolaires, de la série *Citizens' Forum*, et autres semblables. —R. Actuellement, la télévision offre une émission du genre de *Citizens' Forum*. Quant aux émissions scolaires, personne au monde n'est encore sûr des résultats de la télévision de ce côté-là. La BBC fait des expériences en ce domaine actuellement. On en fait aussi aux États-Unis. Pour notre part, nous travaillons de concert avec des éducateurs de Toronto afin de tenter des essais. Il faut tenir compte d'un grand nombre de facteurs, et surtout de l'usage des appareils récepteurs dans les écoles. Le prix des appareils en est un. Pour que les écoliers et la population puissent bénéficier utilement des émissions éducatives, il faut qu'ils aient d'abord un appareil. Nous tâchons de découvrir jusqu'à quel point nos émissions de ce genre pourraient servir, au pays. En plus, nous butons contre une autre difficulté: il faut éviter le mot "éducatif", règle générale. Ce mot est habituellement rattaché au travail scolaire, tandis que nous désirons que la plupart de nos émissions puissent servir aux téléspectateurs d'une façon ou d'une autre; c'est-à-dire que le mot éducation a pour nous un sens très large. Nous croyons que le théâtre du jeudi soir intéresse nombre de gens qui trouvent ces pièces délassantes, mais lorsque nous y présentons une pièce de Shakespeare, l'émission devient éducative à bien des points de vue. Nous estimons qu'il est plus important d'assurer l'équilibre entre les diverses émissions, y compris celles qui sont instructives, qui ouvrent de nouveaux horizons et font mieux apprécier le beau, que d'offrir 75 p. 100 d'émissions récréatives et 25 p. 100 destinées à éduquer les spectateurs. On atteint mieux son but éducatif en maintenant l'équilibre général.

D. Dans ce cas, je suppose que lorsque la télévision fonctionnera à Radio-Canada, elle mettra davantage l'accent sur les choses que vous venez de mentionner, tandis qu'une émission comme *The Big Revue* sera sûrement plus goûtée des postes privés, car elle est surtout récréative. Elle est réalisée avec soin, mais elle me paraît ressembler aux spectacles publics de l'ancien empire romain. A mon avis, elle sort un peu du rôle de la télévision d'État.—R. Nous ne prétendons pas faire de la radiodiffusion d'État; nous sommes au service du public canadien, et nous savons que le public canadien veut une bonne proportion d'émissions récréatives. Vous semblez croire que ce rôle incomberait aux postes privés. Mais je ne vois pas comment un poste privé canadien qui voudrait réaliser cette sorte d'émissions pourrait en retirer quelque profit. Non que les postes privés ne le veulent pas, mais il n'existe aucun avantage économique de ce côté. Pour notre part, nous sommes en train de créer d'excellents programmes récréatifs. La récréation est un aspect très important de la vie d'un pays, tout comme les choses sérieuses et éducatives. Nous tâchons de réaliser des émissions canadiennes récréatives d'un caractère léger, et des pro-

grammes d'un caractère plus durable. Il est important pour le Canada que nous collaborions à la formation de danseurs canadiens et à l'amélioration de la comédie de caractère vraiment canadien.

M. KNIGHT: M'accusera-t-on de redondance si je déclare que nous sommes chanceux d'avoir, comme président du Bureau des gouverneurs, un homme qui poursuit cet idéal?

Le TÉMOIN: Notre tâche est de le réaliser.

M. Dinsdale:

D. Pour terminer, dites-moi s'il y aura corrélation étroite entre les programmes de l'office national du film et ceux de Radio-Canada ou si la Société utilisera simplement les services de l'Office, comme sa bibliothèque de documentation, par exemple. Y aura-t-il coordination entre les deux organismes? —R. Oui, nous avons pris les mesures voulues pour cela. Nous téléviserons certains des films de l'Office qui sont mis à notre disposition, et nous paierons pour ce que nous utiliserons. De plus, grâce à une entente, l'Office nous rendra certains services, sur une base commerciale, et nous pourrons peut-être en faire autant pour lui. Actuellement, le personnel de nos studios est tellement surchargé que nous n'avons pas grand chance de faire quelque chose en ce sens, mais nous espérons collaborer en temps utile et raisonnable, moyennant paiement naturellement.

M. MacLean:

D. Savez-vous si, à l'heure actuelle, certains studios diffusent simultanément la même émission par voie de télévision et de radiodiffusion sonore? Un programme musical, par exemple.—R. Oui, la chose se pratique aux États-Unis, et en Grande-Bretagne, je crois.

D. Est-il possible que les émissions de télévision de Radio-Canada soient diffusées sur les réseaux de radiodiffusion sonore?—R. La chose est possible, mais le problème fondamental, c'est qu'il s'agit de deux modes différents de diffusion et on s'aperçoit à la longue que la double diffusion ne donne pas satisfaction, parce que chaque réseau a des exigences différentes.

M. Fulton:

D. Puis-je vous poser quelques questions, monsieur Dunton, sur vos expériences en télévision? Combien d'émissions réalise-t-on actuellement à Toronto et à Montréal?—R. On compte 32 heures de diffusion par semaine à chaque endroit, quoique Toronto atteigne peut-être un total un peu plus élevé. D'un poste comme de l'autre, on diffuse près de 60 p. 100 de productions canadiennes, la plupart réalisées par Radio-Canada.

D. J'espérais que vous me donneriez une liste des différentes émissions. Pouvez-vous le faire à l'impromptu?—R. Certainement.

D. Pourriez-vous répartir aussi les cachets versés aux artistes pour chacune de ces émissions?—R. Voici, pour le poste de Toronto, à partir du dimanche: 5 heures, une demi-heure de films pour enfants; 5 h. 30, spectacle pour enfants réalisé par les studios de Radio-Canada à Montréal et transmis par kinescope; 6 heures, émission cinématographiée d'une demi-heure, de provenance américaine; 6 h. 30, les *Leslie Bell Singers.*

D. Je n'avais pas l'impression que la liste en serait aussi imposante, mais, avec la permission des membres du Comité, je proposerais que M. Dunton dépose devant nous une liste des émissions de Toronto, indiquant la somme payée aux artistes pour ces programmes, et le nombre de spectateurs qu'atteignent les deux postes de Toronto et de Montréal, selon vos plus récents sondages. —R. Nous n'effectuons pas de relevés nous-mêmes. Nous sommes abonnés

à un ou deux services de sondages, et encore devons-nous garder certaines réserves à ce sujet. Pour ma part, je n'aimerais pas mentionner par écrit leurs chiffres relatifs à nos auditoires.

D. Voulez-vous dire que vous n'aimeriez pas faire connaître vos propres relevés?—R. Ils ne sont pas à nous, ils appartiennent à d'autres. On nous les communique confidentiellement, et encore fait-on nombre de réserves à leur endroit. A mon sens, il ne convient pas de les faire connaître.

Le VICE-PRÉSIDENT: On a déjà posé cette question lors d'une séance de comité il y a deux ou trois ans, et je suis sûr que M. Dunton avait alors fait la même réponse.

M. FULTON: Je ne m'en souviens pas. Ces chiffres ne sont-ils pas publics?

Le TÉMOIN: Si étrange que cela vous paraisse, les relevés que nous recevons portent la marque "pour usage confidentiel".

M. FULTON: On en a déjà communiqué au Comité dans le passé; il ne s'agissait probablement pas de M. Dunton.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je me souviens qu'on a posé la même question à M. Dunton dans le passé et qu'il a répondu de la même façon qu'aujourd'hui.

M. FLEMING: On nous les a sûrement communiqués auparavant; je n'irais pas jusqu'à dire que M. Dunton nous les a révélés, mais je me souviens que les méthodes de sondages nous ont déjà été expliquées par des experts en la matière.

Le VICE-PRÉSIDENT: Dans le passé, M. Dunton a fait la même réponse qu'aujourd'hui. J'en ai bonne mémoire.

M. FULTON: Je ne le conteste pas, monsieur le président, je dis simplement que je ne m'en souviens pas. Je me demandais si nous pourrions obtenir le relevé des émissions dont j'ai demandé la liste à M. Dunton. Si je comprends bien, M. Dunton a déclaré que ces relevés ne peuvent être divulgués publiquement?

Le TÉMOIN: D'après ce que je sais, nous ne pouvons pas les divulguer. Ils appartiennent à d'autres organismes et je ne me reconnais pas la compétence voulue pour en parler.

M. Fulton:

D. Faites-vous effectuer ces relevés de temps en temps moyennant un certain paiement?—R. Oui, nous sommes abonnés à un service de ce genre.

D. Si vous y êtes abonnés, ne pouvez-vous pas faire l'usage que vous voulez des relevés que vous en obtenez?—R. Les documents que je reçois portent la mention "pour l'usage confidentiel de A.D. Dunton".

Le VICE-PRÉSIDENT: S'ils sont confidentiels, vous ne pouvez les divulguer ici.

M. FLEMING: Ils paraissent souvent dans les journaux.

Le TÉMOIN: Naturellement; je n'ai pas dit le contraire.

M. Fulton:

D. Si je me procurais les plus récents relevés effectués à Toronto et à Montréal et si je vous les remettais en prouvant que nous avons l'autorisation de nous en servir, les distribueriez-vous en regard de la liste que je vous ai demandée?—R. Mais oui, certainement.

D. Pouvez-vous nous dire combien, dans une semaine moyenne, Radio-Canada produit d'émissions classées comme culturelles ou d'importance nationale?—R. Voilà des classifications dont nous évitons l'usage, car nous les croyons superflues. Selon les différents points de vue, les émissions *The Big Revue*, *Press Conference*, les bonnes pièces de théâtre et les joutes de hockey ont toutes une importance nationale.

D. Je sais bien qu'on a employé l'expression "émissions d'importance nationale" et autres semblables dans les délibérations antérieures, mais ce que je désire obtenir dans le moment, c'est une liste des émissions culturelles en comparaison des émissions purement récréatives. Vous pouvez vous servir des expressions acceptées par Radio-Canada, si vous le voulez, pour établir cette proportion.—R. A notre point de vue, une sage conception de la radiodiffusion n'établit pas de cloisons aussi étanches entre les genres d'émissions.

D. Dans ce cas, comment classez-vous vos émissions de télévision, pour votre propre usage?—R. Selon notre propre classification, nous avons les émissions de variétés, les causeries, etc. La meilleure façon de vous répondre, monsieur Fulton, serait de vous procurer le programme d'une semaine et des exemplaires de "La semaine à Radio-Canada" où se trouve expliquée chacune des catégories. Je pourrai vous fournir des explications supplémentaires sur ce qui vous paraîtra obscur.

D. Le dernier rapport annuel n'offre pas de tableau de répartition des diverses émissions télévisées?—R. C'eût été prématuré, monsieur Fulton. J'ai ici quelques exemplaires de "La semaine à Radio-Canada" où vous trouverez les horaires d'émissions.

D. Ce que je devrais faire, et qui exigerait de vous un temps considérable, c'est de vous demander en quoi consiste chacune des douze émissions de Toronto dont vous nous avez donné la liste. Mais je ne veux pas retenir le Comité aussi longtemps sur ce sujet.

Je réitère ma demande: pouvez-vous procurer au Comité une répartition des émissions par catégories . . . selon n'importe quelle classification qu'il vous plaira d'employer . . . basée sur une semaine ou une journée moyenne?—R. Nous pouvons vous fournir une liste des émissions musicales subdivisées en opéra, symphonie, chant choral, ballet, variétés et le reste. Cela vous satisferait-il?

D. Je le crois.—R. Les chiffres disponibles actuellement sont un peu périmés. Si vous voulez, je vais employer cet autre matériel et établir une semaine-type ainsi répartie par catégories et je vous remettrai le tout à la prochaine séance.

M. Fleming:

D. Le mot "culture" ne me semble pas d'un usage très populaire à Radio-Canada. On l'employait pourtant dans le Rapport Massey et je me souviens que certaines des recommandations de ce rapport visaient à augmenter la teneur canadienne des émissions en vue de répandre la culture canadienne. Dois-je conclure que la Société Radio-Canada n'accepte pas les expressions contenues dans ces recommandations qui voulaient que son activité soit conforme aux objectifs proposés par le rapport, en ceci qu'elle ne cherche pas à classer ses émissions au moyen de ces expressions?—R. Nous ne cherchons pas à qualifier de "cultures" certaines émissions plutôt que d'autres.

M. KNIGHT: N'est-il pas impossible de faire la distinction entre récréation et éducation comme telles? Une émission éducative peut être récréative. Je ne vois pas comment vous pouvez les distinguer. J'imagine que le programme que nous avons vu comportait des éléments culturels et des éléments récréatifs. On pourrait y rattacher n'importe quoi, car toute la vie est une éducation. Nous nous instruisons dans le moment, du moins je l'espère, par nos échanges avec nos collègues, et ainsi de suite. Comment peut-on qualifier ceci de purement éducatif et cela de purement récréatif, je me le demande! Je voudrais plutôt que l'éducation fût aussi récréative.

Le TÉMOIN: Voilà une des fins que nous poursuivons.

M. DINSDALE: Il y a une différence d'accent qui permettrait d'établir une classification des fins que vous poursuivez.

M. GOODE: Comment peut-on séparer la récréation de l'éducation? On pourrait classer comme éducative une émission que vous trouveriez récréative et que pour ma part je trouverais éducative. La tâche que nous avons confiée à M. Dunton est très ardue.

M. Fulton:

D. J'ai demandé à M. Dunton de nous présenter un relevé des émissions selon les catégories déterminées par Radio-Canada; j'imagine que les gens de Radio-Canada savent ce qu'ils entendent par une émission éducative.—R. Nous n'employons cette expression que très rarement, sauf quand elle s'applique aux émissions destinées à l'écoute en classe.

D. C'est là une définition acceptable de ce que vous entendez par émissions éducatives. Entendons-nous ainsi et apportez-vous votre liste établie selon cette classification.

Combien de fonctionnaires de Radio-Canada sont affectés à la réalisation des émissions de télévision? Quelle est la somme totale de leurs traitements?—R. Le personnel régulier se chiffre par 333, aux derniers calculs.

M. GOODE: J'ai 384 dans mes notes.

M. FULTON: Voulez-vous répéter le chiffre, s'il vous plaît?

Le TÉMOIN: D'après les derniers calculs, 333 employés réguliers sont affectés à la télévision.

(Le président reprend le fauteuil.)

M. Fulton:

D. Indépendamment des artistes?—R. Oui, et nous avons en plus un certain nombre d'interprètes payés à l'heure qui travaillent assez régulièrement.

M. Goode:

D. Mes notes indiquent 384 employés.—R. Peut-être, et même un peu plus; mais ce nombre est sujet à changements quoiqu'un grand nombre de ces employés travaillent régulièrement.

M. Fulton:

D. Quel est le chiffre total de leurs traitements?—R. Environ $92,000 par mois pour 333 employés.

D. Selon la façon qui vous est la plus pratique de présenter ces chiffres, voulez-vous nous dire combien vous employez d'artistes, en moyenne, soit par semaine, soit autrement?—R. Je ne saurais vous indiquer la répartition par semaine.

D. Comment vos chiffres sont-ils répartis?—R. Jusqu'au milieu de mars, nous avons employé près de 630 artistes canadiens: interprètes, chanteurs ou autres; plus de 200 musiciens canadiens, 26 chefs d'orchestre et 5 écrivains canadiens. Le nombre des nouveaux venus qui n'avaient jamais encore figuré à la radio s'établit à 260, dont près de 150 amateurs.

D. Vous n'avez pas la répartition de ces chiffres par mois ou par jour?—R. Voulez-vous que nous vous fournissions la moyenne d'artistes employés pendant une semaine?

D. S'il vous plaît.—R. Nous vous procurerons ce renseignement à la prochaine séance.

D. Et les frais, maintenant. Le moyen le plus pratique est sans doute de vous demander à combien se sont élevés jusqu'à présent les frais de production de toutes les émissions de télévision que vous avez réalisées. Vous pouvez les présenter autrement, à votre discrétion. Quels sont les frais quotidiens de pro-

duction des programmes de télévision à Toronto et à Montréal?—R. Ces chiffres sont sujets à de grandes variations. Celui qui répondrait le mieux à votre question est tiré de notre état financier de la dernière année budgétaire, soit $2,781,000 en frais totaux d'exploitation de la télévision. La majeure partie de cette somme provient naturellement des dépenses relatives aux émissions. Je pourrai vous procurer ces dernières un peu plus en détail à la prochaine séance.

D. C'est là ce que vous appelez les frais de production?—R. Les frais d'exploitation des services de télévision de l'an dernier.

D. Aimeriez-vous mieux fournir d'autres détails?—R. Le chiffre fourni est utile. Autrement, on risque de s'empêtrer entre ce qui constitue les émissions et le reste. Je ne crois pas que ce soit très utile. Tout sert à la réalisation des émissions de télévision.

D. Nous avons déjà obtenu les renseignements relatifs aux frais de relais entre Buffalo et Toronto?—R. Oui.

D. Combien d'émissions ce relais transmet-il par semaine actuellement?—R. De 5 à 6 émissions.

D. Possédez-vous les chiffres des recettes commerciales que vous en retirez? Je ne les ai pas en main, mais je pourrais vous fournir des chiffres estimatifs. Voulez-vous les recettes hebdomadaires ou mensuelles?

D. Puisque vous avez 5 ou 6 émissions par semaine, pourriez-vous nous en indiquer les recettes hebdomadaires?

Monsieur le président, avons-nous étudié le budget de la télévision pour l'année prochaine?

Le PRÉSIDENT: J'ai été plutôt étonné de voir à mon retour qu'on discutait apparemment l'aspect financier de la télévision. Hier, j'ai demandé si on avait encore quelque question à poser à ce sujet, et j'avais compris qu'on avait terminé l'étude de cette question.

M. MUTCH: Nous nous répétons depuis une heure.

M. GOODE: Pour excuser M. Fulton, s'il en est besoin, il faut dire qu'il n'a pas assisté aux dernières séances, parce qu'il a dû s'acquitter d'autres tâches. Je crois qu'il faudrait répondre aux questions de M. Fulton afin de pouvoir ensuite mener notre travail à bonne fin. Ce n'est pas sa faute si nous n'avons pas reçu de l'imprimerie les derniers comptes rendus des délibérations. Je suis étonné d'entendre depuis 15 à 20 minutes des réponses à des questions posées il y a deux ou trois jours. Et la raison, c'est que M. Fulton n'a pas assisté à toutes les séances.

M. MUTCH: A quoi bon déclarer que M. Fulton ne peut assister aux séances du Comité? Le fait est que nous rabâchons depuis une demi-heure, sans aboutir à rien.

M. FULTON: J'ai manqué une séance où on a traité de la télévision. Mais comme j'avais demandé qu'on attire mon attention si j'abordais des questions déjà étudiées et qu'on ne l'a pas fait, j'en ai conclu qu'elles n'avaient pas été étudiées.

Le PRÉSIDENT: Avant de m'absenter, j'ai laissé entendre que, selon toute apparence, nous avions terminé l'étude de l'aspect financier de la télévision et que la discussion devait porter, à mon sens, sur la télévision en général. Non que j'aie l'intention d'empêcher qu'on pose des questions, mais il me semble que les membres du Comité sont désireux de procéder avec méthode dans leur travail, et qu'à moins d'épuiser un sujet avant de passer à un autre, nous ne pourrons pas terminer notre travail. A-t-on encore des questions sur les aspects financiers de la télévision ou ce sujet est-il épuisé?

M. FULTON: Dès le début, j'ai demandé si on avait inclus dans l'étude de l'aspect financier de la télévision les frais actuels des émissions au Canada et j'ai compris qu'on n'avait pas traité cette question. Je n'ai pas du tout abordé l'aspect financier de l'expansion du service. Ma dernière question portait sur un aperçu des frais courants de production des émissions. Si on me dit que le sujet a déjà été étudié à fond, je vais le laisser tomber, mais je ne crois pas qu'il l'ait été.

Le PRÉSIDENT: En effet, nous n'avions pas encore étudié les frais de programmation. D'autres questions à ce sujet? Il s'agit, bien entendu, des émissions télévisées, car nous avons déjà terminé l'étude de la radiodiffusion sonore.

Le TÉMOIN: Je me demande si M. Fulton verra quelque objection à ce que j'omette, des tableaux que je dois lui rapporter, certains détails qui relèvent d'ententes conclues avec nos commanditaires. Les dévoiler ne serait pas très honnête à leur endroit. Seriez-vous satisfait si nous vous fournissions suffisamment de chiffres pour vous donner une bonne idée du coût des émissions?

M. FULTON: Oui. J'ai maintenant quelques questions à poser au sujet de la finance. Si elles vous ont été déjà été posées, veuillez me le dire, sinon, auriez-vous l'obligeance de m'en fournir la réponse plus tard. C'est le meilleur moyen de gagner du temps. Quel est le budget estimatif d'exploitation des deux postes de télévision actuellement exploités par Radio-Canada? Quelles recettes espérez-vous tirer de leurs émissions commanditées?

Le TÉMOIN: Le sujet a déjà été traité.

M. Fulton:

D. Comment comparez-vous ces chiffres au tarif commercial préalablement publié par la Société? Avez-vous changé vos estimations ou votre budget?—R. C'étaient des prévisions et nous n'y avons apporté aucune modification occasionnée par un changement du tarif. Il n'y a aucun rapport entre les prévisions budgétaires et le tarif de publicité.

D. Vous n'avez aucune modification à rapporter?—R. Non.

D. D'après quel principe établissez-vous le tarif de publicité commerciale des émissions?—R. A peu près sur le même principe que la plupart des postes de télévision, c'est-à-dire, principalement, d'après la portée des émissions.

D. Je suppose que vous fondez votre évaluation sur tous les relevés d'écoute que vous pouvez vous procurer?—R. Oui.

D. La proportion de vos spectateurs influence donc le tarif publicitaire?—R. Il est davantage influencé par l'étendue de la région desservie par le poste.

D. Vous voulez dire le nombre possible de spectateurs plutôt que le nombre réel?—R. Oui.

D. Vous servez-vous d'un dénominateur déterminé? Disons qu'un poste peut atteindre 100,000 personnes, le dénominateur sera-t-il formé d'une certaine fraction de ce nombre?—R. Nous n'employons pas de dénominateur fixe. On peut dresser des tableaux indiquant le tarif et la population atteinte, comme la chose se pratique aux États-Unis, avec nombre de variations. Nous nous sommes longtemps attardés à étudier les tarifs de divers postes, mais nous devons tenir compte de certains facteurs qui sont différents au Canada.

M. Goode:

D. Ensuite, les frais d'exploitation entrent en ligne de compte n'est-ce pas?—R. Oui.

M. Fulton:

D. Vous dîtes bien que vous n'avez pas de règles établies?—R. Je ne crois pas qu'il en existe. On en discute beaucoup dans l'industrie américaine, mais personne n'en a.

D. Quel pourcentage des émissions provenant de vos deux postes est consacré aux artistes et interprètes canadiens?—R. Je crois avoir répondu à cette question il y a quelques minutes. Les chiffres indiquent près de 60 p. 100 de programmes canadiens, dont la plupart réalisé en direct dans nos studios. En fait, un peu plus de 60 p. 100, dont la majeure partie est réalisée par Radio-Canada.

D. En direct?—R. Oui, en direct. Pour ce qui est du poste de Montréal, il diffuse surtout des programmes enregistrés à Toronto.

M. MacLean:

D. L'autre soir, le programme météorologique m'a particulièrement frappé. Je l'ai trouvé très bien fait. Le démonstrateur est-il un employé de Radio-Canada?—R. Non, c'est un météorologiste de profession.

D. A mon sens, l'émission était excellente.—R. Nous l'apprécions hautement, non seulement comme météorologiste, mais également comme démonstrateur.

D. Prévoyez-vous qu'on prendra des dispositions relatives à la diffusion d'enregistrements provenant de pays de langue française ou anglaise autres que le Canada et les États-Unis? Je pense surtout à la BBC et peut-être à des émissions venant de France ou de Suisse.—R. En effet, nous l'espérons. Déjà, nous avons reproduit par kinescope certains spectacles de la BBC. Il se présente toutefois un certain nombre d'obstacles, comme les droits, les restrictions syndicales, et ainsi de suite. Nous aimerions augmenter le nombre de ces émissions et nous le ferions si ce n'était des difficultés rencontrées. Du côté des émissions provenant de France, nous avons conféré avec les représentants français, mais ici encore, les obstacles sont nombreux. Nous espérons que, au fur et à mesure que la télévision progressera dans le monde, les échanges internationaux y gagneront, car ils sont très importants et nous regrettons ces restrictions qui les gênent.

D. A mon sens, certaines émissions de provenance étrangère pourraient bien être comptées comme récréatives dans leur pays d'origine tandis qu'elles seraient très instructives pour nous.—R. En effet, certaines sont très instructives.

D. Nous en bénéficierions probablement plus au Canada que dans le pays d'origine.—R. Oui, car elles ajouteraient un élément de nouveauté.

D. Les programmes musicaux, comme la musique militaire et autre sont-ils assujettis à certaines restrictions lorsqu'il s'agit de radiodiffusion, tout comme de télévision? Les syndicats d'artistes et de musiciens professionnels vous suscitent-ils des ennuis?—R. Nous devons très souvent prendre des dispositions spéciales sous ce rapport.

D. Par exemple?—R. Il ne me vient aucun détail particulier à l'esprit. Toutefois, il nous arrive très souvent de débattre ces questions avec les syndicats et la fédération des musiciens.

D. Ne croyez-vous pas que ce sont des sources possibles d'excellentes émissions et qu'en en profitant pleinement à l'occasion, on pourrait économiser tout en présentant des émissions très intéressantes?—R. Nous avons constaté que, pour une raison ou pour une autre, ce n'est justement pas si économique que cela. La question s'arrange aux réunions syndicales.

D. C'est ce que je voulais dire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est 5 heures et demie et, comme vous le savez, le sous-comité directeur doit se réunir dès l'issue de la présente séance. Avons-nous terminé nos délibérations sur la télévision? Quelque membre du Comité désire-t-il poser à M. Dunton d'autres questions qui exigeraient que celui-ci revienne témoigner de nouveau? Je vous ai déjà dit que plusieurs questions ne requéraient qu'une réponse par écrit. Désirez-vous que M. Dunton revienne avec ses adjoints?

M. Dinsdale:

D. Un bref moment, monsieur le président, Nous constatons que, dans la sphère de la radio, les artistes ont tendance à converger vers les grands centres métropolitains. Je viens justement d'une région qui souffre d'une perte de capital humain due à ce mouvement de centralisation. Il semble que nous serons en face du même problème, à un degré peut-être même plus aigu, quant à la télévision, du fait que les centres de production seront situés seulement dans les régions les plus populeuses. Du moment que les artistes locaux commencent à cultiver leurs talents et à donner des signes prometteurs, ils émigrent vers nos deux grands centres, Montréal ou Toronto, ou encore en Colombie-Britannique. La principale raison de cette émigration, c'est que les petites localités n'offrent pas de débouchés satisfaisants. Le problème relève des réseaux. Supposons qu'un poste local possédant un émetteur de télévision monte une émission; verra-t-il ses réalisations diffusées à l'échelle nationale? D'après moi, l'importance accordée aux villes et métropoles constitue la plus forte influence d'américanisation que nous subissions au Canada, car ce mouvement de centralisation est essentiellement américain et il me paraît, dans ce cas présent, aller à l'encontre des fins que nous poursuivons.—R. Ce problème nous est très familier. Le réseau canadien de télévision prévoit plus de production régionale que tout autre réseau débutant dans le monde à l'heure actuelle. Aux États-Unis, les programmes les plus importants sont produits à Hollywood, New-York, quelques-uns à Chicago. Mais c'est tout. En Grande-Bretagne, presque toutes les émissions viennent de Londres. Pour notre part, au début, nous faisons une part très libérale aux programmes réalisés dans les principaux centres de production. Mais, en matière de télévision tout comme à la radio, nous serions enchantés de voir un poste privé de télévision réaliser une émission que nous pourrions utiliser sur nos réseaux.

D. J'espère qu'on accordera une importance spéciale à cet aspect de la question. Je sais que, dès qu'une région produit un bon annonceur, un chanteur d'avenir ou quelque autre artiste intéressant, ces gens s'envolent et sont le plus souvent déçus de s'apercevoir que, dans les grands centres, seuls les artistes de premier ordre sont engagés.—R. J'ai grand peur que cette tendance continue de se faire sentir assez longtemps. Les grands centres ont toujours attiré les artistes.

M. GOODE: Puisque M. Dunton doit nous quitter, monsieur le président, aurait-il l'obligeance de me dire quand seront terminés les travaux d'installation du poste de télévision à Vancouver?

Le TÉMOIN: Je le ferai avec plaisir, monsieur le président.

M. MUTCH: On devrait féliciter M. Dunton d'être aussi patient.

Le PRÉSIDENT: Avons-nous terminé l'interrogation de M. Dunton au sujet de la télévision?

M. FULTON: Indépendamment de ce qu'on a déjà demandé, il y aurait encore quelque chose à ajouter. Je vois que l'un des membres du Comité considère que, lorsque nous aurons entendu les autres personnes convoquées, il y aura probablement d'autres questions à poser. Alors, s'il s'agit de sujets qui n'ont pas encore été discutés, nous pourrions peut-être demander à M. Dunton de revenir dans quelque temps?

Le PRÉSIDENT: C'était la coutume de donner à M. Dunton l'occasion de nous revenir après que nous avions entendu les représentants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et de certaines autres associations. Cette fois encore, il est possible de convoquer de nouveau M. Dunton, pourvu que le temps de la session nous le permette.

M. MUTCH: Je propose qu'on permette à M. Dunton de prendre congé, puisque nous aurons l'occasion de l'entendre de nouveau, sur convocation du président.

Le PRÉSIDENT: Convenu?

Convenu.

M. FULTON: A la condition que le temps le permette et que d'autres questions se présentent . . .

M. MUTCH: J'ai proposé que M. Dunton soit rappelé sur convocation du président, qui a mis la proposition aux voix. La chose a été convenue. Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Convenu?

Convenu.

M. GOODE: Je propose que le Comité exprime ses remerciements à M. Dunton et à ses adjoints. Ils ont fait de l'excellent travail.

Le PRÉSIDENT: Convenu?

Convenu.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature

1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. ROBINSON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 1953

Bill n° 340, Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)

Présentation d'un mémoire par le Congrès canadien du Travail

TÉMOINS:

M. Kenneth Taylor, sous-ministre des Finances; M. H. J. Kealey, secrétaire adjoint à l'Accise, ministère du Revenu national; MM. Donald MacDonald, secrétaire-trésorier et E. A. Forsey, directeur des Recherches, tous deux du Congrès canadien du Travail.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

74271—1

PROCÈS-VERBAUX

MARDI, 28 avril 1953

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. W. A. Robinson, excepté pendant quelques instants, alors que M. Pierre Gauthier occupe la place du président.

Présents: MM. Beaudry, Boisvert, Carter, Courtemanche, Decore, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens, Î. P.-É.*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson et Whitman.

Aussi présents: M. Kenneth Taylor, sous-ministre des Finances; M. H. J. Kealey, secrétaire adjoint à l'Accise, ministère du Revenu national; MM. Donald MacDonald, secrétaire-trésorier; Norman S. Dowd, secrétaire administratif; Eugene A. Forsey, directeur des Recherches et C. J. Williams, directeur des Relations publiques, tous du Congrès canadien du Travail.

Le président fait rapport des résolutions suivantes adoptées par le sous-comité directeur:

1. Que le bill nº 340 (Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion) soit examiné, le mardi 28 avril.

2. Que le Comité entende les représentants du Congrès canadien du Travail, le 28 avril, si le temps le permet.

3. Que le Comité entende l'exposé de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, le mercredi 29 avril.

4. Que la *Canadian Weekly Newspapers Association* soit entendue, le jeudi 30 avril.

5. Que M. J. Sedgwick, représentant le poste CFRB, soit entendu le jeudi 30 avril.

6. Que des exemplaires de la déclaration de principe de la Chambre de commerce canadienne soient distribués aux membres du Comité.

7. Qu'on donne lecture, afin qu'elle soit consignée au compte rendu, d'une lettre de la *Canadian Marconi Company* (CFCF).

8. Que le mémoire de l'Association des radiodiffuseurs de la Colombie-Britannique soit distribué le 30 avril 1953, et que M. Bill Rea soit entendu ce jour-là, si le temps le permet.

Sur la proposition de M. Boisvert,

Il est résolu—Que le rapport du sous-comité directeur, qui vient d'être présenté, soit accepté.

On distribue aux membres des exemplaires d'extraits des déclarations de principe de la Chambre de commerce canadienne et de la Chambre de sommerce de l'Ontario.

Lecture est donnée d'une lettre de la *Canadian Marconi Co.* (poste CFCF, Montréal), afin qu'elle soit consignée au compte rendu.

Le Comité examine le bill nº 340, Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936).

MM. Taylor et Kealey, appelés, sont interrogés.

L'article 1 est mis en délibération.

M. Fleming propose—Qu'on amende l'article 1 en insérant, avant les mots "le ministre des Finances", à la ligne 7, les mots suivants: "sous réserve de vote annuel du parlement".

La motion est rejetée par 9 voix (MM. Beaudry, Boisvert, Decore, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*) et Knight) contre 6 (MM. Carter, Courtemanche, Fleming, Goode, Hansell et MacLean (*Queens, Î. P.-É.*).

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

L'exposé des motifs, le titre et le bill sont adoptés et le président ordonne qu'on le retourne à la Chambre sans y apporter d'amendement.

M. Donald MacDonald, appelé, fait lecture du mémoire du Congrès canadien du Travail.

On distribue des exemplaires de ce mémoire.

A 5 h. 30, la séance est suspendue jusqu'à 8 h. 30 du soir.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 8 h. 30 du soir, sous la présidence de M. W. A. Robinson.

Présents: MM. Beaudry, Boisvert, Breton, Carter, Decore, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens, Î. P.-É.*) et Robinson.

Aussi présents: MM. Donald MacDonald, secrétaire-trésorier; Norman S. Dowd, secrétaire administratif; Eugene A. Forsey, directeur des Recherches, et C. J. Williams, directeur des Relations publiques, tous du Congrès canadien du Travail.

Le président remercie MM. MacDonald et Forsey et leur permet de se retirer.

A 10 heures cinq du soir, le Comité s'ajourne au mercredi 29 avril, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

28 AVRIL 1953.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Votre sous-comité directeur, qui s'est réuni après la séance du 23 avril, fait les recommandations suivantes:

1. Que le bill nº 340 (Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion) soit examiné le mardi 28 avril.

2. Que le Comité entende les représentants du Congrès canadien du Travail le 28 avril, si le temps le permet.

3. Que le Comité entende l'exposé de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, le mercredi 29 avril.

4. Que la *Canadian Weekly Newspapers Association* soit entendue, le jeudi 30 avril.

5. Que M. J. Sedgwick, représentant le poste CFRB, soit entendu le jeudi 30 avril.

6. Que des exemplaires de la déclaration de principe de la Chambre de commerce canadienne soient distribués aux membres du Comité.

7. Qu'on donne lecture, afin qu'elle soit consignée au compte rendu, d'une lettre de la *Canadian Marconi Company* (CFCF).

8. Que le mémoire de l'Association des radiodiffuseurs de la Colombie-Britannique soit distribué le 30 avril 1953, et que M. Bill Rea soit entendu ce jour-là, si le temps le permet.

Ces recommandations sont-elles acceptées par le Comité?

M. FULTON: Monsieur le président, n'était-ce pas l'opinion du Comité que, dans le cas où les personnes qui doivent se faire entendre n'auraient pas terminé leur plaidoyer cet après-midi, nous songerions à reprendre la séance ce soir afin de leur permettre de terminer?

M. GOODE: Pourquoi entendrons-nous un représentant du poste CFRB? Convoquons-nous maintenant les représentants de postes individuels? Non que j'y voie des objections, mais la question m'intéresse à titre de renseignements.

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité a examiné la question au cours de sa dernière séance. Lors d'une séance antérieure, un des membres du Comité avait fait une déclaration qui visait le poste CFRB; c'est pourquoi on a jugé bon de donner à ce poste l'occasion d'y répondre.

M. GOODE: Je n'ai pas d'objection à cela.

M. FLEMING: Auriez-vous reçu un exemplaire d'un mémoire présenté par un certain monsieur d'Hudson-Heights? Il m'en a envoyé un et, si je comprends bien, il devait également vous en envoyer.

Le PRÉSIDENT: Je ne l'ai pas reçu. Le secrétaire m'informe qu'il n'en a pas reçu lui non plus.

Le Comité accepte-t-il ces recommandations?

Convenu.

On voudra bien maintenant distribuer la déclaration de principe de la Chambre de commerce canadienne.

Si cela vous convient, je donnerai maintenant lecture d'une communication de la *Canadian Marconi Company* (poste CFCF), afin qu'elle soit consignée au compte rendu:

M. S. M. Finlayson, président de la *Canadian Marconi Company,* a qualifié ce soir d'inexacte et d'injuste une déclaration, attribuée à M. J. Coldwell, que ce dernier aurait faite lors de la séance de ce jour du Comité parlementaire de la radiodiffusion, et selon laquelle le poste CFCF de la *Marconi,* à Montréal, serait "un poste américain en terre canadienne".

Cette affirmation est inexacte, dit M. Finlayson, parce que l'*American Broadcasting Company* ne participe aucunement à la régie de nos programmes et ne possède aucun intérêt dans notre entreprise. Le président de la *Marconi* a ajouté que CFCF diffuse moins d'émissions commanditées provenant de l'ABC qu'elle n'en donne gratuitement aux organismes de charité locaux. L'affirmation présumée est injuste car elle met en doute l'esprit patriotique de ceux qui exploitent le plus ancien poste de radio du Canada, poste dont le personnel est entièrement canadien et qui est entièrement dirigé par des Canadiens.

Le 22 avril, la Chambre donnait l'ordre suivant: Que le Bill suivant soit déféré au comité intéressé: bill nº 340, Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936).

Pendant qu'on distribue des exemplaires du bill, je souhaite la bienvenue à M. Kenneth Taylor, sous-ministre des Finances et H. J. Kealey, secrétaire adjoint de l'Accise, ministère du Revenu national. Ils sont à votre disposition pour vous fournir, au mieux de leur connaissance, tous renseignements que vous désirerez au sujet du bill.

Bill nº 340, Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936), article 1.

M. FULTON: M. Taylor ou M. Kealey voudraient-ils nous exposer dans ses grandes lignes la formule inventée par le gouvernement pour calculer cette somme et la transférer du Fonds du Revenu consolidé à la Société Radio-Canada?

M. KENNETH TAYLOR (sous-ministre des Finances): De temps en temps, probablement tous les mois, le ministre du Revenu national fera l'estimation du montant recueilli, par l'application de l'article 6, annexe I, de la Loi sur la taxe d'accise et en informera le ministre des Finances qui ordonnera qu'on émette un chèque de ce montant en faveur de Radio-Canada.

M. FLEMING: Le rapport que vous en ferez répartira sans doute les recettes provenant des appareils récepteurs de radio et de télévision, d'une part, et des appareils de télévision, de l'autre?

M. KEALEY: L'article 6 fait la distinction entre ces divers appareils, en effet.

M. FLEMING: On fera la répartition dans les services du ministre du Revenu national, je suppose.

M. KEALEY: Nous faisons la répartition d'après les rapports reçus des manufacturiers d'appareils de radio et de télévision. Ces rapports indiquent les montants distincts de la taxe payée tant sur les appareils de radio que de télévision, ainsi que sur les lampes pour appareils de radio ou de télévision. Nous établissons nos statistiques d'après ces renseignements.

M. KNIGHT: Estimez-vous que la taxe perçue s'élèvera à peu près au même montant de part et d'autre?

M. KEALEY: C'est difficile à dire. Avant la modification apportée cette année à la Loi sur la taxe d'accise, la taxe recueillie par l'application de cet article ne comportait qu'une rubrique. Depuis, elle est répartie en deux catégories.

M. KNIGHT: M. Abbott avait laissé entendre qu'une de ces catégories rapporterait plus que l'autre.

M. FLEMING: On estimait percevoir 6 millions de dollars grâce à la taxe sur les appareils et lampes de télévision, et $5,750,000, sur les appareils récepteurs et lampes de radio. A partir de maintenant, il se vendra probablement plus d'appareils de télévision que d'appareils de radio.

M. HANSELL: M. Kealy nous expliquerait-il comment le manufacturier calculera ses taxes de vente et sa taxe d'accise et comment ces taxes se reflèteront ensuite sur le prix éventuel de vente au consommateur? Je n'ai pu me procurer aucun renseignement là-dessus. Supposons que les taxes de vente s'élèvent à 10 p. 100 et la taxe d'accise à 15 p. 100, ce qui fait 25 p. 100, peut-on dire que le prix d'un appareil de radio coté à $400 comprendrait $100 de taxe?

M. H. J. KEALEY (secraétaire adjoint à l'Accise): Vous entendez ce $400 comme le prix de vente au consommateur?

M. HANSELL: Oui.

M. KEALEY: La taxe s'applique plutôt au prix de vente du manufacturier.

M. HANSELL: C'est ce que je ne comprends pas encore tout à fait. Voulez-vous dire que, lorsque le manufacturier vend au grossiste un appareil de $200, où prélève sur cet appareil une somme de $50?

M. KEALEY: C'est exact.

M. HANSELL: Par conséquent, après le profit du prossiste, et celui du détaillant ou d'un autre intermédiaire, que l'appareil soit coté éventuellement à $300 ou $400, peu importe, la taxe prélevée sur l'appareil n'est que de $50?

M. KEALEY: C'est exact.

M. HANSELL: J'ai dit "que $50", mais je crois que c'est beaucoup. Le montant de la taxe reste $50?

M. KEALEY: Oui, monsieur Hansell.

M. JONES: Je crois que M. Hansell veut faire ressortir le fait que ce $50 est ajouté au prix du gros et que le détaillant établit son prix d'après le coût total qui comprend les taxes, le transport et le profit. Le $50 mentionné s'ajoute au coût total avant que le consommateur effectue son achat.

Le PRÉSIDENT: Ce qui nous intéresse, c'est le montant des recettes qui parviennent à la Couronne grâce à ce bill.

M. HANSELL: Ce que je vais dire n'est peut-être pas réglementaire, mais je voudrais qu'on consigne au compte rendu que les gens qui déboursent ce montant ont le droit de savoir combien ils versent pour l'appareil et combien ils versent en taxes.

M. GOODE: Je suis de l'avis de M. Hansell, monsieur le président, ce qui est plutôt rare, mais...

M. HANSELL: Je vous remercie, monsieur Goode.

M. GOODE: ...puisque nous poussons la question jusque là, je voudrais faire remarquer que la même chose peut s'appliquer à tout produit marchand. J'ai un peu d'expérience dans le commerce de l'épicerie. Il serait très difficile de s'étendre dans ce domaine, mais pourquoi nous en prendre à un article isolé?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous étudions dans le moment l'article 1 du bill 340, et nous sommes en train de nous écarter du sujet. Tâchons de restreindre nos questions à l'article à l'étude.

M. HANSELL: Je veux bien me conformer, mais le bill substitue une taxe d'accise au permis d'appareils de radio, et le principe suivant est en cause: les consommateurs ont le droit de savoir ce qu'ils devront payer à la place du permis annuel de $2.50.

M. FLEMING: On nous a déjà dit que les recettes provenant de la taxe d'accise sur les appareils récepteurs de radio s'élèveront à $5,750,000 par année, c'est-à-dire qu'elles formeront presque l'équivalent de la somme perçue ces dernières années en permis d'appareils récepteurs de radio. Par contre, en télévision, qui est un nouveau champ d'activité, on estime que la taxe rapportera 6 millions de dollars par année à Radio-Canada, pourvu que les conditions actuelles se maintiennent.

M. KNIGHT: Radio-Canada retire aussi, de ses émissions publicitaires, des revenus qui s'ajoutent à ce 6 millions.

M. FLEMING: La taxe n'a rien à voir avec les autres sources de revenu de Radio-Canada.

M. GOODE: Le bill influence-t-il le pourcentage de la taxe d'accise actuelle, avant d'être incorporé aux statuts? Percevons-nous actuellement 15 p. 100 en taxe d'accise sur les appareils de télévision?

M. TAYLOR: Oui, monsieur.

M. GOODE: Cela ne change en rien le tarif de l'accise.

M. TAYLOR: Nous n'avons rien changé.

M. MACLEAN: L'article 6 de l'annexe I de la Loi sur la taxe d'accise ne m'est pas très familier. Pourrait-on nous fournir quelque renseignement à ce sujet? J'imagine que les marchandises énumérées à l'annexe y sont classées selon leur nature et non selon leur usage. Je m'explique: est-ce que l'annexe comprend l'outillage d'émission, de même que l'outillage de réception radiophonique et de télévision?

M. TAYLOR: Permettez-moi de vous lire l'article 25 adopté en remplacement de l'article 6 de l'annexe I:

> 6. *a*) Phonographes, dispositifs servant à jouer des disques, postes récepteurs de radiodiffusion ou toute combinaison des susdits, ainsi que leurs lampes; tout appareil ou dispositif permettant à une personne d'entendre des programmes musicaux distribués par un moyen quelconque ou des programmes de radiodiffusion distribués par quelque moyen que ce soit; mais le présent alinéa ne comprend aucun objet tombant sous le coup de l'alinéa *b*) du présent article .....quinze pour cent.
>
> L'alinéa *b*) du même article se lit comme suit:
>
> *b*) Postes récepteurs de télévision et leurs lampes; tout appareil ou dispositif permettant à une personne de voir, ou de voir et d'entendre, des programmes de télévision distribués par un moyen quelconque ou des programmes de télévision-radiodiffusion distribués par quelque moyen que ce soit .....quinze pour cent.

M. JONES: Cette liste comprend-elle les antennes de télévision?

M. KEALEY: Elle ne comprend pas les pièces d'appareils. Quand on vend l'antenne jointe à l'appareil, elle tombe sous le coup de cet article.

M. JONES: Vous ne pouvez guère voir la télévision sans antenne. Celle-ci coûte très cher.

M. KEALEY: L'article vise les appareils récepteurs de télévision ainsi que leurs lampes. Quand on vend l'antenne et l'appareil combinés...

M. JONES: L'article dit "tout appareil ou dispositif permettant à une personne de voir et d'entendre". On ne peut ni voir ni entendre sans antenne. Je voudrais que cette phrase fût éclaircie.

M. TAYLOR: Je ne sais à quelle décision on en viendrait pour éclaircir ce point de droit. L'article vise "tout appareil ou dispositif permettant à une personne de voir et d'entendre". Le bill a été adopté tel quel par la Chambre, et pourtant nous sommes en train de dire que les recettes perçues à la suite de l'application de l'article 6 *b*) seront affectées à la télévision, tandis que celles relatives à l'alinéa *a*) seront affectées à la radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: C'est une question d'interprétation.

M. FLEMING: L'alinéa *a*) comprend les appareils récepteurs de radio. J'y vois aussi les phonographes et les tourne-disques.

M. TAYLOR: Il y a nombre d'années que la Loi comprend ces articles, en fait, depuis que l'alinéa fait partie de la Loi sur la taxe d'accise. On me dit que le nombre de phonographes vendus séparément est très minime. On les vend presque toujours combinés à un appareil de radio ou de télévision.

M. FLEMING: En est-il de même des tourne-disques?

M. TAYLOR: Exactement. C'est un fait que Radio-Canada ne recevra qu'un très modeste revenu provenant directement de la réception des émissions radiophoniques.

M. JONES: Pourriez-vous nous procurer l'interprétation de cet article par rapport aux antennes de télévision?

M. TAYLOR: La question relève de M. Kealey.

M. MACLEAN: Je suppose, monsieur le président, qu'il se fabrique un grand nombre d'appareils destinés à la réception des émissions, comme les appareils de télévision et autres semblables, dont les postes émetteurs ont besoin pour leur propre usage relativement à la radiodiffusion sonore, et encore davantage pour la télévision. Je présume que l'interprétation englobera également ces appareils.

M. TAYLOR: Je ne me suis pas préparé pour vous expliquer la portée exacte des alinéas 6 *a*) et 6 *b*). Si je comprends bien, le gouvernement les a adoptés il y a quelques semaines. M. Kealey possède peut-être des renseignements à ce sujet. Nous n'avons pas, au ministère, l'explication détaillée de ce que ces alinéas sont censés ou ne sont pas censés viser, selon l'interprétation qu'on en donne de temps en temps.

M. GOODE: Une autre question. On achète actuellement, en Colombie-Britannique des appareils provenant des États-Unis. De quelle façon la taxe d'accise s'applique-t-elle?

M. KEALEY: On doit payer sur ces appareils des droits de douane établis selon la valeur des appareils.

M. GOODE: Supposons qu'un Canadien séjourne 48 heures aux États-Unis et qu'il achète un petit appareil de télévision valant $100; il a le droit de l'entrer au pays.

M. KEALEY: Pardon, il n'en a pas le droit. Les règlements au sujet de ce $100 ont été changés. L'importation des appareils de télévision a été prohibée.

M. KNIGHT: Doit-on en conclure que le touriste ou le citoyen canadien est également visé par ce règlement?

M. KEALY: Nous avons émis un règlement stipulant qu'on ne permet l'entrée au pays d'aucun genre d'appareils, de pièces et de lampes de télévision, en vertu de l'item 703 b) des tarifs douaniers. C'est cet article qui permet aux Canadiens qui reviennent au Canada après un séjour de 48 heures aux États-Unis, de rapporter des marchandises pour la valeur de $100.

M. GOODE: Quelle est la date d'adoption de ce règlement?

M. KEALEY: Février 1953.

M. GOODE: Comment les Canadiens peuvent-ils être au courant de ce règlement? Comment le Canadien moyen peut-il savoir que les règlements ont été changés depuis l'année dernière?

M. KEALEY: Les règlements, une fois publiés, sont envoyés aux percepteurs de la taxe d'accise. Les douaniers informent les Canadiens qui traversent la frontière de ce qu'ils ont le droit de rapporter.

M. GOODE: Je voulais que votre explication soit consignée au compte rendu.

M. HANSELL: Le règlement vise seulement les appareils de télévision, et non les appareils de radio. Supposons que la question de M. Goode aurait porté sur un appareil de radio valant $100. Quel aurait été le montant de la taxe d'accise? Y aurait-il alors deux taxes d'accise?

M. KEALEY: Après un séjour de 48 heures en dehors du pays, on a le droit de rapporter en franchise un appareil de radio dont la valeur ne dépasse pas $100.

M. GOODE: Voulez-vous dire qu'une personne qui achète un appareil de radio de $99.95 au Canada devra payer 15 p. 100 de taxe d'accise, tandis qu'un Canadien de passage aux États-Unis peut acheter un appareil américain de même valeur sans payer cette taxe?

M. KEALEY: Il peut l'importer en franchise.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur l'article 1?

M. FLEMING: Si je comprends bien, le montant estimatif est établi d'après la situation actuelle et couvre en réalité les recettes qu'on s'attend de percevoir, tant sur les appareils récepteurs que sur les appareils de télévision.

M. TAYLOR: C sont les prévisions que nous avons faites pour l'an prochain, au ministère des Finances, après consultation avec les autres ministères intéressés.

M. FLEMING: L'estimation ne couvre qu'une année et elle s'arrête au 31 mars 1954.

M. TAYLOR: Exactement.

M. FLEMING: Permettez-moi d'aborder l'article 4. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit en Chambre. Tous, nous reconnaissons que la Société Radio-Canada doit bénéficier de certains revenus pour mener à bonne fin les travaux qu'elle entreprend avec l'approbation du Parlement. Or, il arrive que, cette année, selon les estimations, les recettes prévues provenant de la taxe d'accise sur les appareils récepteurs de radio... en d'autres termes, prélevée en vertu de l'article 6 *a*)... s'élèveront à peu près au montant qui a été perçu l'an dernier par Radio-Canada grâce aux permis de $2.50 exigés sur les appareils récepteurs de radio. Ce n'est peut-être qu'une simple coïncidence, mais elle a provoqué une modification de la Loi. On évalue à 6 millions de dollars les recettes qui découleront de l'application de l'article 6 *b*) visant les appareils et lampes de télévision. Ce montant, joint au prêt que Radio-Canada demande au Parlement, peut correspondre à ses besoins financiers cette année, mais il peut n'avoir par la suite aucun rapport avec les besoins de la Société. N'oublions pas que, du moment que nous adoptons l'article dans sa forme présente, les produits de cette taxe seront versés automatiquement à la Société, qu'ils correspondent ou non à ses besoins, et sans qu'il soit jamais nécessaire de demander l'approbation du Parlement. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit en Chambre, mais à mon sens, ce serait légiférer peu sagement que d'octroyer des subventions libellées de telle façon qu'elles se renouvellent automatiquement d'année en année sans aucun recours au Parlement. Il y a deux ans, lorsque nous avons modifié la Loi, nous avons accordé pour cinq années à

l'avance une subvention annuelle de $6,250,000 à Radio-Canada. Nous avons agi peu sagement. Ces subventions devraient être octroyées sur une base annuelle, de façon que le Parlement puisse reconsidérer la question chaque année, et que les parlements à venir n'aient pas les mains liées. C'est la raison pour laquelle je réitère que l'article, dans sa forme actuelle, est peu judicieux. Il pourrait s'appliquer éternellement, sans que le Parlement en sache rien. Si nous l'adoptons tel quel, les produits de la taxe iront directement, après prélèvement par le ministère du Revenu national, au Fonds du revenu consolidé, puis le ministre des Finances les versera à Radio-Canada sans que la chose soit soumise au Parlement. Ce n'est pas une bonne façon de disposer des deniers publics. On devrait porter la question tous les ans devant le Parlement qui pourrait évaluer d'une année à l'autre les besoins de Radio-Canada, sans nécessairement lui affecter toutes les recettes dérivées de ces sources particulières. Quand il y aura un déficit, le Parlement se chargera de le combler. Dans le cas contraire, le Parlement devrait avoir la haute main sur ces fonds. Par conséquent, j'estime qu'il faut modifier cet article. Je propose donc qu'on amende l'article 1 du bill 340 en y insérant, à la ligne 4, avant les mots "le ministre des Finances", les mots suivants: "sous réserve de vote annuel du parlement". L'article amendé se lirait comme suit: "Sous réserve de vote annuel du parlement, le ministre des Finances doit, à l'occasion, accorder à la Société..." et ainsi de suite.

De cette façon, le Parlement pourra avoir la situation en main et être au courant de l'état de choses réel. Il pourra voter annuellement les crédits appropriés, consignés au budget des dépenses, comme tous les autres crédits, et il affectera à l'occasion, selon la manière approuvée par l'article, lesdites recettes à Radio-Canada.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Tous les ans.

M. FLEMING: Si nous adoptions le bill sous sa forme actuelle, nous ne pourrions pas reconsidérer la question chaque année.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Cela apparaît au budget des dépenses.

M. FLEMING: Non, car le crédit n'a pas à être voté.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Mais vous pouvez exprimer votre opinion en Chambre à n'importe quel moment de la discussion du budget?

M. FLEMING: On ne peut discuter de cette question que lors du débat sur le budget, et non pas au cours des délibérations budgétaires du Comité des voies et moyens, à moins qu'il y ait une résolution spéciale s'y rapportant.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming propose qu'on amende l'article 1 du Bill 340 en insérant à la 4e ligne, avant les mots "le ministre des Finances", les mots suivants: "sous réserve de vote annuel du Parlement". Voulez-vous débattre la question, messieurs? Êtes-vous prêts pour la mise aux voix?

M. KNIGHT: Quand se terminera la période quinquennale réglementaire?

M. FLEMING: Le 31 mars 1956.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt pour la mise aux voix?

M. JONES: Je ne sais où le proposeur veut en venir. A mon avis, il faudrait procurer à Radio-Canada une certaine protection plutôt que d'adopter ceci. Nous aurions mieux fait de lui affecter un revenu minimum pour cette période, basé sur le revenu de la première année, si vous voulez, de sorte que la Société puisse fonctionner pendant cinq ans, en sachant à peu près sur quels revenus compter. C'est ici, à mon sens, qu'est le nœud de la question. Si nous adoptons la proposition de M. Fleming, Radio-Canada ne saura pas d'une année à l'autre s'il bénéficiera ou non d'une subvention l'année suivante.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): L'article a pour but de protéger la Société Radio-Canada et de lui assurer à l'avance des revenus sur lesquels elle peut compter.

M. FLEMING: Radio-Canada ne peut-il faire confiance au Parlement? Celui-ci se fie à Radio-Canada. Pourquoi Radio-Canada n'aurait-il pas confiance que le Parlement lui fournira chaque année de quoi subvenir à ses besoins?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Et vous, vous y fieriez-vous?

M. FLEMING: Oui.

M. GOODE: Je suis plutôt en faveur de cet amendement. On n'en finit plus de ces histoires de crédits qu'on veut soustraire au contrôle de la Chambre. A mon sens, la Chambre a toujours témoigné beaucoup de sympathie... de sympathie financière... à la Société Radio-Canada. Je ne me souviens pas qu'on se soit fait beaucoup prier avant de lui remettre de l'argent. Naturellement, depuis mon arrivée en 1949, je suis assez familier avec les idées de M. Fleming. Mais ces deniers publics qui échappent au contrôle de la Chambre m'inquiètent, et j'ai l'intention de voter pour l'amendement.

M. HANSELL: Permettez-moi d'ajouter mon opinion. On a peut-être déjà dit en d'autres termes que l'amendement porte sur un principe essentiel et important qu'il faut préserver car il touche à notre forme constitutionnelle de gouvernement et est inhérent à notre système actuel dont il est une des raisons fondamentales: c'est le principe selon lequel le Parlement, en tout temps, doit contrôler les dépenses. Voilà pourquoi je m'inscris en faveur de cet amendement. D'ailleurs, je ne crois pas qu'il nuise à Radio-Canada, qui obtiendra quand même ses subsides. Il y aura sans doute un court laps de temps pendant lequel la Société aura peut-être besoin d'argent, mais je ne pense pas qu'elle en soit sérieusement ennuyée. Et même s'il y avait quelques inconvénients au début, nous ne devons pas sacrifier un principe essentiel à un petit inconvénient.

M. FLEMING: Puis-je rappeler au Comité que la méthode que je propose dans le moment est celle qui vaut pour le National-Canadien? Tous les ans, celui-ci soumet ses prévisions budgétaires au Parlement. Je ne vois pas pourquoi la Société Radio-Canada n'en ferait pas autant, et ne demanderait pas des crédits pour ses besoins de l'année.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Ce procédé ne change rien au fait qu'on peut discuter de cette question à n'importe quel moment de l'étude des résolutions budgétaires.

M. FLEMING: L'article n'exige pas que cet item soit inscrit au budget.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Rien ne peut empêcher un membre de la Chambre de poser des questions.

M. FLEMING: La Chambre ne peut décider si un crédit doit être voté ou non à moins qu'il lui soit soumis.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Cela est basé sur le revenu estimatif d'une année?

M. FLEMING: De la présente année.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Au cas où la situation se gâterait, rien n'empêcherait le Comité de la radiodiffusion de formuler une proposition d'amendement. Je ne raffole pas de toutes ces lois qu'on ajoute au feuilleton tous les ans. Il est clair que le ministère des Finances perçoit ces fonds comme moyen de financer Radio-Canada.

M. FLEMING: On ne donne pas de l'argent aux ministères de cette façon. Chaque "cent" doit être voté.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts pour la mise aux voix?

M. FLEMING: Je demande le vote par appel nominatif.

Le PRÉSIDENT: Quels sont ceux qui appuient l'amendement?
(On prend le vote par appel nominatif).

Le SECRÉTAIRE: 6 en faveur, 9 contre.

Le PRÉSIDENT: L'amendement est rejeté.

L'article 1 est-il adopté?

M. HANSELL: Je ne comprends pas très bien pourquoi l'article traite des montants que "le ministre du Revenu national estime égaux". Tout cela me paraît superflu. Il ne s'agit pas de l'opinion du ministre, mais bien d'une question d'actuariat.

M. TAYLOR: D'après ce que j'en sais, monsieur le président, les montants ne sont pas nécessairement connus avec une certitude et une précision mathématiques, à cause des remboursements et de diverses fluctuations du genre. Le ministre des Finances, parce qu'il ne peut déterminer ces sommes jusqu'aux derniers cents, doit donc présenter une estimation aussi juste que possible du montant à percevoir en vertu de l'article que nous étudions.

M. HANSELL: A la fin de l'année, qui dit s'il n'estimera pas devoir payer plus que les taxes d'accise perçues?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hansell, l'article porte "les montants . . . égaux aux taxes perçues".

M. HANSELL: D'après ce que je comprends, le ministre ne sait pas d'une fois à l'autre quel sera le montant à verser à Radio-Canada. Peut-il arriver que les dépenses soient plus élevées?

M. TAYLOR: A mon sens, le ministre connaîtra les montants à quelques dollars ou dizaines de dollars près et il évitera de s'en tenir à une comptabilité trop détaillée.

Le PRÉSIDENT: L'article 1 est-il adopté?

M. FLEMING: Je voudrais attirer votre attention sur un autre aspect. On nous a déclaré, premièrement lors du discours du ministre des Finances sur le budget, ensuite lors de la présentation du bill, que les revenus perçus en application des deux parties de l'article 6 de l'annexe I seraient affectés à des usages distincts. En d'autres termes, que les fonds recueillis en vertu de l'article 6 *a*) devaient être versés à Radio-Canada pour son service de radiodiffusion sonore, tandis que les fonds recueillis en vertu de l'article 6*b*) devaient être employés par la Société pour ses travaux de télévision.

De plus, Radio-Canada nous a laissé entendre que les finances des deux services seraient calculées tout à fait séparément. L'article à l'étude ne remplit aucunement la promesse faite lors du discours sur le budget et plus récemment, lors de l'étude de la résolution; il amalgame tout simplement les fonds à recevoir en vertu de l'application de l'article 6 *a*) de l'annexe I devant être affectés à Radio-Canada pour ses travaux de radiodiffusion, et les fonds à recevoir en vertu de l'application de l'article 6 *b*) de l'annexe I devant être affectés à Radio-Canada pour ses travaux de télévision.

L'article fusionne en un seul bloc les fonds recueillis en vertu des paragraphes *a*) et *b*) sans spécialiser ces fonds pour l'usage de la Société. Ce n'était sûrement pas là l'intention exprimée par le Parlement. A mon avis, l'article devrait être refondu par les autorités compétentes de la Chambre qui devraient établir la distinction entre les deux sources de revenus et affecter ceux-ci distinctement aux usages convenus.

M. TAYLOR: Je ne puis commenter cette affirmation de M. Fleming. Ce n'est pas notre ministère qui a rédigé le bill et je ne saurais expliquer pourquoi on l'a rédigé ainsi plutôt qu'autrement.

M. FLEMING: La chose est claire, à mon sens. Je propose qu'on demande à M. Ollivier de refondre cet article. Tous les membres du Comité reconnaîtront avec moi que le discours sur le budget ainsi que la déclaration du ministre du Revenu national lors de la présentation du bill, établissaient clairement qu'il s'agirait de deux sources de revenus, et que les fonds recueillis par l'application du paragraphe 6 *a*) devaient être affectés au service de radiodiffusion de Radio-Canada, et que ceux qui découleraient de 6 *b*) devaient être affectés au service de télévision. Dans le temps, l'Auditeur général a critiqué le fait que la Société tiendrait des comptes distincts pour chacun de ces services, et M. Dunton a fait ressortir très à propos que Radio-Canada maintient une comptabilité absolument distincte pour chacun de ces domaines. Si l'on adopte le bill dans sa forme actuelle, la loi ne comportera aucune disposition visant à obliger Radio-Canada à distinguer entre ses deux sources de revenus et à assigner ces derniers à leur usage respectif. Tout ce qu'on aura, c'est une mention dans le discours du ministre des Finances lors du budget, et ce discours n'a pas force de loi.

M. TAYLOR: Voilà ce qu'on avait à l'esprit quand on a modifié la Loi sur la taxe d'accise et qu'on l'a séparée en deux parties: 6 *a*) et 6 *b*). La première couvre, de façon générale, les revenus provenant de la radiodiffusion, tandis que la seconde s'applique aux revenus de la télévision.

M. FLEMING: Vous corroborez justement ce que je viens de dire. Je propose que nous demandions demain à M. Ollivier de rédiger pour nous un brouillon d'article qui fasse la distinction entre les deux sources de revenus et assigne les produits de 6 a) au service de radiodiffusion sonore de Radio-Canada, et ceux de 6 *b*) au service de télévision de cette Société.

M. TAYLOR: Le ministère du Revenu national est censé nous faire connaître chaque mois quels sont les fonds perçus en vertu de 6 *a*) et de 6 *b*). Nous devons ensuite les transmettre à Radio-Canada en deux sommes distinctes.

M. FLEMING: Vous ne trouverez dans le bill rien qui nous oblige à établir deux sommes distinctes.

M. TAYLOR: Nous ne remettrons peut-être qu'un seul chèque mais il sera accompagné d'un état de comptes.

M. FLEMING: Rien n'oblige Radio-Canada à répartir ce montant pour en affecter les deux sommes distinctes de la façon convenue. C'est cette distinction que nous considérions comme fondamentale et, à mon avis, il faudrait, pour protéger la Société, la déterminer clairement et lui donner force de loi. Supposons que vous faites partie du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada et que vous recevez de temps en temps ce montant. Rien dans la loi ne vous indique la façon de le répartir. Si, d'un côté, vous savez que telle somme provient de 6 *a*) et que telle autre, de 6 *b*), par contre, vous ne vous trouvez contraint par aucune disposition législative quant à l'usage à faire de ses montants.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): C'est ce qu'on fait.

M. FLEMING: Non.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): C'est ce que fait M. Dunton.

M. FLEMING: Lui et ses collègues peuvent exiger qu'on leur dise que le revenu découlant de l'application de 6 *a*) doit servir à la radiodiffusion et de 6 *b*), à la télédiffusion.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): De toute façon, c'est ce qu'ils font.

M. FLEMING: Ils n'y sont pas tenus. Cependant, ils ont dressé leur comptabilité de façon à garder deux comptes distincts. Ils ont droit à la *protection* d'une loi qui détermine la manière dont ils doivent répartir leurs revenus.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming vient de soulever là un aspect très intéressant de la question. Il a aussi proposé que nous en remettions l'étude à demain. Puis-je vous rappeler que nous étions convenus d'entendre demain l'Association canadienne des radiodiffuseurs? J'aimerais retourner le bill à la Chambre. Il me fera plaisir de communiquer au ministre les remarques de M. Fleming. Peut-être pourra-t-il en tenir compte avant que la question soit portée au comité plénier. J'aimerais que nous fassions rapport du bill cet après-midi.

M. CARTER: Je n'en vois pas la nécessité. Chaque année, Radio-Canada doit présenter un rapport de ses recettes, dépenses, et la somme proportionnelle consacrée à chacun des services mentionnés. Je ne vois aucune raison de lier le Bureau des gouverneurs avec des règlements de cordons de bottines! Quand nous verrons qu'ils dépensent plus qu'il ne faut en un domaine et moins qu'il ne faut dans l'autre, ce sera alors le temps de donner des directives précises.

Le PRÉSIDENT: Je suis convaincu qu'on étudiera les remarques de M. Fleming avant que le bill soit présenté au comité plénier.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Le président du Bureau des gouverneurs n'a-t-il pas déclaré que Radio-Canada avait l'intention de régler ses dépenses de telle sorte que...

Le PRÉSIDENT: Justement. Non seulement avons-nous une déclaration de Radio-Canada, mais aussi du ministre, selon laquelle les revenus perçus en vertu de 6 *a*) seront affectés à la radiodiffusion et que ceux perçus en vertu de 6 *b*) seront consacrés à la télévision.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Au cas où on ne le ferait pas, il est probable que l'Auditeur général le mentionnerait dans son rapport au Parlement.

M. FLEMING: L'Auditeur général n'aurait aucunement le droit d'agir ainsi. La chose n'a pas force de loi: elle ne constitue rien de plus qu'une remarque faite à la Chambre des communes par le ministre des Finances. Elle ne comporte aucune sanction législative, à moins que nous n'en créions une.

M. FULTON: Le président semble désireux de reporter le bill à la Chambre, et nous comprenons ses raisons; cependant, je ne crois pas qu'il soit très sage de le faire sans y ajouter des commentaires, afin que ceux-ci soient portés à la connaissance de la Chambre. Nous devrions décider, dans le cas où nous retournons le bill, si le Comité estime ou non qu'une disposition telle que celle qu'on a suggérée doit être ajoutée à la Loi. Nous pourrons alors adjoindre au bill une recommandation du Comité. J'estime que si nous ne formulons aucune recommandation, il est extrêmement improbable, à cause de l'urgence des affaires de la Chambre, que le comité plénier amende le bill.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, M. Fleming voudrait qu'on étudie les objections qu'il a soulevées. Je propose donc de retourner le bill à la Chambre sans y adjoindre de recommandation supplémentaire, mais de porter à l'attention du ministre les remarques de M. Fleming. De la sorte, elles seront prises en considération. Toutefois, il est parfaitement libre de soulever la même question quand le bill parviendra au comité plénier.

M. FULTON: On nous a déféré ce bill pour que nous l'étudiions, et si nous n'en venons pas à une conclusion à ce sujet, soit en l'amendant ou en le retournant en recommandant un amendement, voici ce qu'on se dira en Chambre: "Puisque le Comité de la radiodiffusion a étudié le bill et nous le retourne intact, c'est qu'il doit être adopté dans sa forme actuelle".

Le PRÉSIDENT: Puis-je mettre l'article aux voix?

M. FULTON: N'est-il pas possible, simplement, de renvoyer le bill? Puisque nous ne croyons pas avoir la compétence voulue pour résoudre la difficulté juridique devant laquelle nous nous trouvons, et que vous êtes désireux de retourner

le bill au plus tôt, je propose que nous abondions dans votre sens, mais que le Comité y adjoigne une recommandation portant que l'amendement proposé soit inséré dans le bill quand ce dernier aura atteint le comité plénier de la Chambre. Dans l'intervalle, les conseillers juridiques pourront perfectionner l'amendement afin qu'il soit prêt.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais si le comité plénier accepterait une recommandation de cette nature; elle n'est pas assez complète pour qu'il puisse exprimer une opinion.

M. FLEMING: Si nous ne pouvons pas prendre le temps qu'il faut pour soumettre la question à M. Ollivier, je vais rédiger un projet d'amendement.

M. HANSELL: Puis-je faire une observation? D'accord avec le président, j'estime que nous devrions communiquer les remarques de M. Fleming au ministre en lui demandant d'amender le bill; s'il ne le fait pas, il y aura encore moyen de proposer un amendement en Chambre.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison.

M. HANSELL: En proposant un amendement maintenant, nous nous exposons à nuire au but de cet amendement. Le ministre aura parfaitement raison de dire alors qu'il n'y changera rien parce que le Comité aura refusé de recommander le bill.

M. FULTON: C'est ce que je dis. Plutôt que de renvoyer le bill à la Chambre en rapportant que tel aspect de la question a été discuté, nous devrions décider si le Comité demandera ou non que cet amendement soit étudié.

M. HANSELL: Le fait de retourner le bill à la Chambre accompagné d'une demande ou d'une recommandation équivaudrait à dire que nous l'approuvons.

M. FULTON: C'est-à-dire que nous en approuvons le principe, mais qu'en réalité nous ne voulons pas rédiger l'amendement nous-mêmes. Je ne sais si cela conviendrait à M. Fleming. Pour ma part, c'est la méthode que je préfère. Si le Comité propose un amendement formel, il sera rejeté et c'en sera la fin.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Le président a déclaré que vous avez le droit de saisir la Chambre du problème soulevé par M. Fleming.

M. FULTON: A titre de demande du Comité ou simplement en déclarant que la question a été discutée ici?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Par l'entremise du président, qui en informera le ministre parce qu'elle aura été débattue en Comité. Le ministre la prendra alors en considération.

M. FULTON: A mon avis, le ministre pourra légitimement demander quelle a été la réaction du Comité devant la question soulevée par M. Fulton.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): M. Robinson informera le ministre de ce qu'en pense le Comité.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming va me remettre un projet d'amendement; je vais le soumettre au Comité.

M. FLEMING: Laissez-moi vous dire, monsieur le président, que le présent amendement a été rédigé à toute vapeur. J'aurais préféré qu'on réfère la question à M. Ollivier, ce qui n'aurait provoqué aucun retard, à mon sens. Nous désirons tous que la Chambre fasse diligence autant que possible, compte tenu de notre obligation d'examiner le bill et de l'améliorer le plus possible; mais s'il faut qu'un amendement soit rédigé immédiatement, je vous soumets celui-ci.

Le PRÉSIDENT: Voici l'amendement proposé:

Qu'on amende l'article 1 en ajoutant ce qui suit: "Et que les taxes perçues en vertu du paragraphe *a*) dudit article 6 de l'annexe I soient consacrées par la Société à la radiodiffusion sonore, et que les taxes perçues en vertu du paragraphe *b*) dudit article 6 de l'annexe I soient consacrées par la Société à la télévision."

M. FLEMING: Je veux établir clairement que je ne désire pas contraindre le Comité à adopter l'amendement. Je préférerais suivre la marche indiquée par M. Fulton, soit de recommander que le ministre, avant de référer le bill au comité plénier, étudie la possibilité de l'amender de la manière proposée.

M. BEAUDRY: L'amendement de M. Fleming pourrait... j'ai bien dit: pourrait... à mon sens, aller à l'encontre des intentions mêmes qui l'animent, pour la raison suivante: cet article n'accorde à Radio-Canada aucune autre source de revenus que celle qui existait déjà pour la radiodiffusion, et celle qui était prévue pour la télévision. Au cas où les estimations ne se justifieraient pas, ou que le produit des ventes d'appareils de télévision et de radio accuserait un écart considérable par rapport à ce qu'on en attendait, nous nous trouverons à contraindre juridiquement la Société à modifier considérablement la façon de remplir ses obligations, soit dans le domaine de la radiodiffusion, soit dans celui de la télévision. Ce n'est là, je pense, ni notre intention ni notre but. A cause de cette loi, Radio-Canada serait obligée de fonctionner d'une façon plutôt bizarre jusqu'à la prochaine session du Parlement. Je comprends la raison de l'amendement proposé par M. Fleming, mais je me demande si nous ne nous exposerions pas à de sérieux ennuis en l'adoptant.

M. DECORE: Je suis de l'avis de M. Beaudry. Tout compte fait, les recettes qu'on attend de l'application de l'article 6 *a*) et de 6 *b*) ne sont que des estimations. Il est fort possible que les recettes découlant de 6 *a*) soient moindres ou plus élevés. A mon sens, il faudrait donner plus de latitude au ministre et à Radio-Canada, car ces fonds sont les seuls qui seront à leur disposition. D'après moi, le libellé de l'article devrait rester tel quel.

M. MACLEAN: D'après les débats à la Chambre et le discours de M. Abbott lors de la présentation du budget, il m'a paru que le principe de cet article, c'est que les personnes qui bénéficient de la radio doivent en assumer le gros des frais, tandis que celles qui bénéficient de la télévision... n'oublions pas que ces dernières sont loin de constituer toute la population canadienne... doivent assumer le gros des frais de télévision. Tandis que si nous suivions les deux dernières suggestions qu'on vient de nous faire, nous permettrions à la Société d'appliquer à la télévision les fonds provenant de la vente d'appareils radiophoniques, et vice versa. Ce serait là, à mon sens, commettre une injustice envers certaines personnes. A la fin du compte, voici ce qui en résulterait: les propriétaires de simples appareils de radio se trouveraient à défrayer partiellement les frais de télévision, ou encore, ce pourrait être le contraire. La raison principale de la répartition des recettes, en ce qui concerne ce bill, c'est que les personnes qui jouissent du service de télévision devraient en assumer les frais, tandis que ceux qui ne reçoivent que les services ordinaires de radiodiffusion devraient assumer les frais de la radio.

Le PRÉSIDENT: D'autres commentaires?

M. GOODE: J'espère que M. Fleming voudra bien retirer son amendement. De nouveau, je suis d'accord avec M. Hansell pour croire qu'en portant l'amendement au comité plénier, M. Fleming irait à l'encontre de son but. Je suis obligé de voter contre l'amendement et je crois que la majorité des membres

du Comité en feront autant, ce qui ne vous obligera aucunement, monsieur le président, à porter la question à la connaissance du ministre. Pourquoi ne pas retirer l'amendement? Nous avons pleine confiance au président. Il vient de nous dire qu'il fera connaître la chose au ministre. Nous aurons l'occasion, en Chambre, de proposer un amendement si cela devient nécessaire, mais pour le moment, je proposerais à M. Fleming... j'espère qu'il le fera... de retirer son amendement.

M. JONES: C'est aussi mon avis qu'à l'heure actuelle, l'amendement nuirait à sa propre fin. Je pourrais m'opposer à cet amendement, mais je propose de le modifier et de le rendre acceptable en y insérant que "75 p. 100 des fonds seront affectés à la télévision" et 25 p. 100 à l'autre service, ce qui laisserait Radio-Canada libre de transférer le 25 p. 100 d'un service à l'autre. Il peut se présenter un surplus dans un service, et un déficit dans l'autre. Plutôt que tout handicaper, on devrait laisser à la Société un peu de jeu afin que chaque service obtienne la part qui lui revient.

M. FLEMING: Les honorables membres du Comité ont-ils considéré la situation où se trouverait le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada si le bill était adopté sous la forme actuelle ou de la façon proposée par M. Jones? Qui, de la Société, voudrait prendre la responsabilité de mélanger ces fonds ou d'affecter à l'un des services les fonds destinés à l'autre? La Société est en droit de bénéficier d'une directive juridique du Parlement sous ce rapport.

M. DECORE: Elle en a déjà une.

M. FLEMING: Non, elle n'en a pas.

M. DECORE: Il lui appartiendra de déterminer le montant des fonds prélevés en vue de la télévision ou de la radio.

M. FLEMING: Vous ne voudriez pas que Radio-Canada reçoive cette année 12 millions de dollars du Parlement, sans que celui-ci lui dise comment répartir cette somme entre la télévision et la radiodiffusion. Ce serait préjudiciable à la Société, qui a le droit de savoir quelle est la volonté du Parlement à cet égard. C'est bien le moins que nous puissions faire. Si je comprends bien, M. Beaudry voudrait qu'on donne à Radio-Canada la liberté de prendre une partie des fonds perçus par la vente des appareils de télévision et de l'affecter au financement de la radiodiffusion, et vice versa?

M. BEAUDRY: Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

M. FLEMING: C'est ce que M. Beaudry a dit implicitement. Si nous sommes d'avis que Radio-Canada devrait appliquer à son service de radiodiffusion les fonds provenant de la vente d'appareils et de lampes de radio, et si nous désirons que la Société applique à la télévision les fonds provenant de la vente des appareils et lampes de télévision, notre devoir envers Radio-Canada et envers le Parlement nous engage à le faire connaître par ce bill et à ne pas voter de crédits sans les spécialiser.

M. HANSELL: Je me demande s'il serait sage ou non de convoquer M. Dunton afin d'obtenir son opinion à cet égard. A mon avis, deux questions sont en jeu. Je ne m'attendais pas qu'on porte la discussion aussi loin que l'amendement proposé par M. Fleming. Je croyais que nous discutions une question de comptabilité, et que nous voulions établir s'il fallait maintenir deux comptabilités distinctes.

Le PRÉSIDENT: Radio-Canada nous a assuré que les deux comptabilités seraient distinctes.

M. HANSELL: L'amendement va plus loin. Il oblige la Société à affecter à la télévision les fonds perçus par la vente d'appareils de télévision, et à affecter à la radio les fonds perçus par la vente d'appareils de radio. Je me demande même si la chose est faisable, du point de vue pratique. Prenons

un exemple. Supposons que Radio-Canada décide de rénover un édifice et d'y loger des studios qui serviront à la radio et à la télévision. A quel service la Société imputera-t-elle les frais? De quel côté prendra-t-elle les fonds nécessaires? Et il peut survenir nombre d'autres circonstances du même genre.

M. FLEMING: C'est à l'heure actuelle, ce que Radio-Canada fait. La Société impute les diverses dépenses, comme disait M. Dunton au cours de la semaine dernière, particulièrement à la radiodiffusion et partiellement à la télévision. La Société s'applique à maintenir deux systèmes de comptabilité distincts pour ses deux services.

M. HANSELL: Je conviens que les comptabilités doivent être distinctes. Mais c'est autre chose de dire qu'on ne peut pas appliquer les fonds reçus indifféremment à un service ou à l'autre. Je ne vois pas très bien comment on peut y parvenir

M. FLEMING: C'est pourtant ce qu'a déclaré le ministre lorsqu'il a présenté la proposition à la Chambre.

M. MACLEAN: Si je me souviens bien de la déclaration du ministre, il donnait des chiffres établis d'après les ventes estimatives d'appareils récepteurs de télévision. Il prévoyait qu'on percevrait la somme de 6 millions de dollars cette année et que cette somme correspondrait à des milliers d'appareils de télévision rapportant à peu près $15 chacun. Il semblait découler de toute la déclaration du ministre... je ne sache pas qu'il l'ait affirmé explicitement... que les fonds perçus lors de la vente d'appareils de télévision devaient être affectés à l'expansion du service de télévision au pays, et que Radio-Canada devrait être tenu de les y affecter. Si c'était bien là l'intention du ministre, le Comité, à mon sens, se trouve obligé envers la Société de lui donner des directives, et de lui indiquer en noir sur blanc quelles sont les intentions du Parlement.

M. DECORE: Les chiffres mentionnés par le ministre étaient tous des estimations. Je ne crois pas qu'il faille lier les mains de Radio-Canada à tel point que la Société ne puisse plus se servir des revenus qu'elle perçoit en vertu de la Loi sur la taxe d'accise.

M. FULTON: Les chiffres mis de l'avant par le ministre étaient peut-être approximatifs, mais ses intentions, d'après moi, n'étaient pas approximatives; elles étaient nettes. Selon le témoignage rendu par M. Dunton devant ce Comité il y a quelque temps, je déduis que Radio-Canada a l'intention d'appliquer à la radio les revenus tirés de ce domaine, et à la télévision les revenus tirés de ce deuxième domaine. Il faudrait qu'en tant que Comité parlementaire, nous indiquions aussi notre désir à cet égard et j'espère que tout cela concordera. Je ne vois pas de raison pour que ceux qui n'ont pas l'espoir de bénéficier de la télévision avant 25, 30 ans ou plus, devraient payer une taxe sur les appareils de radio, si cette taxe doit être affectée à l'expansion des services de télévision, dont seules d'autres portions de la population bénéficieront. Le Parlement, à mon sens, devrait préciser clairement ses vues à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Comme je disais tout à l'heure, M. Fleming a soulevé un aspect très intéressant de la question. Mais il admettra le premier que l'amendement doit être rédigé très soigneusement par des autorités juridiques compétentes. Et il reconnaîtra aussi que l'amendement rédigé par lui en quelques secondes, même s'il est un bon avocat, ne convient pas nécessairement aux statuts du Canada. N'accepteriez-vous pas ma première suggestion? C'est-à-dire que je porterai ses remarques à l'attention du ministre, de sorte que ce dernier et les juristes puissent les étudier soigneusement. Quand la question sera portée au comité plénier et si, jusque-là, le ministre avait décidé de ne

prendre aucune mesure dans ce sens, M. Fleming pourra proposer un amendement en lequel il aura plus confiance, si possible, qu'en celui qu'il a si rapidement rédigé cet après-midi.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Cela devrait être acceptable à M. Fleming.

M. FLEMING: Pourquoi?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous retirer votre amendement?

M. FLEMING: Monsieur le président, je laisse la question à vos soins. en me fiant à votre parole. Si l'on n'amende pas l'article, je soulèverai la question en Chambre et je réserve mes droits à cet égard.

Le PRÉSIDENT: C'est parfait. Je conclus que vous n'avez pas proposé l'amendement. L'article 1 est-il adopté?

M. FLEMING: J'ai suggéré l'amendement que je croyais convenable dans les circonstances, et je laisse tomber la question pour le moment.

M. GOODE: Pourquoi les appareils de radios apportés des États-Unis ne tombent-ils pas sous le coup du règlement dont M. Kealy nous a donné lecture?

M KEALY: Je ne saurais vous répondre.

Le PRÉSIDENT: L'article 1 (octrois de montants par le ministre) est-il adopté?

Adopté.

L'article 2 (octroi de montants par le ministre) est-il adopté?

Adopté.

L'article 3 (entrée en vigueur et abrogation) est-il adopté?

Adopté.

Le titre est-il adopté?

Adopté.

Le bill est-il adopté?

Adopté.

Vais-je faire rapport du bill?

M. FLEMING: Sous réserves.

Le PRÉSIDENT: Convenu.

Maintenant, messieurs, nous allons entendre M. MacDonald, du Congrès canadien du Travail. Je demanderais qu'on distribue des exemplaires du mémoire.

M. Donald MacDonald, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du travail, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous présente M. Donald MacDonald, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du travail. Il est accompagné de plusieurs de ses collègues, et je suis sûr que vous aimeriez qu'il vous les présente.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, permettez-moi de vous présenter d'abord notre secrétaire administratif, M. Norman Dowd; M. Eugene Forsey, directeur des Recherches, et M. Jack Williams, directeur des Relations publiques.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur MacDonald.

M. MacDonald:

Le Congrès canadien du Travail est heureux de l'occasion qui lui est offerte de se présenter devant vous. Le Congrès a des idées précises sur la radiodiffusion et il les a fait connaître plusieurs fois. Il les a aussi portées à la connaissance de la Commission Massey en termes pressants et assez longuement. En substance, l'opinion du Congrès correspond aux recommandations de la Commission Massey, aux recommandations présentées par chaque Comité parlementaire à cet égard, et à la ligne de conduite observée par tous les gouvernements que nous avons eus depuis vingt ans.

On pourra peut-être se demander pourquoi nous n'en demeurons pas là tout simplement. Il y a pour cela trois raisons principales. Premièrement, quoique notre ligne de conduite originale reste "inchangée et non désavouée", il semble que certains nouveaux aspects de la question se sont présentés ou ont pris de l'importance, depuis le temps où la Commission Massey a déposé son rapport. Deuxièmement, au cours de ces deux dernières années, deux de nos filiales ont groupé des employés de la Société Radio-Canada, et l'attitude de celle-ci a grandement laissé à désirer. Troisièmement, les radiodiffuseurs privés ont récemment renouvelé et intensifié leur offensive à l'endroit de la présente politique nationale en matière de radiodiffusion et de télévision; ce dernier fait, croyons-nous, nous oblige impérieusement à réarmer notre appui envers cette politique et à expliquer les raisons de notre confiance.

Nous avons exprimé à la Commission Massey, dans les termes suivants, les lignes essentielles de notre attitude:

"Le Congrès soutient que la radiodiffusion doit être du domaine de la propriété publique. A plusieurs reprises, au cours de ses réunions nationales, il a formulé des vœux demandant que tout le réseau de radiodiffusion soit la propriété de l'État, comme l'avait antérieurement recommandé la Commission Aird. La campagne persistante menée par les radiodiffuseurs privés contre la Société Radio-Canada n'a que renforcé davantage la conviction du Congrès à cet égard. Le Congrès reconnaît également que le système actuel jouit largement de la faveur populaire qu'il a reçu l'approbation de nombres de comités parlementaires et qu'il fonctionne raisonnablement bien. Par conséquent, le premier souhait du Congrès, c'est qu'on préserve et renforce le régime actuel.

"Mais il est essentiel de déterminer clairement quelle est la nature de ce système. Les radiodiffuseurs privés et leurs partisans ne se lassent jamais de faire la comparaison avec les entreprises de chemins de fer, où nous rencontrons l'entreprise privée en concurrence avec l'entreprise publique. Mais ici, le bureau des directeurs de l'entreprise publique, qu'est le National-Canadien, n'a aucun pouvoir sur son concurrent, soit le Pacifique-Canadien. Au contraire, les deux sociétés tombent également sous le coup des règlements établis par un corps public indépendant: la Commission des Transports. Pour ce qui est de la radiodiffusion également, allèguent les radiodiffuseurs privés, l'entreprise publique fait concurrence à l'entreprise privée. Mais, dans ce cas, le bureau des directeurs de l'entreprise publique, soit la Société Radio-Canada, a tout pouvoir sur son concurrent. Cette anomalie monstrueuse, déclarent-ils, ne serait jamais tolérée dans une entreprise de chemins de fer. On devrait y mettre fin, disent-ils, dans le domaine de la radiodiffusion."

Le vice-président occupe le fauteuil.

"Mais la comparaison est entièrement fautive, pour des raisons qui vous ont été exprimées entièrement et admirablement par Radio-Canada même. La politique gouvernementale, quant aux transports par chemins de fer, est de maintenir deux systèmes concurrents. Tandis que celle qui regarde la radiodiffusion n'a jamais été ainsi. Cette politique consistait à préconiser un

système public auquel seraient subordonnés des postes privés relativement peu considérables. La chose est parfaitement explicite dans le rapport de la Commission Aird, dont les membres, soit dit en passant, n'étaient sûrement pas socialistes. La chose est aussi parfaitement claire dans la Loi sur la radiodiffusion. Elle a été clairement indiquée tant et plus dans les rapports des comités parlementaires successifs. Comme l'expliquait Radio-Canada dans son mémoire, toute tentative visant à créer pour la radiodiffusion un système parallèle à celui des chemins de fer indiquerait un revirement complet de la politique gouvernementale en vigueur depuis les vingt dernières années, et entraînerait la destruction d'un régime distinctif que le Canada a établi. Plaider en faveur d'une règlementation indépendante peut sembler inoffensif, mais c'est demander, en fait, la condamnation à mort de Radio-Canada; une mort lente, peut-être, mais non moins certaine. Si l'on accède à cette demande, nous verrons disparaître dans l'avenir notre système national de radiodiffusion, et nous obtiendrons à sa place une reproduction fidèle du système américain, et encore, ce sera une reproduction faite aux États-Unis!

"Si c'est là la volonté du peuple canadien, il y a droit. Mais il a aussi le droit de savoir ce qu'on lui demande de faire. Il ne faudrait pas porter la population à croire qu'en accédant à la demande des radiodiffuseurs privés et en instituant une régie indépendante, on n'opérerait qu'une légère modification. Si c'était le cas, les radiodiffuseurs privés n'auraient jamais travaillé d'arrache-pied comme ils l'ont fait, d'année en année, pour l'obtenir, malgré les refus répétés des comités parlementaires, l'un après l'autre.

"Que le but ultime des radiodiffuseurs privés comporte beaucoup plus que des changements mineurs au système actuel, voilà qui est manifeste d'après les déclarations faites à cette Commission par le président du bureau des directeurs de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Si l'on en juge par le compte rendu de la Presse canadienne, M. Guild a été remarquablement franc.

"Premièrement, tout en niant que l'A.C.R. ait la moindre intention de demander la création d'un réseau privé transcanadien, il a pris la précaution de laisser clairement entendre que les postes privés seraient capables de diriger semblable réseau sans l'aide de Radio-Canada.

"Deuxièmement, M. Guild a affirmé qu'à son avis, ce sont les postes privés qui "offrent en réalité les services essentiels de radiodiffusion, et que l'organisme national devrait faire fonction d'excroissance de ces services." La première partie de cette assertion justifie le proverbe qui veut qu'on croit aisément ce qu'on désire. Le reste est de mauvais augure, car il met nettement en lumière ce que M. Guild désire et probablement ce que veut le groupement qu'il représente: renverser notre système actuel. Au lieu d'un réseau étatisé, complété par des postes privés qui lui sont subordonnés, ils veulent obtenir un système d'initiative privée muni de postes d'État qui seraient subordonnés au premier. Ils veulent mettre la charrue en avant des bœufs.

Troisièmement, M. Guild semble s'être livré à un intéressant jeu de mots sur l'expression "intérêt public". Le mémoire de Radio-Canada a tracé une nette distinction entre l'intérêt public et la recherche du profit. Naturellement, M. Guild s'est hâté de prouver la fausseté de cette distinction. Il a nié que "la première préoccupation des propriétaires de postes privés soit une préoccupation économique. . . Dans la pratique, les intérêts économiques ne précèdent pas l'intérêt public. Ils viennent ensuite. Les propriétaires de postes privés savent bien qu'ils ne peuvent obtenir de résultats financiers s'ils ne se sont d'abord procuré des auditeurs". Mais "intérêt public" et "l'intérêt du public" ne sont pas la même chose. Le public peut s'intéresser grandement à une émission qui n'est pas propice à l'intérêt public. L'heureuse harmonie qui existe, selon M. Guild, entre la recherche du profit et l'intérêt public n'est fondée sur rien de plus substantiel qu'un tour de prestidigitation verbale.

"Le Congrès canadien du Travail, tout comme la Fédération canadienne de l'Agriculture, estime que la politique gouvernementale actuelle à l'égard de la radiodiffusion est fondamentalement saine. Il estime que Radio-Canada doit continuer d'exercer son autorité actuelle, dont celle de la réglementation, sur les postes privés. Il est fortement opposé à la création d'un organisme indépendant chargé de régir Radio-Canada et les postes privés. Le Congrès est persuadé qu'une telle mesure provoquerait tôt ou tard, et probablement plus tôt que plus tard, l'absorption de la radio canadienne par les intérêts américains. Point n'est besoin d'élaborer sur les conséquences qui pourraient en résulter sur l'avancement des arts et des lettres au Canada. Si nous désirons voir fleurir et s'épanouir une véritable culture canadienne, il faut préserver le caractère vraiment canadien de nos émissions. Et ce n'est pas le moyen d'atteindre cette fin que d'affaiblir Radio-Canada.

"L'expansion de la télévision ne fait que donner plus de force à cet argument. Les radiodiffuseurs privés cherchent à faire accepter un système de radiodiffusion d'entreprise privée qui serait placé sur le même pied que Radio-Canada, traiterait avec l'organisme gouvernemental de réglementation, Radio-Canada, et avec le public "de puissance à puissance". S'ils y parviennent, ils pourront ensuite facilement obtenir la même chose pour la télévision. Mais les capitaux requis pour les services de télévision sont si élevés qu'il ne peut exister en fait deux systèmes concurrents. Le gaspillage économique serait énorme et flagrant.

"Ici encore, la franchise de M. Guild est des plus révélatrices. Les postes privés de radiodiffusion, dit-il, sont prêts à travailler à l'expansion de la télévision; et ils estiment que les permis de postes de télévision devraient être décernés pour une période de dix ans, à cause des placements en jeu. Rien ne pourrait être aussi clair. Tout ce que désirent les postes privés, c'est une avance de dix ans. Ils savent que s'ils l'obtiennent, les contribuables ou ceux qui achètent les permis d'appareils ne toléreront pas que les services de télévision publics viennent faire double emploi avec les services privés. Il en résultera que le système de télévision sera entièrement commercialisé et pour, une bonne part, sous la coupe des intérêts américains. Un tel système ne serait pratiquement d'aucune valeur pour l'avancement des arts et des lettres au Canada.

"Le Congrès n'est pas antiaméricain. Il reconnaît que, quel que soit le système, la radio et la télévision canadienne ne peuvent éviter d'être puissamment influencées par nos voisins du sud. Pour une grande part, cette influence est saine, stimulante et appropriée. Néanmoins, le Congrès est convaincu que le Canada possède, et doit posséder, une culture propre, et que des directives venant de l'étranger sont incompatibles avec cet idéal.

"Il serait encore plus juste de dire que le Canada possède deux cultures qui lui sont propres: la culture anglo-canadienne et la culture canadienne-française, qui agissent réciproquement l'une sur l'autre pour leur enrichissement mutuel, espérons-nous. La gouverne étrangère de notre radio et de notre télévision serait nuisible à notre culture anglo-canadienne; elle le serait encore davantage à notre culture canadienne-française. Les Canadiens de langue anglaise ont un enjeu d'importance engagé dans la survie et le progrès de Radio-Canada ainsi que dans son service de télévision. Mais les Canadiens de langue française en ont un plus important. Leurs institutions, traditions et intérêts particuliers seraient vite expédiés dans les mains d'étrangers qui ne rechercheraient que le profit. D'autre part, dans un système administré par le public, ces intérêts, institutions et traditions ne peuvent que recevoir une soigneuse considération et peser un grand poids, ne serait-ce qu'à cause de l'importance souvent décisive de la masse des votants de langue française."

"...Le Congrès s'oppose à ce que Radio-Canada dépende d'un vote annuel du Parlement, parce qu'une telle situation saperait par la base son indépendance et son impartialité. Il s'oppose aussi à ce qu'on augmente de quelque façon la somme de temps consacrée aux émissions commanditées. Il y en a déjà trop à l'heure actuelle, plus, en tous cas, que les fondateurs du système canadien n'avaient prévu."

Notre opinion est encore exactement la même. Mais il semble que l'A.C.R. a visé plus haut. Sa dernière déclaration, coiffée du titre alléchant de *The Case for Freedom of Information* (Plaidoyer en faveur de la liberté d'information), semblait laisser de côté l'idée d'une commission distincte de réglementation pour y substituer deux changements beaucoup plus radicaux de la politique nationale actuelle.

Le Congrès canadien du Travail est tout aussi en faveur de la liberté d'information, ajoutons même de la liberté de discussion, que l'A.C.R. ou n'importe quel autre groupement. Il l'est peut-être même davantage. Personne n'a autant d'intérêts en ces libertés et ne perdrait davantage, si on les limitait, que les syndiqués. Si, à notre avis, la politique actuelle à l'égard de la radiodiffusion en était une de restriction, nous serions les premiers à protester. En vérité, lorsque, il y a quelques mois, l'un des règlements projetés par Radio-Canada nous a semblé comporter une menace à la liberté d'opinion sur les ondes, nous avons protesté énergiquement à la réunion publique du Bureau des gouverneurs de la Société. Nous ne sommes pas venus ici pour déclarer que tout va pour le mieux dans le meilleur des systèmes de radiodiffusion; au contraire, nous avons l'intention d'exprimer diverses critiques et de faire des suggestions en vue de son amélioration. Mais ces critiques et suggestions partent de la ferme conviction qu'en général, la politique nationale actuelle regardant la radio et la télévision assure véritablement la liberté d'information et de discussion, et beaucoup mieux, certainement, que les changements proposés par l'A.C.R.

Quels sont donc ces changements?

Premièrement, l'Association voudrait qu'on traite la radiodiffusion sur le même pied que les autres véhicules d'information: "journaux, brochures, discours publics, prédication"... "On ne devrait distinguer aucun genre de publication, y compris la radiodiffusion, pour le soumettre à un pouvoir discrétionnaire distinct... Tous... devraient être également régis par les lois du pays, et particulièrement par les lois relatives au libelle, à la diffamation, à la publicité mensongère et à la contrefaçon. (*The Case for Freedom of Information*, pages 1 et 2)." En d'autres termes, toute personne qui veut établir un poste de radio ou de télévision devrait être libre de le faire, libre de diffuser ce qui lui rapportera les plus gros profits, et ne devrait être assujettie qu'aux lois relatives au libelle, etc., tout comme les journaux.

Mais la radiodiffusion n'entre pas dans le même cas que les journaux, les brochures, les discours publics et la prédication. Le nombre est illimité lorsqu'il s'agit de journaux, brochures, discours ou de prédication. Tandis qu'il ne se trouve qu'un *certain nombre* de fréquences de radiodiffusion. Pourvu que la quantité de papier et d'encre et la machinerie soit suffisante, il n'est pas de limite matérielle au nombre de journaux et brochures. Pourvu que l'on ait la quantité voulue de matériaux de construction, il n'est pas de limites au nombre de tribunes publiques et de chaires qu'on peut ériger. Tandis qu'il existe une limite matérielle *définie* du nombre des postes de radiodiffusion. Lorsqu'un certain nombre de canaux sont employés, il n'en reste plus.

Point n'est besoin que personne décide si M. X aura la permission de fonder un journal car, en agissant ainsi, il n'empêchera personne d'autre d'en fonder un aussi. Mais il est *nécessaire* que quelqu'un décide si M. X a le droit d'établir un poste de radiodiffusion, parce qu'en ce faisant, il pourrait empêcher quelqu'un d'autre d'en établir un lui-même.

Traiter la radiodiffusion sur le même pied que la presse signifie tout simplement confier les fréquences à quiconque arrive le premier avec le plus d'argent. Voilà la première réclamation de l'A.C.R.

En deuxième lieu, elle avance que "si l'on juge nécessaire ou convenable... d'accorder des pouvoirs discrétionnaires spécifiques, ces derniers devraient faire partie des lois du pays promulguées par nos représentants au Parlement, s'appliquer également à tous les citoyens et être mis en vigueur par les tribunaux (*The Case for Freedom of Information*, page 1 et 2)." S'il faut imposer des règlements à la radio et à la télévision, que le Parlement le fasse lui-même; qu'on les incorpore à la loi; point de Bureau des gouverneurs ni de Société.

La seule mesure qui correspondrait à ces exigences serait un monopole d'État. Il serait "adopté par nos représentants au Parlement" et s'appliquerait "également à tous les citoyens" en les excluant tous également. Il serait "mis en vigueur par les tribunaux."

Par surcroît, la deuxième réclamation de l'A.C.R. constitue une véritable impossibilité. S'il faut qu'il y ait des postes privés, et comme il n'existe qu'un nombre limité de fréquences de radiodiffusion, il faut que quelqu'un assure la répartition de ces dernières. Le Parlement ne peut faire cette répartition. Il faut donc qu'un bureau ou une commission s'en occupe. Aucune loi ne peut prévoir toutes les circonstances qui peuvent se présenter, et le Parlement ne peut passer son temps à promulguer de nouvelles lois pour y faire face. Le bureau ou la commission doit donc posséder un certain pouvoir discrétionnaire.

Ces deux changements que propose l'A.C.R. à notre politique nationale actuelle sont fondés sur une comparaison qu'elle tire entre la radiodiffusion et les autres modes de publication. Mais cette comparaison pèche par la base. La radiodiffusion est une forme de transmission de la pensée, mais elle en est une forme spéciale. Elle est nécessairement confinée à un nombre relativement peu élevé de propriétaires. Ce n'est pas, automatiquement, un monopole, puisque l'on peut établir plus d'un poste dans une région donnée. Mais il n'est possible d'établir qu'un certain nombre de postes dans cette même région. Cette vérité s'applique à la fois à la radio et à la télévision mais de façon encore plus marquante pour ce qui est de la télévision.

Considérons la chose ainsi: la radiodiffusion est un genre de publication, très bien; mais elle est aussi un service d'utilité publique, et en tant que tel, elle doit être sujette à une réglementation publique comme tous les autres services. Les autres véhicules d'information ne sont pas des services d'utilité publique, et ne requièrent pas, par conséquent, cette réglementation et cette régie.

Il y a encore un autre angle à considérer: la radiodiffusion exploite une propriété publique, ce que ne font pas les autres genres de publication. Voilà pourquoi la radiodiffusion demande certaines mesures que ces derniers ne nécessitent pas.

Un autre point faible dans l'argument qui veut que la radiodiffusion (et probablement aussi la télévision) ne soit qu'un véhicule ordinaire d'information: lorsqu'un journal ou une brochure attaque une personne, celle-ci peut au moins se procurer un exemplaire de la publication et savoir exactement ce que l'on a dit. Mais pourrait-elle se procurer le texte d'une émission radiodiffusée ou télévisée? L'insulte est-elle parue dans un journal qu'on peut écrire à la rédaction; la pluspart des journaux publieront la lettre... même s'ils y ajoutent une note de la rédaction contenant une nouvelle insulte. L'attaque est-elle contenue dans une brochure, la victime, si elle en a les moyens, pourra y répondre par une autre brochure. Mais quelle chance a-t-on de se servir d'un poste privé de radio pour riposter aux attaques dirigées par ce même poste? Et que peut-on faire si un poste de télévision attaque les droits

de quelqu'un? Et si le journal, le poste de radio et le poste de télévision sont tous régis par la même personne ou par la même société enregistrée, que deviendra-t-on? Ce ne sont pas là qu'hypothèses et théories; nous pourrions citer des exemples concrets.

Cette question du droit de riposte devrait être étudiée par la Société Radio-Canada lorsqu'elle établira ses règlements touchant la télévision.

Sir Richard Livingstone, ancien vice-chancelier de l'Université d'Oxford, déclarait, dans un article intitulé *The Meaning of Civilization* paru dans *The Atlantic Monthly*, de mars 1953 "Je me méfie de l'État de bien des façons et j'examine minutieusement toute expansion de ses pouvoirs. Mais j'aimerais placer sous son contrôle, ou plutôt sous le contrôle d'un organisme public indépendant, toutes les activités culturelles qui ont une grande influence éducative. Je ne les abandonnerais pas au hasard ni à l'exploitation d'une entreprise commerciale.

Pour en venir à un point pratique, je voudrais que la radio, la télévision et le cinéma soient, non sous la régie directe de l'État, mais d'un organisme public. Ce sont peut-être là les trois instruments d'éducation publique qui jouent le plus grand rôle de nos jours, car ils agissent sur la plupart d'entre nous durant toute notre vie. Les artistes et techniciens qui les animent sont des gens de talent qui connaissent parfaitement leur métier. Ils réussissent souvent à nous émouvoir davantage, malheureusement, que ne le font l'école ou le collège; et leur influence est d'autant plus grande que nous en sommes partiellement inconscients. A mon sens, des puissances de cette sorte ne devraient pas être gouvernées en dernière instance par la force des intérêts privés."

Il est évident qu'en notre pays, il est impossible de placer le cinéma sous la régie publique. Mais il n'est pas impossible de confier la radio et la télévision à la régie publique. Nous l'avons déjà fait. On nous demande maintenant de défaire ce que nous avons fait. Le Congrès canadien du Travail s'y oppose. Nous en avons déjà trop de "la force des intérêts privés", trop de mercantilisme et de publicité à la radio, actuellement. Et c'est cette "force des intérêts privés" qui est à la base des attaques répétées dirigées contre notre système public de radio et de télévision. C'est elle qui est responsable de la réclame, ce fléau de la radio, qui sera encore pire à la télévision. Et ce serait pis encore si les radiodiffuseurs privés atteignaient leur but en nous donnant un système de radiodiffusion et de télévision fait à l'image fidèle du régime américain.

Les habitants de notre continent sont exposés à prendre pour inévitable, le fléau de la réclame. Notre attitude envers elle ressemble à celle du prince Albert envers la température: "Nous ne devrions pas nous en plaindre car nous n'y pouvons rien et il faut laisser faire."—Dans le cas présent, nous n'avons pas besoin de la considérer comme inévitable. Nous pouvons y changer quelque chose et nous ne sommes pas obligés de laisser faire. Nous ne sommes certainement pas obligés d'en subir davantage.

Un rédacteur du *Spectator* de Londres, décrivait dans le numéro du 6 mars 1953, ses impressions après avoir vu, sur invitation, un échantillon de la télévision commerciale américaine: "Une demi-heure de film américain, mettant en vedette Douglas Fairbanks, fils, Constance Cummings et quelques autres étoiles que je connais moins bien. Au commencement, au milieu et à la fin, un monsieur bien tourné qui proclame, avec nombres d'inflexions de la voix et de gestes ingénieux, les mérites d'un breuvage appelé la bière Rheingold. Je lui fais ici une réclame gratuite," continue l'article, "afin d'atténuer l'expression du vœu fervent de ne jamais voir ce produit ni aucun autre, liquide ou solide, annoncé à l'écran de la télévision britannique."

Il est sans doute trop tard pour exprimer ici le même espoir; mais il est encore temps d'espérer que la réclame sera maintenue au minimum sur les ondes de la radio et de la télévision canadiennes, et surtout de cette dernière.

Advenant le cas où les radiodiffuseurs privés atteindraient leurs fins, la réclame ne serait pas limitée au minimum; elle serait poussée à la plus extrême limite que puisse endurer un public martyrisé. L'A.C.R. devient lyrique lorsqu'elle parle de "la publication de l'information commerciale, qu'on appelle publicité, fait connaître au public les marchandises et services concurrents, fait progresser les affaires, stimule la production en série et l'écoulement des produits, tant à l'avantage des consommateurs que des producteurs. Les restrictions indues en matière de réclame font tort au producteur et au consommateur, amoindrissent la valeur du commerce et diminuent les taxes perçues." Pas un mot, naturellement, de l'effroyable gaspillage social que constitue cette rivalité de produits; pas une allusion au fait qu'on devrait nous donner une chance d'être tranquilles dans nos propres maisons et nous permettre de tourner le bouton de l'appareil de radio ou de télévision sans se voir assaillis par la réclame qui nous poursuit partout ailleurs. Non; la terre appartient au publicitaire, de même que l'air qui l'entoure, le monde et tout ceux qui l'habitent.

Mais l'A.C.R. ne demande que l'abolition des restrictions "superflues"! Très bien, mais qui doit décider de ce qui est "superflu"? Vraisemblablement, ce serait le propriétaire du poste de radio ou de télévision. D'après quel critère? Neuf fois sur dix, presque certainement, sur l'unique question: "Cela rapportera-t-il?"

Si la chose vous paraît cynique à l'excès, examinez les catégories de réclame actuellement interdites et qui devraient être permises, selon l'A.C.R. Premièrement, "toute émission ou réclame-éclair commanditée par qui que ce soit dans l'intention d'activer la vente d'obligations, d'actions ou d'autres titres, à l'exception des valeurs du gouvernement du Canada ou des provinces, municipalités et autres autorités publiques", et toute émission, etc., destinée à favoriser la vente de "propriétés minières ou pétrolières" ou de promouvoir l'intérêt dans des propriétés de ce genre. *The Case for Freedom of Information*, page 10. Ainsi, il faudrait permettre sur les ondes la réclame sans limite à l'égard des obligations ou des parts, sous l'unique réserve des lois qui interdisent la fraude, etc.? Nous le permettons aux journaux, pourquoi pas aux postes de radio et de télévision? Il y a à cela au moins une objection assez évidente: la quantité de papier-journal est illimitée, à toutes fins pratiques; tandis que le temps de la radio et de la télévision est limité. Lorsqu'un journal consacre une couple de pages à l'annonce de parts, il ne diminue pas nécessairement l'espace alloué à d'autres fins. Mais lorsqu'un poste de radio ou de télévision entreprend de consacrer une heure de son temps à l'annonce de parts, il lui faut diminuer le temps alloué à d'autres fins.

Quelles sont les autres restrictions touchant la publicité que l'A.C.R. range sous le titre de "superflues"? La prohibition de "toute réclame ou témoignage en faveur des articles qui tombent sous le coup de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et de la Loi des aliments et drogues, à moins que le texte de la réclame ou du témoignage ait été approuvé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et par un représentant de la Société Radio-Canada; toute recommandation pour la prévention, le traitement ou la guérison d'une maladie ou d'un mal, à moins que le texte en ait été approuvé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et par un représentant de la Société (*The Case for Freedom of Information*, p. 11). Ces règlements, dit vertueusement l'A.C.R., imposent à la radiodiffusion des restrictions qui ne s'appliquent à aucun autre véhicule d'information. Un des principes fondamentaux de la démocratie est la liberté

de choisir dont dispose l'individu, sous réserve des peines que comporte l'abus. Le principe s'applique à ce genre de réclame pour toutes les formes de publication, à l'exception de la radiodiffusion; et, à notre avis, il vaut aussi pour cette dernière. Même si l'on admettait le principe de l'examen préalable par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le bien public ne requiert pas l'approbation préalable de Radio-Canada. (*The Case for Freedom of Information*, p. 11).

Encore le même argument rabâché voulant que la radiodiffusion ne soit qu'une forme de transmission de la pensée au même titre que les journaux; plus l'A.C.R. donne des exemples, plus ils sonnent creux. Il est évident que les règlements actuels imposent à la radiodiffusion des restrictions qui ne touchent pas les autres véhicules d'information. Et c'est bien ainsi. La raison en est encore plus puissante pour ce qui est de la télévision. Imprimé, le charlatanisme est déjà assez déplaisant; sur les ondes, "avec nombre d'inflexions de la voix et de gestes ingénieux", il serait infiniment pire. Une inflexion de la voix, un haussement de sourcils peuvent ajouter un sens parfois bien différent à une phrase qui serait relativement inoffensive en noir sur blanc. De plus, les émissions radiodiffusées et télévisées atteindront des gens qui ne jetteraient jamais un coup d'œil sur la réclame imprimée de ces remèdes de charlatan. Voilà pourquoi l'approbation préalable du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est nécessaire. Cependant, après que le ministère aura qualifié l'émission d'inoffensive à son point de vue, il reste la question de bon goût et de décence. Lire, sur une feuille de journal, en petits caractères, des descriptions hautes en couleurs et même réalistes, de certaines maladies et de certains processus physiologiques, est une toute autre chose que de les entendre accompagnées de hurlements et gémissements sur les ondes radiophoniques, ou d'en voir la représentation sur l'écran de TV. Combien peut-il y avoir de personnes qui désirent qu'on leur lance ce genre d'images au visage quand ils tourneront le bouton de leur appareil? Nous ne sommes pas aussi timorés que nos prédécesseurs de l'ère victorienne; mais il existe encore certaines choses dont on ne parle pas et qu'on ne fait pas en bonne société ou en présence de dames ou d'enfants. Voilà pourquoi l'approbation préalable de Radio-Canada est nécessaire pour ce genre de réclame.

On peut se demander où le Congrès veut en venir, et croire qu'il estime que la radio et la télévision devraient servir uniquement à l'élévation morale, et donner à la population uniquement ce que l'élite estime qu'elle devrait voir et entendre. Ce n'est pas le cas. Mais nous croyons que la radio et la télévision ne devraient pas être traitées simplement comme deux industries parmi les autres, deux autres formes de divertissement, deux autres manières de faire de l'argent. Ce sont des industries; ce sont des formes de divertissement; ce peuvent être deux façons de faire de l'argent. Mais ce sont aussi des instruments d'éducation et des instruments très importants. La télévision peut même devenir un jour le plus puissant instrument d'éducation. Voilà l'argument concluant, la marque qui les distingue des autres industries et des autres formes de divertissement. Voilà ce qui devrait constituer le facteur décisif de l'attitude publique envers cette question.

Le Congrès n'a pas l'intention de demander que la radio et la télévision canadiennes présentent un flot continu de symphonies, de conférences instructives et de sermons édifiants. Nos membres, comme tout le monde, écoutent la radio et regardent la télévision au moins partiellement pour se récréer. Ils veulent qu'on leur donne des divertissements, et ils en ont le droit. Mais ils veulent plus, et ils en ont également le droit. Ce que veut le Congrès, c'est une variété raisonnable d'émissions qui répondent à divers goûts et besoins. Si on ne fixe pas de limites à l'entreprise libre, elle nous donnera trop peu d'information et trop de savon, pour la bonne raison que le savon rapporte.

Nous estimons qu'en général, Radio-Canada fait du bon travail. Certains postes privés aussi. Mais certains autres ne font pas du bon travail, et nous doutons que la Société fasse tout en son pouvoir pour les stimuler. Quand un poste produit une demande de renouvellement de permis, la Société Radio-Canada est censée s'assurer qu'il a satisfait à diverses exigences, y compris celles qui regardent le service donné au public. Le fait-elle? Si oui, le fait n'est pas patent. Si non, elle le devrait. La Commission Massey a découvert que nombre de postes privés laissaient à désirer sous ce rapport. Il devrait s'être produit une amélioration marquée depuis ce temps... La situation s'est-elle améliorée?

L'A.C.R. voudrait que les règlements concernant les émissions politiques soient relâchés. Elle voudrait qu'on permette "des arrangements utiles comme des entrevues, des émissions de questions et réponses, des programmes-questionnaires et autres genres semblables d'émissions". Elle veut que "les procédés d'élections, provinciales et municipales, soient laissés à la discrétion des autorités intéressées". Elle veut que "l'information radiodiffusée... concernant les opinions et déclarations politiques, durant les périodes d'élections ou autrement, soit permise d'après les principes qui régissent actuellement tous les autres formes de publication" (*The Case for Freedom of Information, pages 8 et 9*).

Le Congrès propose que ces demandes soient traitées avec la plus grande circonspection, pour ne pas dire la plus grande méfiance. En général, notre politique actuelle à l'égard des émissions politiques a bien réussi. On ne devrait la modifier que si ceux qui veulent y changer quelque chose peuvent prouver que le système cause un grave préjudice à l'intérêt public. Le Congrès ne croit pas que les "entrevues, questions, réponses" et ainsi de suite soient désirables pour une émission politique. Il s'oppose fortement à la proposition voulant que les émissions concernant les élections municipales et provinciales soient laissées à la discrétion des provinces et municipalités. Cela entraînerait une absence de contrôle, car ni les provinces ni les municipalités n'ont de pouvoir législatif à l'endroit de la radiodiffusion. Il en résulterait que ces émissions tomberaient entre les mains des individus et des partis politiques qui pourraient payer davantage. C'est le charmant système en vigueur aux États-Unis et le Congrès s'y oppose nettement. L'argent pèse déjà trop lourd dans la balance électorale actuellement. Le Congrès s'oppose particulièrement à une politique de laisser-faire pour ce qui est des élections provinciales parce que les provinces ont une juridiction assez étendue en matière de questions ouvrières, et que par conséquent, les élections provinciales sont très importantes aux yeux du travail organisé. De plus, nous sommes convaincus que, si l'on élimine le contrôle des émissions lorsqu'il s'agit d'élections municipales et provinciales, on se servira de ce fait comme argument pour l'abolir en temps d'élections fédérales. Ce serait déjà assez nocif pour la radio seulement. Ce serait infiniment plus dangereux pour la télévision, car celle-ci est tellement plus dispendieuse. Si on ne traite pas les émissions politiques télévisées de la même façon que les émissions radiodiffusées, c'est le parti muni de la plus grosse caisse électorale qui noiera tous les autres. Lors des dernières élections à la présidence des États-Unis, les Républicains, qui avaient l'argent de leur côté, ont accaparé les écrans de télévision, ce qui causa de sérieux inconvénients aux Démocrates. Nous ne voulons pas voir cela chez nous.

Selon toute apparence, c'est là précisément ce que désire l'A.C.R. Elle veut que "l'information radiodiffusée... concernant des opinions et déclarations politiques, durant les périodes d'élections ou autrement, soit permise d'après les principes qui régissent actuellement toutes les autres formes de publication". En définitive, cela reviendrait au même que de vendre les émissions politiques de radio et de TV par adjudication au plus offrant; dans

le cas de la télévision, cela signifie que tous seront virtuellement exclus, sauf ceux qui pourront payer le haut prix. De même que les partis politiques achètent de l'espace danc un journal sur un panneau d'affichage ou louent une salle, de même achèteraient-ils des heures d'émission à la radio et à la télévision. Cependant, si un parti, quoique pauvre, peut acheter de l'espace dans un journal ou sur un panneau d'affichage et louer quelques salles, ce même parti n'aura les moyens d'acheter aucune période de télévision. Par surcroît de malheur, la télévision videra probablement les salles dont la location deviendra une perte de temps et d'argent; ce qui fait qu'en définitive, la politique de l'A.C.R. livrerait les partis peu fortunés sans défense aux mains de leurs ennemis. La propagande électorale efficace deviendrait, en pratique, le monopole de l'argent.

D'un autre côté, plus on applique les méthodes de la libre entreprise à la radio et à la télévision, plus ces deux grands véhicules d'information tombent sous l'empire des intérêts commerciaux dont l'enthousiasme envers les ouvriers, envers les idées nouvelles et les nouvelles théories, est très modéré, pour ne pas dire davantage. Pour ces intéressés, les choses vont bien telles qu'elles sont; ce serait exiger trop de la nature humaine que de s'attendre qu'ils allouent beaucoup de temps sur les ondes de leurs postes de radio ou de télévision, à des gens qui proposent des changements à l'ordre établi; à moins, toutefois, qu'ils ne soient prêts à payer un prix excessif pour le privilège, ce dont ils ne sont pas capables.

Pour empirer les choses, on connaît la tendance accusée qu'ont certains financiers à monopoliser les journaux, les postes de radio et de télévision. Tant que les journaux font concurrence à la radio et à la télévision, et que ces deux dernières se font concurrence entre elles, les partis politiques pauvres peuvent avoir quelque chance de se faire entendre. Mais quand les mêmes personnages dirigent le journal local, de plus en plus n'en trouve-t-on qu'un seul par localité à présent, et les postes de radio et de télévision, il semble que la devise suivante est inscrite au fronton de chacune de ces portes à l'adresse du parti politique pauvre: "Toi qui entres ici, abandonne tout espoir."

Radio-Canada cherche à s'assurer que tous les postes de radio diffusent une certaine proportion d'émissions canadiennes. L'A.C.R. y voit des objections qui valent la peine d'être étudiées, car elles révèlent les intentions de ceux qui les font.

Premièrement, "ce sont les désirs des auditeurs qui doivent compter"... (*The Case for Freedom of Information,* page 13). C'est donc désavouer nettement la fonction éducative de la radio et de la télévision.

Deuxièmement, "... et non les désirs d'une poignée d'esthètes précieux qui craignent la compétition" (page 13). Il y a confusion dans les idées. Les émissions canadiennes ne sont pas nécessairement des émissions qui plaisent aux "esthètes précieux". Certaines de ces émissions peuvent même dégoûter lesdits "esthètes". "Canadien" et "intellectuel" ne sont pas des termes interchangeables.

Troisièmement, l'A.C.R. insinue poliment que les tentatives de Radio-Canada en vue d'assurer la diffusion d'une certaine proportion d'émissions canadiennes par tous les postes résultent de "la timidité... d'une "élite culturelle" en grande partie autorisée par elle-même", timidité "pouvant être mise au compte du désir d'une sinécure et de son atmosphère malsaine, artificielle, de croissance forcée", ou "au désir de faire accepter de force leurs travaux ou exécutions au moyen d'une emprise artificielle, parce qu'ils savent que ces œuvres ne peuvent pas être acceptées sur la foi de leur valeur" (*The Case for Freedom of Information,* page 13). Ces affirmations sont reliées à l'assertion que "la population limitée du Canada et sa courte histoire ne nous ont pas encore offert toutes les occasions voulues pour produire un grand nombre

d'œuvres d'inspiration canadienne (pages 13-14). C'est vrai, mais hors de propos, et pour deux raisons: *a*) parce que les "émissions canadiennes" ne doivent pas nécessairement consister en entier "d'œuvres d'inspiration canadienne"; et *b*), parce que les règlements proposés par Radio-Canada prévoient que seulement 30 à 48 p. 100 du temps de radiodiffusion sera consacré à des émissions canadiennes. N'importe qui peut alléguer que ces chiffres sont trop élevés; mais ce n'est pas ce qu'allègue l'A.C.A. Elle déclare qu'il ne devrait pas y avoir de restrictions numériques, ou s'il y en a, qu'elles devraient "être incorporées aux lois du pays et ... s'appliquer à toutes les formes de publication: journaux, magazines, livres, brochures et films" (page 14), et elle agrémente son raisonnement d'allusions malveillantes et de sarcasmes. On pourrait appliquer le même raisonnement, avec les mêmes allusions et sarcasmes, contre notre politique tarifaire et ferroviaire, et même contre le Canada.

Pour ce qui est des autres formes de publication, nous avons, une fois ou l'autre, tâché de protéger les livres et magazines canadiens; il est à peine nécessaire de protéger les journaux canadiens, et il est impossible de protéger les films canadiens. Cependant, on peut assurer une protection raisonnable à la radio et à la télévision canadiennes, et les règlements proposés par Radio-Canada constituent une tentative dans ce sens.

Quatrièmement, l'A.C.R. se demande si nous devons "éliminer Shakespeare, Beethoven, Chopin, Haydn et Gershwin parce qu'ils n'étaient pas Canadiens? Allons-nous bannir les Saintes Écritures parce qu'elles n'ont pas été "produites originellement" au Canada. Allons-nous bannir les milliers d'œuvres qui nous procurent de la joie, du réconfort ou du soulagement, parce qu'elles ont été produites à l'étranger? (*The Case for Freedom of Information,* page 13)." Naturellement, la réponse est négative et personne n'a jamais proposé le contraire. Radio-Canada voulait parler des émissions réalisées au pays. Quand on exécute à la radio canadienne une pièce de Shakespeare, c'est une émission canadienne; même chose pour une symphonie de Beethoven jouée au Canada. La lecture à un poste canadien d'un passage des Saintes Écritures est une émission canadienne. Les membres de l'A.C.R. se seraient évité bien des angoisses s'ils avaient pris la peine de lire les propositions de Radio-Canada et peut-être de consulter un dictionnaire.

Cinquièmement suit une file de passages ronflants sur les thèmes suivants: "La vraie culture n'est jamais innée. La culture canadienne y gagnerait à apprendre des autres et à enseigner aux autres (*The Case for Freedom of Information,* pages 14-16)". Juste, mais hors de propos. Personne ne préconise de développer la culture canadienne dans le vide, ni de la "mettre en quarantaine" pour la protéger de l'influence américaine; personne ne veut nous "faire vivre dans une chambre forte" ... "séparés du reste du monde par les barreaux artificiels d'une chambre forte créée par l'État". Tout ce que propose Radio-Canada, c'est qu'on établisse des règlements qui donnent aux émissions canadiennes une juste chance contre la tentation irrésistible qu'auraient autrement les postes privés de surcharger leurs ondes de productions étrangères.

Tout cela, répétons-nous, est encore plus important pour la télévision que pour la radiodiffusion, parce que les canaux de télévision sont plus rares et que la télévision est tellement plus dispendieuse.

Venons-en maintenant à l'attitude de Radio-Canada vis-à-vis les syndicats.

Radio-Canada devrait être un employeur modèle. La Société ne devrait sûrement pas donner aux employeurs privés une leçon pratique sur la façon de friser la malhonnêteté d'aussi près que possible sans se faire prendre. C'est exactement ce qu'a fait la Société quand la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* (Association nationale des ingénieurs et techniciens de la radio), généralement connue sous le sigle NABET, a demandé la reconnaissance syndicale pour représenter un groupe d'employés de Radio-Canada.

La Commission canadienne des relations ouvrières ordonna qu'on prenne un vote représentatif les 2, 3 et 4 janvier 1953. Le 29 décembre 1952, la Société fit parvenir à chacun des employés intéressés la lettre suivante, signée par MM. Donald Manson, directeur général, et J.-A. Ouimet, directeur général adjoint.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL, 29 décembre 1952.

M. ...
Studios de Toronto.

Cher monsieur,

Comme vous le savez, la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians*, dont le siège social est à Chicago et le siège canadien à Ville Saint-Pierre (Qué.), connue sous le nom de NABET, a demandé à la Commission canadienne des relations ouvrières son accréditation comme agent négociateur d'un groupe d'employés de la Société Radio-Canada, dont vous faites partie.

A la suite de cette demande et après avoir étudié tous les faits qui lui ont été soumis, la Commission a ordonné qu'on prenne le vote afin de s'assurer que la majorité des employés de ce groupe souhaitent que la NABET les représente pour fins de négociations avec la Société.

La *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* est une union syndicale. La fonction d'un syndicat une fois l'accréditation obtenue, est de négocier avec l'employeur des contrats touchant les conditions de travail des employés du groupe intéressé. Le local d'un syndicat international comme NABET est représenté, dans ces pourparlers, par un comité de négociation. Ce comité doit être composé d'au moins deux employés du groupe négociateur, habituellement accompagnés d'un représentant international du syndicat. Les employés devraient se rendre compte que l'accréditation d'un syndicat comme agent négociateur du groupe dont ils font partie, place dans les mains d'un tiers (le syndicat) le droit de négocier en leur nom un contrat de travail qui est, en certains cas, entièrement nouveau. Par conséquent, il est évident que l'employé doit faire une étude approfondie des faits et appliquer le plus grand discernement au choix d'un syndicat. Une fois que ce dernier a obtenu son accréditation, on ne peut la lui enlever que par une procédure technique et difficile.

La *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* a entrepris une campagne intense parmi les employés de votre groupe. Il était évident, à l'audition de la Commission des relations ouvrières, que le groupe était aussi l'objet d'une campagne entreprise par un syndicat rival. La Société est strictement restée neutre au cours de ces campagnes et elle n'est pas au courant des méthodes employées par les syndicats durant ce temps; elle ne connaît pas, s'il y en a, quelles sont les promesses ou allégations qu'ils ont faites. Une forte pression peut avoir été exercée sur certains employés par leurs collègues ou par des représentants syndicaux, mais c'est maintenant chose du passé. Le temps est venu d'exprimer librement votre volonté au moyen démocratique d'un vote secret.

Le vote qui vient doit déterminer si oui ou non vous désirez être représentés par la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians*. En déposant votre bulletin, vous devrez considérer votre propre intérêt et la part que vous prenez au fonctionnement de la Société Radio-Canada comme service public. Votre vote devrait être un vote intelligent, fondé sur des faits. Nous proposons ce qui suit à votre considération:

1. Est-il quelque raison qui vous oblige à élire la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* pour vous représenter dans vos relations avec Radio-Canada?

2. La *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* peut-elle améliorer quelques-unes de vos conditions de travail que vous ne puissiez améliorer vous-même ou par l'entremise de quelque autre organisation que vous pourriez préférer?

3. S'il existe un autre organisme de votre préférence qui puisse améliorer vos conditions de travail, y a-t-il quelque raison qui vous oblige à voter en faveur de la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians?*

4. Quel est le coût de l'inscription comme membre de la *National Association of Brodcast Engineers and Technicians?* En avez-vous étudié la constitution sous ce rapport? Vous ne devriez pas vous fier aux rumeurs. Quels avantages recevrez-vous du fait de votre adhésion à la NABET?

5. Quels sont les buts et objectifs de la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians*? En avez-vous lu la constitution à cet égard? Vous ne devez pas vous fier aux allégations de qui que ce soit. En acceptez-vous les buts et objectifs? L'histoire de la NABET est-elle le reflet de ses buts et objectifs dans la pratique?

6. La *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* a-t-elle fait des révélations complètes et fidèles sur les sujets traités dans les questions 4 et 5?

7. Quels sont les antécédents et l'histoire de la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians*? Quels sont ses dirigeants et qui fait partie de l'exécutif? D'où viennent les membres de cet exécutif? Avez-vous rencontré les membres de l'exécutif international de l'Association? Sinon, avez-vous suffisamment étudié leurs antécédents pour vous assurer qu'ils sont les personnes voulues pour vous représenter en tant qu'employé de la Société Radio-Canada?

8. La *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* a-t-elle obtenu la permission de représenter un groupe d'employés canadiens? Dans l'affirmative, a-t-elle réussi à obtenir des avantages supplémentaires pour ces employés?

9. Quelle influence aurez-vous sur les activités de la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians,* particulièrement en ce qui a trait à sa politique locale et internationale?

10. Le bureau international de la NABET a-t-il le pouvoir de désapprouver tout contrat que vous préféreriez contracter?

11. Êtes-vous prêts à entrer en grève contre la Société Radio-Canada au cas où la NABET vous le demanderait? Quels sont les antécédents de la NABET en matière de grèves?

12. Quelle mesures disciplinaires la NABET pourra-t-elle prendre contre vous?

13. Êtes-vous prêt à abandonner au syndicat un de vos droits ou tous vos droits personnels en matière d'emploi?

La Société reconnaît que les employés ont le droit de faire partie du syndicat choisi et elle vous assure que votre position à Radio-Canada ne sera pas modifiée par le fait que vous vous syndiquez ou que vous refusez de vous syndiquer. L'adhésion à un syndicat n'est pas une condition d'embauchage. La Société reconnaît vos droits et s'intéresse sincèrement à votre bien-être. Que vous désiriez ou non adhérer à un syndicat ou vous faire représenter par un syndicat est absolument votre affaire. La Société n'a pas l'intention d'essayer, par la présente lettre, d'influencer votre vote. Elle n'a pour but que de vous renseigner et de vous orienter.

Vous serez informé de la date et du lieu où l'on prendra le vote. L'important, c'est que vous déposiez votre vote, car si vous vous en abstenez, vous nuirez à votre propre cause. Votez, mais votez de façon intelligente.

La Société profite de l'occasion pour présenter, à vous et à votre famille, ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

Le directeur général,
(DONALD MANSON)

Le directeur général adjoint,
(J.-A. OUIMET)

En fait d'insinuations insidieuses et dégoûtantes, cette lettre a été rarement égalée dans la longue histoire des tentatives du patronat en vue d'abattre les syndicats. Heureusement, elle était aussi inefficace qu'insidieuse, et elle a eu le sort quelle méritait: les employés ont voté pour le syndicat. Mais le seul fait de cette tentative n'augure pas très bien des relations ultérieures entre la Société et le syndicat, à moins que la direction de la Société ne se repente et que ce repentir ne produise des fruits appropriés.

Une des plus alarmantes caractéristiques de cette lettre, c'est l'ignorance qu'elle témoigne de la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends de travail en vertu de laquelle le vote a été pris. L'affirmation voulant qu'un comité de négociation "doit être composé d'au moins deux employés du groupe négociateur" et que "ces employés sont habituellement accompagnés d'un représentant international du syndicat" est sans aucun fondement. La Loi ne mentionne pas de comité de négociation, à plus forte raison n'en spécifie-t-elle pas la composition. Avant que Radio-Canada négocie avec la NABET ou avec quelque autre syndicat, ses représentants feraient mieux de lire la Loi.

La Société déclare qu'elle est demeurée strictement neutre jusqu'à l'audition des témoins par la Commission canadienne des relations ouvrières. C'est bien ce qu'elle devait faire. Mais il était encore plus important qu'elle observât la même neutralité à la suite de l'audition, et après que le vote eut été ordonné. On peut difficilement s'empêcher de conclure que la direction a gardé la neutralité tant qu'elle a eu l'espoir de renverser le syndicat sans le moyen du vote, et qu'elle a abandonné la neutralité lorsqu'elle s'est aperçue qu'elle ne le pouvait pas. De là la lettre. De là les insinuations au sujet des "promesses ou allégations" de la NABET, de la "forte pression" que cette dernière "peut" avoir exercée, la suggestion qu'un employé isolé "ou quelque autre organisation" puissent obtenir des avantages plus considérables, les exhortations à fouiller tous les détails de la constitution et l'histoire de la NABET, les invitations répétées à ne pas se "fier aux rumeurs" ni aux "allégations", et l'insinuation sournoise qu'il y a quelque chose de louche dans le syndicat et que celui-ci ne mijote rien de bon. Pour couronner le tout, il y a la touche finale où l'on désavoue toute intention d'influencer le vote des employés et

donne l'assurance que la lettre n'a pour but que "de renseigner" (on n'y donne pratiquement aucun renseignement et ceux qu'on donne sont faux) et "d'orienter" (cela sonne tellement mieux qu'influencer), et elle présente les "meilleurs vœux" de bonne année à l'employé et à sa famille.

Le Congrès canadien du travail profite de l'occasion pour protester énergiquement contre ces agissements. Cette lettre est intrinsèquement répréhensible. Elle l'est doublement par le fait qu'elle est manifestement incompatible avec la politique publique exprimée dans la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Elle l'est triplement parce qu'elle provient d'une société de la Couronne, à qui l'argent est fourni par le peuple canadien. Le Congrès a maintes fois défendu Radio-Canada contre ceux qui l'attaquaient. Il vient de le faire encore une fois aujourd'hui. Il le fera dans l'avenir lorsqu'il en verra la nécessité. Mais il manquerait à ses devoirs envers ses membres, et envers la population canadienne, s'il ne condamnait pas fortement cette tentative tout à fait inexcusable en vue de s'ingérer dans ce que Radio-Canada lui-même reconnaît être "absolument la propre affaire de l'employé", et de frustrer les droits expressément conférés aux employés par la législation du pays. Le Congrès espère que votre Comité ne manquera pas d'inclure une mention convenable de ce sujet dans son rapport.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur MacDonald. Les membres du Comité sont-ils près à revenir à 8 h. 30 ce soir pour interroger M. MacDonald sur son mémoire?

Convenu.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

M. MacDonald a terminé la lecture de son mémoire cet après-midi. Désirez-vous poser des questions à ce sujet?

M. Donald MacDonald, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du Travail, est appelé de nouveau.

M. Decore:

D. Monsieur le président, le mémoire de M. MacDonald déclare, en page 16: "Le seul fait de cette tentative n'augure pas très bien des relations ultérieures entre la Société et le syndicat, à moins que la direction de la Société ne se repente et que ce repentir ne produise des fruits appropriés". M. MacDonald voudrait-il dire au Comité quelle sorte de repentir il attend de Radio-Canada?—R. La chose me semble claire. Nous voudrions voir la direction changer d'attitude envers les employés qui adhèrent aux syndicats affiliés à notre Congrès. Le passage que vous citez peut être considéré comme une plaisanterie, mais il n'y a rien de drôle dans son objet. Nous aimerions que Radio-Canada adopte dès maintenant une attitude convenable à l'endroit de nos syndicats.

D. Faut-il lire entre les lignes qu'à moins que Radio-Canada ne se repente, ça n'ira pas trop bien entre le syndicat et la Société?—R. Non, si vous voulez dire que ces lignes contiennent des menaces implicites. Nous n'entendons sûrement rien de tel. Notre assertion est fondée sur l'expérience que nous avons en ce domaine, c'est-à-dire qu'un tel début n'augure certainement pas bien pour l'avenir, à moins qu'il ne se produise un changement d'attitude.

M. GOODE: Monsieur le président, certains mots de la page 16 auraient dû, à mon sens, être omis du mémoire, soit "en fait d'insinuations insidieuses et dégoûtantes". M. McDonald devrait faire savoir au président que le Congrès va les rayer du mémoire.

M. FULTON: Je crois que vous devriez plutôt dire au président qui vous a inspiré cette remarque.

M. GOODE: Examinez ces mots. Il n'était aucunement nécessaire de les insérer dans le mémoire. Ce mémoire est excellent, il exprime vos opinions, et même si je ne les partage pas toutes, je dis que c'est un bon mémoire. Mais il est gâché par ces mots de la dernière page.

Le TÉMOIN: Avez-vous lu la lettre?

M. GOODE: Depuis la dernière séance, j'ai lu votre mémoire à deux reprises. A mon avis, vous n'auriez jamais dû écrire ces mots, mais puisqu'ils y sont, je vous suggérerais de les rayer.

M. DECORE: Premièrement, laissez-moi vous dire que je suis de l'avis de M. Goode. Vous nous avez présenté un bon mémoire. Mais c'est une insulte au Comité que de déclarer que l'A.C.R. a "agrémenté son raisonnement d'allusions malveillantes et de sarcasmes", et un peu plus loin, qu'elle aurait dû consulter le dictionnaire. L'A.C.R. a le droit d'exprimer son opinion et elle ne devrait pas être traitée de cette façon. Je ne suis pas entièrement d'accord avec l'A.C.R., mais je ne crois pas qu'on doive en parler comme vous le faites à la page 13.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous faire remarquer que nous en sommes au chapitre des questions à poser.

M. FULTON: Et non à celui des commentaires.

Le TÉMOIN: Après ce qu'on vient de dire, je dois affirmer en toutes lettres, afin qu'on le prenne en note, que le Congrès canadien du travail n'a jamais eu l'intention d'insulter ce Comité, au contraire. Nous n'avons jamais eu l'intention de faire des menaces, et nous ne l'avons pas encore. Le Congrès a le plus grand respect pour les membres de ce Comité.

M. DECORE: Pourquoi vous êtes-vous exprimés ainsi.

M. FULTON: Vos opinions sur la question sont plutôt radicales.

Le TÉMOIN: Nous ne mettons pas en doute que l'A.C.R. a droit à ses opinions, mais nous avons aussi droit aux nôtres.

M. KNIGHT: Monsieur le président, je suis un fidèle partisan de Radio-Canada en ce qui concerne la plupart de ses travaux. Mais j'ai été très étonné de me trouver en possession d'une certaine lettre, il y a quelques jours. Je présume que M. Dunton serait la personne toute désignée pour nous donner des renseignements. Je suppose qu'il viendra répondre ici aux déclarations de l'A.C.R. Puis-je vous demander si nous aurons alors l'occasion de le questionner au sujet de certains avancés de ce mémoire, et particulièrement au sujet de cette lettre que je trouve stupéfiante.

Le PRÉSIDENT: Je suis naturellement aux ordres du Comité sur ce point. Comme vous le savez, nous entendrons d'autres exposés lors de nos séances de cette semaine. Je crois, en effet, que le Comité voudra qu'on lui fournisse l'occasion de poser d'autres questions à ce sujet.

M. KNIGHT: On m'a appelé hors de la salle cet après-midi et je n'ai pas assisté à la lecture du mémoire. Puis-je poser quelques questions?

M. GOODE: Puis-je d'abord obtenir une réponse de M. MacDonald? Je veux savoir s'il va laisser ces mots dans le mémoire. Voudrait-il me répondre?

M. KNIGHT: Je ne savais pas que vous aviez posé une question, je croyais que c'était une observation.

Le TÉMOIN: Eu égard à la position que nous avons assumée par rapport à cette lettre, nous ne voyons aucune raison valable pour changer le libellé de notre mémoire.

M. GOODE: Vous avez l'intention de laisser le mot "dégoûtant" dans le mémoire?

Le TÉMOIN: Tout dépend de la signification que vous lui prêtez.

M. FULTON: Apparemment, le mot reste, à moins que le président ne décide de l'enlever.

M. GOODE: Ce n'est pas à vous que je pose la question, monsieur Fulton. Je la pose à M. MacDonald. C'est lui qui répond de ce mémoire.

Le TÉMOIN: J'ai déjà dit que je ne vois aucune raison valable pour changer ces mots. Le mémoire exprime notre opinion.

M. GOODE: L'opinion de qui?

Le TÉMOIN: L'opinion du Congrès canadien du Travail.

M. Knight:

D. Je ferai d'abord remarquer que je devrais sans doute poser ces questions à M. Dunton. Mais je me permets de poser à M. MacDonald une ou deux questions d'ordre général. Quelles sortes de relations personnelles existent actuellement, à votre avis, entre la direction de Radio-Canada, d'une part, et les membres du personnel technique et du personnel affecté aux émissions, qui sont affiliés à votre syndicat, d'autre part. Ces relations sont-elles bonnes ou mauvaises? Vont-elles de mal en pis ou s'améliorent-elles?—R. En toute franchise, je ne saurais vous donner une réponse satisfaisante dans le moment. Je n'ai communiqué avec aucun de nos syndicats affiliés au sujet de Radio-Canada depuis plus de deux mois. Je n'ai appris rien de nouveau depuis.

D. D'après mes renseignements, il semble y avoir eu des arrérages quant au paiement du surtemps. Êtes-vous au courant que certains de vos syndiqués se soient plaints de n'avoir pas été payés pour des périodes de surtemps? Je crois que le travail aurait été fait en septembre dernier et qu'ils n'avaient pas encore été payés en mars.—R. Je regrette de n'être pas au courant. Nos syndicats affiliés mènent très souvent leurs affaires locales et leurs négociations avec les employeurs sans faire appel à nous et sans nous en informer. Deux de nos syndicats affiliés groupent des membres de Radio-Canada; la NABET et l'*American Newspaper Guild*. Je ne sais auquel de ces deux groupes la question s'applique.

D. A votre avis, existe-t-il chez les hauts fonctionnaires de Radio-Canada quelque hostilité envers les syndicats? La lettre citée me semble prouver qu'il y en a. Auriez-vous quelque autre raison qui vous justifierait de le croire? —R. Rien d'autre que cette lettre et, naturellement, ce que j'en sais des dirigeants de nos syndicats intéressés.

D. Vous estimez donc que des hauts fonctionnaires comme MM. Manson et Ouimet son inexcusables d'avoir écrit une telle lettre, vu que vous étiez en train de négocier?—R. Absolument. Il ne s'agissait pas de négociations, mais bien du fait qu'on était à la veille d'un vote devant décider de la représentation syndicale.

D. Je suppose qu'on peut naturellement conclure que cette lettre avait pour but d'influencer le vote?—R. C'est ce que nous avons conclu sans hésitation.

D. Je suis aussi de cet avis. On ne peut conclure autrement après l'avoir lue. C'est tout, monsieur MacDonald. J'aimerais bien poser quelques questions à M. Dunton à ce sujet, et je vous avise que je désire avoir l'occasion de le faire en temps opportun.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Monsieur Hansell.

M. Hansell:

D. Vous mentionnez, en page 1 et au haut de la page 2 de votre mémoire, que l'Association canadienne des radiodiffuseurs et certaines autres personnes ont présenté comme argument en faveur d'un organisme de réglementation, que le Pacifique-Canadien et le National-Canadien sont réglementés par la Commission des Transports. Vous ajoutez: "Mais la comparaison est entièrement fautive, pour des raisons qui vous ont été exprimées entièrement et admirablement par Radio-Canada même. La politique gouvernementale, quant aux transports par chemins de fer, est de maintenir deux systèmes concurrents. Tandis que celle qui regarde la radiodiffusion n'a jamais été ainsi." Croyez-vous que cette politique publique soit immuable?—R. Je n'ai pas entendu le dernier mot.

D. J'ai dit immuable.—R. Mais pas du tout, pas du tout. S'il est nécessaire de la changer, très bien, si c'est pour le mieux; mais nous estimons devoir nous opposer à un changement qui serait désavantageux.

D. Vers la fin de ce même paragraphe, on lit en page 2, "Plaider en faveur d'une règlementation indépendante peut sembler inoffensif, mias c'est demander en fait la condamnation à mort de Radio-Canada; une mort lente, peut-être, mais non moins certaine."

De quelle façon un organisme de réglementation distinct pourrait-il modifier la fonction de la radiodiffusion au Canada au point de donner la mort à Radio-Canada?—R. Le reste de nos arguments à l'appui de cette affirmation suit en pages 2 et 3. Si un organisme de réglementation indépendant régissait Radio-Canada, celui-ci ne jouirait pas de la même protection ni du même appui qu'à l'heure actuelle, et il serait soumis à des influences peut-être impuissantes dans la situation actuelle.

D. N'alléguez-vous pas par là que cet organisme indépendant prendrait certaines mesures?—R. Je ne sais quelles mesures il pourrait prendre. Il pourrait peut-être renforcer Radio-Canada au lieu de l'affaiblir. Nous n'en savons rien, et personne n'en sait rien non plus. Permettez-moi de citer une autre phrase du mémoire: "Si on accède à cette demande, nous verrons disparaître dans l'avenir notre système national de radiodiffusion, et nous obtiendrons à sa place une reproduction fidèle du système américain, et encore, ce sera une reproduction faite aux États-Unis!"

M. FULTON: A quelle page?

Le TÉMOIN: En page 2.

M. HANSELL: J'en ai discuté avec M. Ouimet, et je lui ai posé la question suivante: "Ne croyez-vous pas qu'un organisme indépendant de réglementation parerait à un tel danger?"

M. FORSEY: M. MacDonald me demande de répondre à cela, si le Comité le veut bien. Nous citions ici le mémoire soumis à la Commission Massey, mémoire à la rédaction duquel j'ai participé. En ce temps-là, M. MacDonald n'était pas notre secrétaire-trésorier. Comme il vient de le dire, toute la question est expliquée dans le reste de la page et aux pages suivantes, c'est-à-dire que le fait d'établir un organisme distinct et indépendant de réglementation modifierait fondamentalement la politique actuelle. Au lieu de posséder un seul système dont Radio-Canada est le pivot tandis que les postes privés jouent un rôle secondaire, une situation analogue à celle des chemins de fer se produirait; il y a là deux puissances égales, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien (dans l'autre cas, ce serait Radio-Canada et les postes privés) en lutte l'une contre l'autre. Ces derniers traiteraient, comme nous le disions plus bas, avec l'organisme gouvernemental de réglementation, Radio-Canada, et avec le public "de puissance à puissance".

A cela, nous sommes nettement opposés. Nous sommes convaincus que si, dans le domaine de la radiodiffusion, qui est très différent de l'industrie ferroviaire, la même situation se produit, l'importance de Radio-Canada en sera radicalement diminuée. Il ne pourra pas en être autrement. Il deviendra simplement un des deux organismes de radiodiffusion, et ne sera plus l'organisme central d'un système national. La Société se fera constamment rabattre. L'organisme indépendant de réglementation, même avec les meilleures intentions du monde, se verrait obligé, par la fait même de son existence, car ce serait sa *raison d'être*, à traiter sur le même pied ces deux entreprises distinctes, de même que la Commission des Transports doit traiter sur le même pied le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. Cela constituerait un revirement révolutionnaire de la politique canadienne à l'endroit de la radio et de la télévision. Nous sommes convaincus que ce serait un changement désastreux et qu'il amènerait l'affaiblissement, probablement fatal, de la Société Radio-Canada. De toutes façons, il ne pourrait manquer de faire de Radio-Canada un organisme tout à fait différent de ce qu'il est actuellement.

M. HANSELL: A mon sens, c'est là une question d'opinion. Nous pouvons différer là-dessus. Cela dépendrait du mandat accordé à cet organisme indépendant. Il lui faudrait des attributions et des responsabilités déterminées. Cet organisme peut se baser sur le fait que Radio-Canada obtient la jolie somme de 10 à 15 millions de dollars par année en deniers publics pour décider de quelle façon la Société va fonctionner et pour établir les règlements qui la visent. En tous cas, j'imagine, il ne faudrait pas employer l'argument que la politique touchant la radiodiffusion est de maintenir ou d'établir de nouveaux organismes. Le but de la politique canadienne à l'égard de la radiodiffusion, c'est de donner aux Canadiens le meilleur genre d'émissions possible. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi un organisme indépendant de réglementation ne réussirait pas à atteindre ce but. Je le répète, c'est peut-être une question d'opinion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Forsey, votre mémoire répète les grandes lignes du document que vous avez déposé devant la Commission Massey. Votre façon de voir ce sujet a-t-elle changé de quelque façon depuis que Radio-Canada a inauguré son service de télévision?

M. FORSEY: Non, pour autant que je me souvienne. J'oublie le mot à mot de notre mémoire à la Commission Massey. Il est possible qu'on puisse trouver, en regardant au microscope, quelque mot que nous voudrions changer. Pour ma part je ne me souviens d'aucune syllable que nous voudrions y changer. Comme nous venons de vous le dire, notre politique est "inchangée et non désavouée", pour employer l'expression d'un de mes amis les plus distingués.

M. KNIGHT: Estimez-vous que cette ligne de conduite est encore plus nécessaire pour la télévision, puisque cette dernière peut davantage créer le bien ou le mal?

Le TÉMOIN: Nous l'avons déjà affirmé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fulton.

M. Fulton:

D. Monsieur le président, je ne sais si M. MacDonald voudra répondre à ma question. Il importe peu que ce soit lui ou M. Forsey qui y réponde. Devons-nous conclure, d'après les deux ou trois dernières pages du mémoire, particulièrement la page 14 où l'on parle de la lettre en question, que le Congrès est prêt à déclarer que Radio-Canada a absolument tort de suivre sa ligne de conduite actuelle?—R. Nous n'avons pas dit que la politique de Radio-Canada n'est pas bonne. Mais nous déclarons certainement que la direction a eu tort de prendre cette attitude à l'endroit de notre syndicat.

D. Vous croyez donc qu'en pratique, Radio-Canada pourrait faire de très graves erreurs?—R. Pour ce qui est de l'administration.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Les fonctionnaires de Radio-Canada sont humains.

M. FULTON: Vous admettez qu'à votre avis, ils ont fait une très grave erreur dans l'application pratique de leur politique?

M. FORSEY: Dans ce cas, oui.

M. FULTON: Diriez-vous qu'ils peuvent également être portés à faire une très grave erreur dans l'application de toutes les lignes de conduite qu'ils peuvent adopter?

M. BEAUDRY: Examinons-nous le mémoire ou si nous nous écartons du sujet?

M. FULTON: J'ai posé des questions au témoin. Si M. Beaudry veut donner ses propres réponses...

M. BEAUDRY: Je n'ai pas donné de réponse. Nous sommes à étudier le mémoire qui est devant nous, monsieur le président, et la question est de savoir si nous désirons qu'il soit modifié ou si nous y donnerons suite.

Le PRÉSIDENT: La question de M. Fulton se rapporte au mémoire.

Le TÉMOIN: La question est parfaitement judicieuse. Toute personne humaine ou tout organisme formé de personnes humaines, y compris les gouvernements et tous leurs services, et tous les individus qu'ils comprennent, peuvent se tromper, y compris nous-mêmes.

M. KNIGHT: Même l'opposition.

Le TÉMOIN: J'espérais justement qu'on en viendrait à cette conclusion, sans que j'aie à le dire explicitement.

M. FULTON: Même l'Association canadienne des radiodiffuseurs peut faire des erreurs dans son plaidoyer.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Ils sont humains.

M. Fulton:

D. L'admettez-vous?—R. Une erreur est toujours possible.

D. Pour revenir à cet organisme indépendant de réglementation proposé par l'A.C.R. et auquel votre mémoire s'oppose, ce qu'en a dit M. Hansell m'a intéressé et j'ai noté quelques-uns des passages sur lesquels il vous a questionné. Voyons d'abord à la page 8. Permettez-moi de faire quelques remarques préliminaires que vous corrigerez si vous n'êtes pas de mon avis. Ceux qui proposent un tel organisme ne laissent pas entendre que la radio et la télévision devraient échapper au contrôle public, n'est-ce pas? Admettez-vous cette affirmation?—R. Je n'ai rien vu qui justifie cette affirmation, mais puisque vous le dites, je veux bien le croire.

D. Vous avez traité de la question en établissant une comparaison avec la Commission des Transports. Donneriez-vous à entendre que la Commission des Transports ne régit pas les transports au Canada et qu'elle n'établit pas de ligne de conduite à laquelle les deux compagnies ferroviaires doivent se soumettre? Auriez-vous l'obligeance de répondre oui ou non?—R. Oui, la Commission régit les transports.

D. Ne croyez-vous pas qu'un organisme de réglementation public et efficace pourrait établir une ligne de conduite à laquelle devraient se conformer tous les postes de radio et de télévision du pays?—R. Radio-Canada est un organisme de réglementation.

D. Dans le moment, oui; mais je parle d'un organisme distinct, admettez-vous qu'il pourrait établir une ligne de conduite à laquelle devraient se conformer tous les postes, qu'il s'agisse de radiodiffusion sonore ou de télévision? —R. Il le pourrait certainement s'il était constitué sous l'autorité du gouvernement canadien en tant qu'organisme de réglementation. Cependant, je ne vois pas où vous voulez en venir.

D. Si nous étions parvenus à nous entendre sur ce point, je vous aurais posé des questions supplémentaires.

M. FORSEY: J'aurais deux questions à vous poser pour m'aider à comprendre les vôtres, monsieur Fulton. Autant que je sache, l'exposé en question de l'Association canadienne des radiodiffuseurs ne contient pas une seule syllabe sur l'établissement d'un organisme indépendant de réglementation. On semble avoir complètement laissé tomber cette idée.

M. FULTON: Si vous vous en souvenez, nous avons admis tout à l'heure qu'il est humain de se tromper; par conséquent, admettons que l'A.C.R. peut avoir exagéré les faits en faisant le procès de la radio au Canada. Je voudrais que nous discutions de la possibilité d'un organisme indépendant de réglementation. Si, d'un côté, Radio-Canada a pu se tromper dans ses rapports avec ses employés, nous pouvons admettre que l'A.C.R. a peut-être exagéré la situation de la radiodiffusion privée au pays.

M. FORSEY: Puis-je vous demander ensuite, pour m'éclairer, ce que serait censé faire cet organisme indépendant de réglementation? Il me semble qu'on ne nous a pas donné de renseignements précis là-dessus. A mon sens, cet organisme aura pour but l'une des deux choses suivantes: faire le travail qu'accomplit actuellement Radio-Canada, mais avec une équipe de personnes différentes... dans ce cas, quell serait l'utilité du changement?... ou bien, faire un travail très différent de celui qu'accomplit actuellement Radio-Canada. Dans ce dernier cas, je vous réfère à ce que j'ai répondu tout à l'heure à M. Hansell.

M. Fulton:

D. Vous me semblez considérer cette question d'un organisme indépendant de réglementation en partant, sauf votre respect, de la notion préconçue que c'est une mauvaise idée. Tandis que j'essaie d'analyser la situation par rapport à l'établissement d'un tel organisme. Tout le long de votre mémoire, vous attaquez l'A.C.R., ou plutôt ses opinions. Pour ma part, sans y être contraint par quelque exposé de l'A.C.R., je m'intéresse à l'idée d'un organisme indépendant de réglementation que vous comparez dans votre mémoire à la Commission des Transports. A mon avis, la comparaison est juste. Vous vous êtes attaqués ouvertement à l'A.C.R. Que vous estimiez qu'elle a exagéré ou qu'elle a fait complètement fausse route, c'est votre droit. C'était la raison de ma question. Ce qui m'intéresse, c'est le fait que votre Congrès s'attaque non seulement aux réclamations de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (qui peut avoir fait erreur ou avoir oublié un certain nombre de considérations), mais à l'idée même d'un organisme indépendant de réglementation. Voilà l'aspect de la question que je voudrais approfondir ce soir avec vous et M. MacDonald. Si l'on admet qu'aucune raison primordiale n'empêche un organisme indépendant de fixer des normes de radiodiffusion applicables à tout le pays, je me demande pourquoi vous êtes tellement persuadés que la création d'un tel organisme signifierait nécessairement l'abdication du contrôle public de notre radiodiffusion. Franchement, je ne suis pas du tout votre raisonnement.

M. FORSEY: Je ne puis rien ajouter à ce que dit notre mémoire et à mes réponses à M. Hansell. Toutefois, il me semble que votre organisme indépendant deviendrait la cinquième roue du carrosse. D'autres gens feront ce que

fait actuellement Radio-Canada, tout simplement. Je ne vois pas ce qu'on gagne à multiplier la bureaucratie. D'un autre côté, si cet organisme fait un travail absolument différent, il amoindrira Radio-Canada pour le faire entrer dans son cadre. D'après ce qu'en dit l'A.C.R. et d'après la propagande, c'est le nœud de la question.

M. FULTON: Pour ce qui est de la propagande, comme vous dites, j'admets que l'Association canadienne des radiodiffuseurs a des intérêts en jeu. Mais j'envisage un point de vue différent, c'est-à-dire l'intérêt de la radiodiffusion canadienne. Je n'ai pas l'intention de trouver à redire ni de vous reprendre vertement..., même si je puis le faire... parce que vous parlez de multiplication de la bureaucratie, surtout s'il s'agit de Radio-Canada et des idées qu'a le gouvernement sur la façon de régir la radiodiffusion au pays. Mais je ne le ferai pas. Je voudrais trouver une base de discussion qui nous convienne afin de découvrir au moins la raison de la répugnance du Congrès à l'endroit d'un organisme indépendant de réglementation. Le Congrès désire voir les normes de la radiodiffusion régies par le Parlement. Je suis entièrement de cet avis. Mais je ne crois pas qu'il faille déduire de ce fait que, pour régir les normes de radiodiffusion au Canada, il faille nécessairement que le même organisme qui établit ces normes régisse par surcroît l'activité de ses compétiteurs, comme c'est le cas présentement.

M. FORSEY: Fondamentalement, nos points de vue sont différents. Nous nions la base même de l'argument que vous défendez, monsieur Fulton, c'est-à-dire que vous parlez de Radio-Canada et de ses compétiteurs, tandis que nous parlons de Radio-Canada et de ses tributaires.

M. FULTON: Je relève votre argument. Faut-il que l'organisme de réglementation, en plus de dresser les règlements et d'établir les normes auxquelles doivent se conformer les postes de radio soit en même temps le mandataire du gouvernement ou du système national de radiodiffusion, pour contrôler les activités des tributaires de Radio-Canada? Ou encore que Radio-Canada remplisse ces mêmes fonctions simultanément afin de contrôler ses tributaires?

M. FORSEY: Oui.

M. FULTON: Pourquoi?

M. FORSEY: Parce que, s'il en était autrement, vous n'auriez pas de réseau national. Dans notre esprit, réseau national ne veut pas dire uniquement Radio-Canada, mais nous englobons Radio-Canada et les postes privés dans un seul système.

M. CARTER: Je me demandais...

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé, monsieur Fulton? M. Beaudry voudrait poser quelques questions.

M. FULTON: Je lui cède volontiers la parole.

M. CARTER: Estimez-vous qu'on doive circonscrire le rôle actuel de Radio-Canada?

M. FULTON: Non, pas du tout. Pas quant à la radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je dois vous rappeler que nous en sommes à questionner ceux qui ont présenté le mémoire. Vos opinions sont très intéressantes, mais nous pourrons les entendre lors du temps consacré à la discussion.

M. FULTON: Monsieur le président, il est difficile d'éviter une discussion du genre de celle que nous poursuivons, M. Forsey et moi.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que vous discutez surtout avec vous-même. M. Forsey a établi ses positions et déclaré qu'il ne peut s'avancer plus loin.

Le TÉMOIN: On nous oblige à nous battre contre des moulins à vent, passez-moi l'expression. Si l'on nous donnait une raison positive en faveur d'un organisme indépendant de réglementation, nous pourrions y répondre; notre position est établie et elle est claire.

M. FULTON: Oui, c'est vrai. Mais vous l'avez enrobée d'un certain nombre d'assertions qui ne me paraissent pas résister à un examen plus détaillé. Je voudrais vous questionner ainsi que M. Forsey au sujet de ces avancés. Par exemple, du deuxième paragraphe de la page 8 de votre mémoire, paragraphe qui commence par ces mots: "Mais l'A.C.R. ne demande que l'abolition des restrictions superflues en matière de réclame. J'en déduis, d'après cette partie de votre argument, que l'existence d'un organisme de réglementation distinct entraînera nécessairement la fin du contrôle public ou de la réglementation de la radiodiffusion. Permettez-moi de réitérer clairement que je ne défends pas la thèse de l'A.C.R., mais que je m'en tiens à discuter de l'existence et de l'efficacité d'un organisme indépendant de régie contre lequel, à mon avis, votre mémoire est dirigé.

M. FORSEY: Il n'est pas question de ça dans les passages que vous mentionnez. Nous y répondons à ce document jaune dans lequel on ne trouve pas une seule syllabe au sujet d'un organisme de réglementation public.

M. FULTON: Vous parlez d'un document jaune. Il se trouve justement que la couverture du document présenté par l'Association canadienne des radiodiffuseurs est de couleur jaune. Mais cela n'a sans doute aucune importance.

M. FORSEY: J'ai employé le mot "jaune" uniquement pour identifier le document.

M. DECORE: J'invoque le règlement, monsieur le président. Sommes-nous obligés d'écouter M. Fulton poser ce genre de questions?

M. FULTON: Je suis content d'avoir fait établir que le mot "jaune" avait été employé uniquement pour désigner la couleur de la couverture du document.

M. FORSEY: Ce pourrait aussi bien être "orangé".

M. FULTON: Réduit à son essentiel, l'argument que vous avancez en page 8 de votre mémoire, c'est que si Radio-Canada ne possède pas l'autorité exclusive de réglementer toute la radiodiffusion au Canada, il n'y aura pas de contrôle de la radiodiffusion. Je vous pose donc la question: croyez-vous que si Radio-Canada cessait d'être l'organisme de régie, ce seul fait signifierait nécessairement qu'il n'y aurait plus de contrôle sur la radiodiffusion au pays?

M. FORSEY: Non, sûrement, mais nous estimons que les résultats seraient beaucoup moins satisfaisants, pour les raisons que nous avons tâché d'expliquer. Je devrais sans doute ajouter que ce document de la l'A.C.R. a été présenté au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, et non à ce Comité.

M. FULTON: Je parle des avancés de votre mémoire.

M. FORSEY: Ce sont cependant des avancés qui se rapportent au document en question.

M. FULTON: Je crois que nous commençons à faire du progrès. Donc, votre mémoire n'est pas dirigé contre la création de l'organisme dont nous parlons.

M. FORSEY: Un moment. J'ai répondu si vite qu'il s'est peut-être glissé quelque confusion dans mes paroles. Monsieur le président, la première partie de notre mémoire, soit presque jusqu'au bas de la page 4, traite d'un organisme indépendant de réglementation dont les radiodiffuseurs privés ont prôné la création devant la Commission Massey. Ensuite, nous étudions la récente attitude assumée par les radiodiffuseurs dans le document haut en couleurs qu'ils ont présenté au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. A ma connaissance, ce document ne contient aucune allusion à un organisme indé-

pendant mais il propose deux modifications très différentes de la politique nationale actuelle. Vers le milieu de la page 5, nous demandons "quels sont ces changements", et nous expliquons: premièrement, etc., et nous traitons du second changement proposé par l'A.C.R. au haut de la page 6. A partir de cet endroit, le mémoire n'est pas dirigé contre l'établissement d'un organisme indépendant de régie, mais il vise les deux changements beaucoup plus radicaux proposés par le document de l'A.C.R. présenté il y a près de deux mois au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada.

M. FULTON: Je suis heureux qu'on m'explique la composition et l'objet de votre mémoire. Revenons-en à la réglementation. Croyez-vous que le simple fait que Radio-Canada ne serait plus l'organisme de réglementation mais simplement l'agent exécutif d'un système national soumis à un organisme de réglementation responsable au gouvernement entraînerait l'absence de contrôle efficace sur les normes de radiodiffusion au pays?

M. FORSEY: Vous me posez là une question qui contient en elle-même une réponse, et je n'y répondrai pas de cette façon si je puis m'en dispenser. Je suis trop vieux dans le métier pour cela. Nous estimons qu'un organisme public de régie ne s'intéresse pas uniquement à des normes de radiodiffusion comme s'il s'agissait de la pureté des aliments. Quand vous employez le mot normes, vous parlez, je crois, de choses différentes de celles auxquelles nous pensons. Nous ne nous satisferions pas d'un organisme qui se contenterait d'établir des normes et qui tiendrait ensuite à peu près ce langage: "Tant que vous observerez ces normes, vous pouvez faire ce que vous voulez. Les postes privés peuvent faire ce qu'ils veulent. A part d'un certain nombre de choses que vous devez éviter, allez-y!"

M. FULTON: Voyez-vous quelque raison pour laquelle un organisme indépendant ne devrait pas établir des règlements concernant la teneur canadienne de la radiodiffusion?

M. FORSEY: Non.

M. FULTON: Supposons que l'organisme en question établisse ces règlements, de quelle façon serait-il moins efficace que Radio-Canada quant à la mise en vigueur de ces règlements?

M. JONES: Voulez-vous nous dire comment seraient nommés les membres de cet organisme?

M. FULTON: De la même façon que les dirigeants de Radio-Canada et les membres de la Commission des Transports, je suppose.

M. JONES: Pour des raisons politiques, ou pour d'autres raisons?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je dois de nouveau vous demander de poser vos questions à M. Forsey ou à M. MacDonald.

M. FULTON: J'aimerais que M. Forsey réponde à ma question. Mes questions deviennent-elles embarrassantes pour les autres membres du Comité?

M. DECORE: J'invoque le règlement. Il devrait y avoir un organisme de réglementation dans ce Comité même pour empêcher que quelqu'un monopolise la discussion et pose des questions absurdes et redondantes.

M. FULTON: Vous êtes libre de trouver mes questions absurdes, cela ne me surprend pas de votre part. J'ai déjà dit que je céderais volontiers la parole à un autre membre du comité, mais je désire d'abord obtenir une réponse à la question que j'ai posée.

Le PRÉSIDENT: M. Fulton a posé une question; pouvez-vous lui répondre?

Le TÉMOIN: Je ne sais si ma réponse le satisfera. Le Congrès connaît les règlements de Radio-Canada à cause de l'expérience que nous en avons eue. Nous sommes convaincus que même s'ils ne sont pas parfaits, ils sont certainement l'expression d'un juste principe. Pour ce qui est de cet organisme de

régie plus ou moins nébuleux dont on a parlé ici, nous n'en savons absolument rien. Nous n'avons jamais vu la proposition émise et elle ne nous a jamais été soumise. Nous parlons donc d'une chose qui n'existe que dans l'abstrait. En résumé, il ne faut pas à notre avis, lâcher la proie pour l'ombre.

M. FULTON: Je ne crois pas que vous ayez répondu à ma question, monsieur MacDonald.

Le PRÉSIDENT: La question a été posée. . . .

M. FULTON: . . .et on n'y a pas répondu.

Le PRÉSIDENT: Probablement pas à votre satisfaction.

M. FULTON: Peut-être préfère-t-on ne pas y répondre. Très bien, alors.

M. FORSEY: Je n'ai pas l'intention qu'on dise que nous avons préféré ne pas répondre. Pour ma part, je suis prêt à rester ici jusqu'à Noël afin d'y répondre.

M. FULTON: Moi aussi.

M. FORSEY: J'ai répondu le mieux que j'ai pu et en toute franchise. Je suis persuadé que M. MacDonald a fait de même; nous n'avons plus rien à ajouter.

Le PRÉSIDENT: Vous ne pouviez faire davantage. Si la réponse ne satisfait pas celui qui a questionné, vous n'en êtes pas responsable, monsieur Forsey. Monsieur Beaudry, vous avez la parole.

M. Beaudry:

D Monsieur MacDonald, dans combien de postes radiophoniques la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* est-elle accréditée?—R. Je ne puis vous donner de réponse satisfaisante là-dessus; ce nombre subit des variations de temps en temps. Jutement, un de nos syndicats affiliés m'informait ces jours derniers qu'il avait reçu plusieurs demandes d'affiliation syndicale provenant de Montréal. La situation n'est pas toujours la même.

D. Le nombre d'ingénieurs d'un poste de radio moyen est-il suffisant pour permettre l'affiliation à votre syndicat?—R. Nous ne fixons aucun minimum quant au nombre de personnes qu'un poste doit compter ni pour déterminer le nombre de personnes admissibles dans un syndicat. En fait, dans une des divisions de notre juridiction, la constitution de nos syndicats permet même à une seule personne d'être membre de notre association. J'ajoute aussi, pour compléter ma réponse à votre première question, que d'autres syndicats ouvriers comptent également des membres dans les postes privés du pays. Cependant, je ne saurais dire quel en est le nombre.

D. Ne pourriez-vous me dire à peu près dans combien de postes vous êtes accrédités?—R. Non, car je n'ai pas assez de renseignements précis dans le moment. Je pourrais consulter nos dossiers et compléter d'après ce que nous recevons au jour le jour.

D. Pouvez-vous nous les fournir?—R. Sûrement, pour ce qui concerne le Congrès canadien du Travail. Vous voulez connaître le nombre de postes de radio où nous avons des membres?

D. Pardon, où la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* a des membres.—R. Ce n'est là qu'un de nos syndicats. Vous n'êtes intéressé qu'à ce syndicat en particulier?

D. Oui.—R. Puis-je ajouter que nous avons d'autres syndicats formés d'employés de radio?

D. Voulez-vous nous les nommer?—R. L'*American Newspaper Guild.*

D. Vos syndicats recrutent-ils surtout une certaine catégorie de techniciens et d'opérateurs de radio?—R. Les membres de la *Guild* ne sont ni des techniciens ni des opérateurs.

D. Des annonceurs?—R. Non, des rédacteurs de nouvelles.

D. Ce qui veut dire que le nombre de postes doit être restreint?—R. Très restreint, en effet, parce que, dans la majorité des postes privés, surtout dans les plus petits qui sont en plus grand nombre, plusieurs personnes remplissent deux fonctions.

D. Je voudrais tout de même qu'on réponde à ma première question.

M. FORSEY: Il faut d'abord établir clairement qu'un syndicat local peut englober plusieurs postes différents. Comme dans les autres industries, un syndicat peut grouper plusieurs postes ou ne comprendre qu'un poste. Un local d'une de nos filiales groupe les employés de la *Northern Electric* d'une grande partie de l'Ontario.

R. C'est ce que j'entendais par la constitution de notre syndicat, par rapport aux employés de Radio-Canada. Ce syndicat est plutôt régional si on le compare à la base locale sur laquelle sont fondés la plus grande partie de nos autres syndicats. Nous l'avons constitué ainsi pour la raison expliquée plus haut.

M. BEAUDRY: Je ne voulais pas parler de Radio-Canada mais des postes privés.

Le TÉMOIN: Je comprends votre question. Nous en avons pris note et nous vous fournirons le renseignement demandé.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, monsieur Hansell?

M. HANSELL: Mes questions se rapportent au sujet discuté précédemment.

M. FULTON: Ce sujet ne semble pas être bien vu du Comité.

M. HANSELL: Je suis de l'avis de M. Fulton. J'admets que l'on a clairement établi la situation. Mais puis-je me permettre une hypothèse? Dans le cas où un organisme distinct de réglementation ferait le même travail que Radio-Canada en matière de régie de la radio, y verriez-vous des objections particulières?

M. FORSEY: Je ne puis concevoir que cet organisme fasse le même travail, car il serait fondé sur le principe que nous possédons deux réseaux, l'un public, l'autre privé. C'est là un principe que nous ne sommes pas prêts à accepter. Nous avons cette conception fondamentalement erronnée du système de radiodiffusion qui existe en ce pays depuis plus de 20 ans.

M. FULTON: Ne croyez-vous pas que cette prétention est injustifiée? Supposons qu'il existe un organisme indépendant de réglementation. Supposons qu'en même temps Radio-Canada continue d'assurer le fonctionnement du réseau national et que les postes privés occupent la place qu'ils occupent actuellement par rapport à cette radio nationale. Il n'existerait aucun changement fondamental dans les relations entre l'un et les autres. Je ne crois pas que votre thèse soit fondée.

M. FORSEY: Je ne puis voir comment on peut éviter un changement fondamental. C'est sans doute dû à une ignorance indéracinable de ma part, mais votre Église possède une doctrine utile à laquelle je puis peut-être demander protection. Je répète que je ne conçois pas que vous établissiez un organisme indépendant sans modifier fondamentalement le système. Si, par contre, on le fait sans changement essentiel, il me semble que ce sera pure futilité, de la poudre aux yeux des gens et de la bureaucratie superflue.

M. KNIGHT: Puis-je faire remarquer, monsieur Forsey, que cette appellation "organisme indépendant de réglementation" est un nom choisi assez soigneusement au point de vue propagande? Je veux dire qu'il évoque l'image d'un gros méchant loup qui mange les petits agneaux dont les opérations financières sont restreintes par le loup en question. Est-ce qu'on ne représente pas alors la fonction de cet organisme comme celle d'un arbitre entre deux égaux?

M. FORSEY: Justement. Je ne vois pas pourquoi on l'établirait si ce n'est pour cette raison.

M. KNIGHT: Ne croyez-vous pas que la propagande s'appuie sur cette thèse pour affirmer que les postes privés sont égaux à Radio-Canada? Et cela n'est-il pas absolument contraire au principe de la Loi sur la radiodiffusion promulguée par le très hon. M. Bennett vers 1935? Jusqu'ici, êtes-vous d'accord avec moi, monsieur Forsey?

M. FORSEY: Oui, monsieur; absolument.

M. KNIGHT: Radio-Canada n'est-il pas actuellement un organisme de réglementation?

M. FORSEY: Naturellement.

M. KNIGHT: N'est-il pas responsable envers le Parlement?

M. FORSEY: Oui, autant que je sache.

M. FULTON: Il l'est cependant de moins en moins en vertu des termes de l'allocation réglementaire et de la Loi qui vient d'être adoptée.

M. FORSEY: Je ne l'admets pas un seul instant. Radio-Canada jouit maintenant d'une certaine indépendance.

M. FULTON: Indépendance à l'égard de qui?

M. FORSEY: Indépendance à l'égard du gouvernement au pouvoir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Knight a encore des questions à poser au témoin.

M. KNIGHT: Suivons ce raisonnement jusqu'à sa conclusion ultime. Il nous reste maintenant à préciser si cet organisme est responsable envers le Parlement, et si le Parlement est responsable envers la nation. La question que je vais vous poser, monsieur Forsey, n'est guère honnête, puisque vous vous opposez à son principe: envers qui cet organisme de réglementation serait-il responsable?

M. FORSEY: Je suppose qu'il serait responsable envers le Parlement, puisque ce dernier l'aurait créé.

M. KNIGHT: Radio-Canada est-il actuellement un organisme de réglementation?

M. FORSEY: Oui, monsieur.

M. KNIGHT: Il appartient donc aux plaignants de faire la preuve! Les tenants de l'idée doivent démontrer que le système qu'ils proposent est meilleur que celui que nous possédons.

M. FORSEY: Auriez-vous l'obligeance de répéter?

M. KNIGHT: Il appartient à ceux qui plaident en faveur de l'organisme indépendant de nous prouver que leur système est meilleur que le nôtre. Voilà ce que je déduis de l'opinion soutenue par M. Forsey; partant de ce point de vue, je suis raisonnablement satisfait de l'état de choses actuel.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs? Monsieur Hansell?

M. HANSELL: Supposons qu'on enlève à Radio-Canada le pouvoir de contrôler et de réglementer, et qu'on confère ce pouvoir à un organisme distinct, en quoi cela pourrait-il amoindrir la valeur de la radio et de la télévision produites par Radio-Canada? La qualité de la radiodiffusion s'en trouverait-elle diminuée?

M. FORSEY: Je ne puis que réitérer qu'à mon sens, Radio-Canada deviendrait simplement un réseau de postes semblable à un autre autre réseau; il y aurait un réseau de postes privés et un réseau étatisé.

M. STEWART: Pourquoi ne pas aller au fond du problème: de quelle façon cet organisme améliorerait-il le système actuel?

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est le tour de M. Hansell d'interroger.

M. FULTON: Appliquons ce raisonnement aux chemins de fer. Le National-Canadien est l'instrument du gouvernement dont la fonction est d'offrir des facilités de transport dans les régions canadiennes qui en ont besoin et qui ne sont pas desservies par l'industrie ferroviaire privée. On nous a dit au comité des chemins de fer que le National-Canadien et le Pacifique-Canadien ne sont pas absolument égaux au point de vue public. Le premier doit assurer le transport dans les régions canadiennes qui ne sont pas atteintes autrement, et il me semble que Radio-Canada, en tant que mandataire du gouvernement, est placé exactement dans la même situation. Une fois le transport assuré, un organisme indépendant établit les normes qui doivent régir ce transport. Quant à dire que la Commission des Transports porte atteinte au National-Canadien, cela me paraîtrait un raisonnement absurde. Et de dire qu'un organisme indépendant de réglementation de la radio et de la télévision porterait atteinte à notre radiodiffusion nationale, voilà qui me paraît également dénué de sens.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Vous ne pouvez sûrement pas comparer la radiodiffusion et la télévision à l'industrie ferroviaire. Ce sont deux choses différentes entre lesquelles on ne peut faire de comparaison.

M. FULTON: Le principe en jeu est le même.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous rappeler messieurs...

M. FULTON: Le service à rendre au pays est le principe en jeu.

Le PRÉSIDENT: Je vous rappelle de nouveau, messieurs, que nous siégeons ce soir afin d'interroger les personnes qui nous ont présenté ce mémoire. Vos discussions sont très intéressantes mais nous pourrons discuter en Comité un peu plus tard.

M. FULTON: Ce serait un plaisir d'en venir aux prises avec lesdites personnes sur le bien-fondé de leur cause.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. MACLEAN: Je regrette d'avoir été obligé de m'absenter quelques minutes, et de n'être pas au courant de ce qu'on a débattu. On a dit que cet organisme indépendant de réglementation est chose purement théorique. Laissez-moi vous donner d'abord quelques explications. Pendant quelques années, en Australie, ce système de radiodiffusion était assez semblable à celui que nous avons actuellement au Canada. Vers 1950, je crois, le gouvernement australien crut bon d'enlever à sa commission de radiodiffusion les pouvoirs de réglementation qu'elle possédait, et il les confia à un organisme de régie distinct. Pour vous donner une idée du but de ce dernier organisme, permettez-moi de vous citer brièvement la loi australienne dite *Australian Broadcasting Control Board* en vertu de laquelle ce nouveau bureau a été établi. Voici:

Pouvoirs et fonctions du Bureau

1. Les fonctions du Bureau seront:

a) d'assurer que les postes de radio, de télévision et postes semblables fournissent des services de diffusion et autres services de même sorte, conformément aux plans établis de temps en temps par le Bureau et approuvés par le ministre

b) d'assurer que l'outillage technique et le fonctionnement desdits postes soient conformes aux normes et méthodes que le Bureau considérera appropriées; et

c) d'assurer que des émissions suffisantes et des programmes d'ensemble soient offerts par lesdits postes pour l'intérêt du public en général...

La loi dit encore:

a) En ce qui concerne les programmes de la Commission (c'est-à-dire, du service public de radiodiffusion), le Bureau devra consulter la Commission; pour ce qui est des programmes des postes privés de radiodiffusion, il devra consulter les représentants de ces dits postes; et

b) Le Bureau devra, en particulier:

(i) assurer une variété raisonnable de programmes;

(ii) assurer que les émissions de culte divin et les autres émissions de nature religieuse soient diffusées en quantité suffisante et à des heures appropriées, et qu'aucun poste ne diffuse quoi que ce soit qui ne serait pas de nature religieuse durant toute la période de temps consacrée par ce poste au culte divin ou à toute autre émission de nature religieuse

(iii) assurer qu'on fournisse sur une base équitable, l'usage des postes de diffusion pour les questions politiques et controversées;

M. BEAUDRY: Monsieur le président, puis-je invoquer le règlement?

Le PRÉSIDENT: Bien, monsieur Beaudry.

M. BEAUDRY: Je suppose que nous en sommes encore à la période des questions. S'agit-il d'une question posée à M. MacDonald? Sinon, ce n'est pas réglementaire.

M. MACLEAN: C'est une question, monsieur le président, et elle s'adresse à M. MacDonald.

M. BEAUDRY: Venez-en à un point d'interrogation.

M. MACLEAN: Je regrette, mais j'ai déjà dit tout à l'heure, monsieur le président, qu'il me fallait donner quelques explications assez longues. "(iv) déterminer jusqu'à quel point la réclame peut être diffusée dans le programme de tout poste privé; et (v) déterminer les heures de service des postes de radiodiffusion, de télévision, et autres semblables."

Autant que j'ai pu le constater, on a établi ce Bureau en Australie parce qu'on a découvert dans la pratique, que les postes privés et ceux de la Commission australienne de la radiodiffusion entraient en concurrence dans certaines circonstances. Quand la Commission devait agir comme organisme de réglementation, elle ne pouvait le faire sans parti pris, en tout désintéressement, et pouvait être influencée par le fait qu'elle était elle-même l'une des deux parties en cause, si l'arbitre de deux équipes de football était membre d'une des deux équipes. Je ne sais si la comparaison est tout à fait juste ou non. Et voici la question que je veux poser à M. MacDonald: croyez-vous que l'Australie, après avoir connu pendant plusieurs années une situation semblable à la nôtre, a régressé quand elle a adopté cette loi? J'aurai ensuite une autre question à lui poser.

Le TÉMOIN: Quand a-t-on adopté cette loi? Vous avez mentionné une date, mais je ne l'ai pas saisie.

M. MACLEAN: Je n'en suis pas absolument sûr. Je crois que c'était en 1950.

Le TÉMOIN: Oui, à mon sens, ce serait une régression, si l'on agissait de même au Canada. Je ne connais pas les circonstances qui ont motivé cette loi en Australie et je présume qu'il y avait sans doute nécessité. Sans en connaître quoi que ce soit, il faut dire que cette modification, peut-être nécessaire et désirable à cause des circonstances existant en ce pays, pouvait aussi refléter la politique du gouvernement australien.

M. MACLEAN: En page 48 du raport de la Commission royale des arts, des lettres et des sciences, on trouve une louange à l'adresse de l'admirable travail que fait Radio-Canada dans le domaine de la radiodiffusion... je crois que tout le monde s'accorde là-dessus...

Le PRÉSIDENT: Nous connaissons tous le rapport en question.

M. MACLEAN: Le rapport ajoute que la Société "s'acquitte de manière moins louable de sa fonction de régie". M. MacDonald ou M. Forsey ont-ils des commentaires à faire à ce sujet?

Le TÉMOIN: La régie de quoi?

M. MACLEAN: De la radiodiffusion.

Le TÉMOIN: Nous pourrions commenter, si nous voyions le contexte.

M. FORSEY: Si je me souviens bien, on y déclarait que Radio-Canada laissait trop de corde aux postes privés et qu'il ne voyait pas d'assez près à ce que ceux-ci s'en tiennent aux normes établies. Voilà, si ma mémoire est bonne, certaines critiques faites par la Commission Massey.

M. FULTON: En réponse à la première question de M. MacLean, M. MacDonald a fait une observation intéressante. Je ne veux pas citer ses paroles de travers, car notre discussion doit être raisonnable... Il a déclaré que la loi peut être attribuable au changement de gouvernement en Australie, et qu'elle peut avoir reflété la politique du nouveau gouvernement. Pour présenter la chose le plus équitablement possible, je voudrais savoir si M. MacDonald insinuait par là qu'il peut arriver qu'un gouvernement élu, comme le gouvernement australien en question, ne se soucie pas de l'opinion et du bien-être publics?

Le TÉMOIN: Cela peut arriver.

M. FULTON: Cela se peut, oui, d'accord. Mais diriez-vous que c'est probable?

M. BEAUDRY: Permettez-moi de faire remarquer qu'il nous manque un élément très important. On ne nous a pas fourni le texte de la loi originale dont les modifications nous ont été lues par M. MacLean.

M. MACLEAN: J'ai déclaré au préalable que le régime radiophonique australien était très rapproché de notre régime actuel.

M. BEAUDRY: Était-il presque identique?

M. MACLEAN: Oui. La seule différence importante, c'est que la radio australienne nationale ne "vend" pas de périodes de temps radiophonique. On n'y permet aucune réclame commerciale.

M. KNIGHT: Sans exiger que M. Forsey soit un expert en radiodiffusion australienne, j'aimerais qu'il nous dise si le seul travail de la Commission radiophonique de ce pays consiste à fournir les émissions. En fait, le gouvernement australien fournit toute l'installation matérielle; par exemple, c'est le bureau de poste général qui assure la transmission. J'aimerais poser la question à M. MacLean, mais le règlement me l'interdit.

M. FORSEY: Autant qu'il m'en souvienne, la Commission Massey déclarait que le régime australien différait distinctement du nôtre à cette époque. Je n'ai pas repassé le rapport ces derniers jours et je ne suis sûrement pas un expert en la matière, mais j'ai été très étonné lorsque M. MacLean a affirmé que le régime australien était presque identique au nôtre avant l'adoption de la loi.

M. DINSDALE: Je cite les dernières phrases du 3e paragraphe de la page 3 de votre mémoire:

> Le Congrès est persuadé qu'une telle mesure (la création d'un organisme indépendant) provoquerait tôt ou tard, et probablement plus tôt que plus tard, l'absorption de la radio canadienne par les intérêts américains. Point n'est besoin d'élaborer sur les conséquences qui pourraient en résulter sur l'avancement des arts et des lettres au Canada.

> Si nous désirons voir fleurir et s'épanouir une véritable culture canadienne, il faut préserver le caractère vraiment canadien de nos émissions. Et ce n'est pas le moyen d'atteindre cette fin que d'affaiblir Radio-Canada.

Ce paragraphe laisse entendre qu'advenant la création de l'organisme de régie dont nous parlions, la radio et la télévision canadiennes seraient inévitablement submergées par l'influence américaine. Pourquoi serait-ce inévitable? Pourquoi l'influence culturelle de la radiodiffusion s'évanouirait-elle sous l'empire d'un organisme indépendant?

M. FORSEY: Je demande pardon au Comité si je dois répéter ce que nous avons déjà dit. Apparemment, nous n'avons pas été assez clairs au début et nous devons expliquer de nouveau notre attitude. En établissant un organisme du genre de celui dont on nous laisse supposer la création...

M. FULTON: Qui vous laisse supposer?

M. FORSEY: L'A.C.R. et tous ceux qui en ont parlé, à ma connaissance.

M. FULTON: Vous nous avez déjà dit que l'A.C.R. n'en parlait pas.

M. FORSEY: Je ne parle pas du mémoire. J'ai consulté les comptes rendus des Débats de la Chambre à ce sujet. L'impression générale, chez nous, c'est que cet organisme aurait pour effet de créer deux systèmes concurrents. Nous la tirons du contexte, et des dépositions de l'A.C.R. devant la Commission Massey, par exemple, où l'idée a été exprimée plus entièrement que devant tout organisme public. La tendance générale de ces affirmations voulait que ledit organisme de régie fasse fonction d'arbitre et de juge entre un réseau public et un réseau privé. A notre avis, il résulterait de cette situation l'affaiblissement de Radio-Canada et le renforcissement marqué de la radio privée. Je ne vois pas pourquoi les radiodiffuseurs privés demanderait l'établissement de cet organisme si ce n'est pour cela. Ils auraient beau jeu pour faire de l'argent, fort naturellement et comme il se doit. Et une manière facile de faire de l'argent, c'est de retransmettre les émissions américaines qui sont très populaires ici, on ne saurait le nier. En ne réalisant pas eux-mêmes des émissions canadiennes, les radiodiffuseurs économiseraient, et ceci est encore plus vrai de la télévision; ce qui veut dire qu'on "bourrerait" de plus en plus les auditeurs canadiens d'émissions américaines.

M. DINSDALE: Monsieur le président, M. Forsey vient de dire qu'il ne voit aucune autre raison en faveur d'un organisme indépendant de réglementation. Ne croyez-vous pas que cet organisme serait pourtant la réponse à la thèse du dit document jaune où l'on met l'accent sur la liberté d'expression et où l'on se plaint d'être sous une influence dominatrice, qui est bienveillante pour le moment, mais qui ne le serait peut-être pas autant advenant un changement de politique du gouvernement. Un organisme indépendant de régie est la réponse au besoin de liberté d'expression que mentionne l'A.C.R.

M. FORSEY: Cette notion de l'A.C.R. que Radio-Canada met des entraves à la liberté est une absurdité. Plus j'étudie le document à couverture jaune et à lettres vertes que l'A.C.R. a présenté au Bureau des gouverneurs, plus j'en trouve la thèse absurde. Je m'étonne de la sottise qu'il manifeste.

M. FULTON: Je ne défends pas la cause de l'A.C.R. Ma question se rapporte à l'opinion de M. Forsey selon laquelle l'existence d'un organisme indépendant affaiblirait la position de Radio-Canada. Établissons une comparaison entre le présent cas et celui des chemins de fer et de la Commission des Transports. Établissons-en une autre avec les Lignes aériennes Trans-Canada et l'organisme indépendant de réglementation appelé la Commission des transports aériens. Dans ce domaine, le gouvernement a stipulé que les

lignes aériennes de l'État, administrées par une compagnie de la Couronne qui est indépendante, seront les principales lignes aériennes du pays et qu'elles seules assureront le service transcanadien. Croyez-vous que cette politique est affaiblie par le fait que les L.A.T.-C. sont régies par la Commission des transports aériens qui dresse les règlements et établit les normes du transport aérien au pays?

M. FORSEY: Ce sont deux catégories d'entreprises bien différentes. Plus j'y pense, plus la comparaison entre l'industrie ferroviaire ou les transports aériens et la radiodiffusion m'apparaît sans valeur aucune. Les transports et la radiodiffusion ne sont absolument pas le même genre d'activité.

M. FULTON: Je m'attaque à l'argument que vous avancez, selon lequel l'existence d'un organisme indépendant de réglementation affaiblirait immédiatement l'organisme exécutif régi par le gouvernement, car je ne conçois pas que la Commission des transports aériens nuise aux Lignes aériennes Trans-Canada. Si je vous ai bien compris, vous avez déclaré que du moment qu'on instituerait un organisme indépendant chargé de régir la radiodiffusion, l'importance primordiale de Radio-Canada, en tant que réseau national d'État, s'en trouverait immédiatement diminuée. Votre mémoire ajoute que tôt ou tard, la radio canadienne sera submergée par l'influence américaine. Si nous nous servions du même argument, nous devrions dire que les L.A.T.-C. seront tôt ou tard assimiliées par les lignes aériennes américaines.

M. FORSEY: Mais pas du tout. Il n'y a aucune similitude entre les deux cas. Après tout, si l'on avait institué les L.A.T.-C. pour remplir la fonction de Radio-Canada, il pourrait y avoir quelque analogie; mais elles n'ont pas le même but. Le National-Canadien non plus n'a pas la même mission que Radio-Canada. Le système des chemins de fer est bien différent. Je conteste l'argument que vous avanciez tout à l'heure, monsieur Fulton, soit que le National-Canadien a été institué pour desservir les régions reculées et arriérées.

M. FULTON: Je ne veux pas dire qu'il a été organisé à cette fin dès l'origine, mais c'est une de ses fonctions aujourd'hui.

M. FORSEY: D'accord. Mais c'était aussi un des buts du Pacifique-Canadien à son origine. Vous souvenez-vous des paroles de M. Pope, ancien ministre des Chemins de fer et Canaux: "Le jour où le Canadien-Pacifique s'écroulera, le parti conservateur en fera autant."

M. FULTON: Et le dominion du Canada aussi.

M. FORSEY: C'était un instrument du Gouvernement, tout comme le National-Canadien actuellement.

M. CARTER: Vous prétendez que les postes privés voudraient renverser les rôles, de sorte qu'ils deviendraient le compétiteur de la radio nationale au lieu d'en être le suppléant. C'est le changement fondamental que vous craignez?

M. FORSEY: Oui.

M. HANSELL: Je m'adresse maintenant à M. M. Forsey et MacDonald. Votre mémoire affirme qu'un organisme indépendant de régie aurait pour effet de transformer le régime radiophonique en deux réseaux concurrents. Je n'accepte pas cette conclusion, mais laissez-moi vous demander, pour le seul plaisir de la discussion, la question suivante: qu'avez-vous contre la concurrence, du moment qu'un organisme indépendant la régit?

M. FORSEY: M. MacDonald me demande de vous répondre. Nous sommes opposés à ce principe parce qu'il détruit l'unité de notre réseau national. D'une convention à l'autre nos membres ont appuyé officiellement la proposition originale de la Commission Aird selon laquelle il ne devrait exister qu'un seul réseau national de radiodiffusion au pays et qu'il faudrait se débarrasser des postes privés. C'était le principe soutenu par le Congrès. Dans

le moment, nous acceptons un compromis que nous jugeons raisonnable; nous voulons être pratiques sans être doctrinaires. Si l'on veut ramener notre raisonnement à sa base logique, dans ce cas, nous aimerions voir un seul réseau national sans postes privés. Nous n'avons aucunement confiance dans cette concurrence entre postes privés et postes d'État. A notre avis, les postes privés doivent être secondaires, ancillaires et tributaires du réseau national. Tant qu'ils remplissent ce rôle, très bien; mais s'ils cessent de remplir ce rôle, ils n'ont plus de raison d'être. C'est contraire à notre opinion que de vouloir les établir en un régime distinct et autonome.

M. GOODE: Je ne me suis pas mêlé à la conversation depuis un moment, et je n'ai pas l'intention de m'y mêler longtemps. Ce qu'on vient de dire est très intéressant. Il existe dans la partie inférieure de la Colombie-Britannique... je cite de mémoire seulement... au moins une demi-douzaine de postes indépendants, dont quelques-uns sont rattachés au syndicat que représentent ces messieurs. Il me semble que ce serait extrêmement malheureux qu'on raye quelques centaines d'employés du marché ouvrier parce qu'il est impossible d'englober dans un réseau national tous ces postes actuellement heureux en affaires. Si j'ai bien compris ce qu'on a déclaré, il résulterait de la création d'un tel système qu'au moins deux ou trois centaines de personnes seraient mises à pied. Le témoin voit-il la chose de cette façon?—R. Non.

D. Auriez-vous l'obligeance d'examiner la question? Je crois que vous êtes au courant de la situation dans ces régions. Que ferait-on des gens qu'on mettrait à pied parce que le Congrès veut se débarrasser des postes privés?—R. Chaque fois qu'il y a eu progrès technique depuis le début de l'histoire du monde, certaines personnes ont dû changer d'occupations. Ces gens ne seraient pas perpétuellement sans travail. Autant que je sache, Radio-Canada pourrait sûrement administrer efficacement le réseau national dans les circonstances que vous mentionnez. Le fait que les employés en question ne travailleraient plus pour les postes privés ne les empêcherait pas de trouver de l'emploi ailleurs.

D. Supposons qu'il n'existe que le poste ou les deux postes de Radio-Canada, et que les postes privés, qui emploient à ma connaissance plusieurs centaines de personnes, soient éliminés. Pensez-vous que Radio-Canada, avec son installation actuelle de radio et de télévision, pourrait employer ces personnes?—R. En vérité, je n'en sais rien. Peut-être que oui, peut-être que non. Dans le cas où la Société ne le pourrait pas, cela ne les empêcherait pas de se trouver un emploi du même genre, un meilleur emploi peut-être. C'est une situation qui s'est présentée constamment au cours des ans, et elle continue de se présenter.

D. Dois-je déduire de votre déclaration que vous verriez d'un bon œil que les postes privés de la côte de la Colombie-Britannique ferment leur porte?—R. Je n'ai jamais dit cela. Nous avons établi nos principes, qui s'accordent avec ceux du rapport de la Commission Aird. Et nous ne nous sommes pas départis de ces principes. Ils ne s'appliquent pas seulement à la région côtière inférieure de la Colombie-Britannique, mais au Canada tout entier.

D. N'avez-vous pas déclaré que vous verriez volontiers les postes privés fermer leur porte?—R. Je n'ai pas dit cela.

D. J'affirme que vous l'avez dit.

M. FORSEY: En réponse à M. Hansell, j'ai dit que si nous en revenions à la question de concurrence, il y a autre chose; d'une convention à l'autre, nos membres se sont officiellement prononcés en faveur d'un réseau national entièrement étatisé; mais que nous sommes des gens pratiques et raisonnables, et que, du moment que le système actuel donne satisfaction et qu'il semble refléter la volonté de la population, nous nous en contentons.

M. GOODE: Je vous ai entendu dire tout à l'heure que votre Congrès préférerait se débarrasser des postes privés.

M. FORSEY: C'est ce que nos conventions ont exprimé maintes et maintes fois.

M. GOODE: J'avais donc bien entendu.

M. FORSEY: J'ai affirmé que, dans le cas où les postes privés ne rempliraient pas le rôle de tributaires du réseau national, il vaudrait mieux s'en défaire. Du moment qu'ils remplissent ce rôle, nous n'y sommes pas opposés.

M. GOODE: Je lirai le compte rendu de la séance.

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas l'intention d'annihiler les postes privés pour le plaisir de les annihiler.

M. GOODE: Je lirai demain le compte rendu de la séance afin de vous rendre justice. Je verrai à ce moment ce que vous avez dit au juste.

M. MACLEAN: Permettez-moi d'apporter une correction. On m'a demandé tout à l'heure l'année où le Bureau australien de la radio a été institué. J'avais répondu que c'était en 1950, mais ce fut en réalité en 1948.

Le PRÉSIDENT: Il est 10 heures, messieurs. La discussion a été très intéressante. MM. MacDonald et Forsey peuvent-ils être excusés?

M. FLEMING: Peuvent-ils plutôt nous excuser?

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, je remercie MM. MacDonald et Forsey d'être venus ici ce soir.

Le Comité s'ajourne à demain. Nous nous réunirons à 3 h. 30 dans cette salle.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. Robinson

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCES DU MERCREDI 29 AVRIL

et du

JEUDI 30 AVRIL 1953

Exposé de l'Association canadienne des radiodiffuseurs

TROISIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

TÉMOIN:

M. T. J. Allard, directeur général de l'Association canadienne des radiodiffuseurs

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

74471—1

ORDRE DE RENVOI

MERCREDI 29 avril 1953.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Weaver soit substitué à celui de M. Mutch sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

MERCREDI 29 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

En conformité de son ordre de renvoi du 22 avril, votre Comité a étudié le bill 340 intitulé: Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, et il a décidé de rapporter ledit bill sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs audit bill est annexé au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. A. ROBINSON.

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 29 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. W. A. Robinson, excepté pour une période où le vice-président, M. Pierre Gauthier, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Beaudry, Boisvert, Breton, Carter, Courtemanche, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens, Î. P.-É.*), Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Robinson.

Aussi présents: De l'Association canadienne des radiodiffuseurs: M. F. H. Elphicke, président du bureau des directeurs et M. E. F. MacDonald, vice-président; M. J. T. Allard, directeur général, M. Guy Roberge, avocat, et les directeurs suivants: MM. J. Craig, Brandon (Man.); W. Slatter, Guelph (Ont.); J. Davidson, Toronto (Ont.); G. Gaetz, Edmonton, (Alb.); H. Crittenden, Regina (Sask.); F.-B. Ricard, Sudbury (Ont.); A. Dupont, Montréal (Qué.); H. Lepage, Québec (Qué.); M. Neill, Fredericton (N.-B.); W. Rea, New-Westminster (C.-B.); J.-P. Lemire, Hull (Qué.).

M. T. J. Allard donne lecture du mémoire de l'Association canadienne des radiodiffusieurs et il est interrogé à ce sujet. Des exemplaires de son exposé préliminaire, du mémoire de l'Association et des appendices sont distribués au Comité.

A 4 h. 25 de l'après-midi, le Comité suspend la séance pour permettre aux membres de prendre part à un vote en Chambre. A 4 h. 45 de l'après-midi, le Comité reprend ses délibérations.

L'interrogatoire de M. Allard se continue et, à 5 h. 30, le Comité s'ajourne à 8 h. 15 du soir.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le Comité se réunit à 8 h. 15 sous la présidence du vice-président, M. Pierre Gauthier, excepté lorsque le président, M. W. A. Robinson, est présent.

Présents: MM. Beaudry, Breton, Carter, Courtemanche, Decore, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Knight, MacLean (*Queens, Î. P.-É.*), McCann, Robinson.

Aussi présents: les mêmes qu'à la séance de l'après-midi.

Sur motion de M. Decore,

Sur motion de M. Decore,

Il est ordonné,—Que le mémoire et ses appendices "A", "B" et "C" présentés par l'Association canadienne des radiodiffuseurs soient imprimés en appendice aux témoignages d'aujourd'hui. (*Voir appendice I des témoignages d'aujourd'hui*).

L'interrogatoire du témoin se continue et, à 10 heures du soir, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 11 h. 30 du matin, le jeudi 30 avril.

JEUDI 30 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. Pierre Gauthier, vice-président.

Présents: MM. Boisvert, Breton, Carter, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens, Î. P.-É.*), Richard (*Ottawa-Est*), Riley et Weaver.

Aussi présents: MM. T. J. Allard, F. H. Elphicke, E. F. MacDonald, Guy Roberge, J. Craig, W. Slatter, J. Davidson, G. Gaetz, H. Crittenden, F.-B. Ricard, A. Dupont, H. Lepage, M. Neill, W. Rea et J.-P. Lemire.

M. Fleming dépose un exposé de M. Donald M. Ferguson, de Hudson-Heights (Que.).

Le Comité poursuit l'interrogatoire de M. Allard et de ses associés au sujet du mémoire de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

M. Fleming soulève une question de privilège et dépose au compte rendu un extrait du Hansard, page 3179, dont il a été question à la séance précédente.

L'interrogatoire des témoins terminé, le vice-président remercie l'Association de son exposé.

M. Allard remercie le Comité en son nom personnel et celui de ses associés.

A 12 h. 55, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

29 AVRIL 1953.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je constate que nous sommes en nombre.

Nous allons entendre aujourd'hui un exposé de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, et je demande au secrétaire de distribuer la documentation fournie au Comité.

M. GOODE: Monsieur le président, à titre d'explication sur un fait personnel, il y a eu discussion hier soir entre M. Forsey et moi-même au cours des délibérations du Comité. J'ai dit que M. Forsey avait déclaré que c'était l'intention du Congrès canadien du travail d'éliminer les postes privés au Canada et j'ai ajouté que je lirais la transcription de ses paroles aujourd'hui. La voici: "D'une convention à l'autre, nos membres ont appuyé officiellement la proposition originale de la Commission Aird selon laquelle il ne devrait exister qu'un seul réseau national de radiodiffusion au pays et qu'il faudrait se débarrasser des postes privés. C'était le principe soutenu par le Congrès".

Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire d'autres commentaires.

M. KNIGHT: Cette question de privilège qui vient d'être soulevée est-elle sujette à débat?

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est exact. Il est bien évident qu'il y a là une erreur de typographie.

M. KNIGHT: Je dois dire que dégager ainsi du texte une simple phrase donne une impression tout à fait erronée, parce que, lorsque M. Forsey a été provoqué par M. Goode, l'accusation de celui-ci était à l'effet que M. Forsey avait déclaré qu'il aimerait que tous les postes privés du sud de la Colombie-Britannique fussent fermés et que les employés de ces postes fussent mis dehors, et M. Forsey, apparemment piqué par l'idée de lui faire dire des choses qu'il n'avait pas dites les a niées et a simplement ajouté que le Congrès canadien du travail, dans ses conventions, a toujours favorisé la radiodiffusion d'État, et il a ajouté que bien que ce fût son programme primitif, il en était venu à la conclusion d'accepter, comme bien d'autres d'ailleurs, l'idée d'avoir des postes privés dépendant de Radio-Canada, comme c'était l'intention primitive de la loi. Il a ajouté que la situation actuelle le satisfait tout à fait. Je crois qu'il a aussi fait remarquer que quels que soient ceux qui possèdent les postes, il faudra que ceux-ci fonctionnent et que, par conséquent, personne ne sera mis à la porte. Je crois qu'en toute justice pour M. Forsey, cette question doit être consignée au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Je crois que lorsque le compte rendu imprimé sera à la disposition des membres, ils seront en mesure de lire tous les témoignages et de décider comme bon leur semble.

Je dois vous faire remarquer, messieurs, que les documents que l'on vous distribue maintenant consistent d'abord en une déclaration préliminaire au Comité parlementaire de la radiodiffusion, 1953, puis d'un mémoire, en troisième lieu, d'appendices au mémoire que vous trouverez dans vos enveloppes.

Je demande maintenant à M. T.-J. Allard, directeur général de *l'Association canadienne des radiodiffuseurs,* de présenter son exposé.

M. T.-J. Allard, directeur général de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, est appelé:

Le TÉMOIN: Avec votre permission, messieurs, je vais demander à M. F. H. Elphicke, président du bureau des directeurs, de vous présenter les directeurs qui sont ici présents.

Le PRÉSIDENT: Je ne demande pas mieux.

M. F. H. ELPHICKE (président du bureau des directeurs de l'A.C.R.): Monsieur le président et messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter M. Arthur Dupont, de Montréal; M. Bill Rea, de New-Westminster (C.-B.); M. Baxter Ricard, de Sudbury (Ontario); M. Harold Crittenden, de Regina; M. Garry Gaetz, d'Edmonton; M. Finlay MacDonald, vice-président, de Halifax; M. Jack Davidson, de Toronto; M. Wallace Slatter; M. John Craig, de Brandon (Manitoba); et M. Guy Roberge, de Québec, notre avocat.

Le TÉMOIN: Si vous le voulez bien, monsieur le président et messieurs, je vais vous lire une déclaration préliminaire établissant l'ensemble des points importants du mémoire qui a été déposé devant le Comité, et m'étendre quelque peu sur nos principes fondamentaux.

Monsieur le président et messieurs:

"Nous désirons établir brièvement les principes fondamentaux indiqués dans notre exposé au Comité et les raisons à leur appui. Notre exposé et notre déclaration préliminaire n'ont pour but que d'aider le Comité dans son étude d'un aspect extrêmement important du développement du Canada.

Le fait que le présent Comité siège et qu'un comité spécial plutôt qu'un comité permanent ait siégé avec grande régularité depuis plusieurs années indique peut-être plus que toute autre chose l'accord général sur le besoin d'une étude constante et d'une revision de la radiodiffusion, ainsi que d'une législation adéquate.

Les principes fondamentaux établis dans notre exposé sont les suivants:

(1) La radiodiffusion, comme toutes les formes de publication, exige une réglementation légale dans l'intérêt du public.

(2) Dans la méthode et la portée d'une telle réglementation, on devrait tenir compte du degré de développement de la radiodiffusion et de sa place réelle dans la société, tout en se conformant aux principes démocratiques établis depuis longtemps.

La tâche d'établir une méthode et une portée convenable en matière de réglementation est facilitée par le fait qu'il existe des situations semblables, résolues sur une base d'expérience et de principes, et qu'en général, la société a depuis longtemps établi des méthodes et des principes fondamentaux pour la réglementation de toutes les autres formes de publication.

Par conséquent, une législation appropriée conforme aux réalités des conditions actuelles et aux principes démocratiques fondamentaux devrait reconnaître

a) le principe de la séparation des fonctions exécutives, législatives et judiciaires;

b) la place qu'occupe la radiodiffusion dans la société comme forme de publication et partie intégrale de la presse.

(3) A cause de l'expansion rapide et étonnante de la radiodiffusion, la législation qui s'y rapporte est désuète et ne s'applique pas à la situation qu'elle avait pour but de régir.

(4) La création d'un organisme de réglementation distinct pour la radiodiffusion, comme nous le préconisons dans notre exposé au Comité, n'est pas du tout une attaque contre Radio-Canada, et elle ne nuira aucunement à sa position. Au contraire, elle encouragerait l'utilisation et le développement complets des deux formes de radiodiffusion dans la société.

---

(1) Tel qu'indiqué aux pages 1, 6 et 7 de notre mémoire soumis au Comité, la radiodiffusion est la forme la plus nouvelle de publication. La loi, comme il convient, établit une distinction marquée entre l'inpression et la publication. La première n'est qu'un acte de fabrication, alors que l'autre en est un de distribution.

Pendant des siècles, les éditeurs de livres, de périodiques et de journaux étaient à peu près les seuls dans ce domaine. Leurs seuls concurrents étaient les orateurs du coin des rues et des salles publiques qui ne pouvaient atteindre que ceux qui étaient à portée de leur voix. La concurrence était si faible qu'on en était venu à croire que ceux qui utilisaient une presse étaient les seuls à s'occuper de publication. Il est compréhensible qu'on en soit venu à le penser, mais on avait et on a tort.

Des centaines d'années après que Copernic et Galilée eurent prouvé le contraire, nous parlons encore du soleil "levant" ou "couchant". Parce que l'imprimerie a été pendant longtemps le principal moyen mécanique de faire une publication, nous confondons encore les deux termes. Ce n'est pas la forme qui compte, mais bien l'acte lui-même. Ainsi, la radiodiffusion est une publication et elle forme une partie intégrante de la presse.

Une longue expérience légale et constitutionnelle a résolu, dans les sociétés démocratiques, le conflit apparent entre

a) la nécessité, dans l'intérêt public, que la matière publiée soit libre de tout contrôle, et

b) la nécessité d'un degré convenable de réglementation légale dans l'intérêt public.

L'ajustement a été fait au moyen de lois appropriées adoptées par des corps élus, mais appliquées par le jugement d'une troisième partie, des tribunaux.

(2) Ces lois existantes s'appliquent déjà dans le cas de la diffusion par publication. Nous croyons que tous les éditeurs, comme nous l'avons fait remarquer aux pages 5 et 6 de notre mémoire soumis au Comité, devraient être gouvernés par les lois existantes ou celles établies et appliquées de la même manière que lesdites lois et qu'aucun genre de publication ne devrait être seul l'objet de certains contrôles discrétionnaires.

Si la radiodiffusion n'est pas dans cette situation, c'est dû en bonne partie au fait qu'il a fallu à toute nouvelle idée ou invention qui en vaut la peine une période d'ajustement pour qu'elle puisse trouver sa place convenable et la plus utile dans le cadre de la société. L'attitude que la société a prise, particulièrement en ce qui concerne la réglementation, a été dans chaque cas périodiquement et successivement modifiée au fur et à mesure que la nouvelle idée ou la nouvelle invention progressait, en permettant ainsi pleine disponibilité, utilité et liberté d'emploi.

Le développement de la réglementation pour se conformer à la réalité d'une idée ou d'une invention en voie de progrès est tout à fait évident dans des cas comme ceux de la presse à imprimer, de la machine à vapeur et de la machine à combustion interne.

Ainsi, il fut un temps où il était jugé à propos d'accorder un permis pour la publication d'un imprimé et d'exiger l'approbation préalable du texte par

l'autorité reconnue. De la même façon, on considérait autrefois comme précaution essentielle que les trains et les automobiles fussent précédés d'un homme à pied portant un drapeau avertisseur.

Le développement de ces inventions et leur emploi plus répandu ont nécessité la modification de ces règles et contrôles restrictifs afin qu'elles soient pleinement utilisées par la société et donnent leur maximum de rendement. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, nous croyons que la reconnaissance de la place de la radiodiffusion dans notre société d'aujourd'hui doit faire partie du concept de la réglementation.

Tel que mentionné plus haut, ainsi qu'aux pages 11, 12 et 13 de notre mémoire, l'autre partie devrait reconnaître le principe de la séparation des pouvoirs. Dans les pays démocratiques, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire a depuis longtemps été reconnue en théorie et en pratique comme étant un principe solide sanctionné par la tradition et le bon sens et, dans un pays, elle est devenue un principe immuable de la constitution.

Aux États-Unis, le comité présidentiel sur la direction administrative (1937) a appuyé sur le fait que les sociétés du gouvernement doivent être distinctes de toute agence de surveillance gouvernementale intéressée dans le même domaine et y être assujetties, que cette agence soit une commission ou un département du gouvernement. On s'en est toujours tenu à ce principe qui a été récemment confirmé par la commission dite Commission Hoover.

Au Royaume-Uni, le même principe a été appliquée dans l'établissement des industries étatisées. Ordinairement, on établit une société du gouvernement qui, à son tour, est régie par une commission ou un département.

Au Canada, on a appliqué le même principe dans des domaines autres que celui de la radiodiffusion. Personne ne prétendrait, par exemple, que le National-Canadien et la Commission des transports doivent être réunis, ou que les Lignes aériennes Trans-Canada devraient s'approprier les fonctions de la Commission des transports aériens. Il est ainsi reconnu qu'une société du gouvernement qui fournit des effets ou des services doit être distincte d'une agence de réglementation qui accorde des permis ou des licences, ou passe des règlements qui atteignent la société du gouvernement de même que l'entreprise privée.

Dans les affaires provinciales, le même principe est considéré comme admis. Par exemple, dans la plupart des provinces, une société ou une commission du gouvernement produit de l'énergie électrique, mais, comme les compagnies privées, elle est soumise à un organisme de réglementation, d'ordinaire une Commission provinciale des services publics.

Un exemple frappant de l'adhésion du Parlement à ce principe fondamental s'est produit en 1952, lorsque le Parlement a adopté les recommandations de la commission McQuarrie qui condamnait la structure précédente de la Commission d'enquête sur les combines pour la raison principale que ladite commission avait agi à la fois comme juge et poursuivant. Au mois de juin 1952, et du consentement de toutes les parties, la législation antérieure a été complètement revisée, ce qui a amené la séparation des fonctions. On s'est basé sur le fait que bien que des exemples particuliers d'abus ne pouvaient être signalés, la combinaison des fonctions ouvrait la porte à des abus et donnait une apparence de partialité contraire aux principes fondamentaux de notre droit.

La Société Radio-Canada est forcée de fonctionner dans les limites d'un pouvoir législatif qui viole clairement le principe essentiel dont il est question plus haut. Elle agit en premier lieu comme une société du gouvernement qui exploite des postes de radiodiffusion. Elle agit aussi quasi judicièrement en recommandant des licences et, au point de vue législatif, en établissant des règlements qui s'appliquent à elle-même et aux postes de radio indépendants auxquels elle fait concurrence dans l'exercice de sa production.

Il va sans dire assurément, que tout principe ou précédent solide veut que les fonctions de réglementation soient exercées par une agence indépendante ou en dehors de la Société. Tout comme une agence ne devrait pas agir à la fois comme juge et poursuivant, elle ne devrait pas non plus faire concurrence aux particuliers et les réglementer.

Une telle réforme serait simple et ne diminuerait ou n'affecterait en rien les propres pouvoirs du gouvernement. Cependant, elle ferait disparaître la plainte bien fondée que le système actuel donne une impression d'injustice et de préférence indue. Elle supprimerait aussi une violation fondamentale de principe.

(3) La législation actuelle est basée sur le développement et la situation de la radiodiffusion il y a près d'un quart de siècle. Dans ce temps-là, le rythme du développement de la radiodiffusion et son importance véritable dans la vie de la société n'étaient pas et ne pouvaient pas avoir été prévus. La radiodiffusion s'est plus développée au cours des 25 dernières années que l'industrie de l'automobile pendant les 50 dernières années, ou la machine à vapeur depuis les 75 dernières années. Et cependant, la législation se rapportant à celles-ci a été considérablement modifiée depuis leurs premiers stades de développement.

Il serait tout à fait déraisonnable de s'attendre à ce que les législateurs d'autrefois fussent doués d'omniscience. Ils devraient s'occuper des faits comme ils les voyaient, et avec les moyens à leur portée. Le fait que la radiodiffusion s'est développée si rapidement ne diminue en rien leur capacité de prévoir, mais il est simplement un tribut à la faculté d'adaptation technique et sociale de notre temps.

Les deux principaux décrets qui gouvernent aujourd'hui la radiodiffusion sont la Loi du radiotélégraphe et la Loi canadienne sur la radiodiffusion.

La première de ces lois, celle du radiotélégraphe, a d'abord été adoptée en 1913 et était destinée à réglementer l'emploi de ce nouveau moyen de communication par les navires en mer. Le très hon. C. D. Howe disait à la Chambre des communes le 8 juillet 1947: "Si l'honorable député veut bien se reporter aux archives du ministère de la Marine, l'un des services qui ont précédé le ministère des Transports, il constatera que la loi sur la radio était à peu près la même qu'aujourd'hui."

La seconde loi, soit celle sur la radiodiffusion, a été préparée non seulement à une époque où le développement de la radiodiffusion ne pouvait pas avoir été prévu, mais alors qu'on n'attachait que peu d'importance à ce nouveau moyen de communication et qu'il existait beaucoup de confusion à cet égard. Ceux qui ont rédigé la législation n'étaient pas éloignés du rapport Aird qui a recommandé la nationalisation complète de la radiodiffusion au Canada. Si cette recommandation avait été acceptée par le public, la loi actuelle sur la radiodiffusion régirait la situation qu'elle avait pour but de régler, plutôt qu'une situation tout à fait différente.

Toutefois, et si on en juge par les procès-verbaux du comité parlementaire sur la radiodiffusion de 1932, il est clair que le public n'était pas prêt à accepter cette recommandation, et que le comité s'est trouvé dans une situation bien embarrassante pour faire des recommandations. Le comité, sur le rapport duquel la loi est apparemment basée, a dit ceci:

> Votre Comité a eu la bonne fortune d'entendre les trois membres de la Commission Aird lui particulariser et lui expliquer leur rapport, ce qui lui a permis de réunir une documentation nombreuse et fort précieuse, et, quoique nous ne puissions nous ranger tout à fait à leur avis, il semble évident qu'un grand changement s'est opéré depuis trois ans dans la science de la radiodiffusion et la situation financière du pays.

Il est intéressant de noter que le comité a été frappé par le développement rapide de la radiodiffusion même entre 1929 et 1932. Et combien plus rapide et de plus grande portée a été ce développement entre 1932 et 1953.

Les témoignages présentés au comité sont révélateurs à la lumière de la situation actuelle. D'après le compte rendu du comité en date du 14 avril 1932, sir John Aird, appelé comme témoin, a dit ce qui suit:

> A mon avis, monsieur le président, les adversaires du rapport Aird ont grandement exagéré le coût estimatif d'un service de radiodiffusion de première classe au Canada. Au lieu d'un chiffre aussi absurde que 15 millions de dollars par année, il est probable que l'on puisse faire un excellent début avec une dépense annuelle d'environ $2,500,000. On a été tellement habitué au cours des dernières années à citer des chiffres astronomiques qu'on a oublié que 1 million est une somme très considérable. D'après moi, un million de dollars procurerait aux Canadiens un programme distinctif de divertissement, y compris beaucoup de musique légère, de comédie et autres programmes populaires, de même que des concerts symphoniques et des concerts radiodiffusés de Grande-Bretagne, d'Europe et d'autres parties du monde. Il ne serait pas nécessaire de soutirer un cent du trésor fédéral pour établir une radiodiffusion nationale sur la base recommandée dans le rapport Aird.

Le rapport du comité est daté du lundi 9 mai 1932, et la Loi canadienne sur la radiodiffusion a été présentée en première lecture à la Chambre des communes sept jours plus tard, soit le 16 mai 1932.

Il n'y a pas eu de discussion lors de la première lecture, et les remarques préliminaires prennent environ un quart de page du *Hansard* revisé.

La deuxième lecture a eu lieu le 18 mai. Bien que la Chambre siégeait en comité et étudiait le bill article par article, la discussion entière ne prend que 10 pages du *Hansard*.

Lors de la troisième lecture, et bien que certaines modifications furent proposées et étudiées en détail la discussion entière ne prend que deux pages et demie du *Hansard*.

Bien que les conditions aient changé entre 1929 et 1932, il est évident qu'il y a eu un changement beaucoup plus considérable dans les conditions et les circonstances de notre économie et notre société entre 1932 et aujourd'hui. Il est certain que la nature et l'étendue de la radiodiffusion ont changé énormément, et nous prétendons qu'il est par conséquent nécessaire de modifier la législation actuelle.

Ce n'est qu'ainsi que la législation peut tenir compte du changement des circonstances, de même que des faits et développements que l'on ne pouvait deviner il y a un quart de siècle.

Lorsque le rapport Aird a été rédigé en 1929, soit au début de la dépression, il y avait 65 postes privés au Canada. Il y en a maintenant 139, et des canaux sont à la disposition de bien d'autres. Cela ne comprend pas les centaines. peut-être les milliers de canaux disponibles pour des postes MF, les 230 canaux disponibles pour des postes de télévision, et les autres qui pourront être attribués. Cela se compare à moins de 100 quotidiens. Ce développement énorme démontre pourquoi on ne pouvait concevoir, lors de l'adoption de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, que la radiodiffusion est une publication, une forme d'entreprise comparable aux quotidiens et un organe très important d'information collective.

(4) Comme il en est question à la page 9 de notre mémoire, nous voulons qu'il soit bien entendu qu'il n'y a aucun fondement dans les accusations voulant que nous désirons atteindre la Société Radio-Canada, son existence ou le service qu'elle procure.

Au contraire, il semble que si elle était libre de se concentrer sur la radiodiffusion et la programmation, elle rendrait un meilleur service pour lequel, d'ailleurs, elle a été créée.

Nous croyons que la Société Radio-Canada et des postes privés doivent continuer d'exister dans une atmosphère qui encouragerait les deux à se maintenir et à améliorer leurs services respectifs envers le peuple.

La création d'un nouvel organisme indépendant reconnaîtrait les changements qui ont eu lieu dans notre société, de même que dans la structure et le développement de la radiodiffusion depuis le début de la loi primitive.

On a tendance à confondre la question de la liberté de la radiodiffusion et de la télévision avec celle de la propriété publique en regard de la propriété privée. Déclarer que la radiodiffusion ou la télévision de nouvelles doit être libre n'est pas plus une attaque dirigée contre la Société Radio-Canada que de déclarer que la transmission des nouvelles cinématographiées en est une contre l'Office national du film, ou déclarer que les publications imprimées doivent être libres soit une attaque contre l'imprimeur de la reine.

En tenant compte du monopole d'état prévu lorsque la législation actuelle a été rédigée il y a environ un quart de siècle, il semble que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a été institué dans le temps pour réglementer et surveiller seulement la Société Radio-Canada. On n'envisageait pas d'alternative ou de concurrence.

Voici ce que dit M. Surveyer à la page 458 du rapport Massey:

> La crainte qu'un organisme indépendant détruise la radio nationale vient de l'hypothèse que les radiodiffuseurs privés seraient libres, sous le nouveau régime, de s'entendre avec les réseaux américains ou avec des postes américains indépendants, comme aussi de constituer et exploiter des réseaux privés. Les dispositions prévues aux pages qui précèdent empêcheraient les radiodiffuseurs privés d'agir ainsi sans obtenir au préalable l'autorisation d'un organisme impartial de l'État, c'est-à-dire de la Commission de régie de la radiodiffusion et de la télévision projetée. La seule différence avec l'état de choses actuel tiendrait à ceci, que la Commission de régie prendrait la place du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada et, en cas de désaccord, déterminerait le tarif de diffusion des émissions commanditées ou complémentaires de Radio-Canada, par les postes privés affiliés. La Commission de régie règlerait également tous les désaccords qui se produiraient entre Radio-Canada et les radiodiffuseurs privés.
>
> Diviser? Certainement: afin d'assurer une meilleure répartition du travail et pour soulager Radio-Canada des lourdes responsabilités que lui impose la loi existante. Depuis l'adoption de la constitution américaine, on reconnaît qu'il ne faut confier à aucun organisme, à la fois, des fonctions législatives, judiciaires et exécutives. Pourtant, c'est exactement le cas des gouverneurs de Radio-Canada: ils ont élaboré un règlement (dont ils négligent certains articles, par exemple celui qui a trait à la diffusion d'informations déjà publiées dans un journal); ils agissent en qualité de juges et règlent les désaccords d'affaires qui s'élèvent entre les membres de leur personnel et les radiodiffuseurs privés; ils doivent administrer les budgets de Radio-Canada, du Service international (et de la télévision, dans un avenir rapproché), comportant une dépense annuelle qui menace d'atteindre 20 millions de dollars dans deux ou trois ans. La Société Radio-Canada, libérée de ses fonctions législatives et judiciaires, pourrait se consacrer à l'exploitation de ses postes de radiodiffusion et de ses trois réseaux, ainsi qu'à la production d'émissions meilleures et plus variées de radiodiffusion et de télévision, en conformité des avis que formulerait la nouvelle Commission de régie.

Ainsi qu'il est expliqué, les nouvelles dispositions ne comporteraient pas de double emploi; chaque organisme, Radio-Canada et la nouvelle Commission de régie, aurait des fonctions précises et distinctes à remplir.

Le fait qu'une besogne difficile attend ceux qui sont préposés au double système d'administration est accentué par la déclaration que M. Frigon, directeur général suppléant de la Société Radio-Canada, faisait devant le comité parlementaire sur la radiodiffusion en 1944. Voici ce qu'il disait:

> Puis-je vous signaler que les fonctions de ceux qui sont à la tête de notre Société sont devenues très importantes, très complexes et comportent une grande responsabilité. Notre budget atteindra $5,400,000 l'an prochain et notre personnel est de 807 employés. Nous avons des relations commerciales, soit du fait de la location des programmes ou des dispositions prises pour les raccordements de réseaux secondaires, avec la majorité des 79 postes privés pouvant être reliés à notre réseau par les lignes téléphoniques, et nous sommes responsables d'après la Loi sur la radiodiffusion, de l'observation par les postes privés, de même que par ceux de Radio-Canada, des règlements établis sous l'empire de cette loi. Nous avons des services techniques qui mettent au point l'outillage radiophonique et s'occupent de vastes travaux de construction; nous avons des correspondants de guerre au front. Nous employons dans nos propres studios quelque sept à huit cents artistes chaque semaine. Nous avons un vaste service de nouvelles. De concert avec la division de la radio du ministère des Transports nous nous occupons activement de l'application des ententes internationales et nous donnerons sous peu des émissions internationales.

Cette idée d'un organisme de réglementation distinct ne comporte pas l'alternative absolue de contrôle de Radio-Canada, ni aucune autre réglementation. Au contraire, elle pourvoit à la réglementation juste par un pouvoir public de la manière la plus appropriée pour servir les intérêts du public. Elle encouragerait le maximum de service et de développement des postes de Radio-Canada et des postes privés.

(5) L'organisme de réglementation distinct signalé dans notre mémoire rendrait la situation de la radiodiffusion semblable aux autres au Canada et dans le reste du monde libre. Il maintiendrait les principes démocratiques historiques de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Il établirait le juste degré de réglementation pour le bien de tous à la lumière des conditions actuelles. Il encouragerait le développement continuel du service de la Société Radio-Canada et des postes privés.

Nous avons déjà fait allusion à la similitude admise à la suite des recommandations de la Commission MacQuarrie. Voici ce que disait cette commission:

> Une fois l'enquête terminée, la loi confie au Commissaire un rôle entièrement différent et qui ne s'accorde pas avec le premier. Il est tenu de tirer les conclusions, dont il fera part au public dans presque tous les cas, de la situation qui a été mise à jour grâce à l'enquête menée à sa demande et sous sa direction. Il est à la fois accusateur et juge, rôle apparemment compromettant. Quelle que soit la perfection avec laquelle il établit la situation et justifie ses conclusions, son mérite souffre de l'incompatibilité de ses fonctions.
>
> Plusieurs des critiques qu'on a exprimées à l'égard de la présente façon de procéder et au sujet du contenu du rapport visent cet aspect de la question. Il importe que la loi reçoive le plus large appui possible de la part du public. Il semble n'exister aucune critique

motivée quant à la façon équitable et à la fermeté avec lesquelles la loi est appliquée, mais tant qu'un seul fonctionnaire sera tenu de remplir des fonctions incompatibles, il en découlera des malentendus parmi le public. De plus, une séparation des deux fonctions d'enquêteur et de juge effectuerait une division du travail et serait à la fois logique, efficace et économique.

Ces recommandations ont été adoptées en juin 1952 avec l'approbation de toutes les parties.

La Commission des transports exerce les fonctions de réglementation dans le cas du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, et la Commission des transports aériens, dans le cas des lignes du gouvernement et des lignes privées. En Australie, une commission de cinq hommes réglemente les postes et réseaux du gouvernement, de même que les postes et réseaux privés.

Certains critiques du projet ont prétendu que la création d'un organisme indépendant de réglementation occasionnerait l'infiltration de l'influence des États-Unis. Laissant de côté pour le moment le fait que les propriétaires de postes privés ont démontré d'une façon pratique leur dévouement pour le Canada et leur désir de contribuer au développement du pays, il est évident que l'opinion d'un organisme de réglementation distinct, appuyé par le poids de l'opinion publique, aurait autant ou plus de pouvoir pour éviter une telle possibilité que celui que la Société Radio-Canada possède maintenant.

(6) En dernier lieu, nous désirons respectueusement attirer l'attention du Comité sur les appendices qui accompagnent notre mémoire. Une déclaration faite à la Chambre des communes le 17 mars voulait jeter un doute sur la loyauté des radiodiffuseurs privés et ceux qui pensaient comme eux sur cette question d'un organisme de réglementation distinct.

Je dois admettre qu'il y a eu un certain désaccord entre les membres de notre bureau de direction pour savoir si nous devions répondre à cette question évidemment absurde.

Ceux qui pensent comme nous comprennent un nombre très considérable de Canadiens qui peuvent et pourront probablement parler pour eux-mêmes, tels que la majorité des membres du Conseil consultatif de la Fédération libérale nationale, les propriétaires et rédacteurs de la plupart des quotidiens et des hebdomadaires, la Chambre canadienne de commerce, la Fédération de la jeunesse libérale de la Colombie-Britannique, et plusieurs groupes, clubs, sociétés et particuliers. Quant à nous, nous ne doutons pas de la loyauté de ces gens. Comme la plupart d'entre eux ont expliqué leur cas et que d'autres le feront probablement, nous préférons ne nous occuper pour le moment que des radiodiffuseurs que nous représentons.

L'appendice A signale quelques-unes des contributions apportées par certains postes de radiodiffusion au développement culturel et artistique des localités canadiennes. Tout volumineuse qu'elle soit, la liste est loin d'être complète. Même s'il en est ainsi, elle indique une contribution sans précédent au développement de la vie culturelle et artistique du Canada, record qui n'a presque pas d'égal au pays.

L'appendice B énumère quelques-unes des réalisations des propriétaires, gérants et employés de certains postes de radio au cours de la première et de la seconde guerres. Dans les 53 postes choisis au hasard sur 139, il y a 359 anciens combattants auxquels 130 décorations ont été décernées. Le personnel des postes de radio a démontré d'une façon étonnante sa loyauté et sa fidélité au Canada au cours des deux guerres mondiales.

Comme on le voie à l'appendice C, les propriétaires, gérants et employés des postes de radio ont manifesté leur loyauté envers le pays et leur foi dans le présent et l'avenir du Canada en contribuant d'une façon remarquable aux activités religieuses, charitables, de bienveillance, de bien-être et autres.

Si vous lisez bien cet appendice, vous verrez que les radiodiffuseurs aident beaucoup à toute société légitime qui se dévoue aux causes religieuses, charitables et de bien-être; que plusieurs d'entre eux sont les chefs de ces sociétés, et que la plupart d'entre eux en font partie. Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'aucun autre groupe a un meilleur record à cet égard.

Nous ne voulons pas abuser du temps du Comité avec d'autres détails, mais nous avons dans nos dossiers des lettres de presque tous les groupes canadiens s'occupant de bien-être exprimant leurs sincères remerciements aux radiodiffuseurs et aux postes de radio. Cette aide ne s'est jamais limitée à accorder uniquement du temps gratuit, ou des avantages, mais elle comprenait une participation active et sincère et une direction. Nous croyons qu'il est juste de dire que les radiodiffuseurs du Canada ont tangiblement et vigoureusement exprimé leur confiance et leur loyauté envers le pays d'une manière qui, même de loin, ne saurait être mise en doute par quiconque veut examiner les faits.

Si vous le voulez bien, je vais commencer la lecture de notre mémoire à l'article qui traite de la télévision, parce qu'une partie du sujet était déjà comprise dans notre exposé préliminaire.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

Le TÉMOIN: La section concernant la télévision commence au milieu de la page 14.

Le PRÉSIDENT: Dois-je comprendre, monsieur Allard, que les pages 1 à 14 de votre mémoire ont déjà été parcourues, ou à peu près, dans votre exposé préliminaire?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président. L'ensemble du mémoire a été parcouru dans notre exposé préliminaire devant le Comité. Nous voyons au milieu de la page 14 l'article 9 intitulé "télévision".

9. *La télévision*

Nous aimerions féliciter le Gouvernement et lui exprimer notre approbation pour la ligne de conduite qu'il suit à l'heure actuelle relativement à la télévision. L'honorable M. J. J. McCann, annonçait, le lundi 30 mars 1953, que les principes suivants guident la politique gouvernementale:

> La formule "un poste par région" ne sera en vigueur que jusqu'à ce qu'un réseau satisfaisant de télévision à l'échelle nationale ait été aménagé. Si le rythme actuel des demandes de postes de télévision se maintient, il se peut qu'un réseau à l'échelle nationale soit bientôt formé et le Gouvernement et Radio-Canada pourront alors étudier la possibilité d'établir deux postes (ou même davantage dans certains cas) par région. On s'attend qu'en temps utile, des postes privés puissent être aménagés dans les régions que dessert Radio-Canada; par ailleurs, Radio-Canada pourra aménager ses propres postes dans les régions n'ayant eu au début que des postes privés.

Cette déclaration aligne la politique gouvernementale avec les recommandations de la Commission Massey et réaffirme en même temps la répugnance du peuple canadien en général pour le monopole.

Notre opinion est que la ligne de conduite prévue contribuera, dans un délai raisonnable, à assurer à l'ensemble des agglomérations canadiennes des services de télévision se faisant concurrence, à seconder le développement sain d'une nouvelle et grande industrie, et à procurer aux Canadiens, à un rythme accéléré, par le moyen de cette invention récente, l'information, les nouvelles et les divertissements.

Atteindre ce but a toujours été le désir de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et de ses postes affiliés. Durant de nombreuses années ces postes ont témoigné de leur empressement à assurer le service de la télévision au peuple canadien. Une indication frappante de leur foi en l'avenir du pays

et en l'avenir de ce nouveau et important moyen de communication est qu'ils ont présenté des demandes de permis pour opérer dans les zones autorisées, immédiatement après qu'il eût été annoncé que les demandes de permis seraient considérées. Sept (7) de ces demandes de permis furent agréées et le service de la télévision deviendra bientôt une réalité dans la zone intéressée, grâce aux efforts combinés de dix (10) titulaires de licences MA.

Une autre indication du désir sincère des radiodiffuseurs indépendants d'offrir le service de la télévision canadienne aux Canadiens aussitôt qu'il leur sera permis de le faire est que dix-sept (17) autres titulaires de licence MA ont déjà sollicité des permis de télévision ou se proposent de présenter leur demande cette année dans ces régions où les requêtes sont autorisées. Les membres d'un groupe additionnel de huit (8) ont presque terminé leurs projets et ont l'intention de solliciter des permis à la fin de cette année ou en 1954. Un troisième groupe comprend onze (11) requérants. Leurs plans sont en bonne voie de réalisation et ils présenteront des demandes de permis aussitôt que les détails techniques et autres données pourront être proprement rassemblés. Quand la politique actuelle du gouvernement aura été entièrement mise en œuvre et que les demandes de permis seront autorisées dans des centres actuellement réservés à la Société Radio-Canada, les membres d'un quatrième groupe composé de quatorze (14) détenteurs de permis MA, feront des demandes de permis de télévision. Quelques-uns d'entre eux avaient sollicité des permis précédemment.

Nous recommandons respectueusement que l'on pousse l'exécution de la politique actuelle du gouvernement, telle qu'elle a été décrite plus haut, dans la mesure où les facteurs économiques le permettront, et que les opérations de la télédiffusion soient également assujéties à l'autorité de cet organisme de régie indépendant que nous avons proposé. Nous recommandons aussi instamment que l'on annonce dans le plus bref délai possible les règlements sous l'autorité desquels les postes de télévision au Canada fonctionneront.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Allard.

Le Comité est-il d'avis d'interroger M. Allard sur son exposé, si je le mentionne page par page? Qu'en dites-vous?

Convenu.

Avez-vous des questions sur la page 2?

M. KNIGHT: Monsieur le président, je ne sais pas si c'est une bonne méthode, parce que les rubriques ne sont pas bien clairement établies et que quelques-unes des idées se poursuivent sur différentes pages. Je me demande si c'est la meilleure méthode en ce qui concerne le présent mémoire.

M. RICHARD: Que sommes-nous à lire?

Le PRÉSIDENT: L'exposé préliminaire.

M. Goode:

D. Je pourrais peut-être commencer l'interrogatoire. Je désire poser quelques questions sur les pages 2 et 4, et que M. Allard nous dise exactement le genre de règlements établis par Radio-Canada au sujet des postes indépendants et nous explique clairement le contrôle que la Société exerce sur eux. —R. Monsieur le président, c'est une question d'étendue plutôt considérable. Les fonctions actuelles de réglementation ou de contrôle de la Société Radio-Canada sur les postes privés sont celles établies en partie dans la Loi sur la radiodiffusion et, en partie, dans les règlements édictés par la Société Radio-Canada elle-même en vertu de ladite loi. Ils comprennent bien des points, et je crois que le seul moyen d'avoir une réponse vraiment complète serait de consulter les règlements eux-mêmes.

D. La raison pour laquelle j'ai posé cette question est que je doute fort que plusieurs membres du Comité aient jamais lu ces règlements. D'une façon

générale, pouvez-vous nous indiquer ce genre de surveillance et comment il fonctionne? Par exemple, vous avez le contrôle sur un certain nombre de programmes canadiens qui doivent être radiodiffusés par des postes indépendants. Vous pouvez expliquer les principaux points de contrôle,—j'emploie le mot "contrôle" à dessein,—et nous dire comment la Société Radio-Canada intervient dans le fonctionnement administratif d'un poste indépendant.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'entends la cloche. Nous reviendrons lorsque le vote aura été pris.

Le Comité suspend la séance pour la prise du vote en Chambre.

(Le vice-président occupe le fauteuil.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre, et je remplace M. Robinson qui est retenu à la Chambre.

M. GOODE: Monsieur le président, j'avais déjà posé une question à M. Allard. S'il s'en souvient, je ne la répéterai pas, mais je vais la lui poser de nouveau s'il l'a oubliée.

Le TÉMOIN: Je crois me souvenir de la substance de votre question. J'ai profité du répit pour consulter le fascicule 2 des procès-verbaux du Comité et je trouve, à la page 16, que des exemplaires des règlements actuels et des règlements proposés de la Société Radio-Canada sur la radiodiffusion sonore ont été distribués aux membres du Comité.

M. GOODE: Pour ma part, je n'en ai pas reçu.

Le TÉMOIN: J'ai aussi examiné les règlements actuels et, pour les membres qui ont reçu des exemplaires...

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous n'en avez pas reçu, monsieur Goode?

M. GOODE: Non, et je ne suis pas le seul qui n'en a pas reçu.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le secrétaire m'informe qu'ils ont été distribués ici lors de la première réunion et qu'ensuite, ils ont été mis sous enveloppe à l'adresse de chaque membre.

M. JONES: Quand était-ce?

Le VICE-PRÉSIDENT: Le 10 avril.

M. Goode:

D. Alors, je vais préciser davantage. Quel contrôle, monsieur Allard, la Société Radio-Canada exerce-t-elle sur le financement des postes indépendants? Je vais élargir un peu la question. Y a-t-il un contrôle sur les frais d'immobilisation? Y a-t-il un contrôle sur le financement du poste exploité et, en troisième lieu, y a-t-il un contrôle sur les traitements et les salaires payés par un poste indépendant?—R. Je dois d'abord dire, monsieur Goode, que nous ne nous plaignons pas spécifiquement des règlements particuliers imposés par Radio-Canada, ainsi qu'il en est fait mention dans notre mémoire. Nous discutons uniquement et entièrement la question de principe en jeu. Pour répondre directement à votre question, je dois dire qu'à ma connaissance, il n'existe certainement pas de règlements de Radio-Canada touchant d'une manière quelconque les frais d'immobilisation d'un poste de radiodiffusion. Il est vrai, cependant, que Radio-Canada recommande à l'autorité désignée si un permis doit, ou non, être accordé. En dehors de cette possibilité plutôt éloignée, je ne vois pas de quelle manière possible les frais d'immobilisation pourraient être touchés. Autant qu'il s'agit des frais d'exploitation, je ne pense pas que les règlements auraient une répercussion quelconque. Il se peut fort bien que quelques-uns d'entre eux auraient, dans leur répercussion générale, un effet sur les recettes d'exploitation, ce qui est quelque peu différent, et ce sont ces recettes qui en dernier lieu ont beaucoup à faire avec les traitements et les salaires.

Je désire souligner la question soulevée dans notre mémoire et que nous avons voulu rendre aussi claire que possible, soit que nous ne sommes pas ici pour porter des plaintes spécifiques contre la Société Radio-Canada qui fonctionne en vertu de la législation existante.

D. Monsieur Allard, sans tenir compte du mémoire que vous avez présenté au Comité aujourd'hui, il y a certaines questions auxquelles les membres aimeraient avoir une réponse. Vous êtes un expert et je ne suis qu'un amateur.

M. FLEMING: Ne soyez pas si modeste.

M. GOODE: Je vous remercie beaucoup.

M. Goode:

D. Pour ma propre gouverne, je désire faire consigner ces questions au compte rendu, sans tenir compte du mémoire que l'A.C.R. a présenté aujourd'hui. Parlons encore un peu de contrôle. Que dites-vous du contrôle du bilan à la fin de l'année? Exige-t-on que vous le soumettiez à Radio-Canada, ou existe-t-il un contrôle quelconque sur votre bilan de fin d'année?—R. Il est nécessaire qu'un bilan et un état des postes privés soient déposés au ministère des Transports mais, à ma connaissance, il n'est pas nécessaire que ces renseignements soient fournis à la Société Radio-Canada.

D. Pouvez-vous nous dire si ce bilan vient en possession de la Société Radio-Canada?—R. Un fonctionnaire compétent du ministère des Transports nous a assuré verbalement et par écrit que les renseignements sont considérés confidentiels, et nous n'avons jamais eu l'occasion de douter de la sincérité de cette déclaration.

D. Que dites-vous du coût des programmes, monsieur Allard? Existe-t-il un contrôle ou un règlement qui établit ce que vous devriez payer pour les programmes? Je parle des programmes enregistrés sur ruban que vous achetez à l'extérieur.—R. Je ne vois, monsieur Goode, aucune exigence de Radio-Canada qui concerne le montant ou le genre de paiement effectué pour la matière des programmes.

D. Nous pouvons alors conclure qu'il n'y a pas de contrôle sur le montant que paie un radiodiffuseur indépendant pour les programmes de l'extérieur? —R. A première vue, je ne puis penser à aucun règlement ou contrôle direct qui limiterait le radiodiffuseur dans le choix de la matière des programmes au point de vue financier ou d'une méthode financière.

D. Avez-vous eu connaissance d'un cas où Radio-Canada aurait discuté avec un radiodiffuseur indépendant le coût de ses programmes?—R. Je suppose, monsieur Goode, qu'on a pu discuter, officieusement du moins, le coût de sa programmation pour des raisons découlant de ses opérations en général. On ne m'a certainement pas dit, ou à ceux à qui j'ai parlé, que c'était l'intention de Radio-Canada de fixer le prix des programmes.

D. Pouvez-vous consulter les directeurs qui vous accompagnent et leur demander si un tel cas s'est présenté. Quelques-uns d'entre eux, je suppose, possèdent des postes.—R. Je vais le faire avec plaisir, monsieur Goode. Est-ce que quelques-uns de nos directeurs connaissent des cas de cette nature? Je dois dire, monsieur, que la réponse est entièrement négative.

D. Alors, monsieur Allard, s'il n'y a pas eu de contrôle sur les finances, sur le genre de programme ou sur le coût d'un programme en particulier d'un poste indépendant, quel pourrait être l'avantage que retirerait un radiodiffuseur indépendant de ce nouvel organisme de réglementation? Que pourrait accomplir cet organisme indépendant, à l'égard de la structure financière d'un poste indépendant que Radio-Canada ne peut pas faire?—R. A ma connaissance, monsieur Goode, aucun poste privé n'a jamais demandé d'aide financière à Radio-Canada, et il est bien probable qu'il n'en demande jamais. Si ma mémoire est fidèle, je puis vous dire qu'à une séance de la Commission royale

Massey, tenue ici à Ottawa, on a laissé entendre au président d'alors de notre conseil d'administration que les postes privés verraient d'un bon œil une certaine aide financière du gouvernement pour certains genres de programmes commandités. En réponse, le président de notre conseil, qui représentait l'Association canadienne des radiodiffuseurs, a déclaré que les postes privés préféraient se tirer d'affaire seuls, que si tout allait bien, tant mieux, et que si les affaires allaient mal, tant pis! Les postes privés n'auraient pas l'intention de demander une aide financière à un organisme de réglementation distinct.

D. Monsieur Allard, est-ce que les règlements concernent le nombre des programmes canadiens qui doivent être présentés ou joués par un poste indépendant?—R. Je crois, monsieur, que ceci nous amène à un léger malentendu. Les règlements existants ne comportent aucune telle obligation, mais vous avez peut-être à l'esprit une proposition analogue qui a été faite récemment et qui n'a pas été appliquée; c'est encore une question de pourparlers entre les postes mutuellement intéressés.

D. N'y a-t-il pas de contrôle sur le nombre des programmes de l'extérieur qui peuvent être transmis par les postes ou, en second lieu, n'y a-t-il pas de contrôle sur le nombre des programmes canadiens qui doivent être joués ou présentés par un poste indépendant en particulier?—R. Par "extérieur", je suppose que vous voulez parler des programmes en provenance du dehors des limites territoriales du Canada?

D. Oui, c'est exact.—R. Il y a une disposition à l'effet qu'aucun poste ne peut devenir partie à un réseau sans l'autorisation préalable par écrit de la Société Radio-Canada.

M. KNIGHT: Cette autorisation est-elle facile à obtenir?

Le TÉMOIN: L'expérience se constate par les résultats. Il y a 139 postes privés au Canada, et je suis tout à fait certain que pas plus de 5 ou 6 de ces postes ont obtenu une telle autorisation, même pour une période limitée.

M. JONES: Savez-vous s'il y en a eu de refusées?

Le TÉMOIN: Je ne sache pas que d'autres postes aient fait des demandes.

M. GOODE: Je demande le droit de réserver mes autres questions sur la radio jusqu'à ce que j'aie eu l'occasion de relire le mémoire. Cette permission m'est-elle accordée?

Le VICE-PRÉSIDENT: Assurément.

M. Knight:

D. Vous avez examiné le passé, monsieur Allard, et je voudrais examiner l'avenir. J'aimerais avoir votre opinion sur cet organisme de réglementation que vous proposez. D'abord, qui le nommerait? De qui relèverait-il? Dites-nous en quoi consiste votre proposition.—R. Nous avons en vue quelque chose qui à maints égards ressemblerait à l'*Australian Broadcasting Control Board*. Cette commission est composée de cinq membres choisis et nommés par le gouverneur en conseil à peu près de la même manière que les membres de notre Commission des transports et de notre Commission des transports aériens.

Nous nous représentons un organisme de réglementation choisi ou établi d'une manière, avec une structure et des pouvoirs semblables à ceux de notre Commission des transports actuelle, et particulièrement semblables à ceux de notre Commission des transports aériens.

D. Alors, auprès de qui cet organisme serait-il responsable?—R. Je suppose que c'est là une question académique demandant si un organisme de ce genre est essentiellement responsable auprès du gouvernement, du Parlement ou du peuple et que vous désirez faire une distinction entre ces différents mots.

D. Pour les fins du compte rendu, auprès de qui la Société Radio-Canada est-elle responsable?—R. Je crois qu'on a déclaré à maintes reprises devant le Comité et ailleurs que la Société Radio-Canada est responsable auprès du Parlement.

D. Et auprès de qui le Parlement est-il responsable?—R. Je n'ai pas l'intention de discuter si le Gouvernement et le Parlement sont tous deux essentiellement responsables vis-à-vis la nation. Quiconque est dans la vie publique ou en affaires est essentiellement et fondamentalement responsable vis-à-vis le peuple.

M. FLEMING: En est-il de même pour ces autres commissions que vous avez mentionnées?

Le TÉMOIN: Exactement.

M. Knight:

D. La différence essentielle est donc que cet organisme de réglementation exercerait son contrôle sur les postes privés, d'une part, et sur la Société Radio-Canada, d'autre part. En cela consisterait la principale modification aux arrangements actuels par lesquels la Société Radio-Canada jouit d'un droit de contrôle sur les postes privés. Est-ce exact?—R. Fondamentalement, c'est exact. L'exploitation et les fonctions législatives et quasi judiciaires seraient exercées séparément.

D. Je pense que ce mode d'opération, dans l'esprit de la plupart des gens, réduirait la Société au rôle de rivale, sur un pied sensiblement égal, des postes privés?—R. Je pense que non, quoique, comme vous le dites, il peut y avoir divergence d'opinion sur ce sujet. A notre avis, ce mode d'opération n'aurait pour effet de réduire l'importance de la Société d'aucune façon. Même, notre sentiment est qu'il accroîtrait son importance et son efficacité.

Comme nous l'avons souligné dans notre exposé, Radio-Canada est une entreprise assez considérable, qui présente évidemment, à ceux qui ont l'expérience de la radiodiffusion, un problème sérieux d'exploitation et d'administration. Nous croyons que si la Société était libérée d'autres responsabilités pour faire converger ses efforts vers l'organisation de ses programmes, autrement dit, pour assurer le service, elle pourrait même dépasser son rendement actuel. Certainement, elle ne perdrait rien de son potentiel d'efficacité comme service de programmes, service qui est largement le but pour lequel elle aurait été instituée.

D. Autrement dit, vous ne lui permettriez pas de faire quoi que ce soit qui tendrait à en faire une rivale commerciale plus dangereuse pour les postes privés?—R. Je pense que la Société Radio-Canada continuerait très effectivement, sous ce mode d'opération, d'être une rivale commerciale des postes privés. Nous ne nous sommes jamais plaints de Radio-Canada comme compétiteur, à l'exception de son pouvoir régulateur sur ses concurrents.

D. Je désire simplement vous donner l'occasion de nous indiquer où, selon votre avis, la ligne de démarcation devrait être établie. Et tandis que nous y sommes, je serais curieux de connaître davantage votre pensée à l'effet que la radiodiffusion est une forme de publication et qu'elle est presque l'équivalent du journal. Je me demande si cette idée est juste, parce que, comme je vois la chose, n'importe qui peut être le propriétaire d'un journal pourvu qu'il puisse se procurer les matériaux et se mettre au travail, et qu'il ait les moyens de le faire. Et on me dit qu'il faut beaucoup d'argent! Mais cette question d'un canal radiophonique est un peu spécial. Si un canal de radiodiffusion est attribué à quelqu'un, cette attribution est finale, et personne ne peut s'en servir, tandis qu'un journal est libre et ne présente aucune barrière à la concurrence de tout un pays. Quelle est votre opinion à ce sujet?—R. Oui comme question de fait, monsieur Knight, l'un des comités précédents n'est pas demeuré indifférent à ce point de vue, et je me réfère au rapport du comité de 1943 qui débutait ainsi:

La radiodiffusion est un service public, comme le journalisme. Pour en revenir à votre question, vous dites qu'une fois qu'un canal est attribué à un individu en particulier, lui seul alors, à l'exclusion de tout autre, peut l'utiliser.

Cette assertion est exacte seulement en ce qui regarde l'utilisation de ce canal dans une ville donnée. Le même canal peut être utilisé maintes et maintes fois à travers le pays.

Eh bien, en tant que l'opération d'un journal dans une ville donnée est en cause, personne d'autre que le propriétaire de l'*Ottawa Journal* ne peut avoir la propriété de ce journal, et je crois que la position de la radiodiffusion et celle du journal sont comparables. Le propriétaire de l'épicerie du coin a une position déterminée par rapport à ce magasin et par rapport au morceau de terrain sur lequel ce magasin est situé.

Un canal attribué peut être utilisé en divers endroits à travers le pays; de plus, les développements de ces dernières années ont grandement accru le nombre des canaux, de sorte que le facteur économique tendra à limiter l'usage des canaux plutôt que les possibilités matérielles.

D. Voulez-vous dire, par exemple, que les canaux de télévision, que vous estimez devoir rapporter beaucoup, seront simplement en nombre illimité?—R. Pas nécessairement illimité. Il y a 230 canaux de télévision actuellement au Canada; il est fort peu probable que ces 230 canaux doivent effectivement y être utilisés ou que 230 postes de télévision doivent fonctionner tant que vous vivrez ou que je vivrai, même si j'ai confiance qu'il nous sera à tous deux donné de vivre nos vies pleinement et utilement.

M. Hansell:

D. Avez-vous une idée du nombre des canaux radiophoniques qui sont présentement utilisés au Canada?—R. Il existe 139 postes privés, et 19 ou 20 autres postes qui sont la propriété de la Société Radio-Canada et qui sont exploités par elle. En pratique, ce nombre de postes est, je pense, le maximum imposé par des limitations d'ordre économique. Mais, naturellement, à mesure que la population du pays s'accroîtra et que les conditions économiques se modifieront, il y aura encore des canaux disponibles d'alloués, même dans les bandes MA ou régulières. La bande MF a à peine été touchée. Cette théorie de limitation vient du concept de la limitation des canaux créé au début de la radiodiffusion.

J'ai vu, en lisant certains documents techniques, que des ingénieurs américains ont déclaré, en 1933, que les États-Unis ne pouvaient pas fournir de canaux à plus de 600 postes MA. Mais aujourd'hui, il existe un peu plus de 2,000 postes MA présentement exploités aux États-Unis, et il ne semble pas que les autorités compétentes refuseront de considérer d'autres demandes d'octroi de permis.

M. KNIGHT: Relativement à la question que la radio soit une partie intégrante de la presse, j'aimerais savoir combien de propriétaires actuels de postes privés au Canada sont aussi propriétaires ou co-propriétaires de journaux. Pouvez-vous nous donner des renseignements à ce sujet?

Le VICE-PRÉSIDENT: Plus fort, s'il vous plaît, monsieur Knight.

M. KNIGHT: Voici ma question: considérant la radio comme organe de la presse, combien de postes de radio au Canada sont en même temps propriétaires ou co-propriétaires de journaux, en d'autres termes, en combien de circonstances trouvons-nous la double exploitation, si je puis m'exprimer ainsi.

Le TÉMOIN: Avant d'aborder des chiffres précis, je puis répondre ainsi: il n'y a pas au Canada de postes de radiodiffusion affiliés à des journaux qui n'aient pas été approuvés par la Société Radio-Canada pour l'obtention d'un permis et autorisés en bonne et due forme par les autorités compétentes.

Deuxièmement, le Comité parlementaire de la radiodiffusion de 1947 a fait la recommandation suivante: "Nous avons étudié la question cette année, et conclu que, selon nous, les journaux ne doivent pas être traités autrement que les autres requérants de permis radiophoniques."

J'imagine que la Société, en présentant ses recommandations, et le ministère des Transports, dans l'application de ces recommandations, ont peut-être été influencés par l'avis du comité.

Une question semblable a été posée l'an dernier, et si vous vous référez au compte rendu, nous avons dit qu'autant que nous sachions, un total d'environ 38 postes de radiodiffusion étaient affiliés d'une façon ou d'une autre à des journaux.

M. Knight:

D. Croyez-vous que c'est une bonne chose? Vous combattez les monopoles dans un sens. Croyez-vous que c'est une bonne chose pour une organisation de contrôler un trop grand nombre des moyens de communication tendant à influencer l'opinion publique, ou, peut-être, pour être plus précis, plus d'un moyen de diriger l'opinion?—R. Je pense, monsieur Knight, que c'est là une question à laquelle il n'est possible de répondre effectivement qu'en montrant les résultats obtenus. Les postes de radiodiffusion affiliés aux journaux sont, d'une manière générale, parmi les mieux et les plus efficacement administrés au Canada. La raison en est très simple. Les journaux, à tout prendre, ont acquis dans le passé une expérience en communication qui les rend éminemment propres à ce genre particulier d'exploitation. Si les postes étaient modifiés, et s'il y avait la moindre raison de croire que les postes qui sont la propriété des journaux et qui sont exploités par eux sont incapables de remplir leurs fonctions d'une manière satisfaisante, il en serait autrement.

D. J'aimerais vous rappeler qu'à mon avis, la dictature gouvernementale amène parfois des résultats remarquables, mais que, néanmoins, nous ne l'aimons pas et n'en voulons pas. Ceci est simplement une remarque sur ce que vous dites. Il ne me plairait pas que nous abandonnions nos principes démocratiques en considération du rendement. Cela ne me plairait certainement pas, et je passe cette remarque en marge de votre argumentation.

J'aimerais poser une dernière question. Si nous devons posséder un service de presse et si la radio est une partie intégrante de la presse, je suppose que vous et moi voulons la liberté de cette presse, alors même que nous pouvons ne pas nous entendre sur les moyens de l'obtenir. J'aimerais vous demander votre opinion. Je suis sûr que vous avez répondu à cette question une quarantaine de fois déjà, et je vous félicite en passant pour la compétence et l'information que vos réponses démontrent. A mon avis, pour obtenir la liberté de presse, nous devons maintenir un certain contrôle, et je vous demande si vous partagez cette opinion. Cette assertion peut sembler contradictoire, mais je prétends qu'elle n'est pas aussi contradictoire qu'elle le paraît, et, bien entendu, la question de savoir si la radio doit être contrôlée par l'État ou par les intérêts privés relève de l'état des affaires. Je n'y trouve rien à redire. Mais si une organisation est mise sur pied en vue de réaliser des profits (je ne trouve rien à redire à cela en ce moment), la tendance est d'allouer les périodes d'émission à ceux qui ont de l'argent pour se les procurer, tandis que, lorsque vous avez un système de propriété publique sous le contrôle de l'organisme qui, je pense, doit le contrôler, le Parlement (qui est responsable vis-à-vis du peuple (au moins là les abus peuvent être réformés)), vous avez alors l'exercice d'un contrôle qui exige que le pour et le contre d'une question soient entendus sur les ondes. Je ne pense pas seulement aux émissions politiques, quoique j'aie eu connaissance que certains partis politiques ont éprouvé de grandes difficultés quand ils ont voulu se faire entendre à la radio parce qu'ils ont découvert que d'autres partis avaient des coffres mieux garnis que les leurs et étaient mieux en mesure de payer pour des périodes d'émission. Je pense vraiment que c'est un cas où la liberté d'information est assurée par un contrôle, contrôle qui ne s'intéresse pas au profit mais où ceux qui l'exercent sont responsables, non seulement vis-à-vis d'un parti, mais de tout le peuple canadien.

M. GOODE: J'invoque un point de privilège, monsieur le président. M. Knight vient de prononcer une déclaration d'au moins cinq minutes. J'avais compris que nous devions poser des questions, non pas que nous ferions des déclarations à l'appui de nos convictions.

M. FLEMING: Relativement à cette objection, je pense que le témoin peut formuler sa question en moins de cinq minutes si l'opportunité lui en est donnée.

Le VICE-PRÉSIDENT: Au sujet de cette question de privilège, je demanderais aux membres du comité de se limiter à des questions plutôt que d'émettre des déclarations.

M. KNIGHT: C'est juste.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne m'objecte pas à une, deux ou trois phrases.

M. KNIGHT: J'aurais pu formuler tout cela en une question, mais j'ai exposé mes vues et je veux savoir si M. Allard partage cette opinion ou non.

M. HANSELL: Comme question de règlement, je ne crois pas qu'il ait jamais été décidé que quelqu'un ne puisse faire une observation quand il pense que cette observation élucidera une question.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Goode ne discute pas cela. Il a dit que les longues déclarations ne devraient pas être permises. Les déclarations sont admises aux séances des comités, mais elles ne doivent pas être trop longues.

M. KNIGHT: J'en conviens.

Le VICE-PRÉSIDENT: Tout le monde est de cet avis.

M. Knight:

D. Nous sommes tous d'accord, mais quelle est la réponse?—R. Monsieur le président et monsieur Knight, si je puis rapporter ce fait, la situation présente me rappelle un incident qui s'est présenté au cours d'une audience. Les avocats de la Couronne et de la défense amenèrent la discussion au point où le jury fut renvoyé, tandis que le juge devait décider si le témoin était obligé ou non de répondre à une question qui lui était posée au sujet de ce qu'un tiers avait dit. Le juge ayant décidé que le témoin devait répondre, tout le monde fut rappelé à la salle d'audience. Alors le témoin répondit: "Je ne me souviens de rien".

D. Je pourrais en raconter une meilleure si les histoires sont permises.—R. Si je puis en venir à ce dont nous nous occupions et qui couvre trois points distincts, laissez-moi d'abord vous remercier mille fois, monsieur Knight, de vos paroles. Elles me flattent et me font, je crois trop d'honneur.

Relativement au second point qui se rapporte à la corrélation établie entre la liberté, d'une part, et la réglementation, d'autre part, qu'il me soit permis de dire que, d'une façon générale, je suis d'accord avec vous sur les grandes lignes de votre exposé philosophique. Toutes les libertés sont interdépendantes, et nous devons tous limiter certaines sphères de notre liberté personnelle afin de permettre aux autres d'avoir le même degré de liberté. Nous ne prétendons ni ne voulons sérieusement prétendre que la radiodiffusion doit être une industrie non réglementée, complètement et absolument. Toutes les autres formes de publications telles que les journaux et les revues sont aujourd'hui réglementées de la manière que les démocraties ont jugée la plus appropriée. Là où le abus auraient pu se glisser, des lois ont été édictées par les corps législatifs dûment et légitimement élus; les tribunaux font respecter ces lois et des sanctions ont été établies là où elles étaient nécessaires. Il existe des lois contre la sédition, la trahison, la diffamation, la contre-façon et la publicité mensongère. Ces lois régissent les journaux et, jusqu'à un certain point, sont nécessaires pour protéger les citoyens contre les propriétaires de journaux.

Le troisième point, monsieur Knight, est la différence qui existe entre un moyen de communication qui relève de la propriété privée et un moyen de communication qui relève de la propriété publique. Si je vous ai bien compris,

il semblait y avoir un doute dans votre esprit suivant lequel un propriétaire privé pourrait accorder un avantage injustifié à ceux dont la bourse serait le mieux garnie. Il existe aussi la crainte, chez d'autres, qu'un réseau de communication étatisé soit indûment influencé par ceux qui ont en main le contrôle des rouages de l'administration, ou tout au moins par leurs opinions philosophiques et politiques.

D. Je voudrais simplement vous demander une chose. Vous avez riposté à ma déclaration par une autre déclaration. Je vous demande une réponse à la première partie. Vous avez dit que la radio étatisée pourrait favoriser indûment le parti au pouvoir ou le gouvernement en autorité. Cela ne répond pas à ma question. Ne croyez-vous pas que la propriété privée rendrait plus facile l'expression d'opinions diverses et du pour et du contre des questions d'actualité, si la possibilité d'exposer ses vues par l'intermédiaire de la radio n'était pas associée à l'idée des frais à payer?—R. Non. Comme question de fait, monsieur Knight, je ne le pense pas. D'une part, bien que nous ne puissions pas donner à entendre que cela soit arrivé,—et en vérité je veux qu'il n'y ait aucun malentendu à ce sujet, c'est-à-dire que nous ne croyons pas que cela soit arrivé,—la possibilité existe qu'un mode de communication étatisé donne un avantage injustifié à ceux qui dirigent les rouages administratifs. En tant que l'autre aspect soit concerné, il me semble qu'en pratique un avantage injustifié n'a pas été accordé à ceux qui possédaient la bourse la mieux garnie. Je ne suis pas en mesure de vous dire qui aurait le porte-monnaie le plus épais, des changements se produiront de temps à autre, mais si nous assumons qu'il existe une différence entre les finances des divers partis politiques, la seule réponse que je puisse donner est qu'aucun des partis politiques ne semble avoir de difficultés à se faire entendre à la radio et qu'aucun des partis politiques représentés à la Chambre des communes à l'heure actuelle ne semble avoir eu de la peine à faire élire un certain nombre de ses membres. S'ils avaient éprouvé des difficultés à s'assurer des périodes d'émission, ils ne seraient sans doute pas là.

D. Vous dites que le poste, quel qu'il soit, est susceptible de présenter les vues de ceux qui le dirigent, les philosophies de ceux qui l'administrent? Vous avez dit qu'en ce qui regarde l'État, la machine sera employée, ou, vraisemblablement, sera plus susceptible d'être employée, sous le régime de l'étatisation, pour diffuser l'opinion de ceux qui la dirigent. C'est ce que vous avez dit.—R. Je pense avoir dit qu'il est possible que cela arrive dans le cas de l'étatisation de la radio.

D. N'est-il pas vrai que la même chose exactement se produirait d'autre part, avec le système de la propriété privée, c'est-à-dire que vous êtes plus exposé à voir mise en relief la philosophie de ceux qui possèdent et actionnent la machine.—R. Non.

D. Si cela se produit dans un cas, pourquoi pas dans l'autre?—R. Dans l'autre, il ne s'agit pas d'un monopole. Quand il s'agit de la propriété privée, il existe un grand nombre de propriétaires et les points de vue sont grandement diversifiés. Aucun propriétaire d'une entreprise privée de communication se mettrait dans une situation telle qu'il dût contrarier la libre expression de tous les points de vues de la localité; s'il le fait, son commerce s'en trouverait défavorablement affecté presque sur-le-champ.

D. Si la nation est propriétaire de ce mécanisme, sûrement il reflète tous les points de vues et tous les changements de vues?—R. Les opinions de ceux qui contrôlent le mécanisme seraient exprimées.

M. Hansell:

D. Quelques points sont restés obscurs lors du questionnaire de M. Knight. Les postes indépendants observent-ils une méthode en matière de rédaction? J'essaie d'établir la comparaison avec un journal. Le journal suit une certaine

politique dans ses éditoriaux; il peut publier les opinions des propriétaires. Les postes indépendants ont-ils une politique suivant laquelle ils exprimeraient, sur les ondes, leurs vues par rapport aux diverses publications?—R. Confinez-vous les questions d'intérêt public aux questions politiques?

D. Non. J'inclus les questions sociales ou toute autre chose; un journal peut publier des articles de fond au sujet d'une entreprise de cinéma, ou quelque chose de semblable.—R. On ne rencontre aucun exemple au Canada d'un propriétaire ou directeur d'un poste radiophonique qui aurait exprimé une opinion politique sur les ondes. Quand les questions d'intérêt public sont en jeu, la pratique est généralement celle-ci et elle se limite habituellement aux questions d'intérêt provincial ou municipal; supposons qu'il y ait une controverse dans une certaine ville au sujet de l'opportunité de la construction d'un hôpital. La coutume est généralement de vendre ou de donner... d'habitude c'est plutôt donner que vendre... deux périodes d'émission, l'une utilisée par ceux qui sont en faveur du projet et l'autre par ceux qui s'y opposent.

D. Cela ne serait pas la politique de la direction du poste?—R. Non, monsieur. Le propriétaire est soucieux de se tenir en dehors de la discussion.

D. Très bien. Alors le poste de radiodiffusion ne peut être exactement comparé au journal à cet égard. Les propriétaires de journaux peuvent utiliser leur journal à leur propre avantage, tandis que le poste de radio vend des périodes d'émissions à n'importe qui.

Ma prochaine question est la suivante: Avez-vous déjà eu connaissance d'un cas où un poste indépendant aurait refusé de concéder une période d'émission parce qu'il ne partageait pas la politique ou les vues que devait exposer l'acheteur?—R. Je crois qu'il s'est présenté un cas dans la province de Québec, au cours de la dernière élection provinciale alors que des difficultés légales ont surgi à la suite du refus d'un poste de radiodiffusion de Montréal de vendre une période d'émission au parti travailliste-progressiste. Cela se passait dans la province de Québec lors des élections provinciales. En dehors de cela, aucun autre cas n'est venu à ma connaissance et je sais, de la part des propriétaires et directeurs de postes, qu'ils voient à ce que tous les points de vue politiques puissent être amplement exprimés.

D. Ce cas est le seul dont vous vous souveniez?—R. Oui, monsieur.

D. L'achat de périodes d'émissions serait-il comparable à l'achat de la publicité dans les journaux?—R. Oui, monsieur.

D. Alors, l'éditorial peut être exclu en tant qu'il s'agisse d'exprimer l'opinion publique.

Maintenant, je pourrais passer à un autre sujet. Avez-vous lu ce mémoire du Congrès canadien du Travail qui a été présenté hier soir au Comité? A-t-il été porté à votre attention?—R. Nous avons, du moins en passant, lu l'exposé présenté par le Congrès canadien du Travail. Oui.

D. Pourriez-vous nous faire part de vos impressions?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne sais pas si cette question est réglementaire. Je ne crois pas qu'il y ait un mot à ce sujet dans l'exposé de M. Allard.

M. HANSELL: Oh, mais, je veux la contre-partie, présentée par une association, des allégations qui font l'objet du débat; je veux connaître l'opinion d'une autre association.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ne pourriez-vous pas réserver vos questions pour la fin de la réunion, après que toutes les autres questions auront été posées, et alors demander à M. Allard ses impressions à ce sujet.

M. FLEMING: Je pense que l'interpellation de M. Hansell est parfaitement dans les règles. Par quel meilleur moyen peut-on se rendre compte de l'opinion des témoins qui sont ici?

M. Hansell:

D. Je vais m'exprimer ainsi. Votre exposé, monsieur Allard, est en somme un plaidoyer en faveur d'un organisme de réglementation distinct?—R. C'est exact.

D. En ce qui concerne cet organisme distinct, une organisation connue sous le nom de Congrès canadien du Travail a soutenu l'opinion suivante: il se réfère à l'argument qui a souvent été avancé que le National-Canadien et le Pacifique-Canadien sont deux exploitations séparées, contrôlées par un organisme de régie connu sous le nom de Commission des transports du Canada. Le Congrès prétend ou affirme que l'analogie est entièrement fausse. Il soutient que l'intérêt public demande deux réseaux de voies ferrées se faisant concurrence, tandis que le système radiophonique n'a jamais été rien de pareil. Il se composait d'un réseau étatisé et de postes privés, d'importance relativement peu considérable, affiliés au réseau national, et la crainte de ceux qui s'opposent à un organisme de réglementation séparé, est, ainsi qu'en font foi les témoignages d'hier soir, que si un tel organisme surgissait, le temps viendra, un jour ou l'autre, où la Société Radio-Canada, naturellement, disparaîtra comme réseau national, où les postes indépendants usurperont cette position particulière et où la Société leur deviendra subordonnée. Êtes-vous de cet avis, et quelle est votre opinion à ce sujet?—R. Naturellement, monsieur Hansell, nous ne sommes pas d'accord avec un point de vue qui, je crois, laisse paraître une certaine confusion dans l'emploi des termes. M. Forsey et M. MacDonald n'avaient pas sous les yeux l'exposé qui a aujourd'hui été présenté au Comité à l'époque où leur propre mémoire a été rédigé; ils n'ont jamais non plus conféré avec nous pour découvrir précisément ce que nous avons en vue quand nous parlons d'un organisme de réglementation distinct. Eussent-ils lu notre exposé, il leur aurait apparu clairement que nous prévoyons le moment où la Société Radio-Canada non seulement continuera son service actuel au public, mais aussi où les circonstances lui permettront encore d'améliorer ce service; et que l'opportunité sera accordée aux postes privés d'améliorer eux aussi les services qu'ils procurent au public. Ces dispositions n'affecteraient pas, ne pourraient d'aucune façon affecter, diminuer ou amoindrir l'importance ou l'utilité de Radio-Canada. En fait, elles mettraient en valeur tous ces facteurs, et puis-je vous faire remarquer que nous ne parlons pas ici de questions abstraites ou de suppositions. La Société continuerait d'exister, et j'estime que toute institution qui possède des années d'expérience inestimable, qui a un accès immédiat et continuel aux réseaux et qui est une organisation étatisée, avec tout ce que cela implique de prestige, de développement et d'appui, ne pourrait pas être le moindrement exposée à la domination ou à l'affaiblissement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Comme il est maintenant 5 h. 30, pensez-vous, messieurs, que nous pourrions suspendre la séance jusqu'à 8 h. 30, et alors, monsieur Hansell, vous pourriez continuer vos interrogations, à moins que vous n'ayez encore qu'une ou deux questions à poser?

M. HANSELL: J'en ai plus que cela.

M. GOODE: J'allais demander si le Comité ne pourrait pas se réunir un peu plus tôt ce soir.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si le Comité accepte de siéger à huit heures, je suis prêt.

M. HANSELL: Parfois, quand la Chambre se réunit de nouveau à huit heures, il se présente des questions qui exigent que nous soyons présents.

M. FLEMING: Pourrions-nous nous montrer hommes d'État, monsieur le président, et nous entendre pour 8 h. 15?

Le VICE-PRÉSIDENT: 8 h. 15 alors?

Convenu.

Le Comité s'ajourne.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous avons le quorum.

M. T. J. Allard, directeur général de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, est rappelé:

M. Hansell avait commencé à poser des questions à M. Allard.

M. Hansell:

D. Je crois que nous avons établi le fait que vous, monsieur Allard, vous ne dites pas que l'efficacité de Radio-Canada serait amoindrie au cas où un organisme de réglementation distinct serait établi?—R. Nous croyons, monsieur Hansell, que son efficacité en serait rehaussée.

D. Prévoyez-vous, ou avez-vous pensé que les règlements d'un organisme de réglementation distinct seraient plus rigoureux envers la radiodiffusion indépendante?—R. Naturellement, monsieur, nous avons longuement considéré ce point, et il est entièrement possible que, sous un rapport, ou sous tous les rapports, un tel organisme puisse se montrer plus dur envers les postes de radiodiffusion dans l'application des règlements. Cela se produirait-il, et serait-il jugé nécessaire que cela se produise pour protéger l'intérêt public, alors, naturellement, il serait juste que cela arrive. Vous noterez que nous nous sommes référés dans notre exposé au rapport de la Commission MacQuarrie et je pense que vous constaterez qu'il y a parité entre les deux cas. Certaines modifications furent apportées à la législation et si ces améliorations ont eu pour résultat de rendre l'application de la loi plus "sévère", il est évidemment désirable qu'il en soit ainsi. Le rapport de la Commission MacQuarrie a souligné ces faits qui vont de pair avec le cas que nous proposons.

> Il (le commissaire) est à la fois accusateur et juge, rôle apparemment compromettant. Quelle que soit la perfection avec laquelle il établit la situation et justifie ses conclusions, son mérite souffre de l'incompatibilité de ses fonctions.

Plus loin le rapport continue, et je crois que ce point est important:

> Il importe que la loi reçoive le plus large appui possible de la part du public. Il semble n'exister aucune critique motivée quant à la façon équitable et à la fermeté avec lesquelles la loi est appliquée, mais tant qu'un seul fonctionnaire sera tenu de remplir des fonctions incompatibles, il en découlera des malentendus parmi le public.

Je crois que ces mêmes arguments s'appliquent précisément au cas de la radiodiffusion.

D. Très bien. Alors, une autre question faisant suite à cela. Prévoyez-vous que, sous le régime d'un organisme de réglementation séparé, les postes indépendants soient en état de gagner davantage?—R. Monsieur Hansell, je doute beaucoup que la situation financière des postes privés soit affectée d'une façon ou d'une autre par l'organisme de réglementation indépendant auquel nous songeons.

D. En se fondant sur ces deux points, pourrions-nous conclure que vous recommandez un organisme de réglementation indépendant simplement comme question de principe et non pour ce que vous pouvez en retirer?—R. Question de principe et d'équité.

D. Alors, je puis légèrement modifier le sujet. Il a été dit que s'il y avait un organisme de réglementation indépendant, il pourrait en résulter que les postes indépendants, et peut-être Radio-Canada aussi, transmettent plus de programmes commerciaux ou plus d'annonces commerciales. Êtes-vous de cet avis?—R. Non, monsieur. Je ne vois pas comment la création d'un tel organisme produirait ce résultat, soit dans le cas des postes privés, soit dans le cas de Radio-Canada. Il faut en plus ne pas oublier que si le pourcentage de programmes commerciaux sur les réseaux de Radio-Canada ou sur ceux des postes privés venait à choquer le goût du public, deux choses se produiraient. La défaveur de l'opinion publique aurait pour résultat d'affecter sérieusement la situation financière des postse privés. Deuxièmement, ceux qui désireraient protester auprès de cet organisme seraient en mésure de le faire et cet organisme serait à même d'agir suivant ce qu'il considérerait être l'intérêt public.

D. Quelques-uns ont l'impression, fausse je crois, qu'un programme commercial est un programme d'annonces. Je pense qu'une meilleure compréhension serait qu'un programme commercial est un programme; que le seul côté commercial est la publicité faite en annonçant le produit. Est-ce une façon exacte de s'exprimer?—R. Cette proposition est entièrement exacte et en plus, essentiellement, un programme commercial est celui qui exerce son attrait sur un auditoire suffisamment important pour capter l'intérêt du commanditaire ou du publiciste qui désire transmettre son message commercial.

M. Knight:

D. N'est-il pas vrai, monsieur Allard, qu'un programme commercial peut être qualifié ainsi parce que sa qualité, son contenu, vise à atteindre ces personnes ou ce genre de personnes qui achètent ce produit particulier, et que, comme tel, il pourrait déplaire à la masse du public? Je ne veux mentionner aucun produit ou aucun programme en particulier, mais considérons ainsi la chose: n'est-il pas vrai que certaines choses légères et frivoles sont achetées par le public, et vous avez la même catégorie de programmes légers, frivoles ou idiots préparés à l'intention de ce type particulier d'auditeurs, afin qu'ils écoutent ces programmes et achètent l'article. N'est-il pas un exposé exact des faits, suivant votre opinion?—R. Non. Selon mon opinion, ce ne serait pas du tout le cas. Virtuellement, tous ceux qui écoutent un poste de radiodiffusion sont des consommateurs et par conséquent des gens qui achètent des marchandises. Le programme est préparé de façon à attirer le maximum d'attention de la part de l'acheteur éventuel.

M. Hansell:

D. Pourriez-vous dire au Comité combien de temps à peu près, disons au cours d'une émission de 15 minutes, serait effectivement consacré à l'annonce commerciale? Je pense que vous me comprenez. S'il y a une émission de 15 minutes, il y a peut-être une demi-minute d'annonce?—R. J'allais justement dire qu'il est très difficile d'arriver à des chiffres dans ce domaine. Supposons qu'un poste émet quatre programmes d'un quart d'heure, chacun d'eux offert par une initiative privée, qui forment un total d'une heure. Dans certains relevés, cette heure sera mentionnée comme étant consacrée à des fins commerciales en dépit du fait que chaque programme comprend un message commercial d'une durée de 40 secondes à 5 minutes peut-être.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les messages commerciaux sont parfois beaucoup trop longs.

Le TÉMOIN: Établir la somme totale du temps consacré à l'annonce commerciale est une question de définition. Si vous avez deux annonces d'une minute durant un spectacle d'un quart d'heure, en réalité une période de deux minutes est consacrée à l'annonce commerciale. Dans beaucoup de relevés, quinze minutes sont mentionnées comme étant consacrées à l'annonce commerciale en dépit du fait que tel n'est pas véritablement le cas. Il serait très difficile de répondre précisément à votre question. La durée varie suivant les différents postes.

D. Vous ne pourriez pas nous donner une idée de ce que la moyenne pourrait être, disons au cours d'un programme d'une demi-heure ou d'une heure? Est-ce que ce pourrait être quatre minutes? Peut-être que c'est trop vous demander que de nous donner cette précision. Ce que je veux dire est ceci: dans le mémoire présenté hier soir . . . je ne veux pas y référer de nouveau . . . on signale que le temps consacré à l'annonce ne peut pas être utilisé pour l'émission, c'est-à-dire pour le programme lui-même, de sorte que plus il y a de matière publicitaire, moins de temps il vous reste pour l'émission du programme proprement dit.—R. Ceci, naturellement, est une conception erronée. Un programme commercial est effectivement un programme dont la réalisation comporte l'insertion d'une annonce. Prenant pour acquis que 50 p. 100 des programmes disponibles d'un poste, à une date donnée, ont été vendus, à première vue je crois que dans l'ensemble ce chiffre ne serait pas très éloigné de la réalité, quoique les chiffres pourraient varier suivant les postes, si je disais qu'un peu moins de 33⅓ p. 100 de ce 50 p. 100 du temps serait occupé par des messages commerciaux se rapportant à l'annonce.

D. Oui, mais je ne me réfère pas au programme commercial, je me réfère seulement à cette fraction de temps presque infinitésimale qui est consacrée à dire: "Ceci est le produit de telle ou telle compagnie, servez-vous en pour vous laver les pieds . . ." Cette annonce en elle-même représente une très petite fraction d'une journée et j'essaie de vous faire dire combien d'annonces commerciales il pourrait y avoir, approximativement quelle quantité de la somme totale du temps consacré aux émissions absorberait la réclame. Peut-être que c'est trop vous demander. Puis-je poser cette question-ci pour faire suite à celle-là. S'il existait un organisme de réglementation, prévoyez-vous des changements profonds en ce qui regarde les programmes commerciaux?

(Le président reprend ses fonctions.)

D. Il n'y a, en fait, aucun rapport. Les facteurs qui entrent ici en jeu dérivent uniquement de l'efficacité de la production, de la nécessité pour chaque poste de retenir l'auditoire le plus nombreux possible, et le désir de l'administration de faire la même chose. L'existence d'un organisme de réglementation distinct n'affecterait la situation d'aucune manière, sous aucun aspect, sous aucune forme que ce soit, et je pense qu'il n'y aurait pas de changement important.

M. Knight:

D. La Société Radio-Canada a-t-elle établi un règlement régissant la proportion du temps devant être consacré au programme proprement dit par rapport à celui qu'occupe l'annonce. Quelle est la proportion?—R. Si ma mémoire est bonne, c'est 5 p. 100.

D. Quelle est la limite?—R. Plutôt que de vous laisser une fausse impression, puis-je me référer au règlement lui-même et vous le citer. Le règlement 11 est ainsi conçu:

> La réclame-éclair ne doit pas dépasser en durée deux minutes par heure d'irradiation, et est toujours sujette aux dispositions du paragraphe (2) du présent règlement.

Le sous-alinéa (2) stipule qu'aucune réclame-éclair ne sera irradiée sur semaine entre 7 h. 30 du soir et 11 heures du soir, ni le dimanche; que, toutefois, là où des conditions exceptionnelles prévalent à cause de la situation géographique, les stations peuvent obtenir de la Société permission d'irradier de la réclame-éclair sur semaine durant les heures prohibées au présent paragaphe. A ma connaissance, cela n'a jamais été fait.

D. D'après ce que vous avez dit à M. Hansell, j'ai l'impression qu'en général 16 p. 100 du temps est consacré à la partie commerciale du programme. Est-ce que je me trompe?—R. Oui, monsieur. Je vous ai laissé une fausse impression. J'ai pris les chiffres fournis par M. Hansell à contresens. Les chiffres étant bien compris, le pourcentage serait considérablement moins élevé.

D. Un grand nombre de ces émissions sembleraient combiner la réclame avec le programme. Je sais qu'on fait de petites rimes et chansonnettes à propos du savon et ces rimes et chansonnettes sont censées faire partie du divertissement. Quelque contrôle est-il exercé sur ce genre de choses, ou a-t-on carte blanche pour intercaler la réclame dans le divertissement lui-même? Est-ce que quelqu'un vérifie ces choses?—R. Il n'y a personne de la Société Radio-Canada ou aucune source officielle qui le fasse. Le public est toujours en dernier ressort le vérificateur le plus qualifié.

D. Mais, naturellement, le public, j'imagine, peut être influencé. C'est fort possible, je m'y intéresse particulièrement, que le public puisse être entraîné à prendre certaines habitudes à la suite de ce qu'il entend sur les ondes. Je vais vous poser la question que je posais un jour à un rédacteur de journal assez connu: est-ce que vous ou votre organisation, vous reconnaissez une certaine responsabilité en regard de la formation... je n'aime pas me servir de ce mot parce qu'on en abuse... de l'initiation du peuple canadien aux choses supérieures? Le mot que je voulais éviter est "culture". Mon ami journaliste... je vois quelques sourires sur les visages de mes amis, et je ne saurais les en blâmer... Puis-je, monsieur le président, vous citer la réponse de mon ami le rédacteur? "Monsieur Knight, dit-il, nous ne dirigeons pas ici une école du dimanche; notre société exploite un journal pour en retirer des dividendes. Voilà ma réponse à votre question." En d'autres mots, il ne se reconnaissait aucune responsibiilté dans la formation du goût du public. Il était là pour vendre une marchandise et pour réaliser des profits, et il vendrait n'importe quel produit que le public désire. En d'autres mots, le journal n'allait pas offrir au public ce que le public pensait qu'il obtiendrait, mais il offrirait ce que le public était en mesure de payer. Que pensez-vous de cette situation particulière?—R. Je trouve très difficile d'admettre la théorie que ce que le public demande est indésirable ou nécessairement étranger à ce que vous appelez les choses les plus élevées de l'existence.

D. Je sais que ce problème est difficile à résoudre.—R. Et si vous voulez bien consulter l'appendice "C" que nous avons remis au Comité, vous devrez admettre que les postes de radio ont apporté aux plus nobles valeurs de l'existence une contribution substantielle.

D. D crainte d'être mal compris à l'occasion de cet interrogatoire, je veux rendre hommage aux services très estimables qui sont rendus par les postes de radio à travers le pays, et je me réfère particulièrement au poste CFQC de Saskatoon, qui est un excellent poste privé.—R. Merci, monsieur Knight. Il est très généreux de votre part de parler ainsi. Les deux postes de Saskatoon sont très efficacement exploités.

M. Hansell:

D. Pour revenir à la question des annonces commerciales, vous dites qu'il existe des règlements au sujet de la durée des annonces commerciales et vous appelez ces dernières, réclame-éclair; il me semble qu'une distinction

s'impose entre les deux. Existe-t-il une différence quelconque entre la réclame-éclair et celle qui est communément appelée annonces commerciales? —R. Oui, monsieur Hansell, je vois où vous voulez en venir. Une annonce commerciale introduite au cours du programme diffère de celle que l'on qualifie d'ordinaire de réclame-éclair. L'article 9 des règlements porte sur la proportion de réclame et se lit comme suit:

(1) La proportion de réclame de tout programme ne doit pas dépasser dix pour cent de la durée de tout programme.

(2) Nonobstant les dispositions du paragraphe (1) une station doit, sur instruction écrite de la Société, réduire la proportion de réclame totale quotidienne de ses programmes si ladite proportion, de l'avis de la Société, absorbe un pourcentage indu de la période quotidienne d'irradiation.

(3) Sur réception d'un avis écrit de la Société, une station doit changer la qualité ou la nature de ses irradiations de réclame.

D. Je n'ai plus de questions à ce sujet, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Beaudry?

M. Beaudry:

D. Si j'ai bien suivi votre raisonnement du début, vous avez dit: (1), que dans l'intérêt du public, la radiodiffusion comme les publications sous diverses formes, doit être soumise à une réglementation légale, mais que cette réglementation doit être appliquée par un organisme distinct de celui qui existe dans le moment. J'ai l'impression que la seule réglementation qui existe concernant les publications ou les sources de publications, est celle qui régit la matière à publier. Était-ce l'idée que vous aviez en nous exposant votre raisonnement?—R. Au début de notre mémoire, nous avons exposé d'une façon générale, certains arguments pour vous donner des renseignements et pour établir un fondement philosophique que requiert la compréhension de l'importance d'un organisme de réglementation indépendant chargé de réglementer la radiodiffusion.

D. Je ne suis pas nécessairement en désaccord avec vous, mais j'essaie de suivre votre raisonnement. Vous dites: "La radiodiffusion comme toutes les formes de publications requiert, dans l'intérêt du public, une réglementation légale". Voulez-vous dire que la radiodiffusion doit être soumise à une réglementation semblable à celle qui est appliquée aux publications de diverses sortes?—R. Oui, je crois que c'est exact.

D. Quels règlements particuliers, applicables à d'autres formes de publications, aviez-vous dans l'idée?—R. Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt au cours de l'après-midi, il existe des règlements, sous une forme ou une autre, qui permettent ou interdisent certaines choses en ce qui concerne les autres publications. Des sanctions sont prévues dans les cas de sédition, trahison, libelle, diffamation, fausse réclame et fausse représentation; certains règlements sont décrétés par le gouvernement fédéral et, dans deux ou trois cas au moins, par les gouvernements provinciaux et municipaux.

D. Ne pouvons-nous pas nous mettre d'accord sur le fait que ces règlements s'appliquent à la matière publiée et non aux publications d'une façon exclusive.—R. Certains règlements ont une application plus étendue. Je ne suis pas trop au courant des particularités des règlements en vigueur dans le domaine des journaux. Mais, si ma mémoire m'est fidèle, je crois que pour obtenir certains taux d'expédition postale, les journaux doivent se conformer à certains règlements concernant la quantité globale d'annonces qu'ils présentent. Aussi, diverses ordonnances municipales régissent d'autres formes de publications.

D. Oui. Je me demande si, à ce stade de nos délibérations, il conviendrait de considérer les tarifs d'affranchissement. Il me semble que le poids et le contenu déterminent le tarif d'affranchissement. Cependant, il ne s'agit pas là d'une question importante. A la page 2, alinéa 4, vous avez dit:

> La création d'un organisme de réglementation distinct pour la radiodiffusion, comme nous le préconisons dans notre exposé au Comité, n'est pas du tout une attaque contre Radio-Canada, et elle ne nuira aucunement à sa position. Au contraire, elle encouragerait l'utilisation et le développement complets des deux formes de radiodiffusion dans la société.

Ces paroles laissent entendre que la situation actuelle ne favorise pas une exploitation et un rendement complets. Seriez-vous assez bon d'expliquer plus en détail pourquoi le système actuel ne favorise pas le plein développement de la radio et de la télévision au pays?—R. Je crois qu'aux pages subséquentes vous trouverez d'amples renseignements à ce sujet. D'abord, nous nous appliquons à vous faire remarquer que si Radio-Canada était entièrement libre de s'occuper de son service de programmation et de ses activités, elle serait plus en mesure d'améliorer les services qu'elle offre. Radio-Canada étant un organisme de régie, en plus d'un organe de programmation, doit consacrer une large proportion de son temps, son argent et ses énergies à l'exercice des fonctions de régie. Nous sommes d'avis qu'une répartition des fonctions à cet égard résulterait en une plus grande efficacité d'action et mettrait Radio-Canada dans une position qui favoriserait une meilleure préparation des émissions et un plus grand développement matériel.

En ce qui concerne les postes privés, nous croyons que ce serait les aider et les encourager dans leur développement, conformément aux observations formulées de nouveau par la Commission MacQuarrie. Et, à ce sujet, je vous renvoie aux idées exprimées dans l'exposé que je vous ai lu au début de la journée; nous y mentionnons le fait cité au début de la page 12. Vous comprendrez donc plus clairement le point que nous désirons faire ressortir.

D. Au point de vue pratique, y a-t-il possibilité de réaliser des progrès dans les méthodes, manières et moyens par lesquels un plein développement pourrait être atteint? Citeriez-vous des exemples particuliers aux membres du Comité?—R. Il me semble, en ce qui concerne Radio-Canada, que nous avons été bien clairs dans notre exposé et dans notre déclaration préliminaire. Il va sans dire que Radio-Canada constitue un organisme complexe et de grande envergure. Si elle était libre de concentrer ses efforts et ses énergies sur ses émissions, elle accomplirait une meilleure besogne. Elle disposerait à cette fin de plus de temps, de plus d'argent et y consacrerait plus d'énergie.

Les postes privés ne seraient pas non plus sans ressentir des effets semblables. Les énergies nécessairement consacrées à des négociations poursuivies dans l'atmosphère créée par la législation actuelle pourraient être employées en vue du développement d'un meilleur service de programmes et de l'accroissement des services des postes privés destinés à la localité.

D. J'essaie de me représenter combien de temps est consacré à ce travail supplémentaire, comme vous le qualifiez, que doit accomplir Radio-Canada relativement aux fonctions de réglementation qu'elle exerce à travers le pays.—R. Beaucoup de temps, je dirais. Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada se voit obligé d'administrer la Société elle-même et d'agir en sa capacité d'organisme de réglementation; en même temps elle exerce ses fonctions de régie interne. Avec cette exception que ses membres sont des employés bénévoles, ou du moins à service discontinu. Ils se réunissent 3, 4 ou 6... certainement pas plus que 10 fois par année, pour une période de 2 ou 3 jours; au cours de ces réunions, ils doivent s'occuper non seulement de l'exploitation d'une société d'envergure et d'importance mais aussi doivent-ils traiter de règlements, décider de certaines questions, recommander l'octroi

des permis et s'occuper d'une foule d'autres choses. Il va sans dire que tout cela consomme beaucoup de leur temps, de leur énergie et de leur attention.

Quand ces réunions sont tenues, l'assistance d'un bon nombre de membres du personnel est requise, ce qui entraîne des pertes d'argent et de temps. Vous êtes au courant, je crois, que l'on maintient une section supplémentaire et distincte qui remplit au nom de Radio-Canada les fonctions de réglementation relativement aux postes privés.

D. La durée totale des réunions dépasserait-elle un mois par année? Je parle des réunions du Bureau des gouverneurs.—R. Je ne propose pas que l'on réduise le temps que le Bureau consacre à ses réunions, ni que l'on en diminue le nombre. Je propose tout simplement qu'à l'occasion de ses réunions, le Bureau consacre tout son temps aux affaires qui concernent la Société directement.

D. Je m'en rends compte. Je cherchais à connaître, pour mon propre contentement et pour celui de quelques autres, combien de temps le Bureau consacre aux fonctions de surveillance en raison du plein contrôle que la Société exerce. Il semble, jusqu'ici, qu'au cours d'une année, le Bureau des gouverneurs et quelques membres du personnel de Radio-Canada dont la présence est requise, tiennent environ un mois de réunions.—R. Oui.

D. Cette question se pose dans mon esprit: au juste quel contrôle est requis dans notre pays, en plus du contrôle exercé par Radio-Canada sur ses propres opérations au cours d'une année?—R. Bien, il va sans dire...

D. Il ne s'agit pas de temps.—R. Non.

D. Il s'agit du contrôle général et du contrôle complet dans le domaine de l'exploitation. Je me demande si on ne donne pas plus d'extension qu'il en faut aux termes "contrôle", "abrogation des règlements" et "surveillance", etc. Je pose tout simplement une question, je ne désire pas soulever une discussion. —R. Je crois, en vérité, que l'examen de certains facteurs requiert évidemment beaucoup plus de temps et d'attention que ce que l'on peut raisonnablement et honnêtement s'attendre à ce qu'elle y consacre.

Comme moi, vous avez dû, je crois, assister à certaines réunions du Bureau des gouverneurs et vous vous êtes rendu compte que de leurs trois jours de réunion, deux étaient occupés par l'audition des demandes de permis, de changements de puissance ou de fréquence et des réclamations concernant la réglementation, etc. Le Bureau, en face d'une telle quantité de questions à l'étude, se trouve dans une position difficile, car certaines questions qui lui sont soumises requièrent une étude plus détaillée et plus approfondie que ne le permettent deux jours de réunion.

D. Au cours de votre mémoire et de certains autres, une comparaison, ou plutôt une différence a été établie entre l'exploitation de Radio-Canada qui comprend l'exploitation de la radio et la surveilance de la radiodiffusion au pays, et les travaux de la Commission du transport et la Commission des transports aériens; et je me demande si nous avons raison d'établir une analogie entre les pouvoirs et le genre de surveilance que doivent exercer ces deux organismes et Radio-Canada. J'ai l'impression, à tort ou à raison, que la Commission du transport et la Commission des transports aériens exercent leur autorité, dans la plupart des cas, en faveur d'une troisième partie, soit les voyageurs et les expéditeurs de marchandises, lorsqu'il s'agit de la fixation des tarifs, jusqu'à un certain point, et en des matières qui intéressent beaucoup plus la troisième partie que les deux autres que vous pourriez appeler des concurrents dans le cas des chemins de fer, ainsi que des vois aériennes. Il me semble donc que la situation est différente de celle de Radio-Canada qui exerce une surveillance sur la radio. Êtes-vous d'accord?—R. Il va sans dire que le fonctionnement de la Commission du transport et de la Commission des transports aériens diffère de celui de Radio-Canada car les deux premières

commissions ne sont pas des entreprises d'exploitation comme Radio-Canada. Je crois qu'il est juste de dire que tout organisme de réglementation fonctionne dans une grande mesure au profit ou pour la protection d'une troisième partie. Il doit être aussi en mesure de rendre des jugements de façon à gagner la confiance du public qui saura reconnaître l'impartialité de l'organisme de réglementation en ce qui concerne les intérêts d'une troisième partie, lorsque deux exploitants seront en cause. Je ne crois pas être en désaccord avec vous en disant que personne ne proposerait la fusion des fonctions du National-Canadien et celles de la Commission des transports.

M. FLEMING: Puis-je interrompre? Quand vous employez l'expression dont M. Beaudry s'est servi: "troisième partie", avez-vous dans l'idée le public?

Le TÉMOIN: Je veux dire à la fois le public et les parties qui se présentent devant le Bureau.

M. FLEMING: Mais, vous voulez dire le public, surtout? Et, sauf erreur, M. Beaudry veut dire le public, indépendamment de la compagnie.

M. BEAUDRY: J'entends un public caractérisé par certains groupes de particuliers. Il ne s'agit pas du public dont il serait question en parlant de radio ou de télévision; en ce cas, on entend le mot public au sens large du mot. Vous pouvez donner au mot public ce sens étendu si vous le désirez, mais, il est bien certain que la Commission des transports en négociant au sujet d'un droit de passage dans un endroit défini, traite avec le public par l'intermédiaire d'un particulier ou d'un groupe de particuliers.

M. CARTER: Permettez-moi une question?

M. BEAUDRY: J'en ai encore une à poser, mais allez-y, monsieur Carter.

M. Carter:

D. Je crois que M. Allard vient de dire que l'efficacité de Radio-Canada serait accrue à la suite de l'établissement d'un organisme de réglementation distinct. Envisagez-vous quelque changement dans le rôle ou les fonctions de la Société vis-à-vis des postes privés?—R. Le changement consisterait en ce que Radio-Canada ne serait plus obligée de remplir à l'égard des postes privés les fonctions d'un organisme de réglementation, tout en étant en concurrence avec eux; elle ne serait pas obligée de jouer le double rôle de poursuivant et de juge, pour employer l'expression que l'on trouve dans le rapport de la Commission MacQuarrie.

D. Dans l'organisation actuelle, la Société constitue l'armature de notre réseau national et les postes privés en font partie, en qualité d'auxiliaires. En d'autres mots, Radio-Canada joue le rôle principal et les postes privés, le rôle secondaire. Croyez-vous que cet état de choses persisterait, advenant la création d'un organisme de réglementation distinct?—R. Considéré sous son aspect fondamental, je ne vois pas, monsieur, de quelle façon la Société pourrait changer beaucoup. Vous remarquerez que dans notre déclaration du début, nous avons fait mention d'un organisme de réglementation distinct qui traiterait les questions soulevées entre le réseau national et les postes privés. Il va sans dire que Radio-Canada continuerait d'exploiter les réseaux et que les postes privés continueraient de transmettre ses programmes en vertu d'une entente conclue avec elle. Dans le cas d'un désaccord entre Radio-Canada et les postes privés reliés à ses réseaux, l'organisme de réglementation rendrait un jugement; mais, comme je l'ai dit plus tôt en réponse à une question posée par M. Hansell, Radio-Canada continuera d'exploiter ses réseaux où l'expérience est déjà très étendue; et il serait quasi impossible que le prestige d'un organism d'État ne soit pas maintenu à son niveau actuel.

D. A notre avis, les postes privés, actuellement, sont bien plus les collaborateurs de Radio-Canada que ses concurrents. Les gens qui sont venus témoigner ici, hier soir, sont d'avis qu'en privant Radio-Canada de son pouvoir de contrôle en faveur d'un organisme de réglementation distinct, nous nous trouverions en face de deux organismes rivaux au lieu d'un organisme principal assisté d'un organisme complémentaire.—R. Avec un organisme de réglementation distinct, quelques postes privés continueraient certainement à "collaborer", comme vous le dites, avec la Société. Mais, présentement, la Société est réellement en concurrence avec les postes privés tant au point de vue auditoire qu'au point de vue commerce.

M. Hansell:

D. Pouvons-nous vraiment dire que la concurrence commerciale est égale? Les postes privés ne font pas d'affaires avec ces compagnies qui désirent se servir des programmes du réseau.—R. En vérité, on peut répondre à cela de deux façons. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est interdit aux postes privés de former des réseaux. La Commission Massey, dans une de ses recommandations, a souhaité que Radio-Canada discontinue la pratique de solliciter et d'accepter des affaires locales au niveau local. La Société s'est conformée à cette recommandation, je crois, mais, la pratique a tout de même persisté jusqu'au temps de la Commission Massey; autrement, cette dernière n'en aurait pas recommandé la discontinuation. Deuxièmement, quand un commanditaire particulier achète un programme de réseau, il renonce par le fait même à acheter une série d'émissions particulières de postes privés; donc, les deux postes entrent vraiment en concurrence.

D. Je crois que le mémoire qui nous a été présenté hier soir reproche à la Société de ne pas exercer ses fonctions de surveillance aussi rigoureusement qu'elle le devrait. Qu'en pensez-vous?

M. KNIGHT: Voulez-vous nommer ceux qui ont présenté ce mémoire afin que le nom soit consigné au compte rendu? Est-ce qu'il s'agit du Congrès canadien du Travail?

M. Carter:

D. Oui, c'était le mémoire du C.C.T. Je crois que l'idée était sous-entendue... Je ne me souviens pas des termes exacts, mais c'était l'idée implicite.—R. C'est une question d'opinion. On trouve des gens qui voudraient voir la radiodiffusion, les publications de diverses sortes et les différentes entreprises d'une localité, soumises à une réglementation et à une surveillance plus rigoureuses; mais je suis d'avis que l'on n'arrivera jamais à s'entendre sur le juste milieu entre gens qui soutiennent légitimement des opinions différentes.

D. Croyez-vous que les postes privés se trouveront dans une position désavantageuse si Radio-Canada continue à exercer son contrôle sur la radiodiffusion au Canada?—R. Si vous le voulez, je répondrai ainsi à votre question. Comme nous l'avons fait remarquer plusieurs fois, nous ne sommes pas venus ici dans le but de nous plaindre ni de Radio-Canada ni de la manière dont elle s'acquitte de sa fonction d'organisme de régie. Nous voulons tout simplement faire comprendre que si la fonction de régie était exercée par un organisme qui n'exploitait pas de postes de radiodiffusion, il en résulterait une situation plus équitable, situation qui serait acceptée avec confiance par le public et qui contribuerait aussi à l'amélioration des moyens de radiodiffusion de toutes sortes.

D. C'est par principe seulement que vous vous plaignez de la situation actuelle?—R. Le point où nous voulons en venir, c'est que nous ne sommes pas venus ici dans le but de nous plaindre de Radio-Canada ou de la façon dont elle applique ses règlements.

M. Beaudry:

D. En dehors du principe lui-même, les postes privés... et je reconnais que ceux-ci veulent faire valoir un principe et non pas se plaindre de quelque chose de particulier... subiraient-ils une transformation quelconque si au lieu de Radio-Canada, il existait un organisme distinct de réglementation. Je parle dans le moment de l'exploitation annuelle normale des postes privés.—R. Oui, sous certains aspects. La question que je soulève, monsieur Beaudry, c'est de créer une situation équitable où l'injustice et l'abus ne seront pas tolérés ni même soupçonnés. Si nous étions, vous et moi, en concurrence et qu'en même temps vous étiez muni de pouvoirs de réglementation, quand bien même vos décisions seraient justes et raisonnables, je vous soupçonnerais toujours de vous être laissé guider par la perspective de quelque avantage économique personnel; et malgré leur caractère déraisonnable, mes soupçons n'en continueraient pas moins de persister. Aux yeux du public, il y aurait toujours la question de savoir si oui ou non, justice est rendue. Une décision provenant d'un organisme indépendant élimine complètement cet ennui et inspire confiance.

D. Oui, en considérant le principe lui-même, mais, au point de vue pratique, quels changements, si on peut parler de changements notables, se produiraient dans le cours normal du fonctionnement des postes privés?—R. Absolument parlant, il ne se produirait pas de changements de nature à tout bouleverser; mais les postes privés seraient en mesure d'offrir un meilleur service aux localités.

D. Quel obstacle y a-t-il actuellement à un meilleur service, ou quel contrôle exercé par Radio-Canada fait obstacle à l'épanouissement d'un service complet?—R. Pas nécessairement un service complet; mais une amélioration, un enrichissement, si vous aimez, de ce genre de service. Je parle de certains cas particuliers où un organisme indépendant verrait la question autrement et pourrait émettre un jugement différent de celui que prononcerait un organisme qui s'occupe lui-même de l'exploitation de la radiodiffusion.

D. Nous avons discuté la question et je me rends bien compte que vous n'avez aucun grief contre la méthode actuelle de contrôle, bien que vous en ayez contre le genre; mais ce qui m'intéresse, c'est de savoir quelles améliorations seraient apportées aux postes privés si on parvenait à changer ce genre de contrôle.—R. Voici la position dans laquelle votre question nous place. Nous tâchons d'être justes et modérés et nous nous efforçons d'éviter tout sujet de plainte à l'endroit de la Société Radio-Canada, quant à sa manière de règlementer. C'est donc en nous appuyant là-dessus, en grande partie, que nous pourrions répondre à votre question, parce qu'en indiquant une méthode ou des changements particuliers nous exposerions certaines situations, ce que nous trouvons quelque peu injuste sous certains aspects.

D. Je ne veux certainement pas vous obliger à contredire verbalement vos opinions exprimées dans votre mémoire. Je me demandais si on pouvait se baser sur votre raisonnement pour croire, à la suite de vos paroles, que le genre de contrôle actuel nuit aux postes privés dans leurs efforts pour assurer un service complet aux localités.—R. Nous sommes d'avis que certaines lacunes seraient comblées à la suite de décisions que rendraient un organisme indépendant.

M. Jones:

D. J'ai écouté tout l'après-midi et je ne suis pas encore convaincu qu'un organisme indépendant apporterait un changement quelconque. Rien de ce que vous avez dit ne m'a convaincu et j'aimerais connaître quelques exemples concrets qui illustreraient les avantages dont le public pourrait bénéficier.—R. Nous avons demandé explicitement au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada d'apporter quelques changements ou modifications à certains de leurs règlements. Nous avons réussi à la longue au sujet d'une ou deux demandes. Nous

sommes d'avis et nous l'avons toujours été, que des décisions provenant d'un organisme indépendant, relativement à de telles demandes, résulteraient en un développement plus efficace des services offerts par les postes privés.

D. Et si l'on approuvait la proposition d'un organisme distinct, accepteriez-vous le personnel actuel du Bureau des gouverneurs?—R. Naturellement, monsieur Jones, nous n'avons absolument pas . . .

D. Vous n'avez rien contre le personnel?—R. Non. Absolument rien. Nous n'avons rien contre le personnel du Bureau des gouverneurs de la Société. Ce groupe d'hommes et de femmes s'efforcent sincèrement de s'acquitter de leurs fonctions en dépit des inconvénients créés par la situation actuelle.

M. Knight:

D. Vous vous plaignez tout simplement de ce que Radio-Canada assume le rôle d'organisme d'exploitation. N'est-ce pas?—R. La Société Radio-Canada, en raison des nombreuses circonstances dont nous avons parlé dans notre mémoire, est obligée de remplir un double rôle, celui d'un organisme d'exploitation et celui d'un organisme de réglementation.

D. Permettez-moi de vous rappeler que vous vous êtes passablement éloignés de l'intention première de la loi en vertu de laquelle, seule, Radio-Canada était censée assumer les fonctions d'organisme d'exploitation. Je vous pose la question: est-ce que les postes privés ne sont pas devenus puissants, heureux dans leurs résultats et plus influents qu'auparavant? Je veux dire que c'est sous le régime actuel qu'ils ont réalisé de tels progrès.—R. La première partie de votre déclaration revient, en principe, à une déclaration que nous avons faite nous-même au début de la journée. Si les recommandations de la Commission Aird avaient été mises en vigueur, nous sommes d'avis que la présente loi sur la radiodiffusion aurait été efficace et aurait remédié à la situation, comme c'était l'intention. Les recommandations de la Commission Aird n'ont pas été appliquées et, par conséquent, la Loi sur la radiodiffusion établit des restrictions qui devaient s'appliquer uniquement à la Société. Mais Radio-Canada est maintenant obligé de régir sa propre exploitation et celle des postes indépendants.

D. Conviendriez-vous avec moi que certains postes privés ont augmenté leur puissance, ou leurs kilowatts, selon ce que vous l'appelez à un niveau de 50,000 kilowatts, ce qui n'avait pas été prévu au moment de l'établissement de la loi, et même jamais, sauf au cours des deux ou trois dernières années. Je suis d'avis que les postes privés s'en tirent bien et, comme je le disais auparavant, qu'ils rendent des services appréciables. Ils ont grandement progressé sous le régime actuel de Radio-Canada.—R. Il y a deux postes privés qui fonctionnent avec une puissance de 50,000 watts. Dans l'un des cas, l'augmentation de puissance n'était pas particulièrement désirée par le poste concerné. A cause du jeu de certains facteurs qui amènent un changement de fréquence, cette augmentation de puissance a été accordée au poste privé pour éviter que cette fréquence passe à un autre pays en vertu d'une entente internationale. Au sujet de la puissance, monsieur Knight, il faut tenir compte d'un autre facteur. A mesure que notre population grandit l'interférence due aux inventions modernes s'accroît rapidement; et il nous faut, toutes chose égales d'ailleurs, plus de puissance aujourd'hui que dix ans passés pour atteindre au même but.

D. J'aimerais savoir si vous voulez que Radio-Canada devienne un peu comme un vieux sage qui, de son petit coin, dirige intelligemment l'entreprise et s'occupe des besoins culturels de la population tandis que les postes privés s'accaparent l'assiette au beurre. Je ne vois pas pourquoi Radio-Canada n'aurait pas sa part des profits.

M. FLEMING: La somme de vingt-six millions et quart, cette année, n'est pas mauvaise!

M. Goode:

D. Je suis bien surpris, je ne dis pas que je suis déçu car je ne le suis pas; mais, je suis surpris de constater le changement d'attitude de l'Association canadienne des radiodiffuseurs à l'égard de Radio-Canada, mais c'est pour le mieux. Il y a un point que je voudrais éclaircir avant de me reporter à la Colombie-Britannique où me conduisent infailliblement mes discussions et questions: l'Association canadienne des radiodiffuseurs et Radio-Canada sont-elles en désaccord au sujet des nouveaux règlements à l'étude? Etes-vous d'accord à ce sujet? Avez-vous eu l'occasion d'en discuter?—R. Les nouvelles propositions font l'objet de consultations continues entre la Société Radio-Canada, nous-mêmes et d'autres groupes intéressés.

D. Existe-t-il de grandes divergences d'opinions relativement à cette nouvelle proposition de règlements?—R. Aucune décision finale n'a été prise.

D. Je me rends compte que vous ne vous compromettez pas dans vos réponses. Maintenant, je reviens à la Colombie-Britannique pour un moment. Depuis quelque temps, nous parlons de contrôle, ce qui englobe le contrôle des fréquences des postes privés. Il se peut que l'Association canadienne des radiodiffuseurs n'ait pas de plaintes à porter à ce sujet, mais la population de la Colombie-Britannique en a certainement. M. Mott, député de New-Westminster, m'a demandé de mettre cette question sur le tapis et j'en parle aussi en mon propre nom. Depuis trois semaines, nous avons reçu environ 1,200 lettres de la Colombie-Britannique concernant des localités qui ne peuvent pas capter les émissions des postes de la Colombie-Britannique... Langley-Prairie, White-Rock et d'autres endroits à l'est de New-Westminster. Il semble que dans ces endroits il ne soit pas possible de capter les émissions de certains postes. L'Association canadienne des radiodiffuseurs a-t-elle porté plainte à la Société Radio-Canada relativement à cet état de choses.—R. M. Elphicke, président du Bureau de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, serait peut-être à même de vous donner ces renseignements. Monsieur Elphicke, savez-vous si quelqu'un de la Colombie-Britannique a soulevé cette question?

M. F. H. ELPHICKE (*président du bureau de l'A.C.R.*): Je dois répondre négativement car, en définitive, cette question concerne les postes privés plutôt que l'A.C.R. qui représente tous les postes du Canada.

M. Goode:

D. J'en conclus que les gens de ces endroits font bien en écrivant à leur député plutôt qu'à l'A.C.R.?—R. Il ne nous serait pas possible d'agir en ce cas.

D. Je veux revenir à une question que M. Fulton a traitée de façon très satisfaisante au début de nos débats... il s'agit de l'endroit sur le cadran qu'occupait l'ancienne longueur d'ondes de Radio-Canada en Colombie-Britannique. Sauf erreur, c'était 1130. Cette longueur d'ondes n'est plus employée et on m'a laissé entendre que certaines demandes avaient été adressées à la Société en vue de l'obtenir. L'A.C.R. a-t-elle pris position en ce qui concerne une demande d'exploitation de cette longueur d'ondes?—R. Le président de notre bureau voudrait-il répondre?

M. ELPHICKE: A titre de demandeur de cette fréquence particulière, nous avons été avisés par Radio-Canada que la question était à l'étude étant donné que la Société pouvait l'utiliser en Colombie-Britannique.

M. GOODE: La même chose s'applique-t-elle à la longueur d'ondes 730?

M. ELPHICKE: Je ne suis pas un ingénieur, mais je crois que cette fréquence a soudain été révélée, non pas par Radio-Canada, mais par une société d'ingénieurs de Montréal avec l'idée qu'elle constituerait une fréquence précieuse en Colombie-Britannique. Là encore, il s'agit d'une question en voie de négociation entre le Canada et le Mexique, en vertu d'une entente internationale.

M. Goode:

D. L'allocation des longueurs d'ondes n'est-elle pas un problème qui intéresse cet organisme indépendant de réglementation dont vous parlez? Pensez-vous recevoir un traitement plus équitable de la part d'un organisme indépendant de réglementation que vous en recevez de Radio-Canada?—R. La question d'allouer des longueurs d'ondes à ceux qui en demandent serait une des affaires dont s'occuperait l'organisme indépendant de réglementation.

D. Est-ce là un des arguments que vous apportez en faveur de cet organisme indépendant?—R. Oui. Mais, je me garde de laisser une impression contraire à nos intentions. En aucune façon, nous voulons insinuer que Radio-Canada ait été injuste ou déraisonnable en émettant ces recommandations. Nous sommes d'avis, cependant, que le public serait plus en faveur d'un système selon lequel il reviendrait à un organisme indépendant de décider si telle longueur d'ondes serait accordée ou non à A ou à B, que d'un système selon lequel les recommandations sont émises par un organisme dont les propres intérêts sont en jeu.

D. Permettez-moi, monsieur Allard, de dire que la population de la Colombie-Britannique ne partage pas entièrement vos idées. Vous avez votre manière de présenter votre mémoire et cela vous concerne, mais, je vous ferai remarquer que les procédés de l'Association canadienne des radiodiffuseurs ont certainement changé au cours des douze derniers mois. Je ne vous en demanderai pas la raison et je ne m'attendrais certainement pas à recevoir une réponse ou des explications concernant ce changement.—R. Permettez-moi de vous faire remarquer que lorsque vous avez parlé d'un changement d'attitude de notre part, je n'ai pas voulu vous interrompre, mais ce changement dont vous parlez ne s'est pas produit . . . et vous me pardonnerez si je ne puis traiter d'une façon toute particulière la question de la Colombie-Britannique. Notre Association représente le pays entier et nous sommes plus au courant des problèmes nationaux.

M. KNIGHT: Les membres de votre bureau ont-ils été remplacés dans une certaine mesure, au cours des douze derniers mois?

Le TÉMOIN: Quatre ou cinq. Les membres du bureau sont élus chaque année.

M. Fulton:

D. J'aimerais, monsieur Allard, vous poser quelques questions dont les réponses, à mon avis, sont inhérentes à votre mémoire; mais, à la suite de certaines discussions que nous avons eues hier soir, je crois qu'il importe que nous saisissions bien la position de votre Association. Votre mémoire et vos remarques préliminaires, adressées aujourd'hui au Comité, portaient principalement sur la question d'un organisme indépendant de réglementation; certaines questions ont été ensuite soulevées dans le but de savoir si un tel organisme dérogerait à la position de Radio-Canada. Au cours des discussions d'hier soir, on a fait remarquer que si cette proposition était adoptée, le Canada perdrait éventuellement le contrôle de la radiodiffusion canadienne; on est allé jusqu'à dire que la radiodiffusion canadienne serait, à la longue, engloutie par l'influence américaine. Si je vous interroge, c'est que je veux connaître vos idées sur cette affarie de réglementation. Est-ce en vue d'éliminer le contrôle et la réglementation publics de la radiodiffusion canadienne que vous préconisez l'établissement d'un organisme de réglementation distinct?—R. Oh! non, monsieur; il va sans dire que cet organisme serait institué par le public et qu'il serait responsable envers le public du maintien des règlements, dans l'intérêt public.

D. Vous auriez alors votre propre organisme qui ne s'opposerait pas, en principe, à l'idée d'un contrôle public sur la radiodiffusion?—R. C'est exactement cela, monsieur; nous en avons parlé à plusieurs reprises au cours de notre mémoire et de nos remarques préliminaires concernant la réglementation.

D. Vous opposeriez-vous à l'idée d'une réglementation—je ne vous interrogerai pas concernant les points sur lesquels les règlements porteront—c'est-à-dire, relativement aux sujets des émissions, que celles-ci proviennent de postes privés ou de postes du réseau national; vous opposeriez-vous à une réglementation selon laquelle la liberté de parole devra exister et l'occasion devra être donnée de controverser un point de vue quelconque qui aurait passé sur les ondes d'un poste privé?—R. Parlant en mon propre nom, et je suis certain que mes collègues sont de mon avis, nous accueillerions un principe de réglementation qui garantirait la liberté d'expression.

D. Vous opposeriez-vous aux règlements tendant à imposer ou à restreindre la proportion de réclame qui passe sur les ondes, c'est-à-dire, la durée de la réclame au cours d'une émission radiophonique?—R. Non, pourvu que ces règlements ne soient pas rédigés et mis en vigueur de façon à placer l'exploitant dans une position instable qui pourrait le forcer à se retirer des affaires, et pourvu qu'il s'agisse de règlements dont l'application serait juste et raisonnable.

D. Donc, en principe, vous ne vous opposeriez pas aux règlements régissant la proportion de réclame au cours des programmes radiodiffusés?—R. Non. En principe nous ne nous sommes pas opposés à l'application d'un règlement de ce genre.

D. Prévoyez-vous et seriez-vous prêts à accepter des règlements relativement au contenu canadien dans l'ensemble des émissions diffusées des postes privés et des postes du réseau national?—R. L'expression "contenu canadien" est très difficile à définir. Certainement, nous serions prêts à accepter tout règlement juste conçu dans le but d'encourager le développement et la présentation de talents artistiques.

D. Donc, en principe, vous ne cherchez pas à vous débarrasser de règlements concernant le contenu canadien des émissions?—R. Je crois qu'en principe et en pratique, les postes privés canadiens contribuent de leur mieux au développement du talent canadien et du génie créateur canadien.

D. Vous laisseriez-vous guider par les mêmes principes en ce qui concerne les règlements régissant la proportion d'émissions en direct par rapport aux émissions enregistrées?—R. Aux enregistrements?

D. Aux enregistrements.—R. Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre. Il va sans dire que les circonstances varient d'un endroit à un autre. Nous aurions un sujet de discussion pour ceux qui s'intéressent sincèrement à la bonne radiodiffusion, dans la question de savoir s'il existe une grande différence entre la voix de M. X, présentée directement ou par voie d'enregistrement.

D. Dans l'organisation actuelle et à cause des règlements en vigueur, vous avez à faire face à ce problème, n'est-ce pas?—R. En effet.

D. Je voulais des éclaircissements car j'ai mes propres idées pour le genre de règlements que Radio-Canada ou un autre organisme de réglementation devrait imposer relativement à la radiodiffusion au Canada. Mais, je voulais savoir si votre Association cherchait à éliminer les règlements concernant ces points en question ou si elle les acceptait en principe pourvu qu'ils soient appliqués avec justice et impartialité et d'une façon pratique.—R. J'appuierais sur le mot "pratique". Si on peut nous démontrer qu'une émission enregistrée n'est pas, pour une raison ou une autre, aussi bonne qu'une émission en direct, ou encore, qu'une émission enregistrée porte atteinte à la qualité de la radiodiffusion en général, nous serions prêts à accepter ce principe certainement. Mais, jusqu'ici, personne n'a pu nous convaincre qu'il existe une différence entre les enregistrements et les émissions en direct.

D. Mes connaissances ne me permettent pas de traiter l'aspect technique de la question, mais je me préoccupe un peu au sujet de votre circonspection, si je puis m'exprimer ainsi. Je me demande si oui ou non, vous êtes en faveur d'un organisme de réglementation distinct de Radio-Canada qui soit doué du

pouvoir d'établir des règlements concernant le contenu des émissions directes et enregistrées et la proportion des premières par rapport aux dernières.— R. Le mot "contenu" ouvre la porte à une discussion concernant la question de savoir si une approbation préalable de tout discours qui passe sur les ondes devrait être requise. Voilà qui nous intéresse grandement. Les enregistrements sont de nature pratique. Dans certaines parties du monde, il y a des postes qui irradient à la journée des émissions enregistrées sur ruban. Ce procédé permet d'obtenir un haut degré de précision, car les erreurs qui auraient pu s'y glisser peuvent être éliminées en reproduisant l'émission de nouveau sur le ruban.

D. L'autre jour, j'ai enregistré une émission qui faisait partie de la série *Nation's Business*. Je suppose que cette émission serait qualifiée d'émission en direct, bien qu'elle ait été enregistrée sur ruban. Je l'ai écoutée avant qu'elle passe sur les ondes.

L'hon. M. McCANN: A-t-elle eu des auditeurs?...

M. FULTON: Si j'en juge d'après les commentaires que j'ai reçus de la Fédération libérale, les auditeurs étaient très nombreux.

L'hon. M. McCANN: Vous vous bercez d'illusions.

M. FULTON: Je ne veux pas soulever l'aspect politique de cette question, et je ne désire pas non plus m'engager dans une discussion sur l'aspect technique des émissions en direct ou enregistrées.

M. GOODE: Voilà un point sur lequel le contrôle devrait être exercé.

M. Fulton:

D. Vous opposeriez-vous en principe à ce qu'un organisme de régie soit autorisé à réglementer sur ce point?—R. Il ressort de notre déclaration préliminaire et de notre mémoire qu'en principe, nous acceptons un organisme de régie ayant la compétence requise pour réglementer dans l'intérêt du public, selon les besoins et nécessités du moment.

D. Il y a quelques instants, on vous a interrogé au sujet des réseaux de radiodiffusion. Je dois vous avouer que je ne suis pas certain dans le moment si la défense interdisant aux postes privés d'organiser des réseaux provient de Radio-Canada agissant de son propre chef, ou bien si la Société ne fait qu'exécuter la Loi sur la radiodiffusion. Pourriez-vous nous en donner des explications?—R. Je crois qu'il s'agit d'une affaire d'opinion ou d'interprétation. Vu vos connaissances en matière de loi, vous êtes plus en mesure que moi de répondre à cette question. Mais, je crois que la loi stipule que Radio-Canada "peut" édicter des règlements concernant la formation de réseaux et "peut" édicter des règlements à propos des postes qui devront en faire partie et de ceux qui seront autorisés à s'y associer. Il ne m'appartient pas de décider si le terme "peut" doit être interprété comme constituant une permission ou une obligation; qu'il s'agisse d'une autorisation ou d'une obligation est probablement aussi une affaire d'opinion.

M. FLEMING: Nous lisons dans la Loi canadienne sur la radiodiffusion, article 22, paragraphe 1, ce qui suit:

> 22. (1) La Société peut édicter des règlements: *a*) pour contrôler l'établissement et l'exploitation des réseaux de stations au Canada.

L'article 21 de la même loi se lit comme suit:

> 21. Nulle station privée ne doit fonctionner au Canada comme partie d'un réseau de stations, sauf avec l'autorisation de la Société et conformément aux règlements qu'elle a établis.

Le TÉMOIN: Oui. Qu'il s'agisse ou non d'un monopole des réseaux, c'est-à-dire d'un monopole du réseau national, est une affaire d'interprétation.

M. Fulton:

D. Aujourd'hui, la loi est interprétée comme constituant une obligation, et cela signifie qu'il n'y aura qu'un réseau national, celui qui est possédé et exploité par le gouvernement.—R. C'est bien cela.

D. Mais, au point de vue de Radio-Canada, vous avez l'impression...et je me rends bien compte qu'il ne vous est pas possible de deviner leurs pensées... mais, vous avez l'impression qu'elle suit tout simplement une ligne de conduite qui leur est imposée par la loi.—R. Oui.

D. J'en viens donc au troisième groupe de questions que je désire discuter avec vous. Je dois vous avouer qu'il s'agit là d'un domaine qui prête à la polémique; cependant, je m'y risque. Je pense à la proposition que nous entendons fréquemment énoncée au sein de ce Comité, que la radio et la télévision constituent une sorte de monopole naturel en raison du nombre restreint de canaux propres à la radiodiffusion sonore et visuelle. On a dit, je crois, que cela s'applique surtout à la télévision. Je veux ajouter aussi que ce Comité n'a pas eu l'avantage d'entendre les experts dans ce domaine au service du ministère des Transports. Cependant, je crois que M. Allard et ses collègues sont suffisamment renseignés sur le point de vue technique et je voudrais les interroger en ce sens. Premièrement, êtes-vous au courant du nombre de canaux de télévision disponibles au Canada?

Le PRÉSIDENT: On l'a mentionné dans le mémoire.

Le TÉMOIN: D'après la liste officielle des allocations, publiée par le ministère des Transports, il y a 230 canaux de télévision alloués au Canada dans le moment.

M. Fulton:

D. C'est le nombre qui existe dans la bande complète de canaux... je crois qu'on l'appelle le spectre.—R. Dans le spectre complet? Je ne veux pas vous laisser l'impression qu'il s'agit nécessairement, là, du nombre total de canaux de télévision dans le spectre.

D. Mais, dans le spectre complet, c'est le nombre alloué au Canada.—R. En ce qui concerne la télévision, oui.

D. Est-ce que je fais erreur en pensant qu'en raison de la portée limitée de la radiodiffusion visuelle, les canaux peuvent être multipliés un grand nombre de fois sur la distance de 3,500 milles environ, qui s'étend d'un littoral à l'autre, au Canada?

M. GOODE: Avant que M. Allard réponde à cette question, permettez-moi d'interrompre. N'avions-nous pas décidé, à l'occasion d'une séance antérieure, de laisser de côté la télévision jusqu'à ce que des questions générales soient posées à ce sujet. C'est ce que j'ai compris, parce que personne n'a encore abordé le sujet.

Le PRÉSIDENT: A ma connaissance, une telle directive n'a pas été donnée concernant l'interrogatoire de M. Allard.

M. GOODE: On s'était entendu à ce sujet; il me semble que vous occupiez le fauteuil à ce moment-là.

M. FULTON: Je crois qu'il s'agissait alors de l'interrogatoire de M. Dunton à propos de Radio-Canada.

M. GOODE: Il me semble que non, puisque aucun de nous n'interrogeait au sujet de la télévision. Nous avons tous évité la question.

M. FULTON: C'est peut-être l'occasion de dévier un peu. Je ne crois pas que les hauts fonctionnaires de l'A.C.R. témoignent de nouveau devant notre Comité et il me semble que la télévision les intéresse autant que la radio.

M. KNIGHT: Il me semble que le moment est mal choisi pour entamer une nouvelle discussion, car l'heure habituelle d'ajournement est déjà passée.

M. GOODE: Je suis d'avis que bon nombre d'entre nous auraient des questions à poser au sujet de la télévision.

M. FULTON: Il me semble que l'on est en train de se noyer dans un verre d'eau; mais, si nous nous sommes entendus ainsi, nous ne pouvons plus interroger au sujet de la télévision.

Le PRÉSIDENT: Je me souviens qu'à l'occasion de l'interrogatoire de M. Dunton, nous avions décidé de discuter en premier lieu la question de la radiodiffusion sonore et, ensuite, celle de la télévision; mais malheureusement, je n'occupais pas le fauteuil cet après-midi au début de notre séance, et je ne sais pas si les membres du Comité se sont ainsi entendus.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Aucune question n'a été posée cet après-midi au sujet de la télévision.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons que peu de temps à notre disposition, il est vrai, pour interroger M. Allard, mais je ne vois pas pourquoi nous négligerions un aspect important de son mémoire.

M. GOODE: Je vous ferai remarquer, monsieur le président, que le Comité avait décidé d'éviter les questions concernant la télévision. Si aucun membre de ce Comité n'a mentionné la question de la télévision aujourd'hui, c'est que, à mon avis, tous croyaient que cela était entendu dès le début de notre séance.

M. FLEMING: Peut-être que nous pourrions résoudre le problème en proposant que les membres ayant encore des questions concernant la radiodiffusion sonore les posent immédiatement et qu'ensuite, nous passions à la télévision.

M. FULTON: Permettez-moi d'ajouter que la télévision constitue un aspect si important de la radiodiffusion canadienne aujourd'hui, qu'il serait bien regrettable si l'occasion d'en discuter avec M. Allard et ses collègues nous était refusée; si nous ne pouvons pas entamer la discussion avec la perspective d'en finir ce soir, ces gens, ne pourraient-ils pas revenir vendredi ou lundi prochain? Si la chose est possible, je ne voudrais certainement pas entamer la discussion ce soir. Si ce n'est pas possible, nous rendons au public comme à nous-mêmes un mauvais service en ne soulevant pas les questions si importantes au sujet de la télévision.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Nous pourrions siéger demain.

Le PRÉSIDENT: Demain ne conviendrait pas, car nous avons demandé aux représentants de la *Canadian Newspaper Association* et du poste CFRB de venir témoigner et cela occupera probablement toute la journée, deux séances peut-être.

M. GOODE: Je puis vous assurer, monsieur le président, que nous n'épuiserions pas la question de la télévision dans une heure.

M. FULTON: Je proposerais,—mais je ne veux pas rompre une entente que les membres du Comité ont pu conclure,—que l'on demande à M. Allard et à ses collègues de revenir un autre jour.

M. KNIGHT: Mais ces messieurs viennent de toutes les parties du pays, et nous devons prendre en considération si cela leur convient ou non.

M. FLEMING: Normalement, plusieurs comités siègent le jeudi matin, mais il arrive que demain aucun de ces comités ne se réunit.

M. GEORGE: Le comité préposé à l'étude de l'agriculture tient une réunion.

M. FLEMING: Le Comité des dépenses aux fins de la défense a contremandé sa réunion.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Permettez-moi de vous demander lequel des deux jours, vendredi ou lundi, conviendrait le mieux? Pour vous, monsieur Allard?

Le TÉMOIN: Nous sommes entièrement à la disposition du Comité et nous sommes prêts à faire quoi que ce soit qui, à votre avis, pourrait vous être de quelque utilité.

M. JONES: La soirée de demain est-elle libre?

M. FULTON: Nous tenons deux séances demain.

M. HANSELL: Qu'est-ce qui nous empêche de siéger demain?

Le PRÉSIDENT: Très bien, messieurs, terminons l'interrogatoire au sujet de l'organisme distinct de réglementation mentionné par M. Allard en marge de la radiodiffusion sonore. Je crois qu'il ne serait pas convenable d'obliger ces messieurs à revenir la semaine prochaine. Serait-il possible de siéger demain matin, disons à 11 h. 30, et nous pourrons peut-être terminer le sujet de la télévision.

Convenu?

Convenu.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions concernant la radiodiffusion sonore?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): J'ai plusieurs questions à poser.

M. Gauthier (Portneuf):

D. M. Allard pourrait-il me dire s'il existe, en dehors de la province de Québec, des postes privés qui diffusent des émissions en langue française?—R. Oui, monsieur, il y en a plusieurs.

D. Nommez-en quelques-uns.—R. CFCL, Timmins, Ontario, est un poste de langue française; CHNO, Sudbury est, en partie, un poste de langue française; SKSB à St-Boniface, Manitoba; CFNS à Saskatoon; et CFRG à Gravelbourg, Saskatchewan. Ce sont là des postes qui diffusent entièrement en langue française, sauf celui de Sudbury qui ne diffuse qu'en partie en langue française.

D. Ces émissions sont-elles produites directement par les postes privés ou bien proviennent-elles de Radio-Canada?—R. Dans la plupart des cas, je crois, elles proviennent des deux sources. M. Ricard, ici présent, pourrait peut-être nous dire s'il emprunte les services du réseau, ou...

M. BAXTER RICARD: Pour ce qui est de CHNO, nous utilisons le réseau français et nous avons, dans les deux langues, des émissions locales et des émissions du réseau.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Quel poste?

M. RICARD: SHNO, à Sudbury, Ontario.

Le TÉMOIN: J'ai oublié de mentionner un poste de langue française à Edmonton, Alberta, et un autre à Edmundston, au Nouveau-Brunswick.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Et ils transmettent des programmes en langue française fournis par Radio-Canada?—R. Je ne peux pas vous dire ce qui en est pour tous les postes.

D. Seriez-vous assez bon d'inscrire les noms de ces postes et de m'en envoyer la liste?—R. Oui, monsieur. Il me fera plaisir de vous l'envoyer si vous le désirez.

M. WILLIAM REA: La question que M. Gauthier a posée concernait les émissions en langue française et non les postes de langue française. A New-Westminster, notre poste CKNW radiodiffuse une émission en langue française.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Non fournie par Radio-Canada?

M. REA: Non.

Le TÉMOIN: Les postes que je vous ai nommés, monsieur Gauthier, exception faite de celui de M. Ricard, à Sudbury, qui est essentiellement un poste

bilingue, sont des postes à caractère exclusivement français qui assurent à la localité qu'ils desservent un service d'émissions uniquement en langue française. Il existe encore certains postes de langue anglaise qui irradient un certain nombre d'émissions en langue française au profit des auditeurs qui le désirent.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Il s'agit d'émissions irradiées par le poste lui-même, avec ou sans le concours de Radio-Canada?—R. Dans le dernier cas, ce sont les postes eux-mêmes qui fournissent ce service.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Pour faire suite à la question posée par M. Gauthier, y a-t-il des postes où les émissions en langue française sont interdites?

Le TÉMOIN: Pas que je sache, monsieur.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Êtes-vous certain que quelques-uns de vos postes n'interdisent pas les émissions en langue française?—R. J'ignore l'existence de la chose.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Je veux signaler une expérience que j'ai eue l'automne dernier, au poste CKSO, à Sudbury. Le comité de la bibliothèque publique de la ville m'avait invité à prendre la parole à l'occasion de l'ouverture officielle. Le comité avait invité le poste CKSO à enregistrer les discours prononcés lors de la cérémonie d'ouverture, dans l'après-midi. C'est toute une bibliothèque, elle a coûté environ $400,000; elle est magnifique et nous en sommes fiers.

Le PRÉSIDENT: Est-elle digne de la région de Sudbury?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Oui et nous en sommes fiers. Nous faisons tout en grand par là! On m'avait demandé de prendre la parole. Le comité se composait de sept membres, dont cinq de langue anglaise et deux de langue française. Cette bibliothèque dessert la population. Vous dites dans votre mémoire que vos postes font tout leur possible pour promouvoir la bonne entente au sein d'une municipalité. Ce comité m'a donc envoyé, avec le programme, une invitation dans laquelle on me priait d'adresser la parole en français. J'étais le seul fonctionnaire public qui figurait au programme de l'après-midi. C'était donc par écrit qu'on m'avait invité à parler. L'appareil d'enregistrement sur bande sonore fonctionnait bien. Le premier à adresser la parole était le maire de la ville; son discours a été enregistré. L'appareil d'enregistrement fonctionnait bien alors. Le ministre des Terres et Forêts, M. Gemmell, était le deuxième orateur et l'appareil fonctionnait également bien. Le troisième orateur... j'avoue que je ne suis pas un bon orateur... c'était moi. Le soir même, mon discours ne figurait pas à la reproduction des discours enregistrés sur la bande sonore au cours de l'après-midi. Mon discours n'y figurait pas du tout parce qu'il était en français. Nombre de gens de langue anglaise en ont été irrités. Votre association devrait être au courant de tels incidents.

Tandis que j'y suis, je me permets de mentionner un autre incident qui concerne M. Fleming ici présent. Lorsque le ministre des Transports, l'hon. M. Chevrier adressait la parole à la Chambre des communes, au sujet de cette résolution, le 17 mars, il fit remarquer, au cours de son discours, que si le Gouvernement actuel maintient Radio-Canada au pays, c'est afin de sauvegarder certains droits des minorités, droits garantis par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Et quelle réponse a donnée M. Fleming? "Bobards démagogiques que tout cela!" C'était votre réponse, Don.

M. FLEMING: Je crois que vous devriez lire les paroles exactes du ministre. Lisez ses remarques.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Elles se trouvent à la page 3179 des *Débats* du 17 mars.

M. FLEMING: Lisez les paroles du ministre.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Jusqu'où voulez-vous que je lise?

M. FLEMING: Lisez les dernières lignes de ce que le ministre a dit, alors qu'il a fait une remarque peu digne de lui.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de rappeler aux membres du Comité qu'il s'agit de terminer l'interrogatoire de M. Allard au sujet de la radiodiffusion sonore et de l'organisme de réglementation dont il est fait mention au cours de son mémoire. Je crois que M. Gauthier s'informait de l'existence de quelque règlement qui s'appliquerait aux radiodiffuseurs autres que ceux de l'A.C.R.

Le TÉMOIN: Permettez-moi, monsieur le président, de répondre à l'excellente question de M. Gauthier. Les circonstances que vous nous rapportez, monsieur Gauthier, sont vraiment regrettables. C'est tout à fait humain de faire des erreurs et nos radiodiffuseurs, étant des humains, en font parfois.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Eh bien! ils sont humains bien souvent.

Le TÉMOIN: Je puis vous assurer qu'il ne s'agit aucunement ici de la ligne de conduite ordinaire. J'ai travaillé pour certains postes de radiodiffusion dont les activités radiophoniques se poursuivaient uniquement en langue anglaise, à l'intention de localités foncièrement anglaise, mais où les émissions en langue française étaient accueillies quand on les demandait et quand elles pouvaient rendre un service utile. J'ai entendu des émissions en langue française et, en deux occasions dont je me souviens, ici même, à Ottawa, j'ai entendu des émissions en langue française venant de postes de langue anglaise. Cette erreur n'indique pas la ligne de conduite habituelle et je puis vous dire que vingt-quatre postes de langue française font partie de notre Association. Ces gens, veuillez m'en croire, contribuent à l'orientation de nos méthodes et de nos vues, en ce qui concerne des questions de ce genre, et ils sont toujours prêts à nous aider et à nous conseiller lorsque le besoin s'en fait sentir.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): L'expérience n'était pas très agréable. Il semble que dans notre pays, personne ne voit à ce que ces gens agissent comme ils sont censés le faire en vertu du permis qu'ils détiennent.

M. FLEMING: Monsieur le président, avant de passer à un autre sujet, je ferai remarquer que M. Gauthier n'a pas accepté mon invitation de déposer au dossier cette partie du discours du ministre sur laquelle j'avais fait ce commentaire bien mérité.

Le PRÉSIDENT: Je le répète, monsieur Flaming, nous sommes ici pour interroger les représentants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Le compte rendu des Débats parlera de lui-même.

M. FLEMING: Je faisais allusion à la prétention que la langue française serait dangereusement exposée, à moins que l'on ne permette à Radio-Canada de continuer sa politique de monopole complet en ce qui concerne la télévision. Voilà tout.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Il n'en est pas question, ici.

M. FLEMING: Déposez-le au dossier.

Le PRÉSIDENT: Le texte est contenu dans les Débats.

Y a-t-il d'autres questions au sujet de la radiodiffusion sonore?

M. DECORE: Je propose, monsieur le président, que le mémoire et les appendices présentés aujourd'hui par l'A.C.R. soient imprimés comme appendices aux témoignages d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité sont-ils d'accord sur ce point?

Convenu.

M. FLEMING: Il reste une question, monsieur Allard, sur laquelle on ne vous a pas invité à faire des commentaires: à la suite de la proposition relative à la formation d'un organisme distinct de réglementation, on a soutenu énergi-

quement, hier soir, qu'un plus grand nombre de programmes américains et, tôt ou tard, la domination américaine en résulteraient. Qu'avez-vous à répondre à cet argument?

Le TÉMOIN: Il n'en est absolument rien, ainsi que nous l'avons dit au cours de l'après-midi et comme nous l'avons signalé dans notre mémoire.

Je vous lirai un extrait du mémoire où il en est question:

> Quelques critiques de la mesure proposée ont prétendu que l'établissement d'un organisme de régie distinct permettrait l'infiltration au Canada de l'influence des États-Unis. Laissant de côté, pour le moment, le fait que les propriétaires et exploitants de postes non étatisés ont démontré d'une façon pratique leur attachement au Canada et leur désir d'aider au développement du pays, il est évident que l'opinion de l'organisme de régie distinct, appuyée par l'opinion publique, aurait autant, et même plus de pouvoir pour prévenir une telle possibilité que n'en a la Société Radio-Canada présentement.

Cet extrait se trouve à la page 12 de notre mémoire.

Et permettez-moi d'ajouter que si un poste indépendant demandait d'être affilié à un réseau américain... ce qui, à mon point de vue, est peu probable... nous devons nous rappeler qu'il lui faudrait en obtenir la permission de cet organisme et que tous les aspects de la question seraient étudiés au cours d'auditions publiques; ensuite, l'organisme de réglementation distinct déciderait lui-même si, oui ou non, une telle permission devrait être accordée.

M. Dinsdale:

D. J'aimerais revenir à la question soulevée par M. Fulton au sujet de la disponibilité des canaux. Je crois comprendre, monsieur Allard, que l'emploi de la modulation de fréquence aiderait à la solution du problème. Voilà ma première question. La deuxième concerne l'adoption plutôt lente au Canada de la modulation de fréquence. Je me demande si cela s'applique aux postes privés aussi bien qu'à Radio-Canada?—R. Au sujet de la première partie de votre question des canaux M. F. ou de la possibilité d'en faire un usage plus étendu, il faut dire que très peu de ces canaux sont actuellement utilisés. Je regrette, mais, je n'ai pas saisi la portée de votre deuxième question.

D. Au Canada, la modulation en fréquence a lentement progressé et je me demande pour quelle raison ce développement a été aussi lent?—R. La raison la plus plausible, semble-t-il, c'est que le public ne s'est pas encore rendu compte des avantages qu'offre la modulation en fréquence. Les appareils M.F., lors de leur apparition au Canada, se vendaient très peu; ce qui eut pour effet de retarder et même, jusqu'à un certain point, d'empêcher Radio-Canada et nous-mêmes de développer la modulation en fréquence.

D. A propos du nombre de canaux disponibles, votre Association croit-elle que la demande de postes M.F. s'accroît au Canada?—R. Nous nous sommes étendus cet après-midi sur cette question, ou plutôt sur cet ensemble de facteurs.

Il faut dire que le facteur économique est celui qui domine la question; comme nous l'avons dit cet après-midi, à la page 9 de notre déclaration préliminaire:

> Il y en a maintenant 139 (postes privés), et des canaux sont à la disposition de bien d'autres. Cela ne comprend pas les centaines, peut-être les milliers de canaux disponibles pour des postes MF, les 230 canaux déjà disponibles pour des postes de télévision, et les autres qui pourront être attribués. Cela se compare à moins de 100 quotidiens.

D. Mais aucune demande officielle d'établissement de nouveaux postes est encore en suspens?—R. Non.

D. Voilà une situation qui promet. Maintenant, en ce qui concerne la culture canadienne, il est reconnu, n'est-ce pas, que les postes privés mettent en valeur, peut-être plus que Radio-Canada, les besoins de la localité. Il semble aussi que les émissions proviennent de plus en plus de centres métropolitains. Croyez-vous qu'il soit possible aux postes privés qui se préoccupent des besoins locaux, de faire contre-poids à cette tendance, car, à mon avis, la culture canadienne provient de sources locales et non pas nécessairement d'influences métropolitaines.—R. Je suis entièrement d'accord avec la dernière partie de votre déclaration. Ce sont deux aspects qui contribuent au développement complet des talents. Je crois que les réseaux sont plus en mesure de le faire, étant donné que les dépenses sont alors réparties efficacement, pleinement et effectivement. En ce qui regarde les postes privés, il leur est interdit de se servir des réseaux nationaux. Quant au développement de la culture canadienne, vous abordez une question hautement académique. C'est T. S. Eliot, je crois, qui disait que le Derby et les courses de chiens contribuent autant à la culture de la Grande-Bretagne que les lettres et la musique. Ce n'est qu'un point de vue que je vous cite. En considérant toutes ces choses, je crois que vous vous rendrez compte de la contribution efficace, utile et étendue des postes privés au développement de la culture canadienne.

M. Knight:

D. Est-ce que cela ne rend pas l'idée exprimée par M. Dinsdale, que le jeune homme brillant quittera son petit village pour se diriger vers les villes comme Montréal et Toronto?—R. C'est inévitable. Ils sont attirés par les centres de production, les possibilités d'une meilleure rénumération et le désir de devenir des étoiles, pour ainsi dire.

D. Je croirais que l'établissement, par Radio-Canada, d'un centre de production dans la Saskatchewan aurait pour résultat de garder chez nous quelques-uns de nos talents.—R. Il s'agit d'un problème bien difficile et nous sympathisons sincèrement avec Radio-Canada dans ses efforts en ce sens. Nous nous réjouirions de la découverte d'un procédé qui aurait pour effet de garder dans la localité les talents et artistes créateurs produits par celle-ci. Mais, comme vous l'avez signalé vous-même, il y a cette poussée inévitable vers les centres où les possibilités financières sont plus grandes et où l'on peut acquérir plus de prestige.

D. S'il est vrai, selon M. Dinsdale, que tout contribue à la culture, j'abonde dans votre sens et je suis également de votre avis quand vous dites que la culture est répandue au moyen de régates et de joutes de hockey. Je reconnais la valeur éducative des loisirs. Mais la question se résume à ceci: vous voulez imposer au pays une culture montréalaise ou torontoise plutôt que cette culture naturelle acquise dans les petites localités. Dans le moment, ces grands centres métropolitains sont en grande partie influencés par la culture américaine. N'ai-je pas raison?—R. Oui, monsieur Knight, et je dois ajouter que mes collègues et moi nous sommes au courant de la situation. Nous faisons notre possible pour favoriser le développement de ce que M. Dinsdale appelle la culture que l'on peut acquérir par soi-même et pour permettre aux talents naturels de se produire dans des centres qui les encourageront à rester chez-nous, si je puis employer ce terme. C'est bien difficile, parce que dans les grands centres, il y a plus d'argent à gagner et il y a aussi l'attrait des ligues majeures et des lumières brillantes.

M. Dinsdale:

D. Si un poste local produisait une excellente émission goûtée de ses auditeurs, je crois qu'avec le concours de Radio-Canada, il serait possible de donner une portée nationale à cette émission particulière.—R. Parfois.

D. Mais, si on reconnaissait à cette émission un mérite très spécial, rien n'empêcherait qu'elle soit présentée à un auditoire canadien plus nombreux.

M. KNIGHT: Si elle était très bonne, le poste qui l'émet pourrait la perdre. La seule façon de l'obtenir serait de la prendre à New-York.

M. DINSDALE: Alors elle perdrait son caractère local.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous arrivés à la fin de l'interrogatoire, messieurs? S'il en est ainsi, nous lèverons la séance et nous reprendrons nos discussions demain à 11 h. 30. Notre interrogatoire portera alors sur la télévision.

TÉMOIGNAGES

Le 30 AVRIL 1953,

11 h. 30 du matin.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

J'ai entre les mairns, un mémoire transmis à M. Donald Fleming par M. Donald M. Ferguson, Hudson-Heights (Québec), intitulé *Frontier Fifty-Three, The Canadian Radio and Television Broadcasting Controversy,* outre un plan intitulé: *Proposed Plan for its solution.* Pour répondre à la demande de M. Ferguson, M. Fleming aimerait déposer ce mémoire devant le Comité afin que tous les membres puissent le consulter au besoin. Est-ce convenu?

Convenu.

Hier, nous étions convenus de continuer à interroger M. Allard sur sa déclaration préliminaire concernant la télévision et d'essayer de nous en tenir à ce sujet afin d'en finir avec le témoin à la réunion de ce matin, si possible.

M. T. J. Allard, directeur général de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, est appelé:

M. Fleming:

D. Puis-je poser une ou deux questions à M. Allard sur les premières pages de cette partie de sa déclaration imprimée concernant la télévision, en commençant à la page 14. Vous commencez, M. Allard, par recommander le programme actuel du gouvernement en matière de télévision, qu'il a fait connaître le 30 mars 1953. Or, afin d'éviter tout malentendu pouvant résulter de cette déclaration préliminaire, j'aimerais vous demander si la conclusion que renferme la première phrase de votre mémoire sur la télévision se rapporte à la déclaration particulière de M. McCann en date du 30 mars 1953, et si les conclusions formulées diffèrent des opinions que vous aviez exprimées précédemment sur le programme du gouvernement en matière de télévision?—R. Non. La remarque faite au début de ce paragraphe a trait à la présente ligne de conduite du gouvernement en matière de télévision, annoncée par M. McCann et exposée plus loin après notre phrase d'ouverture.

D. S'agit-il de la déclaration du 30 mars 1953?—R. Oui. La déclaration de M. McCann, en date du 30 mars 1953, constitue, au fond, la ligne de conduite en matière de télévision que notre Association avait préconisée plusieurs fois.

Je comprends que le programme exposé dans la déclaration de M. McCann était très différent de celui qu'il avait fait connaître en 1952, dans une déclaration au nom du gouvernement; très différent aussi du programme exposé dans le discours du Trône en novembre 1952 et, plus tard, à la Chambre, en 1953. Devons-nous aussi considérer votre déclaration comme se rapportant entièrement et exclusivement à celle du 30 mars 1953?—R. C'est exact, monsieur.

D. Ne se rapporte-t-elle pas aux déclarations antérieures?—R. Non, monsieur.

M. RICHARD: Voyons, messieurs. Si M. Fleming possède des déclarations de M. McCann, aurait-il l'obligeance de les déposer au dossier? Je ne sais de quoi il parle.

M. FLEMING: Il est grand temps que M. Richard le sache.

M. RICHARD: Eh! bien. Venons-en aux faits.

M. FLEMING: Je crois m'être reporté aux déclarations de M. McCann, dont nous sommes tous au courant.

M. RICHARD: M. McCann a fait plusieurs déclarations. Vous feriez mieux de les citer.

M. FLEMING: Monsieur le président, je les ai relevées, en effet. Je me suis reporté aux déclarations de M. McCann, surtout aux deux déclarations qu'il a faites en 1952 et que vous trouverez aux *Débats* de la Chambre sur la radio et la télévision, en date du 4 juillet 1952; à d'autres énoncés du programme du gouvernement en matière de télévision, au discours du Trône, puis le 27 janvier et le 30 mars 1953. S'il existe encore quelque doute dans l'esprit de M. Richard, je demanderai à M. Allard s'il est bien au courant des déclarations que j'ai rappelées.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous les trouverez à la page 14, M. Richard.

M. RICHARD: Je le sais. Il doit y avoir des déclarations précises et je veux savoir si M. Allard est bien au courant de celles dont parle M. Fleming.

M. RILEY: M. Richard a raison.

Le VICE-PRÉSIDENT: S'agit-il de la déclaration du 30 mars 1953?

M. FLEMING: Oui. J'ai demandé au témoin si la première déclaration qu'il a faite ici et dans laquelle il félicite le gouvernement de sa présente ligne de conduite en matière de télévision se rapportait exclusivement à la déclaration de M. McCann à la Chambre des communes, le 30 mars 1953, et non aux déclarations antérieures. Le témoin est évidemment bien au courant de ces déclarations précédentes, parce qu'il a répondu à ma question qui concernait ces déclarations.

M. RILEY: Quelle a été la réponse du témoin à cette question?

Le TÉMOIN: J'ai répondu "oui" à la question suivant la manière dont je l'ai interprétée. Voilà ce que l'on dit au haut de la page 15:

> Notre opinion est que la ligne de conduite prévue contribuera, dans un délai raisonnable, à assurer à l'ensemble des agglomérations canadiennes des services de télévision se faisant concurrence, à seconder le développement sain d'une nouvelle et grande industrie, et à procurer aux Canadiens, à un rythme accéléré, par le moyen de cette invention récente, l'information, les nouvelles et les divertissements.

Et dans le paragraphe qui vient immédiatement après: "Atteindre ce but a toujours été le désir de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et de ses postes affiliés."

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser?

M. Fulton:

D. J'ai commencé, hier soir, à poser des questions sur la télévision. M. Allard nous a dit que 230 canaux du spectre entier avaient été attribués au Canada, en vertu d'une entente internationale. Je lui ai alors demandé si j'avais raison de croire que, vu la portée actuellement restreinte des programmes télévisés, ces 230 canaux pourraient être multipliés un grand nombre de fois, étant donné que le Canada s'étend de l'Atlantique au Pacifique, sur une distance d'environ 3,500 milles.—R. Je devrais préciser, dans ma réponse, que cette attribution de 230 canaux prévoit cette multiplication. La bande de très hautes fréquences (THF) comprend les canaux 2 à 13, inclusivement; les bandes d'ultra-hautes fréquences (UHF) sont, en outre, disponibles. Pour citer un exemple spécifique, le canal 2 peut être utilisé dans un grand nombre de villes. Dans l'attribution de ces 230 canaux, nous avons tenu compte du fait que chaque canal pouvait être utilisé à plusieurs reprises dans différentes ré-

gions. Le rayonnement effectif moyen des canaux de télévision serait aujourd'hui de 75 à 100 milles; cette duplication est donc réalisable. Même à cela, le chiffre de 230 n'est pas encore le nombre maximum de canaux de télévision qui pourraient être utilisés au Canada, d'un point de vue technique.

D. Vous avez dit, en citant le chiffre 230, que vous teniez compte de la possibilité géographique de multiplier ou d'utiliser un canal particulier en nombre d'occasions.—R. En effet, nous sommes arrivés au chiffre de 230 en prenant simplement la liste d'allocations du ministère des Transports et en en faisant le compte.

D. Ce chiffre est donc fondé sur le nombre d'allocations du ministère des Transports et non pas sur vos propres opinions sur le nombre possible de canaux.—R. C'est exact. Le chiffre de 230 est extrait du communiqué officiel du ministère des Transports, intitulé "Plan de répartition des canaux de télévision canadienne". En vous reportant à la première page, vous trouverez à l'annotation "B" ce qui suit: Ce tableau ne comprend les attributions de canaux qu'aux régions situées dans un rayon de 250 milles de la frontière canado-américaine, outre quelques autres régions où le rayonnement doit nécessairement dépasser la frontière. Lorsqu'aucune localité particulière n'est mentionnée ou que seuls des canaux THF sont assignés, d'autres attributions seront établies au fur et à mesure des besoins. Ce chiffre de 230 n'est donc pas, évidemment, le nombre maximum de canaux de télévision pouvant être, d'un point de vue technique, utilisés au pays.

D. J'ai fait précéder ma question, hier soir, d'une mention de la discussion qui a eu lieu, précédemment, et au cours de laquelle on a laissé entendre que la radio et la télévision, surtout la télévision, prennent la forme d'un monopole naturel, vu le nombre restreint de canaux disponibles. Vous nous dites que le ministère des Transports a établi une répartition actuelle de 230 canaux disponibles d'un océan à l'autre, au Canada, et vous me dites que ces canaux ne se trouvent qu'à moins de 250 milles de la frontière canado-américaine. Est-ce exact?—R. C'est à peu près ce que porte le communiqué du ministère des Transports, qui dit: "Ce tableau ne comprend les attributions de canaux qu'aux régions situées dans un rayon de 250 milles de la frontière canado-américaine, outre quelques autres régions où le rayonnement doit nécessairement dépasser la frontière".

D. A votre avis, ce nombre est donc susceptible d'une augmentation considérable?—R. Il est, évidemment susceptible d'une augmentation sensible, à mesure que se réaliseront les progrès techniques actuellement au stade de l'expérimentation ou qui, dans un ou deux cas, l'ont dépassé.

D. C'est bien ce que j'ai laissé entendre à M. Dunton. Il m'a dit qu'il croyait que j'avais raison, mais je préférerais que ce soit le ministère des Transports qui confirme le fait, que la ligne de conduite actuellement suivie au Canada ne permet pas que les postes de télévision utilisant le même canal soient éloignés de moins de 220 milles l'un de l'autre, tandis qu'aux États-Unis la distance correspondante est de 170 milles. Savez-vous si cela est vrai ou non?—R. C'est là, à mon avis, un fait qui devrait être confirmé par le ministère des Transports, mais sous réserve de toute rectification que pourrait faire ce ministère, c'est à peu près ce que nous croyons.

D. Voyez-vous des difficultés techniques ou vos techniciens en voient-ils qui nécessitent une distance plus grande entre les canaux au Canada que celle qui existe actuellement aux États-Unis?—R. Je ne dirais pas, monsieur, qu'il s'agit d'une question technique. Cela me semble être une question d'administration, probablement. Il pourrait y avoir en jeu certains éléments techniques, mais je suis pas mal sûr qu'il s'agit d'une question d'administration plus que d'une condition d'ordre technique. Si le besoin s'en fait jamais sentir, il est possible, naturellement, de réduire les présentes limites de distance.

D. Si cette possibilité existe, cela n'entraînerait-il pas une autre multiplication ou augmentation du nombre des postes de télévision au Canada?—R. Cela permettrait sûrement d'attribuer un plus grand nombre de canaux pour usage effectif. Il y a plusieurs manières dont le progrès croissant de l'industrie de la radiodiffusion, qui se manifeste à une allure des plus rapides, peut augmenter le nombre de canaux actuellement disponibles, Prenons, de nouveau, par exemple, la radio dont je me sers pour fins d'illustration seulement, où les fréquences de la bande ordinaire sont actuellement distantes de 10 kilocycles, limite qui peut atteindre de 540 à 550 et 560 et ainsi de suite. A la dernière conférence internationale de la radio, tenue à Montréal il y a environ deux ans, certains des pays signataires de l'entente dite *North America Regional Broadcasting Agreement* avaient proposé que la limite de distance soit de 9 kilocycles au lieu de 10. Si jamais les conditions économiques rendent nécessaires et opportun d'augmenter sensiblement le nombre de canaux sur la bande M.A. il semble possible de fixer la limite de distance à 9 kilocycles. Des progrès semblables se réalisent dans le domaine de la télévision.

D. Il découle donc de ce que vous avez dit qu'il n'existe, en réalité, aucun appui pratique à ce qu'on a laissé entendre, savoir, que la télévision est un monopole naturel?—R. Il n'y en a pas le moins du monde, monsieur, qu'il s'agisse de la bande M.A. ou de la télévision.

Les besoins techiniques permettent plus de canaux que les besoins économiques nous permettront d'utiliser.

M. Goode:

D. Avec votre permission, monsieur Allard, j'interrogerai deux membres du Comité parce que nos membres ont discuté le programme national en matière de télévision. J'insisterai, de nouveau, sur la Colombie-Britannique et, si vous me le permettez, monsieur, je poserai des questions à M. Elphicke, puis à M. Rea.—R. S'ils le veulent bien, M. Goode, je serai très heureux que vous le fassiez. J'espère, toutefois, que cela ne veut pas dire que la Colombie-Britannique fait une démarche préliminaire en vue d'une sécession!

D. Je m'y opposerais, de toutes façons. Savez-vous ce qu'il en coûte, à un particulier, monsieur Elphicke, pour établir un poste de télévision?

M. ELPHICKE: Si je sais ce qu'il en coûte?

M. GOODE: Oui; c'est-à-dire combien d'argent il vous en coûterait pour établir un poste de télévision en Colombie-Britannique?

M. ELPHICKE: J'ai vu différentes évaluations du coût de cette entreprise, qui dépendent surtout du type d'exploitation choisi. On évalue, par exemple, à environ $400,000 le coût d'une certaine exploitation qui m'a intéressé moi-même. C'est une modeste entreprise qui comprendra un appareil mobile, un bâtiment qui abriterait un studio et son équipement. Si l'organisation se proposait de construire son propre bâtiment, il faudrait ajouter le coût de cette construction aux dépenses estimatives initiales. Si, par contre, elle a l'intention de louer un édifice, il ne lui faudrait pas autant d'argent comptant, dans ce cas.

M. GOODE: Est-il vrai que vous avez acheté l'emplacement d'un poste privé de télévision en Comobie-Britannique, en prévision de l'octroi d'un permis?

M. ELPHICKE: Oui. monsieur; je l'ai acheté en 1951.

M. GOODE: Où se trouve cet emplacement?

M. ELPHICKE: Dans votre circonscription même, monsieur Goode; dans Burnaby.

M. GOODE: Que vous proposez-vous de faire si l'on vous accorde un permis, —c'est-à-dire, en ce qui concerne la télévision?

M. ELPHICKE: J'exploiterais un poste le plus tôt possible.

M. GOODE: On a discuté, au Comité, la question d'avis techniques sur la télévision. Quand M. Dunton est venu ici, en compagnie d'autres experts, il a dit qu'il est en effet très facile d'obtenir des conseils techniques, mais que cela coûte très cher. Si vous obteniez un permis, pourriez-vous assurer le personnel technique nécessaire ou avez-vous déjà pris les dispositions voulues pour l'obtenir?

M. ELPHICKE: Je n'ai pas encore pris les dispositions nécessaires pour obtenir ce personnel; mon propre personnel de techniciens en radiodiffusion MA formerait le noyau du personnel de mon poste de télévision; il me faudrait sans doute retenir en outre l'aide de spécialistes.

M. GOODE: Croyez-vous que votre poste pourrait diffuser un pourcentage raisonnable d'émissions canadiennes, comme le veulent les règlements de la Société Radio-Canada?

M. ELPHICKE: Oui, pourvu qu'il s'agisse d'un pourcentage raisonnable.

M. GOODE: Vous avez dit qu'il faudrait vous procurer un appareil mobile. D'après certains renseignements que nous possédons à ce sujet, je crois qu'ils coûtent environ $100,000. Est-ce là votre avis?

M. ELPHICKE: $88,000. Permettez-moi une correction. Je n'ai pas dit qu'il me faudrait me procurer un appareil mobile, mais il est avantageux d'en avoir un.

M. GOODE: Dois-je comprendre que pour réaliser des émissions locales, il vous faudrait nécessairement un appareil mobile?

M. ELPHICKE: Oui; c'est exact.

M. FLEMING: Ce chiffre de $400,000 n'embrasse-t-il pas le coût d'un appareil mobile?

M. ELPHICKE: Oui; en effet.

M. GOODE: Comme je l'ai dit, si vous aviez l'intention de réaliser un fort pourcentage d'émissions locales, il vous faudrait un appareil mobile. Êtes-vous de cet avis?

M. ELPHICKE: Ce serait une aide considérable.

M. GOODE: Combien la livraison de l'outillage prend-elle de temps?

M. ELPHICKE: Je ne suis pas renseigné sur la question spécifique des livraisons, car je n'avais pas de permis en perspective et je ne suis pas allé aux renseignements. J'imagine que les livraisons seront un peu plus difficiles à obtenir à mesure que s'accroîtra le nombre de postes.

M. GOODE: Qu'est-ce qui vous porte à le croire?

M. ELPHICKE: Parce que les compagnies qui fournissent l'outillage vont être débordées de grosses commandes.

M. GOODE: Possédez-vous des renseignements qui vous permettent d'affirmer que la livraison s'effectue lentement, à l'heure actuelle?

M. ELPHICKE: Non; j'en conclus ainsi à la suite d'entretiens que j'ai eus avec des vendeurs.

M. GOODE: Qu'ont-ils dit au sujet des livraisons?

M. ELPHICKE: Monsieur Goode, je ne leur ai pas parlé de livraisons en particulier.

M. GOODE: Savez-vous combien il y a de postes récepteurs de télévision dans la Colombie-Britannique?

M. ELPHICKE: En Colombie-Britannique ou dans la partie inférieure de la terre ferme?

M. GOODE: Dans la partie inférieure de la terre ferme.

M. ELPHICKE: J'ai entendu dire qu'il y en avait environ 5,500.

M. GOODE: Les chiffres que j'ai cités en premier lieu étaient donc exacts.

M. ELPHICKE: Je n'ai pas vu vos chiffres.

M. GOODE: D'où proviennent les émissions télévisées, à l'heure actuelle?

M. ELPHICKE: De King, Seattle. Je crois que des programmes intermittents nous parviennent de KTNT, Tacoma et, qu'avant longtemps, nous en aurons de KVOS, Bellingham, Washington.

M. GOODE: Des journaux de l'intérieur ont publié certains articles de réclame en faveur du poste KVOS, de Bellingham. Je me rappelle avoir lu également dans les journaux de Vancouver une annonce dans laquelle on demandait des agents de publicité pour ce poste, en Colombie-Britannique. Êtes-vous au courant de cela?

M. ELPHICKE: Oui; c'est exact.

M. GOODE: Possédez-vous des chiffres indiquant la proportion de programmes commerciaux de la Colombie-Britannique et qui seraient télévisés par le poste KVOS.

M. ELPHICKE: Non; je crois, cependant, que M. Rogan Jones essaiera d'en obtenir le plus grand nombre possible.

M. GOODE: A-t-on mentionné devant vous le chiffre de $122,000 par mois?

M. ELPHICKE: Par mois? Non; je n'ai jamais entendu parler d'un tel montant. En réalité, je n'ai entendu mentionner aucun chiffre.

M. GOODE: Vous dites que vous avez acquis cet emplacement à Burnaby?

M. ELPHICKE: Oui.

M. GOODE: Où se trouve-t-il?

M. ELPHICKE: Sur la route Kingsway et Wilson, à Central-Park même.

M. GOODE: Je ne vous demanderai pas combien vous l'avez payé, parce que vous pourriez vouloir acheter d'autre terrain à cet endroit et que ce renseignement pourrait influer sur le prix qu'on vous ferait.

M. ELPHICKE: Merci.

M. GOODE: Avez-vous l'intention bien arrêtée, si l'on vous octroie un permis, de construire un poste de télévision à cet endroit?

M. ELPHICKE: Oui; le plus tôt possible.

M. GOODE: Puis-je maintenant poser des questions à M. Rea, s'il vous plaît?

M. FULTON: Quel est le nom de votre poste actuel de radio?

M. ELPHICKE: CKWX, Vancouver.

M. GOODE: Vous exploitez, n'est-ce pas, monsieur Rea, le poste de CKNW, à New-Westminster?

M. BILL REA (CKNW—Association des radiodiffuseurs de la Colombie-Britannique): Oui.

M. GOODE: Depuis combien de temps vous occupez-vous de radiodiffusion?

M. REA: Directement, depuis 1936, mais indirectement depuis 1932.

M. GOODE: Quel est le nombre de vos employés?

M. REA: Cinquante-deux.

M. GOODE: Votre poste réalise-t-il des émissions consacrées à l'assistance sociale?

M. REA: Je dirai, monsieur Goode, que nous faisons tout ce que nous pouvons pour tout groupement qui en vaut la peine.

M. GOODE: Pouvez-vous me dire quel est le montant des fonds réunis par l'intermédiaire de votre poste, au cours des cinq dernières années, pour l'assistance sociale?

M. REA: Nous avons réuni plus de $100,000 pour une seule œuvre, la Caisse de secours à l'enfance.

M. RICHARD: Vous pourriez peut-être lui demander, monsieur Goode, qui a gagné le trophée John J. Gillan?

M. GOODE: Vous plairait-il de répondre à cette question, monsieur Rea?

M. REA: Le trophée John J. Gillan est décerné, tous les ans, au poste de radio canadien, qui, de l'avis d'un jury de conseillers, a fait un succès de ses émissions consacrées au service social. Nous sommes très fiers de ce que le trophée ait été décerné cette année, au poste CKNW.

M. GOODE: Je comprends que ce soit un très grand honneur dans le domaine de la radio. J'ai voulu poser ces questions parce que je désirais que le Comité sache, non seulement que vous êtes un haut fonctionnaire dans votre organisation, mais aussi un personnage important de la localité. Avez-vous eu l'occasion de présenter une demande de permis de télévision?

M. REA: Oui et non. J'ai soumis en tout quatre demandes de permis de télévision, mais le ministère des Transports les a toutes suspendues, parce que le gouvernement n'a pas clairement précisé l'attitude à prendre, en les recommandant, par le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada.

M. HANSELL: Veuillez m'excuser, monsieur Goode, si je me permets de poser une question. Cette attitude concerne-t-elle votre propre demande de permis ou toutes les demandes, en général?

M. REA: Je crois que nombre de radiodiffuseurs du Canada ont fait parvenir au ministère des Transports des mémoires techniques détaillés, qui n'ont pas été portés à l'attention de la Société Radio-Canada, parce que la télévision est un nouveau domaine et qu'une ligne de conduite nettement définie n'avait jamais été clairement précisée, d'après mon opinion personnelle, avant le 30 mars, alors que M. McCann a déclaré ouvertement qu'il devrait exister dans toute région du Canada des postes privés de télévision, outre la télévision d'État.

Le VICE-PRÉSIDENT: A quand remonte votre dernière demande de permis au ministère des Transports? Vous souvenez-vous de la date de cette demande?

M. REA: Oui. J'ai ces dates, ici sous la main. Nous avons soumis une première demande de permis en 1945. A cette date, nous ne pouvions demander le canal nº 5 parce que les attributions de canaux n'avaient pas encore été déterminées. Pour en venir aux prévisions financières, nous avons demandé un permis d'exploitation du canal nº 8, le 3 janvier 1949 et soumis, en même temps, un mémoire technique détaillé. Le 10 août 1950, nous avons demandé le canal nº 10; le 20 septembre 1950, le canal nº 6 et, chaque fois, en soumettant des exposés techniques détaillés.

Notre exposé relatif à la demande du canal nº 6 est maintenant inutile, puisqu'il a été retranché de la partie inférieure de la terre ferme et attribué de nouveau à la région de Victoria.

M. GOODE: Quand vous avez présenté une demande de permis, vous a-t-il aussi fallu ajouter à cette demande un état financier?

M. REA: En effet, mais ces derniers mois seulement, c'est-à-dire depuis que le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada a commencé à donner suite au Rapport de la Commission Massey et ainsi de suite, et va maintenant recommander l'octroi de permis de télévision. Ce n'est que ces derniers mois que des postes, comme le nôtre, par exemple, ont été priés spécifiquement de fournir un état complet de leur situation financière. En conséquence, nous

avons dressé, l'année dernière, un état de nos dépôts d'espèces; le poste CKNW a présenté à la Société Radio-Canada un état de l'encaisse qu'il était prêt à consacrer à la télévision.

M. GOODE: Je veux étudier ce point davantage, mais avant de poursuivre, permettez-moi de vous poser cette question: Si le poste CKNW obtenait un permis de télévision, de quel endroit diffuseriez-vous vos émissions?

M. REA: Nous avons communiqué avec les autorités municipales de Burnaby et appris qu'il y avait du terrain à louer au sommet de la montagne de Burnaby. Ce n'est pas un terrain bien aménagé et pourvu de rues, d'égouts et ainsi de suite; il n'est pas à vendre mais à louer. Notre personnel d'ingénieurs nous assure que la montagne de Burnaby serait un bon emplacement d'où l'on pourrait fournir d'excellents services de télévision.

M. GOODE: Vous n'utiliseriez cet endroit que pour y placer les mâts et transmettre les programmes, mais les émissions n'émaneraient pas de cet endroit, n'est-ce pas?

M. REA: Nous avons songé que ce serait une économie d'effectuer toutes nos opérations sur la montagne de Burnaby où la route d'accès est maintenant très belle. Je viens de compléter une étude sur la télévision au sud de la frontière et j'en conclus qu'il est avantageux de concentrer toute notre exploitation dans une seule région.

M. GOODE: A quel prix?

M. REA: Il en coûterait environ $300,000 pour outiller un poste du genre, c'est-à-dire pour installer un poste en mesure de desservir une région telle que la partie inférieure de la terre ferme de la Colombie-Britannique. Cependant, bien qu'on puisse construire à bien meilleur marché un poste de télévision, l'installation ne pourrait alors assurer les services qu'on est en droit d'attendre, à mon avis, dans cette région.

M. GOODE: Seriez-vous prêt à dépenser $300,000 pour le poste seulement, si l'on vous délivrait un permis? Tenons-nous en à cela pour l'instant.

M. FULTON: La réponse de M. Rea a-t-elle été consignée au compte rendu?

M. REA: Vous voulez dire le mot "immédiatement"?

M. FULTON: Je n'ai pas entendu de réponse. Je vous ai vu simplement incliner la tête, monsieur Rea.

M. GOODE: D'après votre expérience, monsieur Rea, si cette demande de permis était accordée, si un studio était construit et que vous vous engagiez dans cette exploitation, quel serait, d'après vos renseignements, le chiffre des profits et pertes au cours, disons, de la première ou des deux premières années d'exploitation?

M. REA: On ne peut juger entièrement sur la foi de renseignements. D'après les informations obtenues du côté américain de la frontière, on me dit que si l'exploitant peut commencer à téléviser en moins d'une année, il pourrait probablement joindre les deux bouts. Ces renseignements sont, toutefois, fondés sur l'expérience acquise du côté américain, où nombre de postes se servent uniquement de programmes provenant des quatre réseaux. Je prévois qu'au Canada, nous n'utiliserons les émissions locales que pour répondre aux recommandations de la Commission Massey et entrevois que la télévision, en tant qu'entreprise privée, au Canada, traversera une période d'au mois trois ans durant laquelle l'exploitant perdra de l'argent.

J'ai demandé un permis après avoir songé que les revenus que me rapportent les six autres petits commerces que j'exploite pourraient servir à défrayer les pertes que je subirais au cours des trois prochaines années d'exploitation de la télévision. Je prévois perdre, en trois ans, au moins un montant égal à la mise de fonds. Je crois, par contre, que le poste pourrait se suffire au cours de la quatrième année, en tant qu'entreprise commerciale.

M. GOODE: N'avez-vous pas dit au Comité qu'il en coûtera $600,000 pour construire ce poste?

M. REA: Ce sont là mes prévisions. Ce ne peut être qu'une évaluation, puisque nous n'avons pas encore de poste privé de télévision au Canada.

M. GOODE: A votre avis, serait-ce là le coût maximum du genre de poste privé de télévision dont vous projetez l'exploitation?

M. REA: Je crois que cette exploitation est possible avec une mise de fonds de $300,000, outre des pertes de $300,000 au cours des trois années suivantes.

M. GOODE: Ce montant de $300,000 comprendrait-il le coût de l'appareil mobile?

M. REA: Oui, et si vous confiez la construction de l'immeuble à un capitaliste qui vous le louera à raison de 10 p. 100 de bénéfice sur l'argent qu'il a dépensé pour la construction.

M. GOODE: Vous croyez qu'il vous faudrait un appareil mobile pour réaliser des émissions locales?

M. REA: Oui.

M. FLEMING: Parlez-vous maintenant de la demande que vous avez soumise en 1949, c'est-à-dire la première?

M. GOODE: Puis-je vous poser cette question: cette garantie de $600,000 est-elle comprise dans chaque demande que vous avez soumise?

M. REA: Cette garantie est comprise, mais ce n'est que depuis que la Société Radio-Canada a pu étudier des demandes particulières de permis de télévision que j'ai, en réalité, tenu compte des dépôts en caisse, les ai déclarés sous serment et soumis cette attestation à la Société Radio-Canada par l'entremise du ministère des Transports. Ce n'est que depuis l'année dernière.

M. RILEY: Vous voulez dire dans votre dernière demande de permis?

M. GOODE: Vous laissez entendre que le ministère des Transports ou la Société Radio-Canada a actuellement entre les mains une demande de permis de votre part et dans laquelle vous garantissez la disponibilité d'un montant de $600,000.

M. REA: La demande soumise comprend une attestation d'une firme de comptables certifiant que je dispose d'environ $300,000 en espèces pour construire un poste de télévision; outre un état du revenu des différents commerces que j'exploite, lequel indique que je puis garantir de défrayer les pertes qui seraient subies dans l'exploitation d'un poste de télévision au cours des trois premières années.

M. GOODE: Que dites-vous de la programmation? Si vous obtenez le permis demandé et si le poste est construit, que serait, à votre avis, l'idéal programmation quotidienne?

M. REA: Les enquêtes que j'ai faites, monsieur Goode, m'ont révélé qu'il est impossible d'exploiter avec succès un poste de télévision en diffusant moins de 70 heures d'émissions par semaine. Si un poste privé essaye de s'en tenir à un nombre inférieur d'émissions, il lui faut alors faire un prix si élevé pour ses émissions commerciales que le commanditaires trouvent qu'elles leur rapportent peu de profit. A mon avis, il faut partir de ce point, c'est-à-dire, d'après mes propres conclusions, qu'un poste doit diffuser au moins 70 d'heures d'émissions par semaine pour prétendre au titre de service public ou d'entreprise commerciale.

La lecture des conclusions m'a permis de constater cet autre fait: le poste de télévision qui a le plus de succès, à ma connaissance, consacre 50 p. 100 de ses heures de diffusion à des émissions locales en direct. Je parle du poste qui, à ma connaissance, obtient le plus de succès. Lorsqu'on parle ou traite

de télévision, on entend des remarques au sujet d'un réseau national, etc. Ce sont des choses très importantes, à mon avis, que de favoriser et de répandre la culture canadienne. Le fait n'a jamais été prouvé, mais la conclusion, c'est que la présentation d'émissions locales en direct n'est pas du ressort de la Société de radiodiffusion mais de l'exploitant du poste local. Je prévois la possibilité de diffuser 50 p. 100 d'émissions locales en direct. Je connais un poste qui l'a fait et ce serait là mon ambition.

M. HANSELL: J'aurais dû poser cette question plus tôt. Supposons que vous obteniez le permis demandé, combien de temps vous faudrait-il, à votre avis, pour préparer l'exploitation?

M. REA: Il y a deux réponses à cette question. Une compagnie d'appareils de télévision m'a dit qu'elle pourrait livrer l'outillage d'un poste dans un délai de six à dix semaines. Je vous donnerai même le nom de cette compagnie; c'est la firme Dumont. Il existe deux opinions quant à la diligence d'un poste à téléviser ses propres programmes. On peut s'engager sur la voie des ondes avant que le personnel ait acquis quelque expérience au moyen de répétitions générales. Cependant, la meilleure manière de commencer l'exploitation d'un poste de télévision, c'est de préparer d'abord des programmes et de tenir des répétitions générales au lieu de se lancer en hâte sur les ondes. Il est impossible à un exploitant d'envoyer tout son personnel à l'extérieur pour acquérir l'expérience nécessaire en télévision. Il est préférable de le former sur place. Si l'on finit par obtenir un permis, il y a deux manières d'y arriver. La première serait de se lancer hâtivement sur la voie des ondes dans deux ou trois mois. L'autre serait de prendre une année pour assembler des programmes et les perfectionner afin d'être en mesure de fournir un bon service continu, une fois engagé sur les ondes.

M. HANSELL: Voici l'autre question que je voulais poser: si le gouvernement s'était décidé, un an passé ou plus tôt, à délivrer des permis de postes privés, la télévision serait-elle, d'après vous, bien établie au Canada?

M. REA: Oui, monsieur Hansell. En toute justice pour le gouvernement, je dirai toutefois qu'il faudrait faire valoir un autre argument, négligé jusqu'ici. Il y a un an, nous étions indécis quant à l'avenir de la télévision en couleurs et c'est, à mon avis, l'une des raisons qui a motivé le refus du gouvernement canadien de délivrer des permis de postes privés. Tout le monde sait maintenant que la télévision en couleurs est compatible avec la télévision en noir et blanc, alors qu'il y a un an, on avait l'impression que le télérécepteur de $400 que vous achetez aujourd'hui deviendrait inutile dans cinq ans d'ici, lorsque les postes commenceraient à téléviser des émissions en couleurs. Ce à quoi vise maintenant la télévision, c'est de permettre au télérécepteur actuel qui capte les images en noir et blanc de pouvoir les capter également quand les émissions seront en couleurs, dans cinq ans d'ici.

M. HANSELL: On me dit qu'aux États-Unis, la Commission n'a pas encore permis aux exploitants de téléviser en couleurs.

M. REA: La transmission d'émissions en couleurs n'est pas autorisée. On diffuse des programmes d'essai.

M. HANSELL: D'après ce qu'on me dit, la Commission s'abstient de l'autoriser pour cette raison.

M. REA: Elle s'en abstient jusqu'à ce qu'on puisse capter les images en couleurs avec un téléviseur ordinaire et afin d'empêcher qu'il ne devienne démodé.

M. GOODE: Parlons du personnel technique. Combien faut-il de techniciens pour exploiter un poste de télévision?

M. REA: En réalité, pour un poste ordinaire de télévision, il faudrait de 15 à 50 techniciens, suivant l'envergure des opérations.

M. GOODE: Que dire de votre propre exploitation? Combien de techniciens vous faudrait-il embaucher si vous obteniez un permis?

M. REA: Il est assez difficile de donner une réponse spécifique. Dans certains postes, il arrive qu'un même employé peut faire la navette entre la plate-forme et la caméra et ainsi de suite. En résumé, je dirais qu'il me faudra environ 23 techniciens.

M. GOODE: Que pensez-vous du poste KVOS de Bellingham? Comme vous le savez, monsieur Rea, ce poste a déployé de grands efforts pour s'attirer de la clientèle en Colombie-Britannique qui compte actuellement 5,500 postes récepteurs de télévision dans la partie inférieure de la terre ferme. Êtes-vous au courant des efforts qu'ils ont déployés pour s'accaparer nos émissions publicitaires au détriment du Canada?

M. REA: Tout ce que je sais, c'est que les exploitants de ce poste ont établi une agence à Toronto, pour y vendre de l'annonce nationale destinée aux Canadiens et ont ouvert, en outre, un bureau à Vancouver où ils vendent des annonces locales.

M. GOODE: Quelle sorte de bureau ont-ils ouvert à Vancouver?

M. REA: Ils ont retenu les services d'un représentant. Je ne crois pas qu'ils y aient ouvert leur propre bureau. Ils s'occupent plutôt, je crois, de télévision et de radiodiffusion.

M. GOODE: Afin d'obtenir pour le poste de Bellingham l'argent des programmes commerciaux? Quel est leur but?

M. REA: Oui.

M. GOODE: M. Allard convient avec moi qu'il y a 5,500 télérécepteurs dans la partie inférieure de la terre ferme et le versant mérédional de la Colombie-Britannique. Quand la télévision sera exploitée dans la partie inférieure de la terre ferme, quel sera alors, à votre avis, le nombre minimum d'appareils récepteurs dans cette région?

M. REA: Combien de téléviseurs il y aurait dans un an ou trois d'ici?

M. GOODE: Tenons-nous en à une année. Les autorités de Radio-Canada m'ont appris qu'ils exploiteraient la télévision à l'automne dans la Colombie-Britannique. D'après vous, combien de postes récepteurs seront vendus dans la partie inférieure de la terre ferme, au cours d'une année?

M. REA: Il est très difficile de répondre à cette question. Vu les progrès de la télévision par tout le Canada, la production de coffrets de téléviseurs et d'autres accessoires pourrait poser tout un problème. Il pourrait arriver que les fabricants ne puissent suffire à la demande lorsque London, Hamilton, Vancouver et d'autres villes bénéficieront de la télévision. Je crois que si l'offre de postes récepteurs est satisfaisante d'ici un an, vous pouvez compter qu'il s'en trouvera de 40 à 50 mille dans la partie inférieure de la terre ferme.

M. GOODE: J'estime qu'il y en aura 20,000. Tenons-nous en là pour le moment. Ai-je raison de dire que la valeur marchande de ces 20,000 postes récepteurs serait d'environ $8 millions?

M. REA: Oui; environ $400 chacun.

M. GOODE: Ce marché de $8 millions—nous sommes, je crois, tombés d'accord sur le fait que c'est vraiment un montant minimum—ne créerait-il pas de l'emploi pour au moins 500 personnes?

M. REA: Oui, à mon avis.

M. GOODE: En réalité, il en fournirait davantage, si l'on tient compte du commerce de gros et de détail.

M. REA: C'est exact.

M. FULTON: Avez-vous, monsieur Rea, vous ou M. Elphicke, fait faire quelque relevé ou pris des renseignements sur lesquels vous appuyez votre opinion quant au nombre de postes de télévision que la partie inférieure de la terre ferme est capable de maintenir?

M. REA: Aimeriez-vous poser cette question à M. Elphicke?

M. ELHICKE: Non, non. Continuez, monsieur Rea.

M. REA: Il y aura trois canaux sur la bande ordinaire et, pour ma part, je suis sûr que notre région peut facilement entretenir un poste de Radio-Canada, outre les deux postes commerciaux. A mesure que se développera la télévision, nous pourrons, à mon avis, en utiliser d'autres encore.

M. FULTON: Il existerait un marché éventuel pour trois autres postes, peut-être plus. Combien de plus, à votre avis? Deux autres?

M. REA: Personne ne peut prévoir l'essor de la télévision.

M. HANSELL: Quel est le plus petit centre où la télévision pourrait être exploitée économiquement?

M. REA: De nouveau, notre directeur général a répondu à cette question en disant que cela dépendrait des restrictions imposées. Quand je parle de la terre ferme de la Colombie-Britannique qui compte 700,000 habitants, c'est-à-dire du rayonnement éventuel d'un poste de télévision, et d'un poste dont 50 p. 100 des émissions sont de caractère local, je veux parler de centres comme San Diego et Miami qui sont à peu près de la même étendue, et je compare l'activité de la télévision dans ces centres à celle d'un poste moins puissant dans une ville comme Brandon (Manitoba). Pour fournir un bon service de télévision aux habitants de la région de Brandon, le poste émetteur pourrait présenter des films émanants du réseau national et des programmes diffusés simultanément par divers postes. L'activité de ce poste pourrait comporter surtout la diffusion de films à court métrage, de diapositives, etc. En d'autres termes, l'exploitation de la télévision à Brandon pourrait consister en une opération mécanique plutôt qu'en la réalisation de programmes comme en diffusent les régions urbaines fortement peuplées.

M. HANSELL: A mon avis, l'exploitant pourrait préférer cette forme d'activité et se désintéresser des émissions en direct. Je ne suis pas aussi sûr qu'il s'intéresserait tout autant à ce que vous appelez les émissions enregistrées.

M. REA: Je conviens avec vous que ce qui importe, c'est ce qui paraît sur l'écran. Il importe peu aux auditeurs que l'émission ait été enregistrée, la semaine dernière, ou qu'elle soit diffusée en direct par le réseau.

M. HANSELL: Ce qui me préoccupait, c'est que vous parliez des régions fortement peuplées. Il ne s'en trouve pas dans les provinces des Prairies. Dans l'Alberta, il y a Calgary et Edmonton; nous avons d'autres villes comme Lethbridge et Medicine-Hat, où la population est d'environ 15,000 ou 20,000 habitants, mais dont la région avoisinante peut compter 40,000 ou 50,000 âmes. Je me demande comment la télévision pourrait desservir une telle collectivité?

M. REA: La meilleure réponse que je puisse vous donner...

M. HANSELL: L'exemple de Brandon que vous avez cité est suffisant, à mon avis.

M. REA: A Tucson, Arizona, il n'y a qu'environ 40,000 habitants toute l'année durant, sans compter les visiteurs qui s'y rendent en hiver. Il s'y trouve déjà un poste de télévision et des permis ont été délivrés pour la construction de deux autres, de sorte qu'il y en aura trois à l'avenir.

M. RILEY: N'y a-t-il pas de vastes régions avoisinantes?

M. REA: Il y a le désert.

M. JONES: Pourrait-on exploiter un poste dans la vallée d'Okanagan?

M. REA: Il est très difficile, à mon avis, de répondre à cette question. Pour justifier l'érection d'un poste, avec les frais de construction actuels, la région devrait compter au moins, à mon avis, une population d'environ 50,000 habitants. Un poste complet peut coûter $70,000, $80,000 ou $90,000. Les prix excessifs sont un élément restrictif, mais je crois qu'ils vont baisser.

M. KNIGHT: Sur quoi vous fondez-vous pour dire que les prix vont baisser? Voilà qui m'intéresse.

M. REA: Vu les progrès de l'électronique, j'entrevois le jour où les émetteurs de télévision utiliseront des "transits" au lieu de lampes émettrices. Par exemple, un émetteur de 1,000 watts, qui auparavant prenait un espace considérable, peut maintenant s'enfouir dans un colis la moitié aussi gros que ce coffret.

M. KNIGHT: Grâce aux progrès technologiques, je suppose.

M. REA: Je crois franchement que les prix des récepteurs, émetteurs et de tout le matériel vont baisser.

M. FULTON: Une faible population pourrait donc, en réalité, entretenir un poste de vidéo?

M. REA: Je le crois. Les programmes spéciaux semblables à ceux de l'industrie cinématographique représentent un autre élément de l'avenir. Certaines gens croient que cette industrie finira par ne réaliser que des films d'importance, comme les projections en relief et que les petites villes pourront puiser à la cinémathèque principale de films récréatifs, ce qui réduira les frais de production. A l'heure actuelle, il n'est pas permis de téléviser un film avant qu'il ne date de sept ans.

M. BOISVERT: Vous avez mentionné la construction de postes de télévision aux États-Unis. En connaissez-vous le coût?

M. REA: Oui, par comparaison. M. Gene Autry, par exemple, a construit un poste...

Le VICE-PRÉSIDENT: Le chanteur *cowboy*?

M. REA: Oui. Il a construit un poste qui a coûté $284,000, y compris le bâtiment et l'émetteur. Il s'agit d'un gros émetteur d'une puissance effective de rayonnement de 316,000 watts; cela comprend aussi le mobilier, les appareils fixes, et tout l'outillage. Rappelons-nous que les prix sont plus élevés au Canada, à cause des droits de douane sur tout le matériel.

Le VICE-PRÉSIDENT: En avons-nous fini?

M. GOODE: J'ai deux autres questions moins importantes à poser. Les télérécepteurs qui se vendent actuellement peuvent-ils capter des images en couleurs et en noir et blanc?

M. REA: Non, il faut un appareil spécial pour capter les images en couleurs. La décision finale prise aux États-Unis après de longues délibérations et négociations a, en réalité, protégé le public en lui assurant que l'appareil qui capte aujourd'hui les images en noir et blanc le fera encore dans cinq ans d'ici, lorsque toutes les émissions télévisées seront en couleurs.

M. GOODE: Quelle est la situation au Canada? Les règlements concernant la télévision assurent-ils une protection identique?

M. REA: Mon opinion personnelle, monsieur Goode, c'est que l'une des raisons qui ont motivé le délai du gouvernement dans l'exploitation de la télévision sur une grande échelle, c'est que certains problèmes, comme la télévision en couleurs et autres, n'avaient pas été résolus.

M. GOODE: Permettez-moi une autre question et j'en ai fini. Vous avez parlé des émissions locales et mentionné qu'elles devraient comprendre au moins la moitié des heures de diffusion. En quoi consisteraient les émissions locales dans votre région particulière?

M. REA: Pour illustrer simplement le genre d'émissions locales qu'on peut téléviser, reportons-nous à une émission diffusée de New-York, une sorte de questionnaire de caractère à la fois récréatif et éducatif. Dans un plus petit centre, cette même sorte de programme suscite encore plus d'intérêt, parce que le camarade qui a participé à l'émission télévisée est le même que vous rencontrez le dimanche, à l'église, et cela vous intéresse. Quand je parle d'émissions d'origine locale, je songe, par exemple, aux programmes sportifs que diffuse notre poste, presque toutes les semaines, peu importe qu'elles soient commanditées ou non. Nous donnons, de fait, des comptes rendus de tous les sports. Il se peut que la télévision d'événements sportifs qui suscitent un vif intérêt réduise les recettes des entrées à ces spectacles; c'est pourquoi l'on télédiffuse des joutes de balle et de hockey moins importantes. Je dirais que les émissions sportives sont parmi les meilleuress émissions "en direct" qui soient télévisées. Je ne veux pas laisser entendre que toute émission locale en direct est des mieux réussies lorsqu'elle présente une vedette au piano, mais je dirai que c'est à Los Angeles que j'ai assisté à l'une des meilleures émissions locales. Sous le titre de *City at Night,* ce programme vous transportait à la centrale téléphonique et vous mettait en présence de ce qui arrive lorsque vous décrochez le récepteur et logez un appel à Québec. Le réalisateur se rend à la centrale où il installe les caméras et produit une émission d'un vif intérêt local. On peut en faire autant dans l'industrie locale, tout comme à la radio, et y téléviser ce qui s'y passe. Voilà le type de programmes de caractère local qui suscitent énormément d'intérêt et sont fort goûtés, et c'est aussi le genre de programmes qu'un réseau national ne saurait embrasser.

M. JONES: Pour en revenir à la question des 70 heures de programmes par semaine, ne s'agirait-il que d'émissions commerciales?

M. REA: M. Hansell a fait une bonne réponse à cela, l'autre jour, à mon avis. Qu'il s'agisse d'émissions radiodiffusées ou télévisées, les auditeurs goûtent tout autant le programme, même si un commanditaire en a le crédit. Le programme *City at Night,* réalisé à Los Angeles, est commandité par le *Southern Pacific Railway* et la présence des trains de la compagnie commanditaire n'enlève rien, à mon avis, à la valeur éducative de cette émission. L'idéal d'un poste de télévision serait de réaliser des émissions que les auditeurs aiment à voir et à entendre, des programmes assez goûtés pour intéresser un commanditaire.

M. DINSDALE: Le problème de la "compatibilité", de la télévision en couleurs, m'intéresse. Est-ce à dire que les appareils achetés avant que le problème soit résolu deviendront désuets et qu'il faudra les remplacer?

M. REA: Non. C'est à ce problème de la "compatibilité" que la Commission fédérale des communications s'est attaquée aux États-Unis. Vous avez peut-être lu un rapport à ce sujet. Une certaine compagnie a inventé un système de télévision en couleurs au moyen de grands disques tournants. Il faut recourir à un certain procédé pour capter l'image en couleurs. Les Américains ont fini par résoudre ce problème de la "compatibilité". Les émissions en couleurs seront télévisées directement et ce qui importe, c'est que le public soit protégé et n'ait pas à mettre au rancart des appareils qui ont coûté cher.

M. DINSDALE: Je ne suis guère renseigné sur le côté technique de la question, mais n'a-t-on pas dit que le problème avait été résolu avant cette année, par exemple?

M. REA: Non. Je ne saurais vous donner de dates précises. Le ministre des Transports pourrait le faire. Mais le procédé de télévision en couleurs de la Société Radio-Canada n'a été approuvé ou presque approuvé que depuis environ un an et demi. La question faisait encore l'objet de discussions, il y a environ un an et demi. Notre directeur général connaîtrait peut-être ces dates.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas que nous ayons les dates exactes sous la main. Nous n'étions pas préparés à traiter de cette question de compatibilité quand nous sommes venus ici, de sorte que nous n'avons pas de renseignements là-dessus, sous la main.

M. CARTER: J'allais justement vous demander si la transmission d'images en couleurs, au lieu d'images en blanc et noir, nécessiterait de fortes immobilisations additionnelles.

M. REA: Je ne crois pas. Quand les postes commenceront à téléviser les émissions en couleurs, l'outillage en usage pourra facilement s'y adapter, à mon avis.

M. HANSELL: Pour les émissions en direct comme pour les autres?

M. REA: Oui; une caméra reste une caméra, que vous photographiez en couleurs ou en blanc et noir.

M. FULTON: Prévoyez-vous que, dans un avenir très rapproché, un récepteur pourra capter des ondes de très haute fréquence et d'ultra-haute fréquence sans qu'il soit nécessaire de le modifier par l'installation d'autres machines?

M. REA: La télévision est si différente de la radio que le besoin total d'ultra-hautes fréquences ne se fera peut-être jamais sentir au Canada, et la question a été mise de côté. Après tout, notre population n'est que le dixième de celle des États-Unis et notre territoire est plus vaste que celui de nos voisins du sud. Il se peut même qu'au cours des années, nous n'ayons besoin que de dix fois moins de postes que les États-Unis. Les postes américains de télévision ne brouilleront pas ceux du Canada, comme le font les postes de radio, et c'est pourquoi, à mon avis, la plupart des appareils récepteurs fabriqués et vendus désormais aux États-Unis seront construits de façon à pouvoir capter les ondes d'ultra-haute fréquence, tandis qu'au Canada, les téléviseurs pourraient n'avoir que la bande de fréquences ordinaire.

M. FULTON: De quoi munissez-vous les récepteurs actuels pour leur permettre de capter les ondes UHF? Y a-t-il actuellement sur le marché une sorte de machine pour adapter l'appareil à la réception de la double gamme de fréquences?

M. REA: Une machine, oui. Notre vendeur peut aussi modifier l'appareil ordinaire qui se vend actuellement et y ajouter les bandes nécessaires pour syntoniser l'ultra-haute fréquence.

M. FULTON: Cette adaptation entraînerait-elle une augmentation du coût initial de fabrication?

M. REA: Il est probable que oui; je ne suis pas un technicien diplômé, mais d'après mon estimation, cette adaptation augmenterait le coût initial de fabrication d'un appareil de télévision, disons de $50.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avons-nous fini cette discussion, messieurs?

M. DINSDALE: Permettez-moi une autre question sur la programmation, monsieur le président. Tout le monde peut y répondre, je suppose. Il me semble qu'au présent stade d'exploitation des postes privés, il sera presque impossible de réaliser des émissions en direct dans les petits centres qui, à l'heure actuelle, sont surtout desservis par les postes privés et que le coût exorbitant de ces émissions les rendra presque impossibles à réaliser.

M. REA: Vous avez parfaitement raison, à mon avis. Votre cinéma local illustre le fait. Si vous réussissez à réaliser un bon spectacle qui attire le public, vous pouvez facilement obtenir qu'une troupe à demeure présente disons à Brandon, un nouveau spectacle toutes les semaines, tout comme il arrive lorsqu'un film de première classe prend l'affiche à votre cinéma local. Je crois qu'il en serait ainsi pour la télévision et la radiodiffusion, c'est-à-dire qu'on peut réaliser de meilleures émissions si le coût en est réparti sur plusieurs débouchés.

M. DINSDALE: On a cité Brandon comme exemple typique de petit poste. M. Craig, ici présent, qui vient de Brandon, peut corroborer plusieurs renseignements donnés sur cette ville. Je suppose que la plus grande partie de ce qu'on a dit s'entend de notre poste local.

M. J. B. CRAIG (directeur-gérant du poste CKX, Brandon): Monsieur Dinsdale, franchement, je ne saurais céder le pas même à New-Westminster dans le domaine des émissions locales qui pourraient profiter à la ville de Brandon. Nous nous sommes acquis dans le monde des sports, et M. Rea l'a fortement souligné, une excellente réputation. Bien qu'il soit exact que nous ne puissions peut-être pas diffuser beaucoup d'émissions en direct, aux premiers stades d'exploitation, je ne vois pas pourquoi une ville aussi importante et étendue que Brandon ne réaliserait pas de programmes comprenant plusieurs des sujets mentionnés. L'exposition provinciale se tient, par exemple, non à Winnipeg, mais à Brandon, qui est aussi le siège de la Foire d'hiver du Manitoba. Ce sont des événements de quelque importance dans notre ville et j'entrevois qu'ils pourront fournir le sujet de nombreux programmes de télévision.

M. DINSDALE: Votre poste CKX, à Brandon, s'intéresse-t-il à la télévision?

M. CRAIG: Ma compagnie est en voie de soumettre une demande de permis de poste de télévision au ministère des Transports. En réalité, ces autorités ont déjà reçu une partie du mémoire qui sera parachevé très prochainement, je l'espère.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous, messieurs, d'autres questions à poser, ou en avons-nous fini avec la télévision?

M. FLEMING: Si l'interrogatoire est terminé, monsieur le président, j'aimerais avoir l'occasion de dire un mot sur un fait qui m'intéresse personnellement. Hier soir, au cours d'une discussion, M. Gauthier, de Sudbury, a mentionné mon nom, outre une déclaration que j'avais faite à la Chambre, laquelle il a versé au compte rendu sans lire le contexte, bien qu'il ait été invité à le faire. Je n'avais pas alors sous la main un exemplaire des *Débats* du 17 mars 1953, mais je l'ai en ce moment et j'aimerais compléter ce qui a été consigné à ce sujet afin que le compte rendu présente un tableau fidèle de ce qui est arrivé. M. Gauthier parlait d'un incident survenu à Sudbury alors que, d'après lui, un discours qu'il a prononcé en français n'a pas été diffusé par le poste de cette ville. Il a dit que le discours n'avait pas été irradié parce qu'il était en français. Si ce grief est fondé, tous les membres du Comité en éprouvent beaucoup de regret et de ressentiment, mais ce qui m'intéresse, c'est qu'assitôt après avoir fait cette remarque, M. Gauthier a prononcé ce qui suit, apparemment pour créer une impression:

> Tandis que j'y suis, je me permets de mentionner un autre incident qui concerne M. Fleming ici présent. Lorsque le ministre des Transports, l'hon. M. Chevrier adressait la parole à la Chambre des communes, au sujet de cette résolution, le 17 mars, il fit remarquer, au cours de son discours, que si le Gouvernement actuel maintient Radio-Canada au pays, c'est afin de sauvegarder certains droits des minorités, droits garantis par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Et quelle réponse a donné M. Fleming? "Bobards démagogiques que tout cela!" C'était votre réponse, Don.

Suivant le compte rendu de nos délibérations, j'ai demandé à M. Gauthier de faire lecture des paroles du ministre qui avaient donné lieu à cette remarque de ma part, mais il n'en a rien fait. Je voudrais donc citer les paroles du ministre, monsieur le président, afin de présenter les faits sous leur vrai jour. Je les trouve à la page 3179 des *Débats* du 17 mars 1953. Ces paroles précèdent immédiatement la remarque que j'ai faite et qu'a citée M. Gauthier, de Sudbury:

Si la politique du parti conservateur est telle que l'a expliquée le chef de l'opposition, à la page 442 du hansard, dont je viens de donner lecture, elle ne tient aucun compte des droits régionaux ou minoritaires. Je vais plus loin et je dis qu'elle ne prévoit aucun poste de télévision de langue française. C'est évident et je vais le démontrer à mes honorables amis.

Cette remarque a provoqué de ma part la réplique suivante, fort à propos:

M. FLEMING: Ce sont là des bobards démagogiques du genre le plus choquant.

J'ai fait cette remarque à la suite de la déclaration du ministre des Transports, savoir, que la politique que nous préconisions, c'est-à-dire de ne pas permettre de monopole dans le domaine de la télévision, ne prévoyait aucun poste de télévision de langue française. J'ai fait cette remarque, parce que tout le monde sait que le journal *La Presse,* de Montréal, a soumis depuis longtemps au ministère des Transports une demande de permis de poste privé de télévision. D'autres demandes de permis d'exploitation lui parviennent actuellement de Québec et d'ailleurs, et seront suivies de bien d'autres, suivant la politique que nous avons préconisée de permettre l'exploitation de postes privés de télévision.

Le VICE-PRÉSIDENT: L'incident s'est produit après la question que j'ai posée à M. Allard, au sujet des postes en dehors de la province de Québec.

M. FLEMING: Très bien. C'est exact, monsieur le président, mais je répète que je conteste l'introduction de l'allusion de M. Gauthier, hier soir, parce qu'elle semblait avoir quelque rapport avec l'incident dont il s'est plaint, que le poste privé n'avait pas diffusé son discours parce qu'il avait été prononcé en français. Je tiens à préciser que si c'est à dessein, c'est-à-dire si l'on a cherché à créer une certaine impression en mentionnant ma réponse à une déclaration du ministre des Transports en même temps que l'incident précité, c'est, ni plus ni moins, une véritable déformation de la vérité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je suis sûr que M. Gauthier ne voudrait pas laisser entendre au Comité ou à d'autres personnes que vous avez été mêlé à l'affaire.

M. FLEMING: Je l'espère bien; vous conviendrez, cependant, qu'il a mentionné ma réponse au moment même où il rappelait que son discours prononcé en français n'avait pas été radiodiffusé.

"Tandis que j'y suis, je me permets de mentionner un autre incident qui concerne M. Fleming, ici présent."

Vous conviendrez, j'en suis sûr, monsieur le président, que nul autre député de langue anglaise n'a montré plus de respect pour la langue française et pour le statut légal et constitutionnel qu'elle détient au Canada que je ne l'ai fait. Et si l'on a cherché, hier soir, en rappelant cet incident à le rattacher de quelque façon au sentiment qui a, semble-t-il, fait exclure des ondes de ce poste particulier de radiodiffusion le discours de M. Gauthier, je répète que c'était là une véritable déformation de la vérité et je suis fort surpris d'avoir à l'attribuer à M. Gauthier, de Sudbury.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il voulait vous associer à cet incident.

M. FLEMING: Ou au sentiment qui l'aurait provoqué.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne crois pas.

M. BAXTER RICHARD: M. Fleming a mentionné le poste de "Sudbury", monsieur le président. Afin de ne pas me créer des ennuis, j'aimerais qu'on consigne plutôt ceci au compte rendu: "un poste de Sudbury".

M. FLEMING: Je le souhaiterais aussi, parce qu'on a mentionné, hier soir, qu'il y a deux postes à Sudbury et que M. Gauthier se plaignait de l'autre.

Je ne connais rien de l'incident dont M. Gauthier s'est plaint, hier soir. Nous éprouverions tous, beaucoup de regrets si son discours n'avait pas été diffusé à la radio pour la raison mentionnée hier soir, c'est-à-dire parce qu'il était prononcé en français. Mais l'exclusion de ce discours n'avait rien à voir avec la répartie que j'ai faite à la Chambre, après la déclaration du Ministre relativement à l'effet de la politique que je préconisais, parce que cette politique aurait un résultat tout à fait opposé à celui que lui attribuait le ministre. A notre avis, s'il y avait plus de postes privés, il y en aurait plus de langue française. La politique du gouvernement, dont nous nous plaignons, a eu pour résultat d'empêcher l'exploitation de postes privés de radiodiffusion d'expression française bien avant aujourd'hui.

M. GOODE: Si les mots "démagogiques et bobards" sont parlementaires, ce dont je doute, j'aimerais que M. Fleming me prenne à part et m'en explique la signification que je ne connais pas.

M. FLEMING: Il me fera plaisir de vous les expliquer n'importe quand.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai oublié, messieurs, de vous dire que l'horloge a été réglée et que nous avons un nouveau membre au Comité dans la personne de M. Weaver. Je désire remercier M. Allard et ses collègues de la Société Radio-Canada du très intéressant exposé qu'ils nous ont présenté, aussi du calme et de la dignité dont ils ont fait preuve dans leurs réponses à toutes nos questions.

M. ALLARD: Merci, monsieur.

Le VICE-PRÉSIDENT: A notre réunion de 3 h. 30, cet après-midi, nous entendrons M. Sedgwick, outre des représentants de la *Canadian Weekly Newspaper Association.*

M. ALLARD: Je vous remercie beaucoup de votre courtoisie, monsieur le président, tant en mon nom qu'en celui de mes collègues et associés, ainsi que de l'intérêt et de l'attention que vous avez manifestés durant la représentation de notre exposé.

APPENDICE I

EXPOSÉ DE PRINCIPE SUR LA RADIODIFFUSION AU CANADA, PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DES RADIODIFFUSEURS, DEVANT LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION, 1953.

1. *La radiodiffusion requiert une réglementation en vue de l'intérêt public*

La radiodiffusion est nouvelle par son art, sa science et sa technologie. Elle est la forme la plus récente de publication. Comme toutes les formes de publication, elle requiert, dans l'intérêt public, d'être réglementée.

Ces facteurs nécessitent un examen constant du rôle et de la structure de la radiodiffusion au milieu de notre société. Surtout, la situation actuelle démontre le besoin d'un examen de la charpente sur laquelle repose l'exploitation de la radio. Nous prétendons que les cadres de la radiodiffusion devraient être adaptés aux conditions nouvelles afin qu'elle puisse atteindre aussi rapidement que possible à un degré transcendant d'utilité dans notre société démocratique.

2. *La mise en valeur et le développement de la radiodiffusion ont été énormes depuis que la présente législation fut établie*

Toute nouvelle idée ou toute nouvelle invention exige une période d'adaptation afin que soit déterminée la place qui lui revient, en considération de son utilité, dans les cadres de la société. Durant les premières années de son existence, telle idée ou telle invention a été soumise à une série de rajustements, en particulier à l'égard de sa réglementation par la société, parce que la forme originale d'une idée ou d'une invention croît et se modifie.

L'attitude de la société, notamment vis-à-vis de la législation, en chaque cas a été périodiquement et successivement modifiée à mesure que la nouvelle idée ou que la nouvelle invention se développait et progressait, pour en favoriser la disponibilité, l'utilité et le libre usage. On peut légitimement s'attendre à ce que cette émancipation progressive, adaptée aux conditions actuelles, conduise au mode d'opération de l'avenir en radiodiffusion.

Les modifications et le développement apportés à la législation pour l'adapter aux circonstances du progrès d'une idée ou d'une invention sont illustrés par la réglementation qui a accompagné la création de la presse à imprimer, de la locomotive et du moteur à combustion interne, et par bien d'autres exemples.

Ainsi, il fut un temps où l'on considérait approprié de délivrer des permis de publication par l'imprimerie et d'exiger l'approbation préalable du texte par l'autorité établie. Pareillement, il fut un temps où l'on considérait comme précaution essentielle que les trains et les automobiles fussent précédés d'un homme à pied portant un drapeau avertisseur.

Avec le progrès de ces inventions et l'usage qui s'en est répandu, il est devenu nécessaire de modifier de tels règlements et contrôles restrictifs, afin que les nouvelles machines puissent être utilisées à pleine capacité par la société et donner un maximum de rendement.

3. *La législation actuelle et son application dans le domaine de la radiodiffusion sont désuètes*

La radiodiffusion représente un art et une science très jeunes, et elle compte moins d'années que la plupart des adultes de la présente génération. Durant le dernier quart de siècle, son développement a été extrêmement rapide, et elle continue d'évoluer à une vitesse que l'on n'aurait jamais prévue.

Cette expansion rapide a modifié à un tel point la structure et la position de la radiodiffusion qu'une révision des principes originaux qui la régissaient et qui la régissent encore s'impose. Ces principes furent établis alors que la radiodiffusion était au stage de l'enfance et que le degré de son accroissement et la véritable importance du rôle qu'elle devait jouer dans la vie de la société n'étaient pas prévus et ne pouvaient pas l'être.

Les règlements et les contrôles actuels furent créés pour embrasser les fonctions de la radiodiffusion dans la société alors que la première en était à la période initiale de son existence. Comme il arrive d'habitude, les règlements ne se sont pas accommodés à l'allure du progrès et du développement de cet art, aux occasions nombreuses qui s'offraient d'accroître son utilité, non plus qu'à la position nouvelle qu'il occupait au sein de la société.

Deux lois principales régissent la radiodiffusion au Canada. La première, la *Loi du radiotélégraphe,* fut originairement votée en 1913 et avait pour objet de régler l'usage que faisaient les navires en mer de ce nouveau moyen de communication. Ainsi que le soulignait le très honorable C. D. Howe à la Chambre des communes le 8 juillet 1947, "si l'honorable député veut bien se reporter aux archives du ministère de la Marine, l'un des services qui ont précédé le ministère des Transports, il constatera que la loi sur la radio était alors à peu près la même qu'aujourd'hui".

Ceux qui ont rédigé la seconde de ces lois, la présente *loi canadienne sur la radiodiffusion,* avaient à l'esprit les recommandations du Rapport Aird. Ce rapport recommandait l'étatisation complète de la radiodiffusion au Canada.

Si cette recommandation avait été acceptée par le public, la présente *Loi canadienne sur la radiodiffusion* serait opérante, elle régirait la situation qu'elle était appelée à régler. Cependant, le développement rapide de la radiodiffusion et la reconnaissance de plus en plus étendue de son importance comme moyen de publication ont amené le rejet de cette première recommandation du Rapport Aird.

Ainsi donc, la présente loi est une anomalie. Elle ne parvient pas à répondre aux besoins de la situation actuelle. Elle doit régir une organisation à laquelle elle n'était pas destinée. Si valables qu'aient semblé les recommandations du Rapport Aird à l'époque, le mode de radiodiffusion a entièrement changé depuis.

Un nouveau Gouvernement s'est-il rendu compte que les progrès techniques qui ont été réalisés dernièrement rendaient possibles un nombre infiniment supérieur de canaux et des dispositions prévoyant un service plus vaste? Quand le Rapport Aird fut rédigé en 1929, au début de la dépression, il y avait au Canada 65 postes ne dépendant pas du Gouvernement. Aujourd'hui, environ un quart de siècle plus tard, on trouve 139 postes ne relevant pas du Gouvernement et des canaux sont disponibles pour bien d'autres, tandis qu'il existe moins de 100 journaux quotidiens. Au moins 230 canaux de télévision sont aussi disponibles selon une entente internationale présentement en vigueur, c'est-à-dire un nombre beaucoup plus élevé (à part de ceux dont on dispose pour attribution) qu'il n'est requis pour les fins pratiques qu'on peut envisager dans un avenir très rapproché.

Bien des conditions et des détails de notre économie et de notre société ont grandement évolué depuis que le Rapport Aird a été rédigé en 1929. La nature et les proportions de la radiodiffusion ont changé considérablement, et nous sommes d'avis qu'il est par conséquent nécessaire de modifier la législation actuelle. C'est de cette façon seulement que la loi peut reconnaître que les circonstances ont changé . . . et le fait, que l'on n'a pas réalisé quand la *Loi canadienne sur la radiodiffusion* a été rédigée, que radiodiffuser équivaut à publier et que la radiodiffusion est un genre d'entreprise comparable aux journaux quotidiens, c'est-à-dire un des moyens les plus puissants de communication s'adressant à la masse.

4. *La méthode et la portée de la réglementation devraient encourager le progrès*

Il est toujours difficile d'établir un procédé équitable permettant d'une part l'accroissement et le progrès, et maintenant d'autre part le degré de contrôle que demande l'intérêt public. Ce problème est un de ceux que doit envisager constamment une démocratie. C'est peut-être par le premier ministre, parlant à Montréal récemment, que l'équilibre entre la licence et la liberté a été le mieux défini:

> Je pense que le genre d'économie que nous voulons au Canada est celui grâce auquel autant d'hommes et autant de femmes que possible sont libres de prendre par eux-mêmes autant de décisions que possible.

La réglementation de la radiodiffusion, croyons-nous, implique deux facteurs principaux:

1. Elle doit clairement reconnaître la position de la radiodiffusion comme moyen de publication *
2. Elle doit reconnaître la place particulière et immensément importante qu'occupe la radiodiffusion dans le domaine de la publication, et des caractères particuliers de son organisation.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs croit que la démocratie est solidement assise sur l'autorité de la loi et sur l'égalité devant la loi. Nous croyons que tous les citoyens, y compris les auteurs de textes, qu'ils se servent du journal, de la brochure, de l'estrade, de la chaire ou de la radio pour la publication, devraient être également assujétis aux lois établies dans le pays, particulièrement aux lois qui se rapportent au libelle, à la diffamation, à l'annonce mensongère et à la contrefaçon, et qu'on ne devrait faire aucune distinction parmi ces catégories d'éditeurs pour appliquer un contrôle discrétionnaire.

5. *Radiodiffuser c'est publier et participer du statut de la presse*

La position de la radiodiffusion comme moyen de publication a été des mieux démontrée par un éclaircissement donné à la Commission Massey par M. A. D. Dunton, président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Au sujet de la reconnaissance de ce fait, il s'est exprimé en ces termes:

> L'une des questions qui se sont présentées il y a un jour ou deux était de savoir ce qu'est la radiodiffusion. Nous avons discuté assez longuement cette question ces jours derniers. Il me semble que la radiodiffusion est d'abord un moyen très important de communication pour les esprits. Elle peut communiquer toutes sortes de choses. La radiodiffusion sonore communique toutes les choses qui peuvent être communiquées par le son: le langage et tout ce qui accompagne le langage; la musique et les nombreuses autres choses qui l'accompagnent. La radiodiffusion est devenue, dans un très bref espace de temps, l'un des moyens les plus importants de communication entre les esprits des peuples. Je pense, en vérité, que la seule chose qui probablement puisse se comparer à la radiodiffusion et à son développement est la presse à imprimer et la façon dont son usage s'est répandu au cours des siècles. La radiodiffusion, en un quart de siècle environ, à certains égards et en certains pays, a atteint une position qui lui permet de s'affirmer un moyen de communication presque aussi important que la presse à imprimer.

---

* On trouve maintenant l'expression "publication par radiodiffusion" dans les Lois sur la diffamation de l'Alberta, du Manitoba et de l'Île du Prince-Édouard.

La publication peut être faite oralement ou par l'imprimerie. Celui qui se sert de la chaire, de la tribune ou du microphone pour exprimer une idée, pour commenter ou informer, est un éditeur autant que celui qui se sert de la plume, du duplicateur ou de la presse à imprimer.

La loi, qui a dû s'exprimer d'une façon précise à l'égard de la matière à imprimer, a tracé une ligne de démarcation très nette entre l'impression, d'une part, qui est purement un travail de manufacture, et la publication, d'autre part, qui consiste en la diffusion. C'est la distribution qui constitue la publication. Publier veut dire disséminer les idées, les semer à tout vent, divulguer à tous ceux qui liront ou écouteront.

Durant des siècles, les éditeurs de livres, de revues et de journaux étaient presque les seuls dans le domaine de la publication. Leurs seuls concurrents étaient les orateurs aux coins des rues ou dans les salles publiques, lesquels ne pouvaient atteindre que l'auditoire qui se trouvait à la portée de leurs voix. Cette concurrence était si minime qu'on commença à croire que ceux qui utilisaient la presse à imprimer étaient les seuls "éditeurs" (publishers). Il était facile de comprendre l'acception nouvelle du terme, mais ce sens n'était pas et n'est pas exact.

Des centaines d'années après que Copernic et Galilée eurent prouvé le contraire, nous parlions encore du "lever" et du "coucher" du soleil. Parce que l'imprimerie fut longtemps le principal moyen mécanique de publication, nous confondons encore les deux termes.

Ce n'est pas la forme qui importe, mais l'action elle-même... celle de la diffusion en masse. Ainsi, la radiodiffusion est publication, une partie intégrante de LA PRESSE.

6. *L'autonomie dépend de la liberté de l'information*

Toute liberté personnelle repose sur la liberté d'information.

Le professeur Hocking nous dit dans le volume intitulé "La liberté de la presse": *

> En vérité, liberté de parole et liberté de presse se rapprochent du sens générique de toute liberté. Là où les hommes ne peuvent librement se communiquer leurs pensées, aucune autre liberté n'est assurée; on vous prive des moyens de faire cause commune contre les empiétements. Quand la liberté d'expression existe, le germe d'une société libre existe et un moyen d'expression nécessaire est à votre portée pour étendre la liberté en tout sens. La liberté d'expression est par conséquent prééminente parmi les autres libertés pour les protéger et les promouvoir. Quand un régime glisse vers l'autocratie, instinctivement il attaque la liberté de parole et la liberté de la presse comme premières cibles. Le sens de notre presse libre est donc inséparable du sens général de la liberté dans un état moderne.

Il est impossible de concevoir un régime parlementaire, avec le sens que l'on donne à la démocratie, si l'on fait abstraction de la liberté d'information, de la liberté de pensée et du libre échange des idées. L'indépendance à l'égard des contrôles gouvernementaux relativement à la publication des faits, aux débats publics et à l'opinion qui succède à la discussion des idées, n'est pas simplement l'apanage d'une société libre, elle est la condition de sa survivance.

---

* *University of Chicago Press*, 1947
W. J. Gage & Co. Ltd. Toronto 2B, Canada.

7. *La réglementation est une formule démocratique. Le contrôle est une formule dictatoriale.*

L'interdépendance des libertés est un principe fondamental et il n'existe pas de liberté absolue. On reconnaît depuis longtemps

a) que l'intérêt public requiert la plus grande indépendance possible à l'égard des contrôles gouvernementaux en matière de publication, mais que

b) la publication requiert aussi un degré approprié de réglementation établie sur une base légale et dans l'intérêt public.

C'est en raison de ces considérations que l'on a, en se basant sur l'expérience du passé, formulé une législation appropriée que les tribunaux ont le devoir de faire respecter. Ces lois rendent les éditeurs responsables de la matière qu'ils publient; elles donnent aux individus le droit à la réparation pour le dommage infligé à la personne et elles prescrivent des poursuites judiciaires au sujet des publications que l'on considère nuisibles à l'intérêt public.

Les règlements qui concernent le libelle, l'obscénité, la trahison, la contrefaçon, et autres matières connexes font partie de la législation des pays libres. Tous ces règlements ont, cependant, force de loi; ils sont décrétés par des corps législatifs dûment élus, et appliqués dans les cours du pays présidées par des juges indépendants; ils accordent plein droit d'appel afin d'assurer l'impartialité et le redressement de toute erreur judiciaire. Les lois en existence s'appliquent dès maintenant à la publication sous forme de radiodiffusion.

8. *Une réglementation appropriée stimulera le développement de la Société Radio-Canada et le développement des postes indépendants.*

En établissant la position que la radiodiffusion doit occuper afin qu'elle puisse se montrer de la plus grande utilité possible à l'endroit de notre société et se développer constamment, un pas décisif serait la création au Canada d'un organisme modérateur séparé. Cet organisme

a) établirait la juste mesure de réglementation désirable dans l'intérêt public;

b) encouragerait le développement ininterrompu des services de la Société Radio-Canada et des postes indépendants; et

c) ferait en sorte que les conditions, en matière de règlements, correspondent à la situation des autres moyens de communications au Canada et dans les autres parties du monde libre.

Encore une fois, nous voudrions rendre clair comme le jour qu'il n'y a aucune vérité à la base des accusations que l'on porte à l'effet que nous ayons le moindre désir de nuire à l'existence ou au service de la Société Radio-Canada. Nous ne lui disputons pas l'existence à titre d'entreprise ou à titre d'organisme pourvoyeur de programmes radiophoniques. Au contraire, il semble évident que si la Société Radio-Canada était libérée d'autres obligations pour être en mesure de consacrer tous ses efforts à la radiodiffusion et au service des programmes, elle pourrait plus efficacement assurer le service qu'elle devait donner et pour lequel elle avait été créée.

La situation que nous envisageons prévoit que la Société Radio-Canada et les postes indépendants continueront d'exister, et dans une atmosphère qui encouragera les deux systèmes à maintenir et à améliorer les services qu'ils accordent au public.

La création à l'heure actuelle d'un organisme de régie distinct soulignerait les changements qui sont advenus dans notre milieu et dans la structure et le développement de la radiodiffusion depuis que la législation originale a été établie.

On a tendance à confondre la question de la liberté de la radiodiffusion et de la télévision avec la question de la propriété publique en regard de la propriété privée. Les deux points diffèrent entièrement. Celui qui croit à la liberté ne doit pas nécessairement être l'adversaire de l'étatisation de la radio et de la télévision. Déclarer que la radiodiffusion ou la télévision des nouvelles doit être libre n'est pas plus une attaque dirigée contre la Société Radio-Canada que déclarer que la transmission des nouvelles cinématographiées doit être libre est une attaque dirigée contre l'Office national du film, ou que déclarer que les publications diffusées par le moyen de l'imprimerie doivent l'être librement est une attaque dirigée contre l'Imprimeur de la reine.

En tenant compte que l'on anticipait le monopole de l'État quand la législation actuelle fut élaborée, il y a près d'un quart de siècle, il semble que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada fut alors créé pour régir et surveiller la Société Radio-Canada seulement. Une alternative ou un service concurrent n'étaient pas prévus.

Nous croyons que personne ne devrait agir à la fois comme juge et concurrent, ni comme juge et plaideur, ni comme juge et procureur.

De plus, il est reconnu depuis déjà longtemps qu'une démocratie ne peut permettre à un organisme unique de cumuler les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.

La séparation des pouvoirs est un principe extrêmement important de la philosophie de la démocratie. Au Canada et en Grande-Bretagne, ce principe est reconnu en théorie et en pratique, et sanctionné par la tradition et le sens commun. Aux États-Unis, le principe de la séparation des pouvoirs est à la base de la Constitution.

Le même principe s'applique dans le domaine provincial. Dans plusieurs provinces, une corporation gouvernementale ou une commission produit l'énergie électrique, mais comme les compagnies privées, elles sont assujéties à un organisme régulateur commun qui est généralement un conseil provincial des services publics.

Un exemple frappant de l'observance de ce principe fondamental par le Gouvernement du Canada est l'adoption en 1952, des recommandations de la Commission MacQuarrie. La Commission s'exprimait ainsi:

> Une fois l'enquête terminée, la loi confie au Commissaire un rôle entièrement différent et qui ne s'accorde pas avec le premier. Il est tenu de tirer les conclusions, dont il fera part au public dans presque tous les cas, de la situation qui a été mise à jour grâce à l'enquête menée à sa demande et sous sa direction. Il est à la fois accusateur et juge, rôle apparemment compromettant. Quelle que soit la perfection avec laquelle il établit la situation et justifie ses conclusions, son mérite souffre de l'incompatibilité de ses fonctions.
>
> Plusieurs des critiques qu'on a exprimées à l'égard de la présente façon de procéder et au sujet du contenu du rapport visent cet aspect de la question. Il importe que la loi reçoive le plus large appui possible de la part du public. Il semble n'exister aucune critique motivée quant à la façon équitable et à la fermeté avec lesquelles la loi est appliquée, mais tant qu'un seul fonctionnaire sera tenu de remplir des fonctions incompatibles, il en découlera des malentendus parmi le public. De plus, une séparation des deux fonctions d'enquêteur et de juge effectuerait une division du travail qui serait à la fois logique, efficace et économique.

Tous les partis furent unanimes à approuver ces recommandations, qui furent adoptées en juin 1952.

Le principe est donc clairement établi pour toutes les situations semblables qu'une démocratie ne peut autoriser un organisme unique à cumuler les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.

Cependant, ces fonctions incompatibles sont celles qu'on impose à la Société Radio-Canada par la présente législation.

La négation de tous les concepts admis de contrôle démocratique n'était pas la situation visée par la Loi canadienne sur la radiodiffusion quand elle fut rédigée.

L'établissement d'un organisme de réglementation distinct aurait pour effet de pourvoir à une meilleure distribution du travail et relèverait la Société Radio-Canada des lourdes responsabilités qu'elle est forcée d'assumer en matière de régie sous le régime de la présente législation.

A l'heure actuelle le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada est appelé à administrer une organisation très importante, complexe et de grande envergure. Ces devoirs deviendront plus ardus à mesure que la télévision se développera. Laissée libre de concentrer son attention à fournir un service de programmes, emploi pour lequel elle fut mise sur pied, la Société Radio-Canada pourrait même exécuter un meilleur travail en fournissant ce service particulier. Un organisme de réglementation distinct seconderait le libre et entier développement de la Société Radio-Canada, tout autant que celui de la radiodiffusion en général.

Un organisme de réglementation distinct, sommes-nous portés à croire, existe en plusieurs situations semblables ou identiques alors qu'une société d'État concurrence l'entreprise privée.

La Commission des transports du Canada exerce sa fonction régulatrice dans le cas des chemins de fer Nationaux du Canada et du Pacifique-Canadien; la Commission des transports aériens exerce cette fonction dans le cas des lignes aériennes du Gouvernement et des autres lignes qui ne relèvent pas du Gouvernement. En Australie, le Bureau de contrôle de la radiodiffusion australienne, composé de cinq membres, exerce sa fonction régulatrice à la fois sur les postes et réseaux de l'État et sur les postes et réseaux qui ne sont pas la propriété du Gouvernement.

Nous croyons que la création d'un tel organisme de réglementation en matière de radiodiffusion canadienne permettrait et encouragerait l'amélioration et l'expansion de toutes les formes du service de radiodiffusion dans la société.

Quelques critiques de la mesure proposée ont prétendu que l'établissement d'un organisme de régie distinct permettrait l'infiltration au Canada de l'influence des États-Unis. Laissant de côté, pour le moment, le fait que les propriétaires et exploitants de postes non étatisés ont démontré d'une façon pratique leur attachement au Canada et leur désir d'aider au développement du pays, il est évident que l'opinion de l'organisme de régie distinct, appuyée par l'opinion publique, aurait autant, et même plus de pouvoir pour prévenir une telle possibilité que n'en a la Société Radio-Canada présentement.

La mesure que nous proposons n'impose pas de choix rigoureux entre le contrôle de la Société Radio-Canada et l'absence complète de réglementation. Au contraire, elle prévoit une réglementation appropriée, émanant de l'autorité publique et destinée à servir le plus efficacement possible les intérêts du public. Elle encouragerait le maximum de rendement et de progrès de la part de la Société Radio-Canada et des postes indépendants.

9. *La télévision*

Nous aimerions féliciter le Gouvernement et lui exprimer notre approbation pour la ligne de conduite qu'il suit à l'heure actuelle relativement à la télévision. L'honorable M. J. J. McCann, annonçait le lundi, 30 mars 1953, que les principes suivants guident la politique gouvernementale:

> La formule "un poste par région" ne sera en vigueur que jusqu'à ce qu'un réseau satisfaisant de télévision à l'échelle nationale ait été aménagé. Si le rythme actuel des demandes de postes de télévision se maintient, il se peut qu'un réseau à l'échelle nationale soit bientôt formé et le Gouvernement et Radio-Canada pourront alors étudier la possibilité d'établir deux postes (ou même davantage dans certains cas) par région. On s'attend qu'en temps utile, des postes privés puissent être aménagés dans les régions que dessert Radio-Canada; par ailleurs, Radio-Canada pourra aménager ses propres postes dans les régions n'ayant eu au début que des postes privés.

Cette déclaration aligne la politique gouvernementale avec les recommandations de la Commission Massey et réaffirme en même temps la répugnance du peuple canadien en général pour le monopole.

Notre opinion est que la ligne de conduite prévue contribuera, dans un délai raisonnable, à assurer à l'ensemble des agglomérations canadiennes des services de télévision se faisant concurrence, à seconder le développement sain d'une nouvelle et grande industrie, et à procurer aux Canadiens, à un rythme accéléré, par le moyen de cette invention récente, l'information, les nouvelles et les divertissements.

Atteindre ce but a toujours été le désir de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et des postes qui en sont membres. Durant de nombreuses années ces postes ont témoigné de leur empressement à assurer le service de la télévision au peuple canadien. Une indication frappante de leur foi en l'avenir du pays et en l'avenir de ce nouveau et important moyen de communication est qu'ils ont présenté des demandes de permis pour opérer dans les zones autorisées, immédiatement après qu'il eût été annoncé que les demandes de permis seraient considérées. Sept (7) de ces demandes de permis furent agréées et le service de la télévision deviendra bientôt une réalité dans la zone intéressée, grâce aux efforts combinés de dix (10) titulaires de licences MA.

Une autre indication du désir sincère des radiodiffuseurs indépendants d'offrir le service de la télévision canadienne aux Canadiens aussitôt qu'il leur sera permis de le faire est que dix-sept (17) autres titulaires de licences MA ont déjà sollicité des permis de télévision ou se proposent de présenter leur demande cette année dans ces régions où les requêtes sont autorisées. Les membres d'un groupe additionnel de huit (8) ont presque terminé leurs projets et ont l'intention de solliciter des permis à la fin de cette année ou en 1954. Un troisième groupe comprend onze (11) requérants. Leurs plans sont en bonne voie de réalisation et ils présenteront des demandes de permis aussitôt que les détails techniques et autres données pourront être proprement rassemblés. Quand la politique actuelle du gouvernement aura été entièrement mise en œuvre et que les demandes de permis seront autorisées dans des centres actuellement réservés à la Société Radio-Canada, les membres d'un quatrième groupe, composé de quatorze (14) détenteurs de permis MA, soumettront des demandes de permis de télévision. Quelques-uns d'entre eux avaient sollicité des permis précédemment.

Nous recommandons respectueusement que l'on pour l'exécution de la politique actuelle du gouvernement, telle qu'elle a été décrite plus haut, dans lamesure où les facteurs économiques le permettront, et que les opérations de la télédiffusion soient égaement assujéties à l'5autorité de cet organisme de règlementation distinct que nous avons proposé. Nous recommandons aussi instamment que l'on annonce dans le plus bref délai possible les règlements sous l'autorité desquels les postes de télévision au Canada fonctionneront.

EXPOSÉ SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DE CERTAINS POSTES AU DÉVELOPPEMENT DES INTÉRÊTS DE LA POPULATION:

CFJR BROCKVILLE.....Toute entreprise locale digne d'intérêt reçoit l'appui entier de CFJR. CFJR fait entendre le chœur local des jeunes, *The Choralines*; des chœurs et des orchestres de collèges; des pièces de théâtre radiophonique, créées par le *Theatre Guild* et l'association *Junior Theatre*, de Brockville; il présente régulièrement le groupe local de l'Armée du Salut, le chœur *Pastor Downing's Children* et des services religieux de quatre églises locales. CFJR fait don de trophées annuels aux collèges de Brockville et au club local de navigation à voiles, et d'une bourse annuelle au festival musical du *Lion's Club*.

CKDA VICTORIA.....En 1952, CKDA a réuni des fonds d'une valeur de $5,200, par l'intermédiaire d'un programme quotidien de cinq minutes, à l'intention des enfants infirmes de divers hôpitaux de la région de Victoria. Durant la période de septembre 1950 à décembre 1952 le poste CKDA a accordé gratuitement des périodes d'émission d'une valeur de $33,000 à diverses organisations. Le reporter vagabond du poste interroge "l'homme de la rue" au cours d'interviews quotidiens portant sur des sujets d'actualité. Durant les sessions, CKDA tient les gens de la localité au courant de ce qui se passe à la Chambre des communes, par le moyen d'émissions quotidiennes venant directement de la Tribune de la Presse. Une demi-heure hebdomadaire est consacrée aux émissions intitulées *College Conference*, programmes d'études se rapportant à la science, à des sujets familiaux, aux affaires domestiques et étrangères, etc., et présidés par le professeur R. T. Wallace, de *Victoria College*.

CKX BRANDON.....CKX présente régulièrement des revues des nouvelles, des assemblées de table-ronde, des causeries éducatives et des programmes pour adolescents, ainsi que des programmes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministère du Travail, auxquels du temps est alloué gratuitement par le poste. Il y a aussi des périodes gratuites d'émissions religieuses. CKX transmet, durant plus de huit heures par semaine, des programmes créés par la Société Radio-Canada et beaucoup de ses propres programmes au cours desquels il fait entendre de la musique classique. CKX octroie du temps gratuit aux écoles, durant lequel les orchestres des écoles et les chœurs des églises se font entendre; maints autres programmes d'intérêt public sont aussi entendus.

CKNB CAMPBELLTON.....CKNB offre des facilités de radio-diffusion aux Professeurs de musique locaux pour des récitals périodiques, à des chœurs et à des groupes théâtraux, etc. Sur demande, des studios sont mis à la disposition des intéressés pour les répétitions et les assemblées des associations familiales et scolaires, etc. CKNB offre le programme *Report from Parliament Hill*, des programmes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de nombreuses présentations de musique classique et des programmes religieux.

CKTB ST. CATHARINES.....CKTB, afin de tenir ses auditeurs au courant des mouvements locaux et afin d'encourager les groupes irradie tous les discours des chefs politiques qui adressent la parole à l'assemblée des collèges de St. Catharines, aux cours d'une série de séances sur le civisme; le poste présente l'orchestre de la ville de St. Catharines et *Summer Theatre of the Air*, composé entièrement d'artistes locaux. CKTB offre toutes les semaines des programmes d'une demi-heure où se font entendre les artistes locaux qui ont été les gagnants et leurs plus proches concurrents, au festival de musique du comté de Lincoln, ainsi qu'une série de programmes d'un quart d'heure qui présentent des élèves des membres de l'Association des professeurs de musique de Welland-Port Colborne. CKTB irradie sur une période de vingt-six semaines, avec la collaboration de la Chambre de Commerce junior, une série de forums au cours desquels on discute de l'éducation, des affaires municipales, nationales et internationales, etc.

CFCN CALGARY.....CFCN, en outre de transmettre à son auditoire des émissions de nouvelles et des revues, *Reports from Parliament Hill*, etc., collabore au développement des organisations locales en accordant du temps gratuit, nommément au groupe *The Arts and Letters Club*, aux groupes du théâtre civique, à l'orchestre synphonique de Calgary et à la Ligue Junior. Le poste CFCN verse des contributions en espèces à toutes les causes qui méritent d'être encouragées; il a versé, par exemple, $1,000 à la *Banff School of Fine Arts*; il offre des prix couronnant les efforts des gagnants des Clubs 4H pour garçons et filles; il a fait des dons substantiels aux *Y.M.C.A. Building Fund, Salvation Army Building Fund, Mount Royal Building Fund, Community Chest*, etc. Afin de développer l'intérêt du public dans le domaine de la bonne musique, CFCN diffuse le soir des programmes de musique classique, et un programme d'une heure intitulé *Afternoon Concert*, cinq jours par semaine; il présente de la musique légère exécutée par le Trio Jean Cotton, en plus de nombreuses créations de la

CFCN CALGARY—*fin*

Société Radio-Canada. *Teen Age Book Parade* est un autre programme en vedette, régulièrement offert par ce poste, en plus des commentaires de M. James Grey sur les relations qui existent entre la ferme et la ville et des programmes du dimanche qui font connaître les talents venant de tous les coins de la province de l'Alberta.

CKPR FORT-WILLIAM..... Des débats sur les affaires municipales, intitulés *Timely Topics*, constituent une série de programmes offerts par CKPR. Du temps est donné gratuitement aux organisations locales, et le concours entier du poste et du temps gratuit sont accordés sur demande à toutes les écoles. Durant la semaine de l'Éducation, des programmes spéciaux sont radiodiffusés, présentant les enfants des écoles locales, et à l'époque de Noël, une série de programmes présentés par les chœurs des écoles publiques et des écoles séparées sont irradiés. CKPR se préoccupe constamment de trouver des talents locaux pour la radio, et on accorde tout l'encouragement possible à ceux qui s'intéressent à la carrière radiophonique. CKPR offre un grand nombre de programmes de musique classique, et de débats et de commentaires touchant les questions d'intérêt local, national ou international. De temps en temps, on donne aux étudiants des *high schools* de la localité l'occasion de préparer un programme d'une demi-heure complète, suivant la formule qu'ils considèrent la plus appropriée. CKPR fait entendre tous les gagnants des festivals annuels de musique et leurs plus proches concurrents. Des émissions préparées par le *Fort William Music and Arts Club* figurent souvent sur la liste des programmes de CKPR.

CJOR VANCOUVER..... CJOR enregistre les séances du Conseil municipal et des comités en vue d'émissions ultérieures. CJOR est le poste où a pris naissance le programme *Town Meeting in Canada*, et ce poste a travaillé au développement du programme au cours des années. CJOR offre le programme *Around Home*, durant lequel on discute les affaires de la région; le programme *Your Community*, un programme hebdomadaire présenté conjointement par PTA, *Community Arts Club* et les mouvements récréatifs; *Man in the House*, discussions quotidiennes des problèmes nationaux et locaux en rapport aves les faits d'actualité, incluant la participation des auditeurs; et *B.C. Music Festival*, comprenant la mise en œuvre et l'irradiation gratuite des épreuves finales du festival. CJOR fait don de 15 minutes chaque semaine aux orateurs du

CJOR VANCOUVER—*fin*

Council of Women. Le samedi matin, CJOR offre le programme *Community Arts Council,* consacré aux activités culturelles inscrites au programme de la fin de semaine suivante. Chaque semaine, l'horaire de CJOR prévoit le programme *B.C. Church of the Air,* offert gratuitement et dirigé par la *Ministerial Association,* au bénéfice des églises de toutes les dénominations.

CKWS KINGSTON..... Le programme *On Stage,* offert par CKWS, a pour but d'amorcer l'intérêt public envers le théâtre canadien et est consacré à interviewer des membres de l'*International Players,* troupe de théâtre professionnel qui joue à Kingston dix mois de l'année. Le prix CANADIAN RADIO AWARD fut attribué en 1952 à CKWS pour sa réalisation *Kingston Penitentiary on the Air,* une série de programmes de variétés de treize semaines, écrits et offerts par les détenus du pénitencier de Kingston. *Music in the Air* consiste en une série de programmes d'une demi-heure, durant neuf semaines, offrant des pièces de musique classique légère chantées par les *Angrove Singers,* un chœur local féminin bien connu. La série *Your Neighbour Nylon* comprend six programmes documentaires d'un quart d'heure chacun, qui décrivent le travail des diverses sections de la fabrique *Kingston Nylon.*

CKOV KELOWNA..... Dans le but d'encourager les mouvements scolaires locaux, CKOV fournit le temps et l'aide technique et professionnelle pour la réalisation d'un programme offert par le club de radio et de théâtre du *high school* de Kelowna, alors que diverses écoles de la vallée de l'Okanagan assument chacune la tâche de fournir au moins un programme par année. Chaque semaine, on met du temps gratuit à la disposition des associations *Parent-Teacher.* CKOV offre régulièrement des programmes émanant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministère du Travail, ainsi que des programmes formés entièrement de musique classique. CKOV fait sur les ondes la critique de toutes les représentations des troupes de théâtre amateur et des groupes musicaux, et, durant l'été, ce poste offre *Community Cavalcade,* un programme d'interviews et d'auditions de groupes musicaux de la vallée de l'Okanagan. Deux fois la semaine, le bibliothécaire de la section enfantine de la bibliothèque régionale fait à la radio lecture d'une des belles histoires tirée de la bibliothèque. La revue des livres intitulée *Teen Age Book* est offerte chaque semaine sur les ondes de CKOV. Le poste encourage les ora-

CKOV KELOWNA—*fin*

teurs locaux à offrir des séries de causeries et met gratuitement du temps à la disposition des organisations publiques. CKOV a offert chaque année, au cours des dix dernières années, une bourse à un étudiant de la Vallée qui s'est distingué. Récemment, CKOV a fait don d'un enregistreur sur bande au *Senior High School* de Kelowna pour l'enseignement des langues et a construit et présenté au *Glenmore Community Club* un système destiné à l'enregistrement et à la transmission des discours publics. Le poste CKOV offre une coupe d'argent à l'occasion du festival de musique d'Okanagan.

CHRC QUÉBEC.....CHRC a contribué largement à promouvoir l'intérêt du public à l'endroit des mouvements locaux et particulièrement à l'endroit des activités scolaires. Il convient de mentionner à cet égard le programme *Soirée Étudiante*, d'une durée de vingt-cinq minutes, diffusé le dimanche soir et dirigé par des membres du personnel de CHRC, et qui présente des étudiants et des étudiantes de sept écoles locales. Au cours des célébrations de septembre 1952 qui ont marqué le centenaire de la fondation de l'Université Laval, CHRC a radiodiffusé toutes les cérémonies importantes et a favorisé le succès de la manifestation au moyen d'émissions spéciales qu'il a radiodiffusées gratuitement durant les mois qui ont précédé les fêtes.

CJDC DAWSON CREEK.....CJDC offre de la musique classique à ses auditeurs six fois par semaine, de 2 h. 05 à 3 heures de l'après-midi, et un total de trois heures par semaine de musique classique au cours de ses programmes du soir. CJDC participe à toutes les activités locales des écoles et de la localité. Une fois la semaine, CJDC offre le programme *Canadian Review* qui présente de leur vivant, les œuvres de compositeurs canadiens de talent. Durant la période de deux mois qui précède le festival dramatique et musical local, une présentation hebdomadaire du poste CJDC est un programme qui fait connaître aux auditeurs les concurrents qui prendront part au festival. Le dimanche, CJDC irradie un programme intitulé *University of British Columbia Digest*, qui donne un aperçu des domaines où s'exerce l'activité des étudiants de l'Université. Des forums ouverts à tous ceux qui s'offrent à y participer sont organisés de temps à autre. Des annonces-éclairs sont faites gratuitement pour la *Clef Society*, organisation musicale digne d'intérêt de la localité. De temps en temps, une demi-heure sur les ondes de CJDC est attribuée à la troupe locale de théâtre amateur—connue sous le nom de

CJDC DAWSON CREEK—*fin*

Workshop 59. Durant la semaine de l'Éducation, CJDC transmet des émissions locales en direct préparées par des professeurs et des autres groupements éducatifs. Une présentation régulière de CJDC est le programme *Citizenship Ceremonies*, irradié du palais de justice de Pouce-Coupe. Des programmes offerts par les Sociétés chorales locales ou par d'autres qui sont de passage dans la localité sont entendus régulièrement à CJDC.

CKNW NEW WESTMINSTER... CKNW offre chaque année une bourse pour l'étude de la télévision à l'Université de la Colombie Britannique, et une bourse d'études à Ryerson, Ontario; ce poste a offert, en 1952, une somme de $1,000 au *Solarium for Crippled Children*, de Victoria, et des appareils de radio pour les salles du nouvel hôpital général de Burnaby. CKNW a installé des postes d'écoute dans les chambres des malades du *Crippled Children's Hospital*, à Vancouver, au *Loyal Protestant Home*, etc. La Caisse des Orphelins du poste CKNW permet à tous les enfants d'aller en pique-nique annuel et leur offre à Noël une fête et des cadeaux. CKNW défraye toutes les dépenses d'administration de la Caisse, et les membres du personnel donnent leur temps gratuitement. CKNW met des lieux de réunion à la disposition du *Board of Trade* de Vancouver pour ses cours, etc., et donne quotidiennement du temps d'émission à la *Ministerial Association* pour l'usage de tous les groupements religieux de la région. Toutes les organisations locales disposent de périodes de temps gratuites sur les ondes de CKNW. Des émissions quotidiennes touchant la sécurité sont radiodiffusées par CKNW, des bureaux des officiers de la circulation de Vancouver, portant sur les conditions des routes, sur les règlements de la circulation, etc., et les émissions du *Safety Club* sont radiodiffusées des parcs de la ville au cours des mois d'été, en collaboration avec la division des terrains de jeux du Conseil des parcs.

CKSF CORNWALL..... CKSF contribue à l'amélioration de la vie de la localité par des émissions, dont un grand nombre sont irradiées gratuitement. Parmi les programmes de CKSF se trouvent: *Farm News Box*, émission hebdomadaire de quinze minutes, mise à la disposition du représentant local du *Storemont Agricultural Committee*; *Here's Health*, émission de 15 minutes consacrée à la diffusion d'un programme provenant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; *Operation Safety*, émissions des écoles de l'Ontario, d'une demi-heure chacune, cinq fois par semaine;

CKSF CORNWALL—*fin*

CKSF News Review, émission d'une durée de 15 minutes irradiée tous les dimanches soirs, passant en revue les nouvelles de la semaine; *I see by the papers*, débats hebdomadaires de 15 minutes sur les pages éditoriales ayant été publiées dans divers journaux à travers le Canada; *Women's Institute News*, émission de 15 minutes dont dispose le comité local du *Women's Institute*; *Vistas of Israel*, émission de 15 minutes informant les auditeurs juifs de ce qui se passe en Israël; *Canadian Institute for the Blind*, période hebdomadaire consacrée à cette organisation; *Canada at Work*, émission du ministère du Travail; *Canadian Legion Show*, émission du vendredi soir; *Five Minutes for Freedom*, émission hebdomadaire offerte par la *Canadian Chamber of Commerce*; *Alcoholism*, émission de 15 minutes sur *Alcoholism Anonymous*. Le poste CKSF offre régulièrement des programmes religieux. Il accorde un appui remarquable à toutes les activités culturelles et à toutes les campagnes de souscriptions locales et nationales. De temps en temps, CKSF ouvre ses portes à des groupes d'enfants fréquentant les écoles. CKSF irradie une quantité considérable de programmes de musique classique et présente des programmes exécutés par des talents locaux.

CJCA EDMONTON..... Le poste CJCA est fier de l'ensemble bien équilibré de ses programmes, dont une large part contribuent à développer le goût de la bonne musique, et à intéresser les auditeurs aux activités locales et scolaires de la région, etc. CJCA sert de débouché pour des créations de la Société Radio-Canada, telles que *Toronto 'Pops' Concert* et *The Voice of Firestone*, deux programmes de musique classique. CJCA offre aussi les programmes *Five Minutes for Freedom, Young People's Book Club, This is your problem, Farm Round up Hour, Alberta Farm Roundup, Farm Show, Weekly Newspaper Roundup, Report from Parliament Hill, Legislative Report, Courtesy vs Death* (programme se rapportant à la sécurité de la circulation), *The Edmonton Story* (historique), *Safety Patrol* (sécurité de la circulation pour les enfants), et beaucoup d'autres. CJCA offre des émissions théâtrales aux programmes *Teller of Tales, International Theatre*, et *Beaver Playhouse*, tous exécutés par des artistes de CJCA. La religion atteint les auditeurs de CJCA par l'intermédiaire de programmes tels que *Protestant Churches* (à tour de rôle), *Christian Faith* (non-confessionnel), etc. Le poste CJCA a mérité une mention honorable dans la Classe des Affaires publiques des Prix de la Radio canadienne 1952 pour la réalisation *Courtesy vs Death*, et le service des nouvelles

CJCA EDMONTON—*fin*

du poste a reçu le prix *Distinguished Achievement Award* de la *National Association of Radio News Directors*. CJCA offre une bourse annuelle pour l'art oratoire, une bourse annuelle pour les instrumentistes, une bourse annuelle au *Western Board of Music*, et des trophées à l'*Alberta Futurity Show*, au meilleur projet, Comité de l'Agriculture du Canada, Chambre de Commerce Junior, et aux meilleurs spécimens de veaux présentés à l'exposition régionale annuelle de Darwell. CJCA a versé des dons en espèces au Musée des Arts d'Edmonton, au Festival musical de l'Alberta, à l'*Edmonton Symphony Society*, etc. Des périodes gratuites sur les ondes de CJCA sont accordées à toutes les causes dignes d'être encouragées et des dons en espèces sont versés à la Croix rouge, au *Community Chest*, au *YWCA Building Fund* et autres sociétés.

CJOY GUELPH..... CJOY contribue largement à accroître le goût de la bonne musique chez ses auditeurs en consacrant une grande partie du temps de ses émissions au concert, à la musique symphonique et à la musique classique légère, le tout formant un total de 15 programmes par semaine. CJOY présente une revue hebdomadaire des livres intitulée *Books of all Years* et plusieurs programmes au service de la population tels que *Town Meeting in Canada*, *Operation Safety*, *Here's Health*, *Children's Aid*, etc. CJOY appuie et encourage fortement tous les appels faits à la générosité du public par l'octroi de périodes gratuites et par la collaboration de son personnel. CJOY fait don de trophées chaque année au *Kinsman Music Festival*, à la Légion canadienne (sports) et au *Guelph Curling Club*.

CKY WINNIPEG..... Au nombre de ses programmes d'ordre culturel CKY présente *Browsing Through Richardson's Art Gallery*, programme de 15 minutes comportant des commentaires, l'expression d'opinions et des débats se rapportant à l'art et aux artistes des vieilles écoles et de l'époque contemporaine. CKY donne son entier appui au festival musical du Manitoba au moyen d'une série d'avis préalables pressant les concurrents éventuels de s'inscrire au festival. Des programmes sont diffusés régulièrement, faisant entendre des talents actuels, et, finalement, l'an dernier, durant la semaine précédant immédiatement le festival, une série de 7 programmes et de 92 annonces-éclairs fut diffusée dans le but de stimuler l'intérêt public. Sous la direction de la division des programmes spéciaux du poste CKY, une série de 26 programmes de 30 minutes est organisée par les étudiants de

CKY WINNIPEG—*fin*

l'Université du Manitoba et elle est diffusée par le poste CKY. Toutes les facilités du poste CKY sont, un soir par semaine, mises à la disposition des étudiants de l'Université pour leur permettre de répéter, de rédiger des textes et de réaliser le programme. Durant une période de 34 semaines une semblable série de représentations est diffusée, à laquelle contribuent les principaux *high schools* de Winnipeg et de la banlieue. Durant 13 semaines, une série de programmes de 15 minutes est présentée par les étudiants de l'École normale. Le poste CKY offre un programme spécial consacré à l'étude des effets de l'alcool et faisant entendre des autorités en la matière, par exemple, le directeur des Services mentaux de la province du Manitoba.

CFAC CALGARY.....CFAC possède sa propre section dramatique; cette section présente, parmi d'autres programmes, *Wednesday Night Playhouse*, dont les rôles sont créés par des artistes dramatiques choisis à même le personnel. Le poste CFAC a gagné la première place dans le concours *Annual Canadian Radio Awards* 1952, pour sa réalisation dans la classe des postes non affiliés. Une autre création de la section dramatique du poste CFAC est le programme *State Your Case*, qui présente chaque semaine un jury formé de trois membres réguliers du Service du directeur dramatique, du président et d'un invité, qui discutent des problèmes d'actualité. En marge de ce programme, CFAC fait un don hebdomadaire de $25 à une organisation de charité. CFAC, à titre de service public, diffuse chaque semaine une émission intitulée *Let's Talk it Over*. Ce programme est offert par CFAC en collaboration avec le *Calgary School Board* et la *Calgary Home and School Association*. Ce programme a pour but de porter à l'attention des parents et des enfants les problèmes d'éducation. CFAC offre un nombre de programmes dont le but est de tenir les auditeurs au courant des événements actuels; tels sont les programmes *British Industries*, *Report from Parliament Hill*, etc. CFAC passe en revue les faits locaux, le soir, au cours d'un programme de 15 minutes intitulé *Talk of the Town*. *Winter Caravan* est une présentation de CFAC destinée à renseigner le public sur l'exploitation des industries établies au sud de l'Alberta. L'apport du poste CFAC aux auditions de musique sérieuse est important: à cette catégorie appartiennent les programmes *Chapel by the Side of the Road* (programme de musique religieuse), *The Decca hour of good music*, *Chapel Chimes*, et beaucoup

CFAC CALGARY—*fin*

d'autres. CFAC présente les talents locaux au cours du programme hebdomadaire *Your Sunday Guest*. Ce poste encourage un nombre considérable d'organisations de charité; il a accordé des périodes gratuites pour une série de 13 programmes d'un quart d'heure exhortant les automobilistes à la prudence, et a appuyé généreusement les campagnes de recrutement des forces armées. Une bourse annuelle est offerte par CFAC sous les auspices de *Western Board of Music*, et tous les gagnants du concours de Calgary et des environs sont entendus à la radio; on leur remet ensuite un enregistrement des pièces qu'ils ont exécutées. En 1952, CFAC a doté d'une bourse l'École des Beaux Arts de Banff, et cette bourse sera attribuée chaque année à la meilleure pièce radiophonique inédite.

CFCH NORTH BAY..... Durant la période de six mois se terminant en octobre 1952, CFCH a accordé gratuitement à des églises, à des clubs et à des groupes culturels et artistiques, etc., des périodes d'émission évaluées à $11,551.20. Des prix en espèces sont présentés par ce poste aux gagnants du *Northern Ontario Interscholastic Oratorial Contest*. CFCH irradie des programmes de musique classique tous les jours, ainsi que des programmes spéciaux le dimanche. CFCH encourage les écoles en diffusant des pièces de théâtre et des débats préparés par le *North Bay Collegiate Institute and Vocational School*. Des programmes provenant de toutes les écoles de North Bay sont émis régulièrement. Durant la semaine de l'éducation, des programmes sont enregistrés aux diverses écoles et sont par la suite mis en ondes. On incite les artistes locaux et les autres groupes à se servir des studios de CFCH pour les répétitions, etc.

CKRD RED-DEER..... L'horaire de CKRD comprend un bon nombre de programmes de caractère éducatif, par exemple, les programmes *Excursions in Science*, *RCA Kiddies Show*, *High School Program*, etc. Le spectacle du samedi *Open House*, d'une durée de 60 minutes et qui présente des enfants des écoles locales, est une contribution spéciale du poste CKRD tendant à développer les talents de la région. CKRD offre à ses auditeurs des émissions religieuses régulières, et son horaire quotidien comporte un grand nombre de programmes musicaux de la meilleure classe, tels que les programmes *RCA Victor Album*, *Web of Dreams*, etc. CKRD verse régulièrement des contributions en espèces aux troupes de théâtre amateur, aux écoles, aux artistes et aux associations culturelles, et offre également des périodes d'émissions gratuites pour toutes les bonnes causes.

CHGB STE-ANNE-DE-LA POCATIÈRE.....CHGB offre chaque semaine des programmes de musique classique de la Société Radio-Canada, et le dimanche CHGB irradie 5 heures entières de programmes formés d'œuvres musicales classiques. CHGB présente des émissions religieuses régulières, et donne un compte rendu détaillé des affaires locales, nationales et internationales.

CKLD THETFORD-MINES.....Le samedi, CKLD offre aux enfants un programme consacré au développement des talents locaux; ce poste offre aussi beaucoup d'autres programmes éducatifs et des programmes se rapportant aux affaires de la localité, en plus des services de nouvelles et des revues d'actualités. Des programmes religieux figurent régulièrement sur la liste des émissions de CKLD.

CJBQ BELLEVILLE.....CJBQ offre à ses auditeurs une heure complète de musique symphonique le dimanche, et plusieurs programmes hebdomadaires composés entièrement de musique sérieuse; parmi ceux-ci on compte notamment: *Theatre Guild*, qui est une présentation locale; *Know your Music*, qui est aussi une production locale sous forme de questionnaire se rapportant à la musique classique; *Summer Symphony Hour*, *Concert in Miniature*, etc. *Hi-Time* est un programme dirigé par le club de radio du collège de Belleville et qui présente des talents du collège. *Belleville Band* fait entendre la fanfare municipale. Afin que ses auditeurs soient bien renseignés, CJBQ offre les programmes *United Nations Album*, *Report from Parliament Hill*, etc. *Here's Health*, programme du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et *Operation Safety* sont au nombre des programmes se rapportant au bien-être de la communauté.

CKBB BARRIE.....CKBB offre un compte rendu intégral de la marche des événements d'intérêt local ou national au cours du programme hebdomadaire *J. C. Guest Forum*. Un programme spécial en vedette à CKBB, *Women's Institute*, est consacré à la discussion des questions d'importance vitale par des membres des instituts féminins du comté. CKBB offre aussi un programme hebdomadaire de 25 minutes dirigé par les membres de diverses associations familiales et scolaires, présentant des nouvelles, des opinions et les débats d'un jury. Les programmes pour enfants tels que *Once Upon a Time*, *The Story Lady* (quart d'heure d'œuvres classiques de la littérature enfantine), *Alice in Wonderland*, et autres, sont des présentations régulières du poste CKBB. Services de nouvelles, émissions religieuses, et beaucoup d'autres programmes touchant les intérêts de la communauté apparaissent régulièrement à l'horaire de CKBB.

CKBB BARRY—*fin*

Le poste irradie chaque semaine un programme d'un quart d'heure intitulé *Guide to Good Reading*, qui consiste en une revue des livres et qui insiste sur la littérature canadienne; *Book Nook* est une émission de 25 minutes qui transmet des interviews sans formalités avec des bibliothécaires de la région. En collaboration avec le Conseil du comté, CKBB lance un concours s'étendant à tout le comté, dont l'objet est *Le meilleur essai sur l'histoire du comté*, et au vainqueur annuel duquel le poste CKBB présente un prix.

CFRB TORONTO..... Le poste CFRB consacre beaucoup de son temps à renseigner ses auditeurs au moyen de programmes tels que *Report from Overseas*, *Report from Parliament Hill*, *Canadian Army Reports*, *Howard K. Smith*, etc. Différents points de vue sont exposés aux auditeurs par le moyen d'émissions qui prennent la forme de commentaires, de forums, etc. Beaucoup de périodes gratuites sont accordées au théâtre amateur, aux orchestres symphoniques et à d'autres organisations; chaque année un don en espèces est versé par CFRB à l'*Agricultural College* de l'Ontario; ce prix est offert à un étudiant désigné par le corps des professeurs.

CKSM SHAWINIGAN-FALLS.... Ce poste offre chaque semaine un programme spécial destiné aux enfants. Ce divertissement a pour but d'encourager l'épanouissement des talents locaux. Le programme est enregistré à l'une des écoles locales et est irradié sous la rubrique *Le Club de la Mauricie*. CKSM attribue chaque semaine un prix de $15 à un étudiant qui prend part à ce spectacle. Les talents locaux sont aussi présentés au programme intitulé *Les artistes de CKSM*, une émission du dimanche soir. *La causerie du mardi soir* fait entendre un membre d'un groupe professionnel local qui parle de questions ayant trait à sa profession. *Que pensez-vous?* est un autre programme local au cours duquel on discute en forum des questions soumises par les auditeurs de CKSM. *Causerie du Club Richelieu*, présentation hebdomadaire, est le discours que prononce l'invité du Club Richelieu de Shawinigan. *Ombres et lumières*, émission hebdomadaire est une causerie familière prononcée par l'évêque du diocèse sur des sujets religieux. *Ligue ouvrière catholique*, *Radio Sacré-Cœur*, *L'Heure colombienne*, sont des émissions régulières d'un caractère religieux. On accorde à la Chambre de Commerce junior un quart d'heure par semaine sur les ondes de CKSM pour le rapport de ses activités. Des périodes spéciales sont retenues par CKSM pour les écoles locales et

CKSM SHAWINIGAN-FALLS—*fin*

pour les associations scolaires et familiales. Le poste CKSM offre de la musique sérieuse à ses auditeurs par l'intermédiaire des programmes *L'Heure exquise, Les chanteurs que vous aimez, Chefs d'œuvres des grands maîtres, Moment Musical, L'Album Victor, Concert London, Récital London,* et autres.

CKSO SUDBURY.....Afin de mettre en lumière le souci qu'a CKSO de servir les intérêts du grand public, nous avons choisi le rapport du poste pour le mois de mars 1953. Durant ce seul mois, CKSO a alloué des périodes gratuites d'une valeur de $4,226.65 à diverses écoles, au ministère de la Santé, au *Canadian National European Flood Relief*, à la campagne de souscriptions *YMCA Building Fund*, aux amputés de la guerre au Canada, au sanatorium de Sudbury, à la ligue de sécurité de Sudbury et autres. CKSO offre un nombre considérable d'émissions religieuses et culturelles, et des revues complètes au jour le jour des actualités.

VOCM TERRENEUVE.....VOCM prête son entière collaboration à tous les groupes de talents locaux, leur accorde des périodes gratuites et met à la disposition de toutes les sociétés chorales et de tous les orchestres locaux, pour répétitions et enregistrements, les facilités techniques et le matériel de ses studios. VOCM présente une série estivale de concerts d'orchestre, au cours desquels sont entendus quelques-uns des artistes locaux les mieux connus. Parmi les programmes d'intérêt général VOCM présente le jeudi le remarquable programme hebdomadaire *Rotary Broadcast*, au cours duquel sont entendus des artistes de talent, des spécialistes en matière d'enseignement, des auteurs, des industriels et d'autres personalités marquantes.

CKLB OSHAWA.....CKLB offre tous les soirs une heure complète de chefs d'œuvre de la musique (classique). Des groupements et des artistes rattachés aux églises locales sont entendus tous les dimanches, deux heures durant. Une autre période de deux heures est consacrée le dimanche à l'émission de services religieux, et le programme religieux *Morning Devotions* est entendu chaque jour sur les ondes de CKLB. CKLB passe en revue tous les événements d'intérêt local et présente tous les jours des émissions de nouvelles et les faits mondiaux. *Oshawa Collegiate and Vocational Institute* compte parmi les programmes de caractère éducatif qu'offre CKLB. *Operation Safety, The Way I See It* et beaucoup d'autres programmes qui s'adressent à la communauté sont des présentations régulières de CKLB. Le poste encourage les troupes de théâtre d'amateurs et

CKLB OSHAWA—*fin*

supporte deux équipes de base-ball et une équipe de quilles. Des contributions incalculables sont versés à toutes les œuvres de charité, locales et nationales.

CKLW WINDSOR..... CKLW offre un grand nombre de programmes culturels, éducatifs et d'intérêt public, parmi lesquels se trouvent *Quiet Sanctuary, Dusty Lane, German Radio Service, Search that never ends, Ford Theatre, Windsor Labour Speaks, Operation Safety, Jewish Horizon, The Human Side of the News,* et beaucoup d'autres. CKLW a financé seul l'orchestre symphonique de Windsor depuis sa fondation. Jusqu'à aujourd'hui, au cours de la présente saison, CKLW a irradié quatre concerts de la symphonie de Windsor; les artistes invités à ces concerts sont tous d'origine canadienne.

CKMO VANCOUVER..... CKMO offre quotidiennement le programme de musique classifiue *Open House,* les programmes *Music of the Ballet, R.C.A. Victor Album,* etc. Les spectacles éducatifs *The Garden Man, City Hall Report, Report from Parliament Hill, Here's Health,* et autres, sont des présentations régulières du poste.

CFNB FREDERICTON..... CFNB offre les programmes hebdomadaires *My Concert Album, Saturday Afternoon Concert,* des émissions du festival musical de Fredericton et d'autres programmes de bonne musique, dont les frais sont entièrement supportés par le poste. Les enregistrements des auditions présentées au festival par les écoles de la région sont tous retransmis gratuitement sur les ondes. CFNB fait entendre à la radio tous les artistes professionnels à qui leurs contrats permettent de participer à des émissions; tous les autres sont interviewés quand la chose est possible. L'Université du Nouveau-Brunswick a présenté plusieurs auditions au cours desquelles le poste CFNB a continuellement prêté son aide. Des causeries et des interviews sont offerts chaque année pour appuyer les associations *Fredericton Guild, Fredericton Art Club,* et autres. Des revues des représentations sont incluses dans ces causeries et ces interviews, le tout étant aux frais du poste. Des élèves du *high school* de Fredericton ont joué à la radio des pièces de théâtre, et le poste consacre une heure par semaine aux jeunes étudiants des écoles publiques qui ont du talent et qui veulent s'initier à la radio. Cela permet aux étudiants d'annoncer, de produire, d'écrire, de jouer, etc. Aucun mouvement de charité, de culture, ou d'éducation ne se dessine sans avoir l'appui de CFNB.

CKBW BRIDGEWATER..... CKBW s'intéresse activement à promouvoir les manifestations qui favorisent le bien-être ou les intérêts de la population. Cette collaboration s'étend des festivals de musique à la description de la façon de conduire une exposition canine, et depuis la présentation des programmes musicaux de Pâques des églises locales jusqu'à la description du lancement des navires. *Kinsman's Club*, de Bridgewater, par l'intermédiaire de ses enchères radiophoniques sur les ondes de CKBW, a pu, au cours des cinq dernières années, réunir pour ses bonnes œuvres des fonds au montant de $20,000. CBKW vient en aide aux cultivateurs par le moyen des programmes quotidiens intitulés *Farm Fare* et *Farm News*. CKBW ne refuse jamais aux talents locaux l'occasion de se faire entendre. Les initiatives d'intérêt local telles que les assemblées du conseil municipal, les expositions, les campagnes de souscriptions régionales et nationales, figurent sur la liste des programmes de CKBW. Les émissions éducatives sont nombreuses et ont la priorité sur les ondes de CKBW relativement au choix des périodes d'émission.

CHAT TRAIL..... CHAT offre régulièrement des programmes touchant l'éducation, les services publics ou la religion. Il accorde libre entrée à toutes les sociétés et organisations musicales locales leur permettant d'utiliser ses facilités pour leurs répétions, etc., et ces sociétés et organisations reçoivent une publicité gratuite sur les ondes de CHAT. Parmi les programmes de bonne musique *Pleasure's Prelude* mérite une mention spéciale. Des périodes gratuites sont assignées aux programmes de toutes les écoles de l'Alberta et des associations locales de professeurs. CHAT accorde un service spécial aux cultivateurs de la région, grâce à des émissions qui ont lieu deux fois par jour et qui concernent l'exploitation de la ferme. Du temps d'émission et de l'outillage sont fournis gratuitement à l'*Associated Canadian Travellers* pour les spectacles *Search for Talent Shows*, dont le but est de venir en aide aux enfants infirmes. CHAT se tient en alerte pour parer à toutes les éventualités, aux inondations, aux tempêtes, etc.

CHFA EDMONTON..... Le poste CHFA présente de la musique sérieuse six jours par semaine aux programmes *Au caprice des goûts* et *Adagio*. Le dimanche, il offre quatre heures et demie de musique classique. Les programmes aux services du public sont nombreux à CHFA, et des programmes réguliers présentant les étudiants de talent de la région occupent une place importante parmi les émissions de ce poste. Des interviews, des forums et des débats figurent aussi sur la liste

CHFA EDMONTON—*fin*

des programmes quotidiens. La politique de CHFA est de faire entendre de la musique classique et semi-classique et de la musique moderne légère seulement, et d'éliminer complètement le jazz et le boogie-woogie. CHFA fait don chaque année au *Western Board of Music* d'une bourse qui est attribuable à des candidats de mérite.

CKOX WOODSTOCK.....CKOX tient ses auditeurs au courant des affaires locales par l'intermédiaire de programmes tels que *Community Reports, City Council, Credit Union Report,* etc. Comme autres programmes d'intérêt général, CKOX offre régulièrement des émissions religieuses, l'émission *Here's Health,* du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, etc. De la bonne musique est présentée aux auditeurs aux programmes *The Concert Hour* (quotidien, 60 minutes), *Concert Album, Sunday Evening Concert, Organ Recital,* et autres. Au cours du programme *Playtime* CKOX présente des œuvres favorites écrites par des auteurs tels que Victor Hugo, Mark Twain, Charles Dickens, etc.

CFQC SASKATOON.....CFQC fait entendre plusieurs des créations de la Société Radio-Canada et plusieurs réalisations locales dans la catégorie des programmes de musique sérieuse. CFQC transmet aussi sur ses ondes plusieurs programmes éducatifs, dont des programmes de l'Université de la Saskatchewan et de la Chambre de Commerce Junior, des causeries du *Victoria Order of Nurses,* des causeries sur l'hygiène mentale, des programmes touchant la sécurité, une revue des livres pour adolescents, *Sunday School of the Air,* etc. CFQC offre chaque année un trophée en argent à l'école d'agriculture de l'Université de la Saskatchewan et contribue généreusement à toutes les initiatives locales par des dons en espèces ou des périodes gratuites.

CKWX VANCOUVER.....CKWX offre les programmes *Hour of Music,* émission dominicale de musique sérieuse, *Chicago Theatre of the Air, The Enchanted Hour,* etc. Dans le domaine de l'éducation, CKWX irradie les programmes *Why do they do it?* (un programme d'une demi-heure touchant la sécurité), *This happened today,* service de nouvelles comprenant cinq émissions par semaine, au cours desquelles on irradie des enregistrements des actualités. Localement, le terrain est couvert à l'aide d'enregistreurs sur bandes portatifs, tandis que des appels téléphoniques sont placés à travers le monde pour capter les voix des vedettes des nouvelles. CKWX offre aussi les programmes *Science and Your Eyes, Labour Forum, How's Business, Report from Parliament Hill,* et *Sam Ross Reports,* commentaire éditorial de

CKWX VANCOUVER—*fin*

Sam Ross sur la Colombie-Britannique et les affaires canadiennes. Chaque année, CKWX organise un cours de radiodiffusion pour l'*University of British Columbia Radio Society*, et les meilleurs élèves sont engagés au poste CKWX comme substituts pour la saison d'été, trouvant ainsi l'occasion d'appliquer leur savoir à la pratique.

CJIB VERNON..... Le poste CJIB consacre une heure entière chaque après-midi à des auditions de musique classique accompagnées de notes préparées spécialement pour l'émission. Il offre les programmes *Gems of Melody*, une présentation hebdomadaire des compositions sérieuses des compositeurs anglais contemporains, et *Serenade*, présentation hebdomadaire de chanteurs renommés; il offre aussi un programme hebdomadaire pour enfants, au cours duquel on leur fait entendre des disques spécialement choisis pour leur faire connaître la bonne musique. Le poste CJIB a été plusieurs fois loué pour la mise en œuvre de ses programmes régionaux touchant les domaines de l'information et de l'éducation. Au nombre de ces présentations sont les programmes *Your Garden and Mine, Junior Chamber of Commerce Forum, Road Reports, Report from Parliament Hill, Market Reports and Farm News*, etc., etc. CJIB collabore entièrement avec les groupements des églises dans la région, et appuie toutes les organisations charitables au cours des campagnes de souscriptions locales et nationales; il offre du temps gratuit aux groupes *Vernon Little Theatre, Okanagan Valley Music Festival, The High School Opera Society* et à l'Office National du Film pour faire de la réclame à ses réalisations de films canadiens.

CKRS JONQUIÈRE..... CKRS offre à ses auditeurs des comptes rendus de tous les événements d'actualité dans le monde grâce à son service affilié à *British United Press*, et des événements locaux grâce à son propre personnel de reporters. CKRS offre un reportage complet des événements sportifs, en plus de ses émissions se rapportant à la famille et à la ferme, etc. CKRS collabore pleinement avec les écoles locales et les organisations scolaires, auxquelles des périodes gratuites sont accordées régulièrement. Le programme *Place au Talent* est la plus récente contribution du poste CKRS en vue de promouvoir les talents locaux; ce programme consiste en un concours où les artistes sont invités à se faire entendre devant un groupe de juges; les cinq meilleurs candidats sont alors priés de se présenter une seconde fois; on choisit parmi eux le plus méritant et on lui offre une bourse de $250.00 et une série de 13 programmes sur les ondes de CKRS.

CKRS JONQUIÈRE—*fin*

CKRS fournit un orchestre de cinq musiciens pour accompagner les artistes, et les dépenses encourues pour mettre sur pied ce concours sont entièrement supportées par un marchand local. Une autre contribution de CKRS aux fins de développer les talents locaux est le programme *Chœurs et Chorales*; au moins dix sociétés chorales ont été entendues sur les ondes de CKRS au cours d'auditions de 30 minutes. Les talents locaux sont aussi présentés sur les ondes de CKRS au cours de nombreux programmes. CKRS a accordé des auditions à plus de deux cents candidats, venus de toute la région, et les concurrents heureux sont maintenant entendus à CKRS dans des pièces radiophoniques. CKRS offre un programme hebdomadaire au cours duquel est entendu l'orateur invité au dîner du du Club Richelieu de Chicoutimi. Le poste prête généreusement son appui aux campagnes locales et nationales; il fait entendre régulièrement des enregistrements de musique classique et des programmes religieux.

CKRC WINNIPEG..... CKRC offre un grand nombre de programmes intéressant la population, tels que *Ferguson Farm News, Your Garden, Market quotations, Provincial Affairs, Report from Parliament Hill, U.N. Association Program,* des émissions familiales et scolaires en plus de nombreux programmes éducatifs crées par la Société Radio-Canada. Dans le domaine de la bonne musique CKRC offre les programmes *Junior Musical Club, Experiments in Drama, C.I.L. Singing Stars of Tomorrow, University Diploma Society, Broadcasts,* etc. CKRC irradie régulièrement plusieurs programmes religieux et il recherche constamment les talents locaux. Tous les candidats qui promettent reçoivent l'assistance du poste. A l'heure actuelle CKRC paie les frais d'études d'un jeune chanteur d'avenir de Winnipeg jusqu'à concurrence d'environ $300 par année. Les associations culturelles et éducatives reçoivent de l'assistance en matière de fondation et de publicité, ou encore sous forme de consultations. Quelques-uns des groupes qui reçoivent de l'aide de CKRC sont les suivants: *Royal Winnipeg Ballet, Winnipeg Little Theatre, Winnipeg Drama League, Manitoba Drama League, Winnipeg Symphony Orchestra, Kelvin Grads Glee Club Operettas, University of Manitoba Drama League, University of Manitoba Glee Club* et beaucoup d'autres. Voici quelques-uns des prix offerts gracieusement par le poste CKRC : *Rose Bowl* pour l'art oratoire, à la Chambre de commerce junior; *Silver Vase,* pour le concours annuel d'agriculture du ministère de l'Agriculture du Manitoba à l'occasion de la

CKRC WINNIPEG—*fin*

foire annuelle; *Drama Trophy* donné à l'Université du Manitoba pour la meilleure réalisation dramatique du concours annuel; et *Best Actor and Best Actress*, trophées pour le concours interfacultés de l'Université du Manitoba. CKRC octroie du temps pour les annonces-éclairs, les programmes, les dernières nouvelles, les causeries et les interviews au cours des campagnes de souscriptions en faveur du comité du sanatorium du Manitoba, du *Community Chest*, de la Croix-Rouge, des colis CARE, de l'*Easter Seal Campaign*, du *Canadian Save the Children Fund*, du *Victoria Hospital*, et bien d'autres. Les studios de CKRC sont disponibles pour les assemblées, répétitions, récitals, etc., des groupes tels que le *Winnipeg Sales and Advertising Club*, l'Université du Manitoba, le *Winnipeg Canoe Club, Manitoba Drama League, Game and Fish Association, Canadian Musical Review, Winnipeg Rugby Club, Community Clubs of Greater Winnipeg*, etc., etc.

CHLP MONTRÉAL.....CHLP transmet plusieurs programmes religieux tels que *Nos Missions sur les Ondes, Radio Sacré-Cœur, Radio Notre-Dame, Le Rosaire*, etc. *Les Amis de l'Art, Ligue du Bien-Être visuel, Vivre et laissez-vivre* sont au nombre des programmes culturels et éducatifs du poste CHLP. De la musique sérieuse est offerte par CHLP, essentiellement de lundi au vendredi, mais aussi par l'intermédiaire de quelques programmes, en fin de semaine. CHLP fait le reportage de tous les événements marquants et tient ses auditeurs au courant des faits mondiaux.

CKFI FORT-FRANCES.....CKFI accorde chaque année deux trophées au festival musical de la région de Rainy-River, et un trophée à l'association *Junior Golfers* du *Golf and Country Club* de Fort-Frances. Des contributions en espèces et du temps gratuit sont donnés à des groupes tels que la Légion canadienne, la *Children's Aid Society*, la *Croix-Rouge*, le *Women's Institute* et beaucoup d'autres.

CKOK PENTICTON.....CKOK offre une heure complète de musique symphonique chaque jour, comme programme d'intérêt général, et des programmes spéciaux du dimanche. CKOK maintient en permanence le service *Farm Editor*, afin de fournir aux cultivateurs de la région le reportage complet des nouvelles de la ferme et des conseils touchant la conservation du sol et l'horticulture, conseils qu'ils peuvent obtenir par lettre ou par téléphone. CKOK accorde du temps gratuit à tous les groupements qui s'intéressent aux arts, aux sciences, ou à l'éducation, ainsi qu'à toutes les églises pour la diffusion alternative de leurs services religieux. Le temps gratuit accordé à la *Ministerial Association* seulement, au cours de 1952, s'élevait à $2,600.

CFCF MONTRÉAL.....Parmi les contributions du poste CFCF aux causes qui méritent de l'encouragement, on peut mentionner le dîner annuel des rédacteurs des Presses universitaires canadiennes, auquel assistent des rédacteurs des universités de tout le Canada; le concours artistique des associations familiales et scolaires, et le cours en radio de l'Université McGill, qu'ont suivi les étudiants de McGill, l'an dernier, pendant 17 semaines. CFCF a organisé deux marathons pour les donneurs de sang à la Croix rouge canadienne, dont l'un fut tenu dans le studio principal de CFCF, alors que la dernière clinique fut établie à une salle d'armes; ce marathon dura 37 heures et il fut entouré de publicité et de divertissements offerts par le personnel de CFCF sur les ondes. Il y eut don de plus de 2,000 chopines de sang. La moyenne mensuelle de temps gratuit accordé par CFCF à diverses organisations s'élève à environ $5,000. CFCF a inauguré et poursuivi la campagne *Tiny Tim* pour venir en aide aux enfants du *Children's Memorial Hospital.* La première année, un montant de $3,600 fut recueilli au cours de cette campagne, et, en 1952, les résultats de la campagne s'élevaient à une valeur de $80,000. Tous les discours des hôtes distingués des *Canadian Club, Kiwanis, Ad and Sales Club, Rotary,* etc., sont enregistrés sur bandes et des extraits de ces discours sont transmis chaque semaine au programme *Revue de la Semaine.*

CJCS STRATFORD.....CJCS offre une bourse annuelle au festival musical de Stratford et une aide pécuniaire au *Stratford Little Theatre* et au *Stratford Shakespearean Festival Foundation.* CJCS octroie régulièrement du temps gratuit, et des périodes spéciales durant la semaine de l'Education, au *Stratford Home and School Club.* Un programme hebdomadaire des étudiants des collèges, s'étendant à tous les domaines où s'exerce leur activité, est transmis par ce poste. Des programmes d'intérêt public, par exemple, *Here's Health,* et d'autres, sont régulièrement entendus à CJCS, ainsi que des reportages complets des événements locaux et mondiaux importants. Des périodes gratuites sont généreusement allouées par CJCS à toutes les organisations charitables, et des programmes spéciaux de nouvelles et d'opinions touchant l'exploitation de la ferme sont régulièrement diffusés.

Appendice "B"

Les propriétaires, directeurs et employés des postes de radio, par tout le pays, ont manifesté leur loyauté et leur attachement au Canada par des exploits remarquables, pendant les deux Guerres mondiales, comme en fait foi l'énumération ci-dessous.

La présente liste contient 53 postes de radio. En la consultant, on verra qu'il s'y trouve 359 anciens militaires dont 130 ont mérité des décorations, soit, O.B.E., D.F.C. et D.F.M.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO

Nom	Fonction	États de service lors de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale
CJIB, Vernon (C.-B.)		
A. G. Seabrook	Directeur général	Armée canadienne, régiment d'Edmonton. Seconde Guerre mondiale.
Harry Gorman	Comptable	Quatre années dans le corps blindé (administration).
Don Warner	Rédacteur sportif	Génie de l'armée canadienne. En service actif en Angleterre et en Italie, pendant toute la Seconde Guerre mondiale.
Larry Scott	Service commercial	Artillerie royale canadienne. Cinq années de service pendant la Seconde Guerre mondiale, au grade de sergent.
Ross Nerby	Annonceur	R.C.N.V.R. (active), d'avril 1945 à janvier 1949.
CKOK, Penticton (C.-B.)		
Maurice P. Finnerty	Administrateur-Directeur	Seconde Guerre mondiale. Cinq ans et dix mois de service dans l'infanterie *(Seaforth Highlanders of Canada)*, au Canada, dans le nord-ouest de l'Europe et en Italie. Enrôlé comme simple soldat, il a gagné le grade de capitaine. Blessé deux fois au combat.
Roy G. Chapman	Directeur du poste	Seconde Guerre mondiale. R.C.N.V.R. Deux années de service au Canada, à titre d'instructeur.
Jeff Ajello	Scripteur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C., caporal. En service au Canada pendant vingt mois.
Al Barker	Chef de l'exploitation	C.M.S.C. Six années de service au Canada et en Europe. Enrôlé comme simple soldat, il a gagné le grade de sergent.
Margaret Chapman	Secrétaire-réceptionniste	Seconde Guerre mondiale. W.R.C.N.S. Seize mois de service au Canada et à Terre-Neuve à titre de Wren.
Vincent Duggan	Rédacteur des nouvelles	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Aviateur-chef. Trois années de service au Canada et dans les Territoires du Nord-Ouest.
Dick France	Ingénieur au studio	Dans l'armée de réserve, pendant la Seconde Guerre mondiale *Pacific Coast Militia Rangers*.
Louis Hohenadel	Scripteur	Seconde Guerre mondiale. Cinq années de service dans la division des chars d'assaut, au Canada, en Angleterre et sur le Continent européen. Enrôlé comme simple soldat, il a gagné le grade de caporal.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

Nom	Fonction	États de service lors de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale
CKOK Vernon (C.-B.)—*fin*		
Russ Richardson	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. A servi dans l'infanterie *(Queen's Own Highlanders of Canada)*, pendant sept ans et demi, au Canada et en Europe. Enrôlé comme simple soldat, il a gagné le grade de sergent d'état-major.
Dave Roegele	Rédacteur sportif	R.C.N.V.R. Matelot de 2e classe. A servi au Canada pendant trois ans.
CKDA, Victoria (C.-B.)		
N.E. Bergquist	Ingénieur en chef	Seconde Guerre mondiale. 3e division du corps des transmissions. Cinq ans et quatre mois de service en Angleterre, en France, en Hollande, en Belgique et en Allemagne. Sergent suppléant, ses bons états de service lui ont valu les éloges du maréchal Montgomery. Après la guerre, il a servi, pendant deux ans et demi, dans la réserve du R.C.-E.M.E., à Vancouver.
E. Pearce	Bibliothécaire	R.C.N.V.R. Seconde Guerre mondiale. Matelot de 2e classe—Convois—Bataille de l'Atlantique.
S. S. Lancaster	Propagandiste et rédacteur des nouvelles	Lieutenant au *Royal Edmonton Regiment.* (Seconde Guerre mondiale.) *CA (R).* Trois ans de service au grade d'officier d'Unité des transmissions. Prêté par le poste CFRN au quartier général du district militaire N° 13, pour s'occuper de relations extérieures et de recrutement, au moyen de la radio.
C. E. Farey	Directeur des programmes	C.A.R.C. Lieutenant de section. Seconde Guerre mondiale. Cinq années de service au Canada, en Angleterre, en Irlande, aux Indes et en Birmanie. Attaché à la patrouille de reconnaissance antisous-marine, au transport et ravitaillement des troupes et à la région de l'Inde de la R.A.F. A mérité l'étoile de Birmanie. Prêté pendant trois mois à la Marine américaine pour l'instruction du personnel navigant des États-Unis en radar anglais, à Corpus-Christi (Texas).
N. R. Pringle	Annonceur	C.A.R.C. Caporal. Seconde Guerre mondiale. Quatre ans et demi de service au Canada. Expéditeur (d'avions).
R. Jacques	Annonceur des nouvelles	Sergent. Seconde Guerre mondiale. 4e corps de commandos de l'armée britannique. Instructeur: tactique et renseignements (Commandos). A servi en Norvège à Saint-Mazaine, Cap d'Albrecht, Boulogne, Dieppe. Prisonnier de guerre pendant deux ans et demi. Deux fois blessé. Six semaines à Belsen. A reçu la décoration D.C.M.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKDA, VICTORIA (C.-B.)—*Fin*		
C. M. Wilson	Directeur de la comptabilité	Sergent. A servi pendant quatre ans dans le *29th A.A. Regiment.* Organisateur indépendant de spectacles pour l'armée, en Alaska. Attaché à l'unité N° 1 de spectacles de l'armée canadienne. A surveillé et réparti des spectacles dans les hopitaux militaires canadiens.
CJDC, DAWSON-CREEK (C.-B.)		
L. R. Roskin	Directeur	Enrôlé comme simple soldat dans l'infanterie canadienne. A gagné le grade de lieutenant et les décorations C.V.S.M. et la médaille de la Victoire.
Leroy Tansem	Annonceur	C.A.R.C. Mitrailleur de bord. A obtenu les décorations C.V.S.M. et la médaille de la Victoire.
CKOV, KELOWNA (C.-B.)		
Iddins, A. J.	Concierge	Armée impériale. Corps royal du génie.
Leckie, Robert	Scripteur	C.A.R.C., de juin à novembre 1944. Dans l'armée canadienne, de janvier 1945 à juin 1946.
Reid, Dennis	Sous-directeur	Armée canadienne, du 4 septembre 1940 au 17 mars 1947. A servi uniquement au Canada. Inaptitude physique. Service du choix du personnel. Sous-officier breveté. Décoré de la C.V.S.M. et de la médaille de la Victoire.
Thompson, J. C.	Annonceur	S'est enrôlé dans l'armée canadienne (R.C.A.S.C.), en 1940, comme simple soldat. A servi outremer d'avril 1942 à janvier 1946. Capitaine à sa libération (chef de peloton). A mérité la décoration C.V.S.M. avec agrafe, la médaille de la Victoire et celle de la Défense.
CKWX, VANCOUVER (C.-B.)		
Frank N. Elphicke	Vice-président et directeur général	*Royal West Surry Regt.*, de juin 1918 à décembre 1919. A gagné le grade de caporal.
Sam G. Ross	Sous-directeur	Correspondant de guerre de l'armée canadienne, de janvier à juin 1945. C.A.R.C., de 1940 à 1945. Armée de réserve de 1946 à 1948 à Edmonton. Service actuel 102nd Coast Rgt. RCA —1952—Vancouver.
Clare Copeland	Directeur des ventes au détail	C.A.R.C. Mécanicien de TSF pendant deux ans et dix mois, à Toronto, Montréal, Pat-Bay, Pennfield-Ridge et Ottawa. Aviateur-chef.
Robert T. Hughes	Directeur de la comptabilité	Seconde Guerre mondiale—C.A.R.C. Opérateur de TSF. aviateur-chef. Trois ans et demi de service.
Laurie Irwing	Directeur de la production	Milice active non permanente 1929-1935.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKWX VANCOUVER (C.-B.)—*suite*		
John E. W. Ansell	Directeur des programmes	Trois ans dans l'armée canadienne (active) Seconde guerre mondiale). Est parvenu grade de sergent.
Norman W. Griffin	Directeur du service rural	Seconde Guerre mondiale. Six ans de service dans la 2e division canadienne des transmissions. Service en Angleterre, en France, en Belgique en Hollande et en Allemagne. Séjour de quatre ans et 8 mois outre-mer. Après la guerre, a été, pendant une année, officier commandant des Cadets de l'air, à Berwyn (Alb.)
Robert J. Hutton	Annonceur senior	2e bataillon R.M.R. (rés.) 1939-1942. Transmissions.
John Sharpe	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. Deux années de service dans l'armée canadienne, au Corps royal canadien des transmissions. Présentement dans l'armée de réserve, au grade de sergent-instructeur de TSF (7 A.A.O.R.)
Fred Bass	Bibliothécaire	Trois ans et demi de service dans le 47e bataillon du corps expéditionnaire canadien (New-Westminster), 1916-1919. Pendant la Seconde Guerre mondiale, instructeur provincial (défense passive) durant six années.
A. G. Cannings	Directeur des nouvelles et événements spéciaux	1926 5th C.M.R. Clairon 1927. Sergent-major régimentaire (s.-off. brev. 1re cl.) 13e batterie canadienne de mitrailleuses, 1932. Sergent-major régimentaire (s.-off. brev. 1re cl.) Régiment de Calgary (chars d'assaut), 1936–1937. Instructeur de section, écoles de Sarcee et de Work-Point, 1933–1935 incl. (exercice: Vickers, Lewis, Gaz) Sergent quartier-maître de compagnie, 13e div. des transmissions (R.C.C.S.) 1938–1939. C.A.R.C. 1939 comme aviateur de 2e cl. GD, discip. 1940–1941. Relations extérieures 1941–1945. Depuis dans la réserve inactive.
Joe Midmore	Rédacteur des nouvelles et annonceur	C.A.R.C., 1943–1946. Quinze mois outre-mer. Sergent.
Earle McLeod	Rédacteur des nouvelles.	Armée de réserve — Transmissions. Deux années de service. C.A.R.C. 1947.
John Boates	Attaché au service commercial	Corps d'intendance de l'armée royale canadienne, 1943–1946. Décoration C.V.S.M., avec agrafe. En service au Canada, Terre-Neuve et outre-mer. Régiment blindé B.C.D. 1942–1943, réserve.
Chas. R. Smith	Ingénieur en chef	C.A.R.C., lieutenant de section. Seconde Guerre mondiale. Actuellement dans la réserve, classe E.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKWX, VANCOUVER (C.B.)—*Fin*		
James Walmsley	Opérateur en chef de poste émetteur	C.A.R.C. Six années de service. Seconde Guerre mondiale. Sergent de section. Unité technique des transmissions.
Raymond W. Atkinson	Opérateur de poste émetteur	C.A.R.C. Trois années et demie de service. Seconde Guerre mondiale. Aviateur-chef, transmissions.
Elizabeth Robertson	Réceptionniste	Employée civile pendant trois ans et demi auprès du C.A.R.C. Treize mois au service féminin de la marine royale canadienne. Grade à la libération: matelot de première classe.
CHUB, NANAÏMO, (C.-B.)		
Chuck Rudd	Directeur	Seconde Guerre mondiale. D'abord sergent dans l'armée active, puis attaché au service de la radio de l'armée canadienne, à Londres (Angleterre) et en Hollande.
Al Erskine	Scripteur	Seconde Guerre mondiale. Armée. Corps royal canadien des transmissions. Instructeur de TSF et télétype.
Lew Fox	Directeur de la comptabilité	Actuellement instructeur d'armement des cadets de l'air, à Nanaïmo. Sous-lieutenant d'aviation.
Gerry Black	Directeur de la comptabilité	Seconde Guerre mondiale. Aviation. Aviateur - chef. Mécanicien - monteur d'avions, C.A.R.C. Présentement sous-lieutenant. Cadets de la marine. Officier d'entraînement.
CKNW, NEW-WESTMINSTER (C.-B.)		
Phil Baldwin	Sous-directeur	A servi dans le Corps canadien des renseignements. Seconde Guerre mondiale. Tous les grades de sous-officiers jusqu'à celui de sous-officier breveté inclusivement. A mérité la décoration B.E.M. A servi outre-mer dans le corps canadien des renseignements, jusqu'au jour V-J. Durant la dernière partie de 1945, attaché au service de la radio de l'armée canadienne, à Londres.
Hal Davis	Directeur de la production	A servi dans le C.A.R.C., à titre de sans-filiste, pendant la Seconde Guerre mondiale.
Hugh Wallace	Directeur commercial à New-Westminster	A servi dans l'armée canadienne, pendant la Seconde Guerre mondiale, préposé au choix du personnel.
Vern Wileman	Ingénieur en chef suppléant	Officier supérieur sans-filiste dans l'aviation royale. Commandement de transport. Seconde Guerre mondiale.
Joe Chesney	Directeur musical	Sous-lieutenant d'aviation. A servi dans le C.A.R.C., pendant la Seconde Guerre mondiale.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKNW, NEW-WESTMINSTER (C.-B.)—*fin*		
Hal McInnes	Ingénieur en chef adjoint	Aviateur-chef dans le C.A.R.C., au cours de la Seconde Guerre mondiale.
Clare Purvis	Ingénieur de poste émetteur	Premier maître dans la Marine royale canadienne, au cours de la Seconde Guerre mondiale.
Bob McDonald	Technicien	Aviateur-chef dans le C.A.R.C., pendant la Seconde Guerre mondiale.
Doug Court	Opérateur-technicien de poste émetteur	Premier maître dans la Marine royale canadienne, pendant la Seconde Guerre mondiale.
Jack Cullen	Narrateur aux programmes de disques	A servi dans la marine royale canadienne. Seconde Guerre mondiale.
Elsie Hall	Réceptionniste	A servi dans le C.A.R.C., à titre de commis sans spécialité.
Rolly Ford	Directeur commercial	Attaché aux services des relations extérieures et de la photographie du C.A.R.C., au cours de la Seconde Guerre mondiale.
CFCW, CALGARY (ALB.)		
James A. Love	Directeur des programmes	Dans l'armée (R.C.A.). Lieutenant, de 1942 à 1945. A servi au Canada, Royaume-Uni, France, Belgique, Hollande, Allemagne. Décorations: C.V.-S.M., avec agrafe, étoile de 1939–1945, étoile France-Allemagne, médaille de la Victoire et médaille de la Défense.
K. W. Mackinnon	Scripteur	Dans l'armée (R.C.A.). A servi, de 1939 à 1945, au Canada, Royaume-Uni, nord-ouest de l'Europe, Lieutenent. Décorations: étoile 1939–1945, étoile France-Allemagne, médaille de la Défense, C.V.S.M. avec agrafe, médaille de la Victoire. Trois blessures. De 1948 à 1951, dans l'armée canadienne (active). Officier d'état-major et commandant du camp Q.G., région du N.-B. Officier de troupe, 2e régiment R.C.H.A., 25e brigade. A la retraite en juin 1951, pour des raisons de santé.
G. L. Carter	Service commercial	En 1940, dans l'armée. 1941–1945, sous-lieutenant d'aviation. Instructeur, au Canada. Actuellement sous-lieutenant d'aviation au C.A.R.C., réserve A, service navigant.
Henry Viney	Directeur sportif	Douze ans dans la réserve de l'armée (avant-guerre) (R.C.A.), de 1939 à 1945. Capitaine. Officier régional des sports. District militaire n° 12, Regina.
Dora Dibney	Directeur du personnel féminin	Première Guerre mondiale. (1916). Employée civile surnuméraire. Personnel du Q.G. Camp Hughes. Pendant la Seconde Guerre mondiale, employée civile. A fait du recrutement par tout le Canada en faveur des trois sections féminines. A fait de la propagande pour les finances de guerre.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CFCW, CALGARY (ALB.)—*fin*		
Bob Lamb	Ingénieur en chef	A fait partie du personnel civil préposé à l'entretien des appareils sur avions et au sol. École n° 2 des aviateurs-observateurs, C.A.R.C., Edmonton.
Leo Trainor	Service commercial	Dans l'armée (R.C.A.) de 1942 à 1946, au Canada, Royaume-Uni, Italie, Hollande. Décorations: C.V.S.M., étoile 1939-1945, étoile d'Italie, étoile France-Allemagne médaille de la Victoire.
Frank Irwin	Ingénieur au studio	1943–1946, C.A.R.C. A servi au Canada et dans le nord-ouest de l'Europe. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, étoile de 1939–1945, médaille de la Victoire.
Wm. N. Love	Service des nouvelles	Dans l'armée (R.C.A.) (C.I.G.) de 1942 à 1946. Lieutenant. A servi au Canada, en Italie, dans le nord-ouest de l'Europe. Décorations: C.V.S.M., étoile 1939–1945, étoile d'Italie, étoile France-Allemagne, médailles de la Défense et de la Victoire. Capitaine dans l'armée canadienne (R.C.A.) (réserve).
R. A. Kerr	Annonceur	R.C.N.V.R., Écrivain. A servi au Canada.
Walter Arens	Annonceur	R.C.N.V.R. 1944–1945. A servi dans le Pacifique. Actuellement dans l'active. Sous-lieutenant. R.C.N.R., H.M.C.S. Tecumseh.
Ross Henry	Service des nouvelles	Dans l'armée (R.C.C.S.) 1942–1946. A servi au Canada, dans le nord-ouest de l'Europe et au Royaume-Uni.
CHAT. MEDICINE -HAT (ALB).		
Mme Jean Cozzetto	Réceptionniste	Seconde Guerre mondiale. Section féminine du C.A.R.C. Aviateur-chef.
Mervyn Stone	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. *Calgary Highlanders.* Simple soldat.
Stanley Weiler	Rédacteur des nouvelles	Seconde Guerre mondiale. R.C.N. Signaleur.
Orville Kope	Directeur commercial	Seconde Guerre mondiale. R.C.N. Matelot de 2e classe.
Sidney Gaffney	Technicien d'émetteurs	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C.
CFGP, GRANDE-PRAIRIE (ALB.)		
A. J. Balfour	Directeur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Chef d'escadrille.
John A. Wilson	Directeur de la production	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Sergent.
Phil Floyd	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. Mécanicien dans la marine marchande.
Jack Soars	Directeur commercial	Seconde Guerre mondiale. Officier-pilote dans le C.A.R.C.
Gene Ross	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. Aviateur-chef dans le C.A.R.C.
John Barron	Écrivain	Seconde Guerre mondiale. Aviateur-chef dans le C.A.R.C.
Francis Tanner	Ingénieur	Seconde Guerre mondiale. Simple soldat.
Cecil Morton	Bibliothécaire	Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique (Seconde Guerre mondiale). Officier des transmissions.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CFGP, GRANDE-PRAIRIE (ALB.)—*fin*		
Bob Butchart	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Sous-officier breveté (1re classe.)
P. D. Scanlan	Vendeur	Seconde Guerre mondiale. Sous-lieutenant d'aviation. D.F.C. Trois années de service.
G. F. Grady	Directeur commercial	Seconde Guerre mondiale. Sergent, dans l'armée.
CJCA, EDMONTON (ALB.)		
Dalt Elton	Directeur de la production	C.A.R.C. Une année de service. Personnel navigant.
Keith Rich	Annonceur	Réserve, 20HAA.
Johnny Mackin	Annonceur	R.C.N.V.R. Quatre années de service.
Jack Wilson	Annonceur	R.C.N.V.R. Quatre années de service.
Bob Keith	Opérateur de poste émetteur	C.A.R.C. Trois années de service.
Walty Everitt	Opérateur au studio	R.C.N.V.R. Trois années de service.
Larry Hartman	Opérateur de poste émetteur	R.C.N.V.R. Officier-pilote-sans-filiste.
Ed Arrol	Scripteur	C.A.R.C. Mitrailleur de bord. Quatre années de service.
Bill McAfee	Scripteur	C.A.R.C. Radar. Cinq années de service.
Don Clayton	Directeur des programmes agricoles	Six années de service dans l'artillerie.
Tony Cashman	Nouvelliste	C.A.R.C. Navigateur aérien. Trois années de service.
Joe Carbury	Rédacteur sportif	R.C.N.V.R. Signaleur de convois. Deux années de service.
Bob Simmermon	Vendeur	C.A.R.C. Pilote. Sous-lieutenant d'aviation. Quatre années de service.
Ken Lee	Vendeur	C.A.R.C. Moteurs d'avions. Trois années de service.
CJNB, NORTH-BATTLEFORD (SASK.)		
Thomas O. Nelson	Directeur de la production	Artillerie royale canadienne. Caporal suppléant. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, étoile de 1939–1945, *Defence of Britain*, étoile France-Allemagne, médaille de la Victoire.
A. Clint Nichol	Ingénieur en chef	C.A.R.C., aviateur-chef. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, étoile de 1939–1945, étoile France-Allemagne, médaille de la Victoire.
Eldon M. Elliott	Annonceur	C.A.R.C. Caporal. C.V.S.M.
Alfred C. MacCalder	Annonceur	*First Field R.C.H.A.* Sergent. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, étoile de 1939–1945, *Defence of Britain*, étoile d'Italie, étoile France-Allemagne, médaille de la Victoire. Amputé de la jambe droite.
Geoffrey G. B. Ayres	Scripteur	Artillerie royale canadienne. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, étoile de 1949–1945, *Defence of Britain*, étoile France-Allemagne, médaille de la Victoire.
Robert A. Barr	Vendeur régional	R.C.N.V.R. Premier maître. Décorations: étoile de l'Atlantique, étoile du Pacifique.
Mme Dorothy Nichol	Scripteur	C.W.A.C. Caporal. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, médaille de la Victoire.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CFQC, SASKATOON (SASK.)		
Harry Dekker	Directeur de la production	Aviation canadienne. Seconde Guerre mondiale. Aviateur-chef. Transmissions (radio). Décorations: C.V.-S.M. avec agrafe, G.S.M.
Bill Friest	Directeur commercial suppléant	Aviation. Seconde Guerre mondiale. Sergent. Service du contrôle du vol.
Lyn Hoskins	Ingénieur en chef	C.A.R.C. Lieutenant de section. Radar. Seconde Guerre mondiale. Deux ans et demi en Angleterre et deux ans aux Indes où il a été attaché aux unités de radar en campagne de la R.A.F. Décorations: *Canadian Service Medal*, médaille de la Victoire, médaille de l'Inde.
Glen Macdonald	Annonceur	Aviation des États-Unis. Soldat de 1re classe.
Roy Currie	Annonceur en chef	Dans l'armée. Seconde Guerre mondiale. Corps dentaire. Sergent. Décorations: *Battle of Britain*, médaille de la Défense, étoile France-Allemagne, C.V.S.M. avec agrafe, médaille (service général). A servi au Canada, au Royaume-Uni, dans le nord-ouest de l'Europe.
Blair Nelson	Directeur commercial	Seconde Guerre mondiale. Major dans les Fusiliers marins des États-Unis de 1941 à 1946. Trois années dans le *South Pacific Presidential Unit*. Citation et deux étoiles, médaille de la Victoire, *South Pacific Ribbon* avec trois étoiles, *American Service Medal*.
CJGX, YORKTON (SASK.)		
Wm. Western	Annonceur	C.A.R.C.
A. Pawluck	Scripteur	R.C.E.
J. M. Shortreed	Directeur	C.A.R.C. Sergent.
H. McRae	Ingénieur en chef	C.A.R.C. Caporal.
CKRM, REGINA (SASK.)		
Winnifred Dufty	Chef de bureau	C.A.R.C. (section féminine), de 1942 à 1945.
John Esaw	Commentateur sportif	Marine canadienne. 1944–1945.
Gerry Gordon	Service commercial	Marine marchande. 1944–1945.
Bob Hill	Directeur des programmes	C.A.R.C. 1941–1945. Un an et demi outre-mer. Sous-lieutenant d'aviation.
Art. Kennard	Services des nouvelles	C.A.R.C. 1940–1945.
Arnold Kyle	Services techniques	Corps des magasins militaires. 1942–1943.
Joe MacDonald	Service commercial	R.C.N.V.R. 1940–1945.
D. J. Oaks	Directeur du poste	Capitaine. *Calgary Highlanders*. 1940–1948.
John Sandison	Annonceur	R.C.N. 1943–1945.
Reg. Shawcross	Services des nouvelles	1942, marine marchande. 1943–1948, C.A.R.C.
A. J. Smith	Administrateur suppléant et comptable	C.A.R.C. Lieutenant de section 1940–1946. Deux années outre-mer.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKY LTD., WINNIPEG (MAN.)		
"Porky" Charbonneau	Annonceur principal et directeur des émissions	R.C.A. Seconde Guerre mondiale. Trois années de service.
Clay Hawkins	Directeur du commerce local	C.A.R.C. Seconde Guerre mondiale. Cinq années et demie de service.
Jim Henderson	Annonceur des nouvelles	*R.C.A.* Seconde Guerre mondiale. Pendant ses sept années de service, a passé de simple soldat au grade de major dans le *Queen's Own Cameron Highlanders*. A combattu dans tout le nord-ouest de l'Europe. Blessé.
George Keith	Bibliothécaire aux raccordements	R.C.N. Seconde Guerre mondiale. Matelot de première classe. A combattu dans l'Atlantique. En poste en Angleterre, en France et en Allemagne. Cinq années de service.
Bill Liska	Coordonnateur des programmes	C.A.R.C. Seconde Guerre mondiale. Aviateur-chef. Cinq années et demie de service.
Al Loewwan	Représentant commercial	C.A.R.C. Seconde Guerre mondiale. Aviateur de 2e classe. Une année de service.
Alistair MacKenzie	Directeur général	R.C.A. Seconde Guerre mondiale. Sept années de service. Sergent au régiment *Edmonton Fusiliers* et lieutenant au régiment *Calgary Highlanders*. A organisé et dirigé toute une campagne de recrutement.
Reg. Stepley	Représentant commercial	R.C.N. Seconde Guerre mondiale. Pendant cinq ans, officier des transmissions. A combattu dans l'Atlantique, dans le Pacifique et aux Antilles. Est encore officier des transmissions, au *H.M.C. Chippawa*, à Winnipeg.
Mary Arbez	Réceptionniste	A servi pendant trois ans dans la section féminine du C.A.R.C. Seconde Guerre mondiale.
Bill Martin	Technicien au studio	R.C.A. Seconde Guerre mondiale. Caporal. Quatre années de service.
Andy Malowanchuk	Technicien en chef	R.C.A. Seconde Guerre mondiale. Sergent. Treize mois de service.
John McManus	Rédacteur des nouvelles	R.C.A. Seconde Guerre mondiale. Conducteur de véhicules. Quatre années de service en Angleterre.
CKX, BRANDON (MAN.)		
E. D. Holland	Directeur commercial	A servi cinq ans dans l'Artillerie royale canadienne (bombardier), en Europe, aux Îles Britanniques, et dans la Méditerranée.
A. W. Olson	Directeur de la propagande	A servi au Canada, pendant quatre années, dans le Corps dentaire canadien. Caporal.
D. A. Lee	Directeur adjoint de la production	R.C.N.V.R. Maître 1re classe. A servi pendant deux années et demie, aux Îles Britanniques.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKX, BRANDON (MAN.)—*Fin*		
K. L. Milton	Directeur sportif	R.C.N. A servi pendant deux ans au Canada, dans la marine intérimaire comme matelot de 2e classe.
CKRC, WINNIPEG (MAN.)		
Joseph J. Gray	Attaché au personnel technique	Enrôlé dans le R.C.C.S. à titre de signaleur, en 1939. Muté à Kingston (Ontario) en 1940. Départ pour outre-mer en 1941. Caporal, I.M. et E.S. catégorie IA, en Angleterre. Instructeur, radio, en Angleterre. Hospitalisé, en Angleterre, après un bombardement, en 1943. Retour au Canada en juin 1945. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, étoile 1939–1945 et médaille de la Victoire . Libéré en septembre 1945.
John M. Hill	Directeur de la production	C.A.R.C., 1940–1945. Moniteur de pilotage jusqu'à 1942. En service de bombardement en Europe, au grade de lieutenant de section. Chute d'avion en 1944. Sous la protection du maquis belge jusqu'à la fin de la guerre en Europe. Officier de liaison (radio) (C.A.R.C.), en 1945. Attaché au service des relations extérieures, à Ottawa, et retour à l'aviation à la fin de 1945. S'est enrôlé pour combattre au Japon, mais la guerre s'est terminée avant son départ. Libéré en septembre 1945. Décorations: médaille de 1939–1942, *Canada Overseas Medal*, étoile d'Europe, médaille France-Allemagne, médaille de 1939–1945.
James Noakes	Opérateur de poste émetteur	Sergent d'état-major dans l'Artillerie royale canadienne, du 2 septembre 1939 au 20 septembre 1946. Décorations: *Canadian Efficiency Medal*, avec agrafe. C.V.S.M., médaille de la guerre 1939–1945. Actuellement dans la réserve, attaché au contrôle des opérations anti-aériennes—radar.
E. F. Dutton	Rédacteur des nouvelles	C.A.R.C. Enrôlé en en octobre 1941. Envoyé outre-mer en décembre 1941. Service du contrôle du vol. Officier du contrôle du vol, groupe 10 (Inverness), en 1942. Off.: contrôle des op. de chasse R.A.F., Peterhead et Castletown. Off.: tour de contrôle. Com. de la rég. côt. R.A.F., Tain, 1943. Off.: opérations de groupe C.A.R.C. Groupe de bombardement 1943, 1944. Off.: opérations de groupe C.A.R.C. Linton 1944. Service de réadaptation des prisonniers de guerre, à Épinal (France), officier de liaison du C.A.R.C. près la 3e armée des É.-U., Regensburg, 1945. Libéré en septembre 1945, avec le grade de lieutenant de section. Chef d'escadrille temporaire, en 1944. A quitté ce poste pour répondre à l'effectif prévu au service des prisonniers de guerre. Décorations: étoile 1941–1945. médaille France-Allemagne, décorations ordinaires pour service outre-mer.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKRC, WINNIPEG (MAN.)—*fin*		
David T. Couser	Technicien au studio	C.A.R.C. du 8 juillet 1943 au 29 mai 1946, mécanicien de T.S.F. Dix mois outre-mer, du 1er juin 1945 au 15 avril 1946. Aviateur-chef. Catégorie professionnelle: groupe "A". Décorations: C.V.S.M. avec agrafe.
John Wilson Couper	Directeur du commerce local	C.A.R.C., aviateur de 1re classe, de 1943 à 1945. Décorations: étoile France - Allemagne, médaille de la Défense, C.V.S.M., avec agrafe, *War Service Medal*. 1950–1953 réserves du Corps des magasins militaires de l'armée canadienne. 2e lieutenant.
Bill Walker	Annonceur	C.A.R.C. Quatre années de service. Lieutenant de section. Bombardier. 35 envolées au-dessus de l'Allemagne. Décorations: *Distinguished Flying Cross*. Actuellement, lieutenant de la réserve de l'aéronavale canadienne.
Bruce Stewart	Opérateur	R.C.N.V.R. 1943–1945 B/B S.T. Décorations ordinaires de service. *H.M.C.S. Chippewa, H.M.C.S. Cornwallis, H.M.C.S. Sradacona, H.M.C.S. Border Cities, H.M.C.M.L. 064, H.M.C.S. Protector.*
Bert Hooper	Ingénieur	Marine marchande 1916–1922. Opérateur de T.S.F. sur cinq navires de haute mer et neuf navires côtiers, Côte ouest.
Marta Ellen Kettle	Réceptionniste	W.R.N.S. de janvier 1945 à juin 1946. Division des *Wren*. Transmissions. Catégorie "A" à sa libération.
A. T. Blondal	Annonceur	C.A.R.C. 1943–1945. Personnel navigant et instruction de pilotes. Aviateur-chef.
John G. McRory	Vendeur	C.A.R.C. d'avril 1942 à septembre 1945. Division des instruments. Caporal.
Lorne V. McLeod	Vendeur	C.A.R.C. 1942–1945. Sous-lieutenant d'aviation. Décorations: D.F.M., étoile de 1939–1945, étoile France-Allemagne. médaille de la Défence, *War Medal*, C.V.S.M.
Ron Alderson	Nouvelliste	R.C.N.V.R. 1940–1942. Matelor de 2e classe.
Gordon Walker	Représentant commercial	Lieutenant. Réserve *Royal Winnipeg Rifles*. Deux années de service.
George D. Knight	Annonceur	Lieutenant. Réserve *Royal Winnipeg Rifles*. Deux années de service. Membre du comité du mess. Adjoint aux relations extérieures. Officier instructeur, divisions des cadets.
W. G. Woodfield	Comptable	Réserve du Corps canadien des transmissions. 1939–1943.
James Armstrong	Scripteur	C.A.R.C. Réserve. Aviateur de 1re classe. Escadrille 240.2, 1951–1952.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

Nom	Fonction	États de service lors de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale
CFAR, Flin-Flon (Man.)		
C. H. Witney	Directeur	Aviateur-chef dans le C.A.R.C. Radar. Aucune médaille ni citation à l'ordre du jour. Vie très monotome. Quatre années outre-mer.
J. Thiele	Directeur commercial	C.A.R.C. Sergent de section. Radar. Décorations régulières. Cinq années outre-mer.
E. Smallwood	Directeur des programmes, Ingénieur	Armée canadienne. Génie. Deux années de service.
G. Woodward	Ingénieur	Matelot de 1re classe dans la R.C.N. Quatre années de service. Signaleur. Chiffrage rapide.
J. Wardle	Annonceur sportif	Lieutenant dans l'armée canadienne. Décorations régulières. Cinq années outre-mer.
CJOB, Winnipeg (Man.)		
Blick, John Oliver	Président	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Pilote-instructeur. Sous-lieutenant d'aviation à sa libération.
Crowe, James	Vendeur	Seconde Guerre mondiale. Armée canadienne. Topographe et observateur météorologique dans la R.C.A. Libéré au grade de bombardier.
Darby, David A.	Comptable	Seconde Guerre mondiale. Armée canadienne. A servi cinq ans dans le P.P.C.L.I. Instructeur en conduite de véhicules et entretien. Sergent à sa libération.
Davies, George	Directeur de la production	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Instructeur de pilotage. Sergent de section à sa libération.
Durie, Reg. V.	Ingénieur en chef	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Deux années de service. Transmissions. Caporal.
Gibson, James	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. R.C.N.V.R. Deux années de service, expéditeur de dépêches. Tél. T.O. à sa libération.
Letrak, Herbert	Opérateur de commande	Seconde Guerre mondiale. Technicien en instruments de précision. Aviateur de 1re classe.
McCloy, George	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Opérateur de T.S.F. Quatre années et demie de service. Sergent.
Messner, A. J.	Directeur commercial	Première Guerre mondiale. R.C.O.C. Quatre années de service.
Messner, Murray	Vendeur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Mécanicien de moteurs d'avions. Trois années de service. Aviateur-chef.
Sidwell Fergus	Opérateur de commande	Seconde Guerre mondiale. R.C.N.V.R. Service des transmissions. Signaleur. Deux années de service.
Sprague, Frances M.	Chef de bureau et secrétaire du président	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Division administrative. Chargée du recrutement féminin à Winnipeg et à Montréal pendant deux ans et demi. A permuté aux services de l'état-major de l'aéronautique militaire à Trenton, Ont. Pendant deux ans, officier d'administration. Entraînement. Lieutenant de section. A la retraite.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CJOB, WINNIPEG (MAN.)—*fin*		
Stein, Irvine	Annonceur	C.A.R.C. Deux années et demie de service. Aviateur-chef.
Williams, Norman	Scripteur	C.A.R.C. Quatre années et demie de service. Sergent.
CKPC, BRANTFORD (ONT.)		
J. Anthony	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. 1942–1943. C.A.R.C. Aviateur de 2e classe.
J. A. Coughlin	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. 1942–1945. Officier pilote. C.A.R.C. Prisonnier. De 1946 à 1948. C.A.R.C. aviation régulière. Aviateur-chef. 1950–1951, division spéciale du service des renseignements des Nations Unies. Simple soldat.
M. S. Davis	Annonceur	1941–1946. De cavalier, est devenu lieutenant.
T. H. Brenner	Directeur	1941 – 1945. Lieutenant d'aviation. Commandement de transport de la R.A.F. Navigateur sans-filiste. Seconde Guerre mondiale.
C. H, Packham	Vendeur	Seconde Guerre mondiale. 1941–1945. C.A.R.C. Sergent.
T. A. Potter	Vendeur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Aviateur-chef. 1940–1941.
R. A. Brenner	Ingénieur adjoint	Seconde Guerre mondiale. 1940–1947. R.C.N. Matelot de 1re classe.
M. Warren	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. 1944. Sergent d'état-major.
CFOS, OWEN-SOUND (ONT.)		
Wm. N. Hawkins	Directeur	Seconde Guerre mondiale. R.C.A. Simple soldat. Six mois de service.
Denys Ferry	Sous-directeur. Directeur commercial	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Lieutenant de section. Quatre années prisonnier. Deux années et demie en Allemagne.
Everett Smith	Directeur des programmes	Seconde Guerre mondiale. R.C.A. Sergent. Deux ans et demi de service. Est allé en Angleterre, en Belgique, en France et en Allemagne avec l'unité des spectacles de l'armée canadienne. A permuté au service des relations extérieures de l'armée. A séjourné à Hambourg (Allemagne). Radio de l'armée anglaise.
G. W. R. Tomlinson	Directeur commercial adjoint	Seconde Guerre mondiale. R.C.A.M.C. Sergent. Quatre années et demie de service. Trois années outre-mer, en Angleterre, en France, en Belgique et en Hollande.
R. H. Turnpenny	Ingénieur	Seconde Guerre mondiale. R.A.S.C. Sergent d'état-major. A servi deux ans et demi en Angleterre, en France, en Belgique, en Hollande et en Allemagne.
Eric Sutherland	Opérateur en chef de la salle de contrôle	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Aviateur-chef. Une année dans l'armée canadienne. Simple soldat.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKLB, OSHAWA (ONT.)		
Bill Smith	Directeur sportif adjoint	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Sergent de section. *Good Conduct ribbon.* Étoile de 1939–1945. Mitrailleur sans-filiste. Instructeur en culture physique.
Fred Russell	Service commercial	Seconde Guerre mondiale. 1942–1946. C.A.R.C. Musicien. A fait le tour de l'Angleterre. A participé à des concerts publics bénévolement.
Grant Forsythe	Directeur des programmes	C.A.R.C. 1951. Personnel navigant Seconde Guerre mondiale.
Harry Miller	Concierge, emploi discontinu	Première Guerre mondiale.
Sidney Reider	Service commercial	Seconde Guerre mondiale. Armée canadienne. C.M.S.C.
CJIC, SAULT-SAINTE-MARIE (ONT.)		
Lionel H. McAuley	Rédacteur des nouvelles	Seconde Guerre mondiale Génie royal canadien, *No. 2 Tunneling Co.*, Gibraltar, de janvier 1940 à septembre 1942. Sergent. Proposé à l'avancement. Promu lieutenant. OTC. Corps canadien d'infanterie, mai 1943. Officier d'entraînement au camp Borden jusqu'à février 1944. Retour outre-mer. Officier canadien prêté, C.N.D. 92. Juin 1944, en France. Chef de peloton. 6e bataillon. *Royal Welch Fusiliers* (53e division). Blessé au début d'août 1944. Hospitalisé au pays de Galles jusqu'à novembre 1944. Pendant sa convalescence de six mois, a assumé les fonctions de conférencier pour le service des relations extérieures du ministère britannique des approvisionnements. A fait visiter des usines à des groupes d'anciens combattants, au Royaume-Uni. Allocutions aux ouvriers. Affecté au 5e bataillon du *East Yorkshire Regiment*, 50e division, en février 1945. Officier d'administration. Réaffecté à l'armée canadienne. Retour au Canada en juin 1946. Libéré. Droit à la pension d'invalidité.
Dave N. Irwin	Ingénieur en chef	Seconde Guerre mondiale. D'avril à août 1942, Armée active canadienne. D'août 1942 à février 1946, armée canadienne outre-mer. Corps des transmissions royal canadien.
Eb. Vance	Directeur commercial	Seconde Guerre mondiale. Corps royal blindé canadien. Canada. Angleterre. No. cacru. Nord-ouest de l'Europe. *25th C.A.D.R. Elgin Regiment.* Capitaine. Escadron E. Décorations: étoile de 1939–1945, étoile France-Allemagne, médaille de la Défence, C.V.S.M. avec agrafe. médaille de la Victoire. Actuellement dans la réserve du Canada, au grade de lieutenant-colonel. Commandant. 49th (S.S.M.) H.A.A. REGT. R.C.A. Commandant, Salle d'exercice du Sault-Sainte-Marie.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

Nom	Fonction	États de service lors de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale
CJIC, Sault-Sainte-Marie (Ont.) *Fin*		
Bill O'Malley	Annonceur, Opérateur	Seconde Guerre mondiale. 1942–1946. Dépôt d'effectifs n° 1, Toronto. École de bombardement et de tir n° 9, Mont-Joli, (P.Q.). Cours préparatoire au service navigant, détachement n° 9. Montréal et Québec (P.Q.). École de vol militaire No. 2 d'Uplands, Ottawa. Dépot de réparations n° 6, Trenton, Ont.
Sam Pitt	Annonceur, Opérateur	R.C.N.V.R. Trois ans et dix mois de service (salle des machines). Attaché à la marine royale. A servi à bord du *H.M.S. Valiant*. A combattu neuf mois en Birmanie, avec la flotte de l'est, près de Trincomallee, Ceylan. A servi à bord du *H.M.C.S. Cape Breton* et sur les convois de l'Atlantique. Libération honorable le 5 novembre 1945.
CJCS, Stratford (Ont.)		
F. M. Squires	Directeur général	Première Guerre mondiale. Corps royal d'aviation. Lieutenant. Seconde Guerre mondiale. Capitaine. Bureau du juge-avocat général.
John E. Phillips	Vendeur	Cavalier. 8e armée. Chars d'assaut.
John Grigg	Ingénieur en chef	C.A.R.C. Caporal (Radar).
CKLW, Windsor (Ont.)		
S. C. Ritchie	Directeur des programmes	*Essex Scottish Reg't.* 2e bataillon. De juillet 1940 à septembre 1942. Lieutenant. Enrôlé dans l'armée active en septembre 1942. Lieutenant. A servi dans l'infanterie anglaise de juin 1943 à juin 1944. Lieutenant. C.M.H.Q. Londres. P.R. Div. (radio), de juin 1944 à février 1946. Major. (Commandant. Service de la radio de l'armée canadienne, Royaume-Uni.).
Robert Johnston	Directeur commercial canadien	R.C.N.V.R. Seconde Guerre mondiale. Service des communications. *T.O.* Transmissions. Service outre-mer. Escorte de l'Atlantique.
Gene Saunders	Directeur du service public des émissions	1941. 1945. Musicien. 2e Bn., *Essex Scottish*. (Réserve.)
Don Sharon	Directeur du programme *Eddie Chase*	Enrôlé en octobre 1942. Corps royal canadien blindé (CA). Mai 1943. Outre-mer. 1945, service de la radio de l'armée canadienne. Membre du mess des officiers de garnison, Salle d'exercice de Windsor. Décorations C.V.S.M., étoile France-Allemagne, *Defence of Britain*, étoile de 1939–1945, médaille de la Victoire.
Art Boulden	Annonceur	C.A.R.C., de juin 1942 à décembre 1945. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, étoile de 1939–1945, étoile France-Allemagne, médaille de la Défense, médaille de la Guerre de 1939–1945.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKLW, WINDSOR (ONT.)—*Fin*		
Giles McMahon	Annonceur	Corps blindé. Cavalier. 30th R.E.-C.C.E.
Terence O'Dell	Nouvelliste	C.A.R.C. Service de la radio et des relations extérieures, en attendant l'entraînement aérien qu'il n'a pas complété. 1944–1945. A dirigé les émissions du Corps de musique central du C.A.R.C., en tournée aux États-Unis.
Walter Rudak	Technicien au studio	C.A.R.C. Caporal.
W. J. Carter	Directeur du poste	Refusé au premier enrôlement, en 1917. Accepté en 1918 R.F.C., mais l'armistice a été signé avant qu'il eût commencé son service. Avait dépassé la limite d'âge pour le service actif, lors de la Seconde Guerre mondiale. A rempli les fonctions d'examinateur civil du C.A.R.C. pour décerner les brevets de radio et de radar, pendant toute la guerre.
CKOX, WOODSTOCK (ONT.)		
Clinton V. Godwin	Annonceur	C.A.R.C. Seconde Guerre mondiale. De 1942 à 1946. Sous-lieutenant d'aviation.
Al D'Eon	Vendeur	C.A.R.C. Seconde Guerre mondiale. De 1941 à 1945. Lieutenant de section. A mérité la décoration D.F.C.
Paul Freeman	Annonceur	Services des transmissions de l'armée canadienne, de 1940 à 1945. Seconde Guerre mondiale.
CKGB, TIMMINS (ONT.)		
Wm. Rasmussen	Annonceur	C.A.R.C. Navigateur.
W. Rewegan	Directeur commercial	Sergent dans l'armée.
G. Hall	Vendeur	C.A.R.C. Caporal. T.S.F.
CKPR, FORT-WILLIAMS, (ONT.)		
H. F. Dougall	Président et directeur général	Première Guerre mondiale. Armée. Corps royal d'aviation. Décoré lors de la Seconde Guerre mondiale. Plan combiné d'entraînement des aviateurs
G. D. Jeffrey	Directeur commercial	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Lieutenant de section, A.F.C. Décorations: étoile de 1939–1945. *Defence of Britain*, C.V.S.M. avec agrafe, médaille de la Victoire.
J. P. Friesen	Directeur des programmes	Seconde Guerre mondiale. Armée canadienne, caporal. C.A.R.C., aviateur-chef. Décorations, étoile de 1939–1945, C.V.S.M., médaille de la Victoire.
W. G. Thompson	Annonceur-nouvelliste	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Sergent. Décorations: étoile de l'Atlantique, C.V.S.M. avec agrafe, médaille de la Victoire.
T. Courtney	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. Armée canadienne. Simple soldat. Décorations: étoile d'Europe, *Defence of Britain*, C.V.S.M. avec agrafe, médaille de la Victoire. Prisonnier. Dix mois en Allemagne.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKFI, FORT-FRANCES (ONT.)		
Chuck Renaud	Annonceur	A servi dans le C.A.R.C. Sous-lieutenant d'aviation. A servi dans la marine royale canadienne. Maître 1re classe. A servi dans l'armée royale canadienne. Caporal suppléant. Seconde Guerre mondiale.
CFCH, NORTH BAY (ONT.)		
Phil Clayton	Directeur des programmes	Première Guerre mondiale. Infanterie canadienne. Lieutenant. Décorations: médaille de la Victoire et médaille (service général). Service au Canada, en Angleterre et en France.
Jack Barnaby	Ingénieur en chef	Première Guerre mondiale. Marine royale. Matelot de 2e classe. Décorations: médaille de la Victoire et médaille de service général.
Len Brennan	Bibliothécaire	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Sergent mitrailleur. A servi au Canada, dans le sud-est de l'Asie et en Angleterre.
CFOR, ORILLIA (ONT.)		
George S. Slinn	Ingénieur en chef	C.A.R.C. Sergent. Mécanicien de Radar—1941-1945. Décorations; C.-V.S.M. avec agrafe, médaille de guerre canadienne.
John Lawson	Annonceur	C.A.R.C. Aviateur-chef. Service médical, 1943 – 1945. Décorations: C.V.S.M., médaille de guerre canadienne.
Russ Waters	Directeur de la production	Armée. Sergent-instructeur 1942–1945. Décorations: C.V.S.M., médaille de guerre canadienne.
CFRB, TORONTO (ONT.)		
Wally Crouter	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. R.C.A.S.C. Caporal. Six mois de service en Europe.
Ray Harrison	Technicien	Seconde Guerre mondiale. Armée. Caporal. Décoration: Médaille de service avec agrafe.
Cliff Simpkins	Technicien	Sedonde Guerre mondiale. Armée. Caporal. Décorations: Médaille de service avec agrafe, *Defence of Britain*, étoile d'Europe. Amputé. France 1944.
Loy Owens	Annonceur	Simple soldat. Enrôlé en septembre 1944, dans l'infanterie (active). Cote PULHEMS L4 à l'instruction élémentaire. Muté au service des relations extérieures. Libéré en mai 1946.
W. T. Valentine	Service commercial	Sergent. Armée canadienne. Dix-huit mois au service des relations extérieures, puis attaché pendant dix-huit mois aux unités ambulantes de T.S.F. de l'armée britannique. Après la guerre, au quartier général à Hambourg (Allemagne). Seconde Guerre mondiale.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CFRB, TORONTO (ONT.)—*Fin*		
Jack Dawson	Annonceur	C.A.R.C. Aviateur-chef R-217429. Enrôlé en juin 1943. Libéré en février 1945. Cours de pilote interrompu.
Eddie Luther	Annonceur	C.A.R.C. Seconde Guerre mondiale. Sous-lieutenant d'aviation. Durant trois années, moniteur de pilotage à Dunnville, pour l'aviation. Instructeur de vol à Kingston pour l'aéronavale. Quatre années de service.
Wishart Campbell	Directeur musical	C.A.R.C. 1942–1945. Lieutenant de section. Officier administrateur des amusements au quartier général de l'aviation, à Ottawa. Officier commandant du spectacle *Blackouts*. Tournée au Canada et aux Aléoutiennes. Muté au centre d'entraînement n° 3, à Montréal, à titre de directeur des amusements. Créé membre de l'ordre de l'Empire britannique sur la liste d'honneurs de l'anniversaire de feu le roi Georges VI, en 1945.
J. E. Rogers	Vice-président	Première Guerre mondiale. Conducteur d'ambulance. Seconde Guerre mondiale, C.A.R.C.
Frederick Bridger	Préposé à l'entretien	Première Guerre mondiale. Sergent. 1er bataillon. *The Bedfordshire Regiment*. N° 8739. Armée impériale. *One of the Old Contemptibles*. Décorations: étoile de Mons, Service général, Médaille de la Victoire. *Silver Badge*.
Ken Marsden	Directeur de la propagande	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Personnel navigant. 1942–1945.
CKSF, CORNWALL (ONT.)		
F. H. Pemberton	Directeur	R.A.F. 1941 – 1945. Instructeur. Transmissions.
Roland Forget	Annonceur français, Bibliothécaire des transcriptions	Seconde Guerre mondiale. Armée. Division de l'infanterie, 1941–1946. Grade: sergent quartier-maître de compagnie.
Jack Reid	Annonceur en chef	Seconde Guerre mondiale. R.C.N. 1939–1945.
Carl Fisher	Directeur de la production	Seconde Guerre mondiale. Armée. R.C.O.C. Caporal.
CJCQ, BELLEVILLE (ONT.)		
A. M. Haig	Président et administrateur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Capitaine de groupe (Administration). O.B.E. (1940–1945).
W. H. Stovin	Directeur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. (radar) Lieutenant de section. (1942–1945).
F. C. Murray	Directeur adjoint	Seconde Guerre mondiale. R.A.F. (personnel navigant). Lieutenant de section 1940–1945.
J. H. MacDonald	Directeur commercial	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Mécanicien de moteurs d'avions. Sergent de section, 1936–45.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

Nom	Fonction	États de service lors de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale
CJCQ, Belleville (Ont.)—*Fin*		
C. Hannah	Directeur des programmes	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. (service postal). Sergent. 1941–1945.
P. Flagler	Directeur à Trenton	Seconde Guerre mondiale. R.C.N. (Opérateur de radio). Matelot de 1e classe.
J. Devine	Représentant commercial et directeur sportif	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. (Armement). Sergent, 1941–1945.
T. G. Hookings	Annonceur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. (personnel navigant). Sous-ieutenant d'aviation, 1942–1945.
CKWS, Kingston (Ont.)		
Bill Luxton	Directeur des programmes	Armée britannique. Deux années. Transmissions. Réseau des forces britanniques, à Hambourg. Service des émissions radiophoniques en Allemagne, en Égypte et en Afrique du Nord. Sergent.
Bert Cullen	Annonceur	C.A.R.C. Une année de service. Aviateur de 2e classe.
Ted Snider	Annonceur	C.A.R.C. Deux années de service. Bombardier-pointeur. A servi au Canada et en Angleterre.
Jim Chorley	Annonceur	C.A.R.C. Quatre années de service. Mécanicien-technicien. A servi au Canada et en Angleterre.
Bert Cobb	Ingénieur en chef	C.A.R.C. Opérateur de radio. Quatre années de service.
Gord Backus	Opérateur de poste émetteur	C.A.R.C. Quatre années de service. Opérateur de radio.
CKNX, Wingham (Ont.)		
Carbert, Robt	Directeur des programmes agricoles	Sergent dans l'armée. (Service de santé.
Clark, Robt	Scripteur	C.A.R.C. Caporal. Seconde Guerre mondiale. A servi au Canada et à Terre-Neuve.
Cruickshank, John	Directeur du poste	Caporal dans l'armée. A servi au Canada (Corps de la prévôté) Seconde Guerre mondiale.
Cruickshank, G. W.	Directeur général adjoint	Cavalier dans l'armée. A servi au Canada (R.C.A.S.C.). Seconde Guerre mondiale.
Eidt, Frank	Scripteur en chef	R.C.N.V.R. Matelot de 2e classe. A servi au Canada et dans l'Atlantique. Seconde Guerre mondiale.
Grummet, D. W.	Musicien	C.A.R.C. Aviateur. A servi au Canada. Seconde Guerre mondiale.
CKNX, Wingham (Ont.)		
Harris, William	Opérateur	Caporal dans l'armée. A servi en Angleterre, en France, en Belgique et en Hollande. (R.C.C.S.). Seconde Guerre mondiale.
Fry, Douglas	Annonceur	C.A.R.C. Sous-lieutenant d'aviation. A servi au Canada. Seconde Guerre mondiale.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKNX, WINGHAM (ONT.)—*Fin*		
Heywood, Earl	Musicien	Simple soldat dans l'armée. Réformé avant l'affectation. Seconde Guerre mondiale.
Langridge, John	Opérateur-Annonceur	Dans l'armée. Artillerie anglaise. Canonnier. A servi en Angleterre, en Afrique du Nord, en Italie en Allemagne et en Belgique. Prisonnier pendant trois ans.
Reid, Scott	Ingénieur en chef	C.A.R.C. Lieutenant de section. A servi en Angleterre, en France en Belgique, en Hollande, en Allemagne et au Danemark. Seconde Guerre mondiale.
Schieffele, Glen	Ingénieur de poste émetteur	Marine marchande. Lieutenant en second. Opérateur de T.S.F. A servi dans l'Atlantique et l'océan Indien. Seconde Guerre mondiale.
Strong, John	Rédacteur des nouvelles	R.C.N.V.R. P.O./Tel. A servi au Canada. Seconde Guerre mondiale.
Terry, Mlle Iona	Bibliothécaire	W.R.C.N.S. (Wren). A servi au Canada. Seconde Guerre mondiale.
CJAD, MONTRÉAL (P.Q.)		
H. T. McCurdy	Directeur des programmes	C.A.R.C. 1942–1945. Lieutenant de section à sa libération. (Moniteur de pilotage) Deux années en Angleterre. Entraînement à Toronto, Windsor et Centralia.
C. W. McGibbon	Directeur du service des relations entre postes	Corps blindé, 1942–1945. Cavalier à sa libération. Dressé, puis instructeur à Saint-Jean et à Borden.
M. Rousseau	Ingénieur en chef	R.A.F. Prêté à titre de spécialiste civil. 1940–1942.
Mme E. St-Martin	Secrétaire du directeur général	C.A.R.C. (Division féminine), 1941–1946. Sous-lieutenant d'aviation à sa libération. (Admin.) Formée à Toronto.
R. Laurion	Ingénieur de service	*British Intelligence Service* à la B.B.C., Londres, 1942–1943. O.W. 1, à Alger. R.C.N., 1943–1946. Matelot de 2e classe, à sa libération. Formé à Ottawa, Toronto et Montréal.
Lee Fortune	Réalisateur d'émissions musicales annonceur	C.A.R.C., 1941–1945. Quatre années outre-mer (France, Angleterre, Belgique, Allemagne, Hollande). Aviateur-chef à sa libération. Actuellement dans la réserve, au grade de lieutenant de section, No. 1 R. and C.
J. Tapp	Président Radio Times	R.C.N., 1940–1946. A servi outremer (Atlantique, la Manche, la baie de Biscaye). Sous-officier breveté, à sa libération. Décorations:V.C.M. avec agrafe, étoile de l'Atlantique, étoile de 1939–1943, médaille de la Victoire.
Murray Morrison	Vice-president Radio Times	Armée canadienne, 1942–1946. Quatre années et demie outre-mer (Angleterre, France, Hollande, Allemagne). Signaleur à sa libération.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CJAD, MONTRÉAL (P.Q.)—*Fin*		
Frank Williams	Annonceur-Nouvelliste	C.A.R.C., 1941–1942. Libéré à la suite d'un accident d'aviation à l'entraînement. Actuellement attaché à la prévôté. Lieutenant de section. No. 1 R. and C. Réserve.
Lloyd Sharkey	Opérateur	*Black Watch*, 73e bat. 1943–1945. Caporal à sa libération.
A. Leonard	Annonceur-nouvelliste	C.A.R.C., 1940–1941. Aviateur-chef à sa libération. 1942–1944, attaché à l'amirauté britannique, *Dragueurs de mines algerine*.
A. Cauley	Annonceur-nouvelliste	R.A.F. Commandement de transport, 1943–1945. Opérateur de T.S.F. à sa libération.
John Forrest, fils	Opérateur-technicien	Marine marchande canadienne, 1943–1946. Est allé outre-mer à bord de cargos (Angleterre, Égypte, Inde, Arabie, Ceylan, Jamaïque, Amérique du Sud, France, Allemagne et Belgique). Opérateur de radio 1e classe, à sa libération. Décorations: étoile de 1939–1945, étoile de l'Atlantique, médaille de guerre.
CFCF, MONTRÉAL (P.Q.)		
J. Hemming	Chef de section	Seconde Guerre mondiale. Quatre années dans l'armée. Défense anti-aérienne. *R.C.M.E. 21st Alberta Reconnaissance. 25 Founder R.C.A. No. 1 Cdn.* Blindés. Artisan.
J. A. Hammond	Directeur du poste	C.A.R.C. Sous-officier breveté de 2e classe, 1944–1945. De 1941 à 1944, a servi outre-mer.
Barry Ogden	Ingénieur	C.A.R.C. Sous-lieutenant d'aviation. Trois années de service. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, *Defence of Britain Star*, étoile de 1939–1945.
L. Rasberry	Vendeur	C.A.R.C. Caporal. Cinq années de service, au Canada, en Alaska et dans le nord-ouest de l'Europe. Amputé de la jambe gauche au-dessous du genou.
N. Hamilton	Vendeur	C.A.R.C. Sergent de section. Cinq ans en Europe, en Afrique du Nord et au Canada.
J. Howlett	Directeur de la production	Premier batallon des parachutistes canadiens. Cinq années de service en Europe. Sergent.
P. O. Steven	Nouvelliste	C.A.R.C. Aviateur-chef. Deux années et demie de service. Décorations: C.V.S.M. avec agrafe, *Defence of Britain Star*, étoile France-Allemagne, étoile de 1939–1945.
B. Deegan	Annonceur en chef	C.A.R.C. Aviateur-chef. Deux années de service.
T. J. Quigley	Directeur commercial	C.A.R.C. Sous-lieutenant d'aviation. Quatre années de service. Décoration: *Pilot's Badge*.
W. V. George	Directeur des émissions	Trois années dans l'armée. Lieutenant-colonel. Décorations: *Defence of Britain Star, N.W. Europe*, Médaille du volontaire avec agrafe.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

Nom	Fonction	États de service lors de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale
CFCF, Montréal (P.Q.)—*Fin*		
Reo Thompson	Directeur des programmes	Enrôlé dans le C.A.R.C., en février 1944. A suivi le cours de sansfiliste-mitrailleur. Cours interrompu en janvier 1945. Libéré. Enrôlé dans l'armée canadienne en mars 1945, a suivi le cours d'artillerie au complet ainsi que le cours médical. Libéré en octobre 1945 pour collaborer à la campagne d'emprunt de la victoire, au poste CHWX.
CHLP, Montréal (P.Q.)		
Flavius-M. Daniel	Directeur de CHLP	Infanterie. Major. Seconde Guerre mondiale.
CHRC, Québec (P.Q.)		
Magella Alain	Directeur des programmes	Caporal au régiment de la Chaudière.
T.-A. Gareau	Scripteur en chef	Service général de l'armée. Lieutenant. Décorations: C.V.S.M., médaille de guerre.
J. Ouellet	Vendeur	Régiment de Montmagny.
Fernando St-Georges	Bibliothécaire	Dans la musique du Royal 22e régiment. Sergent.
Romain Cormier	Scripteur	C.A.R.C. Cadet de l'air.
Marcel Lecours	Commis-scripteur	C.A.R.C. Aviateur de 2e classe. Radar.
Paul-A. Légaré	Opérateur au studio	Les Fusiliers royaux du Canada.
J.-Désiré Bouchard	Vendeur	C.A.R.C. Aviateur-chef. Décorations: C.V.S.M. et médaille de guerre.
CKLD, Thetford-les-Mines (P.Q.)		
Will. Dugré	Directeur adjoint	Trois années et demie dans le régiment de Joliette.
CKRS, Jonquière (P.Q.)		
Tom Burham	Directeur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Aviateur-chef. Personnel navigant, de juin 1942 à septembre 1943. De septembre 1943 à septembre 1945, dans l'armée canadienne. Sous-officier breveté de 2e classe.
Robert H. Singfield	Vendeur	Seconde Guerre mondiale. Services auxiliaires de l'armée canadienne, division des Chevaliers de Colomb. Surveillant senior, de juin 1941 à décembre 1945. Décorations: étoile de 1939–1945, étoile France-Allemagne, médaille de la Défense 1939–1945, médaille du service volontaire canadien, médaille de la Victoire.
Jean Renaud	Rédacteur des nouvelles	Maquis français, 1944–1945.
CKCV, Québec (P.Q.)		
Roger Bruneau	Rédacteur des nouvelles	Régiment de la Chaudière (rés.) Seconde Guerre mondiale. (Asbestos). Caporal-quartier-maître.
Guy Samson	Annonceur et vendeur	Cadet. Académie de Québec. Lieutenant.
Pierre Hudon	Commis	Cadet. Académie de Québec. Cadet de l'Air. Collège des Jésuites, Québec.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO—*Suite*

NOM	FONCTION	ÉTATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CKCV, QUÉBEC (P.Q.)—*Fin*		
Normand Maltais	Annonceur et scripteur	C.E.O.C. Université de Montréal. Seconde Guerre mondiale.
St-Georges Côté	Annonceur et vendeur	A travaillé au bureau du recrutement, à Québec. Seconde Guerre mondiale.
Christo-Christy	Critique de cinéma	Dans l'infanterie américaine. Seconde Guerre mondiale.
Albert Duberger	Ingénieur en chef	R.C.N.V.R. Télégraphiste. Seconde Guerre mondiale.
Lucien Lapierre	Opérateur	C.E.O.C. Université Laval. Les Voltigeurs (rés.). Seconde Guerre mondiale.
André Duchesneau	Opérateur	C.A.R.C. Camp d'entraînement n° 8. Ancienne-Lorette. Seconde Guerre mondiale.
Jacques Duval	Annonceur	Cadet de l'armée. Lévis. Seconde Guerre mondiale.
Ben Nadeau	Vendeur	C.A.R.C. Seconde Guerre mondiale.
CHGB, SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE (P.Q.)		
Adrien Dubé	Chef de section	
Antoine Freve	Vendeur	
P.-E. Hudon	Directeur	
Clément Landry	Annonceur	
L.-G. Chamard	Annonceur	Quatre années de service. Seconde Guerre mondiale. R.C.O.C. (active). Décorations: médaille de la Victoire, C.V.S.M.
Roger Plante	Annonceur	
André Gaudreault	Annonceur	
Roland Chevrier	Annonceur	
CKVM, VILLE-MARIE (P.Q.)		
Gaston Tasset	Ingénieur	Service des magasins militaires. Seconde Guerre mondiale.
Guy Burelle	Scripteur annonceur	C.O.E.C. Réserve.
Louis Bilodeau	Directeur	Caporal. Réserve.
CKBW, BRIDGEWATER (N.-É.)		
John F. Hirtle	Directeur général	Sergent. Armée active. Cadre d'instructeurs. Infanterie. 1942–1946.
James A. MacLeod	Directeur du poste	Sous-lieutenant d'aviation. C.A.R.C. Escadrille d'avions de combat. 1941–1945.
Douglas Hirtle	Ingénieur en Chef	C.A.R.C. Caporal. Communications. Radio. 1942–1946.
Max Ramey	Directeur des programmes	C.A.R.C. Caporal. Technicien en armements. 1941–1945.
Lloyd Griswold	Opérateur en chef de poste émetteur	Armée canadienne. Simple soldat. Estafette. 1942–1945.
Raymond Snyder	Opérateur de poste émetteur	Armée canadienne, Simple soldat. *West Nova Scotia Regt.* Infanterie. 1939–1946.
CJCH, HALIFAX (N.-É.)		
Syd. Pilkington	Directeur du service des scripteurs	Quartier-maître. Télégraphiste. Marine royale.
Cy Lynch	Bibliothécaire en chef	Caporal suppléant. Armée canadienne. C.A.R.C. Aviateur-chef.
Bill Fulton	Directeur adjoint	C.A.R.C. Aviateur-chef.

ÉTATS DE SERVICE MILITAIRE DU PERSONNEL DES POSTES DE RADIO=*Fin*

NOM	FONCTION	ETATS DE SERVICE LORS DE LA PREMIÈRE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
CJCH, HALIFAX (N.-É.)—*Fin*		
Lloyd Chester	Annonceur	R.C.N. Matelot de 1e classe (réserve).
Allan Campbell	Opérateur en chef	C.A.R.C. Aviateur-chef.
Finlay MacDonald	Directeur du poste	Capitaine dans l'armée canadienne.
Russ Bailey	Vendeur	C.A.R.C. Sergent de section.
Vern Glazebrook	Ingénieur adjoint	C.A.R.C. Caporal.
Reg. MacWilliams	Ingénieur en chef	R.A.F. Commandement de transport. Officier sans-filiste.
Vincent Currie	Opérateur	Chef-télégraphiste. R.C.N.
Harry Mosher	Bibliothécaire	C.A.R.C. Aviateur-chef.
Len Chapple	Annonceur	C.A.R.C. Caporal.
Fred Hearn	Annonceur	R.A.F. Sergent.
CFNB, FREDERICTON (N.-B.)		
Jack T. H. Fenety	Directeur des programmes	Seconde Guerre mondiale. C.I.C. (Armée). Lieutenant. Cinq décorations: C.V.S.M. etc.
H. L. McFee	Directeur commercial et propagandiste	Seconde Guerre mondiale *West N.S. Regt.* Lieutenant. Quatre décorations: C.V.S.M. etc. Amputé d'une jambe.
Don Weeks	Ingénieur de studio	Seconde Guerre mondiale C.A.R.C. Sergent. Quatre décorations. Cité à l'ordre du jour.
Bert Sinclair	Opérateur de poste émetteur	Seconde Guerre mondiale. C.A.R.C. Sergent. Trois décorations: C.V.S.M. etc.
Ed. Everett	Opérateur de poste émetteur	Seconde Guerre mondiale. Marine. Matelot de 2e classe. Cinq décorations: C.V.S.M. etc.
Glenn Love	Ingénieur en chef	Seconde Guerre mondiale. Sous-lieutenant d'aviation. Escadrille locale des cadets de l'air, C.A.R.C.
CKMR, NEWCASTLE (N.-B.)		
R. J. Wallace	Directeur suppléant	C.A.R.C. Caporal. Mécanicien de T.S.F. Décoration: C.V.S.M.
P. A. Hansen	Opérateur. Annonceur	C.A.R.C. Caporal. Opérateur de T.S.F. Décoration: C.V.S.M.
VOCM, SAINT-JEAN (T.-N.)		
John W. Holmes	Annonceur	Sergent d'état - major. Ingénieurs royaux. A servi en Angleterre et autres pays d'Europe, de 1940 à 1945.
Sylvia Wigh	Annonceur et rédactrice	A travaillé à l'UNRRA, en Angleterre et autres pays d'Europe. A fait du travail bénévole à la section des personnes déplacées, de 1942 à 1945.

Appendice "C"

Les propriétaires, directeurs et employés des postes de radio démontrent leur loyauté au pays et leur foi au Canada du présent et de l'avenir par un record exceptionnel et remarquable de contributions et de participation aux mouvements de religion, de bienfaisance, et d'assistance sociale et aux autres initiatives locales de tous genres.

Il n'est sans doute pas présomptueux de dire qu'aucun autre groupe au Canada ne possède de meilleurs états de service à cet égard.

La liste partielle suivante est révélatrice.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES A DIVERSES SOCIÉTÉS

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CJIB—Vernon (C.-B.)		
A. G. Seabrook	Directeur général	Directeur de la publicité, Chambre de Commerce de Vernon, 1953; membre du club Rotary de Vernon; ex-président de l'*Executive Club* de Regina; ex-directeur de la publicité et des relations extérieures du Club Kiwanis de Regina; ancien administrateur du *Regina Welfare Council;* membre de la *Vernon Parent Teachers Association;* service dans les forces armées (voir appendice).
Harry Gorman	Comptable	Membre fondateur du club Kiwanis de Vernon; marguillier de l'église anglicane *All Saint* et activités connexes; service de l'armée (voir appendice); membre du comité des scouts.
Larry Scott	Vendeur	Membre administrateur de la *Junior Chamber of Commerce* de Vernon; membre actif des groupements sportifs locaux, y compris la *Vernon Softball Association.*
Loren Merriman	Ingénieur en chef	Membre du service des communications de la défense civile; membre de l'organisation *Radio Amateurs Emergency;* prend une part active à la solution des problèmes du son auxquels ont à faire face les manifestations locales.
Don McGibbon	Directeur des programmes	Prend une part active aux travaux de *Vernon Little Theatre Association;* collabore étroitement avec de nombreux chanteurs, musiciens et chœurs de la région, etc.; rédacteur au journal *The Vancouver Sun,* et collaborateur de journaux et de magazines de reportage.
Nyra Groves	Scripteur	Membre de la chorale de l'Église unie; éditrice du journal *Teen Town;* membre de l'association des Guides (Girl Guides) et organisatrice-institutrice de la Croix-rouge.
Mary Chadwick	Programmes pour enfants	Monitrice des jeunes de la Croix-rouge (natation, etc.), membre de l'Association des anciens élèves de l'Université de la Colombie-Britannique; appartient à la Fraternité féminine Kappa Alpha Thêta de l'Université de la Colombie-Britannique.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CJIB—Vernon (C.-B.)—*Fin*		
Alice Moffat	Secrétaire	Appartient à l'Association ambulancière Saint-Jean (médaillon).
Lynn Adcock	Rédactrice de textes	Très active dans le travail de l'église et dans celui de l'assistance sociale; présidente de la *Baptist Young People's Union;* présidente de l'*Okanagan Baptist Young People's Society;* vice-présidente de l'*Okanagan Baptist Camp Committee;* solliciteuse pour plusieurs organisations de charité, y compris la Croix-rouge et le Secours aux sinistrés des inondations en Europe; membre du chœur de la *First Baptist Church.*
Salter Rudeloff	Ingénieur adjoint	Trésorier de la *St. John's Lutheran Church Young People Society.*
Marian Mitchell	Ventes	Membre de la *Vernon Little Theatre Association.*
David Lilwall	Annonceur	Prend une part active au travail des associations de jeunesse.
CKOK, Penticton (C.-B.)		
Maurice P. Finnerty	Administrateur directeur	Ex-président de la Légion canadienne, filiale de Penticton; ex-président du comité industriel du *Penticton Board of Trade;* membre du Comité de la campagne de souscription de la Croix-rouge canadienne; membre du club Rotary de Penticton; membre du Conseil consultatif de l'Escadron des Dragons de Penticton, C.-B.
Roy G. Chapman	Directeur du poste	Président du comité des adhésions, *Penticton Board of Trade;* administrateur de la *Penticton Tourist Association.*
Jeff Ajello	Scripteur	Membre de la Légion canadienne, filiale de Penticton.
Al Barker	Chef de l'exploitation	Membre de la Légion canadienne, filiale de Penticton.
Bjorn Bjornson	Annonceur	Membre du club *Players* de Penticton; membre (et l'un des initiateurs) du *South Okanagan Scandinavian Club;* officier des relations extérieures des Dragons de la Colombie-Britannique.
Margaret Chapman	Secrétaire réceptionniste	Membre du *Junior Hospital Auxiliary.*
Vincent Duggan	Rédacteur des nouvelles	Membre et ex-directeur de la Légion canadienne, filiale de Penticton; membre du *Penticton Board of Trade.*
Mme Dan McNulty	Comptable	Directrice de la chorale de l'église catholique Sainte-Anne; membre de l'Association des jeunes; membre du *Summerland Singers and Players Club;* membre du *Junior Hospital Auxiliary.*
Louis Hohenadel	Scripteur	Membre du *Penticton Arts Club.*
Norris McLean	Annonceur	Membre du *Penticton Players Club.*
Dan McNulty	Agent des ventes	Membre de l'Association des jeunes de l'église catholique Sainte-Anne.
Dave Roegele	Rédacteur sportif	Membre de la Légion canadienne, filiale de Penticton; membre de la société Oddfellows.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CKDA, VICTORIA (C.-B.)		
D. M. Armstrong	Président	Membre du club Gyro de Victoria; membre de la Chambre de Commerce de Victoria.
G. M. Reid	Directeur adjoint	Administrateur de la Caisse de bienfaisance de Victoria; membre du Conseil d'administration de la campagne de souscriptions Red Shield; membre du club Gyro de Camosun.
D. G. Hill	Directeur de la production	Membre du Comité de publicité de la Croix-rouge canadienne de Victoria et du district; membre de la *British Columbia Parent-Teachers Federation.*
C. E. Farey	Directeur des programmes	Représentant de la campagne de souscription pour le *Queen Alexandra Solarium.*
Mme. C. Roberts	Scripteur	Membre de S.P.C.A.
B. Binney	Scripteur	Secrétaire de la campagne de souscription pour la caisse de bienfaisance de Victoria; réalisateur et auteur de plusieurs pièces au profit d'organisations charitables.
Mlle K. Knights	Scripteur	Membre de la société *Beta Sigma Phi;* membre du *Canadian Women's Press Club;* membre (honoraire) de la troupe de théâtre d'amateurs *Workshop Fourteen;* membre de la *Western Ontario Drama League.*
Mme Ruby Masters	Comptable	Deuxième vice-présidente du *Victoria Business and Professional Women's Club;* secrétaire-correspondante du *Beta Sigma Phi City Council.*
Ann Armstrong	Section de l'exploitation	Membre de la *Solarium Junior League.*
Iola Gordon	Réceptionniste	Membre de l'I.O.D.E. et de l'association Bêta Sigma Phi.
Adrienne Taylor	Aide-comptable	Membre du Corps canadien de la Croix-rouge; membre de *St. Ann's French Creek W.A.*
Suzanne Egg	Secrétaire	Membre de la *Solarium Junior League.*
CJDC, DAWSON-CREEK (C.-B.)		
Bob Trimbee	Annonceur	
LeRoy Tansem	Annonceur	
Roy Darling	Annonceur	
Bill Gordon	Ingénieur en chef	Membre de l'Association Jaycees.
Deloris Pawliw	Secrétaire	
Marjorie Jamieson	Scripteur	Membre de l'*Eastern Star.*
Marilyn Williams	Teneuse de livres	
Maureen Byng	Scripteur	
L. R. Roskin	Directeur	Vice-président de la *Junior Chamber of Commerce;* membre de la Commission de l'Aréna; membre de la Légion canadienne; lieutenant au *Loyal Edmonton Reg.*, Réserve; directeur de *Lakeview Credit Union;* président-fondateur du club Kinsmen.
Mike Michaud	Annonceur	Membre de l'association Jaycees.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CKOV, KELOWNA (C.-B.)		
C. F. Patrick	Vendeur	Directeur de l'*Anglican Dramatic Club;* appartient à l'église *St. Michael and All Angels;* représentant ex-officio de la Caisse de bienfaisance; directeur du *Kelowna Little Theatre;* membre du *Kelowna Lions Club International;* membre du *Kelowna Aquatic Club;* président du conseil d'administration de *Kelowna Scout Hall.*
Hugh Caley	Vendeur	Membre du B.P.O.E.; de l'*Holy Name Society*; d'un groupe s'adonnant aux danses rustiques; chef des louveteaux de la meute des louveteaux d'Okanagan-Mission.
Brian Herron	Ingénieur des studios	Membre de la *Junior Chamber of Commerce;* des Chevaliers de Colomb; a donné plusieurs heures de service à des groupes locaux tels que le *Kelowna Figure Skating Club, Little Theatre,* et les chœurs de *Regatta Comm. School* (enregistrement sur bande); voit à la réparation des appareils d'enregistrement des groupes locaux.
Enid Meston	Scripteur	Appartient à l'église *St. Michael and All Angels;* membre de l'association Beta Sigma Phi, de *Kelowna Arts Council* et du *Kelowna Little Theatre.*
Robert Leckie	Scripteur	Membre de l'*Holy Name Society;* ci-devant administrateur de la *Prince George Music and Drama Festival Association;* membre de la Chambre de commerce cadette; membre du comité de publicité des régates.
Dennis Reid	Directeur adjoint	Membre de l'Association centrale des scouts d'Okanagan; sous brevet d'administration, secrétaire du Directeur de la publicité; administrateur de la *Kelowna Athletic Round Table* (organisation qui encourage la récréation sous toutes ses formes, par exemple, l'organisation de terrains de jeux pour enfants, etc.).
J. C. Thompson	Annonceur	Fréquemment demandé comme maître de cérémonie à des concerts, à des auditions d'amateurs et, en des occasions spéciales, à des manifestations de groupes locaux; membre du club Kiwanis de Kelowna; membre du *Radio Club* depuis vingt ans.
J. Patrick Moss	Bibliothécaire	Membre de la *Canadian Yougth Organization,* de la Chambre de commerce cadette, de la *Young Liberal Association,* et de la *Kelowna Aquatic Association.*
Mme. Freda Woodhouse	Directrice des programmes	Membre de l'Auxiliaire féminin de la filiale 26 de la Légion canadienne; directrice de la publicité des Quarante huitièmes régates internationales de Kelowna.
Judith Wilson	Scripteur	Membre de l'église *St. Michael and All Angels.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CKOV, KELOWNA (C.-B.)—*Fin*		
Robert Hall	Rédacteur des nouvelles	Président de l'*Interior Basketball Referee's Association;* directeur des *North Okanagan Teen Towns;* directeur de la publicité pour le *Kelowna Male Chorus.*
Eric M. Boyle	Annonceur	Membre du Secours national aux victimes des inondations, de l'*Anglican Young People's Association,* des campagnes de souscriptions *March of Dimes* et *Shower of Dimes;* membre de la Croix-rouge.
Robert Ross	Annonceur	Membre du Secours national aux victimes des inondations; de l'*United Nations Radio Association;* de la campagne de souscriptions *March of Dimes;* membre de la Croix-rouge.
Jill Angle	Teneuse de livres	Membre du Secours national aux victimes des inondations, de la clinique des donneurs de sang de la Croix-rouge, de la campagne de souscriptions *March of Dimes;* membre du Comité de publicité des Régates internationales de Kelowna.
Fred Weber	Ingénieur en chef	A construit gratuitement l'outillage radiophonique de groupes locaux; repare gratuitement les radio récepteurs du pasteur de l'endroit qui achète de ces appareils pour ses ovailles confinées au logis par la vieillesse ou la maladie; consacre de nombreuses heures chaque année à enregistrer sur bande des auditions de groupes locaux tels que le *Kinette Choir* et les clubs des écoles secondaires; ce qui aide ces organisations dans leur formation artistique; président du club Rotary de Kelowna.
Mari Nishi	Réceptionniste	Membre du Secours national aux victimes des inondations, de la campagne de souscription *March of Dimes* et de la Caisse de bienfaisance.
Mme Marion E. Bews	Secrétaire-trésorière	Membre de l'*Arthritis Society,* de la clinique des donneurs de sang de la Croix-rouge, de la campagne de souscription *March of Dimes,* et membre de l'Église anglicane.
CFJC, KAMLOOPS (C.-B.)		
Ian G. Clark	Directeur	Ex-président du Shrine Club, A.F. et A.M.; membre du bureau de direction de la *Cancer Society;* marguillier de l'église St. Paul's; membre du *Board of Trade.*
R. J. Innes	Directeur commercial	Membre du *Board of Trade,* de la Chambre de commerce cadette (ex-président de la Chambre de C.-B.)
W. Harwood	Producteur gérant	Membre de la loge des Elks; membre de la *Cancer Society.*
Pat Marini	Section de l'exploitation	Secrétaire du Club de ski; secrétaire du *Business and Professional Women's Club;* secrétaire de la *Legion of Mary.*
Elda Martin	Comptable	Présidente de la *Legion of Mary.*
Ralph Field	Annonceur en chef	Membre du club des Elks, des Oddfellows, de l'A.F. et A.M., et de la Chambre cadette.
Emmett Cronin	Annonceur	Président de comité, Chambre de commerce cadette.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CKLN, NELSON (C.-B.)		
Alan R. Ramsden	Directeur	Membre de la *Junior Chamber of Commerce* (administrateur honoraire); secrétaire de l'Association des scouts de Nelson et du district; membre de la *Kootenay Lake General Hospital Society.*
CKWX, VANCOUVER (C.-B.)		
Frank H. Elphicke	Vice-président et directeur général	Président du Club Rotary de Vancouver; directeur de *Pacific National Exhibition;* directeur du *Better Business Bureau;* vice-président de la *Vancouver Tourist Association;* membre du *Board of Trade;* ex-président de l'*Ad & Sales Bureau;* membre du conité de la finance du *Board of Trade;* ex-directeur de la Caisse de bienfaisance; ex-président de la campagne de souscription à la Caisse de bienfaisance; membre du *Community Arts Council.*
Sam G. Ross	Directeur adjoint	Président de l'*Ad Sales Bureau, Board of Trade;* membre du conseil de la *Vancouver Art Gallery;* directeur du club Kiwanis.
J. L. Sayers	Directeur commercial	Ex-président du Conseil exécutif de la ville de Vancouver; ex-directeur du club Kinsmen; ex-directeur de l'*Ad. Club;* membre du *Sales Executive Club* de Vancouver, et de l'*Ad and Sales Bureau, Board of Trade;* solliciteur pour la Caisse de bienfaisance et pour les campagnes de la Croix-rouge et de l'Association du touriame; ex-président de la *Norgate Park Comm. Association.*
D. S. Greig	Administrateur comptable	Membre de l'*Ad. and Sales Bureau,* du *Board of Trade* de Vancouver, et de la *Capilano Comm. Association.*
Clare Copeland	Directeur des ventes au détail	Membre de l'*Ad. and Sales Club,* du *Board of Trade* et de l'*Ad. Club.*
Richard H. Smith	Administrateur comptable	Membre du club Kinsmen de Vancouver depuis trois ans.
Laurie Irving	Gérant de la production	Membre de la ligue de quilles de la localité; détient le permis VE70B d'amateur de radio.
John E. W. Ansell	Directeur des programmes	Directeur de la *Point Frey Athletic Society;* membre de *Kerrisdale Minor Hockey Club;* instructeur de cette association; dirige le système de haut-parleurs à l'aréna local à l'occasion des joutes de hockey et de crosse, etc.
Calvin George	Annonceur surveillant	Membre de la *Westbridge Community Ratepayers Association.*
Norman W. Griffin	Directeur des programmes agricoles	Membre du *British Columbia Institute of Agrologists.*
Robert John Hutton	Annonceur senior	A.F. and A.M.; P.T.A.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CKWX, VANCOUVER (C.-B.)—*Fin*		
John Sharpe	Annonceur	Prend une part active au travail d'amateur de radio en cas d'urgence ou de désastre.
Harold Reid Francis	Annonceur	Membre de l'*Holy Name Society* (cathédrale St. Andrews) de Victoria (C.-B.).
Fred Bass	Bibliothécaire	Secrétaire du club Kiwanis de Vancouver-Sud; président des Clubs de bienfaisance du Grand-Vancouver.
A. G. Cannings	Directeur des nouvelles et des émissions spéciales.	Vice-président du B.C. *Newsmen's Club;* directeur, *P.N.E. Press-Radio Gallery.*
Joe Midmore	Rédacteur et annonceur des nouvelles	Membre de la *West Point Grey Community Association,* de la *Queen Mary School P.T.A.,* du club Rotary de Vancouver, et du Club musical.
David Green	Rédacteur des nouvelles.	Membre de la franc-maçonnerie.
Edith O'Reilly	Secrétaire	Membre de la *Capilano Highlands Home Owner's Association.*
Mme Nina F. Anthony	Scripteur	Membre de la *Vancouver Symphony Society* et du *Canadian Women's Press Club* (ex-présidente).
Phil Ashton	Écrivain	Directeur adulte adjoint de la *British Columbia Teen Town Association* (12,000 membres); président de *Provincial Teen-Town Comm.* (formation des adolescents au métier de chefs et recherches); membre du sous-comité de récréation du *Vancouver Mayor's Youth Committee;* membre du comité de publicité du *Fine Arts Club;* membre de la *Phalanx Fraternity* du Y.M.C.A.
Mlle Leslie M. Mathers	Scripteur	Membre actif du *Venture Club* de Vancouver depuis avril 1951.
Patricia Danby	Scripteur	Membre actif du *Venture Club* de Vancouver.
Kenneth W. Hughes	Directeur de la propagande	Administrateur, *Lord Nelson P.T.A.*
Jack Hughes	Chef de l'exploitation	Membre du club Tip Topper, de Vancouver, de la *Home Movie Society,* de Vancouver, et de la *Lower Mainland Railroad Association.*
Raymond W. Atkinson	Opérateur de poste émetteur	Membre du Y.M.C.A.
CHUB, NANAÏMO (C.-B.)		
Chuck Rudd	Directeur	Membre du club Rotary de Nanaïmo (ex-directeur); président du *Bowen Park Development;* membre du club des Elks. Le club Rotary vise à établir un parc de logement de 88 acres, un théâtre en plein air, une piscine, etc.
Sheila Hassell	Directrice générale, ventes, publicité et propagande	Directrice des relations extérieures du club Soroptimist de Nanaïmo. Collabore avec le club pour réaliser une entreprise de logements à loyer modéré pour les personnes de plus de 60 ans; travail mensuel consacré au Service de transfusion du sang de la Croix-rouge.
Larry Thomas	Rédacteur des nouvelles.	Membre de la *Junior Chamber of Commerce.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CHUB. NANAÏMO (C.-B.)—*Fin*		
Frank Wheeler	Comptable	Membre de la Chambre de commerce.
Lew Fox	Administrateur comptable	Membre du club Lion de Nanaïmo.
Gerry Black	Administrateur comptable	Membre du club Gyro de Nanaïmo.
CKNW, NEW-WESTMINSTER (C.-B.)		
Wm. Rea, Jr.	Directeur-propriétaire	Membre du *Board of Trade* de Vancouver; de l'*Ad. and Sales Bureau;* du *Better Business Bureau;* de l'*Advertising Club* (Vancouver); du *Community Arts Council* (fondateur); de l'association Borstal; du Comité de publicité des *British Empire Games;* conseiller du *Mayor's Youth Council;* membre du Comité des donneurs de sang de la Croix-rouge (radio); de la *British Columbia Tourist Association;* de la *British Columbia Automobile Association;* ex-président de du *Y's Men's Club* (Y.M.C.A.); membre du comité du *Board of Trade* de New-Westminster membre du *Sales Executives Club;* membre du conseil d'administration du *Loyal Protestant Home for Children.*
Phil Baldwin	Directeur adjoint	Membre du *Board of Trade* de Vancouver; membre des *Fellowship and Show Committees de l'Ad. and Sales Bureau;* vice-président de l'*Advertising Club* (Vancouver); membre du comité de la presse et de la radio près la Croix-rouge; conseiller du *Mayor's Youth Council;* membre de comité *British Empire Games;* du comité de publicité de la *Symphony Society* (Vancouver); du comité de propagande en faveur de la Caisse des coquelicots de la Légion canadienne; du *Community Arts Council* et du *Sales Executives Club;* membre du comité de la Caisse de bienfaisance.
Rolly Ford	Directeur général des ventes	Membre du *Board of Trade,* de l'*Ad. and Sales Bureau,* de l'*Advertising Club*
Al Klenman	Service commercial	Membre de *Vancouver Amateur Radio Club,* du *Sales Executives Club,* du *Board of Trade* de Vancouver, de la Légion canadienne, du *Vancouver Advertising Club* et du *National Sales Executive Club.*
Al Goodwin	Service commercial	Membre de l'*Optimist Club* (chef des garçons), du *Board of Trade* et de la Légion canadienne.
Fin Anthony	Service commercial	Membre du club Kinsmen et du *Quarter Back Club.*
Hugh Wallace	Gérant des ventes de New Westminster	Membre du *Board of Trade,* New-Westminster (C.-B.)
Bill Hughes	Service commercial	Membre du comité de publicité de la Caisse de bienfaisance de New Westminster (C.-B.)

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliation–
CKNW, New-Westminster (C.-B.)—*Fin*		
Hal Davis	Gérant de la production	Membre de la *Junior Chamber of Commerce* (publicité et réclame); directeur des Vagabond Players; membre de la Caisse de bienfaisance; membre du comité de la Croix-rouge (New-Westminster et la vallée).
Hal MacInnes	Ingénieur en chef adjoint	Membre du *Board of Trade* et de la *Junior Chamber of Commerce.*
Clare Purvis	Ingénieur	Président de comité au club Kinsmen et membre de la Légion canadienne.
Jim Morris	Directeur musical	Membre de la franc-maçonnerie.
Fred McCurdy	Scripteur	S'occupe des projets de travaux pour les garçons, organisés par l'*Optimist Club.*
Joe Chesney	Annonceur	Président du club Kinsmen (Whalley).
Bill Duncan	Annonceur en chef	Conseiller des scouts; membre de la *Parent Teacher Association* et de la *Junior Chamber of Commerce* (New-Westminster); membre de la franc-maçonnerie.
Les White	Rédacteur des nouvelles (après-midi)	Membre du comité des programmes, Chambre de commerce de Burnaby; administrateur de la *Parent Teachers Association;* membre des Chevaliers de Colomb.
Bob Giles	Rédacteur des nouvelles (matinée)	Membre du comité des spectacles pour le Fonds anti-arthritique de l'*Associated Commercial Travellers Association.*
Earl Toppings	Journaliste	Guide des commençants (garçons) Église unie de Port-Kells professeur à l'école du dimanche; membre des *Vagabond Players.*
Anne Shelling	Comptable	Travailleuse bénévole au *Seamen's Club,* New-Westminster.
Elsie Hall	Sténographe	Travailleuse sociale de l'*Alpha Iota Sorority.*
CFCN, Calgary (Alb.)		
H. G. Love	Président	Conseil de direction de la Chambre de Commerce canadienne; conseil de direction des *Alberta Associated Chambers of Commerce and Agriculture;* ex-président et membre du conseil de la Chambre de Commerce de Calgary; directeur des *Calgary Exhibition and Stampede;* conseil de direction de l'*Alberta Motor Association;* membre du comité consultatif de l'Armée du Salut; gouverneur du *Shriners Hospital for Crippled Children,* Winnipeg; membre du club Rotary; membre du comité de la Croix-rouge canadienne; membre actif de sociétés fraternelles; gouverneur du *Stampeder Football Club;* directeur du *Stampede Hockey Club;* membre du comité de la Caisse de bienfaisance; directeur du Y.M.-C.A., Calgary; directeur de la *Calgary Zoological Society;* membre du comité consultatif de l'organization provinciale de la défence civile.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au po-te	Affiliations
CFCN, Calgary (Alb.)—*Suite*		
R. A. Kerr	Annonceur	Conférencier au *Calgary Allied Arts Centre (Coste House);* conférencier au *Y.M.C.A. So-Ed Club;* à titre de conférencier, a adressé la parole à divers groupements de jeunes durant l'année dans le but de développer le goût de la musique.
Leo Trainer	Vendeur	Membre du conseil d'administration de la *Calgary Zoological Society;* membre actif de la chorale de la cathédrale St. Mary's; membre actif de la Légion canadienne.
Frank Brand	Annonceur	Est arrivé récemment à Calgary, mais a dans le passé travaillé auprès de groupes de jeunes scouts de l'Église unie.
Mme Bette Best	Réceptionniste	Surveillante de l'artisanat au Handicapped Club, Y.M.C.A.; travailleuse bénévole de la Croux-rouge canadienne; chef de groupe des C.G.I.T.
Cyril Hunter	Opérateur de poste émetteur	Sous-chef scout durant 13 ans (A.Y.-P.A.).
Margaret Waldie	Secrétaire	Secrétaire de la *Workshop 14 Association* (club dramatique d'amateurs).
Pat Lundie	Rédactrice de textes	Membre actif du *Calgary Allied Arts Centre;* membre des associations *Girls Town, Cancer Society, Calgary Women's Press Club* et *Bet Sigma Phi* (société de service).
R. W. Lamb	Ingénieur en chef	Membre du *S.W. Kiwanis Club,* de la *Calgary Junior Chamber of Commerce* et du *Calgary Amateur Radio Club* (défense civile active); marguillier adjoint de l'église anglicane St. Marks; membre du comité des *S.A.B. Engineers;* travailleur de la Caisse de bienfaisance et travailleur du Y.M.C.A.
G. L. Carter	Service commercial	Ex-président de A.U.S.I., section de l'aviation; directeur de l'*Alberta United Services Inst.;* ex-président et directeur permanent de l'*Ad. and Sales Club;* ex-membre du conseil et membre de la *Calgary Chamber of Commerce;* membre de la *Junior Chamber of Commerce;* directeur associé des *Calgary Exhibition and Stampede;* membre du *Calgary Flying Club;* membre actif de fraternités.
James A. Love	Directeur des programmes	Membre du comité, Camp Chief—Hector, *Y.M.C.A. Boys' Camp;* membre du comité régional du club Rotary; membre actif de fraternités; membre du comité de tourisme et des routes, *Calgary Chamber of Commerce;* membre actif de l'*Alberta United Services Inst.;* membre du comité de radio de la Caisse de bienfaisance; membre actif de l'*Ad. and Sales Club.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CFCN, CALGARY (ALB.)—*Fin*		
Henry Viney	Directeur des sports	Durant l'année 1952, a voyagé en Corée et en Europe pour le compte du gouvernement canadien (ministère des Affaires extérieures), adressant la parole aux militaires et montrant des films sportifs. A son retour, a été recherché comme conférencier pour adresser la parole à des services sociaux, à des organisations charitables et à des clubs de la région. Membre de la Légion canadienne et ex-président du *Calgary Press Radio Club.*
Emma E. Bruce	Comptable	Trésorière du *Calgary Business and Professinoal Women's Club;* trésorière de l'école du dimanche, *Cathedral Church of the Redeemer;* ex-dignitaire de fraternités.
Dora Dibney	Directrice des activités féminines	Dirige, par l'intermédiaire de CFCN, les relations extérieurs des organisations religieuses et de bienfaisance, de la Croix-rouge, de *Cancer Society* et de la *Cerebral Palsy Association;* ses activités embrassent: hôpitaux, Women's Institutes, Y.W.C.A., Y.M.C.A.; *Calgary Family Bureau* (directrice durant trois ans); *H. and S. Association,* bibliothèques, orphelinats, *Boys' Town, Girls' Town, Coste House; Calgary Women's Musical Club; Calgary Symphony Orchestra;* groupes théâtraux, services locaux provinciaux et fédéraux tels que la poste, le téléphone, le feu, le système de transit de la police, santé, éducation, *Provincial Institute of Technology;* entrevue avec des visiteurs de passage en ville, et autres; de trois à six assemblées chaque semaine ou plus (durant toute la semaine du 6 au 11 avril, réunions de l'*Alberta Council on Child and Family Welfare);* conférences à d'innombrables organisations rurales et urbaines de trois à quatre fois par mois.
E. H. McGuire	Directeur commercial	Membre du club Kiwanis.
CFRN, EDMONTON (ALB.)		
G. R. A. Rice	Président-gérant	Président de la *Canadian Cancer Society,* Division de l'Alberta.
Mme Eve Henderson	Commentatrice féminine	Fondatrice et présidente du conseil de *Friendship Club;* vice-présidente provinciale et vice-présidente nationale du *Canadian Women's Press Club.*
Helen Ramsay	Scripteur	Directrice du Conseil des programmes du Y.M.C.A.
Eric Candy	Bibliothécaire	Administrateur de l'*Edmonton Drama Council.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CJCA, EDMONTON (ALB.)		
Gerry Gaetz	Directeur	Troisième vice-président de la Chambre de commerce; président de la *Western Association of Broadcasters;* directeur de l'Association canadienne des radiodiffuseurs; président du comité de liaison de la défense civile en Alberta; directeur de la publicité à la *Can. Arthritis Society*, Alberta; directeur de la publicité, pour la nord de l'Alberta, Croix-rouge canadienne; membre de la publicité pour la nore de l'Alberta, Croix-rouge canadienne; membre de l'*Edmonton Golf and Country Club;* membre de l'*Edmonton Club;* membre de l'*Edmonton Petroleum Club;* protecteur du Ballet national.
Rolfe Barnes	Directeur adjoint	Membre de la Chambre de commerce; président de l'*Advertising and Sales Executive Club;* membre du club Gyro membre de l'*Edmonton Petroleum Club;* membre de l'*Edmonton Golf and Country Club.*
Dalt Elton	Directeur de la production	Membre du club Kiwanis; membre de troupes de théâtre d'Edmonton (en 1952 a mérité le prix Kerr décerné au meilleur acteur); membre de *Church of Latter Dqy Saints.*
Doug Homersham	Gérant adjoint de la production	Président sortant de charge, président national du comité d'expansion de l'*Alberta Junior Chamber of Commerce;* président de l'*Edmonton Drama Council;* président du comité d'Edmonton pour l'Association de la route transcanadienne (Route de Yellowhead); président de zone, *Alberta Drama League;* membre exécutif, *Edmonton Citizenship and Immigration Planning Committee;* membre de la *Personnel Association of Edmonton;* membre de l'Église anglicane.
Steve Woodman	Annonceur	Membre de l'*Edmonton Fish and Game Association;* fréquente la cathédrale St. Joseph (catholique).
Keith Rich	Annonceur	Membre du *Mallard Gun Club,* de l'*Edmonton Yacht Club,* de l'*Edmonton Fish and Game Association,* et de l'*Holy Trinity Church.*
Jack Wilson	Annonceur	Membre de la *Short Story Association of America* et de la *First Baptist Church.*
John Mackin	Annonceur	Membre de la *Junior Chamber of Commerce,* du club Kinsmen, de la Légion canadienne, B.E.S.L., de l'*Edmonton Civic Opera Society,* du carré des officiers du *H.M.C.S. Nonsuch* et de l'Église anglicane.
George Payne	Annonceur	Membre du club dramatique de CJAD, et membre de l'Église anglicane.
Bill Gilmour	Annonceur	Membre de l'*Edmonton Kennel Club* et de la *Robertson United Church.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CJCA, EDMONTON (ALB,)—*Suite*		
Andy Philip	Annonceur	Membre du conseil de direction de l'*Alberta Humane Society;* membre de *Parkallen Home and School,* du *St. Paul's Men's Club* et de *St. Paul's United Church.*
Mme C. Biggs	Monitrice de la voix	Membre à vie du *Women's Auxiliary;* membre de l'Église anglicane All Saints; membre du *Canadian Women's Theatre Guild.*
Joe McKenzie	Directeur commercial	Président du comité du personnel, *Edmonton Junior Chamber of Commerce;* président du comité de la publicité pour la convention de 1953 de la Légion canadienne, B.E.S.L., et membre de l'Église presbytérienne.
Bob Simmermon	Vendeur	Membre de la *Church of Latter Day Saints.*
Ken Lee	Vendeur	Membre exécutif de *Tri-Y Fraternity;* membre de l'Église unie.
Ruth Rankin	Comptable	Secrétaire-trésorière du bureau des volontaires, *Junior Hospital League;* membre de *Nat. Office Management;* membre de l'*Edmonton Symphony Society Women's Committee;* fréquente la cathédrale St. Anthony's.
Shirley Brown	Aide-comptable	Chef de groupe des CGIT, *Pleasantview United Church.*
Bill McAfee	Scripteur	Directeur de la publicité de l'*Edmonton Unitarian Fellowship;* membre du *Unitarian Service Committee;* membre de *Garneau Community League;* membre de la Légion canadienne, B.E.S.L., et membre de l'*Ad. and Sales Exec. Club.*
Peggy Miller	Scripteur	Directrice de la publicité, *Edmonton Eskimos Ladies Quarterback Club;* membre du *Can. Women's Press Club;* membre de l'Église anglicane *Holy Trinity.*
Dick Morton	Scripteur	Président de l'*Edmonton Unitarian Fellowship;* vice-président d'*Edmonton Radio Productions;* membre de l'*Unitarian Service Committee;* directeur de *Norwood Young Peoples' Operetta.*
Frank Dolphin	Scripteur	Éditeur du *Catholic Young People's Paper;* membre des Chevaliers de Colomb; fréquente la cathédrale St. Patrick's.
Ed Arrol	Scripteur	Membre de la *Forest Heights Comm. League;* membre de la Légion canadienne, B.E.S.L.; membre de l'Église unie Forest-Heights.
Frank Hollingworth	Ingénieur en chef	Membre de l'*Alpine Club of Canada;* membre de l'Église baptiste.
Merrel Dahlgren	Ingénieur adjoint	Président de *Fairview Home and School;* suit les cours d'instruction en défense civile; membre du *Northern Alberta Radio Club;* membre de l'Église unie.
Larry Hartman	Opérateur de poste émetteur	Membre du *Petty Officers' Club;* membre de l'Église unie.
Ken Anholt	Opérateur au studio	Membre du *Northern Alberta Radio Club;* membre de l'église *Latter Day Saints.*
Jack Fry	Ingénieur de poste émetteur	Président de *Home and School Association;* membre de l'Église unie.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CJCA, EDMONTON (ALB.)—*Fin*		
Bill Seeback	Opérateur au studio	Membre de l'*Eskimo Ski Club.*
Wally Everitt	Opérateur au studio	Membre de l'*Edmonton Fish and Game Association;* membre de l'Église anglicane.
Gordon Skuttle	Opérateur au studio	Membre du *Northern Alberta Radio Club;* membre de l'Église anglicane.
Bob Keith	Opérateur de poste émetteur	Membre de *Home and School Association;* membre de l'Église unie.
Win Sutton	Propagandiste	Membre du *Canadian Women's Press Club;* membre de *Christ Church.*
Don Clayton	Directeur des programmes agricoles	Membre de la *Junior Chamber of Commerce;* membre de l'*Edmonton District Agricultural Society;* membre du conseil de direction de l'*Alberta Humane Society;* membre de l'*Agricultural Insts. of Canada;* fréquente la cathédrale St. James.
Russ Sheppard	Directeur des nouvelles	Membre de la *Junior Chamber of Commerce;* président de l'*Alberta Press Gallery;* membre de la *National Association Radio News Directors;* membre de la *Metropolitan United Church.*
Joe Carbury	Rédacteur sportif	Secrétaire de la *Sports Writers' Association;* paroissien de *Little Flower Church* (catholique).
Walt Rutherford	Reporter de nouvelles	Membre de la *Junior Chamber of Commerce;* administrateur de *Home and School Association;* membre du *Royal Curling Club;* membre de l'Église anglicane St. Johns.
Al Slaight	Reporter de nouvelles	Membre de l'*Edmonton Ring of the Brotherhood of Magicians.*
Frank Hutton	Reporter de nouvelles	Membre des Chevaliers de Colomb fréquente la cathédrale St. Joseph's.
CHAT, MEDICINE-HAT (ALB.)		
Jackie Cove	Rédactrice de textes	Membre des *Robert Bullen Melody Maids;* membre de la *Medicine Hat Teen Association;* membre du *M. H. Figure Skating Club.*
Eva Biel	Propagandiste	Présidente des *Robert Bullen Melody Maids.*
Mervyn Stone	Annonceur	Membre de la *Civic Theatre Association;* membre de *B'Nai Brith;* membre de la *Winnipeg Symphony Society.*
Bob Buss	Directeur du poste	Coprésident de la filiale de Medicine-Hat, *Canadian Council of Christians and Jews;* président local de l'Institut national canadien des aveugles; membre du conseil d'administration, *Medicine Hat Exhibition Company;* 1er vice-président de la Chambre de commerce; protecteur de l'*Horticulture Society;* membre du club Rotary.
Ron Hill	Annonceur	Membre de la *Civic Theatre Association.*
Ian Carson	Ingénieur en chef	Président du club Lions de Medicine-Hat.
Orville Kope	Directeur commercial	Éditeur du bulletin du district de Medicine-Hat du club Kinsmen.
Ken Lapp	Directeur de la production	Membre du club Kiwanis de Medicine-Hat.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CFGP, Grande-Prairie (Alb.)		
A. J. Balfour	Directeur	Ex-président du club Rotary; président de l'Institut national canadien des aveugles; représentant du *Western Music Board* pour l'Alberta du Nord; président du comité, Chambre de commerce; président de *Peace River Fire Relief;* préposé au service des communications de la défense civile; membre de la Commission civique d'hygiène; ex-président de la Légion canadienne.
John A. Wilson	Directeur de la production	Directeur du club Rotary; président de la *Musical Festival Association;* membre de la Légion canadienne; membre de A.F. et A.M.
Jack Soars	Directeur commercial	Directeur du club Kinsmen; membre des *United Commercial Travellers;* ex vice-président de la *Junior Chamber of Commerce;* membre de la Légion canadienne.
John Barron	Écrivain	Membre des Chevaliers de Colomb; directeur de la *Musical Festival Association;* membre de la Légion canadienne.
Jim de Roaldes	Ingénieur en chef	Membre du club Kinsmen.
Edna Balfour	Comptable	Trésorière de l'I.O.D.E.; membre de l'*Order of Eastern Star;* trésorière locale de la *Cancer Society.*
Ruth Panter	Chef de l'exploitation	Membre de la Croix-Rouge et de la Défense civile.
P. D. Scanlan	Vendeur	Président de l'Aile 401 de Kiwanis Club R.C.A.F.A.; membre de la Légion canadienne.
D. R. Lawrie	Gérant	Membre du club Kinsmen, de *Pet. Sales and Ad.,* de *Pet. Chamber of Commerce,* et de *Pet. Cancer Society.*
G. F. Grady	Directeur commercial	Membre du *Pet. Sales and Ad. Club* et de la Chambre de commerce.
Hazel Newcombe	Commis à la division de l'exploitation	Officier de l'*Order of Eastern Star.*
Bob Butchart	Annonceur	Membre de la Légion canadienne.
Francis Tanner	Ingénieur	Membre de la Légion canadienne.
Cecil Morton	Bibliothécaire	Préposé aux communications de la Défense civile; pianiste du club des hommes et membre de la chorale de son Église.
CFQC, Saskatoon (Sask.)		
Vern Dallin	Directeur du poste	Ex-président de la société dramatique de l'Université de Saskatoon; ex-président et membre actuel du club Kiwanis de Saskatoon; membre de 1940 à 1944 du *Civilian Committee Voluntary Recruiting;* membre du *Saskatoon Collegiate Board* (1e quatrième de quatre mandats consécutifs de deux ans); ex-maître de loge maçonnique; ci-devant premier principal officier de grande loge, *Royal Arch Masons;* ex-commandeur de la Commanderie de Saskatoon; membre du comité de publicité de la Journée du coquelicot de la Légion canadienne; membre de l'*Engineering Institute of Canada.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CFQC, SASKATOON (SASK.)—*Suite*		
Blair Nelson	Directeur commercial	Membre de l'Ordre des francs-maçons; président de la Convention nationale des clubs Kinsmen en 1954; membre du conseil de fabrique et trésorier de l'Église anglicane St. Johns; membre du conseil de direction du *Saskatoon Club;* ex-président (durant la réorganisation) du *Riverside Country Club;* membre du comité de publicité de la *Saskatoon Industrial Exhibition;* ex-membre du comité de publicité de la Caisse de bienfaisance.
Mme L. Bergsteinson	Chef de l'exploitation	Commandante du Corps de la Croix-Rouge canadienne depuis 1939; membre du conseil exécutif de la Croix-Rouge locale et provinciale; membre du conseil d'administration des Guides canadiennes; trésorière de l'Auxiliaire féminin de l'église anglicane St. James; *Eastern Star I.O.D.E.;* membre du *Victorian Order of Nurses.*
Margaret Morrison	Scripteur	Présidente du chœur de *St. Thomas Wesley United Church;* secrétaire de la *Saskatoon Lyric Theatre Society;* auteur et directrice de la pièce primée du *Y.P.U. Prov. Drama Festival;* actrice au *Greystone Theatre;* membre de l'*University of Saskatoon Alumni Association.*
Harry Dekker	Directeur de la production	Président de la publicité à l'*Optimist Club;* membre du Y.M.C.A., de S.L.I. (réserve). M. et Mme Dekker prêtent leur concours comme maîtres de cérémonies dans les concerts de charité. Mme Dekker est réceptionniste au poste CFQC.
Godfrey Hudson	Directeur du service des nouvelles	Conseiller et conférencier de diverses organisations de charité, par exemple, la Caisse de bienfaisance de Saskatoon et le *Council on Public Relations via Radio;* aussi conférencier aux soirées d'orientation de deux des instituts collégiaux de Saskatoon. Celles-ci ont eu lieu au cours du mois dernier.
Carl O'Brien	Surveillant de poste émetteur	Directeur de la *Saskatoon Canadian Cancer Society;* membre et ex-président du *Saskatoon Amateur Radio Club.*
Wilf. Gilby	Émissions spéciales	Membre à vie de la *Saskatchewan Anti-T.B. League.* Encore membre actif de cette société. Animateur et réalisateur de spectacles d'amateurs depuis onze ans.
Harvey Tate	Reporter du service des nouvelles	Directeur de la publicité de l'association *B'Nai Brith;* membre du Y.M.C.A.
Les Edwards	Reporter du service des nouvelles	Président des Anciens de *Bedford Road Collegiate.*
Mme Huibrecht't Hart	Bibliothécaire	Chef de groupe des C.G.I.T.; secrétaire du *Dutch Flood Relief Committee.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CFQC, Saskatoon (Sask.)—*Fin*		
Alex Mylymok	Secrétaire du service des nouvelles	Membre du club et directeur de la chorale de l'*Ukrainian National Youth Federation;* membre de la chorale de *Knox United Church;* membre du Y.M.C.A.
Roy Currie	Annonceur en chef	Membre du *Cosmopolitan Club* (publicité); vice-président de *Rate Payers Assoc.*; officier de l'armée de réserve—quartier-maître de R.C.D.C., compagnie N° 10; secrétaire du mess des officiers de la garnison de Saskatoon.
Margaret Brown	Scripteur	Actrice de l'*Univeristy of Saskatoon Players;* actrice au *Little Theatre;* dans les pièces éducatives pour adultes du ministère de l'Hygiène mentale; membre du jury de *Saskatchewan Recreation Movement.*
CJGX, Yorkton (Sask.)		
J. M. Shortreed	Directeur	Collabore au *Kinsmen Kids Project A.C.T. Anti-T.B.;* membre à vie de l'Association Anti-tuberculeuse.
J. Willms	Bibliothécaire	Gérant d'affaires des interprètes du *Yorkton Little Theatre.*
G. G. Gallagher	Directeur commercial	*A.C.T. Anti-T.B. League.*
Bill Mass	Annonceur	Interprète au *Yorkton Little Theatre.*
J. C. Goodman	Directeur de la production	Membre du conseil, *A.C.T. Anti-T.B.;* membre à vie de la *Sask. Anti-T.B. League;* directeur du plan de la jeunesse Kiwanis.
Donna Monroe	Scripteur	Interprète au *Yorkton Little Theatre.*
Charita Paulson	Scripteur	Interprète au *Yorkton Little Theatre.*
M. G. Phillips	Directeur des émissions spéciales	Membre du *Yorkton Film Council.*
CFAR, Flin-Flon (Man.)		
C. H. Witney	Directeur	Président de la Chambre de commerce; ex-membre du conseil, *Manitoba Chamber of Commerce.*
E. Smallwood	Directeur des programmes	Secrétaire du *Flin Flon Film Council.*
J. Thiele	Directeur commercial	Ex-membre du conseil de direction de la Légion canadienne.
J. Wardle	Directeur des émissions sportives	Membre du club Kinsmen.
CJNB, North-Battleford (Sask.)		
A. Clint Nichol	Ingénieur en chef	Officier commandant (sous-lieutenant d'aviation), Corps royal canadien des cadets de l'Air; membre du conseil d'administration de *3rd Avenue United Church;* membre du *North Battleford Curling Club;* membre de la Légion canadienne.
Thomas O. Nelson	Directeur de la production	Membre des B.P.O. Elks; membre de la Légion canadienne; membre de *North Battleford Curling Club.*
Eldon M. Elliott	Annonceur sportif	Directeur de la publicité et membre de la Légion canadienne; membre de l'organisation sportive des ligues mineures.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CJNB, North-Battteford (Sask.)—*Fin*		
G. G. B. Ayres	Découpage	Membre de la Légion canadienne.
Allan H. Klassen	Ventes	Membre du club Kinsmen; membre de la *Junior Chamber of Commerce.*
Robert A. Barr	Ventes régionales	Membre de la Légion canadienne; *Travellers.*
Dorothy S. Nichol	Découpage	Membre de l'association *Beta Sigma Phi.*
Eva M. Lethbridge	Comptable	Membre de la *Mental Health Association;* membre de la Ligue anti-tuberculeuse; présidente du Comité de publicité de la Société canadienne de la Croix-Rouge.
Hume A. Lethbridge	Directeur général	Membre des conseils d'administration de la *N.B. Agricultural Society,* du *N.B. Board of Trade,* de la section de North-Battleford de la *Canadian Cancer Society,* de la section de North-Buttleford de la *Navy League of Canada;* directeur du K-40 Club (Kinsmen); membre du club Rotary de North-Battleford; membre des *United Commercial Travellers;* membre du conseil d'administration de *Knox St. Andrews Presbyterian Church;* président du comité de publicité, de la Ligue anti-tuberculeuse; président du comité des communications de l'organisation de la défense civile de North-Battleford.
CKRM, Regina (Sask.)		
Gwenn Bell	Section de l'exploitation	Membre du groupe Hewettes (chorale de jeunes filles).
Gerry Cornish	Services techniques	Membre: C.Y.C.; Y.M.C.A.
H. C. Dane	Directeur commercial	Membre des *Associated Canadian Travellers.*
Win Dufty	Chef du bureau	Trésorier de Soroptimist Club.
Johnnie Esaw	Commentateur sportif	Membre du club *Kinsmen Club.*
Gerry Gordon	Service commercial	Membre des *Associated Canadian Travellers.*
Bob Hill	Directeur des programmes	Membre de la section de Regina de la *Canadian Cancer Society;* membre des *Associated Canadian Travellers;* membre du service de publicité du *Regina Little Theatre.*
Art Kennard	Service des nouvelles	Membre de la Légion canadienne.
Bill Leoppky	Scripteur	Membre du *Royal Antediluvian Order of Buffaloes.*
Cliff Mann	Services techniques	Membre de la *Regina Amateur Radio Association;* membre de l'*Association of Canadian Travellers;* membre du *Regina Camera Club.*
Evelyn Marshall	Section de la propagande	Membre du *Regina Little Theatre.*
Helen Martenson	Section du découpage radiophonique	Membre de l'*Order of Eastern Star;* secrétaire-trésorière du *Business and Professional Women's Club;* membre de l'Auxiliaire féminin de la Légion.
Joe MacDonald	Section des ventes	Membre des *Associated Canadian Travellers;* membre de *Campion College Alumni.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CKRM, Regina (Sask.)—*Fin*		
Alla McLellan	Réceptionniste	Membre de l'Auxiliaire féminin de la Légion canadienne.
D. J. Oaks	Directeur du poste	Président du club Rotary; ex-conseiller senior des *United Commercial Travellers;* directeur de l'*United Services Inst.;* ex-président du club *Lion's;* directeur du *Saskatchewan Motor Club;* ci-devant "noble grand" de l'I.O.O.F.; membre souscripteur du *Regina Little Theatre;* membre souscripteur du *Regina Symphony Orchestra;* président de la campagne de financement de la *Canadian Cancer Society;* membre de la *Regina Chamber of Commerce.*
Doug Painter	Section du découpage radiophonique	Membre du *Regina Symphony Orchestra;* membre de la musique de la Légion, de Regina.
Allan Paul	Annonceur	Membre du *Regina Little Theatre.*
Bill Rees	Section des ventes	Président de la *Junior Chamber of Commerce;* secrétaire du conseil d'administration de Pro-Cathedral; vice-président de la *Prov. Anglican Young People Association;* membre de la section de Regina, *Canadian Cancer Society;* membre du conseil de la *Regina Chamber of Commerce.*
A. J. Smith	Administrateur adjoint et comptable	Membre du club Kiwanis.
Rita Spicer	Directrice de la propagande	Membre du club Soroptimist.
Jim Terrell	Annonceur	Membre de la Société ambulancière Saint-Jean.
CJOB, Winnipeg (Man.)		
John O. Blick	Président	Membre des conseils d'administration du Y.M.C.A., du *Winnipeg Ballet,* des Scouts du Manitoba, du *St. John's Ambulance Corps;* vice-président de l'*United Services Institute;* membre du *Sales and Advertising Club;* membre du club Kiwanis de Winnipeg; membre du *Canadian Club;* membre du conseil de direction de l'*Empire Club;* président du *Manitoba Highway Safety Council.*
Alan Bready	Rédacteur des nouvelles	Agent de liaison à la radio pour l'organisme *Alcoholism for Manitoba;* membre de la *Manitoba Association Retarded Children;* membre du *St. Paul's Library Guild;* conseiller radiophonique de la Caisse de bienfaisance du Grand-Winnipeg; membre des Scouts.
James Crowe	Vendeur	Membre de l'*Optimist Club;* membre du comité financier du Y.M.C.A.
David Darby	Comptable	Membre du club Lions.
George Davies	Directeur de la production	Membre des *Associated Commercial Travellers;* participe au recueillement de fonds pour combattre la tuberculose au Manitoba.
Clifford Gardner	Annonceur	Consacre son temps et son talent à des organisations charitables et religieuses dans la préparation des divertissements.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CJOB, WINNIPEG (MAN.)—*Fin*		
Tony Messner	Directeur commercial	Membre de la franc-maçonnerie.
Frances Sprague	Chef du bureau et secrétaire	Membre du club Soroptimist de Winnipeg (publicité et adhésions); présidente du *Women's Ad. Club* de Winnipeg; membre du *Winnipeg Ballet;* membre de la *Winnipeg Symphony.*
Diane Heaton	Réceptionniste	Organisatrice de divertissements à la *Kelvin Grads Musical Society* (sous les auspices du club Lions).
CKY LTD., WINNIPEG (MAN.)		
Norman Aldred	Représentant commercial	Membre actif du club Kinsmen; membre actif du *Radio and Press Club;* membre actif du *Rod and Gun Club* (conservation de la forêt); membre de la *Merchant Seamen's Association;* membre de l'Association des jeunes progressistes-conservateurs.
George Balcean	Annonceur spécial	Membre actif (interprète) du *Little Theatre;* membre du *Radio and Press Club;* membre de *Broadcaster's Club.*
Allen Barker	Directeur des studios	Membre actif de la *Westminster United Church;* membre actif de la *Winnipeg Junior Chamber of Commerce.*
Len Carlson	Annonceur spécial	Membre actif du *Benevolent and Protective Order of Elks.*
"Porky" Charbonneau	Annonceur spécial et surveillant des émissions	Membre actif de l'*Optimist Club* (travail relatif aux garçonnets); administrateur du *Radio and Press Club.*
Wilf Collier	Directeur des ventes nationales	Ex-président et ex-secrétaire de district du club Kinsmen; membre actif d'une loge maçonnique; membre actif de la *Norwood United Church;* membre du conseil de la *Home and School Association.*
Ruth Drew	Rédactrice de la publicité	Vice-présidente de la *Beta Sigma Phi Sorority* (charité et initiatives culturelles); membre du chœur de l'église St. Ignatius; membre du *Women's Sales and Ad. Club.*
Maurice Eyolfson	Agent des ventes	Membre des comités de la sécurité de la circulation et de la publicité, *Winnipeg Junior Chamber of Commerce;* membre des *Association Comm. Travellers.*
Charles Ferland	Opérateur de poste émetteur	Membre de la chorale, Societies Lyoiri.
Clay Hawkins	Gérant local des ventes	Membre actif d'une loge maçonnique.
Michael Hopkins	Annonceur spécial	Membre actif du *Radio and Press Club;* membre du *Broadcaster's Club;* membre des clubs Lion's et Kinsmen.
Des Kearney	Annonceur spécial	Membre actif de l'*Actor's Guild,* Winnipeg; membre du *Radio and Press Club;* membre du comité des relations extérieures, *Wildewood Community Club.*
George Keith	Bibliothécaire, Service des raccordements	Membre de l'assemblée, *St. Giles United Church.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CKY LTD., WINNIPEG (MAN.)—*Fin*		
Bill Liska	Coordonnateur des émissions spéciales	Membre actif de l'*Ukranian Professional and Business Men's Club;* membre actif du *Broadcaster's Club.*
Al Loewan	Représentant commercial	Membre du *Radio and Press Club;* membre actif du *St. James Community Club;* membre actif du *Sales and Ad. Club.*
Alistair MacKenzie	Directeur général	Membre actif du club Gyro, du club Kiwanis, du *Sales and Ad. Club.*
Allison Malcolm	Secrétaire général	Travail bénévole, Croix-rouge; travail d'organisation, SHARE; travail d'assistance, Aide à l'enfance; divertissement, *General Hospital.*
Dolores Mann	Directrice d'émissions spéciales	Membre actif du *Winnipeg Little Theatre;* membre actif du *Crucible Club,* Y.M.C.A.; membre actif du *Wildewood Community Club;* membre du *Women's Sales and Ad. Club;* membre du comité des conférences, *Fireside Group.*
Jean McEachern	Publiciste	Travail d'assistance sociale, *Junior League;* travail de secours, *Children's Hospital;* ex-directrice de la publicité du comité féminin de *Symphony Ball, Winnipeg Symphony Orchestra.*
Reg Stapley	Représentant commercial	Membre actif du club Kinsmen.
Dorothy Thomson	Éditrice de la publicité	Membre actif du *Women's Sales and Ad. Club.*
Wendy Warren	Annonceur spécial	Présidente honoraire, 1953, *Manitoba Chapter of the Multiple Sclerosis Society of Canada;* membre actif du *Women's Sales and Ad. Club.*
Jack Wells	Spécialiste des sports	Membre de l'exécutif, *Radio and Press Club.*
Sadie Yankowski	Secrétaire, Service des annonces	Secrétaire fédéral, *Ukrainian Catholic Youth of Canada;* membre actif, cathédrale *St. Vladimir and Olga* (assistance sociale); instructeur, *Ukrainian Canadian Committee;* senior de premiers secours, Société ambulancière Saint-Jean.
CKX, BRANDON (MAN.)		
J. B. Craig	Président et Directeur-gérant	Administrateur et ex-président, *Brandon Chamber of Commerce;* ex-président, *Manitoba Associated Chambers of Commerce;* membre à vie et ex-président du club Kinsmen de Brandon; membre du conseil d'administration, *Wheat City Arena;* directeur, Y.M.C.A.; membre à vie, *Brandon General Hospital Board;* administrateur, Caisse de bienfaisance; directeur-administrateur, Comité du Jardin international de la paix; Ancien, *St. Paul's United Church.*
E. D. Holland	Directeur commercial	Membre du club Kinsmen de Brandon.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CKX, Brandon (Man.)—*Fin*		
Eric Davis	Directeur de la production	Membre de la *Brandon Chamber of Commerce;* président du comité de service, club Kinsmen de Brandon; ex-président du *Brandon College Square Dance Club;* membre du *Brandon Little Theatre.*
A. W. Olson	Directeur de la propagande	Ci-devant maître de loge maçonnique; administrateur de la Caisse de bienfaisance; conseiller et président, Tourisme et congrès, *Chamber of Commerce;* administrateur du *Brandon Flying Club;* membre votant du Comité du Jardin international de la paix.
E. H. Davies	Ingénieur en chef	Ex-président du club Kiwanis de Brandon; ex-président du *Brandon Amateur Radio Club;* ex-président de la *Brandon Choral Society;* administrateur de la Caisse de bienfaisance; auparavant commandant du *R.C.S.C Swiftsure;* président de la section musicale, *Coronation Celebration Committee;* directeur de la chorale à la cathédrale St. Matthew's; ex-président du *Brandon Little Theatre.*
D. A. Lee	Directeur adjoint de la production	Membre de loge maçonnique; officier de pont du *R.C.S.C. Swiftsure;* président de l'*United Services Organisation;* membre de la *Jr. Chamber of Commerce;* membre du club Kinsmen de Brandon; coordonnateur des projets de défense civile; membre du *Brandon Little Theatre.*
Harold Donogh	Ingénieur adjoint	Trésorier, *Youth for Christ Movement;* ex-président du *Brandon Amateur Radio Club;* président du conseil d'administration, *Christian and Missionary Alliance.*
Harold Roberts	Annonceur	Secrétaire du *Benevolent and Protective Order of Elks;* membre du *Loyal Order of Moose.*
Helen Morrow	Teneuse de livres	Vice-présidente du *Co-workers' Club;* membre du *Local Council of Women;* secrétaire-correspondante, *YPU Christian Youth Caravans;* professeur à l'école du dimanche, *First Church United.*
Mae Tucker	Service de l'exploitation	Membre du *Young Women's Auxiliary;* professeur à l'école du dimanche, église anglicane St. George.
Betty Murphy	Scripteur	Membre de l'*University Women's Club.*
Bill Bain	Scripteur	Membre du Y.M.V.A.; membre professionnel du *Brandon Figure Skating Club;* membre du *Brandon Little Theatre.*
W. L. Donnelly	Bibliothécaire	Membre du club Kiwanis de Brandon; membre de l'exécutif, S.P.E.B.S.Q.S.A.
K. L. Milton	Directeur sportif	Membre du club Kinsmen de Brandon; pilote breveté, *Royal Canadian Flying Clubs Association;* pilote breveté, *Brandon Flying Club;* ex-président de la *Central Manitoba Senior Amateur Baseball Association;* ex-président du *Brandon Athletes Baseball Club.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CKPR, Fort-William (Ont.)		
G. D. Jeffrey	Directeur commercial	Agent de publicité, club Kiwanis de Fort-William; membre de l'*Ontario Society for Crippled Children;* Légion canadienne; églises rurales; *Lakehead Music and Arts Club; Fort William Guild Players; Fort William Public Library.*
J. P. Friesen	Directeur des programmes	Membre de la Légion canadienne, du *Music and Arts Club,* des *Fort William Guild Players,* de la *Fort William Library,* d'églises rurales.
D. Hyatt	Annonceur	Membre de la *Music and Arts Society,* de la Bibliothèque publique.
J. Masters	Annonceur	Membre des *Port Arthur Community Players,* des *Junior Farmers,* des *Secondary Schools Music and Arts Club.*
P. Chorniuk	Commentatrice féminine	Membre du *Vocational School Night-school Orchestra;* directrice de chorale, *Broadway United Church.*
E. Chicorli	Bibliothécaire	Membre de l'*Ukranian National Youth.*
E. Erickson	Comptable	Secrétaire-trésorier, *Zion Lutheran Sunday School;* membre de la *Lutheran League.*
V. Hébert	Découpage radiophonique	Membre de la *Y.W.C.A. Society.*
CFOS, Owen-Sound (Ont.)		
Wm. N. Hawkins	Directeur	Vice-président, Chambre de commerce d'Owen - Sound; secrétaire - trésorier *Owen Sound Industrial Comm.,* membre du bureau des gouverneurs, *Owen Sound Hospital;* directeur de la publicité, *Victorian Order of Nurses;* membre du bureau des directeurs, *Canadian Cancer Society;* directeur du chapitre local, *Canadian Save The Children Fund;* membre du conseil de la Caisse de bienfaisance.
Denys Ferry	Directeur adjoint et gérant des ventes	Vice-président, section locale, *Victorian Order of Nurses;* membre du conseil de la Caisse de bienfaisance; convocateur par radio de tous les groupements d'Owen-Sound, *Home and School Association.*
Everett Smith	Directeur des programmes	Membre du comité des programmes, *"Y" Triangle Club;* membre de la chorale et membre du comité des projets de travail pour garçons, *Knox United Church.*
Mme L. Lamb	Teneuse de livres	Enseigne la maroquinerie chaque semaine au centre local.
G. W. R. Tomlinson	Gérant adjoint des ventes	Représentant de la radio, Chambre de commerce cadette.
Lawrence Phillips	Éditeur des programmes agricoles	Directeur associé, de l'*Owen Sound Agricultural Society.*
Bill McGee	Annonceur	Membre des *Y's Men and Y's Women Clubs.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CJIC, Sault-Ste-Marie (Ont.)		
Lionel H. McAuley	Éditeur des nouvelles	Membre à vie, ex-président du club Lions; membre du comité de publicité, *Sault Ste Marie Historical Society;* membre du Club des officiers de la réserve; membre du comité du tourisme et de la publicité; Chambre de commerce; membre du comité de publicité, *Sault Ste Marie Safety Council;* membre de la filiale 25, Légion canadienne.
Dave N. Irwin	Ingénieur en chef	Membre de l'église anglicane St. John, de loge maçonnique; membre du conseil du *Twin City Radio Club.*
John Mislan	Éditeur sportif	Paroissien de l'église du Précieux-Sang.
Russ Ramsay	Commentateur sportif	Membre de la *Central United Church;* président, comité des services de la jeunesse, au club Rotary; secrétaire du *Soo Greyhounds Hockey Club;* mentor, *Boys Hi-Y;* instructeur du *Soo Structural Steel Basketball Team;* secrétaire-trésorier du *Soo Boxing Club.*
Gene Plouffe	Directeur de la production	Paroissien de l'église du Précieux-Sang; directeur des relations extérieures, *St. Mary's River Boat Club;* vice-président et directeur des relations extérieures, Chambre de commerce cadette.
Eb Vance	Gérant de ventes	Ex-président et ex-gouverneur de district du club Lions; administrateur de la *Soo Concert Association;* membre du comité de publicité, Société de la Croix-rouge; membre du comité de publicité, *Red Feather Society;* membre de loge maçonnique; membre de la Légion canadienne.
Val McAdam	Vendeur	Membre de l'*Amateur Radio Club;* président du *Soo Ski Club;* secrétaire-trésorier du *Soo Boating Club;* membre de l'*Algoma Art Society.*
Bill O'Malley	Annonceur-opérateur	Membre, *Elks Club;* loge maçonnique; *Lodge of Protection.*
Sam Pitt	Annonceur-opérateur	Membre de la *Westminster Presbyterian Church;* de la *Sons of Scotland Benevolent Association;* de la *Scottish Association of Sault Ste Marie;* du *Sault Theatre Workshop;* corps des cornemuseurs et des tambours du 49e régiment de la D.C.A. lourde, Artillerie royale canadienne (réserve).
Don Stephen	Bibliothécaire	Paroissien de l'église du Précieux Sang; trésorier du club Regis; membre de la *Legion of Mary* et des *Y's Men.*
Helen Johnston	Directrice de programmes	Membre, *St. Andrews United Church;* secrétaire sociale, *May Court Club;* membre du conseil, Institut national canadien des aveugles.
Sheila Harvey	Secrétaire	Membre de la chorale de l'église anglicane St. John; secrétaire sociale de l'*Anglican Young People's Association;* membre du *Soo Theatre Workshop.*
Andy Walsh	Annonceur-opérateur	Paroissien de l'église du Précieux Sang.
Bill Thorne	Annonceur-opérateur	Membre de l'église luthérienne Elim.
Mina Brown	Teneuse de livres	Membre de l'église presbytérienne.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CJIC, SAULT-STE-MARIE (ONT.)—*Fin*		
Diana Dorken	Rédactrice féminine	Membre de l'église anglicane St. Luke; du *Soo Theatre Workshop.*
Don Ramsay	Annonceur-opérateur	Membre de l'Église anglicane; de la Société de la Croix-rouge; membre et représentant de district de l'*Ontario Motor League.*
CJCS, STRATFORD (ONT.)		
S. E. Tapley	Directeur	Représentant, au conseil de ville, de la *Shakespeare Recreational Association;* membre de la Chambre de Commerce senior; membre honoraire de la Chambre de commerce cadette; directeur et troisième vice-président du club Lions; directeur, Société de la Croix-rouge; directeur de l'Association des scouts; échevin au conseil municipal de Stratford.
Alex L. Smith	Directeur des programmes	Ex-président, *Straftord Little Theatre;* acteur, *Stratford Shakespearean Festival Foundation of Canada.*
Chas. Trethewey	Comptable	Troisième vice-président, *Stratford Community Concert Association;* membre de la Société d'aide à l'enfance du comté de Perth; violoncelliste, *Kitchener-Waterloo Symphony Orchestra* et *Chamber Music Society;* membre de la *Stratford Music Teacher's Association* (O.R.M.T.A.); président du *Stratford Record Club.*
William Inkol	Annonceur sportif	Instructeur, *Stratford Minor Hockey Association;* instructeur, *Stratford Minor Baseball Association;* membre (publicité) du club de golf municipal; membre (publicité), *Stratford Country Club;* Chevalier de Colomb.
F. M. Squires	Directeur général	Membre des conseils d'administration du Y.M.C.A. et du *Stratford Turf Club;* membre de la *Law Society of Upper Canada;* administrateur de la Caisse de bienfaisance de Stratford.
John Phillips	Vendeur	
Lloyd Robertson	Annonceur	Acteur au *Stratford Little Theatre.*
Norine Scharf	Chef de l'exploitation	Membre de la *St. Paul's Anglican Church Young People's Society;* membre du club Pilot; donneur de sang, Société de la Croix-rouge.
John Grigg	Ingénieur en chef	Président du *Stratford Y's Men's Club;* membre de la *Stratford Minor Hockey Association.*
Harold Lamb	Ingénieur adjoint	Sergent, escadrille des cadets de l'air N° 19.
Robt. Willan	Annonceur	Membre, *United Church Young People's*
Robt. Willan	Annonceur	Membre, *United Church Young People's.*
CKLB, OSHAWA (ONT.)		
John Wacko	Annonceur en chef	Maître des cérémonies, *Teen Towners High School Social Organization;* a monté des spectacles pour l'*Ukranian Business and Professional Association.*
Paul Summerville	Directeur sportif	Maître des cérémonies à l'occasion de tous les événements sportifs importants: banquets, soirées de célébrités, etc.; membre de l'exécutif, *Oshawa Baseball Association.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CKLB, Oshawa (Ont.)—*Fin*		
Burt McCollum	Rédacteur des nouvelles	Directeur adjoint, *Oshawa Youth for Christ;* membre permanent, *King's Radio Quinette;* conseiller technique, *Stouffville Youth for Christ;* chanteur soliste; réalisateur et technicien d'émissions, *Sunday School of the Air* (première organisation religieuse à diffuser d'une institution de réforme au Canada); membre, *Training School for Boys,* Bowmanville; directeur, compositeur et auteur d'arrangements, *Oshawa Y.F.C. Male Trio;* ex-directeur, *Oshawa Radio Drama League;* président, *Young Peoples Recreational Association.*
Graham Bickle	Comptable	Membre, *Guild Carillonneurs in North America.* A joué pour de nombreuses émissions radiophoniques; membre depuis trois ans, *Canadian National Exhibition Choir.*
Bill Marchand	Ingénieur en chef	Membre de l'*Institute of Radio Engineers;* membre actif des organisations religieuses locales.
Kim Sanderson	Bibliothécaire	Membre, *William's Memorial Galleries; Nash Prevue Galleries (Art); McIntosh Fine Arts; University of Western Ontario; London Hunt Club.*
Fred Russell	Service commercial	Cornettiste soliste, *Oshawa Citadel Band;* chef de musique, *Oshawa Young People's Band;* a organisé le corps de musique *Long Branch Silver Band;* chef de musique, *Wingham Band;* cornettiste soliste, *Oshawa Yough for Christ;* interprète au théâtre radiophonique; prépare des concerts de musique symphonique à titre de compositeur et d'auteur d'arrangements.
Gordon Garrison	Directeur commercial	Membre du club Kinsmen d'Oshawa; président, *Elmer the Safety Elephant;* président-solliciteur, Caisse de bienfaisance du Grand-Oshawa; fondateur, *Oshawa General Booster Club.*
A. H. Collins	Directeur général	Membre de l'exécutif, *Oshawa Baseball Club;* membre du club Rotary.
CHLW, Windsor (Ont.)		
S. C. Ritchie	Directeur des programmes	Président du comité des relations extérieures, Caisse de bienfaisance de Windsor; membre du conseil de direction du club Lions de Windsor; président, comité des services spéciaux, club Lions de Windsor; membre du comité exécutif, *Windsor District Boy Scouts;* président, comité général de la coordination des programmes, *Windsor Centennial Festival Inc.*
Robert Johnston	Gérant des ventes canadiennes	Membre, Caisse de bienfaisance; *Essex Health Association;* église St. George Goodfellows; Windsor Junior Chambre de commerce cadette de Windsor; Y.M.C.A.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CHLW, Windsor (Ont.)—*Suite*		
Margaret Marshall	Chef de l'exploitation	Membre, comité des relations extérieures, Y.M.-Y.W.C.A.; membre fondateur, *Women's Advertising and Sales Club*, Windsor.
Bruce H. Chick	Directeur, Service du découpage radiophonique	Membre du *Windsor Advertising and Sales Club.*
Vivian Shaw	Directrice adjointe Service du découpage radiophonique	Responsable des publications, *Essex Presbyterian Young Peoples Union;* directrice, *Giles United Church Bible Class;* membre de la chorale, *Giles United Church.*
Gene Saunders	Directeur, Service public de la radiodiffusion	Membre de l'*Optimist Club;* du service des orateurs, Caisse de bienfaisance; membre du comité du sang, section de Windsor de la Croix-rouge; membre, du Conseil d'hygiène alimentaire de Windsor; membre du comité de publicité, *Windsor Centennial Festival Inc.;* s'occupe de la publicité par l'intermédiaire de la radio en faveur de l'association *All Saints' Anglican Church Men's Club;* membre du conseil d'éducation, *Windsor Traffic Safety Conference.*
W. J. Carter	Directeur du poste	Ex-président et directeur, club Rotary de Windsor (Enfants infirmes, paralysie cérébale); président du Comité des plans pour la piscine du Rotary; membre du Comité pour la construction d'églises.
W. H. Gatfield	Secrétaire-trésorier	Membre, Chambre de commerce; Chambre de Commerce cadette; de l'*Holy Name Society;* de la *Society of Industrial and Cost Accountants of Ontario;* du club Toastmasters Windsor.
Don Sharon	Réalisateur du programme Eddie Chase	Président du comité des événements spéciaux, Chambre de Commerce cadette de Windsor; président, *Essex Regiment (R.C.A.C.) Association;* membre Goodfellows Newspaper; appartient à différents groupements religieux; membre de la filiale 94, Légion canadienne.
Art Boulden	Annonceur	Fait la lecture aux aveugles (Institut national canadien des aveugles) à l'Alexander Hall, Windsor; participe aux campagnes de souscriptions, etc., pour l'église anglicane St. George.
Giles McMahon	Annonceur	Chevalier de Colomb; membre du conseil de direction, *Windsor Royals Football Club;* membre du *Windsor Mic-Mac Athletic Club.*
Annette Bernard	Secrétaire	Chante avec l'orchestre au profit des bonnes œuvres; paroissienne de l'église de l'Immaculée Conception (campagnes de souscriptions, etc).

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CHLW, WINDSOR (ONT.)—*Fin*		
Frank Merrifield	Technicien de studio	Membre de la Commission scolaire de Sandwich-West.
Derrick Baines	Courrier	Membre du club Regis.
Pearl Rundle	Réceptionniste	Membre, *Circle 6, Lincoln Road United Church.*
Walter Rudak	Technicien de studio	Paroissien de S.-Angèle-de-Mérici.
Gordon Pfaff	Annonceur	Président du *Western Ontario Lutheran Council;* président du conseil, *First Lutheran Church,* Windsor; membre, *Ada C. Richards Home and School;* directeur adjoint de la chorale, *First Lutheran Church.*
CFOR, ORILLIA (ONT.)		
Pete McGarvey	Directeur des programmes	Membre des conseils d'administration du *Y's Men's Club* et de la Chambre de commerce; membre du *Fire Emergency Co-ordinating Committee.*
Gordon E. Smith	Propriétaire-directeur	Président du club Lions.
Alex Gilmour	Directeur commercial	Membre du club Rotary.
Barbara Chase	Rédactrice féminine	Membre du *Business and Professional Women's Club.*
CKOX, WOODSTOCK (ONT.)		
M. J. Werry	Directeur	Membre du club Rotary; président du *Board of Trade;* membre de la Commission de l'Aréna; président du club de hockey.
Geoffrey Lewis	Gérant de ventes	Membre du *Y's Men's Club.*
Al d'Eon	Vendeur	Chevalier de Colomb; membre du club *Kinsmen's.*
Mme A. Munro	Commentatrice féminine	Secrétaire, I.O.D.E.; directrice et ex-présidente, *Children's Theatre;* membre, *Women's Association;* ex vice-présidente, *Hospital Auxiliary.*
Mme A. B. Brown	Teneuse de livres	Trésorière, I.O.D.E.; membre, *Business and Professional Women's Club;* membre, *Little Theatre.*
Barbara Horning	Rédactrice de textes	Membre de la chorale, église Chalmers.
CKPC, BRANTFORD (ONT.)		
Mme F. M. Buchanan	Directrice-gérante	Présidente du club Zonta de Brantford; présidente de l'unité du comté de Brant, *Canadian Cancer Society;* vice-présidente de la division d'Ontario, *Canadian Cancer Society;* membre à vie de l'Association canadienne des Guides; membre à vie, *Brant County Historical Society;* membre du conseil, Société de la Croix-rouge; membre du conseil, *Victorian Order of Nurses;* membre élue, *Brantford Recreational Committee;* membre élue, *Brantford Twp. Recreation;* membre honoraire, *Court Carnation I.O.O.F.;* présidente du comité de la radio; membre, *Prov. Council of Women;* présidente du comité des relations extérieures, *Zonta International;* membre du *Hamilton Press Club;* membre du *Hamilton Sales and Ad Club;* membre de la Société d'aide à l'enfance du comté de Brant; chauffeur, *Red Cross Transport Corp;* membre du *Cerebral Palsy Committee;* membre du *Board of Trade.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CKPC, BRANTFORD (ONT.)—*Fin*		
Hugh Bremner	Directeur	Président de la *Brant County Historical Society;* président de la *Canadian Cancer Society;* membre du *Board of Trade* du comté de Brant; membre de l'*Air Force Club;* membre de la Caisse de bienfaisance.
CKFI, FORT-FRANCES (ONT.)		
Victor Price	Annonceur	
Andy Marquis	Annonceur	
Chuck Renaud	Annonceur	Membre de l'exécutif, filiale de Fort-Frances, Légion canadienne; membre et chef de troupe senior, *Fort-Frances Boy Scout Comm.;* membre de la Chambre de commerce cadette; membre du club Sportsman; membre du *Radio Broadcasters Club;* membre de l'exécutif, *Fort Frances Disaster Comm.;* membre de la *Credit Union Civil Defence.*
Gordon McBride	Directeur des programmes	
Edward Ashton	Vendeur	Membre de la Chambre de commerce cadette.
Joyce Taylor	Scripteur et rédactrice féminine	Officière, *Rebecca Lodge;* membre, *Order of Eastern Star;* secrétaire, *Fort Frances Community Credit Union;* secrétaire de la Brigade ambulancière Saint-Jean; membre de la *Young People's Union, Knox United Church;* membre du *Rainycrest Auxiliary;* commentatrice, écoles d'art culinaire et parades de modes.
Richard Endseth	Ingénieur	
Robert Kennett	Chef du bureau	Membre, *Benevolent and Protective Order of Elks;* officier, *A.O.T.S. Knox United Church.*
Jack McLaren	Directeur général	Membre de la Chambre de commerce cadette; directeur de la publicité, défense civile; membre et président du club de philatélie; président de la *Border Concert Association.*
William McLennan	Administrateur délégué	Membre de la Chambre de commerce cadette; officier de la Chambre de commerce senior (É.-U.); membre de l'*International Order of Foresters.*
CFCH, NORTH-BAY (ONT.)		
Keith Packer	Directeur	Président du *Rorab Shrine Club,* de North-Bay; membre des conseils d'administration de la Chambre de Commerce de North-Bay, des *Associated Canadian Travellers,* de la *Community Concert Association.*
Phil Clayton	Directeur des programmes	Directeur de la publicité, Comité de la semaine de l'éducation; juge de concours oratoires.
Bill King	Directeur commercial	Membre du club Lions de North-Bay.
Jack Barnaby	Ingénieur en chef	Coordonnateur en période d'urgence des communications de la défense civile, *Gateway Amateur Radio Club;* membre de la Commission des écoles publiques de West-Ferris.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CFCH, NORTH-BAY (ONT.)—*Fin*		
Fred Sherratt	Vendeur	Membre du club Kinsmen de North-Bay; convocateur, *North Bay Juvenile Hockey League;* membre du conseil de direction, *North Bay Sportsmen's Club;* membre du *Northland Camera Club;* membre de l'exécutif, *North Bay Fast-ball League.*
Ted Fielder	Annonceur	Membre de la *Sigma Chi Fraternity.*
Allan Cupples	Vendeur	Membre du club Kiwanis de North-Bay; membre du comité de la finance, *Trinity United Church.*
Mme Christine McFadden	Secrétaire	Membre du *Fifty-fifty Married Couples Club, St. Andrew's United Church.*
Mme Melba Rainville	Chef de l'exploitation	Membre de la Société ambulancière Saint-Jean (Secourisme); membre de la Société des Enfants de Marie; membre du *North Bay Figure Skating Club;* capitaine de l'*Aerial's Bowling Team.*
John Size	Annonceur	Membre du *Married Couples Club, Trinity United Church;* directeur et acteur, *Gateway Theatre Guild.*
Rita Virgilli	Scripteur	Membre de la chorale *Pro Cathedral,* du club Calamen, de *Legion of Mary Auxiliary.*
Erna Higgins	Opératrice	Membre de la Société ambulacière Saint-Jean, du club Calamen, de l'*Holy Name Ladies Auxiliary,* de la *Catholic Women's League,* du *Legion of Mary Auxiliary,* de l'auxiliaire des Enfants de Marie, de l'auxiliaire féminin de l'hôpital Saint-Joseph.
CKSF, CORNWALL (ONT.)		
F. H. Pemberton	Directeur	Membre du club Rotary de Cornwall; opérateur du poste de radio expérimental d'amateur VE 3 COP.
Carl Fisher	Directeur de la production	Membre du *Foreman's Club.*
Jack Reid	Annonceur en chef	Officier de pont, *H.M.C.S. "Stormont"*, Corps des cadets de la marine de Cornwall; membre de l'exécutif, *Navy League of Can.,* filiale de Cornwall.
Mahlon Clark	Ingénieur en chef	Menbre du *Montreal Amateur Radio Club,* du club des Oddfellows.
Bob Eadie	Scripteur	Membre du *Cornwall Art Club* affilié à la B.M.I.; membre du Syndicat des musiciens succursale 800.
Roly Forget	Annonceur français	
George Lawrence	Vendeur	Membre du *CKSF Drama Workshop.*
Bob Rowe	Vendeur	Chef du club des scouts de Cornwall; membre du comité exécutif, *Junior Baseball Club.*
John Hussey	Annonceur	Membre, *CKSF Drama Workshop;* membre, officier des sports civils. Corps des cadets de l'air du Kiwanis.
Hugh Moreland	Annonceur	Réalisateur et directeur, *CKSF Drama Workshop.*
Lyal Nixon	Opérateur de contrôle	Membre du club des Oddfellows; membre de la *Young People's,* église St. John.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CKSF, CORNWALL (ONT.)—*Fin*		
Mlle Morin	Bibliothécaire	Membre du *St. Columban's Social and Dramatic Club.*
Mlle Howald	Surveillante de l'exploitation	Membre de la *Luther League.*
Mlle Larocque	Secrétaire	Dactylographe, *CKSF Drama Workshop.*
CJBQ, BELLEVILLE (ONT.)		
A. M. Haig	Président et administrateur délégué	Maire de Belleville; membre du conseil d'administration, Chambre de commerce de l'Ontario; ex-président de la Chambre de commerce de Belleville; membre et ex-président du club Rotary de Belleville; membre de l'Association du C.A.R.C.
W. H. Stovin	Directeur	Membre du club Kiwanis; ex-président, *Belleville Sales and Ad.;* directeur de la publicité, V.O.N.; membre du conseil, *Croix-rouge;* membre du quartier-général, Comité de la défense civile; membre de l'Association du C.A.R.C.; président du Comité des relations extérieures, Chambre de commerce de Belleville.
F. C. Murray	Directeur adjoint	Membre du club Rotary de Belleville; directeur de la publicité, campagne de souscription pour l'Institut national canadien des aveugles; membre de la Chambre de Commerce de Belleville; membre du Comité du couronnement; membre du *Belleville Sales and Ad.*
J. Devine	Sports	Commissaire, *Belleville Parks Board;* ex-président, *Optimist Club;* président, *Central Ontario Baseball League;* représentant, *Ontario Athletic Committee.*
Lee Jourard	Annonceur	Membre du *Belleville Theatre Guild.*
Maria Blatherwick	Rédactrice de textes	Membre du *Belleville Theatre Guild.*
CKWS, KINGSTON (ONT.)		
Bill Luxton	Directeur des programmes	Directeur de la publicité, *Kingston Drama Group;* membre, *Ad and Sales Club.*
Bert Cullen	Annonceur	Directeur de la publicité. *Frontenac Hockey Association;* administrateur, *Kingston City Hockey League;* membre, Association du Corps d'aviation; membre de l'exécutif, Association de la jeunesse libérale.
Ted Snider	Annonceur	Directeur des sports et capitai'en Y.M.C.A. et *Trail Rangers.*
Jim Chorley	Annonceur	Joueur, joutes de charité, Légion canadienne.
Bill Straiton	Annonceur	Écrivain, étude de la tuberculose et recherches; travailleur social, *University Settlement House,* Toronto.
Marion Fleming	Chef de l'exploitation	Institutrice, *MacDonald Public School, Home and School Association;* travailleuse sociale, *Sydenham Street Church.*
Ann Swarbrick	Scripteur	Membre, *Domino Theatre Co. (Amateur),* Kingston; membre, *Canada Packers Operatic Society.*
Carol Cain	Bibliothécaire adjoint	Membre, *Domino Theatre Company,* de Kingston.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CKWS, Kingston (Ont.)—*Fin*		
Don Murphy	Opérateur	Instructeur, ligue de hockey de l'église.
Gordon Ruttan	Opérateur	Membre, *Domino Theatre Company*, de Kingston.
Wayne Harrison	Opérateur	Membre du comité de récréation, Y.M.C.A.
Jack Pollie	Gérant de la propagande	Président du comité des programmes et directeur, club Rotary de Kingston; membre du comité de publicité, *Rotary Festival of Music;* éditeur du bulletin, *Ad. and Sales Club;* membre du comité consultatif d'orientation, *Kingston Board of Education.*
Bert Cobb	Ingénieur en chef	Instructeur, Cadets de l'air de Kingston.
Don Slater	Vendeur	Membre de l'*Ad. and Sales Club,* du club Kinsmen.
El. Jones	Directeur commercial	Membre du conseil de direction de l'*Ad. and Sales Club;* membre du club A.C.T., du club Kinsmen, du *Cataraqui Golf Club.*
Roy Hofstetter	Directeur du poste	Ex-président, *Ad. and Sales Club;* président de comité, club Kiwanis; membre du comité des affaires nationales, Chambre de commerce; membre du comité de publicité de la Caisse de bienfaisance; membre du comité de réception, *Cataraqui Golf Club;* membre du conseil d'administration, *Kingston Springtime Ex.*
CKNX, Wingham (Ont.)		
John Brent	Directeur des talents radiophoniques	Président de l'*Holy Name Society,* église du Sacré-Cœur de Wingham.
Robert Clark	Scripteur	Vérificateur et marguillier adjoint, église anglicane St. Paul, Wingham.
W. T. Cruickshank	Directeur général	Secrétaire de la Chambre de commerce de Wingham; membre du conseil de direction, comité de la radio, Église presbytérienne du Canada; secrétaire de la *Central Canada Association of Broadcasters.*
J. J. Cruickshank	Directeur du poste	Membre de l'exécutif, filiale de Wingham de la Légion canadienne; secrétaire du *Wingham Golf Club.*
Vincent Dittmer	Directeur de la propagande commerciale	Membre du conseil d'administration, Chambre de commerce de Wingham.
Mary L. Flack	Service de la comptabilité	Présidente de la *Young Ladies Sodality,* église du Sacré-Cœur de Wingham.
Mildred Jones	Service du découpage radiophonique	Présidente du *Young Women's Mission Circle;* présidente de la *Young People's Society;* membre de l'exécutif, *Youth for Christ,* district de Clinton.
Scott Reid	Ingénieur en chef	Président sortant de charge, club Kinsmen de Wingham.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CFRB, TORONTO (ONT.)		
Wishart Campbell, M.B.E.	Directeur de la musique	Corps d'aviation royal canadien.
Jim Cooper	Ingénieur de poste émetteur	Membre du Comité de la défense civile, Clinton (Ontario).
Waldo Holden	Directeur des ventes	Membre de l'*Ontario Society for Crippled Children;* membre de la Caisse de bienfaisance.
Frank Lehman	Opérateur de poste émetteur	Officier de la réserve du Corps d'aviation (Radar).
Ken Marsden	Directeur de la propagande	Membre de la Caisse de bienfaisance; membre de la Ligue de santé du Canada; membre de la Société ambulancière Saint-Jean.
Lloyd Moore	Directeur du poste	Ex-président du club Rotary de Toronto; trésorier du comité des événements spéciaux (a fait venir la troupe du *Metropolitan Opera* à Toronto pour une semaine entière).
CFRB, TORONTO (ONT.)		
M. W. McCutcheon, C.B.E., Q.C.	Directeur	Fonctions pendant la guerre: Sous-administrateur des services en 1941, Commission des prix et du commerce en temps de guerre; Administrateur des services, 1943; Administrateur suppléant des peaux et cuirs, 1944; chef de la Division des prix, 1944; vice-président de la Commission, 1945.
Wes. McKnight	Directeur de programmes et annonceur en chef	Membre de l'*Ontario Society for Crippled Children;* vice-président de l'*Ontario Golf Association.*
W. E. Phillips, C.B.E., D.S.O., M.C., LL.D.	Directeur	Président du bureau des gouverneurs, Université de Toronto; membre du conseil d'administration, Hôpital Général de Toronto; membre de l'*Ontario Cancer Institute;* membre du *Research Council of Ontario.*
Samuel Rogers, Q.C.	Secrétaire	Membre du conseil de direction du Y.M.C.A.; président du conseil du Collège Pickering.
Harry Sedgwick	Président et administrateur-délégué	Président du *National Radio Committee;* membre de la Société canadienne de la Croix-rouge; président du comité national de la radio, *Canadian Cancer Society;* président du comité de la radio, *Women's College Hospital;* directeur (bénévole) 1942–1945, Service canadien d'information en temps de guerre, New-York.
Jack Sharpe	Surintendant de l'entretien	Membre du *Progress Club,* de Toronto.
George Sleeth	Opérateur de poste émetteur	Membre du réseau d'urgence de la radio d'amateurs pour la défense civile.
Harry Swaby	Opérateur de poste émetteur	Ex-gouverneur régional de l'Association des scouts. A cédé une partie du terrain de sa ferme à l'Association des scouts.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CFRB, TORONTO (ONT.)—*Fin*		
Bill Valentine	Vendeur	Ex-président des clubs Kinsmen de Toronto; sous-gouverneur, 1953, Association des clubs Kinsmen; président, 1953, du comité de congrès national; présenté récemment comme vice-président national, Association des clubs Kinsmen's du Canada.
CKGB, TIMMINS (ONT.)		
H. C. Freeman	Directeur	Vice-président de la Société de la Croix-rouge et président de la campagne; membre du bureau de direction, *Canadian Cancer Society;* membre du comité des programmes au club Lions; membre de l'exécutif, *Porcupine Combines;* membre du club de hockey.
E. Mott	Ingénieur	Directeur de la publicité, *Porcupine Fish and Game Protective Association.*
D. Sutherland	Vendeur	Membre du club Lions; directeur de la publicité, *Canadian Cancer Society.*
G. Hall	Vendeur	Membre du club Kiwanis.
A. Velentich	Secrétaire	Secrétaire du *Porcupine Ski Club.*
L. Palmer	Chef de l'exploitation	Membre de comité, *Porcupine Ski Club;* cheftaine des Guides.
T. Wittrup	Annonceur en chef	Membre de la troupe des *Vita Linders Players.*
W. Nadeau	Directeur des programmes	Directeur de la publicité, *Vita Linders Players;* membre du *Y's Young Men's Club.*
W. Rewegan	Directeur commercial	Membre du club Rotary.
CFCF, MONTREAL (P.Q.)		
Reo Thompson	Directeur des programmes	Avant d'entrer dans les forces armées, a préparé des spectacles de recrutement pour tous les services à Edmonton (Alb.). A organisé et dirigé le *Junior Service Bureau,* sous les auspices du *Board of Trade* d'Edmonton, pour favoriser la vente des Timbres d'épargne de guerre; la Chambre a gagné un prix national pour la mise en œuvre de cette idée (1942–1943). Tandis qu'il faisait partie du Corps d'aviation, il a donné des cours de radiodiffusion aux militaires, sous les auspices des services de la Légion canadienne et du poste de radio CJCJ, Calgary. Il a collaboré avec l'organisation *"Teen Town"* en Colombie-Britannique, dirigeant, pour faire connaître ses activités des spectacles spéciaux sur les ondes de CKWX, Vancouver. En 1950 et en 1951, a dirigé un cours sur la radio commerciale, sous les auspices du poste CKWX, à la demande de la société *Gordon House Community Association,* Vancouver. Il appartenait au conseil d'administration de cette organisation. A dirigé un cours en radio plus approfondi pour les étudiants de l'Université de la

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CFCF, Montréal (P.Q.)—*Fin*		
Reo Thompson	Directeur des programmes—*Fin*	Colombie-Britannique, plaçant 13 diplômés dans l'industrie au terme de ce cours libre de 20 semaines. En venant s'installer à Montréal, a pris des dispositions pour diriger un cours semblable à l'Université McGill. A contribué à mettre en œuvre l'idée de la campagne *"Tiny Tim"*, d'abord pour amasser des fonds en vue de la fête de Noël à l'intention du *Crippled Children's Hospital* de Vancouver, et depuis deux ans, au profit du *Children's Memorial Hospital* de Montréal. A aidé à organiser les premiers marathons de donneurs de sang, dont le deuxième a établi un record mondial les 10 et 11 janvier dernier, avec plus de 2,000 chopines de sang données gratuitement et recueillies en 36 heures. Au cours des 12 à 15 dernières années, a collaboré étroitement avec toutes les principales œuvres de charité, organisant et radiodiffusant leurs compagnes destinées à recueillir des fonds par l'intermédiaire de la radio.
V. George	Directeur des émissions	Président de la section N.-D.-G., Croix-rouge canadienne.
W. M. Petty	Directeur des émissions de service public	Membre du comité, Appel combiné à la générosité du public en faveur des hôpitaux.
T. J. Quigley	Directeur commercial	Membre du comité, Appel combiné à la générosité du public en faveur des hôpitaux.
B. Bankier	Scripteur	Membre de la *Verdun Operatic Society*, organisme qui a versé les bénéfices d'un concert au club Lions. Solliciteur pour la campagne de souscription de la Plume rouge.
Barry Ogden	Ingénieur	Vice-président du *Verdun Amateur Radio Club* (prend une part active au travail de la défense civile).
CJAD, Montréal (P.Q.)		
Mlle Anna Watt	Discothécaire et auteur d'arrangements musicaux	Membre du *Ladies Morning Musical Club*, Montréal; directrice des relations extérieures, Société Pro Musica.
Mme W. Wardrop	Opératrice du standard	Donneuse de sang régulière de la Croix-rouge.
Hamilton Grant	Commentateur de nouvelles	Directeur des ralations extérieures, *Van Horne Home and School Association*, Montréal.
Mlle Gay Dansereau	Secrétaire	Consacre une soirée par semaine à la cantine de la Croix-rouge.
F. Williams	Annonceur	Donne des conférences sur la radiodiffusion à des associations d'étudiants et à des associations féminines.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CJAD, MONTRÉAL (P.Q.)—*Fin*		
Grace Bartholomew	Commentatrice féminine	Membre du comité des voies et moyens, *Canadien Women's Press Club;* commentatrice, parades de modes, conférences à des clubs féminins.
A. Leonard	Annonceur-nouvelliste	Chaque année, agit comme maître de cérémonies pour la *Welfare Federation.* Donne des causeries à des associations féminines.
J. Tapp	Président, Service des ventes de périodes de radiodiffusion	Membre du comité de la radio, *Red Feather Organization;* membre du comité de la radio, *Children's Hospital;* membre du comité de publicité, Ligue des citoyens de Dorval.
Lee Fortune	Réalisateur musical et annonceur	Donne à des sociétés féminines des conférences musicales et des causeries sur la manière de diriger des programmes de radio. Fait la revue des livres. Membre du comité d'éducation, Y.N.H.A.; membre du conseil consultatif, *National Ballet of Canada;* membre du comité de publicité, *Citizens Community Association.*
Murray Morrison	Vice-président, Service des ventes de périodes de radiodiffusion	Donne des causeries sur la radio à des organisations féminines; donne régulièrement du sang à la Croix-rouge; agent de publicité pour l'Église unie de Montréal.
Al Cauley	Annonceur et nouvelliste	Solliciteur pour l'hôpital St. Mary.
Norman Kihl	Réalisateur de programmes sur disques	Maître de cérémonies pour de nombreux spectacles de charité (annuellement pour la *Red Feather* et pour l'Université McGill).
Betty Loggie	Secrétaire de MM. McGibbon et McCurdy	Membre actif du Corps canadien de la Croix-rouge depuis 1945. Donne du sang régulièrement.
Ed. McGibbon	Directeur, Service des relations du poste	Membre du *Square Dance Council of Greater Montreal.* Prête son concours annuellement à quelque trente campagnes de charité.
J.-Art. Dupont	Directeur général	Vice-président responsable du comité des noms spéciaux près la Fédération des œuvres de charité.
CHLP, MONTRÉAL (P.Q.)		
Flavius-M. Daniel	Directeur	Publiciste pour la Croix-rouge canadienne, pour la Ligue antituberculeuse pour les anciens combattants des Fusiliers Mont-Royal.
CKCV, QUÉBEC (P.Q.)		
Normand Maltais	Annonceur et scripteur	Membre du Jeune commerce, de l'Union des artistes lyriques et dramatiques de Québec; membre de la Société canadienne du cancer.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CKCV, Québec (P.Q.)—*Fin*		
Roger Lachance	Pianiste et chanteur	Membre de l'Union des artistes lyriques et dramatiques de Québec; membre de l'Association des musiciens de Québec, succursale 119 de l'*American Federation of Musicians.*
Albert Duberger	Ingénieur en chef	Membre de la Société royale d'astonomie du Canada, de l'Association provinciale des radio-amateurs, du Club radio de Québec.
Guy Samson	Annonceur et vendeur	Membre du club Vente-Publicité, du Club de golf de Lorette.
Christo Christy	Commentateur de cinéma	Président du Club des 4C; membre de l'Union des artistes lyriques et dramatiques de Québec.
Marthe Paradis	Secrétaire	Membre du *New Comers Club*, Y.W.-C.A.
Ben Nadeau	Vendeur	Membre du club Kinsmen, du Club Vente-Publicité.
Paul Lepage	Directeur général	Membre du club Kiwanis, du Club de réforme, du Club de la garnison, du Club de golf de Lorette, du club Vente-Publicité, de la Chambre de commerce, de la Société nationale Saint-Jean-Baptiste, de la Ligue des citoyens de Saint-Sacrement.
Marie-Paul Vachon	Directeur adjoint	Membre du club Altrusa.
St-Georges Côté	Annonceur et vendeur	Membre du club Kiwanis, de la Chambre de commerce, du club Vente-Publicité, du Club de golf de Lorette; membre-protecteur des Scouts de Saint-Malo; membre de l'Union des artistes lyriques et dramatiques de Québec.
Roger Bruneau	Éditeur de nouvelles	Membre de la Société des poètes canadiens-français; publiciste et membre de la Société nationale Saint-Jean-Baptiste.
Marcel Lebœuf	Directeur des programmes	Membre de la Société nationale Saint-Jean-Baptiste; secrétaire de l'Union des artistes lyriques et dramatiques.
Richard Desmeules	Commis de bureau	Membre de la Jeunesse ouvrière catholique.
CHRC Québec (P.Q.		
T.-A. Gareau	Chef du Service du découpage radiophonique	Chevalier de Colomb; membre de la Légion canadienne.
Mlle G. Lacroix	Scripteur	Membre de la Croix-rouge, de la Société Saint-Vincent-de-Paul.
Mlle A. Duberger	Commis	Membre de la Croix-rouge.
Henri Veilleux	Scripteur	Artiste, Compagnons de la rampe.
CJSO, Sorel (P.Q.)		
Maurice Boulianne	Directeur	Directeur de la publicité, comité de Sorel, Croix-rouge; directeur de la publicité en faveur de la plupart des campagnes de charité et de bienfaisance de Sorel.
Henri Olivier	Trésorier	Membre du conseil de dircetion, Club Richelieu, Sorel.
J.-A. Villeneuve	Président	Membre du conseil de direction, Club Richelieu, Sorel.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CKVM, Ville-Marie (P.Q.)		
Louis Bilodeau	Directeur	Vice-président, Société de la Croix-rouge canadienne; membre du conseil de direction, Chambre de commerce; Chevalier de Colomb; membre du conseil de direction du Club sportif.
Georges Lefort	Directeur adjoint	Vice-président de la Chambre de commerce; membre de l'Union catholique des cultivateurs; président du district et vice-président local de la Commission scolaire; membre de la société Lacordaire.
Gaston Tasset	Ingénieur	Chevalier de Colomb.
Guy Burelle	Scripteur-annonceur	Membre de la Chambre de commerce.
Gisèle Loiselle	Service de l'exploitation	Trésorière de la Société de la Croix-rouge canadienne.
CKLD, Thetford-les-Mines (P.Q.)		
Élizabeth Bolduc	Discothécaire	Membre du Cercle Sainte-Jeanne d'Arc anti-alcoolique.
Guy Vachon	Comptable	Chevalier de Colomb.
Émile Rousseau	Gérant du soir	Chevalier de Colomb.
Bertrand Potvin	Chef annonceur	Chevalier de Colomb.
CKRS, Jonquière (P.Q.)		
Tom Burham	Directeur	Membre du conseil de direction, Chambre de commerce de Jouquière.
Jos.-A. Dion	Vendeur	Secrétaire de la Chambre de commerce de Jonquière; Chevalier de Colomb.
Robert H. Singfield	Vendeur	Chef d'orchestre et directeur du corps de musique de Jonquière.
Raymond Maynard	Directeur des ventes	Membre de la Chambre de commerce de Jonquière.
Paul-H. Bouchard	Directeur des programmes	Membre de la Chambre de commerce junior, Jonquière; membre des Jeunesses musicales canadiennes.
Lionel Tremblay	Rédacteur de nouvelles	Membre du corps de musique de Jonquière; membre des Jeunesses musicales canadiennes.
Fernand Drolet	Rédacteur de nouvelles	Membre de la Ligue du Sacré-Cœur.
Jean Renauld	Rédacteur de nouvelles	Membre des Jeunesses musicales canadiennes.
Maurice Simard	Comptable	Membre de la Ligue du Sacré-Cœur.
Jean Martin	Commis	Membre des Jeunesses musicales canadiennes; Chevalier de Colomb.
Mme Jean Renauld	Bibliothécaire	Membre des Jeunesses musicales canadiennes.
Henry Forrest	Annonceur en chef	Membre des Jeunesses musicales canadiennes; membre de la Ligue du Sacré-Cœur.
Guy Boivin	Annonceur	Membre de l'Association des Scouts; membre des Jeunesses musicales canadiennes.
France Fortin	Annonceur	Membre des Jeunesses musicales canadiennes.
Pierre Boivin	Annonceur	Membre des Jeunesses musicales canadiennes.
Gilles Dufour	Annonceur	Membre des Jeunesses musicales canadiennes; directeur de la publicité, *Canadian Concert Society*.
Rose-Alma Asselin	Commentatrice féminine	Membre des Jeunesses musicales canadiennes; membre honoraire de la Chambre de commerce junior, Jonquière.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CKRS, Jonquière (P.Q.)—*Fin*		
Janine Tremblay	Secrétaire	Membre des Jeunesses musicales canadiennes.
Guy Bouchard	Opérateur	Membre des Jeunesses musicales canadiennes; membre de la Société ambulancière Saint-Jean; membre de la chorale Chœur-Joie.
CHGB, Sainte-Anne-de-la-Pocatière (P.Q.)		
Julien Giasson	Conférencier	Membre de l'Union catholique des cultivateurs.
Léonard LaPlante	Conférencier	Président du *Board of Trade.*
Henri Généreux	Conférencier	Président de la Corporation des agronomes.
Dr Albert Alarie	Conférencier	Président de la Société Saint-Jean-Baptiste.
Gilbert Dubé	Conférencier	Député de district, Chevaliers de Colomb.
Abbé Armand Dubé	Conférenceir	Membre de la Société historique.
Mme Louis-Philippe Roy	Artiste	
Mlle Laurette Drapeau	Artiste	
Roland Trudel	Artiste	
Georges Pelletier	Artiste	
Armand Duquette	Artiste	
Mlle Monique Grenier	Artiste	
Jean Grenier	Artiste	
Hélène Martel	Artiste	
Jeannine Morand	Artiste	
Thérèse Martel	Artiste	
Reine Beaulieu	Artiste	
Gilles Gourde	Artiste	
CKBW, Bridgewater (N.-É.)		
John F. Hirtle	Directeur général	Vice-président du *Bridgewater Board of Trade;* vice-président de la *South Shore Community Concert Association;* membre de l'exécutif, club Kinsmen de Bridgewater; directeur de la publicité, *Victorian Order of Nurses;* membre de la Légion canadienne, filiale 24.
Lester L. Rogers	Directeur commercial	Président de la *Home and School Association;* trésorier de l'Église baptiste de Bridgewater; vice-président du *South Shore Kennel Club;* président du comité industriel, *Board of Trade* de Bridgewater.
James A. MacLeod	Directeur du poste	Membre de l'exécutif, *La Have River Yacht Club;* membre de l'exécutif et président du comité de publicité, club Kinsmen de Bridgewater; président du comité de publicité, *Board of Trade* de Bridgewater; membre du *Halifax Press Club.*
Douglas Hirtle	Ingénieur en chef	Ex-grand maître de la loge Riverside, I.O.O.F.; membre de l'exécutif, *Lunenburg County Fish and Game Association.*
Donald Nicolle	Annonceur	Directeur de la publicité et administrateur diocésain, *Anglican Young People's Association;* membre du *Cathedral Players Guild;* chef scout, Association des scouts.
Michael MacNeil	Annonceur	Ex-président du *Cape Breton Students Congress;* ex-président de la Ligue du Sacré-Cœur.
Max Ramey	Directeur des programmes	Président du comité de réception, club Kinsmen de Bridgewater; membre de l'exécutif, *Bridgewater Film Council.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
CJCH, HALIFAX (N.-É.)		
Lorna O'Brien	Commis à l'exploitation	Membre de comité, *St. Peter's Church Club 46.*
Syd. Pilkington	Chef de la section du découpage radiophonique	Membre de la Société canadienne de la Croix-rouge; secrétaire financier des Chevaliers de Colomb; membre du *St. Peter's Church Club 46*, de l'*American Philatelic Society*, de la *Catholic Poetry Association*, de la *Canadian Cancer Society*, de la *St. Peter's Choral Society*, de la *St. Peter's Credit Union*, de l'*Holy Name Society*, de la *Dartmouth Fish and Game Association* du *Dartmouth Housing Study Club.*
Clair Chambers	Directeur commercial	Membre de la Société canadienne de la Croix-rouge, du club Commercial d'Halifax, de l'*Ad and Sales Club* d'Halifax.
James Straughan	Commis de bureau	Membre du *St. Phillips Men's Club.*
Allen Campbell	Opérateur en chef	Membre du comité de publicité, Légion canadienne; Chevalier de Colomb; membre de la Société canadienne de la Croix-rouge, de l'*Holy Name Society*, de la *Sunnybrae Avenue Improvement Association.*
Howard Gerard	Gérant d'affaires	Membre du *Junior Board of Trade*, du *Dartmouth Curling Club.*
Basil Russell	Surveillant des programmes	Acteur au *Maritime Repertory Theatre.*
Pat Connolly	Directeur sportif	Membre des Cadets de l'armée de l'Académie Sydney; membre de la Charitable Irish Society.
Arnie Patterson	Commentateur sportif	Membre de l'*Holy Name Society*, de la *Charitable Irish Society*, du *Dartmouth Curling Club;* ex-président du *Mic-Mac Rowing Club;* membre de l'*Eastern Harness Association;* secrétaire du *Dartmouth Boys' Club;* membre du *Press Club* d'Halifax, du *St. Mary's College Alumni*, de l'*Halifax Police Boys Club.*
Cy Lynch	Bibliothécaire en chef	Membre de la *Sodality of the Blessed Virgin Mary;* préposé aux relations exrérieures, *St. Mary's College Alumni;* lieutenant dans l'armée de réserve et officier des relations extérieures; acteur au *Maritime Repertory Theatre.*
Bill Fulton	Adjoint exécutif	Acteur au *Maritime Repertory Theatre;* acteur au *Theatre Arts Guild;* membre de l'*Halifax Police Boys Club*, de la Société canadienne de la Croix-rouge.
Lloyd Chester	Annonceur	Membre du *Junior Board of Trade*, de la Société canadienne de la Croix-rouge; acteur au *Maritime Repertory Theatre.*
Graham Muttart	Bibliothécaire	Lieutenant dans l'armée de réserve, adjudant; membre de la Société canadienne de la Croix-rouge.
Tom MacDonald	Opérateur	Signaleur dans l'armée de réserve; membre du *Junior Board of Trade;* donneur de sang à la Croix-rouge canadienne; membre de l'Organisation de la défense civile.

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Suite*

Nom	Fonction au poste	Affiliations
CJCH, Halifax (N.-É.)—*Fin*		
Finlay MacDonald	Directeur du poste	Membre du conseil d'administration, Caisse de bienfaisance; membre de l'*Halifax Symphonette*, du *Theatre Arts Guild*, du Y.M.C.A.; membre du conseil d'administration, *N.S. Polio Foundation.*
Shirley O'Regan	Réceptionniste	Membre du *Northwest Arm Rowing Club*, du *Sacred Heart Convent Alumni.*
Lucy Stevenson	Teneuse de livres	Membre du *Halifax Ballet Guild*, du Y.W.C.A., de la Croix-rouge canadienne; ex-présidente de *l'United Church Missionary Society.*
Lena Spruin	Teneuse de livres	Membre du *Theatre Arts Guild*, de l'*Halifax Opera Association*, de la Croix-rouge canadienne, de la *Canadian Cancer Society.*
Bert Steeves	Opérateur de poste émetteur	Membre de la Caisse de bienfaisance, de la Croix-rouge canadienne, du *Jubilee Boat Club.*
Russ Bailey	Vendeur	Membre de loge maçonnique, du *Mayflower Curling Club*, de la Croix-rouge canadienne.
Vern Glazebrook	Ingénieur adjoint	Membre de la *Dartmouth Fish and Game Association*, de la Croix-rouge canadienne.
Reg. MacWilliams	Ingénieur en chef	Donneur de sang à la Croix-rouge canadienne.
Vincent Currie	Opérateur	Deuxième vice-président, *Junior Board of Trade* d'Halifax; membre du *Toastmaster's Club* d'Halifax; secrétaire-trésorier du *Bluenose Chess Club;* membre de la Croix-rouge canadienne.
Bill Pitcher	Opérateur	Lieutenant des Cadets de l'armée, service des transmissions; ex-secrétaire, *Phalanx Fraternity;* secrétaire du local 1318, I.E.B.W.; directeur adjoint, *Halifax Youth Band;* président de comité, *Junior Board of Trade* d'Halifax.
VOCM, Saint-Jean (Terre-Neuve)		
Barbara J. Brooks	Bibliothécaire	Membre du *Theatre Guild;* membre du Conseil des étudiants du *Memorial College;* membre du comité social, *Arts and Sciences Society;* vice-présidente du club féminin du *Memorial College.*
John F. Dodge	Annonceur	Membre du *Theatre Guild.*
John W. Holmes	Annonceur	Membre du *Theatre Guild* et des *St. John's Players.*
James M. Murdoch	Directeur des programmes	Membre du club Lions et de la *St. Andrew's Society.*
Fred M. Ruggles	Comptable	Ex-maître, *St. Andrew's Masonic Lodge;* membre de la Croix-rouge canadienne.
Mengie Shulman	Directeur commecrial	Membre à vie, *Tasker Masonic Lodge;* ex-président, *Hebrew Congregation of Newfoundland;* membre du *Board of Trade* de Terre-Neuve, de la Société ambulancière Saint-Jean, de la *John Howard Society*, de la Croix-rouge canadienne; membre à vie du *Newfoundland Flying Club;* membre associé du mess des sergents, *Newfoundland Regiment.*

AFFILIATIONS DU PERSONNEL DES POSTES À DIVERSES SOCIÉTÉS—*Fin*

NOM	FONCTION AU POSTE	AFFILIATIONS
VOCM, SAINT-JEAN (TERRE-NEUVE) —*Fin*		
David V. Warren	Opérateur	Membre du *Theatre Guild.*
Sylvia Wigh	Annonceur et éditrice de programmes féminins	Membre du *Theatre Guild.*
Fred R. Woolridge	Annonceur	Membre du *Theatre Guild.*
CFNB, FREDERICTON (N.-B.)		
D. Malcolm Neill	Directeur général	Membre du club Rotary; secrétaire de l'Institut national canadien des aveugles; membre du conseil d'administration, *Victoria Public Hospital;* organise présentement une chambre de commerce; vice-président et directeur, *Fredericton Exhibition Ltd.;* membre de la *Canadian Cancer Society* et de la société ambulancière Saint-Jean; membre du conseil de direction, *N.B. Safety League;* donneur de sang régulier à la Croix-rouge; membre de la Société d'agriculture n° 34.
Jack T. H. Fenety	Directeur des programmes	Membre de l'exécutif, Armée du Salut; membre de la *Canadian Cancer Society*, de la Société ambulancière Saint-Jean, de la Société d'agriculture n° 34.
H. L. McFee	Directeur des ventes et de la propagande	Secrétaire-trésorier de l'Orchestre civique de Fredericton; ex-premier vice-président de la Légion canadienne.
George Mountain	Scripteur	Chef de groupe, Association des scouts.
CKMR, NEWCASTLE (N.-B.)		
R. J. Wallace	Directeur intérimaire	Maître-maçon, loge maçonnique; membre de l'Association du Corps d'aviation royal canadien.
P. A. Hansen	Opérateur-annonceur	Membre de l'Association du Corps d'aviation royal canadien.
B. L. Trevors	Opérateur de poste émetteur	Maître-maçon, loge maçonnique.
F. L. Haining	Opérateur-annonceur	Membre de la Légion canadienne et de l'Association du Corps d'aviation royal canadien.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. Robinson

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 1953

Exposé de la *Canadian Weekly Newspapers Association*

Déclaration pour le compte de la station radiophonique CFRB, de Toronto

TÉMOINS:

M. W. H. Cranston, président du comité parlementaire de la *Canadian Weekly Newspapers Association;* Me Harry Sedgwick, avocat de CFRB, Toronto; et Me Joseph Sedgwick, Q.C., Toronto.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 30 avril 1953.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. W. A. Robinson, sauf pour une période durant laquelle le vice-président, M. Pierre Gauthier, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Boisvert, Carter, Dinsdale, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens, Î. P.-É.*), McCann, Riley et Robinson.

Aussi présents: De la *Canadian Weekly Newspapers Association:* M. W. H. Cranston, président du comité parlementaire de l'Association, et M. W. E. McCartney, directeur-gérant.

M. Cranston est appelé et présente l'exposé de la *Canadian Weekly Newspapers Association;* puis, assisté de M. McCartney, il répond aux questions qui lui sont posées à ce sujet.

Le témoin est remercié et se retire.

A 5 h. 50 de l'après-midi, la séance est suspendue jusqu'à 8 h. 30 du soir.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 8 h. 30 du soir, sous la présidence de M. W. A. Robinson.

Présents: MM. Beaudry, Boisvert, Carter, Dinsdale, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Goode, Hansell, Henry, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, MacLean (*Queens, Î. P.-É.*), McCann, Riley et Robinson.

Aussi présents: Me Harry Sedgwick et Me Joseph Sedgwick, Q.C., avocats représentant le poste CFRB, de Toronto.

Me Harry Sedgwick présente une déclaration écrite en réponse à certaines allusions faites au Comité par M. Coldwell le 19 avril 1953; il est interrogé.

Me Joseph Sedgwick porte brièvement la parole, et propose certaines modifications à la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936.

Les témoins sont remerciés et se retirent.

Il est convenu,—qu'un fonctionnaire attitré du ministère des Transports, et M. Dunton, président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, devront être présents à la prochaine séance du Comité.

A 10 h. cinq du soir, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 5 mai, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

Le 30 AVRIL 1953,
3 h. 30, p.m.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Cet après-midi, nous avons avec nous M. W. H. Cranston, propriétaire du *Midland Free Press Herald,* et président du comité parlementaire de la *Canadian Weekly Newspapers Association;* aussi M. W. E. McCartney, directeur-gérant de cette même Association.

Si je comprends bien, M. Cranston va présenter un exposé au Comité il en fera circuler des copies.

M. Cranston publie un excellent hebdomadaire dans ma propre ville. Je l'invite donc à nous parler au nom de l'Association qu'il représente, car c'est pour l'entendre que nous étions convenus de nous réunir cet après-midi.

M. W. H. Cranston, propriétaire de la *Midland Free Press,* et président du comité parlementaire de la *Canadian Weekly Newspapers Association,* est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, j'ai à ma droite M. McCartney qui est à la fois secrétaire et chef de notre Association. Je représente moi-même l'Association en qualité de président de son comité parlementaire, et c'est à la demande de notre conseil d'administration que je comparais devant vous.

Notre but, messieurs, en venant ici n'est pas d'exercer une forme quelconque de pression organisée. Nous allons poser des questions, plutôt qu'exiger des réponses.

Loin de nous la pensée de vous faire croire que les opinions émises dans notre mémoire rallient l'unanimité des suffrages des cinq cent trente membres de la *Canadian Weekly Newspapers Association.* Chacun des membres de notre Bureau de direction a approuvé notre exposé, et ce bureau se compose de directeurs de journaux venus des quatre coins du pays. Cependant, nul doute que divers membres de l'Association en général doivent différer d'opinion avec nous.

En outre, les vues que nous allons exposer sont celles de la *Canadian Weekly Newspapers Association,* et de cette Association seule. Notre mémoire n'est le fruit ni de consultations ni d'une collaboration quelconque. Nous osons même dire que, si vous donniez suite aux idées énoncées, notre situation financière en tant que propriétaire de journaux pourrait bien empirer au lieu de s'améliorer.

Vous avez devant vous des propriétaires de journaux indépendants; et nous allons vous parler comme nous le faisons dans les colonnes de nos éditoriaux, en toute liberté. Cette liberté sera même si grande que nous ne sommes pas sûrs qu'un seul membre du Comité ici présent endossera ne fût-ce qu'une partie des vues exposées.

Depuis quelques mois déjà, nous nous faisons un devoir d'étudier les déclarations de principes en matière de radio et de télévision qu'ont formulées quelques-uns d'entre vous, messieurs, et d'autres porte-parole des partis que vous représentez. Ces déclarations étaient de nature à faire réfléchir, mais n'ont peut-être pas provoqué, dans le grand public, l'intérêt qu'elles méritent.

Les problèmes dont vous traitiez sont d'envergure, non seulement au point de vue financier, mais aussi au point de vue politique. Et nous employons ce dernier terme dans son sens le plus large.

Nous n'avons nullement l'intention de nous aventurer aujourd'hui sur le terrain de la partisannerie. Nos membres sont de toutes les opinions, et nous n'en risquerons aucune sur la question de savoir quel parti va probablement, ou devrait, remporter la victoire aux prochaines élections.

A la veille de ces élections, nous dirons toutefois que les principes débattus ici sont dignes de la plus grande publicité, et que tout organisme civique,—y compris l'association des rédacteurs de journaux,—a non seulement le droit mais le devoir de les étudier et de faire connaître ses avis sur le sujet.

Cela posé, et sans oublier que tout rédacteur qui se hasarde dans le domaine des ondes aériennes s'attaque à un élément étranger,—les Grecs distinguaient en effet trois éléments de base: le feu, l'eau et l'air, et je crois pouvoir dire qu'en général les rédacteurs de journaux sont moins familiarisés avec l'air qu'avec le feu ou l'eau, ou peut-être même avec une combinaison des deux...

Vous avez sous les yeux le texte imprimé de notre mémoire que je me permets de vous lire:

Pour les douze mois devant se terminer le 31 mars 1954, le ministre des Finances, au nom du Gouvernement du Canada, a prévu des dépenses de recettes fiscales de près de quatre milliards et demi de dollars.

C'est comme si chaque Canadien,—homme, femme et enfant,—versait plus de $300.

Près de la moitié de cette somme est un sage placement pour fins de protection; et une grande partie du reliquat assurera le fonctionnement d'utiles services fédéraux.

Il semble néanmoins évident, cette année, que nos représentants à Ottawa sont soucieux d'obtenir pour leurs commettants certaines réductions fiscales. Pourquoi alors, en tant que nation, ne profiterions-nous pas de l'occasion pour passer au crible la ligne de conduite qui nous achemine vers une hausse rapide de dépenses en matière de divertissements publics?

Lorsque Radio-Canada fut constituée en société par le Parti conservateur en 1932, la déclaration de principes qui précéda les premiers octrois pour fins d'immobilisations portait que l'exploitation de cette entreprise d'information publique se ferait sur un pied d'étatisation parce que

(1) les postes et réseaux, de propriété et d'exploitation privée, ne pouvaient desservir équitablement un pays où de vastes territoires peu peuplés rendaient improfitable l'entreprise pour des exploitants particuliers, et que

(2) la propriété et l'exploitation publique d'un nombre restreint de "postes-clés" conjugés en un ou plusieurs réseaux nationaux sauvegarderaient l'intérêt national en protégeant la liberté de parole et en favorisant l'impartialité de l'information journalistique.

Il fut aussi question du besoin d'instituer chez nous un réseau soustrait aux grandes influences commerciales du pays voisin, et pouvant devenir un facteur d'unité nationale. Cependant, la T.S.F. fut essentiellement représentée par les tenants de l'étatisation comme une utilité publique de premier plan, dont il serait imprudent d'abandonner la régie à des particuliers.

Le fameux concept d'utilité

Plusieurs propriétaires de journaux et de magazines canadiens mirent judicieusement en relief le concept d'"utilité publique" de la radio. Ils auraient été les premiers à protester contre une ingérence du gouvernement dans le domaine de la presse sous prétexte de procurer à toutes les parties du Canada un service équitable de nouvelles et de renseignements, et aussi pour sauvegarder l'unité nationale; mais ils n'élevèrent aucune objection, bien plus ils prêtèrent activement leur concours, lorsqu'il s'agit d'engager des millions de dollars publics dans l'entreprise radiophonique.

Nous ignorons quelle proportion de l'opinion fut favorable au projet. Du moins, parmi les directeurs de journaux qui appuyèrent l'étatisation de la T.S.F., il y en a qui virent dans un réseau d'exploitation publique un concurrent beaucoup moins redoutable, au point de vue publicitaire, que le radiodiffuseur privé, plus alerte et à l'affût de recettes. De fait, bon nombre de propriétaires de revues et de journaux préconisèrent un régime de propriété et d'exploitation publiques de la radio canadienne, avec mise au ban de toute réclame. Ces mesures servaient bien la bourse de leurs parrains.

En ces dernières années, et surtout depuis la publication des constatations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des sciences, des lettres et des arts au Canada, une nouvelle "justification" a été dressée en faveur de l'activité croissante de l'État dans le domaine de l'exploitation des ondes. Et cette nouvelle attitude était naturellement un atout de plus dans le jeu des propriétaires de journaux, désireux de sauvegarder leurs recettes commerciales aux dépens des contribuables.

Un néologisme: la culture

Le mot d'ordre des "publicains" de la radio est "la culture",—en lettres majuscules. (Qu'est-ce que la culture? ... Nous en savons peu de chose, tout en y prétendant beaucoup. Et nos aspirations sont à la mesure de notre ignorance.) Ces gens obéissent à l'impulsion reçue de milieux directement ou indirectement associés à notre T.S.F. nationale; ils sont d'ailleurs encouragés par la tribune libre de la presse urbaine. Aussi clament-ils à qui veut les entendre que le mercantilisme effréné qui sévit aux États-Unis est une menace pour notre pensée nationale, et que nous ne sauverons au Canada le vrai visage de notre culture qu'en engouffrant dans l'entreprise radiophonique d'État une forte part de notre avoir.

Ces soi-disant arbitres de la culture nationale ont fait de la radio d'État leur principal argument, surtout,—bien que ce ne soit peut-être pas la seule raison,—parce qu'il s'agit d'une entreprise *publique*, qui n'a pas besoin de compter, pour vivre, sur l'écoulement de ses produits, et dont on a beau jeu de vouloir faire un baromètre de nos progrès artistiques en matière de divertissements publics.

Dans la propagation de ces idées, nous reconnaissons que la presse canadienne, tant hebdomadaire que quotidienne, a gravement manqué à évaluer en toute objectivité, comme elle l'aurait dû, le pour et le contre des propositions faites. Nous songions plus à épargner nos sous qu'à protéger les intérêts de base de nos compatriotes,—intérêts non seulement financiers, mais politiques.

Coup d'œil en arrière

La *Canadian Weekly Newspapers Association* ne présenta pas d'exposé à la Commission Massey sur la question de l'exploitation, par l'État, des moyens d'information publique, et la *Canadian Daily Newspapers Association* traita surtout, dans son propre mémoire, du danger qu'offrait pour la presse le fac-similé radiophonique.

Depuis près d'un demi-siècle, les directeurs de nos périodiques, ainsi que la majorité de nos députés et de leurs commettants, se contentent d'éluder soigneusement les grandes questions que soulèvent la propriété et le subventionnement, par l'État, d'une entreprise d'information ayant pour premier but de procurer des divertissements au public.

Mais maintenant qu'avec l'approbation tacite du Gouvernement, et sous d'aguichants prétextes de culture nationale, la Société Radio-Canada se propose d'engager plusieurs autres millions de notre argent dans la télévision d'État, il est grand temps peut-être de nous demander comment nous en sommes venus là.

Questions brûlantes

Y a-t-il un pied valable de comparaison entre les utilités publiques, telles qu'une entreprise d'exploitation de l'énergie électrique ou un chemin de fer national, et une entreprise radiophonique?

Posé le principe de l'allocation nécessaire, par l'État, des canaux de radiodiffusion à cause de leur caractère restreint, et posé aussi le principe de la signature indispensable d'une convention internationale, quelle est la raison de base qui milite en faveur de l'étatisation de la propriété et de l'exploitation des postes radiophoniques?

L'effort que nous faisons pour "fondre" en une seule les conceptions politiques et économiques de Grande-Bretagne et des États-Unis nous justifie-t-il d'afficher, en radiodiffusion, une attitude qui semble être un moyen terme entre le monopole d'État anglais et l'entreprise privée des Américains?

Si on leur conférait dès aujourd'hui, soit isolément soit collectivement, un pouvoir analogue, les postes privés ne seraient-ils pas en mesure de desservir tout le pays d'une manière aussi satisfaisante que les postes de propriété publique? Et ne seraient-ils pas prêts à le faire?

En quoi la T.S.F., comme organe d'information publique, diffère-t-elle de la presse nationale, journaux et revues? Si nous reconnaissons à l'État le droit de s'ingérer dans un domaine, pourquoi pas dans l'autre?

Pourquoi croyons-nous que la T.S.F. exerce au Canada une plus grande influence culturelle que nos magazines ou nos journaux? Ces derniers diffusent cependant une plus forte proportion de matière culturelle et instructive d'intérêt national que nos postes radiophoniques d'État, et ce, sans bénéfice de régie ou de subventions publiques.

Notre Office national du Film réalise des bandes cinématographiques commanditées par le Gouvernement, mais estimons-nous nécessaire pour autant d'exploiter sur un pied public un réseau de salles de cinéma où toute la population puisse assister à la représentation de ces films? Pourquoi pas?

Nous dépensons des centaines de milliers de dollars du contribuable pour assurer le fonctionnement d'organismes de publicité, et le succès de campagnes de publicité, du Gouvernement; or, pensons-nous pour autant qu'il soit besoin d'éditer sur un pied public des journaux et des magazines pouvant diffuser cette réclame et cette publicité, en sorte que tous les citoyens y aient accès? Pourquoi pas?

Confiance privée, confiance publique

Selon toute apparence, nous nous remettons du soin des divertissements, de la culture et de la publicité du Gouvernement à certains organes d'information publique exploitée par des particuliers, mais n'osons le faire lorsqu'il s'agit de la radio. Pourquoi? Les propriétaires de nos postes privés de T.S.F. s'adonneraient-ils à une activité subversive? Sont-ils préjugés ou en quelque manière indignes de confiance? Nous laissons l'initiative privée libre de construire des cinémas et de publier des revues ou des journaux, quotidiens et hebdomadaires, dont les auteurs du rapport Massey affirment qu'ils exercent peut-être l'influence la plus prépondérante sur la pensée et l'orientation du peuple canadien. Mais nous nous refusons, semble-t-il, à céder les ondes radiophoniques à l'initiative privée!

Nous ne nous bornons pas à montrer par notre attitude que, selon nous, nos radiodiffuseurs privés seraient beaucoup moins dignes de confiance que nos rédacteurs et nos cinéastes, mais nous avons l'air de trouver que la propriété et l'exploitation publiques ne sont pas encore assez. En vue d'assurer à la radio d'État un rendement culturel satisfaisant, nous ne nous contentons pas d'exploiter, mais tenons de plus à subventionner la T.S.F., tant publique que privée, à même les deniers de l'État. Et ces subventions nous coûtent plusieurs millions de dollars par an.

En réalité, quelques-uns d'entre nous en sont venus à la conclusion que nos placements culturels sont en raison directe du déficit d'exploitation de notre réseau national.

La culture n'est rien d'autre que le développement intellectuel obtenu par le travail de l'esprit, c'est-à-dire grâce au concours effectif de l'individu. Croyons-nous alors, sincèrement, que cette culture est une espèce de maladie contagieuse que nos Canadiens pourraient contracter si on les exposait à l'influence de la radio nationale? Nul doute qu'une organisation des réalisations musicales, littéraires, dramatiques, et des autres œuvres de nos artistes, crée l'atmosphère de véritable culture où évoluent les vedettes de nos programmes. Mais dans quelle mesure le public a-t-il le devoir de procurer à ces œuvres des auditoires à grand renfort de subventions, on peut se le demander.

Les frais augmentent

Jusqu'à tout récemment, notre réseau national faisait à peu près ses propres frais, grâce aux recettes commerciales et aux droits de licence. Le problème financier n'était pas grave, et l'on accordait peu d'attention aux considérations fondamentales.

Cependant, avec l'avènement de la télévision, nous ne pouvons plus nous en tenir, pour ce qui est de l'expérimentation radiophonique nationale, à des prévisions d'un million ou deux par an. Il ne s'agit plus d'un spectacle isolé, mais d'une multitude de spectacles les plus sensationnels, les plus variés; et les dépenses d'établissement et de personnel seront également fabuleuses.

Au coût de quelque dix millions de dollars, des postes publics de TV seront érigés dans au moins six des principales villes du pays, avec monopole des ondes urbaines.

Et l'argent voulu pour tenter cette vaste expérience dans le domaine récréatif sera fourni, du moins en partie, par la population des diverses régions du pays. Y contribueront tous ceux qui peuvent se payer un télérécepteur de $500 après avoir acquitté leur impôt sur le revenu, et aussi tous ceux qui en sont incapables. Tous les citoyens seront taxés, aussi bien ceux qui habitent un secteur hors de portée des ondes, que ceux qu'atteint le rayonnement de la télévision.

On parle beaucoup moins, à présent, de la TV comme d'une utilité publique pour tout le pays; on se préoccupe moins de la question du service uniforme et également satisfaisant à procurer aux diverses régions. Au prix de plusieurs centaines de dollars le télérécepteur, et d'un à plusieurs millions de dollars l'émetteur et le studio d'émission, la télévision est quelque chose qui, pour le moment, dépasse nos moyens à tous, et dont même plus de la moitié d'entre nous n'auront pas les moyens de jouir avant plusieurs années.

Culture urbaine

On admet sans ambages que les monopoles urbains constitués par la TV d'État visent d'abord et presque exclusivement les divertissements,—les spectacles qui amusent la population. Et cette attitude a pour principe que, si nous voulons promouvoir et défendre la culture nationale, il faut faire en sorte que l'esprit urbain, apparemment plus perméable aux influences ne puisse devenir la proie du mercantilisme effréné qui infeste toutes les réalisations de la TV américaine. Cependant, dans au moins un des deux centres du Canada où la télévision publique fonctionne déjà, les sondages d'opinion ont révélé que la plupart des téléspectateurs syntonisent tantôt l'un tantôt l'autre de deux postes des États-Unis; et ce fait est confirmé par la réduction à laquelle on a eu recours récemment des tarifs de réclame de la TV à Radio-Canada, pour essayer de mousser la vente des émissions commerciales.

La *Canadian Weekly Newspapers Association* reconnaît que la culture urbaine est plus pauvre que celle des centres ruraux; elle a donc plus besoin d'être encouragée. Mais pourquoi devrions-nous prélever de nouveaux impôts pour lui venir en aide, à l'heure même où les centres peu populeux que nous habitons sont visiblement livrés en grande partie aux ravages plus ou moins anticulturels de la télévision privée?

Il y a, à Radio-Canada même, des hauts fonctionnaires qu'épouvante passablement la décision du Gouvernement d'engager dix millions de dollars, durant les cinq années qui vont suivre, dans l'entreprise nationale d'exploitation de la télévision et de la T.S.F.! Des membres du personnel de Radio-Canada estiment que le Gouvernement ferait bien de renoncer à ce projet, et de laisser les exploitants particuliers assumer les risques du développement de la télévision qui est une nouvelle forme de divertissement. Ils prévoient des complications dans l'aventure, des maux de tête pour nous, et surtout d'immenses déficits au cours des années à venir.

Divertissements ou défense?

Comme beaucoup de nos compatriotes, ils ne voient pas comment le pays serait justifié d'affecter un milliard aux divertissements publics, alors que les projets de défense exigent déjà près de la moitié de nos économies, et qu'elles continueront de le faire indéfiniment, autant qu'on peut prévoir.

Ils ne sont pas plus que nous d'avis que les préparatifs de guerre doivent entraver l'avancement culturel du pays. Cependant, nous n'estimons pas davantage,—loin de là,—que l'exploitation par l'État de la radio et de la TV soit un facteur aussi puissant qu'on voudrait nous le faire croire de progrès culturel national.

Jamais, dans l'histoire des peuples, la vie culturelle d'aucune entité ethnique n'a eu besoin, pour progresser, que l'État en assume jalousement toute la direction.

Le destin d'une nation n'a rien à voir avec les pourvoyeurs de divertissements publics, sauf lorsque ces pourvoyeurs sont les dirigeants de la nation eux-mêmes. De fait, quand un Gouvernement commence à faire les frais des spectacles, les électeurs sont en droit de se demander si les autorités publiques ne commencent pas à manquer de pain.

Si l'on invitait demain les électeurs du Canada à un plébiscite où ils dussent choisir entre une réduction de 10 millions de dollars dans leur impôt fédéral ou le prélèvement de la même somme pour fins d'expansion de la radio et de la TV d'État, ce plébiscite ne saurait donner qu'un résultat.

Mais s'arrêter aux considérations financières et culturelles, c'est toucher seulement à la périphérie du problème. Ces considérations entrent certes en ligne de compte, mais ne doivent pas faire oublier l'essentiel.

Le nœud du problème

Comment les représentants de notre peuple et leurs commettants accueilleraient-ils une proposition voulant que le Gouvernement fédéral fonde deux revues ou journaux nationaux, l'un en français, l'autre en anglais, qui seraient distribués gratuitement à tous les citoyens, ou bien encore, dont tous les citoyens devraient faire les frais en versant un supplément d'impôt sur le revenu, mettons d'un p. 100?

Il est fort probable, Dieu merci, qu'électeurs et mandataires se riraient ouvertement d'une telle mesure. On argumenterait que de pareilles méthodes n'ont pas leur place dans une démocratie; nous nous en remettons à la presse privée, non subventionnée et livrée à la concurrence, du soin de disséminer l'information publiable. A plusieurs reprises, nos gouvernants ont préconisé

cette manière d'agir et, depuis quelques mois, ont loué l'impartialité et la compétence avec lesquelles la presse nationale s'acquitte de ses fonctions comme organe de renseignements, comme véhicule d'instruction et de culture.

Au vrai, certains de ces gouvernants se sont montrés moins enthousiastes depuis quelques semaines, lorsqu'il s'est agi d'évaluer l'impartialité et la compétence des directeurs d'un réseau radiophonique aux destinées duquel eux-mêmes président par l'intermédiaire du Parlement.

A notre sens, plusieurs des griefs formulés contre Radio-Canada, que l'on a accusée de partialité dans ses reportages et le choix des commentateurs, étaient sans fondement. En général, le Gouvernement a fait preuve, au cours des années, d'une sage parcimonie dans l'utilisation des ondes pour des fins partisanes. Sous ce rapport, on peut dire que les principes auxquels obéit la T.S.F. canadienne sont au-dessus de tout reproche. En réalité, Radio-Canada a accompli sa tâche presque aussi bien qu'aurait pu le faire l'entreprise privée, mais ce, au prix de plusieurs millions de dollars de l'argent du contribuable, argent qui, si on ne l'avait pas prélevé sur les salaires hebdomadaires, aurait probablement été utilisé, par nos citoyens eux-mêmes, à des fins nationales plus durables que celles des divertissements.

Une puissance du mal

Mais avons-nous bien mesuré la puissance, pour le mal et pour le bien, de cet organe colossal d'information érigé de main d'homme, qui s'alimente à même le trésor public, et a nom T.S.F. et télévision?

Si le gouvernement depuis 15 ans n'use qu'avec réserve des réseaux de Radio-Canada, et laisse à la Société presque autant de latitude que le public en associe d'ordinaire avec la notion d'entreprise privée, quelle assurance avons-nous que cette ligne de conduite serait maintenue, advenant l'accession d'un autre parti au pouvoir?

Après avoir passé en revue les chefs de file politiques des dix capitales provinciales du pays, y a-t-il un seul membre du présent Gouvernement qui oserait se dire prêt à confier la régie de la radio et de la TV à l'un quelconque d'entre eux, ou à tous ces dix personnages ensemble? Le parti au pouvoir est porté naturellement à conclure que ce qui vaut pour lui vaut pour la nation.

La T.S.F. de propriété et d'exploitation privées est disposée à vendre ses périodes d'émissions... fût-ce aux Libéraux! Mais quand il s'agit de la radio et de la TV de propriété publique, c'est autre chose.

Vous m'objecterez que toute prostitution de cette "utilité" publique pour des fins de partisannerie politique soulèverait dans le peuple de grandes protestations; que l'on peut compter sur le Parlement pour maintenir l'équilibre.

Ne serait-il pas plus ou moins facile d'altérer peu à peu le type du commentateur engagé par Radio-Canada, de changer le personnel au micro, de reviser lentement mais sûrement la formule qui gouvernait jusqu'ici l'allocation des périodes libres aux orateurs politiques? Qui nous protégerait contre un tel danger—la radio d'État ou la Législature? Si quelqu'un élevait alors la voix, ce serait les propriétaires de revues et de journaux.

Le sentiment général

En ces dernières semaines, les membres de la *Canadian Weekly Newspapers Association* ont interviewé à Ottawa, plusieurs des principaux hommes d'État, appartenant aux divers partis. Nous n'avons pas été bien surpris d'apprendre qu'ils verraient d'un mauvais œil un retour à l'initiative privée dans le domaine de la radio et de la TV. Ils croient que la T.S.F. doit continuer d'être exploitée sur un pied public. Mais sommes-nous sûrs que tous les partis favoriseraient le même régime?

La *Canadian Weekly Newspapers Association* estime que la Société Radio-Canada peut continuer de rendre d'utiles services en tant qu'organisme de régularisation; peut-être est-elle en mesure, par exemple, de "monter" des programmes radiophoniques d'intérêt culturel pour le compte des divers ministères de l'État, tout comme l'Office national du Film, qui rend les mêmes services dans une autre sphère. Débité à ces divers ministères, le coût de réalisation de pareils programmes représenterait alors une juste partie de leur budget de publicité.

Mais étant donné les lourds dégrèvements fiscaux à long terme qui s'imposeront pour fins de défense, étant donné les difficultés et dépenses courantes que suscite l'exploitation publique de la télévision, et, surtout, quand on considère la menace virtuelle que présente l'étatisation d'un organe d'information publique pour la liberté de pensée et d'action individuelle, il semble que le Gouvernement serait bien inspiré de reviser ses méthodes actuelles.

Une régie peut s'exercer sur la radio et la TV sans étatisation, puisque d'aucuns tiennent tant à la régie. Le présent régime en matière de licences offre toutes les précautions nécessaires. Mais grâce à la propriété et à l'exploitation privées, l'équilibre se maintient, sans qu'on ait lieu de craindre que la régie publique ne serve éventuellement les fins de la partisannerie.

Soit en matière de radio ou de télévision, il est aisé, et même sage, de n'autoriser que modérément l'exploitation et la propriété de chaînes ou réseaux, comme d'ailleurs à l'égard de tout véhicule d'information publique.

Mais selon nous un sens civique éclairé est encore une bien meilleure sauvegarde de l'intérêt, des mœurs et de la culture "publics" (si l'on nous passe l'expression), que les prescriptions des législateurs les plus avertis.

On n'opère pas de prodiges avec des lois ou une campagne de presse, ni même avec une diète culturelle de confection publique, où tous les mets sont bien arrosés de subventions et sont offerts, quatorze heures par jour, sur un réseau national.

La foule des électeurs n'a et ne peut avoir une culture intellectuelle et artistique supérieure à la somme des cultures individuelles mises ensemble. Et le meilleur moyen de relever le niveau de culture de chaque électeur en particulier, au cours des années, est d'agir par voie d'organes d'information dont l'exploitation aux mains d'entrepreneurs privés, en fait en tout temps de dociles instruments auprès du public.

(Le vice-président occupe le fauteuil.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Cranston.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Et maintenant, messieurs, vous pouvez poser des questions.

M. Riley:

D. Voilà un exposé intéressant, et je dois vous féliciter de la façon dont vous l'avez présenté. Cependant, c'est une jolie pièce de condamnation, et je me demande si les idées exprimées rallient bien les suffrages des membres de votre Association. Je vous pose la question parce que je connais plusieurs propriétaires d'hebdomadaires, et je m'étonne de les voir endosser un mémoire portant une telle condamnation de Radio-Canada. Vous dites que la chose a été préparée par un comité parlementaire de la *Canadian Weekly Newspapers Association*?—R. Le texte en a été unanimement approuvé par le conseil d'administration de l'Association, comme devant être présenté à votre Comité. Mais, je l'ai dit au début de mes remarques et je le répète, nous ne prétendons pas que les vues énoncées rallient les suffrages de tous nos membres, parce que ces derniers professent les opinions les plus diverses. Nul doute que certains membres de votre connaissance différeront d'avis. Je tiens à souligner toutefois

que nous ne condamnons pas la Société Radio-Canada dans cet exposé. Je crois avoir bien élucidé ce point. Nous demandons seulement une revision du code de règlements à l'égard des organes d'information publique. Nous avons dit qu'à notre sentiment la Société Radio-Canada s'était tirée assez bien d'affaires.

D. A mon avis, le mémoire porte condamnation de la Société en tant que telle, et non de ses fonctionnaires; on s'attaque au principe directeur de tout l'organisme. Vous dites que la chose a été préparée par votre comité parlementaire.—R. Monsieur le président, je n'entends pas faire une déclaration à ce propos. J'ai dit que le texte avait été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Association, comme l'indique la mention imprimée en tête.

D. Ce texte a-t-il été distribué aux membres de la *Canadian Weekly Newspapers Association* avant d'être présenté ici? Vos membres ont-ils eu l'occasion de l'examiner avant sa présentation?—R. Des mémoires comme celui-ci, devant être présentés au Gouvernement, sont le fruit d'une collaboration; y collaborent les membres du conseil élus annuellement, au nombre de trente-deux, et qui représentent les diverses provinces du Canada. Voilà la manière ordinaire de procéder.

D. Je suppose que beaucoup de vos membres n'ont pas vu le mémoire?—R. En général nos membres l'ont discuté; mais je n'ose affirmer que tous l'ont lu.

D. Je vais me contenter de quelques questions, mais votre exposé est plus ou moins renversant. Combien de membres de votre Association ont vu ce texte, selon vous? Vous représentez ici la *Canadian Weekly Newspapers Association* n'est-il pas vrai?—R. C'est juste.

D. Combien de vos membres ont lu ce texte, pensez-vous?—R. Je ne puis répondre à cette question. Il est écrit en tête que ce texte a été approuvé par le conseil d'administration, car c'est ainsi qu'on fait d'habitude pour les mémoires de l'Association. J'ai dit très clairement au début qu'à mon avis le texte ne ralliait pas les suffrages de tous nos membres. D'aucuns ont des opinions différentes.

D. Représente-t-il les vues de votre comité parlementaire?—A. Il n'aurait pas recueilli leur approbation s'il ne représentait pas les vues de la majorité des membres de notre comité parlementaire.

D. Votre comité parlementaire est-il représentatif des différentes régions? De combien de membres se compose-t-il?—R. Je trouve étrange cet interrogatoire.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Riley veut seulement savoir combien de membres de votre Association ont lu ou discuté le mémoire.

Le TÉMOIN: Il a été approuvé à l'unanimité par le conseil, tel que je l'ai présenté ici.

M. Riley:

D. A-t-il été approuvé par votre comité parlementaire?—R. Par tous les membres du conseil de l'Association, et aussi par ceux du comité parlementaire.

D. De combien de membres se compose votre conseil?—R. Trente-deux.

D. Ce conseil est-il représentatif de tout le Canada?—R. Oui, de tout le pays.

D. Les membres sont-ils élus sur un pied régional?—R. Ils sont élus sur un pied régional.

D. Tous les membres de votre conseil ont-ils examiné ce mémoire?—R. Oui, ils l'ont tous lu avant de donner leur approbation.

D. Mais tous les membres de l'Association ne l'ont pas lu?—R. A mon avis, beaucoup de membres de l'Association l'ont lu, mais je ne puis répondre à cette question. Je l'ignore.

D. Qui est l'auteur de l'exposé?—R. Je ne crois pas que cela doive nécessairement être révélé. La chose a été rédigée au nom de la *Canadian Weekly Newspapers Association* par des membres de l'Association, en dehors de toute collaboration étrangère à notre organisme; elle est l'œuvre de rédacteurs de journaux qui font partie de notre Association.

D. Je ne veux pas que vous vous mépreniez sur le sens de mes paroles, mais certains rédacteurs d'hebdomadaires de ma connaissance professent des vues autres que celles qui sont exposées dans ce mémoire.—R. Je n'en doute pas.

D. Et voilà pourquoi je tiens à savoir dans quelle mesure les opinions énoncées sont effectivement celles de la *Canadian Weekly Newspapers Association.*—R. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit. Le Conseil de l'Association se compose de 32 membres qui, en séance convoquée à Ottawa le 24 février, ont entendu lecture du mémoire et l'ont adopté à l'unanimité. J'ajouterai que les membres de la direction, les conseillers et les présidents de comités qui composent le conseil d'administration, sont élus chaque année par vote populaire lors de notre réunion annuelle. Les opinions de ces messieurs sont considérées comme approuvées avant l'élection de ceux-ci au conseil.

M. Fulton:

D. Ainsi que cela se fait dans toutes les associations?—R. Oui. Ils sont les porte-parole de quelque 534 membres, car nous avons une très longue liste de conseillers.

M. Riley:

D. Au deuxième alinéa de la page 9, je lis ce qui suit: "Des membres du personnel de Radio-Canada estiment que le Gouvernement ferait bien de renoncer à ce projet, et de laisser les exploitants particuliers assumer les risques du développement de la télévision, qui est une nouvelle forme de divertissement."

Plus haut, vous aviez fait cette observation: "Il y a, à Radio-Canada même, des hauts fonctionnaires qu'épouvante passablement la décision du Gouvernement d'engager dix millions de dollars, durant les cinq dernières années qui vont suivre, dans l'entreprise nationale d'exploitation de la télévision et de la T.S.F."

Et deux alinéas plus bas, vous revenez à la charge: "Ils ne sont pas plus que nous d'avis..." Je présume que vous faites toujours allusion aux hauts fonctionnaires de Radio-Canada dont il a été question... "Ils ne sont pas plus que nous d'avis que les préparatifs de guerre doivent entraver l'avancement culturel du pays"

Vous dites que ce sont là les vues de la plupart des hauts fonctionnaires de Radio-Canada?—R. J'ai dit de quelques-uns.

M. HANSELL: Une question de règlement. Allons-nous sauter d'un point à un autre dans notre interrogatoire, ou si nous suivrons une méthode quelconque? J'attendais que M. Riley ait obtenu les renseignements désirés sur le nombre de membres de la *Canadian Weekly Newspapers Association* qui ont été mis au courant du mémoire. Mais nous avons passé à un sujet tout différent. J'aimerais revenir au sujet précédent; je n'ai qu'une ou deux questions, mais ainsi l'enchaînement serait plus logique.

M. RILEY: J'approuve entièrement cette façon de procéder.

M. KNIGHT: J'avais le droit, n'est-ce pas, de poser une question?

Le VICE-PRÉSIDENT: La même chose pour M. Fleming.

M. KNIGHT: Une question de procédure. Selon moi, M. Hansell a raison. Nous discutons actuellement l'origine du mémoire et qui en porte la responsabilité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Voyons d'abord l'origine du mémoire, et ensuite nous passerons à autre chose.

M. KNIGHT: J'ai une question là-dessus.

M. Knight:

D. Suis-je en droit de supposer que ce mémoire est surtout l'œuvre d'un seul? Peu m'importe qui il est. Je l'ignore, je n'en ai pas la moindre idée, mais cela n'est-il pas vrai?—R. La rédaction définitive de tout texte est généralement l'œuvre d'un seul homme, mais je ne crois pas commettre d'indiscrétion en ajoutant que l'ensemble du mémoire a été préparé en collaboration par à peu près cinq de nos membres.

D. Vous conviendrez, je le présume, que les vues exposées ici sont difficilement imputables à cinq auteurs.

Le VICE-PRÉSIDENT: Dans la suite, le mémoire a été lu et approuvé par les 32 membres du conseil.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. GOODE: C'est donc l'œuvre de 32 personnes, et non de 5.

Le TÉMOIN: En effet.

M. KNIGHT: A mon avis, c'est surtout l'œuvre d'un seul, qui a une grande influence sur l'esprit de ses collègues du conseil.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Knight, le témoin a dit cinq personnes; puis, le mémoire fut approuvé par les trente-deux membres du conseil.

M. FLEMING: On peut juger de la mentalité des 31 autres si un seul exerce une telle influence sur l'esprit de tous.

Le VICE-PRÉSIDENT: Mais, monsieur Fleming...

M. FLEMING: Cela jette un jour cru sur la mentalité des trente et un autres, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le témoin a dit que c'était l'œuvre de cinq membres, qui avaient travaillé en collaboration, puis que la chose avait été discutée et approuvée par les 32 membres du conseil.

Le TÉMOIN: Ils ont lu le mémoire en détail.

M. Knight:

D. Ont-ils suivi la méthode de M. Hansell, et étudié la chose point par point, ou s'ils ont simplement parcouru le texte et donné une approbation générale?—R. A mon avis, nous nous éloignons du sujet. Il s'agit d'étudier les vues et opinions de l'Association, et non la genèse du mémoire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Cranston, les membres du Comité s'intéressent à la question de savoir qui a lancé les opinions émises dans le présent mémoire.

Le TÉMOIN: Ce sont les opinions de la *Canadian Weekly Newspapers Association,* et elles ont reçu l'assentiment du conseil de l'Association.

Le VICE-PRÉSIDENT: En somme, d'après les réponses que vous avez faites aux questions de M. Riley, il est clair que tous vos membres n'ont pas pris connaissance de cet exposé.

Le TÉMOIN: Je ne sais combien au juste en ont pris connaissance.

Le VICE-PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Hansell.

M. Hansell:

D. Pouvez-vous donner une assurance relative que les vues exposées dans votre mémoire sont celles de tous les directeurs d'hebdomadaires du pays?—R. Monsieur le président, je ne sais vraiment pas comment répondre à cette question, sinon que nous avons suivi la procédure ordinaire à l'égard de la

présentation des exposés au Gouvernement. Le conseil d'administration a approuvé le texte à l'unanimité, et les 32 membres de ce conseil représentent toutes les provinces du Canada. Puisqu'ils ont donné leur assentiment, j'en conclus que cet exposé rallie les suffrages de tous. Je n'ai pas la preuve de ce que j'avance, mais je le présume.

D. Il est probable que vous avez raison. Et maintenant, monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose à titre d'observation. Je m'étonne que l'on n'ait pas suivi la même ligne de conduite lors de l'interrogatoire de la délégation du Congrès canadien du Travail, l'autre soir. Je ne dis pas que les vues émises n'étaient pas celles de tous les syndicats ouvriers du pays; mais sans doute n'étaient-elles pas plus représentatives de l'opinion générale que le présent exposé ne l'est des vues des divers directeurs d'hebdomadaires.

M. GOODE: Une question de procédure. J'approuve les remarques de M. Hansell, et je suis sûr que toute son argumentation est juste. Cependant, vous vous souvenez du débat de l'autre soir; nos témoins du C.C.T. furent plus ou moins déroutés quand j'ai demandé si les opinions exprimées étaient celles de toute l'Association. Notre homme ne savait que répondre; il manquait d'assurance. Pour revenir à la question de procédure, je trouve intéressante la mise au point réclamée par M. Hansell. Nous n'avons pas posé les mêmes questions à toutes les délégations.

M. HANSELL: Si j'ai fait cette remarque, monsieur le président, c'est que je veux épargner aux membres du Comité certaines difficultés. Vous vous rappelez qu'il y a quelques années, la Fédération canadienne de l'Agriculture présenta un exposé au Comité de la radio. Je m'étais permis alors d'insinuer,—à première vue, la déclaration semblait plus ou moins audacieuse,—qu'à mon avis les associations agricoles des diverses régions étaient probablement peu au courant de l'administration radiophonique, et par conséquent devaient n'avoir pas pris à fond connaissance du mémoire. Or, je me trouvai plutôt coincé par les syndicats agricoles de ma circonscription, pour avoir élevé cette objection. Gare donc à présent s'il s'agit des syndicats du travail.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous pouvez continuer, monsieur Hansell.

M. HANSELL: Pour ma part, l'exposé de la Presse hebdomadaire me paraît assez représentatif des vues de tous les hebdomadaires du pays.

Le VICE-PRÉSIDENT. Aux fins du compte rendu, puis-je faire remarquer que M. Riley dit avoir été absent le soir de la présentation du mémoire du C.C.T.

M. FLEMING: J'aimerais poser quelques questions à propos de la situation financière. Il y est fait allusion au dernier alinéa de la page 7 du mémoire:

> "Jusqu'à tout récemment, notre réseau national faisait à peu près ses propres frais, grâce aux recettes commerciales et aux droits de licence."

En posant cette affirmation, considérez-vous le prélèvement du droit de licence de $2.50 sur les appareils récepteurs comme l'une des opérations qui permettent à Radio-Canada de faire ses propres frais? Vous attribuez ce geste à la société?

Le VICE-PRÉSIDENT: Votre question me paraît assez tendancieuse?

M. FLEMING: Je ne trouve pas; pas plus que d'autres qui ont été posées.

Le TÉMOIN: Au dernier paragraphe de la page 7, il s'agit plutôt, selon moi, d'une déclaration très générale. Voici la chose en d'autres termes: avant l'avènement de la télévision,—et le financement de cette dernière se fera par des méthodes plus ou moins différentes,—le Gouvernement a admis que les considérations financières n'avaient pas autant d'importance. Aujourd'hui, un million de dollars semble peu de choses, sauf lorsque ce sont les propriétaires d'hebdomadaires qui sont obligés d'en faire les frais.

M. Fleming:

D. Je crois que le présent mémoire a été rédigé après la présentation des estimations budgétaires, ou à la même époque. Dans le nouveau Budget, comme vous l'aurez constaté, le droit de licence de $2.50 est aboli, et l'on se propose de recueillir cette année, au moyen d'un droit d'accise, une somme de 12 millions dont pourra disposer la Société Radio-Canada; en outre, cette année même, on demandera au Parlement de voter un prêt supplémentaire. Je crois me rappeler que ce prêt sera de 5 millions. Ces nouvelles mesures modifient-elles votre manière de voir ou vos opinions sur le sujet, et en ce cas j'aimerais savoir comment?—R. Monsieur le président, je ne le pense pas. Comme monsieur vient de le dire, nul doute que la modification des méthodes de financement change un peu la situation. Mais dans tous les témoignages entendus depuis quelques semaines, il était admis que, de l'avis des directeurs de la TV, celle-ci coûtera de plus en plus cher, au fur et à mesure de son expansion. M. Dunton ou d'autres personnages ont même ajouté, si j'ai bonne mémoire, qu'une assistance d'un chiffre très élevé continuerait d'être nécessaire.

D. A présent, vous voyez que, pour la radio et la TV, la somme qui sera mise à la disposition de Radio-Canada en vue de l'exercice financier qui s'est ouvert au 1er avril sera, je crois, de 26¼ millions.

M. GOODE: Je regrette de revenir à la question de procédure, mais ne nous éloignons-nous pas du sujet. On a interrompu M. Riley parce qu'il s'éloignait de la question de savoir à qui incombe la responsabilité de cet exposé, et j'estime que nous devrions aller jusqu'au bout. Quelques-uns de nos collègues ont pris des tangentes. Mais si M. Riley a été ramené à la ligne centrale du débat, il faudrait procéder de la même manière à l'égard de M. Fleming. J'ai des questions à poser sur le mémoire, avant que nous passions à un autre sujet.

M. FLEMING: Je croyais avoir bien précisé que mes questions porteraient sur la situation financière.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. GOODE: Oui.

M. FLEMING: Dans trois ou quatre minutes, j'aurai terminé.

M. GOODE: Très bien. Peut-être M. Fleming pourrait-il finir.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous avez la parole.

M. Fleming:

D. Je ne crois pas que vous ayez répondu à ma dernière question. J'ai dit que, cette année, Radio-Canada recevra des crédits de 26¼ millions. Avez-vous des commentaires là-dessus, étant donné le fameux passage que j'ai cité de la page 7 de votre mémoire?—R. Monsieur le président, la modification des méthodes de financement n'altère réellement pas nos considérations de base. Nous maintenons donc les vues énoncées.

D. Et que dites-vous du montant, qui sera beaucoup plus élevé?—R. Cela confirme tout simplement le fait que l'exploitation publique de la TV et de la radio coûte de plus en plus cher.

D. A propos de popularité et de culture, vous dites ceci, au bas de la page 9, toujours en parlant de finances:

> "Si l'on invitait demain les électeurs du Canada à un plébiscite où ils dussent choisir entre une réduction de 10 millions de dollars dans leur impôt fédéral ou le prélèvement de la même somme pour fins d'expansion de la radio et de la TV d'État, ce plébiscite ne saurait donner qu'un résultat."

Nous sommes très lents, ici, au Parlement, à saisir le sens caché de ces choses-là. Alors veuillez être plus explicite et nous dire quel serait le résultat? —R. Je crois que la réponse serait négative.

D. Que choisiraient-ils?—A mon avis, ils opteraient pour la réduction d'impôt.

D. A la page 8, je lis ce qui suit:

"Cependant, dans au moins un des deux centres du Canada où la télévision publique fonctionne déjà, les sondages d'opinions ont révélé que la plupart des téléspectateurs syntonisent tantôt l'un tantôt l'autre de deux postes des États-Unis..."

Duquel des deux voulez-vous parler, Toronto ou Montréal?—R. Toronto, je pense.

D. Et de quels sondages?—R. Elliott-Haynes. Je crois que des témoins de Radio-Canada qui ont comparu devant le Comité ont confirmé la chose.

D. Ils ont hésité quelque peu à livrer les renseignements obtenus par voie de sondages. Ils ont admis avoir utilisé les services d'Elliott-Haynes, mais n'osaient divulguer les données recueillies.—R. Depuis quelques années, plusieurs postes radiophoniques profitent de ces sondages comme moyen de mieux organiser la réclame, et l'information recueillie n'est pas entièrement à mépriser.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Goode.

M. GOODE: J'en reviens à la question des auteurs du mémoire. Vous êtes M. Cranston?

M. CRANSTON: Oui.

M. GOODE: Monsieur Cranston, comment la Colombie-Britannique compte-t-elle de membres au conseil d'administration?

M. MCCARTNEY: Cinq.

M. GOODE: Sont-ils présents?

M. MCCARTNEY: Non.

M. Goode:

D. Les conseillers de la Colombie-Britannique ont-ils été en mesure de faire circuler cet exposé parmi les propriétaires d'hebdomadaires de leur province qui sont membres de l'Association?—R. Puis-je vous demander de vouloir bien répéter la question?

D. Voici ce que je veux savoir. Les gouverneurs ou directeurs qui sont de la Colombie-Britannique ont-ils eu l'occasion de faire circuler le mémoire parmi les membres de l'Association originaires de cette province? Et en ce cas, quelle fut la réaction des membres? Si vous ne pouvez me fournir le renseignement tout de suite, j'aimerais l'avoir plus tard.—R. Je ne crois pas qu'ils aient exprimé ce désir, mais tous les membres de la *Weekly Newspapers Association* ont eu le texte, ou l'auront d'ici deux ou trois jours s'ils ne l'ont pas encore. On n'a rien fait pour empêcher aucun membre d'avoir accès à ce texte, et tous les directeurs l'ont eu longtemps avant notre comparution au Comité, plusieurs mois à l'avance.

D. Connaissez-vous l'attitude des directeurs de la Colombie-Britannique? Étaient-ils au nombre des 32 que vous avez mentionnés comme ayant approuvé le mémoire?—R. Oui.

D. C'est tout ce que je voulais savoir.

M. Riley:

D. Je fais suite aux questions de M. Goode. Les directeurs de l'Association ont approuvé ce mémoire en janvier?—R. Non, le 24 février, lors des séances annuelles du conseil d'administration.

D. N'est-il pas étrange qu'un mémoire tel que celui-ci dût être présenté à un comité parlementaire tel que le nôtre, et que rien n'ait été fait, dans le long intervalle écoulé, pour mettre les membres au courant des sentiments

des directeurs sur le sujet?—R. Je ne suis qu'un des trente-deux directeurs de l'Association. Je ne parle aujourd'hui qu'au nom des trente-deux, non pas de toute l'Association. Je ne suis pas un des hauts fonctionnaires de l'Association, et loin de moi alors la pensée de commenter ici la ligne de conduite suivie par l'Association. Ce jour-là, notre conseil d'administration a décidé que le présent mémoire serait présenté à votre Comité. Jusqu'à sa présentation, le texte ne devait donc pas être rendu public, si ce n'est que nos conseillers pouvaient le discuter avec des membres de l'Association.

D. J'infère de là que la direction de l'Association n'avait pas autorisé avant aujourd'hui la circulation du texte parmi ses membres?—R. Oui, il devait être mis en circulation à peu près au même moment, mais aucune résolution n'interdisait à un conseiller de discuter la chose avec n'importe quel membre de l'Association dont il voudrait connaître l'opinion sur le sujet. Notre Association est des plus démocratiques; nos membres professent les opinions les plus diverses et, comme je l'ai dit, nous n'avons jamais prétendu venir exercer ici la moindre pression en comparaissant aujourd'hui devant vous. Notre intention est de vous soumettre les problèmes qui se présentent à notre esprit. Nous sommes indépendants et, pour la plupart, de petits propriétaires de journaux ou revues.

M. BOISVERT: Combien de directeurs ou propriétaires d'hebdomadaires sont membres de votre Association?

M. W. E. MCCARTNEY (directeur-gérant de la *Canadian Weekly Newspapers Association*): Cinq cent trente-quatre.

M. BOISVERT: Combien sont de la province de Québec?

M. MCCARTNEY: Une trentaine.

M. BOISVERT: Combien de membres du conseil d'administration sont de la province de Québec?

M. MCCARTNEY: Trois.

M. BOISVERT: Sont-ils de Montréal?

M. MCCARTNEY: Un de Montréal, un de Valleyfield et un de Rimouski.

Le VICE-PRÉSIDENT: De quel journal s'agit-il, à Valleyfield?

M. MCCARTNEY: *Le Progrès.*

M. KNIGHT: Comme je suis moi-même de la Saskatchewan, j'aimerais savoir combien de vos directeurs représentent des journaux de la Saskatchewan?

M. MCCARTNEY: Notre tout premier directeur, le président, et quatre de ses collègues.

Le TÉMOIN: Nous allons en savoir un peu plus long sur notre Association quand nos sortirons d'ici.

M. KNIGHT: Nous nous rendons compte que nous avons beaucoup à apprendre.

Le TÉMOIN: Nous ne nous attendions pas à ce genre de questions; nous pensions que la discussion porterait sur la radiodiffusion.

M. GOODE: Je me permets une mise au point, monsieur le président. Quelques-uns d'entre nous ont accueilli plus ou moins favorablement la présentation de ce texte, mais nous nous réservons le droit de poser toutes les questions qu'un parlementaire croit devoir poser dans l'intérêt de ses commettants. Monsieur le président, je dois dire que je pose les questions qu'il me paraît juste de poser. Je me range d'aucun côté. Le Comité tirera ses conclusions lorsqu'il aura entendu tous les témoins.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je m'excuse.

M. GOODE: Un moment, je n'ai pas fini. Je n'ai pas goûté votre observation. Quand nous aurons entendu toutes les opinions, nous tirerons nos conclusions, et c'est seulement lorsque je connaîtrai le pour et le contre de la question que j'adopterai telle ou telle attitude.

Le TÉMOIN: Je n'ai voulu offenser personne. Pour dire le vrai, je n'étais pas prêt à faire l'analyse de notre direction, et je suis heureux que M. McCartney soit là pour pouvoir répondre à ces questions. Encore une fois, je n'ai voulu offenser personne.

M. Riley:

D. Je fais suite aux questions de M. Goode. M. Cranston sait parfaitement qu'il a soulevé ici une série de questions des plus sérieuses; il ne devra donc pas s'étonner si le Comité veut savoir exactement quelle proportion des électeurs partage les vues qu'il a énoncées aujourd'hui, parce que nous aurons à mentionner la chose dans notre rapport, à formuler des recommandations, et dès le début, comme M. Goode l'a fait remarquer, le présent interrogatoire avait pour but de nous livrer des renseignements que nous sommes en droit de recueillir pour juger convenablement de toute l'affaire.—R. Monsieur le président, nous allons répondre de notre mieux à ces questions, mais veuillez excuser nos hésitations, car nous n'étions pas préparés à traiter un tel sujet. Nous comprenons cependant pourquoi vous les posez.

D. Pour faire suite aux questions de mes collègues, j'aimerais savoir combien de membres du conseil représentent les provinces de l'Atlantique: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve.

M. MCCARTNEY: Il n'y en a pas de l'Île du Prince-Édouard, ni de Terre-Neuve. Trois sont de la Nouvelle-Écosse, et, si j'ai bonne mémoire, trois aussi du Nouveau-Brunswick.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, ces gens-là sont élus sur un pied régional.

M. FULTON: En proportion du nombre d'hebdomadaires dans telle ou telle région?

M. MCCARTNEY: Du nombre de membres de l'Association qui viennent de telle ou telle région.

M. Hansell:

D. Combien d'hebdomadaires canadiens en moyenne sont représentés au sein de la *Canadian Weekly Newspapers Association*?—R. Environ 85 p. 100 je pense, monsieur le président. Les hebdomadaires français ont une association distincte, bien qu'un grand nombre d'entre eux soient aussi représentés au sein de l'organisme national. Il est très difficile d'établir des proportions exactes, parce qu'en général la *Weekly Newspapers Association* est plus représentative des villages et des campagnes que des centres urbains. Il y a des exceptions à la règle, mais dans l'ensemble les journaux sont un peu plus de sept cents, et de ce nombre beaucoup sont ce qu'on appelle des feuilles contrôlées ou gratuites des centres métropolitains. Notre Association se compose surtout de directeurs d'hebdomadaires non urbains du Canada.

D. La proportion serait peut-être beaucoup plus élevée si vous laissiez de côté les hebdomadaires français et les hebdomadaires urbains?—R. Oui.

M. KNIGHT: J'aurais quelques questions sur certaines affirmations contenues dans le mémoire.

Le VICE-PRÉSIDENT: En avons-nous fini avec ce qui a trait aux auteurs de l'exposé?

M. Kirk:

D. Comme l'a déclaré M. Cranston, ces gens sont élus à la direction sur un pied régional. J'en conclus que tous les membres de votre Association qui sont des quatre provinces de l'Atlantique élisent trois conseillers?—R. Notre directeur-gérant voudra bien rectifier s'il y a lieu, mais une liste de candidats possibles aux postes de directeurs et de présidents de comités est dressée par un comité de nomination, et leur choix se fait surtout à la lumière de considérations régionales. Ce comité de nomination présente un rapport à la réunion annuelle de l'Association, et le rapport en question est rejeté, revisé ou adopté, selon le cas, lors de la réunion annuelle. On tient donc compte des considérations régionales dans le rapport du comité de nomination, mais à l'élection prennent part tous les membres de l'Association.

D. En plus de la réunion annuelle ou des autres réunions de votre direction, vous tenez une réunion annuelle de tous les membres de l'Association?—R. Oui. Les directeurs sont démocratiquement élus par tous les membres de l'Association entière.

D. La rédaction du présent exposé sur le sujet à l'étude a-t-elle fait l'objet de discussions lors de votre dernière réunion annuelle?—R. Je ne puis dire si la discussion a porté sur un mémoire précis, parce qu'à nos réunions annuelles nous siégeons, par groupes, en divers forums; mais, presque tous les ans, les questions de radio et de télévision sont au programme des délibérations. Nous avons un comité spécial pour l'examen de ces questions.

D. J'aimerais tirer ce point bien au clair. Si je vous comprends, depuis plusieurs années déjà vous tenez des discussions sur ce sujet particulier, lors de vos séances annuelles, et vous l'avez fait également à votre dernière réunion. A la suite de ces débats, un comité spécial fut créé par la direction, avec mission de se mettre à l'œuvre.—R. Encore une fois, monsieur le président, notre directeur-gérant voudra bien me corriger s'il y a lieu. Toute l'administration de notre organisme est confiée à ses directeurs, et ce sont eux qui prennent des décisions qui, par la suite, sont approuvées ou rejetées à la réunion annuelle, selon le cas. Mais l'initiative vient en tout temps de la direction, et il en a toujours été ainsi.

D. L'approbation ou le rejet en question serait donc venu lors de votre dernière réunion annuelle?—R. Tout exposé présenté au gouvernement dans le passé était l'œuvre de nos directeurs; c'est là une ligne de conduite traditionnelle à l'Association.

D. Voici où je veux en venir. Lors de leur dernière réunion annuelle, tous les membres de l'Association en général savaient-ils qu'un mémoire sur le sujet serait rédigé; ou si les membres n'apprennent la chose qu'à la réception de ces pages par la poste? Ils auraient alors l'occasion de discuter le projet à leur prochaine réunion annuelle.—R. Beaucoup de nos membres sont maintenant au courant. Je ne puis vous dire quelle proportion exacte d'entre eux le sont, mais nous pourrons très bien discuter la chose à notre prochaine réunion annuelle.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Carter, aviez-vous une question dans le même ordre d'idées.

M. Carter:

D. M. Cranston a souligné les méthodes démocratiques d'élection des directeurs. Il infère de là que ces gens représentent alors les vues de ceux qui les élisent. Y a-t-il une tribune quelconque à ces élections?—R. Non, monsieur le président Nous ne faisons pas ce qu'on appelle de la politique de partis à la C.W.N.A.

D. Parce que la représentation est géographique, vous concluez qu'elle est représentative des vues et des opinions régionales?

M. McCARTNEY: Peut-être puis-je aider à formuler ici une réponse. Le comité de nomination est toujours représentatif de toutes les régions, et c'est le président de l'année précédente qui y préside d'ordinaire; ce comité groupe des membres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, et ainsi de suite. Pendant toute la période qui précède les séances annuelles, ces membres du comité de nomination s'abouchent avec les membres de l'Association en général; ils les revoient ensuite aux séances annuelles mêmes, et discutent avec eux des membres qu'ils ont l'intention de recommander de telle ou telle région particulière du pays qui les intéresse. Autant que possible, les directeurs élus ont, selon moi, l'appui des membres du secteur qu'ils représentent, et ils connaissent les vues de ceux qui ont approuvé leur candidature au poste de directeur. Cela répond-il à votre question?

M. CARTER: En partie. Je ne suis pas convaincu pour autant que l'élément représenté approuve vraiment les vues qui ont été émises ici en son nom.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce là une question ou une déclaration, monsieur Carter?

M. CARTER: Je développais tout simplement ma question.

Le VICE-PRÉSIDENT: Et vous désirez une réponse?

M. Carter:

D. Si le témoin peut me la donner.—R. Comme je l'ai déjà dit au début de mes remarques, je ne crois pas que les vues émises soient celles d'absolument tous nos membres; mais le texte a été approuvé à l'unanimité par nos 32 directeurs, que nous considérons comme représentant l'ensemble de nos membres. Nous ne prétendons nullement que le mémoire rallierait les suffrages d'absolument tous les membres de l'Association.

M. FULTON: Vos directeurs sont aussi responsables envers tous les membres de l'Association en général, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous fini, monsieur Carter?

M. Carter:

D. Vous dites que vos 32 directeurs représentent quelque 500 propriétaires d'hebdomadaires et il ne me semble pas clair si ces 32 représentent 85 p. 100, ou 75 p. 100, ou même 25 p. 100 de l'ensemble?

Le VICE-PRÉSIDENT: Le témoin a déclaré, je pense, qu'il ne pouvait pas se prononcer là-dessus.

M. CARTER: Vous ignorez quelle proportion de vos membres en général partagent les vues énoncées dans le mémoire.

M. Hansell:

D. Dans le même ordre d'idées, monsieur Cranston, j'ajouterai ceci: Étant donné les relations étroites qui existent entre la radio et les journaux et revues, en tant que véhicules d'information, sommes-nous en droit de présumer que, lors de vos congrès, vous consacrez quelque étude à la T.S.F.?—R. Monsieur le président, la T.S.F. est en effet l'un des véhicules d'information publique, et divers comités permanents de notre Association étudient, selon le cas, les questions concernant les organes d'information qui, ou bien nous font concurrence, ou bien collaborent avec nous.

D. Alors, j'infère de là que vos directeurs sont assez bien renseignés sur les opinions des membres de toute l'Association?—R. Je vais prendre une espèce de tangente pour vous répondre. Vous trouvez peut-être que ce n'est pas la première fois que j'ai recours à ce procédé. Dans mon propre journal, j'écris des éditoriaux dont je me plais parfois à "m'imaginer" qu'ils sont

l'expression des vues publiques, parce que les gens continuent d'acheter mon journal. Je suis peut-être tout à fait dans l'erreur, mais voilà ce que je m'imagine en rédigeant mes éditoriaux. De même, il me semble naturel qu'en donnant leur approbation à un exposé tel que celui-ci pour présentation au Comité, nos directeurs aient l'impression d'endosser les sentiments de la majorité des membres de l'Association. Autrement, ils n'auraient certainement pas donné cette approbation. Mais je n'ai pas de preuves d'une façon ou d'une autre.

D. Savez-vous si des membres de l'Association professent des vues diamétralement opposées à celles qui sont exprimées ici?

M. McCARTNEY: Je ne le crois pas, monsieur.

M. Knight:

D. Monsieur Cranston, vous avez exprimé votre étonnement d'être ainsi coincé quant à la question de savoir si les opinions énoncées dans le mémoire sont celles de tous vos membres. N'avez-vous pas songé que certaines des idées formulées sont à ce point bouleversantes que nous ne pouvions pas ne pas nous demander si elles représentent bien le sentiment général des membres de la *Canadian Weekly Newspapers Association?*—R. Monsieur le président, j'ai déjà fait mes excuses à l'un de ces messieurs. Je ne m'étonne pas qu'on m'interroge sur ce point, mais simplement qu'on le fasse en détail, quand je n'étais pas préparé en vue de ce genre de questions. Je crois vous avoir dit que le texte avait été approuvé par les 32 directeurs de l'Association à la réunion annuelle des directeurs, et je ne puis sincèrement expliquer davantage.

M. Riley:

D. Encore une question sur le même sujet. Monsieur Cranston, vous avez enfoncé le clou tout à l'heure en disant que, dans vos éditoriaux, vous exprimiez le point de vue public. C'est précisément ce qui nous préoccupe...

M. FULTON: Monsieur Riley, veuillez donc dire: ce qui préoccupe quelques-uns d'entre nous.

M. RILEY: Oui, quelques-uns d'entre nous. Si, comme vous dites, la presse est le porte-parole du public, et que le présent mémoire reflète l'opinion publique telle qu'elle se fait jour dans nos hebdomadaires, alors il y a certainement quelque chose qui cloche dans toute l'organisation de notre radiodiffusion nationale.

Le TÉMOIN: Je présume que vous posez là une question, monsieur?

Le VICE-PRÉSIDENT: Était-ce une question, monsieur Riley?

M. Riley:

D. Avons-nous, selon vous, raison de conclure que les vues contenues dans cet exposé sont celles de toute la population du pays, telles que les a formulées la *Canadian Weekly Newspapers Association?*—R. Je ne me suis pas servi de ce termes, et j'hésite à faire relire le débat au sténographe, mais j'ai dit seulement que j'aimais à m'imaginer que j'exprimais l'opinion publique dans mes éditoriaux, et non pas que j'avais l'impression de le faire. Je me bornerai à ajouter ceci: les opinions contenues dans le mémoire sont celles des rédacteurs d'hebdomadaires qui élisent nos directeurs lors de la réunion annuelle de la *Canadian Weekly Newspapers Association.* Je n'entends nullement vous dire que telle ou telle proportion du peuple canadien professe les mêmes vues. Je l'ignore.

M. HANSELL: Quand vous avez parlé de vos éditoriaux, vous répondiez à l'une de mes questions; vous vouliez faire mieux saisir votre pensée.

M. KNIGHT: M. Cranston dit qu'il s'imagine parfois exprimer les vues publiques dans les colonnes de ses éditoriaux; à mon avis, il entretient peut-être ici la même illusion.

Le VICE-PRÉSIDENT: Soyons justes pour le témoin. Il a déjà dit qu'il ne voulait pas donner au Comité l'impression que les colonnes de ses journaux reflétaient l'opinion générale du public.

M. HANSELL: L'objection de M. Knight ne me paraît pas régulière. Notre collègue présume que M. Cranston est l'auteur du mémoire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Mais pas du tout.

M. HANSELL: Oui, il le présume.

M. GOODE: Je ne vois pas en quoi la position de M. Cranston diffère de celle de nos membres, au Comité. Nous aussi, nous nous imaginons parfois exprimer ici les vues de nos commettants.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous des questions, monsieur Dinsdale?

M. DINSDALE: Elles portent sur le mémoire en général.

M. GOODE: J'ai une question. Votre conseil d'administration a-t-il la haute main sur les finances de votre association: perception des droits, et le reste?

M. MCCARTNEY: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pensez-vous que nous pourrons terminer durant l'après-midi l'interrogatoire de ces messieurs, ou si nous devrons siéger ce soir?

M. FULTON: Ce soir, nous voulions entendre M. Sedgwick.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien, messieurs.

M. Knight:

D. Une partie de l'exposé porte sur la culture. J'ai quelques mots à dire là-dessus. Je suis terriblement désappointé de ce qu'on lit dans le mémoire sur le sujet. On n'a que des sarcasmes pour notre culture nationale, la culture canadienne proprement dite. De fait, on insinue même quelque part que cette culture n'existe pas. Je ne me trompe pas, tel est bien votre avis?—R. Est-ce une question, monsieur le président?

D. N'est-il pas vrai que dans cet exposé l'on nie ou l'on récuse l'idée d'une culture spécifiquement canadienne à conserver?—R. Non, monsieur le président, il n'y a dans l'exposé ni affirmation ni insinuation en ce sens. Si j'ai paru dire quelque chose comme cela, c'était contre ma volonté. J'ai donné cependant une définition du mot "culture", et je me reporte en ce moment au texte de l'exposé. Il s'agit, je crois, de "développement intellectuel obtenu par le travail de l'esprit, c'est-à-dire grâce au concours effectif de l'individu". A ce sujet, je présume que certains d'entre vous aurez lu dans le journal de Vancouver le récent article de M. Eric Nicol, l'un de nos écrivains canadiens les plus cultivés...

M. GOODE: Vous exprimez là une opinion personnelle.

Le TÉMOIN: Oui, certainement. C'est bien mon opinion que M. Nicol écrit admirablement. Dans cet article, l'auteur disait qu'en grande partie le problème à l'étude n'est pas d'ordre culturel, mais que tout simplement, les personnes qui participent à la réalisation des émissions de Radio-Canada y ont des intérêts. M. Nicol allait même jusqu'à déclarer que tous ceux qui préconisent la protection d'une culture spécifiquement canadienne devraient comparaître devant la commission du tarif, dont M. Hector McKinnon est le président, et réclamer une protection pour l'industrie canadienne de la TV. Je cite:

> "Le Parlement devrait adopter une loi imposant un droit d'importation sur l'achat de toute émission américaine par les postes canadiens de télévision, soit privés soit publics. Autant que je sache, personne n'a

proposé le recours à ce moyen de concurrencer la télévision rivale des États-Unis. Ce, en dépit de l'importance du rôle que joue depuis toujours le tarif protecteur dans notre économie.

Comment se fait-il que nul n'ait étudié notre industrie de la TV sous ce rapport? La réponse à cette question n'est rien d'autre que celle-ci: c'est que les gens qui appartiennent à cette industrie canadienne,—chanteurs, écrivains, acteurs, musiciens, directeurs, techniciens, —n'ont jamais été considérés par le public comme des travailleurs. Dans tout le tapage fait autour de la culture, nous avons oublié que ces Canadiens-là sont tout simplement des gens qui ont besoin de gagner leur vie."

M. Knight:

D. Je vous pose la question en tant que rédacteur de journal. Je n'ai pas de préjugés, peu importe votre réponse. Les opinions diffèrent. Estimez-vous que vous avez le devoir, par exemple, de sauvegarder ou de relever le niveau des mœurs et de la culture canadiennes; ou si, tout simplement, vous vous contentez de bien gérer une entreprise commerciale qui doit donner satisfaction au public? Je sais qu'il n'est pas facile de répondre à cette question, mais j'aimerais connaître vos vues sur le sujet. J'ai posé la même question à d'autres rédacteurs de journaux.—R. C'est un privilège de vous répondre. Je crois juste de déclarer que, dénués comme ils le sont de toute forme d'assistance publique, les rédacteurs d'hebdomadaires canadiens font plus, en moyenne, pour relever le niveau culturel des centres qu'ils desservent que les exploitants de tout autre organe d'information, y compris la radio. Prenons l'aspect histoire, par exemple: les rédacteurs d'hebdomadaires font plus de recherches historiques et publient plus de matière historique que les exploitants de toute autre entreprise du genre au Canada. J'ai discuté la chose tout récemment avec le premier ministre, et je crois pouvoir vous dire que tel était aussi son avis.

M. KNIGHT: Il y a à la page 12 une phrase renversante.

M. RILEY: Nous ne devrions pas nous éloigner du sujet.

M. KNIGHT: Ma question fait suite aux précédentes. J'ai dit qu'à propos de culture l'exposé renfermait beaucoup de sarcasmes; l'auteur traite aussi de la même manière divers autres sujets qui me tiennent particulièrement au cœur. Voici le passage de la page 12: "La foule des électeurs n'a et ne peut avoir une culture intellectuelle et artistique supérieure à la somme des cultures individuelles mises ensemble."

Il serait injuste de vous demander si cela s'applique aux rédacteurs canadiens, mais ne croyez-vous pas que la direction des hebdomadaires ou celle de la radio devrait être confiée à des hommes d'une intelligence et d'une culture supérieures, si nous voulons accomplir quelques-unes des tâches qui nous paraissent nécessaires?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, personne ne doute, je l'espère, que toute la radio tant publique que privée, et toute la presse privée, sont aux mains de bonshommes d'une intelligence et d'une culture personnelle quelque peu au-dessus de la moyenne. Au bas de la page 12, nous avons simplement voulu dire qu'il n'y a pas, au Canada plus qu'ailleurs, une notion abstraite de la culture, distincte de celle qui est l'apanage des électeurs du pays. La culture en effet n'est pas quelque chose qui flotte dans l'air, et auquel les gens de Radio-Canada ou de toute autre entreprise d'information publique, y compris les journaux, ont des titres particuliers.

M. GOODE: La culture ne se vend pas en conserves.

M. Knight:

D. Un dernier point. Au bas de la page 9, vous parlez de "manquer de pain". A mon avis, il est question de pain tout au long de votre exposé. La principale objection que vous élevez contre le système actuel est ce qu'il en coûte aux contribuables en tant que tel.—R. La réponse à cette question se trouve aussi dans le mémoire, en haut de la page suivante, la page 10:

> "Mais s'arrêter aux considérations financières et culturelles, c'est toucher seulement à la périphérie du problème."

Selon nous, le nœud du problème est la propriété et l'exploitation, par l'État, d'un véhicule d'information publique.

D. Selon moi, le grand argument invoqué dans ce mémoire se traduit surtout en signes de piastre.—R. Si vous avez eu cette impression, monsieur Knight, c'est tout à fait indépendamment de notre volonté.

D. Vous admettrez qu'il y a beaucoup de sarcasmes d'un bout à l'autre de l'exposé. Relisez notamment ce passage: "De fait, quand un Gouvernement commence à faire les frais des spectacles, les électeurs sont en droit de se demander si les autorités publiques ne commencent pas à manquer de pain." Cette assertion est-elle équitable?—R. Je ne sais si je réponds en ce moment à une question, mais au cas où ce serait bien une question que vous m'auriez posée, voici ma réponse. Quiconque est familiarisé avec la télévision, ou du moins a un peu lu sur le sujet, conviendra que c'est un organe de divertissement. A ce titre, croyons-nous, le Gouvernement ferait donc bien d'étudier de nouveau toute la question de l'opportunité d'une poursuite de l'activité inaugurée dans le domaine récréatif. Mais, monsieur, vous avez peut-être raison de trouver dans ces lignes quelque sarcasme.

D. Il y a en outre ce passage de la page 8:

> "Et cette attitude a pour principe que, si nous voulons promouvoir et défendre la culture nationale, il faut faire en sorte que l'esprit urbain, apparemment plus perméable aux influences, ne puisse devenir la proie du mercantilisme effréné qui infeste toutes les réalisations de la TV américaine."

M. GOODE: Qu'est-ce qui est le pire, cela ou des "insinuations tortueuses?"

Le TÉMOIN: A mon avis, celui qui vient de parler aurait donné bien mieux que moi lecture de notre mémoire.

M. Knight:

D. Parce que ces expressions reviennent constamment dans le texte, je me demande si l'exposé n'est pas l'œuvre de quelqu'un de très influent qui impose ses opinions à tous ses confrères?—R. Notre Association compte bon nombre d'excellents écrivains et rédacteurs.

Le VICE-PRÉSIDENT: A votre tour, monsieur Dinsdale.

M. DINSDALE: On a discuté longuement les motifs de la chose. Or ce qui me frappe jusqu'ici est que le tout se présente plutôt sous forme de questions et de demandes que de déclarations en tant que telles. Je crois qu'on cherche surtout à sonder l'opinion. J'ai fait un peu la même enquête et me suis posé les mêmes questions. Par exemple, l'idée de savoir si, oui ou non, un porte-parole exprime les vues du public, est discutable.

Le VICE-PRÉSIDENT: Continuez.

M. DINSDALE: J'espère que je n'aurai pas à me restreindre à un aspect de la question.

M. RILEY: En toute justice pour le témoin, il me semble que nous devrons nous restreindre, monsieur Dinsdale.

M. DINSDALE: Oui, mais jusqu'ici, dans la discussion, nous n'étions pas assujétis à ces restrictions.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous étions convenus d'interroger le témoin sur tout le mémoire lorsque nous aurions vidé la question de son origine.

M. Dinsdale:

D. Il y a le problème que pose le coût de la télévision, de ce nouveau véhicule d'information. Nul doute qu'en implantant au Canada cette entreprise, nous allons être exposés à des écueils que nous avons essayé d'éviter jusqu'ici dans le gouvernement de notre radiodiffusion d'État, notamment l'américanisation et la commercialisation involontaires, mais fatales par suite des sommes fabuleuses engagées dans cette industrie. Nous y serons en quelque sorte amenés de force. L'autre jour, en discutant la chose avec les représentants de Radio-Canada, je me suis permis de dire qu'une émission telle que *Big Review* faisait un drôle d'effet quand on considère qu'elle émane d'un organisme public. Je crois avoir comparé l'initiative à certains jeux de cirques et autres divertissements dont Rome raffolait à l'époque de sa décadence. Dans le même ordre d'idées, j'aurais une question sur l'activité de l'Office national du Film comme source de programme. Je crois devoir la formuler sous forme de demande. Il s'est glissé ici une légère erreur. Le témoin n'ignore sans doute pas que l'Office national du Film a des débouchés régionaux qui ont charge de la mise en circulation des diverses réalisations de l'Office.—R. Est-ce là une question?

D. Oui.—R. Monsieur le président, cette comparaison avec l'Office national du Film me paraît plutôt impropre et incomplète. En ma qualité de membre d'un Conseil local du Film, je vous dirai que l'Office national du Film a une agence de distribution, mais non une agence de représentations. En d'autres termes, elle loue des projecteurs, disons aux Forums agricoles et ainsi de suite, mais n'exploite pas, autant que je sache, de salles et de scènes pour son propre compte. Je vous parle au meilleur de ma connaissance. Elle crée cependant des émissions. Je crois que cela est exact.

D. C'est juste, et elle a institué des conseils locaux qui s'occupent de la circulation de ses films.—R. C'est juste.

D. A ce sujet, dans mes remarques du 18 mars, j'ai proposé une solution éventuelle au problème des frais fabuleux qu'entraîne l'acquisition du matériel d'installation. Ces remarques se trouvent à la page 3229 du *Hansard*.

> L'un des principaux problèmes que présente la télévision et qu'on ne rencontre pas nécessairement, quand il s'agit de la radiodiffusion, c'est qu'il en coûte terriblement cher pour installer des postes, tout simplement pour se procurer l'équipement. Avant même de songer à dépenser les fortes sommes nécessaires pour les émissions, il faut consacrer des millions de dollars uniquement à l'achat d'appareils. Grâce aux excellents moyens dont dispose l'Office national du Film pour l'organisation d'émissions de télévision, il se peut que nous soyons en mesure d'exposer le point de vue canadien d'une façon bien plus efficace et à bien meilleur compte, faisant appel aux ressources de l'Office national du Film en vertu d'un programme de régie appliqué par un organisme de réglementation, de sorte que nous serions assurés que les auditoires canadiens obtiendront des émissions télévisées qui leur plaisent, même si elles sont fournies par des entreprises privées.

Vous avez énoncé vos idées sous forme de questions. Ces lignes correspondent-elles à ce que vous avez dans l'esprit?—R. Jusqu'ici, dans mes réponses, j'ai essayé de bien distinguer entre mes propres opinions et celles des directeurs de la C.W.A., parce qu'on m'a posé plusieurs fois, et très soigneusement, la même question aujourd'hui. Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question sans exprimer une opinion personnelle. Et le lieu me semble mal choisi pour formuler des vues personnelles. Nous avons soulevé la question, et je pense que la réponse se trouve dans le fait même que la question a été posée.

D. Je m'intéresse à la radio et à la télévision en tant qu'organes d'avancement culturel. Il faudrait surtout commencer par nous entendre quant aux définitions. Vous vous faites de la culture une idée populaire; vous l'assimilez à l'esthétique. Tandis que, selon moi, il s'agit plutôt d'un mode de vie, de l'expression d'un mode de vie particulier. Et à ce propos, j'estime qu'il existe ce qu'on peut appeler un mode de vie cher à tout un peuple, à une certaine entité ethnique par exemple.

De fait, voici, à mon avis, le problème que pose la culture du point de vue radiophonique. Nous considérons la télévision comme une panacée; de même la presse fut tenue jadis pour une panacée capable de remédier à toutes les difficultés inhérentes à la démocratie. Telle était la conception populaire de la presse à ses origines. Il y a un malentendu dans le présent débat. On disserte pour et contre la culture, par rapport aux véhicules d'information publique. Et cependant la culture a surtout à voir avec un mode de vie spécifiquement canadien. Nul doute qu'au sein d'une entité comme la nôtre, l'avancement, le progrès culturel provient surtout d'institutions beaucoup plus importantes que la radio et la télévision, et qui s'assimilent principalement à des organes de divertissements. Avez-vous des commentaires là-dessus?—R. Monsieur le président, je suis vraiment engagé sur un terrain dangereux aujourd'hui. Puis-je vous renvoyer à un passage de la page 7 de notre mémoire? Nous avons cherché, dans un bon dictionnaire, une définition de la culture: "développement intellectuel obtenu par le travail de l'esprit". Or cela ne limite pas la chose, je crois, au développement artistique, comme vous l'avez peut-être indiqué. Nous avons répété, dans l'exposé, que les journaux et revues du Canada exercent une grande influence culturelle; mais, au fond, force nous est sans doute de reconnaître que la culture est vraiment la fleur de l'avancement individuel, et non pas quelque chose que l'on peut propager, un peu comme une contagion, au moyen d'un véhicule d'information publique. Nous ne voulons pas envisager ici la culture sous le seul aspect des beaux-arts. Notre culture canadienne se confond vraiment avec le mode de vie national.

M. Dinsdale:

D. Une dernière question au sujet de la régie. Dans l'exposé, on met certainement l'accent sur l'opportunité de supprimer tout règlement, et je n'ose citer de mémoire, mais vous pourrez faire vos commentaires quand j'aurai fini. Or cette régie de la radio et de la TV est sûrement l'une des questions qui ont été le plus débattues au Comité, et cependant, il me semble que nous avons trop souvent battu la campagne, au lieu d'attaquer le cœur du problème. Je me souviens particulièrement de la délégation de l'Association canadienne des radiodiffuseurs; on aurait dit que ces gens-là avaient une épée de Damoclès sur la tête et prenaient toutes sortes de détours pour arriver au point. A mon avis, dans la situation actuelle, une réglementation s'impose. Sans doute, en théorie, l'idéal serait de nous passer de toute régie dans une démocratie, mais en pratique, au Canada, nous avons absolument besoin d'une forme quelconque de régie à l'égard d'un organe d'information aussi important que la T.S.F. Êtes-vous de cet avis, ou poussez-vous encore plus loin vos raisonnements?—R. Je vous renvoie encore une fois à la page 12 du mémoire, où nous déclarons qu'"une régie peut s'exercer sur la radio et la TV sans étatisation, puisque d'aucuns tiennent tant à la régie. Le présent régime en matière de licences offre toutes les précautions nécessaires". Nous n'avons pas l'intention de proposer aujourd'hui une ligne de conduite particulière. Comme l'a signalé un des premiers orateurs qui ont porté la parole, nous voulons seulement poser un certain nombre de questions. Loin de nous la prétention de pouvoir tout résoudre. Peut-être notre but en venant ici différait-il de celui des délégations qui nous ont précédées: nous n'exploitons pas d'entreprise radiophonique, nous

ne sentons aucune épée de Damoclès suspendue sur nos têtes. En comparaissant au Comité, nous voulions surtout poser des questions. Selon nous, la participation croissante de l'État à l'exploitation de tout véhicule d'information publique, et les problèmes que soulève une initiative de cette envergure, doivent faire l'objet de discussions générales suivies. Nous n'avons pas la présomption de croire que les réponses que nous pourrions fournir seraient une panacée quelconque dans l'état actuel des choses. Mais au moment où le Gouvernement se lance dans cette nouvelle entreprise, le public a, croyons-nous, intérêt à ce que le projet soit débattu à fond, afin d'être bien sûr, dès le début, que les autorités ont en mains tout ce qu'il faut pour faire de l'aventure un succès.

M. Riley:

D. Une dernière question sur le même sujet, monsieur Cranston. Toujours à propos de définitions, je relève, en page 4 de votre mémoire, l'alinéa intitulé: "Un néologisme: la culture", et la première phrase de cet alinéa se lit comme ceci: "Le mot d'ordre des "publicains" de la radio est "la culture",—en lettres majuscules." Les termes "publicains" et "culture" sont entre guillemets. Veuillez nous dire ce que vous entendez par "publicains" et pourquoi ce mot est entre guillemets?—R. Puis-je laisser M. Knight répondre à cette question?

M. KNIGHT: C'est parfaitement clair. On fait allusion au Nouveau Testament. Prenez votre Nouveau Testament et vous verrez ce qu'il faut entendre par publicains.

M. FLEMING: "Publicain" veut dire percepteur d'impôt. Dans la nouvelle édition revisée de la Bible, on ne trouve plus l'expression "publicain"; celle-ci est remplacée par "percepteur d'impôt".

M. RILEY: J'ai demandé au témoin de nous définir ce mot et de nous dire pourquoi il l'avait employé ici.

M. KNIGHT: Il m'a cédé la parole.

Le TÉMOIN: Selon moi, on veut dire que les tenants de subventions toujours plus élevées de la radio et de la télévision par l'État,—en d'autres termes, les gens qui préconisent une participation publique croissante à l'exploitation de ce véhicule d'information publique . . .

M. Knight:

D. En d'autres termes, vous n'êtes pas vous-même en faveur de subventions de la T.S.F.?—R. Vous me posez de nouveau une question personnelle,

D. Voici ma question: Êtes-vous en faveur de subventionner les véhicules d'information publique?—R. Monsieur le président, l'exposé d'aujourd'hui présente une énumération imposante des dangers qu'offrent ces subventions.

D. Tenez-vous compte ici des subventions d'État que représentent, pour les hebdomadaires, les réductions fédérales de frais postaux et les exemptions fiscales?—R. Monsieur le président, je n'ai jamais considéré,—ni l'Association non plus,—que l'immunité fiscale représentait une forme quelconque de subvention des hebdomadaires.

D. Monsieur le président, j'ai la réponse à la moitié de ma question, mais j'aimerais que le témoin réponde maintenant à l'autre moitié. Il dit que les exemptions fiscales accordées aux éditeurs d'ebdomadaires ne sont pas une subvention. Que pense-t-il alors de la subvention accordée sous forme de réduction des frais postaux? Je n'énonce pas une opinion; je veux connaître celle du témoin.

M. MCCARTNEY: Voici comment je répondrais à cette question. Il est admis depuis longtemps que les privilèges postaux concédés par le ministère fédéral des Postes ont pour bénéficiaires les lecteurs de journaux, de magazines et de diverses publications, qui, autrement, devraient payer ces frais à même les

taux d'abonnement. A l'origine de ces privilèges, et longtemps avant l'invention de la radio ou de la télévision, on jugea que, sans de pareilles concessions du ministère des Postes, beaucoup de gens qui habitaient très loin des sources de publication auraient été absolument privés de tout accès aux journaux et revues.

M. CARTER: La même chose ne vaut-elle pas aussi pour la T.S.F.?

M. KNIGHT: Si le temps est un facteur dont on doit tenir compte, s'il établit un précédent et un droit à cet égard, croyez-vous que les subventions en vigueur à la Société Radio-Canada depuis l'adoption de la Loi de la radio, 1934, pose aussi un précédent qu'il faut prendre en considération?

Le TÉMOIN: Est-ce là une question, monsieur le président?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, c'est une question.

Le TÉMOIN: Auriez-vous l'obligeance de la répéter? J'avoue n'avoir pas très bien saisi ce que l'honorable député veut dire.

M. KNIGHT: Si je la répète, il va falloir que je me reporte à la réponse de notre collègue. Il a dit que, depuis longtemps, la presse hebdomadaire était subventionnée, et veuillez croire que je n'y vois aucune objection. Mais ces subventions sous forme de réduction des frais postaux existant depuis longtemps, notre collègue en conclut que c'est là une sage mesure, et qui devrait être maintenue.

M. MCCARTNEY: Je n'ai pas dit qu'elle devrait être maintenue.

M. FULTON: Je crois que vous étiez en désaccord sur l'interprétation de ce privilège particulier en matière postale.

M. KNIGHT: Je vois. Voici donc ma question. Si ce privilège d'une réduction postale, qui est une forme de subvention accordée à la presse hebdomadaire, crée un précédent et une priorité, alors le même précédent et la même priorité doivent être considérés en matière de radio, puisque cet organe d'information est subventionné par Radio-Canada depuis 1934. Voilà ma question.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, nous devrions, si possible, nous confiner en général à la substance du mémoire. Comme je l'ai dit, j'ai été très critiqué, ou du moins j'ai cru qu'il s'agissait de "critiques",—mais je m'excuse et m'empresse de supprimer ce mot. On a dit que le mémoire présenté aujourd'hui était l'œuvre d'un très petit groupe de personnes. Nous avons essayé d'en exposer la genèse. Je ne veux pas consigner ici d'opinions personnelles et je n'ai pas été chargé par l'Association de répondre à des questions comme celles que vous me posez. Si je l'ai fait, qu'il soit bien entendu que je n'énonçais que mes vues personnelles, et non pas nécessairement celles de l'Association. Nous avons cherché à nous limiter à la teneur du mémoire.

M. KNIGHT: A mon tour de féliciter la presse hebdomadaire du travail accompli: je lui en sais gré. J'aimerais que vous puissiez en faire autant pour la radio.

M. GOODE: Essayons de faire suite aux questions de M. Knight.

L'hon. M. McCann:

D. Dans la rédaction de votre exposé, avez-vous tenu compte de ce facteur, c'est-à-dire du double privilège, concédé à la presse, de tarifs postaux prioritaires, et de l'exemption globale des taxes de vente sur le papier-journal? Vous étiez au courant de l'existence de ce privilège quand vous avez rédigé votre exposé?—R. Monsieur le ministre, lors de la première rédaction de notre exposé, il existait une taxe de vente sur le papier-journal. Cette taxe n'a été abolie que tout récemment.

D. Avant cette époque, la même Association qui nous a délégué aujourd'hui des représentants avait déjà fait des démarches en vue d'obtenir l'abolition de la taxe de vente; vous avez donc dû être au courant.—R. Nous avons fait ces démarches, mais ne voulions pas obtenir le privilège pour les seuls hebdomadaires. Dans notre exposé, nous avons spécifié que, selon nous, le même traitement devrait être accordé à tous les organes d'information. De fait, nous n'avons pas sollicité du gouvernement la suppression de la taxe de vente de 10 pour cent.

D. Vous l'avez certainement fait, et plusieurs fois en ces dernières années.—R. La dernière fois,—c'était en février,—j'ai eu l'occasion de parler au ministre intéressé.

D. Je sais que vous avez eu cet entretien.—R. Nous avons réclamé le même traitement pour tous les organes de renseignement. Nous aurions été satisfaits si la taxe de vente avait été imposée aux autres publications périodiques.

M. Goode:

D. Combien de gens sont à l'emploi de la presse hebdomadaire dans tout le Canada? Combien de gens environ?

M. McCARTNEY: Quatre à cinq mille personnes.

M. Goode:

D. Combien de propriétaires d'hebdomadaires pourraient poursuivre leur exploitation s'ils ne bénéficiaient pas de la "subvention" dont parle M. Knight?—R. Ils le feraient tous.

D. Voilà la réponse que vous auriez dû donner à M. Knight?—R. C'est une opinion personnelle, mais vous m'avez amené à vous la dire.

D. C'est aussi mon opinion.

M. Dinsdale:

D. A propos de frais postaux, j'aimerais poser une question au témoin. Avez-vous des objections contre ce mode d'assistance qui a pour but de favoriser la circulation des idées dans une démocratie? Car c'est bien cela, en réalité.—R. Songez-vous à la radio ou aux journaux?

D. Aux journaux. Je parle de la concession postale.—R. Les hebdomadaires sont loin de tous profiter de cette concession. Seuls les très petits exploitants en bénéficient. Vous m'avez posé une question personnelle, et je vous donne une réponse personnelle. Je ne suis pas de ceux qui bénéficient de la chose.

M. Carter:

D. Je vous signale le deuxième alinéa du bas de la page 5. Voici:

> "Depuis près d'un demi-siècle, les directeurs de nos périodiques, ainsi que la majorité de nos députés et de leurs commettants, se contentent d'éluder soigneusement les grandes questions que soulèvent la propriété et le subventionnement, par l'État, d'une entreprise d'information ayant pour premier but de procurer des divertissements au public."

Je voudrais maintenant savoir quel organe d'information l'auteur avait particulièrement en vue dans cette phrase. S'agit-il de la presse, de la télévision ou de la radio, ou encore des trois à la fois?—R. Monsieur le président, je crois pouvoir dire que, depuis près d'un demi-siècle, le seul grand véhicule d'information publique qui ait bénéficié de subventions importantes est la radio.

D. Votre attitude est-elle la même à l'égard de la TV?—R. Le mémoire présenté aujourd'hui a pour premier but d'amener si possible, non seulement le Parlement, mais tous les électeurs du Canada, à examiner à fond les principes dont s'inspire cette participation de l'État aux véhicules d'information publique.

Le VICE-PRÉSIDENT: On parle trop durant le débat. Le sténographe ne peut entendre ce qui se dit. Veuillez donc ne pas causer entre vous, messieurs.

M. Carter:

D. Dans cette phrase au sujet des véhicules d'information, faites-vous particulièrement allusion à la T.S.F. au Canada, ou si vous parlez de la T.S.F. en général?—R. Monsieur le président, j'ai dit au début de l'alinéa ces mots-ci: "Les directeurs de nos périodiques." J'ai donc voulu parler du Canada. Je crois vous avoir dit que reprochais autant à notre Association qu'au reste de la presse de n'avoir pas consacré plus de temps à l'étude de ces problèmes. Nous assumons nous aussi cette responsabilité, loin de l'éluder.

D. Vous dites que le premier but de la T.S.F. au Canada est de procurer des divertissements au public. Est-ce exact?—R. Je crois que oui, monsieur le président. C'est bien ce que porte le mémoire.

L'hon. M. McCann:

D. D'où tirez-vous cette conclusion?—R. D'une analyse de la teneur des émissions des postes de Radio-Canada et des postes privés.

D. Tenez-vous compte des aspects éducatif, documentaire et autres de la T.S.F.? Les divertissements ne sont que l'une des moindres de ses fonctions. Il y a même l'aspect publicitaire.—R. Je serais le premier à nier l'intérêt de la réclame, et même de la réclame radiophonique. Mais selon moi, les émissions radiophoniques d'aujourd'hui, qu'elles proviennent de Radio-Canada ou de postes privés ont pour premier but de procurer des divertissements. Cela ne veut pas dire que quantité de programmes ne sont pas consacrés à d'autres fins.

L'hon. M. McCANN: Ce n'est là qu'une opinion, l'opinion de votre Association.

M. Carter:

D. Selon vous, le premier but de la radio est-il de procurer des divertissements?—R. Monsieur le président, on me pose de nouveau une question personnelle, à laquelle je devrai répondre en exprimant une opinion qui ne figure pas dans le mémoire.

D. J'essaye de rendre explicite ce qui est écrit dans votre mémoire.

Le VICE-PRÉSIDENT: A quelle page?

M. Carter:

D. Au deuxième alinéa du bas de la page 5. Quel est le sens de cet alinéa?—R. Je me permets de formuler en d'autres termes votre question: vous voulez savoir quel devrait être le principal but de la T.S.F.?

D. Non. Je vous ai demandé plus haut si c'était l'avis de votre Association que le premier but de la T.S.F. au Canada fût de procurer des divertissements, et vous avez répondu par l'affirmative. Ensuite, le docteur McCann s'est enquis quant à l'éducation, à la culture et à d'autres fonctions qui sont peut-être plus importantes encore que les divertissements. Maintenant, je vous demande quelle est la principale fonction de cet organe d'information, ou de tout autre organe d'information. Mais prenons celui dont vous parlez ici: la T.S.F. Nous voulons vider la question, afin qu'il n'y ait plus d'erreurs possibles.—R. Je voudrais être assez renseigné pour ne pas commettre d'erreurs moi-même, et à plus fort raison pour n'y induire personne.

L'hon. M. McCANN: Vous vous tirez bien d'affaires.

Le TÉMOIN: Il est juste, je crois, d'affirmer que l'une des principales fonctions, sinon la principale, de nos revues canadiennes par exemple, ou de nos postes radiophoniques, est de procurer l'amusement. Une analyse de la matière

mise en circulation par ces divers organes d'information confirmerait probablement la chose. Une analyse du programme hebdomadaire des émissions de Radio-Canada la confirmerait également. Cela ne veut pas dire que la radio, tant privée que publique, n'accomplit pas d'autres tâches très importantes par ailleurs; mais la presse aussi.

M. Carter:

D. Entre ces diverses tâches, vous dites que la première est l'amusement? —R. Selon moi, le public radiophile, ou celui des lecteurs de nos journaux et revues, serait moins grand si la T.S.F. ou la presse ne servaient aucune matière récréative.

M. GOODE: Qu'est-ce qu'une matière récréative?

M. CARTER: Vous me permettrez de continuer. Selon vous, la première fonction de la radio russe est-elle de procurer des divertissements?

M. GOODE: Non, de dispenser la culture.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avec un grand "K".

Le TÉMOIN: Par bonheur, je n'ai jamais expérimenté la chose personnellement. Je ne puis donc répondre à cette question.

M. Carter:

D. Pourriez-vous énoncer votre opinion sur le sujet? Voici ma question. Je veux savoir si mes vues sur la T.S.F., et, je pense, la TV, la presse, et les autres véhicules d'information publique, sont aussi les vôtres. Leur première mission, dans ces temps où nous vivons, en est une de sécurité.—R. Leur première mission serait de procurer la sécurité?

D. La sécurité de notre mode de vie national, la préservation de ce mode de vie. Selon moi, voilà la première mission, celle qui a le pas sur toutes les autres.—R. Monsieur le président, cela n'est pas une question.

D. Le témoin veut-il commenter cette affirmation?—R. Monsieur le président, on peut donner plusieurs interprétations des déclarations contenues dans l'exposé qui vous a été présenté aujourd'hui. Certaines de ces interprétations ne me paraissent pas toujours faciles à saisir, et la dernière qui vient d'être donnée est de celles-là.

M. HANSELL: Monsieur le président, j'aurais une question à poser.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Fulton avait déjà demandé la parole.

M. Fulton:

D. J'ai une ou deux questions, mais je veux d'abord dire, surtout devant le témoin, que le mémoire présenté a été des plus précieux, des plus utiles. Des exposés comme celui-là nous forcent en effet à bien examiner la situation et à nous demander où nous allons. J'aimerais savoir de M. Cranston si j'ai saisi comme il convient le fil de son argumentation. J'y tiens en toute justice. Vous nous avez posé un certain nombre de questions, et demandé d'y répondre; vous-même n'avez insisté sur aucun remède à la situation, indiqué aucune solution aux problèmes à l'étude. Explicitement ou non, n'affirmez-vous pas cependant qu'il y a danger à ce que le Gouvernement subventionne et régisse un véhicule aussi puissant d'information? Selon moi, vous vous érigez contre cette ingérence plutôt que vous ne préconisez la suppression de toute réglementation, en ce sens qu'il faut bien une réglementation publique des normes auxquelles ce véhicule d'information est assujetti.—R. Monsieur le président, je vais me reporter encore une fois au texte de l'exposé. A la page 10 figure en effet ce passage: "Mais s'arrêter aux considérations financières et culturelles, c'est toucher seulement à la périphérie du problème." De là se dégagent, pour celui-ci comme pour les autres organes d'information publique, toute une série

de discusions auxquelles la propriété et l'exploitation publiques donnent lieu; aujourd'hui, nous avons soulevé ces questions et signalé quelques-uns des dangers qui nous menacent.

D. Sans doute en soulevant toute la question de la propriété publique des communications radiophoniques, vous dépassez le chemin parcouru jusqu'ici par n'importe quel membre du Comité. Mais je voudrais savoir si vous reconnaissez sans équivoque la nécessité d'une réglementation publique quelconque des normes auxquelles la T.S.F. et la télévision doivent se conformer. Je veux m'assurer que vous ne réclamez pas l'abolition de la régie des émissions en tant que celle-ci revêt la forme d'une réglementation. Je ne parle pas tant de la régie exercée au moyen de mesures législatives interdisant la diffamation et le reste, que d'une régie positive. Il s'agit plutôt d'une réglementation des normes; or, prétendez-vous que cela doive disparaître?—R. Vous me posez de nouveau une question personnelle. Je me vois obligé de vous référer au texte de l'exposé, quatrième alinéa, je crois, de la page 12, où il est écrit: "Le présent régime en matière de licences offre toutes les précautions nécessaires." En outre, nous admettons la nécessité de l'attribution, par l'État, des fréquences radiophoniques, à cause du caractère limité de ces dernières et aussi du besoin d'un accord international. Voici, au fond, tout ce que nous voulons savoir: pourquoi faut-il que le Gouvernement possède, régisse et exploite des postes radiophoniques?

D. Je comprends, mais de l'alinéa cité se dégage une question que j'aimerais vous voir élucider. Je ne vous demande pas votre opinion. Je veux savoir si, selon vous, nous pouvons déduire du présent mémoire que votre Association va jusqu'à proposer l'abolition de tout règlement, dans le sens d'une réglementation des normes de la radiodiffusion?—R. Monsieur le président, il n'y a rien de tel dans le mémoire, et j'ignore ce que serait l'opinion de la majorité de nos membres sur le sujet. Encore une fois, je me permets de formuler en d'autres termes notre attitude. Nous espérons que, grâce au débat amorcé par nous, toutes les grandes questions que soulève cette étude seront passées au crible; mais nous ne sommes nullement des spécialistes en radiodiffusion, comme je l'ai amplement démontré aujourd'hui. Pour faire changement, nous sommes tout simplement venus vous "lire" à haute voix un éditorial, au Comité de la Chambre des communes; nous savions que, ce faisant, nous encourrions le reproche de ne pas refléter l'opinion publique comme nous le faisons à l'ordinaire dans les colonnes de nos journaux; souhaitons cependant que le débat public se poursuive sur les grands problèmes qui se posent.

M. Riley:

D. Je n'en doute pas, mais il se trouve, dans le mémoire même, des déclarations d'une portée extrêmement grave. Il est donc juste, croyons-nous, de vous demander, à vous qui présentez cet exposé, une interprétation de tel ou tel point déterminé.—R. Je ferai mon possible, mais en certains cas, mes connaissances sont limitées, et je ne puis souvent que reconnaître mon ignorance.

D. Mais il s'agit de choses qui sont dans le texte, ou plutôt vous savez quelle était l'intention des membres en faisant ces déclarations.—R. Monsieur le président, ce texte a été approuvé par la direction. Je ne puis vous donner une interprétation individuelle de chaque phrase, et si je m'aventurais sur ce terrain, j'aurais vite fait d'exprimer des opinions personnelles. Mais je vais essayer de répondre de mon mieux en ce sens aux questions qui me seront posées, compte tenu néanmoins de mes limites.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Hansell, vous aviez une question.

M. HANSELL: Je voulais attaquer un autre sujet, mais c'est trop tard.

M. Boisvert:

D. Vous reconnaissez que la T.S.F. et la télévision sont des organes d'enseignement?—R. Il me semble que oui.

D. Vous n'ignorez pas que 600,000 enfants bénéficient, grâce aux ondes, d'un complément à leur programme d'études au Canada?—R. Je ne connais pas le nombre des programmes, mais je sais que des émissions scolaires sont irradiées.

D. Saviez-vous que 35 p. 100 des écoles anglaises du pays sont pourvues d'appareils récepteurs et utilisent les émissions de Radio-Canada pour compléter l'enseignement dispensé aux élèves?—R. Encore une fois, j'ignorais l'exacte proportion; mais je connaissais l'existence de ces émissions.

D. Il y a, dans votre exposé, des déclarations fort graves, et j'aimerais donc savoir si, selon vous, le Gouvernement du pays a une responsabilité quelconque à l'égard de la culture et de l'éducation générales de nos citoyens?—R. Monsieur le président, le premier ministre ne m'en voudra probablement pas d'affirmer la chose, parce que je vais me reporter aux paroles qui ont été prononcées, il y a quelques jours, à une réunion de notre Association. Je crois que le Gouvernement a une responsabilité bien définie en ce qui regarde la culture de ses citoyens. A mon avis, plusieurs des idées émises par le très hon. M. Saint-Laurent par rapport à son *All-Canada Council* ont précisément pour fin de faire assumer cette responsabilité à l'État. Je n'en veux pour preuve que l'intérêt témoigné par le Gouvernement aux projets d'une bibliothèque nationale, d'un musée national, des monuments historiques, et ainsi de suite. Je suis sûr que ces projets recevront l'appui enthousiaste de la presse hebdomadaire du Canada.

Dans l'exposé, nous n'avons pas voulu nous demander si le Gouvernement avait cette responsabilité culturelle. Selon nous, la radio d'État et les postes privés, tout comme la presse, de propriété privée, ont d'immenses responsabilités, et ne reculent devant aucune. Mais à l'égard de l'étatisation des véhicules d'information publique, nous avons soulevé les questions qui nous paraissaient devoir l'être.

D. Pourquoi dites-vous ceci, à la page 12 de votre mémoire,

> "On n'opère pas de prodiges avec des lois ou une campagne de presse, ni même avec une diète culturelle de confection publique, où tous les mets sont bien arrosés de subventions et sont offerts, quatorze heures par jour, sur un réseau national",

si le Gouvernement n'a pas le devoir d'exercer une surveillance générale sur la culture du pays ou de la nation?—R. Je doute de pouvoir donner à cette question de l'honorable député une réponse satisfaisante.

D. Oh! je suis très facile à satisfaire.—R. Voici ce que je voulais dire pour le compte de l'Association. Parce que des rédacteurs épousent telle ou telle cause dans leurs colonnes, ou que des législateurs adoptent certaines lois, ou qu'un réseau national diffuse un genre particulier d'émissions, il est loin, croyons-nous, de s'ensuivre, du jour au lendemain, une transformation radicale de la culture d'un peuple.

Je me souviens de la déclaration récente de l'un des principaux orateurs et écrivains de la Société Radio-Canada, que j'admire grandement pour sa valeur personnelle: Chaque ville moyenne du Canada, disait-il, devrait avoir son opéra, et le Gouvernement fédéral devrait voir à la réalisation de ce projet.

A mon avis, ce moyen n'est pas nécessairement le meilleur pour faire des chanteurs. Cela peut aider, mais relativement peu. Notre mémoire renferme une espèce de réponse à la question posée, ou du moins il y répond en partie. Selon nous, les exigences de la défense n'ont pas besoin de faire entrave à l'avancement culturel de notre pays. Nous n'estimons pas,—loin de là!—que l'exploitation publique de la radio et de la TV soit un facteur aussi puissant qu'on voudrait nous le faire croire de progrès culturel national; nous ne pensons pas davantage que l'État ait le devoir de s'occuper du lancement des œuvres d'art. Certaines gens en profitent au point de vue culturel, mais le Gouverne-

ment n'a nullement, selon nous, le devoir de leur procurer un auditoire national. La culture provient de ceux qui prennent part à la production effective. Voilà, je pense, une notion de base de la culture.

M. HANSELL: En d'autres termes, d'après vous, le Gouvernement peut bâtir des opéras, mais aucune espèce d'institution n'est capable de pourvoir de voix ses chanteurs. N'est-ce pas, en somme, votre sentiment?

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous voulez dire que le Gouvernement ne peut fournir des cordes vocales?

M. HANSELL: C'est juste: le Gouvernement ne peut fournir des cordes vocales. Comme vous, je crois que la culture est un principe. Cela ne s'achète pas. On ne peut faire un principe de vie. En d'autres termes, Shakespeare, Milton, de Vinci, Rembrandt, Brahms, et tous les grands artistes, tels que Chopin par exemple...

M. GOODE: Ou Rocky Marciano?

M. HANSELL: Ces grands artistes n'étaient pas le produit d'une entreprise d'information subventionnée. De fait, la floraison de ces arts eut lieu avant que l'État se fût ingéré dans aucun de ces domaines. Voilà, je crois, la grande vérité qu'ont voulu mettre en lumière les auteurs du mémoire.

M. KNIGHT: Et ils ne travaillent pas pour l'argent non plus.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous avons assez bien parcouru l'itinéraire que nous nous étions tracé. Je tiens maintenant à remercier M. Cranston et ses collègues de leur excellent témoignage.

Le TÉMOIN: Au nom de l'Association et au mien, je vous remercie vivement de vos questions bienveillantes et pertinentes.

Le PRÉSIDENT: La séance sera reprise ce soir, à 8 heures 30.

Le 30 AVRIL 1953
8 h. 30 du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Ce soir, nous avons au milieu de nous M. Harry Sedgwick, directeur du poste CFRB, de Toronto, qui va présenter l'exposé que nous étions convenus d'entendre aujourd'hui.

M. CARTER: Avant l'exposé de M. Sedgwick, puis-je dire quelques mots sur une question de procédure? Je voulais préciser le sens d'une déclaration que j'ai faite avant la suspension de la séance. J'ai posé à M. Cranston une question où j'ai l'air de dire que les démocraties survivront seulement par une concentration du pouvoir aux mains de l'État ou du Gouvernement. Or, voici tout simplement la réponse que je voulais obtenir de M. Cranston. Nous avons tous le devoir d'assurer la sauvegarde de notre mode démocratique de vie; le Gouvernement a aussi un devoir propre, de même que les postes privés. Et l'idéal commun est sans doute de coopérer tous ensemble à cette fin. Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sedgwick?

M. Harry Sedgwick, directeur du poste CFRB, de Toronto, est appelé.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, messieurs, je ne vous retiendrai pas longtemps. La déclaration que je vais faire sera très brève, mais je la crois importante, et vous en jugerez d'ailleurs en m'écoutant. Lors d'une récente séance de votre Comité, des déclarations ont été versées au compte rendu concernant le poste radiophonique CFRB, de Toronto, dont j'ai l'honneur d'être le directeur-gérant.

Or ces déclarations ne sont pas véridiques, et cependant ont reçu dans la presse canadienne une vaste publicité. Il importe donc, à mon avis que la vérité soit rétablie dans le compte rendu de vos délibérations.

Les déclarations qui concernent CFRB et contre lesquelles je m'inscris en faux sont les suivantes (je cite):

M. Coldwell—D. C'est donc vraiment un poste américain en terre canadienne?

M. Coldwell—C'est un poste dominé surtout par un réseau américain. Je le considérerais dès lors comme un poste américain sur le sol canadien, exactement comme celui de Windsor.

Pour trancher convenablement la question, voyons d'abord notre capitalisation, à CFRB. Notre société, entreprise canadienne, est la propriété d'environ 1,000 actionnaires, et de ce nombre, 24, soit environ 2½ p. 100 du nombre total des actionnaires, habitent hors du pays et détiennent moins de 1 p. 100 du capital-actions de la société. Autant que nous sachions, la plupart de ces derniers actionnaires sont d'anciens citoyens canadiens qui ont élu domicile ailleurs et emporté avec eux leurs actions. Jamais notre société ne s'est procuré de capitaux aux États-Unis; elle n'y a ni vendu d'actions ni contracté d'emprunts. Il s'agit, à toutes fins, d'une société entièrement canadienne, qui l'a toujours été, et compte vingt-sept ans d'existence.

Tous les employés de notre société sont des Canadiens, et tous nos directeurs sont des Canadiens. Au nombre de nos directeurs se trouvent plusieurs personnalités canadiennes de marque:

Le lieut.-col. Eric Phillips, C.B.E., D.S.O., M.C., LL.D., président du Bureau des gouverneurs de l'Université de Toronto;

Me Samuel Rogers, Q.C., président du Bureau des gouverneurs de Pickering College;

M. J. Harry Ratcliffe, C.B.E.;

Me W. M. McCutcheon, C.B.E., Q.C.,

et ainsi de suite.

Voilà pour notre capitalisation. Mais c'est notre affiliation au *Columbia Broadcasting System* qui semble avoir particulièrement préoccupé l'auteur des remarques dont j'ai parlé. A ce propos, je dirai donc que notre affiliation au réseau américain date de vingt-quatre ans. Le contrat d'affiliation ne nous oblige à transmettre contre notre gré aucune émission du *Columbia.* La société américaine n'a absolument aucun droit sur le temps radiophonique du poste CFRB, et notre situation par rapport à *Columbia* est absolument la même que celle de Radio-Canada par rapport à *N.B.C., A.B.C., Mutual,* et les autres réseaux auxquels la Société d'État est affiliée. Lorsque *Columbia* nous offre pour transmission une émission qu'il nous paraît intéressant de relayer, cette société nous verse, s'il s'agit d'une émission commerciale, un droit fixé d'avance par entente. Si, au contraire, il s'agit d'une émission non commerciale ou culturelle, nous la relayons à condition qu'elle nous semble devoir profiter au public; autrement, non. Nous n'avons l'obligation de faire de la place dans nos horaires, ni pour une émission commerciale du *Columbia,* ni pour une émission culturelle du même réseau. Et jamais, durant nos vingt-quatre années d'affiliation, le *Columbia Broadcasting System* n'a insisté auprès de nous dans le sens indiqué.

Pour ce qui est des émissions de ce réseau américain que nous relayons, nous avons analysé nos horaires de la semaine du 5 avril, qui est la semaine au cours de laquelle la déclaration dont je parle a été faite. Or, durant cette semaine-là, nous avons à notre compte un total de 132½ heures d'utilisation des ondes; et sur ce total, la somme de nos retransmissions américaines, tant culturelles que commerciales, du réseau *Columbia* a représenté vingt-trois heures et dix minutes, soit une proportion de 17·4 p. 100. Cependant, l'analyse de l'activité des réseaux anglais de Radio-Canada durant la même semaine

révèle qu'ils ont occupé les ondes durant 135¾ heures, et retransmis pour le compte de divers réseaux américains, y compris *Columbia, N.B.C., A.B.C.* et *Mutual,* un total de 34½ heures d'émissions, soit une proportion de 25·4 p. 100, ou environ 50 p. 100 plus d'émissions américaines que n'en retransmettait, au cours de la même période, le poste CFRB. Monsieur le président, j'en conclus donc que les déclarations faites le 9 avril par un membre du Comité, et les interprétations auxquelles elles pourraient donner lieu, doivent être rectifiées.

Pour ce qui est de la valeur financière de notre affiliation au réseau *Columbia,* je puis dire, qu'en moyenne, les émissions de ce réseau, tant culturelles que commerciales, absorbent au maximum 15 p. 100 de notre temps radiophonique, et procurent à CFRB environ 6 p. 100 de son revenu total.

J'espère avoir dissipé l'équivoque qu'auraient pu créer les déclarations et remarques consignées il y a quelque temps, et que la presse donnera la même publicité à cette mise au point qu'aux opinions exprimées le 9 avril.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions sur cette partie du mémoire de M. Sedgwick?

M. RILEY: Les actions publiques sont-elles des actions ordinaires ou privilégiées?

Le TÉMOIN: Ce sont toutes des actions ordinaires.

M. GOODE: Monsieur le président, j'aimerais beaucoup qu'on nous relise l'extrait des délibérations de notre Comité auquel M. Sedgwick fait allusion. Le secrétaire pourrait peut-être nous en donner lecture? Pour être parfaitement objectif, il faudrait que nous entendions les deux parties. Au vrai, je ne me rappelle plus du tout l'incident.

M. FLEMING: Cela figure à la page 18, du fascicule 2, monsieur le président. Il y a d'abord la question de M. Coldwell: CFRB est affilié à l'un de nos réseaux, le *Trans-Canada* ou le *Dominion?*—R. Non, il n'est affilié qu'au réseau *Columbia.*

D. C'est donc vraiment un poste américain en terre canadienne?—R. C'est un poste affilié au *Columbia.* Il emprunte quelques-unes des émissions de Toronto mais ses programmes viennent surtout de *Columbia.*

D. Il est donc surtout affilié à un réseau américain?—R. Oui.

Alors, j'ai fait moi-même cette déclaration: "Celà ne veut pas dire que CFRB soit un poste américain".

Sur ce, M. Coldwell a repris: "C'est un poste dominé surtout par un réseau américain. Je le considérerais dès lors comme un poste américain sur le sol canadien, exactement comme celui de Windsor".

Puis nous échangeâmes tous deux quelques opinions.

M. GOODE: Merci, monsieur Fleming.

M. Fleming:

D. Monsieur Sedgwick, vous avez dit que tous les employés de CFRB sont canadiens? Combien de personnes employez-vous à ce poste?—R. Nous avons à peu près 72 employés permanents; en outre, nous employons à temps partiel un grand nombre d'artistes, de chanteurs, de musiciens et d'acteurs qui ne font pas partie du personnel permanent. CFRB n'a pas un personnel régulier de réalisateurs ou d'écrivains. La réalisation de nos émissions se fait sur un pied individuel.

D. Je ne pense pas que l'on procède ainsi à Radio-Canada?—R. Non, on procède différemment. La Société emploie un personnel régulier de microphonistes, d'écrivains et de réalisateurs.

D. Puis-je savoir ce que vous avez fait en tant que poste canadien pour favoriser les artistes de chez nous?—R. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, il y a 27 ans que nous nous occupons de radiodiffusion. Je ne veux pas vous

énumérer toutes les personnes qui ont débuté, ou qui ont travaillé à notre poste, y compris l'un de nos excellents ami de Radio-Canada, M. Bushnell, ainsi que M. Georges Young, et plusieurs autres. Mais, en général, je puis dire ceci: nous accordons une audition à tout artiste susceptible de devenir une vedette de nos micros. Des centaines et des centaines d'auditions sont accordées tous les ans. Une fois leur valeur artistique appréciée, nous retenons les services des candidats les plus intéressants, et leur procurons une place. Personne n'est jamais renvoyé sans que nous ayons la preuve que ses talents sont inutilisables. Un centre mobile de recrutement artistique a parcouru la province d'Ontario il y a environ trois ans: ces gens-là organisaient des concours qui étaient de véritables auditions mais nous avons découvert peu de talents. Sans doute Radio-Canada vous dirait la même chose, que le talent ne pousse pas sur les arbres.

D. D'après les sondages officiels effectués, pouvez-vous nous dire comment, dans votre région, CFRB se compare avec les postes de Radio-Canada au point de vue des auditoires?—R. Je ne veux pas avoir l'air de me vanter, monsieur le président, mais je crois que nous avons les auditoires les plus considérables de toutes les postes radiophoniques au Canada. Je l'affirme sur la foi des sondages, qui sont naturellement le seul moyen dont on puisse évaluer le public radiophile. J'ai ici le résultat de quelques-uns de ces sondages, et si des membres s'intéressent au détail de la chose, je puis leur fournir les renseignements qu'ils désirent. Comme tous les autres postes radiophoniques et aussi les agences de publicité, nous sommes abonnés à divers sondages. Le principal, institué sur un pied national, est Elliott-Haynes. Elliott-Haynes nous renseigne sur trois faits par mois; à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, cette compagnie vous indique le nombre d'appareils de la région qui syntonisent le poste; elle vous donne une idée de l'auditoire de chaque poste syntonisable dans la région, à tel ou tel moment déterminé; et elle cote les émissions en fonction de ces deux chiffres. Il y a d'autres organismes de sondage, dont l'un, le *Bureau of Broadcast Measurement*, fait des relevés tous les deux ans pour établir combien il y a dans la région de maisons pourvues d'un radio-récepteur, et aussi quels postes ces sans-filistes syntonisent régulièrement. Certains sondages ont pour but de déterminer, par exemple, quelle mesure d'intérêt un programme particulier provoque chez les radiophiles. Tous les trois mois, Elliott-Haynes fait un relevé, non seulement dans les centres urbains, mais dans la campagne, afin de savoir quelle proportion précise des auditoires de ces régions qui ne font pas régulièrement l'objet de sondages radiophoniques écoute tel ou tel poste. Nous sommes, ainsi que Radio-Canada et d'autres agences, abonnés à une variété de sondages, qui constituent vraiment un critère de la popularité des postes et des émissions. Nous avons obtenu d'excellentes cotes à ces sondages. J'ai ici des échantillons des résultats, et vous verrez en les consultant comment tout le système fonctionne. Le bouquin qui les renferme est d'une tenue assez élaborée. On y explique la méthode suivie dans ces sondages. Vous y trouverez aussi d'utiles renseignements supplémentaires.

M. FLEMING: Puis-je vous interrompre un moment, monsieur Sedgwick? Quand j'ai interrogé M. Dunton à propos des sondages, il a dit qu'il hésitait à citer des chiffres, parce que, selon lui, ces données lui avaient été livrées à titre confidentiel. Voulez-vous commenter cette assertion?

Le TÉMOIN: Je n'hésite nullement à citer les chiffres en question, parce que Elliot-Haynes ne nous a astreints à aucune restriction. Nous achetons ces données; elles servent régulièrement pour la réclame et sont fournies aux commanditaires à qui nous louons des périodes radiophoniques. Le bulletin que j'ai en mains porte sur les émissions du soir durant le mois d'avril. Ce numéro m'est arrivé juste avant mon départ de Toronto, ou la veille de mon départ. Il

s'agit des émissions du lundi 6 avril au dimanche 12; il faut à peu près une semaine pour la préparation d'un numéro. Dans ce rapport particulier, nous faisons assez bonne figure. Nos émissions ont absorbé une moyenne de 30·1 p. 100 de l'écoute générale, contre CBL 9·5, et CJBC 9·1; nous avions donc l'avantage sur ces postes. Voilà pour le sondage nocturne de Elliott-Haynes. Voici maintenant le sondage diurne de la même compagnie: d'après ces chiffres, 21·8 p. 100 des sans-filistes auraient syntonisé CFRB, contre 15·7 pour CBL et 14·4 pour CJBC.

M. RILEY: Vous devez diffuser plus de mélodrame-réclame!

Le TÉMOIN: Non, pas autant.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Quelques-uns de ces rapports portent-ils la mention "confidentiel"?—R. Oui. On y lit ceci: "A l'usage confidentiel du poste radiophonique CFRB."

D. Ils portent donc la mention "confidentiel"? C'est-à-dire que les rapports que vous recevez de l'agence Elliot-Haynes portent la mention "confidentiel"?—R. Oui, c'est marqué à l'extérieur: "A l'usage confidentiel du poste radiophonique CFRB."

D. Voilà ce qu'avait déclaré M. Dunton.—R. Elliott-Haynes ne s'est jamais opposé à la divulgation de ces chiffres.

M. FLEMING: Je crois que l'agence tient surtout à ce que la source de ces données soit révélée.

Le TÉMOIN: A mon avis, ces chiffres sont propriété publique.

M. GOODE: J'ai dans mes dossiers une demi-douzaine de ces rapports et je n'y vois rien de confidentiel. Ils sont distribués à tout le monde.

Le TÉMOIN: Ces deux premiers bulletins n'ont trait qu'à la zone métropolitaine de Toronto, celle qui peut être atteinte ordinairement par téléphone. Puis, tous les trois mois, l'agence fait un relevé des auditoires ruraux. Celui-ci a été établi en février 1953. Ces rapports sont publiés tous les trois mois.

M. Fleming:

D. Sur une plus longue période, monsieur Sedgwick, avez-vous des états comparatifs des auditoires, de CFRB d'une part, et de CBL et CJBC de l'autre? —R. J'ose dire que nos auditoires sont beaucoup plus considérables, et cela n'est pas une critique de nos rivaux.

D. Je n'ai pas voulu provoquer de critique.—R. Il y a une raison pour laquelle nous recrutons de plus vastes auditoires. Nous ne sommes ni astreints à une méthode particulière, ni forcés de transmettre aucune émission peu populaire, comme cela se fait peut-être à Radio-Canada. Notre poste est une entreprise commerciale; nous devons donc faire de l'argent, et par conséquent nous devons nous tenir à l'affût des auditeurs. Le radiodiffuseur privé cherche avant tout des émissions qui suscitent un certain intérêt dans le public.

D. Je présume que voilà pourquoi vous relayez très peu d'émissions américaines?—R. Non, pas tout à fait. On nous demande parfois d'irradier telle ou telle émission, mais nous refusons si ce programme ne nous plaît pas. Beaucoup sont des enregistrements, mais pour que ce genre soit apprécié il faut la présence d'un narrateur intéressant. On l'appelle généralement le narrateur en vedette (disc jockey) et il a une valeur récréative.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur cette partie de l'exposé de M. Sedgwick?

M. KNIGHT: J'aimerais savoir si le directeur du poste CFRB est membre de l'Association canadienne des radiodiffuseurs?

Le TÉMOIN: Oui monsieur Knight.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Sedgwick, veuillez poursuivre la lecture de votre exposé.

M. CARTER: Y a-t-il plusieurs exemplaires de cet exposé, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je le regrette, monsieur Carter, mais il n'y en a pas assez pour tous les membres du Comité.

M. CARTER: Le témoin veut-il avoir la bonté de lire un peu plus lentement.

Le TÉMOIN: Certainement. Toutes mes excuses.

Maintenant, monsieur le président, je vais vous parler durant quelques minutes de l'état de la télévision dans la région de Toronto. Vous savez qu'un poste de télévision fonctionne déjà à Toronto, CBLT, et quelque 175,000 télérécepteurs sont installés à portée de ce poste. Cependant, les mêmes télérécepteurs se trouvent aussi dans le rayonnement du poste WBEN, de Buffalo, et toutes les enquêtes menées depuis l'ouverture de CBLT en septembre dernier ont révélé que le poste de Buffalo absorbait un peu plus de 75 p. 100 de l'écoute dans le secteur de Toronto. Nous croyons donc que, si les canaux de télévision disponibles étaient occupés dans la zone de Toronto, les auditoires de cette zone qui syntonisent actuellement le poste de Buffalo pourraient être amenés à écouter les émissions d'un poste canadien.

La compagnie que je représente a été l'une des premières à solliciter un permis de télévision. Notre demande initiale d'un permis de télévision expérimentale date même de 1938 et fut adressée au ministère des Transports; après la guerre, lorsque le stade expérimental fut dépassé, nous fîmes une nouvelle demande, et depuis ce temps avons présenté un exposé technique détaillé et envoyé des délégations au Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

D'après les récentes déclarations en Chambre du ministre, le docteur McCann, il semble qu'à brève échéance Radio-Canada sera autorisée à accorder des permis dans les secteurs où la TV fonctionne déjà, et j'ose insister pour que votre Comité recommande au Gouvernement de concéder maintenant tous les canaux disponibles de télévision aux requérants attitrés.

Je suis sûr que le fait de n'avoir actuellement qu'un poste de Radio-Canada à Toronto est sur le point de créer une espèce d'accaparement des auditoires canadiens par le poste de Buffalo.

Voici, à mon avis, quatre excellentes raisons pour lesquelles les canaux de télévision devraient être concédés:

(1) Les vendeurs, distributeurs et fabricants de télérécepteurs en bénéficieront grandement. De fait, plus le répertoire offert aux amateurs de TV est varié, plus ces derniers manifestent d'intérêt à se porter acquéreurs d'un appareil.

(2) Les sans-filistes de la région de Toronto auront un choix complet d'émissions canadiennes, au lieu de devoir opter toujours entre un poste canadien et un poste américain.

(3) Le public le désire. Selon toutes indications, la population est avide de voir élargir ainsi les cadres des programmes et des postes syntonisables, et la concession d'un plus grand nombre de canaux sera bien accueillie, croyons-nous, des exploitants actuels et éventuels de la télévision dans le secteur de Toronto.

(4) Les canaux sont disponibles et devraient être occupés. Rien dans le traité ne laisse prévoir que nous le perdrons par défaut, mais toute situation revêt un caractère transitoire, et il est possible que, faute d'utiliser ces canaux au Canada, les Américains s'avisent d'empiéter un jour sur les canaux. La chose s'est produite dans la radiodiffusion par modulation en amplitude, et pourrait bien se répéter dans la télévision.

Le poste CFRB est un doyen de l'industrie au Canada. Nous avons à notre actif 27 ans d'exploitation. Or, comme on le reconnaît en général, la télévision n'est qu'une expansion de la radiodiffusion sonore, et plus vite nous nous y lancerons, plus vite nous serons à même de servir la multitude des auditeurs qui constituaient jusqu'ici la clientèle régulière de notre poste de radiodiffusion M.A.

Je sais que les vues énoncées ici même ont l'approbation pleine et entière de toutes nos institutions civiques et publiques du secteur de Toronto, et une recommandation du Comité pour obtenir du Gouvernement ou de Radio-Canada l'allocation des canaux existant aurait l'apui enthousiaste de toute notre population urbaine.

Et voilà, messieurs, ma très brève déclaration.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions sur la partie de l'exposé de M. Sedgwick qui traite de la télévision?

M. Riley:

D. Monsieur Sedgwick, vous avez beaucoup approfondi cette question des entreprises de télévision, n'est-il pas vrai?—R. Oui, passablement.

D. Vous connaissez assez exactement tout ce qu'il faut: ce qu'on nous a décrit comme de fortes dépenses d'immobilisations?—R. Certainement.

D. Pendant combien d'heures par semaine estimez-vous qu'un poste devrait téléviser avant de devenir une entreprise rémunératrice?—R. Au bas mot 10 heures par jour, il me semble.

D. Combien d'heures d'émissions en direct, chaque jour, estimez-vous nécessaires?—R. Un petit nombre.

D. Quelle proportion?—R. Il est difficile de hasarder un chiffre en ces matières.

D. Peut-être 50 p. 100?—R. Pas du tout. Aucun poste canadien ne serait en mesure de créer des émissions au rythme de 50 p. 100 du temps disponible sans fermer ses portes. Un poste privé, irradiant dans une zone métropolitaine, devrait diffuser des programmes du *Columbia* plutôt que ses propres programmes, pour se créer un auditoire. Par exemple, Radio-Canada transmet en primeur un grand gala qui coûte quelque $7,000 la représentation d'une heure. Ce n'est qu'une heure sur soixante-dix. Aucun poste privé ne pourrait consacrer une pareille somme à la réalisation d'un seul programme. Des émissions de cette portée et de cette envergure sont au-dessus de nos moyens et le seront longtemps, selon toutes prévisions.

D. La transmission d'émissions du genre sensationnel, captées au moyen d'installations mobiles, est-elle très dispendieuse?—R. Cela dépend. S'il s'agit d'un tournoi final de football, les droits sont de $7,000: l'émission coûte alors très chère. Mais elle le serait moins dans le cas d'une joute par quelque équipe non professionnelle. De toute façon, les droits des émissions sportives en général se sont fabuleusement accrus. L'an dernier, nous avons payé $7,500 le simple privilège d'irradier les matches de football de la ligue Argonaut.

D. Ces gens-là veulent être compensés pour leurs pertes en spectateurs ou ce qu'ils estiment être leurs pertes en spectateurs.—R. C'est ce qu'ils prétendent, mais en réalité le stade n'est pas assez grand pour loger tout le monde.

M. Hansell:

D. Vous dites que la radiodiffusion d'un seul match a coûté $7,500?—R. Non, nous nous étions entendus avec l'équipe de football Argonaut pour irradier ses joutes privées, et lui avons versé $7,500 pour ce contrat. Évidemment, il a fallu ajouter à ces frais le cachet des techniciens et des annonceurs.

D. De combien de joutes s'agissait-il?—R. Tout devait dépendre du succès

de l'équipe dans les matches mixtes. Si elle ne se rendait pas aux finales, le nombre en aurait été moins élevé; mais elle y parvint, et les joutes se multiplièrent en conséquence, au cours de la saison.

M. Riley:

D. Les interviews improvisés ne coûtent pas aussi cher.—R. Non, mais ils intéressent beaucoup moins de spectateurs.

M. Fleming:

D. Vous avez dit que votre première demande de télévision, celle de 1938, au Bureau des transports, avait pour objet un permis de poste expérimental. Par la suite, avez-vous demandé plus qu'un permis d'expérimentation?—R. Pas avant la fin de la guerre, mais en 1948, je pense, nous avons présenté un exposé technique complet, et rempli la formule appropriée, selon les prescriptions de Radio-Canada et de la Commission des transports.

D. Il y a cinq ans de la chose. Qu'est devenue votre demande durant cette période de cinq années?—R. Je crois qu'elle est restée là. Nous essayons de tenir en alerte la Commission des transports et Radio-Canada, par l'envoi régulier de quelques lignes les informant que nous sommes toujours intéressés à l'entreprise, et rappelant la chose à leur souvenir. Un changement de méthode à l'égard des demandes a été à l'étude, et récemment la nouvelle formule permettait de solliciter un permis pour telle ou telle région. Le procédé actuel diffère donc légèrement de l'ancien, et nous avons demandé la formule en question. Mais Toronto demeure exclue du projet tant qu'il n'y aura pas un changement de méthode. Nous pourrons alors faire une nouvelle demande.

D. Voilà où en sont les choses présentement, compte tenu de la déclaration de M. le Ministre, le 30 mars, celle dont vous avez fait mention plus tôt dans la journée. Je présume que votre demande aura subi tout simplement un retard. Aucune autre demande n'est encore considérée pour le secteur de Toronto?—R. C'est bien cela, je pense. Autant que je sache, il n'y en a pas d'autre.

D. Quand vous avez fait votre demande en 1948, et tout au long de cet intervalle de cinq années, étiez-vous prêt à assumer les risques financiers de l'entreprise dès que l'on vous aurait accordé une licence?—R. Oui.

D. Monsieur Sedgwick, avez-vous d'autres remarques à faire au Comité sur les effets d'un monopole dans une vaste zone métropolitaine comme celle de Toronto? Vous avez dit que le poste de Buffalo absorbait telle proportion de l'écoute. Avez-vous vidé cette question du monopole?—R. Ce qui s'est produit ensuite, évidemment, c'est que la direction du poste de Buffalo s'est nommé un agent commercial à Toronto. Le poste vend actuellement beaucoup de temps radiophonique à des commanditaires de Toronto qui s'intéressent au rayonnement publicitaire du poste américain dans leur secteur, et versent gros prix pour ces périodes. Je suppose qu'à la longue cette situation s'accentuera. Ces gens-là ont actuellement, je crois, un représentant commercial qui écoule ainsi de la réclame radiophonique à Toronto pour le compte du poste de Buffalo. Éventuellement, le nombre des postes de Buffalo se multipliera sans aucun doute, et je ne voudrais pas que ces postes américains s'emparent d'une proportion encore plus grande des auditoires du secteur de Toronto.

D. Quand vous parlez d'un peu plus de 75 p. 100 de l'écoute qu'absorbent les émissions de Buffalo, faites-vous allusion au nombre total d'appareils qui syntonisent ce poste?—R. Oui, je songeais au nombre total d'appareils du secteur Toronto qui syntonisent Buffalo de préférence à CBLT, quand ce dernier poste se fait entendre; car, dès que celui-ci se tait, l'écoute converge tout entière, 100 p. 100, sur Buffalo.

D. Si je comprends bien, vous parlez maintenant de la répartition de l'intérêt des téléspectateurs entre CBLT, qui est un poste de Radio-Canada, et Buffalo?—R. Tout juste, et le chiffre de 21 p. 100 désigne la proportion absorbée en avril par CBL dans la zone de Toronto, pendant que ce poste occupait le réseau; le reste du temps, alors que CBL se tait, le poste américain, étant le seul syntonisable, obtient 100 p. 100 de l'écoute.

D. Lorsque Buffalo occupe seul le réseau, ce poste capte 100 p. 100 de l'écoute, mais lorsque CBLT lui fait concurrence, à en croire les derniers relevés, 79 p. 100 de l'intérêt des téléspectateurs va à WBENT et 21 p. 100 à CBLT.—R. C'est plutôt 75 p. 100 à Buffalo, 2 p. 100 à Érié et 2 p. 100 à Rochester.

D. Et 21 p. 100 à CBLT?—R. Oui.

D. Et les autres chiffres proviennent de quelle source?—R. Du TV sondage qui nous est parvenu avant-hier.

D. Avez-vous les chiffres des mois précédents, afin que nous nous faisions une idée de la courbe d'intérêt des téléspectateurs?—R. Au meilleur de ma connaissance, l'intérêt des amateurs de TV a peu à peu baissé. En janvier, le chiffre était de 82·2 p. 100; en février, il était tombé à 77·8; en mars à 76·6; et en avril 72·7 ce qui représente une diminution de plus de 10 p. 100 en quatre mois. Elliott-Haynes donne une explication de ce phénomène: les personnes qui avaient reçu cadeau d'un récepteur à Noël en firent d'abord leurs délices durant de longues heures, puis l'engouement se modéra.

D. Avez-vous les chiffres de CBLT pour la même période?—R. J'ai la proportion des téléspectateurs qui ont syntonisé ce poste, d'après le sondage mensuel. Je ne vois pas le graphique de la popularité du poste auprès du public, mais selon moi, cette popularité n'a sûrement pas augmenté; il est même probable qu'elle a légèrement fléchi.

D. De quel poste s'agit-il?—R. CBL, et à mon avis la syntonisation de ce poste n'a jamais été beaucoup au delà de 25 p. 100 ni en deçà de 21 p. 100.

D. Une dernière question sur le sujet, avant de passer à autre chose. Vous avez dit que vous espériez obtenir un permis, et qu'une fois ce permis concédé, vous exploiteriez un poste canadien donnant à ses spectateurs des émissions canadiennes, et captant ainsi beaucoup de l'intérêt que le public témoigne présentement envers le poste de Buffalo. Veuillez amplifier cette déclaration et nous dire pourquoi vous avez énoncé cet avis?—R. Voici. La même chose s'est produite en matière de modulation en amplitude. Le poste de Buffalo n'intéressait vraiment pas un auditoire suffisant dans le secteur de Toronto pour faire bonne figure lors des sondages.

D. Vous parlez des émissions MA?—R. Oui. La même tendance est susceptible de se renouveler en télévision; cependant nous croyons avoir assez d'ingéniosité en matière de réalisations pour que nos émissions canadiennes parviennent à concurrencer l'écoute du poste de Buffalo. Voilà ce qui s'est produit autrefois, je me le rappelle, alors que le poste de Buffalo captait la majorité de l'écoute des émissions MA dans la zone de Toronto. Il y a longtemps de cela, mais depuis 17 ou 18 ans, je pense que le poste canadien a réussi à intéresser plus de 90 p. 100 des auditeurs.

D. Si l'on diffère plus longtemps d'accorder un permis de télédiffusion privée dans la zone de Toronto, recouvrera-t-on quand même, comme on l'espère cette proportion des auditoires qui s'intéresse peu au poste canadien et aux émissions canadiennes?—R. Radio-Canada devra certainement résoudre ce problème. Je ne sais trop si, oui ou non, l'on réussira à arracher des spectateurs au poste de Buffalo. Mais l'établissement d'un second poste à Toronto ne nuirait en rien à Radio-Canada. De fait, la Société en bénéficierait plutôt, en ce sens que la vente des télérécepteurs augmenterait naturellement; or, en vertu du nouveau régime à l'égard des licences, cet argent irait à la Société sous forme de taxes, de sorte que l'aide ainsi procurée à Radio-Canada serait

intéressante. Par conséquent, selon moi, l'ouverture d'un nouveau poste à Toronto ne serait nullement préjudiciable à la Société. La concurrence est une excellente chose, et je crois qu'elle tournerait à l'avantage, plutôt qu'au désavantage, de Radio-Canada.

D. Je pense qu'il y a deux canaux disponibles dans le secteur de Toronto?—R. Oui.

D. Et dans cette région CKCL et *Famous Players,* si je comprends bien, ont demandé chacun une licence?—R. Oui.

L'hon. M. McCann:

D. Combien y a-t-il de télérécepteurs à Toronto à l'heure actuelle?—R. Environ 175,000. J'ai ici les derniers chiffres de Elliott-Haynes, ceux qui datent de mars. On en a enregistré 169,000 pour le secteur C, les environs de Toronto. Et le bulletin de l'association des fabricants de récepteurs indique, je crois, que le rythme hebdomadaire des ventes a atteint à peu près 3,000 en ces dernières semaines.

D. Combien y avait-il d'appareils l'an dernier?—R. De mémoire, j'ose dire 40,000 à 50,000.

D. Mettons 40,000. Cela indiquerait une augmentation de 155,000. Ces gens ont syntonisé Buffalo pendant longtemps. Comment expliquer cette hausse dans la vente des appareils si ce n'est à cause de CBLT? Quelle raison les amateurs de TV avaient-ils d'acheter un récepteur, si ce n'est qu'un choix d'émissions s'offrait maintenant à eux?—R. J'ai cité les sondages simplement pour montrer la proportion de sans-filistes aux écoutes dans cette région.

D. Vous dites que, "plus le répertoire offert aux amateurs de TV est varié, plus ces derniers manifestent d'intérêt à se porter acquéreurs d'un appareil".—R. C'est juste.

D. Je reconnais que l'industrie électronique prend une envergure extraordinaire, et que les profits y sont alléchants. En second lieu, vous avez parlé du choix d'émissions irradiées simultanément. Je partage votre avis. Je mets cependant en doute votre autre argument, suivant lequel le public désire l'établissement de nouveaux postes. Pas plus en matière de radiodiffusion qu'en télévision nous n'avons accordé beaucoup de poids à la statistique concernant l'intérêt des sans-filistes. Je ne vois pas comment ces chiffres pourraient faire autorité. J'ai quelque expérience en ce domaine, et d'après moi beaucoup d'auditeurs et de radiodiffuseurs prennent trop au sérieux ces sondages Elliott-Haynes et autres. On n'a pas de preuves de l'exactitude de ces relevés. Ensuite, vous avez dit qu'il y a un canal disponible et qu'il devrait être occupé par CFRB, parce que cette entreprise existe déjà depuis vingt-sept ans; c'était donc là, ajoutiez-vous, une excellente raison pour que le Comité recommande d'accorder un permis à ce poste.—R. Je n'ai pas dit cela; je crois avoir dit que le Comité devrait recommander l'octroi du canal disponible à un requérant digne de l'exploiter.

D. Voilà une vue un peu plus large. Dans votre exposé, vous affirmez que, depuis un an, soit au cours des huit mois écoulés depuis l'ouverture, à Toronto, de CBLT, qui est le poste de Radio-Canada, le chiffre des ventes de récepteurs s'est élevé de 135,000. Or, d'après vous, cette hausse serait due, en grande partie, à l'exploitation d'une nouvelle fréquence accessible aux auditeurs de Toronto et de la région, et cette fréquence est celle de CBLT occupée par Radio-Canada. Enfin, le poste de Buffalo, dites-vous, existait depuis des années, et durant tout ce temps les sans-filistes n'ont acheté qu'environ 45,000 appareils; mais notre poste fonctionne depuis seulement huit mois, et l'intérêt suscité a été tel que 135,000 nouveaux récepteurs ont été vendus et utilisés dans cet intervalle.—R. En septembre dernier, la réception de Buffalo était loin d'être bonne. Mais entre temps, le poste a été transporté en dehors de la ville;

on l'a pourvu d'une antenne de mille pieds, et l'on a quadruplé sa puissance. Le signal de Buffalo en a donc été beaucoup renforcé à Toronto, et ainsi s'explique le présent état de choses dans cette dernière ville.

D. Croyez-vous que l'ouverture d'un poste de Radio-Canada à Toronto ait été le principal facteur à déterminer l'augmentation des ventes de télérécepteurs dans la zone de Toronto?—R. Je ne dirais pas le principal facteur. Mais sans doute les ventes continueront de se multiplier avec l'établissement d'un nouveau poste procurant un nouveau choix d'émissions. En effet, plus le répertoire qu'un poste a à offrir est varié, plus son auditoire augmente.

D. Non. Il y aura un choix de programmes, peut-être pas de programmes de studio, mais un choix de programmes.—R. Je ne comprends pas. Ces programmes ne passeront nulle part ailleurs, mais seront réalisés pour les seules fins de CFRB.

D. Pas de CFRB mais des divers postes de TV privés. Beaucoup de ces programmes seront probablement des films, mais ils porteront sur des thèmes canadiens. Ce cera beaucoup mieux que de donner constamment, mettons dix heures par jour, des films de réalisation américaine.—R. N'allez jamais craindre que nous songions seulement à donner dix heures par jour de films réalisés aux États-Unis!

D. Combien d'heures?—R. Nous ne pouvons lancer comme cela un chiffre. Nous ignorons de quoi nos émissions seront faites dans dix ans d'ici.

D. Je n'aurais peut-être pas dû dire dix heures par jour; je ne vois pas comment vous pourriez donner dix heures par jour de ces émissions.

Le PRÉSIDENT: M. Carter voulait poser une question.

M. Carter:

D. Le témoin a-t-il dit que son poste était représenté au sein de l'Association canadienne des radiodiffuseurs?—R. Oui, monsieur.

D. Et l'exposé que vous êtes venu présenter est bien le vôtre?—R. Oui, c'est le mien.

D. Les opinions exprimées diffèrent de celles de l'ACR.—R. Je l'ignore. Je n'ai pas vu son mémoire. Je n'étais pas au nombre des rédacteurs.

D. Les vues de l'ACR ne sont donc pas les vôtres?—R. L'ACR a présenté un mémoire rédigé par son président et son conseil d'administration. Je n'ai pas vu ce texte, et je ne l'ai pas lu. Je ne sais si mes vues diffèrent de celles de l'ACR.

D. Mais vous êtes membre de cette association?—R. Oui.

D. L'exposé a été présenté au nom de tous les autres membres excepté vous. C'est bien cela?—R. Non. Je n'ai pas dit cela du tout. J'ai dit que je n'ai pas vu leur mémoire et que j'en ignore la teneur. Vous m'avez demandé si j'étais l'auteur du présent exposé et j'ai répondu par l'affirmative. Je n'ai pas eu de collaborateurs; j'ai énoncé mes vues personnelles.

D. Saviez-vous que l'Association canadienne des radiodiffuseurs présentait un mémoire?—R. Oui, je le savais, mais je n'ai pas encore vu le texte.

M. HANSELL: L'ACR ne présente pas d'exposés sur les problèmes propres à chaque poste?

Le TÉMOIN: Non.

L'hon. M. McCann:

D. Ceci est votre propre exposé?—R. Oui.

D. Et, bien que membre de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, vous n'êtes plus en relations aussi étroites avec vos collègues qu'autrefois?—R. Non. Je ne fais pas partie du conseil.
de votre propre poste.—R. Oui, je le crois.

D. Et vous avez parfaitement droit de présenter un exposé pour le compte

M. Carter:

D. Il ne s'agit pas de ce qu'on appelle un exposé minoritaire?—R. Non. Je pense qu'à Toronto la situation est différente de tout le reste du pays. En beaucoup d'endroits au Canada, des demandes de permis de TV ont été faites, mais on n'y capte aucun signal américain. Buffalo, avec sa nouvelle tour si puissante, émet un signal éminemment captable dans la région de Toronto, et beaucoup plus clair qu'en septembre dernier. Cette clarté ne subit pas d'éclipse durant les seize heures quotidiennes de télédiffusion du poste. La situation à Toronto est unique.

M. GOODE: M. Carter se souviendra que la même question a été posée dès le début au sujet du présent mémoire, et, en réponse à ma demande, le président déclara que cet exposé personnel serait versé au compte rendu. Il était donc bien entendu que le document serait déposé.

M. CARTER: J'ai une question à poser. Du texte de son mémoire, j'infère que le témoin ne partage pas entièrement les vues du gouvernement actuel?

Le TÉMOIN: Voici...

Le PRÉSIDENT: Selon moi, le témoin n'a pas dit cela.

Le TÉMOIN: A mon avis, la déclaration voilée que le docteur McCann a formulée en toute bienveillance il y a quelques semaines aura eu des suites un peu plus rapides qu'il ne paraissait le prévoir.

L'hon. M. MCCANN: Le témoin estime que les cadres devraient être élargis beaucoup plus tôt que ne l'ont prévu les autorités.

M. GOODE: Et, docteur, n'allez pas croire qu'il soit le seul de cet avis!

M. Carter:

D. Vous voudriez que de nouveaux postes privés soient établis le plus tôt possible?—R. Oui.

D. Et l'argument invoqué est celui d'aviver la concurrence. Est-ce exact? —R. C'est juste.

D. Vous songez à concurrencer Radio-Canada?—R. Oui.

D. Et vous croyez que la concurrence aura pour effet d'améliorer les émissions de Radio-Canada?—R. C'est le résultat habituel de la concurrence, monsieur.

D. Si j'ai bien compris, vous dites que Radio-Canada doit déjà soutenir la concurrence de Buffalo?—R. Oui.

D. D'après vous, cela ne suffit pas?—R. C'est dur, mais nous aviverons encore davantage la concurrence en entrant en lice,—nous concurrencerons et Buffalo et Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Ainsi que tout autre poste privé qui obtiendra un permis dans la région?

Le TÉMOIN: Précisément.

M. Carter:

D. Je me demande seulement comment cela pourrait se faire puisque, comme l'a démontré le docteur McCann, vous devrez, soit importer des émissions américaines, soit relayer des émissions réalisées à Radio-Canada.—R. Je ne crois pas que ce soit là les seules solutions. Nous sommes assez débrouillards pour découvrir des émissions. Il y a d'autres sources que celles-là.

D. La proportion d'émission en direct sera très faible?—R. Cela sera vrai également de tous les postes. Il n'est pas économique de réaliser des émissions auxquelles doivent prendre part un groupe de musiciens. Ces concerts, très dispendieux, sont, en général, au-dessus de nos moyens.

Le PRÉSIDENT: La même chose vaut-elle pour les États-Unis?

Le TÉMOIN: Le coût y est partagé entre les divers postes, ce qui, en définitive, sera aussi le cas au Canada.

M. Carter:

D. La plupart de vos émissions seront ce qu'on appelle des "conserves"?—R. Peut-être, du moins au début.

D. Avez-vous l'intention de donner des émissions canadiennes ou américaines?—R. Canadiennes, anglaises et américaines; tout ce que nous pourrons trouver. Nous chercherons des programmes.

D. S'il s'agit d'émissions canadiennes, elles seront aussi à la disposition de Radio-Canada?—R. Oui.

D. Comment alors serez-vous mieux en mesure que Radio-Canada d'améliorer la télévision et de concurrencer Buffalo?—R. Permettez-moi de me reporter à ce que nous avons fait en radiodiffusion MA. Nous nous sommes tirés avantageusement d'affaires pendant bon nombre d'années, et nous croyons pouvoir faire la même chose en télévision.

M. GAUTHIER *(Portneuf):* Avec le poste de Buffalo, la concurrence sera à son maximum, étant donné le réseau *Columbia,* et vous êtes affilié à ce réseau?—R. Oui, je le suis depuis vingt-quatre ans.

M. Riley:

D. Monsieur le président, à l'une des questions de M. Carter, la réponse faite pourrait créer une impression erronée. Quand vous affirmez que les cadres de concession devraient être élargis de manière que plus d'un poste,—ou d'un seul canal,—soit autorisé dans la même région, vous ne visez n'est-ce pas que les secteurs où l'importance des auditoires ou le grand nombre des spectateurs le justifie?—R. Je parle simplement de la région de Toronto. Il y a là un immense marché, où plus d'un poste de télévision pourrait faire ses frais.

D. Mais, pour le moment, vous ne prétendez pas que, dans tout le pays, des canaux supplémentaires devraient être attribués, là où des postes existent déjà?—R. Non, je songe à la seule région de Toronto. Il faut aussi tenir compte, monsieur le président, messieurs, d'un autre facteur extrêmement important. Dans les petits centres du Canada, des postes privés de TV sont déjà autorisés. Le succès de ces entreprises dépendra en grande partie de l'établissement de postes commerciaux dans les centres plus populeux, parce que c'est là que sont réalisées les émissions publicitaires dont les petits postes devront vivre. Or, sans un tel apport publicitaire provenant des postes plus considérables, je crains fort que les petits postes ne périclitent.

D. Quel genre de signal provenant de Buffalo est présentement capté à Toronto? Comment le désigneriez-vous? Est-ce un signal A ou un signal B?—R. Chez moi, c'est un signal A. En termes techniques, ce signal est dit marginal, mais au point de vue réception, il est excellent.

L'hon. M. MCCANN: La réception en est-elle instable?

Le TÉMOIN: Buffalo émet pour le moment un signal de premier ordre.

M. RILEY: Quelle distance y a-t-il de Toronto à Buffalo?

Le TÉMOIN: A peu près 85 milles aériens, de mon propre logis.

Le PRÉSIDENT: Un autre témoin a déclaré l'autre jour qu'il y avait 60 milles.

M. FLEMING: M. Ouimet a ajouté que les meilleurs instruments, dans des conditions topographiques favorables, atteignent à 85 milles, et il a dit que la réception de Buffalo à Toronto en était un excellent exemple.

Le TÉMOIN: J'habite à cinq milles au nord-est de Toronto, et par rapport à mon logis, Buffalo se trouve situé à cinq degrés au sud-est. Vous y comprenez peut-être quelque chose, mais pas moi.

Le PRÉSIDENT: Il y a bon nombre d'années que M. Sedgwick sillonne la Baie Georgienne.

Le TÉMOIN: C'est toujours au petit bonheur.

M. RILEY: Si j'en juge par son teint, il a dû naviguer plus au sud que cela.

M. Riley:

D. Eu égard à cette cartographie qui répartit les régions entre les divers signaux, A, B, ou zone marginale, comme vous dites, eu égard aussi à votre expérience acquise par rapport au poste de Buffalo, n'est-il pas concevable que, d'une manière générale, en télévision, le signal A déborde de beaucoup la zone marginale? La chose est possible, n'est-ce pas?—R. C'est vrai et, à mon avis, voilà pourquoi les restrictions ont été si longtemps en vigueur aux États-Unis. Je ne suis pas un ingénieur, mais je pense quand même qu'aux États-Unis les relevés techniques ne donnaient qu'un tableau inexact de la situation. Le signal parvenait au delà du secteur qu'il était censé parcourir; le signal de TV était supposé s'évanouir à l'horizon, et l'horizon se trouva plus éloigné que ne le prévoyaient les ingénieurs, ou bien ces derniers découvrirent le moyen d'élever plus haut les antennes, et il s'ensuivit une restriction des zones aux États-Unis. On craignait que le moindre écart à la règle établie ne créât un fort brouillage entre les postes et la seule solution au problème était un changement complet de méthode.

D. En conséquence, les ingénieurs de la télévision ont-ils élargi les cadres de leurs secteurs?—R. Oui, mais ils ont réduit les disponibilités relatives à chaque canal; c'est du moins ce que les ingénieurs m'ont expliqué, si je comprends bien.

M. Goode:

D. Je ne m'oppose nullement à ce que la télévision se développe dans l'Est, mais je vous avouerai qu'il me plaît peu de voir tout le progrès concentré dans le secteur de Toronto ou dans l'Est, sans que l'Ouest en ait encore bénéficié. Je m'intéresse beaucoup aux questions de financement. Combien coûtera ce poste?—R. Il faudra une capitalisation d'environ $750,000.

D. Comment vous procurerez-vous cet argent?—R. Nous en avons déjà la majeure partie.

D. Vous l'avez en banque actuellement?—R. Oui.

D. Vous avez quelle proportion des capitaux: cette question est-elle juste?—R. Soixante-quinze pour cent.

D. Ces fonds proviennent-ils d'actionnaires?—R. Ils proviennent d'actionnaires. Tout l'argent requis est à notre disposition, soit sous forme de dépôt en banque, soit comme devant nous être versé par nos banquiers.

M. MacLean:

D. A propos de la concurrence qui sévit entre Buffalo et le poste de télévision de Radio-Canada, à Toronto, je suppose que le poste américain télévise durant les mêmes heures que le poste de Toronto.—R. Précisément.

D. Durant combien d'heures de la journée les sans-filistes de Toronto peuvent-ils syntoniser Buffalo au lieu de leur propre poste de Radio-Canada?—R. A peu près onze heures supplémentaires par jour. Je crois que Buffalo télévise durant une moyenne d'environ seize heures par jour, et le poste de Radio-Canada durant une moyenne d'environ cinq heures.

D. Durant onze heures de la journée, les amateurs de Toronto ne peuvent donc syntoniser que le poste de Buffalo?—R. C'est juste.

D. Lorsqu'une demande de permis privé est faite, le requérant doit-il indiquer l'horaire des émissions qu'il se propose, et le nombre d'heures qu'elles dureront?—R. Oui.

D. Il est tenu de le faire??—R. Oui.

D. Alors, il se peut qu'un poste privé qui obtiendrait un permis pour Toronto aurait à soutenir une concurrence plus vive que celui de Radio-Canada. J'entends par là que peut-être ce poste privé n'occuperait seul les ondes que durant deux ou trois heures de la journée. A d'autres heures, il pourrait se faire que le poste de Buffalo, aussi bien que le poste privé de Toronto, comptent très peu de spectateurs à Toronto.—R. Cela pourrait se faire si Radio-Canada maintenait ses restrictions actuelles.

M. BEAUDRY: Est-ce votre intention de téléviser seulement lorsque CBLT sera silencieux, afin de n'avoir à soutenir la concurrence que d'un seul poste, ou si vous vous proposez plutôt de téléviser au cours des périodes où l'un et l'autre poste rivaux se feront entendre?

Le TÉMOIN: Oui. En termes de recettes, les périodes de TV les plus profitables sont celles de la soirée, et un poste ne peut réussir s'il ferme le soir.

M. Riley:

D. Quelle distance y a-t-il de Kitchener à Toronto?—R. Cinquante-six milles, par voie aérienne.

D. Si un permis de TV était accordé dans la région de Kitchener, cette entreprise ferait à CBLT la même concurrence que votre propre poste. Est-ce exact?—R. Je ne le crois pas, monsieur. La topographie diffère. Les signaux de Buffalo traversent directement le lac.

M. KNIGHT: Est-ce ce poste dont la moitié des capitaux sont aux mains de la *Famous Players Corporation*?

M. RILEY: Je ne crois pas que ce poste existe encore, à l'heure qu'il est; mais une demande a été faite au Bureau des gouverneurs.

M. FLEMING: Elle a été rejetée.

Le TÉMOIN: Elle a été faite.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): La demande ayant pour objet l'élargissement d'un poste à London a été approuvée.

M. Fleming:

D. Monsieur Sedgwick, deux ou trois points se dégagent de votre interrogatoire. Vous dites qu'il y a deux canaux de très haute fréquence disponibles. Si l'on vous en allouait un, seriez-vous prêt à affronter la concurrence accrue provenant du canal qui pourrait être attribué à un autre requérant?—R. Certainement.

D. Vous avez prévu tout cela dans vos calculs?—R. Oui, monsieur. Il n'y a pas un mot, dans mon texte, de l'octroi d'un permis à CFRB. J'ai simplement dit qu'à notre sens le Gouvernement devrait concéder les canaux disponibles, et s'il y en a deux, tous deux devraient être concédés.

D. Vous êtes absolument prêt à assumer tous les risques financiers de l'entreprise, même si l'autre canal est concédé par permis à un autre exploitant en même temps que le vôtre?—R. Oui.

D. On a parlé aussi de l'avenir de la télévision dans les autres secteurs du pays. Songez-vous à demander un permis d'exploitation pour un autre secteur du pays que Toronto?—R. Non.

D. Si vous obtenez un permis et que les canaux en question sont exploités à Toronto, cela aura-t-il pour effet de retarder le développement de la télévision dans les autres parties du pays?—R. Je crois que cela l'accélérera, tout au contraire, et j'en ai donné précédemment les motifs. C'est la publicité commerciale qui soutient les postes privés, et cette publicité se fait jour dans les grands centres. Telle fut la situation lorsqu'il s'agissait de radiodiffusion par modulation en amplitude, et telle sera probablement la situation en télévision.

D. Quelques-uns de nos collègues semblent croire que l'on aide au développement de la télévision dans l'ensemble du pays en empêchant l'exploitation d'un nouveau poste à Toronto.—R. Je ne partage pas cette opinion. Est-il bien la vôtre?

D. Ce n'est certainement pas la mienne, mais on l'a exprimée.—R. Ce n'est pas mon avis; je ne puis donc l'approuver.

L'hon. M. McCANN: Monsieur le président, pourquoi ne pas poursuivre l'étude du mémoire? Le Comité n'a pas à considérer une demande de permis de télévision.

Le PRÉSIDENT: La question a été soulevée dans le mémoire, monsieur McCann, et nous en avons permis la discussion. Je ne vois pas comment nous pourrions maintenant limiter le débat.

M. Fleming:

D. Dans ses remarques, le docteur McCann a mis plus ou moins en doute l'authenticité des rapports Elliott-Haynes. Selon lui, on ne doit pas se fier à ces relevés, n'ayant pas de preuves de leur exactitude. Puis-je vous demander si, dans vos vingt-sept années d'expérience, vous n'avez jamais eu l'occasion de prendre en défaut les sondages en question.—R. Pas en général, non. Il y a eu des erreurs de faites, mais dans l'ensemble les rapports sont dressés avec soin. J'estime même que, lorsque des sondages sont ainsi établis, en toute précision et conscience, une erreur se présentant dans le rapport d'un mois particulier se corrige automatiquement. C'est comme pour la lecture des compteurs à gaz: l'erreur d'un mois se redresse automatiquement le mois suivant. Les enquêteurs Elliott-Haynes sont des gens consciencieux, qui ont élaboré une formule la plus exacte possible au point de vue scientifique. Quand l'échantillonnage préparé est suffisant,—et Elliott-Haynes se vante, avec preuves à l'appui, de ne rien négliger sous ce rapport,—je crois qu'on peut se fier aux résultats. De fait, il y a toute une série de contrôles et de vérifications qui s'opèrent, parce que trois ou quatre autres entreprises analogues dressent aussi des sondages, et que nous sommes à même de confronter les chiffres recueillis par ces diverses agences. Actuellement, nous avons même notre propre méthode de vérifier les chiffres d'Elliott-Haynes. Leurs sondages sont les plus populaires au Canada; tous les radiodiffuseurs, et presque tous les agents de publicité, y sont abonnés. Au vrai, la plupart des commanditaires se guident d'après eux dans leurs achats de périodes radiophoniques.

L'hon. M. McCANN: A mon avis, on ne doit pas plus s'y fier qu'aux sondages Gallop, et lors des dernières élections présidentielles aux États-Unis, ces sondages se sont révélés absolument inexacts.

Le TÉMOIN: Monsieur, voici ma déclaration. Les sondages Gallop sont censés ne s'écarter de la vérité que par une marge de 5 p. 100, soit en deçà soit au delà; et même lors des élections présidentielles, l'écart, à en croire les enquêteurs, ne déborda pas la marge prévue.

L'hon. M. McCANN: L'authenticité des sondages Elliott-Haynes n'est pas plus grande que celle des autres.

M. Fleming:

D. En dépit de l'affirmation purement gratuite du docteur McCann, vous fiez-vous à l'authenticité générale de ces sondages au point de courir des risques financiers en vous appuyant sur ces données?—R. Absolument, et toutes les autres agences de publicité en font autant. Je dirai même qu'en réalité, Radio-Canada est au nombre de leurs abonnés; je présume donc que la Société les tient pour authentiques.

M. FLEMING: Le docteur McCann va sans doute recommander de discontinuer cet abonnement, après l'opinion qu'il a exprimée ici.

M. Goode:

D. Avez-vous dit que toutes les agences de publicité ont foi en ces relevés Elliott-Haynes?—R. Je ne connais pas une seule agence de publicité qui n'y soit abonnée, et je sais que ces gens utilisent les sondages en question dans le choix des postes auxquels ils loueront des périodes radiophoniques en vue d'une campagne de réclame. Nous les utilisons également. Or, si le nombre d'auditeurs de telle émission est à la baisse, et que cette émission soit commanditée par telle maison d'affaires, nous avons peine à la maintenir; nous sommes alors forcés de recourir à nos meilleures tactiques de ventes pour le faire.

D. Les tarifs publicitaires de votre poste sont-ils établis d'après ces sondages?—R. Non.

M. Hansell:

D. Les établissez-vous en fonction des chiffres d'écoute? En d'autres termes, les données Elliott-Haynes ont-elles quelque chose à voir avec l'établissement de ces tarifs?—R. Non, monsieur. Ils sont basés sur les chiffres virtuels d'écoute.

D. Comment supputer l'écoute si vous ne vous fondez pas sur les relevés?—R. L'écoute virtuelle est le nombre de récepteurs dans une région déterminée.

Le président:

D. Où vous procurez-vous ce renseignement?—R. Elliott-Haynes nous le procure. Il y en a plusieurs sources. Les fabricants d'appareils radiophoniques et les autorités en matière de droits de licence nous en donnent une idée.

M. Hansell:

D. Monsieur le président, le débat m'intéresse, mais je voudrais revenir au sujet de la production américaine. Monsieur Sedgwick, trouvez-vous exagéré le danger que la critique attache aux émissions américaines? Voici ce que j'aimerais savoir, mais ce n'est peut-être pas à vous que je dois poser la question: quel tort exact peut causer, selon vous, au radiophile canadien la transmission de programmes américains?—R. J'y vois peu de danger, et tel a certainement été le cas pour la proportion de ces programmes que nous relayons depuis vingt-quatre ans. Il n'y a absolument rien à redire aux meilleures émissions: l'opéra *Metropolitan*, le *New York Philharmonic Orchestra*, ou la nouvelle réalisation de *Hamlet*, pour laquelle quelqu'un a déboursé $175,000. D'autres programmes sont sans doute moins désirables, mais combien de nos propres émissions, réalisées au Canada, ne valent guère plus cher, au point de vue qualité.

D. On critique vivement la transmission de programmes américains, surtout maintenant que la télévision se développe. Or, on ne formule pas les mêmes griefs contre le cinéma américain. Pourtant, j'y vois peu de différence. Je crois que, chez nous, les auditeurs ou les spectateurs jouissent davantage, peut-être, des réalisations de Hollywood que de toutes autres.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Dans ma province, je puis dire que ces productions sont censurées, et très sévèrement, avant d'atteindre le public.

M. HANSELL: Cette censure existe dans toutes les provinces, mais j'ai entendu plus critiquer d'autres productions, les films anglais par exemple, que les américains; on prétend qu'ils ne valent pas les films de Hollywood, mais je ne suis pas sûr de partager cet avis. Je trouve excellents certains de ces films anglais, mais, de toute façon, l'on critique moins les films américains que la radio et la télévision américaines.

M. RILEY: Est-ce parce qu'on peut faire la recension de ces films?

M. HANSELL: Je ne le pense pas. La critique ne semble pas provenir des auditeurs.

Le TÉMOIN: En effet, monsieur.

M. HANSELL: En d'autres termes, croyez-vous que les auditeurs se préoccupent de l'origine des réalisations?

Le TÉMOIN: Selon moi, ils s'intéressent bien davantage au plaisir que leur procurent les divers spectacles.

M. HANSELL: Voici où je veux en venir. Le dimanche soir, soyez convaincus que j'écoute fidèlement, d'abord *Miss Brooks,* puis *Amos and Andy,* puis *Charlie McCarthy,* suivis de *Singing Stars;* à mon avis, c'est là une série d'émissions hors ligne. Je les écoute, et je n'ai jamais entendu personne dire: "Voilà d'excellentes émissions, mais malheureusement les trois premières ne sont pas réalisées au Canada." Je n'ai jamais entendu de telles critiques. Cependant, dès qu'il s'agit de télévision, nous protestons avec une sainte horreur, comme si nous allions assister sur-le-champ à la représentation de quelque film américain. Mais j'ai fait jusqu'ici des observations au lieu de poser des questions, monsieur le président. Excusez-moi.

L'hon. M. McCann:

D. Tenez-vous à nous dire ce que vous pensez des tarifs commerciaux de TV?—R. En quel sens, monsieur?

D. Je désire vivement savoir si, advenant l'existence de la concurrence, il s'ensuivrait probablement une baisse des tarifs, et, advenant cette baisse de tarifs occasionnée par la concurrence, vous réaliseriez un revenu suffisant pour exploiter avec profit votre entreprise?

D. J'ai aussi une autre question. Je doute un peu que nos hommes d'affaires canadiens soient prêts à payer pour la TV les tarifs qui ont cours aux États-Unis. Notre clientèle n'est que le dixième de celle d'outre-frontière, et nos concurrents américains sont cousus d'argent; peu leur chaut, à eux, que les tarifs soient élevés! Les futurs exploitants de la TV au Canada affirment qu'il faut, dès le début, une capitalisation de trois quarts de millions, et que, pour deux, trois, quatre ou cinq ans, l'exploitant fera tout juste ses frais, s'il ne perd pas d'argent. Estimez-vous que les commanditaires soient disposés à encourager une pareille initiative?—R. Je le crois, monsieur.

D. Vous le croyez?—R. Que la concurrence doive déterminer une baisse de tarifs, c'est plutôt le contraire qui est vrai. Les tarifs augmenteront au fur et à mesure que les postes de Toronto intéresseront de nouveaux auditoires, et que ces postes se multiplieront. Dans le secteur de Toronto, nous sommes encore loin du point de saturation. L'écoulement des récepteurs s'accélérant, le chiffre virtuel de l'écoute montera, et les tarifs avec lui. Plutôt qu'une réduction, je crois qu'il s'ensuivra une augmentation des tarifs. Encore une fois, voilà comment les choses se sont passées en MA.

D. Mais les tarifs de l'une ne se comparent pas aux tarifs de l'autre?—R. Je le sais et suis prêt à faire face à toute éventualité.

M. Beaudry:

D. Vous avez répondu à M. Fleming que la présente méthode d'évaluation de l'écoute, ou que l'authenticité de cette évaluation, n'avait jamais été récusée. Mais n'a-t-on pas élevé des doutes sérieux à son sujet?—R. Je n'ai pas dit qu'on ne l'eût jamais récusée; j'ai dit qu'on n'avait jamais élevé de doutes sérieux à son sujet. Il y a eu des erreurs et des contestations, mais qui se sont toujours expliquées par la suite. Si l'on prend la chose en bloc, et malgré les griefs formulés contre elle,—c'est moi qui étais l'auteur de ces griefs,—je persiste à croire qu'il n'existe pas d'autre moyen tant soit peu sûr d'évaluer l'écoute radiophonique.

D. Vous avez répondu qu'on n'avait jamais élevé de doutes sérieux à ce sujet. A tort ou à raison, je crois me souvenir que l'an dernier, lors de sa réunion annuelle, l'*ACA* avait jeté un discrédit considérable sur les sondages, mais de toute façon ces gens-là continuent de leur faire plus ou moins confiance. Êtes-vous au courant?

R. Oui, je le suis. Un comité fut créé pour étudier la chose, mais sans donner de résultats en définitive. Nous maintenons donc notre abonnement à Elliott-Haynes. Toutefois, les méthodes suivies pourraient être améliorées.

D. Je songeais simplement à la méthode.

M. FLEMING: Il faudrait permettre au témoin de répondre à la question.

M. BEAUDRY: Je vous demande pardon.

Le TÉMOIN: Je ne suis pas sûr que la méthode suivie soit la meilleure. J'insiste depuis deux ou trois ans sur l'importance d'espacer les enquêtes, mais d'élargir les cadres de l'échantillonnage. Je dirai toutefois qu'Elliott-Haynes est en mesure, si on le lui permettait, de démontrer, à votre satisfaction comme à la mienne, que son enquête a atteint un degré de précision mathématique telle qu'indépendamment du volume de l'échantillonnage on arrive aux mêmes proportions. Mes préférences vont à des enquêtes plus espacées, mais où les cadres de l'échantillonnage seraient élargis. Elliott-Haynes soutient que les résultats obtenus seraient les mêmes. Je ne dis pas que ces relevés soient parfaits. Ils ne sont pas censés l'être mathématiquement. Ils exagéreront peut-être le nombre des auditeurs, mais sont certainement un guide sûr quant à la popularité des émissions.

M. Beaudry:

D. J'en conviens dans une certaine mesure, mais pour ce qui est de l'évaluation de l'écoute radiophonique, beaucoup de gens continueront sans doute d'affirmer que ces relevés sont moins dignes de confiance qu'on ne voudrait parfois le faire croire. Soit dit en marge du débat, je pense qu'il faudrait accorder un peu moins de créance à ces guides qu'on ne le fait généralement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, monsieur Sedgwick, je veux vous remercier de votre exposé.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président, messieurs.

Me JOSEPH SEDGWICK: Monsieur le président, j'aurais un mot à dire, avec votre bienveillante permission.

Le PRÉSIDENT: Si ce n'est qu'un mot, cela ne devrait prendre qu'un instant.

Me JOSEPH SEDGWICK: Ce n'est vraiment qu'un mot.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant entendre Me Joseph Sedgwick, Q.C.

Me Joseph Sedgwick, Q.C., est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, je suis le frère du dernier orateur, Me Harry Sedgwick. Avocat moi aussi, j'ai à vous parler d'un point juridique qui va probablement intéresser le Comité à ce stade. Il s'agit d'un commentaire qui a été fait à la Chambre par M. le docteur McCann le 30 mars, et j'ai ici le *Hansard*, page 3587. Tout d'abord, ce que je dois dire n'est nullement une critique de la déclaration du docteur McCann, et je suis sûr que ses remarques ne s'inspiraient de rien d'autre que de la bienveillance à l'égard des exploitants éventuels de postes de télévision. Mais, à la lumière de l'opinion que je vais émettre au sujet de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, les remarques en question paraîtront peut-être moins bienveillantes. La déclaration sur laquelle j'attire l'attention du Comité figure à la page 3587 du *Hansard*. En commentant le but ultime de Radio-Canada, M. le docteur est censé avoir dit ce qui suit: "C'est pourquoi les permis délivrés pour l'exploi-

tation d'un poste privé dans ces provinces (le Ministre songeait aux provinces qui plus tard se lanceront peut-être dans l'entreprise) contiendront une disposition stipulant qu'avant d'établir un poste concurrent, Radio-Canada s'assurera si la région semble suffisamment capable de soutenir financièrement deux postes. Sinon, Radio-Canada peut offrir d'acheter le poste privé pour un prix juste et raisonnable plutôt que d'en établir un nouveau".

Or, encore une fois, je ne doute nullement que cette déclaration a été faite pour consoler les propriétaires de postes existants qui, éventuellement, pourraient bien être forcés de céder leur entreprise à Radio-Canada. Mais voici où je veux en venir. D'après la Loi canadienne sur la radiodiffusion, la Société, si elle s'empare d'un poste, n'est tenue en justice de verser que la valeur dépréciée de l'outillage radiophonique. Je vous renvoie particulièrement aux quatrième et cinquième paragraphes de l'article 11, dont le paragraphe quatre porte notamment que le Ministre a droit d'annuler une licence ou d'en refuser le renouvellement; quant à la compensation qui peut être versée, —car voici les mots importants,—le montant ne doit pas excéder "la valeur dépréciée de l'outillage radiophonique muni d'une licence, requis pour l'exploitation efficace de la station, ainsi qu'une allocation raisonnable pour couvrir les frais du rétablissement des locaux à un état habitable pour des fins ordinaires".

Et le paragraphe suivant dispose que, "En déterminant la compensation à payer",—que cette évaluation se fasse par un tribunal ou autrement,—"nulle personne n'est censée avoir un droit de propriété dans un canal attribué jusqu'ici ou qui le sera désormais; et nulle personne n'a droit à une compensation par suite de l'annulation de l'attribution d'un canal ou par suite de l'attribution d'un nouveau canal le remplaçant".

Évidemment, le texte de cette Loi a été rédigé il y a dix-sept ans, et pouvait être très équitable lorsque seuls des postes avec modulation en amplitude existaient. Mais aujourd'hui, à peu près sept permis de TV sont déjà accordés, et j'apprends de bonne source qu'un certain nombre d'autres demandes sont à l'étude. Il est même possible que, dans un avenir peu éloigné, la Société décide de s'emparer de quelques-uns de ces postes. Or, aux termes de la Loi, Radio-Canada, ce faisant, ne serait tenue que de payer les biens matériels.

Tout à l'heure, M. le docteur a fait une remarque très pertinente. Selon lui, les futurs exploitants de TV ont deux choses à prévoir: un capital de placement considérable, et une perte d'exploitation qui, espérons-le, s'échelonnera sur une période moins longue que ne le croit le Ministre,—il a dit: quatre ou cinq ans. Du moins, l'on peut affirmer que l'exploitant sera heureux si, d'ici à deux ans, il réussit seulement à liquider ses dépenses.

Bien sûr, cela n'a rien à voir avec les biens matériels. Supposons qu'un poste qui soutient une vive concurrence fonctionne deux ans et enregistre, comme cela pourrait bien arriver, un déficit de trois à quatre cent mille dollars, ou même d'un demi-million. Si, alors, Radio-Canada s'en empare, la Loi, autant que je sache, ne prescrit aucune compensation des pertes d'exploitation, mais seulement de la perte essentielle, et cette perte, tout exploitant l'aura sans doute subie avant que l'entreprise fasse simplement ses propres frais. En tout cas, j'estime qu'une perte initiale est inévitable, et à mon avis, la modification du quatrième paragraphe de l'article 11 de la Loi sur la radiodiffusion pourrait être étudiée, à la lumière du nouvel état de choses, et une recommandation dressée à cette fin par le Comité. Je ne suis pas moi-même, comme je l'ai dit, un rédacteur de statuts,—c'est là tout un art, en jurisprudence, et ce n'est pas le mien...

Le PRÉSIDENT: Je me souviens que vous m'aviez déjà soumis un projet de loi.

M. FLEMING: M. Ollivier porte un vif intérêt à la question.

Le TÉMOIN: J'ai été membre de la Commission royale de revision du Code criminel, mais je vois que nos travaux sont très critiqués. Je ne prétends donc pas m'y connaître en rédaction. Cependant, le Comité pourrait étudier cette disposition, et, si bon lui semble, remplacer le passage que voici: "un montant n'excédant pas la valeur dépréciée de l'outillage radiophonique muni d'une licence, requis pour l'exploitation efficace de la station, ainsi qu'une allocation raisonnable pour couvrir les frais du rétablissement des locaux à un état habitable pour des fins ordinaires" par cet autre: "de la valeur juste et raisonnable du poste exproprié". Radio-Canada serait alors en mesure de verser à l'exploitant exproprié un prix juste et raisonnable, tout comme le docteur McCann a déclaré que c'était l'intention du Gouvernement. Mais, dans son libellé actuel, la Loi n'autorise pas, je crois, un pareil remboursement. A mon sens, une modification pourrait donc être introduite qui, comme l'a indiqué le docteur McCann, permettrait à la Société d'accorder aux exploitants privés un traitement juste et raisonnable, car telle est bien d'ailleurs l'intention de Radio-Canada. C'est tout, messieurs. Y a-t-il des questions?

M. Goode:

D. Dans cette conjoncture, comment se fait-il que nous recevions des demandes de permis de postes de TV privés? Vous savez, et tous les autres requérants savent, ce que prescrit la Loi sur la radiodiffusion. Cependant, nous recevons encore,—et continuerons, je le souhaite de recevoir,—des demandes de permis.—R. Monsieur Goode, la chose m'a frappé, mais n'a peut-être pas attiré encore l'attention des autres requérants. Les radiodiffuseurs sont d'incurables optimistes. On nous menace d'anéantissement depuis le rapport Aird, en 1929, et comme les gens qui vivent sur le bord d'un volcan, c'est étonnant, mais nous avons survécu. Je suppose que ces requérants optimistes pensent qu'ils survivraient également en télévision.

D. Monsieur Sedgwick, je suis en faveur de la TV privée, mais ma naïveté ne va pas jusqu'à croire qu'un seul de ces requérants aurait demandé au Gouvernement canadien un permis de TV privée sans évaluation préalable des avantages financiers de l'exploitation. Il serait insensé de croire que vous-même et Me Harry Sedgwick consentiriez à vous lancer, à Toronto, dans une entreprise de TV qui ne vaudra pas dix fois les capitaux engagés au bout d'une période de dix ans. Et, bien que je ne sois pas d'accord avec le docteur McCann sur tous les points, cependant j'approuve la déclaration qu'il a faite à cette occasion. M. le docteur est Ministre de la Couronne, et les ondes sont la propriété du peuple canadien. Si, pour un juste motif, Radio-Canada, par son Ministre responsable envers le Parlement, me paraissait devoir s'emparer de votre poste, fût-ce moyennant une perte pour vous, la chose ne m'inquiéterait nullement.—R. Mais elle m'inquiéterait terriblement, monsieur Goode, ainsi que mes actionnaires.

L'hon. M. McCANN: Maître Sedgwick, que je connais depuis longtemps, est très rusé. Lui-même et maître Harry ont comparu, plusieurs années, devant les Comités de la radio. J'ai entendu leurs discours. Je le répète, ils sont très habiles, et leurs plaidoyers ainsi échelonnés auprès des divers Comités ont été pris sérieusement en considération. J'ai toujours beaucoup admiré les opinions et le jugement de ces messieurs. Le présent témoin a pour principe, selon le vieil adage, de saisir les occasions par les cheveux. Il pense un grand nombre d'années à l'avance. La situation envisagée ne pourrait en effet se produire avant un certain nombre d'années. Or, voici un exposé soigneusement rédigé, dont la première partie voudrait que nous établissions si, oui ou non, telle agglomération particulière peut faire vivre deux exploitants de TV. Advenant que, en raison de pertes annuelles, et à cause de l'insuffisance du service fourni, Radio-Canada estime nécessaire d'assumer elle-même la desserte de l'agglomération en question, la Société commencerait par s'enquérir auprès de la

compagnie si cette dernière peut vraiment poursuivre son exploitation sans encourir de déficit. Et advenant que l'exploitant privé veuille fermer ses portes ou que Radio-Canada songe à s'y installer afin de donner un meilleur rendement de TV à ce secteur, nous nous emparerions du matériel déprécié. Mais voici le facteur dont on doit tenir compte. Il est bien clair que, selon la Loi sur la radiodiffusion, les ondes nationales n'appartiennent à personne; aucun exploitant ne peut donc s'en réclamer, en vertu d'un droit acquis, comme d'un bien lui rapportant de l'argent. Par conséquent, pour ce qui est de ses pertes,—et j'émets là mon avis personnel, mais non pas celui du Gouvernement,—s'il était prouvé qu'au cours des années cet exploitant a vraiment subi des pertes, la Société, en se portant acquéreuse de la station, pourrait étudier la question d'une compensation.

Le TÉMOIN: Pour ma part, il me suffit d'être ainsi rassuré. Quand j'ai soulevé une première fois le problème dans une lettre à M. Dunton, j'avais exprimé le souhait qu'en votre qualité de Ministre vous pussiez nous donner quelque assurance comme celle que vous venez de nous donner.

L'hon. M. McCANN: Ce n'est pas une assurance que je vous donne, c'est une simple opinion personnelle que j'émets en tant qu'homme d'affaires.

Le TÉMOIN: Je suis satisfait de cette formule d'assurance, et j'ai soulevé la question afin que le Comité puisse au moins l'étudier. Il y a un point que je voudrais tirer au clair. Naturellement, les ondes nationales sont propriété publique et doivent être utilisées dans l'intérêt de tous; mais les requérants de permis de TV prendraient peur, je crois, à la perspective d'engager quelque trois quarts de million dans une entreprise susceptible de leur être enlevée au bout d'un mois ou d'une année.

L'hon. M. McCANN: Monsieur Sedgwick, je vous connais depuis assez longtemps pour savoir que vous maintenez précisément la même ligne de conduite que celle que vous avez adoptée il y a plusieurs années. Lorsque nous nous sommes emparés de CFRB, vous avez combattu sans relâche pour les droits de propriété que vous prétendiez avoir sur ce canal de radiodiffusion, droits en retour de l'abolition desquels vous demandiez une compensation. Et je fus votre adversaire intraitable. Puis, lors de l'expropriation du poste et de la fréquence, un dédommagement substantiel vous fut accordé, non en argent, mais sous forme de l'allocation d'une autre excellente fréquence. Par conséquent, vous n'avez rien à redire.

M. FLEMING: Qui s'est embarqué dans cette discussion?

Le TÉMOIN: Je ne veux sûrement pas chicaner avec vous, monsieur, mais je me permets d'ajouter en toute justice,—ce n'est pas que je sois le propriétaire . . .

L'hon. M. McCANN: Vous êtes le conseiller.

Le TÉMOIN: Je suis avocat, mais nous avons dû assumer un risque très considérable: il fallait verser $600,000 comme capital initial pour l'utilisation de cette nouvelle fréquence. A l'époque, nous n'avions pas cet argent en mains; nous dûmes l'emprunter et nous nous en sommes bien tirés, mais le risque était énorme. La télévision comporte toujours d'énormes risques, et il était impossible de prévoir si nous rentrerions jamais dans les trois quarts de million engagés. Nous jouions gros jeu.

L'hon. M. McCANN: En terminant, je dois dire que j'ai vivement apprécié vos remarques, et j'en tiendrai compte si le sujet vient à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Maître Sedgwick, à la suite de vos observations, vous avez dit que le Comité jugerait peut-être opportun de modifier la Loi sur la radiodiffusion. Or, vous n'ignorez pas que la question déborde les cadres du mandat de notre Comité. Mais le docteur McCann a déclaré que le Comité sera très heureux d'étudier les vues que vous avez énoncées sur cette question d'intérêt juridique. Merci beaucoup.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons maintenant entendu tous les discours que nous étions convenus d'entendre; même, la tâche du Comité est presque terminée. Au cours de nos délibérations, on a indiqué,—sans formuler de proposition,—que nous pourrions peut-être convoquer un fonctionnaire du ministère des Transports. D'aucuns désiraient, je pense, que M. Dunton soit invité. Est-ce là le bon plaisir du Comité? Tout d'abord, vous plaît-il que nous entendions un représentant du ministère des Transports?

M. FLEMING: Je crois que nous le devons. C'est une tradition, et la chose me paraît particulièrement importante à présent que la question des canaux de télévision et de la délivrance des permis est à l'étude. Puisque nous avons peu de temps à notre disposition, et il faut l'épargner, nous devrions convoquer un fonctionnaire qui déposerait un état circonstancié de toutes les demandes reçues jusqu'ici. Nous pourrons alors expédier cette affaire.

Le PRÉSIDENT: La chose plaît-elle au Comité?

M. GOODE: Ne pouvons-nous entendre dès demain M. Dunton?

Le PRÉSIDENT: Il est impossible que nous nous réunissions demain, monsieur Goode. Je vois que M. Caton a suivi de très près nos délibérations. Il est présent ce soir et connaît la décision que nous venons de prendre. Je suppose qu'il pourrait nous déléguer quelqu'un du ministère des Transports, mettons mardi après-midi, à 3 h. 30. La proposition vous plaît-elle?

M. GOODE: Il y en a qui partent pour le littoral la semaine prochaine. N'est-il pas possible que nous terminions notre travail cette semaine?

Le PRÉSIDENT: Je ne puis subordonner les désirs du Comité à ceux des membres qui doivent partir pour le littoral.

M. HANSELL: Avons-nous une raison spéciale de ne pas siéger demain?

Le PRÉSIDENT: Une raison, monsieur Hansell, c'est que le président et le vice-président seront absents tous les deux.

M. GOODE: Cependant, vous avez dit que les désirs du Comité ne pouvaient être sacrifiés parce que quelques-uns d'entre nous veulent partir pour le littoral.

Le PRÉSIDENT: En effet. Mais puis-je rappeler au Comité que nous avons déjà tenu sept réunions cette semaine, et j'estime que nous avons fait notre devoir à cet égard.

M. FLEMING: Plairait-il à M. Goode que nous siégions lundi après-midi?

M. GOODE: Je suis à la disposition du président; c'est à lui de prendre une décision, et je m'y rangerai volontiers.

Le PRÉSIDENT: Plaît-il que nous siégions mardi prochain, à 3 h. 30 de l'après-midi, pour entendre, d'abord un fonctionnaire du ministère des Transports, puis M. Dunton?

Convenu.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature

1952-1953

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. ROBINSON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCES DES MARDI 5 MAI 1953 ET VENDREDI 8 MAI 1953

Y COMPRIS LE QUATRIÈME RAPPORT PRÉSENTÉ À LA CHAMBRE

et

1.—La liste des documents déposés au Comité et annexée au quatrième rapport.

2.—La liste des témoins.

3.—La liste des annexes.

TÉMOINS:

M. G. C. W. Browne, directeur des télécommunications au ministère des Transports et M. A. Davidson Dunton, président du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

74602—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. W. A. Robinson
Vice-président: M. Pierre Gauthier
et MM.

Beaudry	Fleming	Knight
Boisvert	Fulton	MacLean *(Queens)*
Breton	Gauthier *(Sudbury)*	McCann
Carter	Goode	Richard *(Ottawa-Est)*
Courtemanche	Hansell	Riley
Decore	Henry	Smith *(Moose-Mountain)*
Diefenbaker	Jones	Weaver
Dinsdale	Kirk *(Digby-Yarmouth)*	Whitman

Le secrétaire du comité,
E. W. INNES

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 5 mai 1953

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à quatre heures de l'après-midi, le vice-président, M. Pierre Gauthier, étant au fauteuil.

Présents: MM. Boisvert, Carter, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier *(Portneuf)*, Gauthier *(Sudbury)*, Goode, Hansell, Jones, Kirk *(Digby-Yarmouth)*, Knight, MacLean (*Queens* (*Î. P.-É.*)), Whitman et Weaver.

Aussi présents: Du ministère des Transports: MM. G. C. W. Browne, directeur des télécommunications, W. A. Caton, inspecteur en chef de la radio. De la Société Radio-Canada; MM. A. Davidson Dunton, président du bureau des gouverneurs, J. A. Ouimet, directeur-général, E. L. Bushnell, adjoint au directeur-général, G. R. Young, directeur des rapports entre postes, R. E. Keddy, secrétaire du bureau des gouverneurs et J. A. Halbert, adjoint au secrétaire.

Posant la question de privilège, M. Boisvert demande que soient consignées au compte rendu certaines communications adressées aux membres du Comité protestant contre le mémoire de l'Association canadienne des hebdomadaires.

M. Goode propose que soient consignées au compte rendu les communications émanant de journaux ou de groupements divers intéressant le mémoire de ladite association. *(Voir compte rendu d'aujourd'hui).* La motion est adoptée.

Il est résolu qu'un communiqué du poste CJOR de Vancouver dissociant ce dernier du mémoire de l'Association canadienne des radiodiffuseurs soit consigné au compte rendu. *(Voir Annexe A du compte rendu d'aujourd'hui).*

M. Browne est convoqué.

Le témoin dépose une liste des postes de radio fonctionnant au Canada le 1er avril 1953.

Le témoin présente une déclaration écrite, est interrogé au sujet de la délivrance des permis aux postes émetteurs et se retire.

M. Dunton, convoqué, répond aux questions posées aux séances précédentes par M. Fulton. *(Voir Annexes B, C et D au compte rendu d'aujourd'hui).*

Le témoin est interrogé de nouveau et se retire.

L'interrogatoire des témoins terminé à six heures du soir, le comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le VENDREDI 8 mai 1953

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à huis clos à 3 h. et demie; au fauteuil, le président, M. W. A. Robinson.

Présents: MM. Carter, Dinsdale, Fleming, Fulton, Gauthier *(Portneuf)*, Hansell, Henry, Jones, Kirk *(Digby-Yarmouth)*, Knight, Richard *(Ottawa-Est)*, Riley, Robinson.

Le président présente un projet de "Quatrième rapport à la Chambre".

Le Comité étudie et modifie le rapport précité.

Le rapport, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité. *(Voir le quatrième rapport à la Chambre).*

Le président est chargé de soumettre le rapport, ainsi modifié, à la Chambre.

Les membres expriment leur reconnaissance au président et au vice-président de la façon dont ceux-ci ont dirigé les délibérations du comité.

A son tour, le président remercie le Comité de sa collaboration.

A 4 heures 25 de l'après-midi le Comité s'ajourne *sine die.*

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le SAMEDI 9 mai 1953

Le Comité spécial de la radiodiffusion demande à présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

1. Le comité a été constitué au moyen d'une résolution de la Chambre des communes le vendredi 20 mars 1953, aux fins d'étudier le rapport annuel de la Société Radio-Canada et d'examiner les programmes et les objectifs que poursuit la Société ainsi que ses règlements, recettes, dépenses et projets d'expansion.

2. Au cours de ses délibérations le comité a tenu 19 séances, y compris une visite à l'établissement de la Société, à Toronto.

3. M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs, a exposé au comité les travaux de Radio-Canada. On l'a interrogé à cet égard.

4. Les associations suivantes ont présenté des mémoires:
Le Congrès canadien du travail;
L'Association canadienne des radiodiffuseurs;
L'Association canadienne des hebdomadaires;
La station émetttrice CFRB, Toronto.

5. Nous avons reçu de diverses autres personnes et organismes des mémoires écrits.

6. M. G. C. Brown, du ministère des Transports, a présenté des témoignages.

7. Conformément à un ordre de la Chambre des communes daté du 22 avril 1953, le comité a étudié le bill nº 340, intitulé: loi modifiant la loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936. Il a décidé d'en faire rapport sans amendement, aux termes du troisième rapport du comité, qui a été déposé sur le bureau de la Chambre des communes le mercredi 29 avril 1953.

8. Le comité a étudié le rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année 1951-1952. Il a aussi interrogé les fonctionnaires de Radio-Canada au sujet de l'activité générale de la Société, de ses lignes de conduite, de ses objectifs et de ses projets d'expansion. Il a attentivement examiné les recettes, les

dépenses et l'état financier général de la Société pour l'année 1951-1952, les estimations pour l'année 1952-1953 et les prévisions pour l'année 1953-1954.

9. Le comité a remarqué avec plaisir qu'en général, les émissions sonores s'étaient grandement améliorées au cours de l'année dernière. Il est d'opinion que la Société devait s'efforcer de maintenir ce service d'émissions et même de l'améliorer et de lui donner plus d'envergure. Le prolongement du service du réseau français jusqu'à l'Ouest du Canada au cours de l'année dernière a certes été un progrès. Le comité a approuvé les plans visant à accroître le rayonnement dans plusieurs régions au moyen de l'installation de transmetteurs plus puissants. Il recommande que la Société redouble d'efforts pour améliorer le réseau dans d'autres régions périphériques où les émissions nationales ne peuvent être captées à la satisfaction des auditeurs.

10. Le comité a étudié les opérations du service international. Il a également étudié les prévisions budgétaires afférentes à ce service pour 1953-1954. Il a observé avec satisfaction que Radio-Canada avait ajouté des émissions en langue polonaise à ses autres émissions à destination de l'Europe. Le comité estime que le service international joue un rôle important, si l'on tient compte surtout de la situation internationale actuelle.

11. Le comité a été vraiment impressionné par les progrès réalisés dans le domaine de la télévision depuis ses dernières réunions en 1951. Au cours des quinze derniers mois, Radio-Canada a formé un personnel en vue de la production dans deux centres différents et il a inauguré deux stations. La réunion de Toronto a révélé au comité les dépenses, l'organisation, l'habileté et l'outillage que nécessitent les émissions télévisées en direct. Le travail complexe était exécuté avec efficacité par un personnel qui manifestait de la jeunesse, de la vitalité et une bonne formation.

Le comité est convaincu que la télévision jouera un rôle fort important dans la vie canadienne et qu'elle prendra un essor qui profitera aux Canadiens pris soit en particulier, soit dans leur ensemble. Ce devrait être un moyen de mettre en valeur les ressources humaines du Canada, en ce qui concerne le talent, les idées et les nouvelles aptitudes. Même si elle devrait naturellement offrir aux Canadiens de bonnes émissions émanant de l'étranger, l'intérêt du pays exige qu'elle s'alimente avant tout d'émissions produites par des Canadiens pour des Canadiens.

Le comité sait que la production d'émissions convenables de télévision au Canada soulève des difficultés d'ordre économique. Il saisit également que la distribution au pays de telles émissions entraîne beaucoup de frais. Il estime que le double objectif, savoir: la production appropriée d'émissions canadiennes et leur distribution à l'échelle nationale pour unifier les différentes régions du pays et servir le plus grand nombre possible de Canadiens, sera le mieux atteint par la mise au point, le plus tôt possible, d'un réseau national de télévision où la Société Radio-Canada et les stations possédées par des particuliers joueront leur rôle.

Le comité est heureux d'approuver les plans visant l'aménagement de centres de production de Radio-Canada à Vancouver, Winnipeg, Halifax et Ottawa et à Toronto et Montréal, ainsi que l'établissement d'un service d'émissions nationales desservant tant les stations de Radio-Canada que les stations privées à créer dans d'autres régions. Le service d'émissions nationales à assurer à toutes les stations privées devrait comporter au moins un certain minimum d'émissions canadiennes à diffuser par ces postes et devrait les aider dans leurs opérations. Grâce à cette forme d'"association", beaucoup plus de Canadiens pourront capter les émissions nationales par le truchement des stations privées; en revanche, les stations privées verront leur tâche facilitée, tout en ayant du temps à consacrer à leurs propres émissions. De cette façon,

elles joueront un rôle précis dans le réseau de la télévision nationale. Le comité espère que la Société Radio-Canada et les stations privées qui seront autorisées collaboreront loyalement pour assurer le succès de la tâche difficile qui consiste à créer un service national de télévision dont le Canada puisse s'enorgueillir.

12. Les observations précitées, qui ont été formulées au comité, ont donné lieu, comme d'habitude, à de grandes divergences d'opinion concernant les sujets importants que constituent la radiodiffusion et la télévision. On peut citer en particulier l'exposé de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, puisque le comité a consacré quelque temps à discuter les vues de l'Association au sujet de la réglementation. Le comité a constaté une attitude plus raisonnable qu'auparavant de la part de l'Association, qui a paru reconnaître la nécessité de la réglementation et de la coordination de la radiodiffusion au Canada, tout en proposant que de telles fonctions devraient être confiées à un "organisme régulateur distinct".

Si l'on en juge par le vif intérêt que la question suscite sans cesse, le comité n'a pu l'étudier avec tout le soin qu'elle semble mériter, étant donné le principe dont s'inspire le régime national relevant d'un seul organisme,—Radio-Canada,—qui est comptable envers le Parlement.

13. Tous les documents précités qui ont été remis au secrétaire du comité sont déposés avec les présentes.

14. Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité est ci-joint.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. A. ROBINSON.

TÉMOIGNAGES

Le 5 MAI 1953.
3 h. 30 de l'après-midi

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est maintenant ouverte.

M. BOISVERT: Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Depuis notre dernière réunion, on a protesté, dans certains milieux, contre le mémoire qu'a présenté l'Association canadienne des hebdomadaires. Si je n'enfreins pas le Règlement et si le président est au courant, j'aimerais que ces protestations fussent portées à la connaissance du comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai ici un télégramme adressé au président par l'*Advocate* de Red-Deer (Alberta). J'ai également une lettre de M. George Cadogan, du *Chronicle* de Durham, adressée à l'honorable M. McCann. J'ai aussi une lettre de M. Allan King, de Montréal, et une lettre de M. Loyal Davis, de Toronto 18 (Ontario). Tous ces documents sont des protestations contre le mémoire de l'Association canadienne des hebdomadaires. J'espère que le comité permettra au président de les consigner au compte rendu ou aux témoignages.

M. GOODE: J'en fais la proposition.

M. KNIGHT: Si nous devons en discuter tant soit peu, je crois que, pour la gouverne du comité, il serait bon que nous connaissions dès maintenant le contenu de quelques-unes d'entre elles. Avec votre permission, j'en ai une ici que j'aimerais consigner au compte rendu. J'aimerais donner lecture de ce télégramme de manière que les membres du comité puissent en connaître le contenu. En ne faisant que les consigner au compte rendu, cela voudrait dire qu'une semaine s'écoulerait avant qu'on en donnât lecture.

M. GOODE: Je me demande s'il est bien opportun de le faire maintenant. Je me demande également si nous n'inviterions pas une réaction au mémoire du Congrès canadien du travail, s'il n'y aurait pas des membres de cet organisme qui s'y opposeraient aussi. Pourriez-vous me fournir l'assurance qu'aucun membre du comité n'a demandé à connaître le contenu de ces lettres et télégrammes? J'ai quelque doute là-dessus.

M. KNIGHT: Je puis assurer à M. Goode et au comité qu'on n'a certainement pas demandé à connaître le contenu de celle-ci.

Le VICE-PRÉSIDENT: D'après ce que M. Robinson m'a dit, on n'a pas demandé à connaître le contenu de ces documents.

M. GOODE: Je m'oppose à la lecture de ce télégramme.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Je ne vois pas comment nous puissions disposer de cette affaire de façon intelligente, avant de connaître le contenu de ces documents, qu'il soient ou non consignés au compte rendu.

M. HANSELL: L'objection de M. Goode me semble opportune. En effet, nous poserions un précédent et j'imagine que ces télégrammes s'appuient sur des nouvelles de presse, alors que les journaux n'ont pas eu une connaissance directe des faits et qu'ils n'ont pas pris connaissance du mémoire lui-même.

Le VICE-PRÉSIDENT: En réponse à votre observation, monsieur Hansell, je dois vous dire que les communications provenant du *Chronicle* de Durham et de l'*Advocate* ne s'appuient certainement pas sur des nouvelles de presse, car les autorités de ces journaux ont pris connaissance d'un mémoire qui a été présenté

au comité et elles ont adressé des télégrammes de protestation parce qu'elles n'avaient pas été consultées et que leurs journaux font partie de l'association. Ces deux documents, du moins, devraient être consignés au compte rendu.

M. KNIGHT: Autant que je sache, il s'agit d'un télégramme provenant d'un membre de l'organisation et j'aimerais qu'on m'autorise à en donner lecture.

M. FLEMING: Je propose que nous consignions tous ces documents au compte rendu et si un membre quelconque de n'importe quelle association désapprouve les observations faites au comité au nom de son association, j'estime que ce membre a parfaitement le droit d'en informer le comité.

Y a-t-il une communication du poste CJOR? J'ai ici ce qui semble être un communiqué de presse du poste CJOR dans l'Ouest et je suis d'avis qu'on devrait le consigner au compte rendu.

Le VICE-PRÉSIDENT: Seulement le *Chronicle* de Durham et l'*Advocate*.

M. FLEMING: Si mes renseignements sont exacts, d'autres membres du comité ont également reçu ce communiqué. Ce poste s'est dissocié des représentations qui nous ont été faites par l'Association canadienne des radiodiffuseurs, en ce qui concerne la ligne de conduite à suivre en matière de télévision. Il faudrait aussi consigner cela au compte rendu et j'estime qu'il n'est que juste que tout membre de n'importe quelle association qui a comparu devant nous soit autorisé à exposer son point de vue au comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le comité consent-il à ce que soient consignés au compte rendu les lettres et télégrammes provenant des membres de l'association?

M. GOODE: Je tiens à ce qu'on consigne au compte rendu que je m'oppose à la lecture de ces documents.

M. HANSELL: Le télégramme aurait dû être envoyé au chef de leur organisation.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il convient, à mon avis, de l'adresser au président du comité de la radiodiffusion, étant donné que le mémoire était adressé au comité.

M. FLEMING: Nous serions tous du même sentiment si nous faisions partie d'une association dont nous ne partageons pas le point de vue.

M. KNIGHT: Oui; et le point de vue exprimé par une association n'est pas nécessairement le même que celui de tous les membres de cette association et c'est pour appuyer cet argument que je demande au comité l'autorisation de consigner au compte rendu ce télégramme rédigé dans ce sens par un hebdomadaire canadien dûment autorisé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord?

M. GOODE: Je ne suis pas d'accord. Si tous ceux qui comparaissent devant le comité avaient le même droit, alors je n'y verrais aucune objection. Mais tel n'est pas le cas. Je n'ai rien à dire, ni pour ni contre l'Association canadienne des hebdomadaires. Je n'étais pas d'accord avec certaines parties du mémoire qu'elle nous a présenté et je le lui ai fait savoir, mais je ne vois pas pourquoi nous devrions permettre à une demi-douzaine de gens d'exposer au comité leur point de vue personnel alors que nous refusons d'écouter celui de tous les autres. J'aimerais à demander à certains membres du Congrès canadien du travail s'ils sont d'accord avec le mémoire qu'a présenté leur syndicat, mais ils n'ont pas le droit de se présenter ici et ils ont peut-être pas l'argent nécessaire pour payer un télégramme.

M. HANSELL: Le précédent est plutôt dangereux pour la raison suivante. Admettons que vous consigniez ce télégramme et que demain vous en receviez 100 autres d'un avis contraire, allez-vous consigner également ces derniers?

Le VICE-PRÉSIDENT: Si le comité y consent.

M. KNIGHT: L'organisation a déjà fait parvenir un document qui est censé être un rapport majoritaire exposant un aspect de la question et il s'agit ici, dirais-je, du point de vue d'une minorité qui devrait avoir le droit de se faire entendre.

M. GOODE: Je sais que celui qui a présenté le mémoire au comité a déclaré qu'il ne représentait pas le point de vue de tous les membres de l'association et il a répondu à plusieurs questions à cet égard. Je suis tout à fait certain qu'il ne représentait pas tous les membres de son association et il l'a bien dit. Maintenant, nous allons consigner ces documents au compte rendu. Qu'est-ce qui se serait passé si ces documents étaient arrivés demain, après la tenue de notre dernière séance? Qu'est-ce qui arrive lorsque quelqu'un d'autre veut présenter son point de vue au comité après que ce dernier a terminé ses séances. Allez-vous les faire comparaître?

M. KNIGHT: J'ai bien l'impression qu'on sait fort bien quand le comité se réunit. Pendant nos réunions, tous ceux qui ont un point de vue à exposer en ont l'occasion. Ils n'attendront pas dix jours, mais le feront valoir maintenant, alors que nous siégeons.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le comité est-il prêt à prendre une décision? Ceux qui sont en faveur de la consignation de ces documents...

M. GOODE: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de voter. Du moins, pour ma part, je ne voterai pas.

M. KNIGHT: Pourquoi vous y opposez-vous, si vous ne voulez pas voter?

M. GOODE: Mon opinion là-dessus figure au compte rendu.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ceux qui sont en faveur de consigner ces documents, veuillez lever la main.

Je déclare la motion adoptée.

M. FLEMING: Cela comprend le document que j'ai mentionné, c'est-à-dire celui que j'ai reçu du poste CJOR?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. (Voir annexe "A").

M. FLEMING: Monsieur le vice-président, c'est la première fois que je me trouve du côté gagnant depuis que nous avons élu le président et le vice-président.

M. KNIGHT: Monsieur le président, vais-je donner lecture de ce télégramme dès maintenant? Je pourrais en finir avec celui-ci et le faire ensuite consigner au compte rendu.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est le télégramme que nous avons tous reçu. J'en ai un semblable ici, qui a été adressé au président. Voulez-vous le consigner en annexe?

M. KNIGHT: J'ai demandé l'autorisation de consigner celui-ci et j'aimerais que nous en restions là.

Le VICE-PRÉSIDENT: Allez-y alors.

M. KNIGHT: Il s'agit d'un télégramme venant de Red-Deer (Alberta), publié dans l'*Advocate* de cette ville:

> "Attaque violente et injustifiée contre Radio-Canada par directeurs Association canadienne hebdomadaires n'exprime pas point de vue notre journal.
>
> Croyons que Radio-Canada accomplit travail excellent dans conditions extraordinairement difficiles. Nous et d'autres regrettons profondément le geste des directeurs Association canadienne hebdomadaires."

M. GOODE: Monsieur le président, avant d'aller plus loin, si je ne m'abuse, le rédacteur de ce journal est un ancien candidat CCF. Est-ce vrai?

M. KNIGHT: Je n'en ai jamais entendu parler. Je ne connais même pas le nom de cet homme-là et je n'ai aucun renseignement à son égard.

M. HANSELL: Je puis répondre à la question de M. Goode, si vous voulez, monsieur le président. C'est en effet un ancien candidat CCF.

M. KNIGHT: Ancien candidat? Qu'est-ce qu'il est maintenant?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Comme tous les anciens candidats CCF.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Browne, du ministère des Transports, qui est avec nous aujourd'hui, sera notre premier témoin.

M. JONES: Monsieur le président, y a-t-il d'autres télégrammes dont vous aimeriez donner lecture?

Le VICE-PRÉSIDENT: Les autres télégrammes sont exactement pareils à celui de M. Knight.

M. JONES: Il doit certainement y en avoir qui sont différents.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il y en a seulement un autre. Ils sont tous consignés au compte rendu. Vous pourrez les lire dans le compte rendu, où ils sont publiés en annexe.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Monsieur le président, voyez-vous un inconvénient à donner lecture de la lettre que vous tenez à la main?

Le VICE-PRÉSIDENT: Non, je n'y vois pas d'objection. Il s'agit d'une lettre émanant du *Chronicle* de Durham (Ontario), en date du 1er mai 1953:

L'hon. M. McCann
Ministre du Revenu national
Ottawa, Canada
Monsieur le ministre,

La présente a pour objet de vous faire savoir qu'en ma qualité de membre de l'Association canadienne des hebdomadaires, je ne veux pas que mon nom soit associé au mémoire qui a été présenté au comité parlementaire de la radiodiffusion, concernant la Société Radio-Canada.

Je pourrais ajouter que tout ce que je sais du mémoire en question, je le tiens de ce que j'ai lu dans un journal, ce matin. La question n'a pas été discutée lors de la dernière réunion annuelle et les membres n'ont certes pas été consultés.

Autant que je sache, aucun membre de l'Association canadienne des hebdomadaires (à l'exception des membres du conseil exécutif) n'a parcouru le texte du mémoire en question.

A la réunion de 1952, tenue à St-Andrews-sur-mer, la Société Radio-Canada a eu l'amabilité de dépêcher un chœur de chant d'Halifax pour distraire les membres de l'Association. Bien que je ne dispose pas d'une copie du procès-verbal, je suis certain que l'Association a remercié la Société Radio-Canada.

J'ai toujours eu l'impression que les membres de l'Association canadienne des hebdomadaires entretenaient des relations amicales avec les commentateurs de nouvelles de Radio-Canada.

Je présume qu'on discutera cette question à la prochaine réunion de l'Association qui doit avoir lieu à Saskatoon.

Très sincèrement vôtre,

The Durham Chronicle
(Signé) George Cadogan

P.S.—Je vous ai adressé cette lettre, ayant vu votre nom dans le raport.

M. FLEMING: Cela veut-il dire que la Société Radio-Canada a offert un divertissement aux directeurs de l'Association canadienne des hebdomadaires pour la dernière fois?

Le VICE-PRÉSIDENT: La lettre dit: "A la réunion de 1952, tenue à St-Andrew-sur-mer, la Société Radio-Canada a eu l'amabilité de dépêcher un chœur de chant d'Halifax pour distraire les membres de l'Association."

Messieurs, nous allons maintenant entendre M. Browne.

M. G. C. W. Browne, contrôleur des télécommunications, du ministère des Transports, est appelé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Browne, je crois que c'est M. Fleming qui vous a convoqué ici.

M. FLEMING: Oui, monsieur le président. J'ai proposé que M. Browne préparât une déclaration à notre intention, concernant les demandes de réseaux de télévision qui ont été adressées au ministère des Transports, et résumant, depuis le début, les mesures qu'ont a prises pour donner suite à ces demandes.

Le TÉMOIN: J'ai suivi les délibérations de vos séances antérieures et, me fondant sur vos observations, j'ai préparé ma déclaration. Ce n'est pas très long et j'en donnerai lecture, si vous me le permettez.

M. FLEMING: Nous n'aurons pas la chance, monsieur Browne, de vous poser la grande question concernant la perception du droit de permis de $2.50.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas préparé de déclaration à ce sujet.

M. FLEMING: C'est un livre fermé.

Le TÉMOIN: Mais j'ai le total du revenu réalisé jusqu'ici par suite de la perception de ce droit de permis, l'an dernier, au cas où le comité aimerait à le connaître. Les livres ne sont pas encore fermés. L'argent continue d'entrer, pour la période allant jusqu'au 31 mars et nous ne fermerons pas nos livres avant un mois ou deux, je crois. Cependant, le total que j'ai est suffisamment près de ce que nous pouvons nous attendre à percevoir en tout.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, monsieur Browne. Vous pouvez continuer

Le TÉMOIN: D'une année à l'autre, nous avons fourni aux divers comités de radiodiffusion des renseignements concernant les postes radiophoniques, les demandes de permis de postes émetteurs, les changements dans la gestion des postes, etc., renseignements qui constituent un aperçu continu de l'expansion radiophonique au Canada. Ces renseignements ont été fournis au comité spécial de la radiodiffusion de 1951 et les listes ont été imprimées à l'annexe IV, page 375 du fascicule nº 8 des procès-verbaux et à l'annexe I du fascicule nº 9 des procès-verbaux, page 443; cette dernière liste comprenant notamment les demandes de permis de postes de télévision et la suite qui a été donnée à ces demandes.

Le document que je dépose en ce moment renferme la liste des postes de Radio-Canada, au 1er avril 1953, ainsi que les annexes indiquant les changements qui se sont produits depuis le 13 novembre 1951 jusqu'au 30 avril 1953. Ce document comprend des renseignements sur les postes de télévision, autorisés ou en exploitation, de même que la liste de ceux qui sont autorisés à établir des postes de télévision.

Dans le témoignage que j'ai présenté au comité de 1951, à la page 345, j'ai esquissé la ligne de conduite qui était en vigueur à ce moment-là concernant la suspension de l'émission de tous genres de permis, à cause de la pénurie de matériaux essentiels. Cette ligne de conduite a été mise en vigueur le 7 février 1951 et on l'a appliquée jusqu'au 2 janvier 1953, alors qu'on l'a suspendue. Au cours de cette période, nous avons reçu des demandes de renseignements et de permis de la part de détenteurs possibles qui exprimaient leur intention d'obtenir un permis. Cependant, dans chaque cas, on leur a fait savoir que le ministère n'était pas disposé à donner suite à leurs

demandes à cause de la grave pénurie de matériaux qui sévissait à l'époque. On a pris bonne note du nom de tous les intéressés et au début de janvier 1953, on a adressé des formules de demande à plus de 60 requérants de permis de postes de télévision, lesquels représentent quelque 35 régions différentes.

Depuis la levée des restrictions, 81 formules de demande de postes radiophoniques et 72 de postes de télévision ont été envoyées en réponse à des demandes à cette fin. Bien qu'un certain nombre de ceux qui ont reçu des formules nous aient répondu, le ministère n'a reçu jusqu'ici que 15 formules de demande de permis de postes de télévision, dûment remplies, et 7 de permis de postes radiophoniques.

M. Knight:

D. Jusqu'ici? Est-ce que cela comprend aujourd'hui, car j'apprends qu'on en a reçu une aujourd'hui. Est-ce exact?—R. A ma connaissance, aucune formule de demande n'a été reçue aujourd'hui.

D. Ou hier?—R. Je ne me souviens pas qu'on en ait reçu hier.

D. D'après les renseignements que j'ai, ma propre ville aurait envoyé une formule de demande, soit hier, soit aujourd'hui, au nom d'un journal de cette ville.—R. Vous voulez dire une formule?

D. De la part de la société Sifton, de Saskatoon, au nom du *Star-Phoenix*? —R. On l'a reçue la semaine dernière.

D. Elle est incluse dans ce chiffre?—R. Oui.

Sur ce nombre, 8 demandes de permis de télévision ont été déférées à la Société Radio-Canada qui les a étudiées lors de la réunion du bureau des gouverneurs, tenue en mars 1953. On a envoyé en même temps 44 demandes de permis de radiodiffusion au bureau. Les autres demandes (dont sept de permis de télévision et trois de permis de radiodiffusion) ont été envoyées par le ministère à la Société Radio-Canada afin que celle-ci puisse étudier les recommandations qu'il y aurait lieu de formuler lors de la prochaine réunion du bureau.

A ce stade-ci de mon exposé, je voudrais signaler qu'une demande de permis de poste radiophonique commercial privé comprend une formule de base complètement remplie, à laquelle sont jointes des annexes concernant les ressources financières du requérant, le personnel intéressé à l'entreprise, ainsi qu'un mémoire d'ordre technique, rédigé par un ingénieur-conseil spécialisé en radiophonie et traitant du choix de la fréquence, des kilocycles, etc. Bien que nous recevions parfois de ces mémoires techniques directement des ingénieurs-conseils, ces mémoires ne constituent pas en soi une demande et nous ne pouvons les prendre en considération tant que nous n'avons pas reçu toutes les formules officielles.

Je passe maintenant à la ligne de conduite que nous suivons en ce qui concerne les permis de télévision et j'aimerais me reporter au témoignage que j'ai présenté devant le comité spécial de la radiodiffusion, lors de la session de 1950 de la Chambre des communes.

Au fascicule nº 9 des procès-verbaux, pages 416 à 419, on trouvera des extraits des recommandations du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, qui ont été approuvées par le ministre des Transports. Nous passons ensuite à la déclaration que le ministre du Revenu national faisait à la Chambre des communes, le 8 décembre 1952: "Le Gouvernement est maintenant disposé à recevoir des demandes de permis de postes privés, destinés à desservir des régions qui ne sont pas actuellement desservies ou qui doivent l'être par les services de l'État déjà annoncés"; et "on n'accordera pas de permis à deux postes qui se proposent de desservir la même région"; et "il est souhaitable d'avoir un poste dans le plus grand nombre de régions possible avant d'en avoir deux dans la même région".

Se fondant sur cette déclaration et sur celle d'après laquelle la Société Radio-Canada devait établir des postes (en plus de ceux de Montréal et de Toronto) à Vancouver, à Ottawa, à Winnipeg et à Halifax, nos ingénieurs, de concert avec ceux de Radio-Canada, se sont mis à étudier des emplacements possibles pour installer des postes, se servant des six bandes de fréquence de Radio-Canada comme point de départ et comme base de diffusion possible, une puissance maximum et une hauteur effective d'antenne de 500 pieds au-dessus d'un sol de niveau moyen, à moins qu'il ne fut nécessaire de prévoir des exceptions. Il a été nettement entendu, cependant, qu'une puissance maximum n'était pas nécessairement indispensable et que le plan ferait l'objet d'un nouvel examen afin d'atteindre l'objectif visé qui est de desservir le plus grand nombre possible de Canadiens. Une autre condition de ce plan de base portait qu'en vue de se conformer à la ligne de conduite du Gouvernement et de desservir une population aussi nombreuse que possible, sans empiéter sur le secteur de diffusion de première qualité ou "A" un poste de télévision ne devrait pas intervenir dans ce même secteur et le secteur secondaire ou "B" devrait être réduit au minimum.

Les ingénieurs-conseils professionnels se sont réunis le 9 février 1953 et le plan a été expliqué en détail, afin de faciliter le plus possible la préparation des demandes de permis de télévision à soumettre à la Société Radio-Canada. Cependant, il était précisé qu'aucune demande de permis de postes destinés aux régions desservies par les postes de Radio-Canada ne serait accepté. On a mentionné au comité la région d'Hamilton, à cet égard, et j'aimerais exposer brièvement la situation à cet égard. Lorsqu'on a songé à établir un poste dans la région d'Hamilton, un poste de télévision fonctionnait déjà à Toronto. On a proposé, en outre, la création d'un poste à London (Ont.) qui, à cause de sa situation centrale, exigerait un secteur de diffusion à peu près circulaire si l'on voulait en tirer le maximum d'utilité en vertu du principe du poste unique par secteur. La région comprise entre les secteurs de diffusion de Toronto et celui des postes envisagés pour la région de London n'aurait pas été desservie et, afin de tirer le plus grand bénéfice possible de l'existence d'un poste unique dans cette région, il aurait fallu des antennes directrices au cas où le poste serait situé assez près d'Hamilton.

Toutefois, on aurait étudié les demandes complètes provenant d'autres centres dans la région à condition qu'elles aient été reçues à l'époque. De fait, je crois comprendre que certains requérants éventuels de la région ont effectivement déposé des demandes en ce sens à la réunion de mars du bureau des gouverneurs de Radio-Canada.

En 1947, à l'époque où l'étude que nous avions faite du problème de la télévision nous avait amenés à considérer la question d'accorder des fréquences à des villes canadiennes situées près de la frontière, à l'époque aussi où les États-Unis étaient en pleine réalisation de leurs premiers programmes d'après-guerre, nous avions pressenti la Commission fédérale des communications aux États-Unis en vue de la coordination des concessions à accorder le long de la frontière. On voulait par là éviter le brouillage et assurer que le Canada conservât sa juste part du spectre des fréquences. Les premiers échanges de lettres aboutirent à une réunion tenue à Washington en février 1948. Le but de cette réunion était la rédaction d'un programme de répartition des bandes de très haute fréquence le long de la frontière canado-américaine. Ce premier projet provisoire se fondait sur les meilleurs renseignements d'ordre technique disponibles à l'époque, mais les ingénieurs chargés de la partie technique n'étaient pas satisfaits de la répartition géographique telle qu'elle se pratiquait entre les postes partageant les mêmes canaux, ainsi que le prévoyait le projet primitif. La Commission fédérale des télécommunications a consenti à étudier plus longuement ces aspects techniques et à instituer une série d'audiences à

ce sujet. Dans l'intervalle, le premier projet a servi à préciser la situation du Canada, du point de vue de la répartition future des fréquences de télévision.

En juin 1949 avait lieu une nouvelle réunion à Washington. On y a discuté la répartition des canaux. Partant, le premier projet a été remis à l'étude à la lumière des connaissances techniques de l'époque. On a songé alors à répartir des bandes de fréquence ultraélevées afin d'augmenter le nombre fort restreint de canaux à très hautes fréquences. Quoiqu'un nouveau projet soit sorti de cette réunion, on a estimé généralement qu'il ne s'agissait là que d'un document de caractère provisoire qu'il conviendrait d'examiner de nouveau à mesure qu'on apprendrait à mieux connaître la situation exacte de la télévision.

On a ensuite procédé à d'autres études. En mars 1951, une réunion eut lieu à Ottawa dont sortit un projet visant à la fois les fréquences très et ultra élevées. Ce projet semblait conforme aux données techniques les plus récentes dont on disposait alors.

Une autre réunion eut lieu à Chicago les 31 mars et 1er avril 1952, afin de cordonner les conclusions auxquelles en était arrivée la Commission fédérale des télécommunications avec les besoins du Canada en matière de télévision.

Il y a lieu de noter que ce projet ne constituait pas un régime complet de répartition pour le Canada, mais n'intéressait que la région située à 250 milles de la frontière américaine. Il n'en a pas moins constitué le cadre même d'un projet plus complet qu'en conformité de la politique du gouvernement on a pu mettre au point depuis. Un des aspects importants de cet accord c'était qu'il fournissait au Canada l'assurance que ses postes futurs seraient respectés et que les postes américains n'empiéteraient pas sur les secteurs desservis par des postes canadiens. L'accord définitif a pris la forme d'un échange de notes diplomatiques; il est entré en vigueur le 23 juin 1952.

On a observé que les distances entre les postes exploitant les mêmes canaux ou les canaux limitrophes sont plus considérables que les distances correspondantes aux États-Unis. La raison de ces différences c'est qu'en général les centres métropolitains du Canada se trouvant plus éloignés les uns des autres, bon nombre de régions rurales ne bénéficient que d'un service périphérique. On a donc jugé qu'en réduisant au minimum le brouillage attribuable au fonctionnement simultané de plusieurs postes on pourrait augmenter d'autant l'utilité du service en question. En outre on a jugé douteux que l'économie canadienne, vu le chiffre restreint de notre population, soit en mesure d'établir et d'exploiter le grand nombre de postes de télévision qu'on envisage pour les États-Unis. Il semble donc logique de prévoir l'exploitation maximum de tous les postes canadiens en s'assurant qu'ils restent aussi éloignés que possible les uns des autres.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, monsieur Browne. Y a-t-il des questions? Monsieur Hansell?

M. Hansell:

D. A la page 1, deuxième paragraphe, on peut lire:

> Le document que je dépose en ce moment renferme la liste des postes de Radio-Canada, au 1er avril 1953, ainsi que les annexes indiquant les changements qui se sont produits depuis le 13 novembre 1951 jusqu'au 30 avril 1953. Ce document comprend des renseignements sur les postes de télévision autorisés ou en exploitation, de même que la liste de ceux qui sont autorisés à établir des postes de télévision.

Je ne puis trouver cette liste au mémoire.—R. Quelle liste?

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelle liste voulez-vous?

M. HANSELL: La liste dont il est question ici, celle de ceux qui sont autorisés à établir des postes de télévision.

Le TÉMOIN: Vous la trouverez, je pense, monsieur Hansell, après la feuille de garde jaune.

M. HANSELL: Quelle page?

Le VICE-PRÉSIDENT: Il s'agit d'une annexe.

Le TÉMOIN: L'annexe nº 6.

Le VICE-PRÉSIDENT: L'annexe nº 6, après la page 42.

M. Hansell:

D. J'y suis maintenant. Me dira-t-on si ce sont là des permis déjà délivrés.—R. Ce sont des permis autorisés aux termes de décrets du conseil. Mais ils n'ont pas encore été effectivement délivrés parce qu'il importe d'arrêter certains détails d'ordre technique en ce qui concerne leur application.

D. Pourrait-on me dire s'il y a eu des demandes d'établissement de postes de télévision en Alberta?—R. Oui, monsieur Hansell. Je crois que j'ai ces renseignements. On a reçu des demandes de l'Alberta qui seront examinées à la prochaine réunion du bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Les voici: il y en a une de la *Calgary Television Limited,* groupant les postes CFAC, CFCN et CKXL aux fins de cette entreprise de télévision.

D. Dois-je comprendre que si l'on fait droit à la demande, le poste sera exploité par ces trois postes, en commun?—R. C'est cela. La société sera connue sous le nom de *Calgary Television Limited.*

Puis il y a une demande de la *Edmonton Television Limited,* à laquelle sont associés l'actuel poste CJCA et H. M. Sibbald.

Puis il y a une autre demande d'Edmonton, de la *Sunwapta Television Limited,* qui est, je pense l'actuel poste CFRN.

M. KNIGHT: Cette liste sera-t-elle consignée au compte rendu, monsieur le président?

M. HANSELL: Elle y est maintenant.

M. KNIGHT: Je veux dire la liste.

Le VICE-PRÉSIDENT: Désirez-vous que toute la liste soit consignée au compte rendu?

M. FLEMING: Vous voulez dire la liste entière?

Le VICE-PRÉSIDENT: Non, la liste des demandes présentées par les postes émetteurs que M. Browne a consignée.

M. FLEMING: Oh oui. Nous devrions certes l'avoir. J'espérais qu'on la trouverait dans le mémoire, mais elle n'y figure pas.

Le TÉMOIN: Non.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pourrait-on la consigner au compte rendu?

Le TÉMOIN: Oui, on pourrait la consigner au compte rendu, mais je veux qu'il soit bien compris, si je le fais, qu'il s'agit de la liste complète des demandes de permis pour nouveaux postes émetteurs que le ministère a reçues depuis qu'on a levé l'interdiction.

M. Hansell:

D. Le nombre des demandes est plus considérable jusqu'à présent, n'est-ce pas?—R. Si vous voulez bien me permettre de vous interrompre, cette liste comprend les demandes qu'on a déjà approuvées par décret du conseil, à la recommandation formulée par le bureau à sa dernière réunion.

D. En plus de cette liste, il y a des demandes qui ont été faites mais qui n'ont pas encore atteint le stade où le ministère des Transports peut les transmettre au bureau des gouverneurs de Radio-Canada?—R. Non, cette liste n'en comprend pas.

D. Mais il y en a qui ne figurent pas dans cette liste?—R. Il y a d'autres demandes qui sont en voie de préparation, pour ainsi dire. Il y a des demandes au sujet desquelles on a fait parvenir les mémoires techniques, mais aucun détail officiel concernant la situation financière des requérants et le reste, et *vice versa.*

D. C'est-à-dire, de l'Alberta, car c'est bien de cela que vous parlez?—R. Oui de l'Alberta.

M. FLEMING: Pourquoi ne lisez-vous pas la liste, si vous l'avez?

M. HANSELL: Je ne veux pas qu'on mentionne les demandes qu'on n'a pas encore réglées car cela pourrait leur nuire quelque peu.

M. FLEMING: Comment cela pourrait-il leur faire du tort, si ces demandes sont complétées du point de vue du ministère des Transports?

M. HANSELL: Je veux dire celles qui n'ont pas été complétées.

M. FLEMING: Oh, je vous demande pardon.

M. HANSELL: Je n'exige pas que vous lisiez les noms.

Le TÉMOIN: Je puis déposer cette liste.

M. Fleming:

D. J'aimerais qu'on donne lecture de la liste des demandes qui sont complétées.—R. La liste des demandes complétées?

D. Oui.—R. Volontiers, si on m'y autorise, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien. C'est entendu.

M. HANSELL: Je ne crois pas qu'on ait répondu à mon autre question. A-t-on présenté des demandes?

Le TÉMOIN: Pour épargner du temps, dois-je vous lire la liste des postes qui ont déjà été autorisés en vertu de décrets du conseil?

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-on d'accord, ou préfère-t-on que la liste entière soit consignée au compte rendu?

M. Fleming:

D. Diffère-t-elle de celle qu'on trouve au tableau?—R. J'avais l'intention d'omettre cela.

D. L'appendice nº 6 n'énumère que les demandes, d'après le titre.—R. C'est là une idée que j'ai émise. C'est dans cette catégorie.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est entendu. Continuez, s'il vous plaît.

Le TÉMOIN: La société anonyme de Radiodiffusion du Bas Saint-Laurent, CJBR, Rimouski, (P.Q.).

M. Fleming:

D. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les postes de langue anglaise et ceux de langue française. Ce renseignement doit-il être indiqué dans la demande? J'imagine que dans le cas de Rimouski il doit s'agir d'un poste de langue française?—R. Je ne sais pas si ce renseignement est exigé dans le modèle de demande de Radio-Canada.

M. DUNTON: Nous obtiendrions ce renseignement avant de faire une recommandation à ce sujet.

M. FLEMING: J'imagine que le poste de Rimouski serait de langue française. Pouvez-vous nous renseigner à ce sujet?

Le TÉMOIN: Pas sans examiner la demande. Je ne crois pas qu'on soit obligé d'indiquer dans la demande s'il s'agit d'un poste de langue anglaise ou de langue française.

Le VICE-PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Browne.

Le TÉMOIN: Central Ontario Television Limited, Kitchener. Trans-Canada Communications Limited,—j'ai une note ici indiquant qu'il s'agit de CKCK, Regina. Saskatoon *Star-Phoenix,* Saskatoon. Calgary Television Limited, Calgary; Edmonton Television Limited, Edmonton. William Rea Jr., Edmonton. Sunwapta Broadcasting Company Limited, Edmonton. J'ai terminé la liste des demandes de postes de télévision. J'ai un certain nombre de demandes de postes de radiodiffusion sonore. Voulez-vous que je les énumère?

M. Goode:

D. J'aimerais m'arrêter un peu à la question des permis de télévision, afin de me renseigner au sujet de la Colombie-Britannique, monsieur Browne. On a déclaré au comité que vous avez en main depuis plusieurs années une demande complétée du poste CKNW, New-Westminster. Qu'en est-il de cette demande en ce moment?—R. Je me rappelle qu'on a présenté une demande il y a quelques années, mais je ne saurais dire s'il s'agissait bien d'une demande complète. Je sais qu'il y a eu une demande. On est revenu à la charge au sujet de la demande de New-Westminster, mais je crois savoir qu'on a répondu au requérant que vu la présente ligne de conduite établie par le Gouvernement on ne pourrait pas faire droit à la demande de New-Westminster.

D. A la première page de votre mémoire, vers la fin du troisième paragraphe je lis ce qui suit: "Les noms de tous les intéressés ont été inscrits et au début de janvier 1953 on a adressé des modèles de demandes à plus de 60 demandeurs éventuels de permis de postes de télévision représentant quelque 35 régions différentes". Pouvez-vous me dire si l'on en a adressé en Colombie-Britannique?—R. Oui, neuf.

D. Auriez-vous la bonté de me dire quels sont ces neuf?—R. G. G. Moore, Dawson-Creek Radio Station; CJDC, Dawson-Creek (C.-B.), Limited; Kamloops Sentinel; News Publishing Company Limited, Nelson (C.-B.); CKOK Limited Penticton (C.-B.); William Rae Junior, CKNW, l'île de Vancouver est indiquée comme adresse; The Interior Broadcasters Limited, CJIB Vernon; S. P. Cromie, vice-président, Vancouver Sun, Victoria; et David M. Armstrong, CKDA, Victoria.

D. Je jette un coup d'œil sur votre mémoire, mais je serai bref. A la page 2, au deuxième paragraphe, il est question "des disponibilités financières du requérant, du personnel faisant partie de l'entreprise et d'un mémoire technique préparé par un ingénieur-conseil en radiodiffusion relativement au choix d'une fréquence, de la puissance, etc." Avez-vous déjà reçu une demande de Colombie-Britannique comprenant tous ces détails?—R. Il me faudra répondre "non" à cette question, monsieur Goode, d'après mes dossiers.

D. Je lis maintenant dans le deuxième paragraphe de la page 3 ce qui suit: "On a tenu une réunion des ingénieurs-conseils le 9 février 1953, et l'on a expliqué le plan en détail". Qui sont ces ingénieurs-conseils et y en a-t-il de la Colombie-Britannique?—R. Ces ingénieurs-conseils en radiodiffusion sont des ingénieurs professionnels en radiodiffusion qui font une spécialité, entre autres choses, de la préparation de mémoires qu'il faut produire au sujet de ces demandes de manière à répondre aux exigences du ministère, et dont les aptitudes techniques sont reconnues par le ministère.

D. Sont-ce des fonctionnaires de l'État?—R. Non.

D. Combien y en a-t-il? Ce qui m'intéresse plus que tout autre chose c'est de savoir si ce groupe comprend un ingénieur de la Colombie-Britannique?—R. Non, il n'y en a pas.

D. Pouvez-vous me dire pourquoi?—R. J'imagine, que nous n'avons reçu aucune demande de la part de la fraternité des ingénieurs manifestant l'intention de travailler pour le compte du ministère à ce titre.

D. Il me semble plutôt étrange,—je ne veux pas faire de déclaration à ce sujet,—qu'étant donné que vous prenez les avis d'un groupe d'ingénieurs professionnels et d'ingénieurs-conseil en télévision, qu'une province importante comme la Colombie-Britannique n'y soit pas représentée?—R. Il n'existe pas de groupe officiel d'ingénieurs.

D. Avez-vous des renseignements au sujet de la puissance des postes des États-Unis situés près de la frontière? Est-ce que la Commission aux États-Unis ou l'organisme qui remplit ces fonctions outre frontière est tenu de prévenir le Canada lorsqu'on modifie la puissance d'un poste?—R. Oui. On nous en informe. Si vous faites allusion à l'accord relatif à la télévision, cet accord prescrit que nous devons nous prévenir l'un l'autre de toute concession de licence.

D. Savez-vous quelque chose au sujet de l'augmentation de la puissance des postes de télévision à Seattle ou Portland, en Oregon?—R. Ces renseignements doivent se trouver dans nos dossiers.

D. Y a-t-il quelqu'un des vôtres ici qui pourrait nous dire si vous avez été prévenu qu'on augmenterait la puissance de ces postes?—R. Nous pouvons aller aux renseignements.

D. Nous savons en Colombie-Britannique que l'un de ces postes, Seattle ou Portland, doit accroître considérablement sa puissance au cours des prochains mois. S'il en est ainsi, quels seront les effets de cet accroissement sur les canaux 2, 6 et 10 en Colombie-Britannique du point de vue de la télévision? Je pourrais peut-être préciser davantage. Advenant que Radio-Canada établisse la télévision en Colombie-Britannique cet automne, comme on nous en a donné l'assurance; or, si Saettle ou Portland quadruple sa puissance est-ce que la voie de télécommunication de Radio-Canada à Vancouver en sera atteinte?—R. Non, je ne le crois pas. L'accord autorise l'utilisation de la puissance maximum. Il y a trois catégories. VHF est divisé en deux parties; une moitié de VHF constitue une puissance maximum, la moitié supérieure de VHF comporte un maximum encore plus élevé, et toute la bande VHF représente un maximum encore plus élevé. L'accord se fonde sur l'utilisation du maximum de puissance par n'importe laquelle de ces voies.

D. Le poste KING de Seattle utilise la voie n° 5, je crois. Quel sera l'effet de l'accroissement de sa puissance sur la voie n° 6 d'une puissance moins considérable, qui est attribuée à la partie sud de l'intérieur de la Colombie-Britannique?—R. La même situation y prévaut; il y a une séparation minimum pour les voies adjacentes qui est de 60 milles, je crois, et l'on est autorisé à utiliser la puissance maximum dans chaque cas aussi.

D. Vous savez que la réception à Vancouver des émissions de Seattle est parfois très bonne?—R. Oui, je l'ai constaté.

D. On a déclaré ici au Comité que l'accroissement de la puissance du poste de Seattle,—une forte augmentation qui a été autorisée, je crois,—influerait sur la voie n° 6 à Victoria. C'est la déclaration qu'a faite ici un témoin qui est censé être spécialiste en la matière.—R. Je ne puis vous répondre qu'en disant que le traité autorise l'utilisation de la puissance maximum dans chaque cas.

M. Hansell:

D. Cette question n'est-elle pas du ressort de la Convention internationale? Les postes américains situés près de la frontière,—si nous voulons les désigner ainsi,—ne sont autorisés à accroître leur puissance que conformément aux dispositions de l'Accord international qui a été signé?—R. Voulez-vous dire l'Accord bilatéral sur la télévision ou l'accord international d'une portée plus générale.

D. J'ignore en quoi diffèrent ces accords, mais on ne peut pas passer outre aux dispositions des accords conclus avec le Canada?—R. Oh, non.

M. Goode:

D. La question des permis m'intéresse beaucoup. Si j'ai bien compris une demande complétée doit être transmise d'abord au ministère des Transports qui la fait parvenir ensuite à Radio-Canada. Est-ce bien cela?—R. Oui. La loi canadienne de la radiodiffusion l'exige.

D. Lorsqu'on la reçoit au ministère des Transports on l'approuve ou on la rejette, n'est-ce pas?—R. Certains ingénieurs et d'autres fonctionnaires l'examinent par le détail afin de voir si elle est complète sous tous rapports.

D. Le ministère a-t-il le pouvoir de décider que cette demande de permis ne sera pas étudiée davantage?

D. Êtes-vous autorisé à agir de la sorte? L'a-t-on déjà fait?—R. Non, on ne l'a jamais fait. C'est pourquoi j'hésite à répondre à vos questions.

D. Cependant, vous avez ce pouvoir?—R. Je le crois. J'imagine que le ministre pourrait, aux termes de la loi, dire: "Je ne suis pas disposé à faire droit à cette demande", mais on ne l'a jamais fait.

D. Vous n'en êtes pas tout à fait certain, monsieur Browne?—R. Nous avons refusé des permis à d'autres catégories de postes, à l'égard de communications d'un endroit à un autre endroit, parce qu'il existait déjà un réseau de communications par fils, dans cette région, et qu'en autorisant cette émission d'un endroit à l'autre on ne faisait que doubler un service existant. Dans ces cas nous avons refusé les permis.

D. Il serait donc juste de dire que l'approbation ou le refus des demandes de permis de télévision pour les postes privés dépend en réalité de Radio-Canada, n'est-ce pas?—Non, Radio-Canada se borne à formuler des recommandations au ministre.

D. Cependant, si Radio-Canada ne fait pas une recommandation favorable au ministre, ce dernier ne fera pas droit à la demande, et si Radio-Canada se montre favorable, il est très probable que le ministre approuvera.—Je ne sais trop ce que le ministre ferait si Radio-Canada ne recommandait pas la demande, parce qu'aucun cas de ce genre ne s'est jamais présenté.

D. Dans le cas d'une demande de permis pour un poste privé de télévision avez-vous le pouvoir de recommander à la société Radio-Canada ce qu'elle devrait faire à ce sujet?—D. La loi stipule que le ministre doit, avant de se prononcer sur une demande de permis pour un nouveau poste, déférer ladite demande à Radio-Canada pour qu'elle l'étudie et fasse une recommandation à ce sujet.

D. Cette réponse corrobore ce que j'affirmais, c'est-à-dire que Radio-Canada a le dernier mot à dire quand il s'agit d'accorder ou de refuser un permis de poste privé de télévision.—R. Non, je crois que c'est le Gouvernement qui a le dernier mot à dire, parce que si Radio-Canada recommande au ministre l'octroi d'un permis, le ministre doit alors soumettre la question au Cabinet et c'est le gouverneur en conseil, qui est l'autorité suprême en la matière, qui se prononce en dernier ressort.

D. Avez-vous jamais entendu dire que Radio-Canada ait approuvé l'octroi d'un permis que désapprouvait le ministre?—R. Je n'aimerais pas répondre à cette question sans consulter les dossiers.

D. A mon avis, lorsque Radio-Canada accorde ou refuse la délivrance d'un permis aux entreprises privées, le ministre se range à sa décision.

M. HANSELL: Dois-je comprendre que la fonction du ministère des Transports relative aux permis de radiodiffusion ou de télévision consiste à veiller à ce que soient remplies, conformément à la loi, toutes les formalités que comporte la demande, puis à transmettre celle-ci au bureau des gouverneurs qui l'approuve ou la rejette, enfin, le Gouvernement accepte ou rejette par décret du conseil la recommandation formulée par le bureau des gouverneurs. C'est bien la méthode qu'on suit?

Le TÉMOIN: Dans les grandes lignes, oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser?

M. JONES: Vous ne décidez rien au sujet de la constitution du capital de la société en cause? La question de savoir si, du point de vue financier, elle sera capable de remplir les fonctions projetées n'est-elle pas de votre ressort?

Le TÉMOIN: Ce sont les fonctionnaires du ministère spécialisés dans le domaine de la finance qui se documentent sur la solidité de l'entreprise proposée.

M. MacLean:

D. Le témoin peut-il m'indiquer, monsieur le président, la distance minimum entre les postes de télévision de la même fréquence aux États-Unis. On a exprimé l'opinion qu'elle était plus considérable au Canada qu'aux États-Unis.—R. Il existe, si je puis m'exprimer ainsi, une échelle des distances. Cent huit postes fonctionnaient déjà, surtout dans l'est, lorsqu'on a établi, aux États-Unis, l'interdiction que j'ai mentionnée (et je ne parle pas de l'interdiction imposée au Canada en raison de la pénurie de matériel, mais de celle qu'on a établie dans les premiers jours de la télévision, quand on a découvert que les distances fixées par les États-Unis pour séparer leurs postes étaient insuffisantes); ainsi que notre expérience et les délibérations que nous avons eues avec ce pays nous permettent d'en conclure, les États-Unis auraient alors été fort heureux de pouvoir augmenter, dans l'est, la distance en question, mais ils n'étaient pas en mesure de le faire. Les postes fonctionnaient déjà, et la mise au point nécessaire aurait été trop onéreuse; c'est la raison, la seule à mon avis, pour laquelle les Américains ont dû maintenir la distance de 170 milles; les postes sont, d'ailleurs, plus écartés dans l'Ouest, où la séparation est de 190 milles environ; dans le sud, où il en existe encore moins, on a pu les établir à 220 milles les unes des autres; c'est cette distance de 220 milles environ que nous nous proposions d'adopter. En établissant les plans du réseau canadien, nous avons, en réalité, fixé, chaque fois que c'était possible, de plus longues séparations.

D. Cela nous mène à l'autre question qui m'était venue à l'esprit. Que se passe-t-il lorsqu'il y a deux demandes de permis sur la même bande de fréquence, l'une de chaque côté de la frontière? Mettons qu'il existe à 70 milles de la frontière, par exemple, un poste possédant une certaine bande de fréquence, puis qu'une entreprise canadienne présente une demande afin d'établir, sur la même bande, un poste situé, mettons, à 190 milles du poste américain. Que se passe-t-il alors?—R. Je dirai que, pour les autorisations frontalières, nous avons adopté autant que possible le principe d'une distance de 220 milles.

D. Et les États-Unis se conforment également à ce principe, ou bien est-ce le contraire qui se produit?—R. L'accord prévoit une distance d'environ 220 milles entre les postes autorisés dans les deux pays.

D. N'y a-t-il aucun danger de voir établir un poste américain à 190 milles d'un poste canadien utilisant la même bande de fréquence?—R. Non, et aucune disposition ne prévoit que les postes des deux côtés de la frontière soient établi, d'ici une certaine date. La mesure de protection en cause s'appliquera à tous les postes futurs comme elle s'applique aux postes actuellement existants.

D. Encore une question, monsieur le président. Vous devrez accorder des permis, je suppose, monsieur Browne, et autoriser tous les postes de transmission qui relaient les micro-ondes?—R. C'est exact.

D. Y a-t-il encombrement sur les bandes de fréquence disponibles entre les postes-relais utilisés principalement pour la transmission de la télévision, à la suite de l'activité des postes qui servent surtout à d'autres fins?—R. Non, il n'y a là aucun conflit, car le réseau de micro-ondes destiné à la télévision comprendra, en outre, diverses bandes de fréquences à d'autres fins, pour le téléphone et le télégraphe. En réalité, certains réseaux relaient, en même temps que les émissions télévisées, des centaines de conversations téléphoniques.

M. DINSDALE: En ce qui concerne les demandes de permis pour l'installation de postes d'émission télévisée, je crois comprendre que Radio-Canada a maintenant pour ligne de conduite d'étendre ses services dans ce domaine aux collectivtés à population clairsemée. Pouriez-vous m'indiquer, à ce propos, les collectivités peu peuplées, comme celle que je représente, c'est-à-dire Brandon, qui auraient présenté une demande afin d'obtenir les avantages de la télévision? Quelles seraient les émissions dont pourrait bénéficier CKX Brandon si cette localité recevait l'autorisation d'installer un poste d'émission télévisée? Pourriez-vous formuler quelques observations à ce sujet?

Le TÉMOIN: D'après moi, la question ressortit de la compétence de Radio-Canada, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Dunton y répondra tantôt.

M. Dinsdale:

Pour en revenir à une question à laquelle M. Browne pourra peut-être répondre: l'impossibilité de se procurer immédiatement les émissions voulues constituerait-elle un obstacle lors d'une demande d'autorisation? Les facteurs qui inspireraient votre point de vue seraient-ils, en l'occurrence, de nature strictement technique et financière?—R. C'est exact.

D. Mais vous n'étudieriez pas le problème de l'expansion?—R. Non, ces considérations ne rentrent pas dans notre domaine.

D. Pourrions-nous revenir aux demandes de permis?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que oui.

M. Dinsdale:

D. Il y a quelque temps, le poste CKDM (c'est son indicatif) a demandé l'autorisation d'augmenter sa puissance d'émission. Je me demande si l'on y a donné suite. Une certaine pénurie de matériel causait des retards au moment où la demande a été déposée. Je ne me suis pas occupé de la question dernièrement, mais je voudrais bien savoir où en sont les choses en ce qui concerne les demandes d'augmentation de puissance.—R. On pourra le faire vérifier dans les dossiers.

D. Le registre indique toujours 250 watts.—R. Nous avons avisé tout le monde lorsqu'on a levé l'interdiction. Toutefois, tous ceux qui avaient formulé des demandes en vue d'établir un nouveau poste ou d'augmenter leur puissance d'émission, ont reçu l'avis que l'interdiction était levée et qu'on pouvait à nouveau déposer des requêtes; mais nous n'avons jamais rien entendu depuis du poste en question, si j'en crois les renseignements que je possède.

D. Encore une question, monsieur Browne. L'autre jour, un des témoins qui ont comparu devant le comité a mentionné le problème de la compatibilité des couleurs comme une des causes qui auraient retardé la mise au point de la ligne de conduite à suivre dans le domaine de la télévision. J'avais toujours cru que ce retard était dû à une pénurie de matériel. Diriez-vous que la compatibilité des couleurs y aurait également contribué?—R. Je crois qu'elle y a été pour beaucoup, car on avait approuvé, il y a quelques années, une méthode incompatible, comportant, d'ailleurs, un appareil encombrant; cette méthode n'avait d'ailleurs pas obtenu tous les suffrages à l'époque; je crois que la proposition est morte de sa belle mort en ce temps-là, c'est-à-dire vers l'époque où l'on a imposé l'interdiction dans les deux pays.

D. La principale difficulté était due au manque de matériel?—R. Oui, en effet.

M. HANSELL: J'allais justement dire, monsieur le président, que le concept de M. Dinsdale est, d'après moi, inexact. Je crois comprendre que le témoignage rendu alors n'a pas retardé la mise en œuvre de la télévision en couleurs,

mais que la décision prise par le Gouvernement en vue d'étendre le domaine des permis a été retardée parce que l'on n'était pas sûr de la façon dont la télévision en couleurs pourrait influer sur la ligne de conduite future.

M. DINSDALE: Oui, c'est bien ainsi que je l'ai compris.

M. Fleming:

D. A la première page de votre mémoire, c'est-à-dire au bas de la page, vous employez l'expression "depuis la suppression de l'interdiction". Quelle date aviez-vous à l'esprit?—R. Je crois que c'était le début de l'année, aux alentours du Nouvel An.

D. Est-ce que vous parlez maintenant de l'abrogation des restrictions concernant le matériel, ou de la levée de celles qui découlaient de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement au sujet des permis accordés aux postes émetteurs de télévision?—R. Je crois qu'elles étaient à peu près simultanées.

D. A laquelle pensiez-vous?—R. Je songeais aux restrictions concernant le matériel.

D. Je comprends maintenant. Voudriez-vous encore m'indiquer ce qu'il est advenu des demandes en suspens pour les régions devant être desservies par les postes de Radio-Canada déjà existants ou en voie d'aménagement, soit Montréal, Toronto, Ottawa, Halifax, Winnipeg et Vancouver.—R. Nous avons avisé les demandeurs dans les régions en cause que, conformément aux principes établis par le Gouvernement, nous n'étions pas alors en mesure de donner suite aux demandes émanant de ces secteurs.

D. J'en conclus que les demandes d'établissement de postes d'émission privés dans les régions en cause sont, en général, classées dans les dossiers du ministère, et qu'elles y sont, sous une forme ou une autre, depuis longtemps déjà?—R. Oui. Ce sont les seules que nous possédions. Nous n'en avons pas accepté récemment.

D. Pouvez-vous me dire ce que l'on fait dans les six secteurs dont il s'agit? Commençons par Montréal.—R. Je n'ai aucun renseignement sous la main, mais je peux faire préparer un rapport sur la question.

D. Ne pouvez-vous donner aucune réponse à ce sujet?—R. Vous me prenez à l'improviste, car je ne croyais pas que nous parlerions des demandes anciennes, déjà classées. En tout cas, les mémoires des ingénieurs préparés à l'époque seraient, maintenant, déjà désuets.

D. Je comprends parfaitement, mais je voulais connaître le sort fait aux diverses demandes qui se trouvent dans les dossiers du ministère. Certaines d'entre elles sont en suspens depuis des années.—R. En effet.

D. Et leur étude a, sans doute, atteint des étapes différentes, de sorte que les formalités relatives aux renseignements que doivent fournir les demandeurs, diffèrent dans certains cas. Je voudrais être fixé sur l'ensemble des demandes déposées pour toutes les six régions dont nous parlons, sans qu'on tienne compte des étapes respectivement atteintes par leur étude, et quelque incomplètes qu'elles puissent être par rapport aux conditions actuelles.—R. Je crains qu'il ne soit nécessaire de préparer un état, car il faudra consulter les dossiers en suspens.

D. Êtes-vous en mesure de me dire s'il y a des demandes pour la région d'Ottawa?—R. Je ne me rappelle pas.

D. Et pour la région de Montréal?—R. Je me souviens qu'il y en avait une ou deux émanant des régions de Montréal et de Toronto; il me semble, d'ailleurs, que le Bureau avait alors conseillé aux demandeurs d'associer leurs efforts; dans ce cas...

D. Je crois que la question remonte à quelques années.—R. Oui.

D. Il s'agit du changement de concept survenu alors, et qu'on a appelé le principe de collaboration, n'est-ce pas? Il n'a, d'ailleurs, pas donné grand résultat. Mais s'il vous est impossible de fournir de réponse quant aux autres

régions, il faudra remettre l'étude de la question jusqu'à ce que nous ayons le rapport, qui comprendra le territoire de Vancouver, et, par conséquent la demande émanant de New-Westminster qui est en suspens depuis bon nombre d'années.—R. Oui, si elle était complète à l'époque, ce dont je ne me souviens pas.

D. J'en conclus donc (ceci afin d'éviter tout malentendu) que bon nombre des demandes déposées ne seraient pas nécessairement jugées complètes par rapport aux exigences actuelles.—R. En effet.

D. Même si elles étaient complètes alors, le mémoire de nature technique devrait encore être mis au point pour répondre à ces exigences.—R. Oui, les normes ont été changées et, dans beaucoup de cas, on a modifié les fréquences dont pouvaient alors disposer les régions dont il s'agit.

D. Monsieur Browne, pourriez-vous faire préparer un état de ce genre? —R. Ce sera fait.

M. MacLean:

D. D'après les renseignements que vous possédez, pourriez-vous dire, étant donné que deux permis ont déjà été accordés à des particuliers, l'un à Sydney et l'autre à Saint-Jean (N.-B.), s'il existe d'autres demandes incomplètes ou complétées en provenance des quatre provinces de l'Atlantique? S'il en est ainsi, je voudrais avoir une idée du nombre des provinces en cause, y compris Terre-Neuve et les provinces Maritimes.—R. Il existe une demande incomplète émanant de l'île du Prince-Édouard, une du Nouveau-Brunswick, et, enfin, une demande incomplète en provenance de Nouvelle-Écosse.

D. Et Terre-Neuve?—R. Il n'y en a aucune en provenance de Terre-Neuve.

D. On n'a encore accordé de permis pour Terre-Neuve?—R. Non.

D. Ni à un particulier, ni à Radio-Canada?—R. Non.

Le VICE-PRÉSIDENT: La période des questions est-elle terminée, messieurs? Dans le cas de l'affirmative, nous vous remercions de votre apport, monsieur Browne; nous demanderons, maintenant, à M. Dunton, de prendre la parole.

M. FLEMING: De combien de temps aurez-vous besoin pour préparer l'état que j'ai demandé, monsieur Browne?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Jusqu'au mois d'août.

M. FLEMING: Le 10 août, je suppose.

Le TÉMOIN: Je tâcherai de l'avoir pour demain, au cours de la journée, monsieur le président.

M. FLEMING: Monsieur le président, si ceci devait être notre dernière réunion, je crois comprendre que la liste en question sera incorporée dans les procès-verbaux et témoignages de la séance d'aujourd'hui?

Le VICE-PRÉSIDENT: D'accord?

D'accord.

Le TÉMOIN: Voici l'état en question:

LISTE DES PERSONNES, SOCIÉTÉS, ETC., AYANT ENTRETENU, DEPUIS LE 7 DÉCEMBRE 1951, UNE CORRESPONDANCE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DE POSTES ÉMETTEURS DE TÉLÉVISION DANS LES RÉGIONS D'HALIFAX, MONTRÉAL, OTTAWA, TORONTO, WINNIPEG ET VANCOUVER. (NOTE: Ces renseignements constituent un supplément à la liste publiée sous forme d'Annexe I aux Procès-verbaux et Témoignages, nº 9, du Comité spécial de la Radiodiffusion, 1951).

Date et nature de la demande	Nom du correspondent	Décision du ministère
21- 9-51 Mémoire de nature technique relatif à la télévision.	CKOY Limitée, Ottawa, Ont.	Demandeur mis au courant le 16-2-53.
5-10-51 Demande de renseignements au sujet de la télévision.	La compagnie de Radiodiffusion CKCH de Hull Ltée, Hull (P.Q.).	Demandeur mis au courant le 18-2-53. Le ministère déclare ne pas encore être en mesure d'étudier les demandes en provenance de Hull concernant la télévision.
28-12-51 Demande de renseignements au sujet de la télévision.	H. May, Weston (Ont.).....	Demandeur mis au courant le 20-2-53. Le ministère déclare ne pas encore être en mesure d'étudier les demandes en provenance de Toronto, concernant la télévision.
(1) 2- 9-52 Demande de renseignements au sujet de la télévision.	Famous Players, Canadian Corporation Ltd., Toronto (Ont.).	Demandeur mis au courant le 7-3-53. Le ministère déclare ne pas encore être en mesure d'étudier les demandes en provenance de Toronto, concernant la télévision.
31-10-52 Mémoire de nature technique concernant la télévision.	Poste d'émission CKY Ltd. Winnipeg (Man.).	Demandeur mis au courant le 18-2-53. Le ministère déclare ne pas encore être en mesure d'examiner les demandes en provenance de Winnipeg concernant la télévision.
(2) 25-11-52 Demande de renseignements a.s. de la télévision.	The Winnipeg Tribune, Winnipeg (Man.).	Demandeur mis au courant le 18-2-53. Le ministère déclare ne pas encore être en mesure d'examiner les demandes en provenance de Winnipeg concernant la télévision.
(3) 8-12-52 Mémoire de nature technique relatif à la télévision.	Chronicle Company Ltd., Halifax (N.-É.).	Demandeur mis au courant le 20-2-53 Le ministère déclare ne pas encore être en mesure d'étudier les demandes en provenance d'Halifax concernant la télévision.
(4) 29-12-52 Demande de renseignements au sujet de la télévision.	Rogers Radio Broadcasting Co. Ltd., Toronto (Ont.).	Demandeur mis au courant le 7-2-53. Le ministère déclare ne pas encore être en mesure d'étudier les demandes en provenance de Toronto concernant la télévision.
30-12-52 Demande de renseignements au sujet de la télévision.	Standard Broadcasting Co. Ltd., Nanaimo (C.-B.).	Demandeur mis au courant le 18-2-53. Le ministère déclare ne pas encore être en mesure d'étudier les demandes en provenance de Nanaïmo concernant la télévision.
(5) 26- 1-53 Demande de renseignements au sujet de la télévision.	Toronto Broadcasting Co. Ltd., Toronto (Ont.).	Demandeur mis au courant le 6-2-53. Le ministère déclare ne pas encore être en mesure d'étudier les demandes en provenance de Toronto concernant la télévision.
(6) 30- 3-53 Demande de renseignements concernant l'application d'un mémoire établi antérieurement, au sujet de la télévision dans l'île de Vancouver.	International Broadcasting Company Limited, New-Westminster (C.-B.).	13-4-53 Formules de demande envoyées à la société en vue d'être remplies.

(1) 31-10-46 La société en question a demandé à des fins de démonstration, un permis provisoire de télévision qui lui a été refusé conformément à la ligne de conduite préconisée par Radio-Canada.
(2) 14-4-44 La société a écrit pour demander un permis de télévision, sans indiquer de bande de fréquence; le permis lui a été refusé conformément à la ligne de conduite préconisée par Radio-Canada.
(3) 19-12-44 La société a écrit pour demander un permis de télévision, sans indiquer de bande de fréquence; le permis lui a été refusé conformément à la ligne de conduite préconisée par Radio-Canada.

(4) 14-9-48 La société a demandé un permis de télévision sur la bande de fréquence 10. Demande différée par Radio-Canada.

(5) 15-3-45 La société ayant écrit pour demander un permis de télévision, sans indiquer de fréquence, a été éconduite conformément aux principes préconisés par Radio-Canada. 26-4-48: A demandé un permis de télévision sur la bande de fréquence 8; la demande a été différée par Radio-Canada. 30-10-50: a demandé, sur la bande de fréquence 8, un permis de télévision que Radio-Canada n'a pas mis à l'étude.

(6) 2-11-45 La société a écrit pour demander un permis de télévision, sans indiquer de bande de fréquence; le permis a été refusé conformément à la ligne de conduite conseillée par Radio-Canada. 13-9-48: a fait une demande de permis de télévision sur la bande de fréquence 8. 23-8-50: a présenté une demande de permis de télévision sur la bande de fréquence 10. 30-8-50 a permis un mémoire de nature technique pour la bande de fréquence 6, en indiquant qu'elle souhaitait entrer en ligne de compte pour n'importe laquelle des trois bandes de fréquence qu'elle avait demandées. Radio-Canada n'a donné aucune suite à ces demandes. 19-3-53, la société a fait savoir à Radio-Canada qu'elle présentait une demande de permis de télévision pour l'île de Vancouver.

NOTE.—Les mémoires de nature technique remis pour étayer les demandes en question ne répondent pas aux exigences actuelles, sauf celui en provenance d'Halifax; en tout cas, les demandes ne peuvent être mises à l'étude dès maintenant, étant donné la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement, qui s'oppose à l'établissement de postes d'émission télévisées dans les régions déjà desservies, ou devant être desservies, par Radio-Canada. Lorsque la politique du Gouvernement à cet égard le permettra, les demandeurs pourront, le cas échéant, renouveler leurs demandes adressées au ministère en vue d'obtenir des permis d'émissions télévisées.

Division des télécommunications,
Ottawa (Ontario)
Le 8 mai 1953.

M. Jones:

D. Est-ce que vous vous occupez des postes de renfort?—R. Vous voulez dire les postes de renfort de Radio-Canada?

D. Oui.—R. Nous leur accordons des permis.

D. Pendant des années, il y a eu beaucoup de difficultés dans la région de la vallée de Kootenay et des lacs Arrowhead. Avez-vous élaboré quelque projet afin de remédier à cet état de choses?—R. Il s'agirait des projets de Radio-Canada.

M. Dinsdale:

D. Avant que les fonctionnaires du ministère des Transports se retirent, je voudrais poser quelques questions d'ordre général. J'ai reçu des renseignements, monsieur Browne, d'après lesquels les voitures d'inspection du Manitoba ne fonctionnent qu'en dehors de Winnipeg. Connaissez-vous leur programme d'activité? Suivent-elles, en général, un programme d'inspection déterminé? Je reçois continuellement des plaintes de cette région au sujet du brouillage de la radio, et l'on a proposé de les décentraliser afin de les utiliser ailleurs que dans la région de Winnipeg.—R. La question est actuellement à l'étude, monsieur le président. Nous avons récemment nommé, dans ce secteur, un nouveau surintendant dont le bureau principal sera à Winnipeg. Son prédécesseur a pris sa retraite. En réalité, nous ferons venir bientôt le nouveau titulaire à Ottawa; nous examinerons alors la question dans son ensemble, afin de voir s'il ne serait pas possible de faire du meilleur travail dans la province en question.

D. Encore une question à propos du problème que pose la réception radiophonique à Churchill. D'après certains renseignements que j'ai reçus, les difficultés sont dues au brouillage causé par la ville, mais la situation est en voie d'être réglée, car le problème se réduit à l'installation de dispositifs antiparasites.—R. Il s'agit en effet, surtout, de supprimer le brouillage. Les plus grosses difficultés étaient dues aux lumières fluorescentes, aux coussins et rasoirs électriques. Nous avions coutume d'envoyer quelqu'un là-bas pour mettre les choses au point. Puis, le lendemain, quelqu'un allait à Winnipeg et revenait avec une autre batterie de lumières fluorescentes qu'il installait sans dispositifs antiparasites, de sorte qu'il nous fallait tout recommencer. Churchill est plutôt isolé et nous ne pouvons y faire de trop fréquentes visites, mais nous avons pris des dispositions, afin que le préposé d'un des postes

d'émission radiophonique dans ce secteur redresse l'état de choses existant. Je crois qu'ayant fait les arrangements nécessaires avec une maison de réparations qui aura dorénavant une réserve de dispositifs antiparasites, il fera un effort en vue de réduire le volume des bruits gênants dans la région en cause.

D. N'existe-t-il pas de règlements exigeant que les électriciens qui installent des appareils électriques doivent les munir de dispositifs antiparasites?—R. Il existe une réglementation, qui est, toutefois, assez difficile à imposer à l'heure actuelle. Nous sommes en train de reviser l'ensemble de la situation et, maintenant que nous avons l'article relatif au brouillage dans la Loi sur la Radio (nous l'avons, en effet, supprimé dans la Loi canadienne de la Radiodiffusion pour l'insérer dans la Loi sur la Radio), nous revoyons le règlement relatif au brouillage, afin de le rendre plus efficace.

D. D'où est-ce que Churchill reçoit ses émissions? Où se trouve le poste transmetteur?—R. Je crois qu'il s'y trouve un poste local de l'Armée. C'est à peu près toute la radiodiffusion qu'il y a à Churchill.

D. Et ce poste donne les émissions de Radio-Canada?—R. Oui.

D. Combien d'inspecteurs avez-vous en Colombie-Britannique?—R. Nous avons des bureaux permanents à Vancouver et Victoria.

D. Et combien d'employés?—R. Les trois bureaux comptent, dans l'ensemble, environ quatre personnes préposées à ce genre de travail.

D. Il y a un seul employé pour toute la région intérieure, pour autant que je sache, et il ne peut s'acquitter de sa tâche parce que ce territoire est trop vaste.—R. Il est préposé à une région assez étendue, mais je crois qu'il pourra bien faire ses tournées quand les conditions de voyage commenceront à s'améliorer.

D. On m'a dit qu'il ne peut faire le tour de son secteur qu'une fois tous les deux ans.—R. Il est difficile d'augmenter le personnel à l'heure actuelle en raison de la limite imposée au ministère.

M. Fleming:

D. Quelle est la ligne de conduite du ministère des Transports à l'égard des permis accordés aux postes d'émission radiophoniques dans la même région où il s'en trouve déjà?—R. Nous avons pour principe de déférer les demandes à Radio-Canada, de même que pour la télévision, afin d'obtenir son avis. En principe, le nombre des postes n'est pas limité.

D. C'est là où je voulais en venir. Vous dites donc qu'en principe, aucune réglementation n'empêche d'accorder des permis à deux postes ou plus dans une même région?—R. Il n'existe aucun principe limitant le nombre des postes, pour autant que je sache.

D. En d'autres termes, le Gouvernement n'a pas pour ligne de conduite de favoriser le monopole régional dans le domaine de la radiodiffusion?—R. Comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement n'a établi aucun principe analogue à celui qui régente actuellement la télévision.

D. La ligne de conduite adoptée pour l'un et pour l'autre est entièrement différente.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avons-nous terminé? Avez-vous pu découvrir la cause des difficultés qui se produisent à Donnacona?

Le TÉMOIN: Je ne puis répondre immédiatement à votre question, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'attendrai jusqu'à ce que vous obteniez les renseignements nécessaires.

Le TÉMOIN: Nous établirons un rapport à ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Browne. Je ferai, maintenant, appel à M. Dunton, président du bureau des gouverneurs de la société Radio-Canada, qui est prêt à répondre aux questions qu'on lui posera.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des Gouverneurs de la société Radio-Canada, est appelé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Auriez-vous quelque déclaration à formuler avant de répondre aux questions, monsieur Dunton?

Le TÉMOIN: Non. Nous avons ici certains renseignements demandés, qui intéressent surtout M. Fulton, je crois. Faut-il vous les remettre?

M. GOODE: Consignez-les au compte rendu.

Le VICE-PRÉSIDENT: A l'ordre.

Le TÉMOIN: M. Fulton a demandé une ventilation des différents genres d'émissions télévisées, et l'on a préparé, sous forme de statistique, un résumé de ces émissions pour la période du 6 au 31 décembre. Nous en avons quelques exemplaires ici, afin de les déposer.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien. D'accord.

(Voir Annexe "B")

Le TÉMOIN: Ainsi qu'une liste du coût total des interprètes pour un certain nombre d'émissions, telle que l'a requise M. Fulton.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien. D'accord.

(Voir l'Annexe "D")

Le TÉMOIN: Et, enfin, un document déposé à l'intention de M. Fulton concernant les émissions en provenance directe du réseau Buffalo-Toronto et les revenus qu'en tire la société. (Voir Annexe "C").

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien. D'accord.

M. GOODE: Sommes-nous prêts à passer aux questions?

Le VICE-PRÉSIDENT: Un instant, je vous prie, monsieur Goode. Je vois maintenant que M. Dunton est prêt à répondre aux questions.

M. Goode:

D. Je vous poserai d'abord ma question traditionnelle, monsieur Dunton, concernant la télévision de Radio-Canada à Vancouver. Où en sont les choses? —R. La société s'est en fin de compte, décidée en faveur de l'emplacement du Mont-Seymour et les travaux seront mis en train aussi vite que possible.

D. A-t-on déjà commandé tout l'outillage nécessaire?—R. On a déjà pris des dispositions pour la partie la plus importante.

D. Êtes-vous convaincu que vous pourrez nous présenter des émissions télévisées à l'automne?—R. Oui.

D. Fort bien. Je suis très heureux de l'apprendre. J'ai encore une ou deux questions à poser, et j'aurai fini. On a fait, sur la côte ouest une certaine affirmation voulant que l'émission du couronnement serait diffusée par le poste KVOS, de Bellingham. Est-ce exact?—R. Nos représentants ont eu des entretiens avec le poste de Bellingham. Mais je ne sais pas exactement où en sont les choses à l'heure actuelle.

D. Savez-vous combien d'heures durera cette émission?—R. Non. Ce sera une entreprise difficile au point de vue technique et tout dépendra de la quantité de kinéscopes qu'on pourra utiliser.

D. Est-il exact ou non que la Colombie-Britannique verra le couronnement par l'entremise de KVOS Bellingham?

M. E. L. BUSHNELL (administrateur-délégué adjoint de Radio-Canada): Il se pose là un petit problème de nature technique. Nous étions prêts à collaborer avec le poste KVOS, afin de permettre à ceux qui possèdent des postes récepteurs dans la région de Vancouver de voir le couronnement. Toutefois, il nous faut adopter les normes anglaises et nous ne savons pas au juste si le poste

KVOS possède un projecteur permettant d'utiliser le genre de film que nous obtiendrons. Mais nous leur avons fait une offre, et si le propriétaire du poste est en mesure de fournir l'appareil de projection approprié, il recevra le film le lendemain même ou, certainement, le surlendemain.

M. GOODE: A propos d'outillage, vous aurez certainement besoin de celui-là pour Radio-Canada à Vancouver.

M. BUSHNELL: Je devrais demander à M. Ouimet de vous expliquer la situation.

M. A. OUIMET: Non. Le poste de Vancouver, celui de Radio-Canada, ne doit pas nécessairement posséder ce genre d'outillage. Il s'agit peut-être de la seule occasion où il nous faudra enregistrer une émission avec un appareil destiné à un autre réseau. Il s'agit, en l'occurence, du réseau britannique.

M. GOODE: N'auriez-vous pas l'intention d'employer des films anglais?

M. OUIMET: Si. Mais le procédé sera différent de celui auquel on aura recours cette fois-ci.

M. GOODE: Vous voulez dire qu'il est encore douteux que la Colombie-Britannique puisse voir le couronnement à cause d'une petite difficulté d'ordre technique?

M. OUIMET: Cela ne dépend pas de nous, mais du poste KVOS.

M. GOODE: Quelles sont les chances, à votre avis? Croyez-vous qu'il pourra terminer son installation de façon à pouvoir présenter l'émission dont il s'agit?

M. OUIMET: Si j'avais su qu'on allait poser cette question, j'aurais vérifié.

M. GOODE: Vous auriez pu savoir que j'allais poser des questions concernant la Colombie-Britannique.

M. BUSHNELL: Il se trouve que le directeur et propriétaire de ce poste, qui a été avisé de la difficulté d'ordre technique existante n'a pas encore fait part de ses intentions à nos ingénieurs.

M. GOODE: Si l'émission passe par KVOS, qu'est-ce que cela coûtera à Radio-Canada?

M. BUSHNEL: Si on l'ajoute à ce que nous dépensons déjà, le coût sera, en réalité, minime. Il s'agira simplement de faire faire une copie supplémentaire de notre film.

M. GOODE: Vous voulez dire que le poste ne vous fera rien payer pour l'émission?

M. BUSHNELL: Nous ne leur ferons pas payer le film.

M. GOODE: L'émission dont il s'agit va durer des heures.

M. BUSHNELL: Cela dépendra entièrement de la personne qui exploite le poste.

M. GOODE: Combien de temps avez-vous retenu pour l'émission sur le réseau?

Le TÉMOIN: Nous espérons pouvoir transmettre toute la longueur du film passé en Angleterre.

M. Goode:

D. Quelle en est la durée?—R. Environ sept heures.

D. Si Bellingham montre, avec beaucoup de frais, le couronnement pendant sept heures, pourra-t-on s'attendre que Radio-Canada lui verse un certain montant?—R. Non. Je ne crois pas. A mon avis, le poste devrait nous être très reconnaissant de ce que nous lui procurions le kinéscope.

D. Le poste devra installer un nouveau genre d'appareil pour pouvoir téléviser cinq, six ou sept heures durant, le film dont il s'agit.—R. Nous n'en connaissons pas la longueur.

D. Permettez-vous au poste de faire des coupures? Si vous avez un film de sept heures pour montrer le couronnement à la population canadienne, lui permettrez-vous d'en couper la moitié?

M. BUSHNEL.: Il fera ce qu'il voudra quand il l'aura reçu.

M. Goode:

D. Permettez-vous qu'un poste privé coupe la moitié d'une émission de sept heures?—R. Il s'agit d'un poste situé aux États-Unis et sur lequel nous n'avons aucune autorité. On nous a indiqué que l'obtention du film en question intéressait ce poste, et nous espérons que les États-Unis et une partie de la population de la Colombie-Britannique en bénéficieront.

M. BUSHNELL: On nous a assuré que le poste passera le film en entier, mais nous ne savons pas ce qu'il en fera lorsqu'il l'aura entre les mains.

M. Goode:

D. Voulez-vous dire que si le poste de Bellingham tient sa parole et passe une émission de sept heures, il ne demandera aucun paiement à Radio-Canada?—R. Nous ne nous attendons pas à verser quoi que ce soit.

D. Est-il possible que vous payiez quelque chose?—R. Non.

M. Fleming:

D. Pourriez-vous nous renseigner au sujet de la transmission des émissions américaines par Montréal ou Toronto?—R. Je crois l'avoir fait verbalement devant le comité, mais il me semble que je me rappellerai les données. Une enquête récente a révélé que CBFT Montréal montrait 18¼ h. d'émissions canadiennes, et 12½ h. d'émissions américaines, ce qui représente environ 60 p. 100 d'émissions canadiennes; pour le CBLT, on relève 25 heures d'émissions canadiennes et 15¾ h. d'émissions américaines; ce qui donne, je crois, un peu plus que 60 p. 100 d'émissions canadiennes.

D. Ces données expriment-elles avec une certaine exactitude l'état de choses actuel?—R. En pratique, c'est à peu près cela, soit un peu plus de 60 p. 100 d'émissions canadiennes, en tenant compte de tout le matériel en provenance des États-Unis, sous forme de film ou autre.

D. Avez-vous consigné au compte rendu le détail de l'accord que vous avez conclu avec la Bell Telephone Company en ce qui concerne le relais des micro-ondes entre Buffalo et Toronto?—R. Oui. M. Ouimet l'a exposé en détail.

D. Je devais être absent à ce moment-là, car je ne l'ai pas entendu. Est-ce que cela figure au compte rendu de la séance?—R. Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il est 5 h. et demie, monsieur Fleming. Croyez-vous que nous pourrons finir ce soir?

M. FLEMING: Je n'ai plus qu'un ou deux sujets à traiter.

M. KNIGHT: J'aimerais poser une ou deux questions; j'en ai pour cinq minutes, peut-être.

M. Fleming:

D. Que se passe-t-il au sujet de la Rediffusion Incorporated, de Montréal? Lorsque j'ai soulevé la question au moment du débat relatif à la radiodiffusion, on a proposé de la traiter plus tard, quand on parlerait de la télévision. La question semble avoir été litigieuse et je crois que certaines ententes que vous avez conclues avec la Rediffusion Incorporated ont soulevé des objections. Pourriez-vous nous dire quelque chose à ce propos?—R. Je dirai que la Rediffusion capte, pour autant que je sache, nos émissions télévisées pour les relayer par câble à ses abonnés.

D. S'agit-il d'émissions radiophoniques ou télévisées?—R. D'émissions télévisées. Nous avions avec la société dont il s'agit une entente d'ordre général en ce qui concerne les émissions sonores, et même la télévision, en vertu de laquelle il était possible à l'entreprise de capter des émissions en cas d'accord tripartite, etc., mais cette entente ne peut s'appliquer en pratique à la télévision; la société capte tout simplement nos émissions télévisées en cours de route pour les relayer par câble à ses abonnés.

D. N'avez-vous pas d'entente avec cette société?—R. Nous avions, dans le temps, un accord pour les émissions radiophoniques, mais il ne prévoit pas l'activité actuelle de la société en question.

D. Avez-vous donné, d'une façon ou d'une autre, votre consentement aux agissements de la société, ou entrepris quelque chose pour les empêcher?—R. Non. Le cas a été référé à la Cour d'échiquier.

D. C'est vous qui intentez le procès?—R. Non.

D. Quelles sont donc les parties au litige?—R. Je crois qu'il s'agit de la Canadian Admiral.

D. Quel intérêt Radio-Canada a-t-il dans l'affaire? Je crois comprendre que vous n'avez pas affirmé qu'il en ait assez pour faire un procès à la Rediffusion Incorporated?—R. Non.

D. Le bureau des gouverneurs estime-t-il que Radio-Canada n'a pas lieu de s'intéresser à l'activité en question? La société s'approprie vos programmes et les transmet sous une forme ou une autre à ses souscripteurs?—R. Cela pourrait beaucoup nous intéresser, mais nous voulons attendre le résultat du procès en cours.

D. Vous surveillez cette cause; c'est pourquoi vous n'entreprenez rien à l'heure actuelle?—R. Pour le moment, c'est exact. Je ne puis dire ni quelles démarches nous pourrions faire, ni ce que nous entreprendrons plus tard. Nous observons la situation.

D. J'en conclus donc que vous estimez n'avoir aucune raison de vous opposer à la retransmission (si le terme est correct) de vos émissions radiophoniques.—R. Non, en effet, d'après notre entente, la société peut se servir d'un certain nombre de nos émissions; l'ancien accord nous garantit d'ailleurs un droit de licence, de sorte que nous n'avons aucune raison de protester. Je dirai, d'ailleurs, que le bureau entretient certains doutes au sujet des antennes collectives ou des réseaux reliés qui capteraient les émissions en cours de route, afin de les diffuser à nouveau. C'est une question qui ne se pose pas seulement par rapport à la société Rediffusion, mais également au sujet de beaucoup d'autres entreprises de ce genre dans tout le pays.

D. Si la coutume se généralisait, elle nuirait considérablement au revenu que vous allez retirer de la taxe d'accise?—R. Je crois que la taxe d'accise répond à la situation. Si vous prenez connaissance de l'article pertinent, vous constaterez qu'il s'applique très nettement à ce genre de postes récepteurs.

D. Ces postes coûtent-ils aussi cher que ceux qu'on emploie, dans la vie particulière, pour la réception?—R. Dans le cas de la société Rediffusion, ils sont différents, mais ils ne valent probablement guère mieux. Pour autant que je sache, d'autres entreprises pensent utiliser des postes ordinaires, ou s'attendent que le public emploie ses postes récepteurs ordinaires avec lesquels elles sont reliées par câble.

D. Jusqu'ici, le problème se pose seulement à Montréal?—R. Oui, mais on signale l'existence d'antennes collectives dans d'autres secteurs du pays, à Vancouver, par exemple.

M. Goode:

D. Je dirai, pour renseigner M. Fleming, qu'on prend déjà des dispositions pour installer un poste à Vancouver. N'est-ce pas, monsieur Dunton?—R. Je n'en sais rien.

D. Je peux même vous dire que le terrain est acheté.—R. Je l'ai entendu dire.

M. JONES: La loi du droit d'auteur ne contiendrait-elle pas quelque disposition qui jouerait lors d'un pareil emploi de vos émissions?

Le TÉMOIN: Il y a peut-être une disposition destinée à protéger le droit d'un émetteur sur son émission, mais rien n'est nettement déterminé; peut-être le Parlement étudiera-t-il plus tard l'opportunité d'offrir à l'émetteur une plus ample protection que celle dont il jouit à l'heure actuelle.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il encore des questions à poser?

M. Knight:

D. En tant que défenseur de Radio-Canada, je m'inquiète un peu des histoires que mentionne le rapport du Congrès canadien du Travail à propos des relations avec le personnel. Je crois qu'on ferait bien d'en parler ici. Je suppose que Radio-Canada peut fournir des explications qui réfuteront les allégations que renferme le rapport, et je me propose d'interroger, en quelque sorte, M. Dunton à ce propos. Je crois donner à M. Dunton une excellente occasion de s'expliquer en lui posant la question d'ordre général suivante: quels sont les rapports entre la direction et le personnel, surtout en ce qui concerne l'affaire de la certification syndicale? Je pourrais encore lui demander si l'état de choses dont il s'agit est dû à l'avènement de la télévision et à l'expression numérique du personnel qui en est découlée.—R. Si je puis vous répondre sans entrer dans le détail, monsieur Knight, je dirai qu'il existe, d'une façon générale, de bons rapports entre la direction et le personnel. A notre connaissance, ces relations sont bonnes, et cela depuis un certain temps. Cela ne signifie pas, évidemment, qu'il n'y a jamais eu de friction. Je dirai, cependant que, pour autant que je sache, les rapports étaient bons.

D. J'ai, par exemple, entendu dire qu'il y avait eu une sorte de relâchement (je ne sais au juste si je me sers du terme d'usage dans le domaine des relations ouvrières) mais il a été question de l'inquiétude qu'éprouvaient les employés au sujet des compensations pour les heures de travail supplémentaires, et de certains montants qui leur étaient dus pour ces heures supplémentaires depuis le mois de décembre, je crois, et qu'ils n'avaient pas encore touchés en mars.—R. Je voudrais connaître l'accusation précise. J'expliquerai, toutefois, que, règle générale, Radio-Canada ne payait, autrefois, pas les heures supplémentaires; il n'en avait pas coutume; mais je crois que, de temps à autre, un certain nombre d'employés ont travaillé, en réalité, plus que le nombre d'heures fixé,—par zèle, d'ailleurs, et non parce que le service l'exigeait. L'avènement de la télévision a, par contre, exercé une très forte pression sur le personnel. Il me semble que le voyage à Toronto aurait pu vous en donner une idée.

D. J'allais dire que, personnellement, j'ai été frappé de l'attitude de toute évidence enthousiaste et pleine d'intérêt du personnel que j'ai vu à Toronto. Mais j'ignore si ce groupe fait partie de celui auquel ont trait mes renseignements.—R. Je me demande si je ne devrais pas fournir encore d'autres explications au sujet des heures supplémentaires. Dans les premières semaines qui ont marqué le début de la télévision, on a beaucoup exigé d'un certain nombre de personnes qui ont dû travailler de longues heures pour la mettre en marche sans recevoir d'indemnités supplémentaires. Je ne pensais pas qu'il y ait eu des plaintes précises. Si c'était le cas, nous pourrions examiner la question; je serais, d'ailleurs, heureux, d'être renseigné sur les cas dont il s'agit.

D. Il n'y a rien de précis: il s'agit de l'objet de la lettre qu'on a lue, il me semble que c'était dans le mémoire du C.C.T.

Le VICE-PRÉSIDENT: On l'a consigné au compte rendu.

M. Knight:

D. En effet, on l'a consigné au compte rendu, et d'après le rapport il semble qu'il y ait eu beaucoup de friction, et je dirai même, d'opposition, de la part de la direction de Radio-Canada lorsqu'il s'est agi de délivrer des certificats aux gens qui souhaitaient se constituer en syndicat.—R. Je ne vois pas d'où vous prenez cela, monsieur Knight,—je veux dire "l'opposition".

D. J'y viendrai, mais ce n'est pas à moi de prouver qu'il y a eu opposition. Je vous demande si, à votre connaissance, il y en a eu, de la part de la direction, en ce qui concerne la certification.—R. Non.

D. A votre avis, il n'y a pas eu d'opposition?—R. Non.

D. L'impression que j'ai de vous me portait à croire que vous ne vous y opposeriez pas.—R. Remarquez, d'ailleurs, que la direction a pris toutes les dispositions jugées nécessaires à propos de la certification.

D. Ne serait-il pas exact que la certification a pris beaucoup de temps? Je me permets de dire que le procédé à partir des négociations préliminaires jusqu'à ce que l'affaire fût terminée semble avoir duré bien longtemps, environ neuf mois, je crois.—R. A mon avis, il n'est que juste que la direction de tout organisme comparaissant devant une commission veille à ce qu'on suive la procédure d'usage, que l'entreprise projetée ait suffisamment d'appuis, et que la commission des relations ouvrières ait l'occasion d'étudier amplement tous les aspects de la question.

D. J'arrive maintenant au point particulier sur lequel se fonde ma question concernant l'opposition de la direction; je réfère à la lettre de MM. Manson et Ouimet, mise en circulation un ou deux jours avant qu'on mît la certification aux voix. Vous admettrez (je n'emploie pas volontiers cette expression, car je ne veux pas vous harceler) que cette lettre existe.—R. Oui.

D. Et qu'on a envoyé une lettre de cette teneur?—R. Oui.

D. A-t-elle été expédiée avec votre approbation, ou n'aviez-vous rien à voir à son envoi?—R. Ainsi que je l'ai déjà dit, la société agit en tant que société et non pas à titre particulier, et nous nous partageons la responsabilité.

D. Serait-il équitable de vous demander ce que vous pensez vous-même de la lettre en question?—R. A mon avis, ce ne serait pas une question équitable. La lettre faisait partie de la façon de procéder, voilà tout.

D. Elle n'exprimerait pas les principes établis par Radio-Canada, dans l'intention d'influencer la main-d'œuvre contre la certification ou la formation d'un syndicat?—R. C'est une façon d'interpréter la lettre, mais si vous consultez le mémoire, c'est là seulement qu'on mentionne les relations avec le personnel, car M. MacDonald poursuit en disant qu'il n'avait, en ces derniers mois, jamais eu connaissance de rapports entretenus avec le syndicat. On ne mentionne que la lettre, qui est une chose à part.

D. Cela m'inquiétait beaucoup de penser que, de nos jours, une société de la Couronne adopte, en cette qualité, s'il faut en croire ces gens une attitude d'opposition; la certification, uniquement parce qu'il s'agit d'une entreprise de l'État.—R. Mais on ne s'est jamais opposé à la certification.

D. J'arrive à la lettre en question, dont je parlerai dans un instant et, grâce à laquelle, j'espère démontrer que telle a bien été l'attitude adoptée. A titre de société de la Couronne travaillant pour le compte du gouvernement qui est tout-puissant, la Société Radio-Canada a-t-elle jamais, à votre connaissance, eut recours à une menace donnant à entendre qu'on pourrait retirer, par décret du conseil ou suivant une autre méthode de ce genre, les certificats de ces gens, si leur conduite n'était pas satisfaisante?—R. Certes non, pas que je sache.

D. Je vais vous demander si vous reconnaissez un ou deux détails de cette lettre, ou si vous reconnaissez la lettre par un ou deux de ses passages. Je vais donner lecture d'un ou deux alinéas de la lettre que j'ai devant moi et qui est censée avoir été publiée par le directeur général et le directeur général-adjoint, dont les signatures sont reproduites, de sorte que sans doute...

M. GOODE: Cette lettre était-elle comprise dans le mémoire du Congrès canadien du travail?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, c'est la lettre dont il s'agit.

M. Knight:

D. Oui. J'ignore à quel employé elle était adressée. J'ignore qui a eu la précaution d'en enlever le nom et l'adresse, et je ne dirai pas pourquoi on l'a fait. Vous affirmez, monsieur Dunton, que vous ne trouvez rien à redire à cette lettre.—R. Je ne pense pas avoir dit cela, monsieur Knight.

D. Et qu'elle n'a exercé aucune pression sur ces travailleurs. Voici ce qu'on lit, par exemple, au paragraphe 13, adressé à ces ouvriers à la veille de la délivrance de leurs certificats, ou à la veille d'une décision relative auxdits certificats: "Êtes-vous prêts à abandonner à un syndicat ouvrier l'un de vos droits ou tous vos droits personnels au sujet de votre emploi?" Vous ne prétendez pas, monsieur Dunton, que ce n'est pas là une question tendancieuse, n'est-ce pas?

M. GOODE: Peut-être est-ce là une de ces questions papelardes dont on a parlé.

Le TÉMOIN: C'est une question.

M. Knight:

D. Puis, le paragraphe 9 de la lettre est ainsi conçu: "Quelle voix aurez-vous au chapitre des affaires de la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians*, surtout en matière d'élaboration de son programme, tant sur le plan régional que sur le plan international?" Pensez-vous que c'est là une question assez tendancieuse?—R. C'est une question. Je n'admets pas que ce soit nécessairement une question tendancieuse.

D. Je signale qu'il n'y a aucune question tendancieuse en faveur de la contre-partie du raisonnement. Toutes les questions sont dirigées contre l'inscription et, à mon avis, ont pour objet de persuader les travailleurs de ne pas s'engager dans un syndicat. C'est très bien, je n'insisterai pas davantage sur ce point.

Êtes-vous d'avis qu'il convient de poser à des employés d'une société de la Couronne la question suivante: "Êtes-vous prêts à faire la grève contre Radio-Canada si la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* vous le demande? Quels sont les antécédents de la *National Association of Broadcast Engineers and Technicians* en matière de grève?" Je vous le demande, chacune de ces questions ou presque toutes ces questions ne sont-elles pas, à votre avis, tendancieuses et destinées à inspirer, puis-je dire, presque de la crainte aux employés, en leur donnant à entendre qu'ils feraient mieux de ne pas s'inscrire. Personne ne s'intéresse plus que moi, et vous le savez, à Radio-Canada. Je ne soulève cette question que par ce que je m'intéresse au succès de la Société et à tout ce qui pourrait lui être nuisible à ce titre. Telle est donc ma cause. Je prétends que vous ne voulez pas répondre à cette question. Je le sais. Toutefois, je vous demande si ce n'est pas là une lettre inconvenante, je le dis en toute déférence pour le directeur général et ses adjoints, à soumettre à un groupe d'employés avant la mise aux voix de la question?

M. GOODE: Je ne pense pas que M. Knight puisse dire à M. Dunton qu'il ne veut pas répondre à la question.

M. KNIGHT: M. Dunton a déjà dit qu'il ne pensait pas qu'il était juste de lui poser cette question.

M. GOODE: Ce n'est pas ce que je crois savoir de M. Dunton.

M. KNIGHT: C'est que M. Dunton me connaît mieux que vous.

M. GOODE: C'est possible.

M. Hansell:

D. Ne pensez-vous pas que les directeurs de la société ont le droit de protéger les relations ouvrières de celle-ci contre les fauteurs de discorde? —R. Je ne m'exprimerais pas en ces termes, tout comme je ne partagerais pas certaines des opinions que M. Knight a exprimées. Nos directeurs ont pensé qu'ils avaient droit de faire ce qu'ils jugeaient convenable de la part d'administrateurs au sujet des relations ouvrières convenables et conformes à l'intérêt public. C'est ce que la Société et le Bureau ont essayé de faire. C'est là un article du programme qui a fait l'objet de longues discussions. A tout événement, la question est soulevée ici et sujette à l'interprétation de chacun.

D. Pour ma part, je ne trouve rien à redire à la lettre. Je n'ai aucun rapport avec une Société quelconque, mais si j'allais employer une personne, j'aimerais connaître son attitude à cet égard.

M. Knight:

D. Les gens auxquels cette lettre a été adressée n'étaient-ils pas déjà à votre emploi?—R. Oui, certes.

D. Pensez-vous qu'il était juste de dire:

> "Certains employés ont pu être sujets à de fortes pressions de la part de leurs compagnons ou de représentants de syndicats ouvriers, mais ce temps est révolu et l'heure est maintenant venue pour vous d'exprimer votre désir avec la liberté que vous assure la méthode démocratique du scrutin secret."

On donne à entendre qu'on ne doit pas abandonner sa liberté et que le meilleur moyen de l'abandonner est de s'inscrire dans un syndicat. Quel a été le résultat de toute cette affaire lorsque le vote a été pris?—R. Vous savez qu'une forte majorité s'est prononcée en faveur de l'inscription.

D. Veuillez s'il vous plaît consigner les chiffres au compte rendu.—R. Quatre-vingt-cinq p. 100 des hommes se sont prononcés en faveur de l'inscription.

D. Serait-il exact de dire que 338 se sont prononcés en faveur de l'inscription, alors qu'il y a eu 74 bulletins annulés et quatre voix contre l'inscription?—R. Je crois que c'est exact.

M. Jones:

D. Est-ce que je comprends bien ce que Radio-Canada a l'intention de faire pour améliorer la situation à la tête des lacs Arrow et dans la vallée de Kootenay? Maintenant que la Société a renoncé à son projet d'ériger son propre poste à l'intérieur elle étudiera les demandes venues de Trail ou de Nelson en vue d'un accroissement de puissance pour assurer le service?—R. D'abord, on aménagera des relais à Grand Forks et Greenwood et, si la chose est possible, il y aura aussi des relais au nord et au sud de l'Okanagan. Les postes de Trail et de Nelson sont toujours libres de demander l'autorisation d'accroître leur puissance.

M. BOISVERT: Savez-vous où est situé le bureau-chef de NABET?

Le TÉMOIN: Je crois que c'est aux États-Unis.

M. Dinsdale:

D. A-t-on mis au programme de fournir des émissions aux postes plus petits?—R. Nous l'espérons. Nous avons fait connaître que nous aurons pour objectif de leur assurer un service national pendant au moins dix heures et demie par semaine. Nous ignorons comment les choses se passeront au tout début; peut-être pourrons-nous accroître la durée de ces émissions.

D. Moyennant une somme nominale, ou sans aucuns frais?—R. Le service sera gratuit, mais nous ne rétribuerons pas les postes pour transmettre les émissions. S'il s'y trouve des émissions commerciales, comme nous l'espérons, ces postes toucheront en retour des recettes commerciales.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je remercie de leur collaboration M. Dunton et ses collaborateurs de Radio-Canada. La prochaine réunion aura lieu à la discrétion du Président.

APPENDICE "A"

CJOR LIMITED

Radiodiffusion commerciale du réseau national de Radio-Canada
846 rue Howe, Vancouver 1 (C.-B.)

Le 29 AVRIL 1953.

Communiqué immédiat

Le président de CJOR Ltd, Vancouver (C.-B.), qui a été directeur de l'Association canadienne des diffuseurs, s'est élevé aujourd'hui contre le mémoire présenté par cette Association au comité parlementaire de la radio à Ottawa. Il déclare: "Notre poste ne peut, en conscience, se joindre à l'Association canadienne des diffuseurs pour féliciter le gouvernement ni pour le louer de son programme actuel en matière de télévision. La décision même de l'Association canadienne des diffuseurs d'offrir de telles félicitations constitue un indice accablant de la haute main qu'exerce le Gouvernement en matière de publication par radio et télévision, puisqu'on peut présumer que les cinquante postes privés qui ont soumis des demandes à Radio-Canada ou sont à préparer de telles demandes, reconnaissent à ce point la haute main de l'État dans ce domaine qu'elles ont amené, en l'occurrence, leur propre association à "flatter" le gouvernement."

Le programme du Gouvernement en matière de télévision, tout en faisant vaguement mention qu'on accordera, à l'avenir, une plus grande latitude aux exploitants de postes privés dans ce domaine, demeure rigoureusement monopolisateur et déplaît aux Canadiens.

Il ne s'agit pas ici d'une discussion purement abstraite. Le programme du gouvernement a été injuste envers les propriétaires canadiens d'appareils de télévision, envers les artistes canadiens et envers les hommes d'affaires du Canada, en retardant l'exploitation de la télévision au Canada d'au moins six ou sept ans après que les États-Unis eurent mis au point leur programme. Puis, lorsqu'il s'est agi de lancer la télévision canadienne, on l'a fait grâce aux millions de dollars soutirés des contribuables au bénéfice de deux principales villes seulement, les deux postes en cause devant être possédés et exploités par l'État.

Le programme de télévision du gouvernement, présentement constitué, ne donne pas aux Canadiens le choix des émissions. Le principe de "l'émission unique", adopté à l'égard de la télévision par le gouvernement canadien, prive les propriétaires d'appareils de télévision au Canada de la liberté de faire leur choix. La chose a été élaborée avec tant de soins que, lorsqu'on a autorisé l'exploitation de postes privés dans la ville de Hamilton, on ne l'a fait qu'à la condition que le poste de Hamilton transmît un signal dirigé qu'on ne pouvait percevoir à Toronto. Les propriétaires d'appareils de télévision de Toronto continuent donc de n'avoir aucune liberté de choix à l'égard des

émissions télévisées au Canada, bien qu'ils puissent voir, à volonté, les émissions des États-Unis. Dans les régions voisines de la frontière, où les spectateurs canadiens peuvent comparer les émissions des États-Unis avec celles du Gouvernement, la majorité des gens optent nettement pour les émissions télévisées des États-Unis.

Le programme de télévision du gouvernement au Canada a mis sur pied deux monopoles, celui du Gouvernement, c'est-à-dire le monopole de Radio-Canada, qui fonctionne présentement dans les principales villes de la nation où l'on peut atteindre le plus grand nombre de gens, et le monopole privé en d'autres endroits, où les exploitants de postes de radio qui se font hautement concurrence ont été forcés de s'unir pour exploiter le monopole, que le Gouvernement leur a accordé, d'une région de télévision. Les permis de télévision accordés au Canada l'ont été à la condition stupéfiante que le gouvernement conservât l'option d'acheter à une date ultérieure, s'il sent le besoin d'accroître son monopole de télévision de Radio-Canada. Cette option du Gouvernement n'est pas plus subtile qu'un poing de fer, parce que les demandes de permis d'exploitation des postes privés de télévision doivent s'appuyer sur une énumération détaillée de leurs articles d'outillage, dont le seul objet ne peut être que d'assurer que l'outillage du poste projeté répond aux visés ultimes de possession de Radio-Canada. Le programme de télévision du gouvernement au Canada a forcé les stations internationales à accepter l'usage monopolisateur des bandes de télévision. Il a été décidé que, dans la zone fortement peuplée du centre du Canada, les postes de télévision utilisant la même bande doivent être séparés par une plus grande distance que ne l'exigent les données du génie; en d'autres termes, le Canada a décidé, à dessein, de ne pas tirer tout le parti possible des bandes disponibles, afin de maintenir au minimum le nombre de postes de télévision auxquels on peut octroyer des permis.

C'est pourquoi, nous ne pouvons, à CJOR, nous joindre à l'Association canadienne des diffuseurs pour féliciter le gouvernement de sa politique en matière de télévision. Nous réaffirmons que le programme du gouvernement reste monopolisateur, qu'il a causé de longs délais, qu'il refuse aux Canadiens le choix des émissions, qu'il fait tort aux hommes d'affaires en restreignant le nombre des postes, qu'il abaisse délibérément le degré possible d'efficacité dans l'utilisation des bandes disponibles de télévision, et que, dans bien des régions voisines de la frontière, il a poussé les Canadiens à compter sur le service de télévision américain.

En outre, nous devons soumettre de nouveau notre opinion, comme nous l'avons déjà fréquemment exprimée, selon laquelle, en matière de réglementation de la radio, la seule réglementation nécessaire au Canada est déjà prévue dans nos lois, ainsi que dans les traités internationaux régissant la répartition des bandes de fréquence. A titre de moyen d'information, la radio a besoin d'être reconnue comme étant égale aux autres moyens d'information, dont la réglementation se trouve exclusivement dans la loi et non pas dans des règlements édictés par une commission gouvernementale.

Dans l'intérêt de la population canadienne, les diffuseurs de radio et de télévision ont le devoir de continuer à résister au monopole dans leur propre domaine et à signaler que les méthodes actuelles de réglementation ne sont pas conformes aux principes canadiens de liberté et de responsabilité.

APPENDICE "B"

Document destiné à M. Fulton

Résumé statistique des émissions de télévision depuis leur inauguration, les 6-8 septembre, jusqu'au 31 décembre 1952:

Classement	*Nombre*	
Émissions musicales:	*d'heures*	*Pourcentage*
Opéra	4:35	0·6
Musique symphonique ou classique	17:20	2·1
Musique avec chœur	:15	0·03
Musique de ballet	5:20	0·6
Musique légère	22:50	2·8
Variétés	50:25	6·09
Musique d'amateurs	8:00	0·97
Total	108:45	13·19
Émissions parlées:		
Théâtre	227:30	27·5
Documentaires	75:20	9·1
Interview et entretiens	47:15	5·7
Discussions de groupe	23:00	2·8
Questionnaire	20:50	2·5
Émissions instructives	:50	0·1
Actualités	15:10	1·8
Film d'actualités	29:45	3·5
Sports	109:00	13·2
Brèves causeries sur les sports	20:25	2·5
Émission d'intérêt féminin	24:15	2·9
Pour enfants	100:20	12·1
Émission de caractère religieux	4:30	0·6
Faits particuliers	16:20	2·0
Commentaires sur l'actualité	4:05	0·5
Total	718:35	86·8
Grand total	827:20	99·99

APPENDICE "C"

Document destiné à M. Fulton

A la réunion du Comité, tenue le vendredi 24 avril, M. Fulton a demandé, et il a été convenu que le renseignement lui serait fourni à titre de document, un tableau des recettes d'une semaine type provenant des émissions commerciales importées au Canada sur le relais micro-onde qui relie Buffalo (N.-Y.) à Toronto.

Au cours de la semaine qui a fait l'objet de l'analyse, quatre émissions ont ainsi été relayées par micro-ondes de Buffalo (N.-Y.) à Toronto et diffusées par CBLT. Ce sont les émissions: "Jackie Gleason Show", émission dont une tranche de vingt minutes a été commanditée par Schick, Inc., et une seconde tranche de vingt minutes par Bristol Myers Co.; "Studio One", émission d'une heure, commanditée par la *Canadian Westinghouse Company;* "Aldrich Family", émission d'une heure, commanditée par *General Foods;* "Goodyear Playhouse", émission d'une heure commanditée par la *Goodyear Rubber Company.* Ces émissions ont rapporté à la Société des recettes de $1,508.70 par semaine.

APPENDICE "D"

Document destiné à M. Fulton

ÉMISSIONS COMPLÉMENTAIRES DE TÉLÉVISION

Semaine du 29 mars au 4 avril

Émissions	Durée	Genre	Coût brut de la rémunération des artistes
	hrs. min.		$ c.
Palm Sunday Service	1 : 00	Religion	
CBC News Magazine	0 : 30	Actualités	50 00
Pépinot et Capucine	0 : 30	Pour enfants	440 00
Sunday at Eight	1 : 00	Théâtre	150 00
Jeanne et les Juges	1 : 30	Théâtre	1,958 00
This Week	0 : 30	Commentaires sur l'actualité	200 00
Stump the Experts	0 : 30	Questionnnaire	300 00
Let's See	1 : 30	Pour enfants	277 00
Tabloid	3 : 00	Résumé des actualités	705 00
Pays et merveilles	0 : 30	Documentaires	60 00
Big Revue	1 : 00	Variétés	3,588 10
Ed's Place	0 : 30	Pour enfants	170 00
Le Grenier aux Images	0 : 30	Pour enfants	185 00
Sunshine Sketches	0 : 30	Théâtre	783 15
Your Income Tax	0 : 15	Causeries instructives	60 00
Cue for Music	0 : 30	Musique légère	683 00
Divertissement	0 : 30	Musique lyrique de concert	100 00
Fighting Words	0 : 30	Causeries instructives	275 00
Amateur Boxing	1 : 00	Actualités sportives	200 00
Conférence de Presse	0 : 30	Causeries instructives	155 00
After Hours	0 : 30	Variétés	200 00
Life of Mary	0 : 30	Actualités	50 00
Rêve et réalité	0 : 30	Émissions d'intérêt féminin	345 00
Varsity Story	0 : 30	Émissions instructives	50 00
Telestory Time	0 : 15	Pour enfants	194 00
Les peintres de la Passion	0 : 30	Peintures religieuses	100 00
Sporting Corner	0 : 15	Résumé des sports	50 00
Le nez de Cléopâtre	0 : 30	Questionnaire	435 00
CBC Théâtre	1 : 30	Théâtre	2,527 00
Tic Tac Toc	0 : 30	Pour enfants	100 00
Hans in the Kitchen	0 : 30	Causeries instructives	50 00
Space Command	0 : 30	Théâtre	517 00
Café des Artistes	0 : 30	Variétés	2,651 97

APPENDICE "E"

Liste de pièces et documents déposés au Comité spécial chargé d'enquêter sur la diffusion

De la part de Radio-Canada

A. Règlements existants de Radio-Canada à l'égard des postes de diffusion.
B. Règlements projetés à l'égard des postes de diffusion.
C. Résumé statistique des émissions du réseau.
D. Liste de ceux qui ont participé à l'émission "Capital Report" en 1952-1953 jusqu'à date.
E. Ventilation des crédits du service international de Radio-Canada.
F. État estimatif du revenu et des dépenses en 1952-1953.
G. Mémoire au sujet de l'article 22 (3) de la loi canadienne de la radiodiffusion.

D'autres sources

H. Annonce de journal déposée par M. T. Goode, M.P.
I. Exposés de ligne de conduite des Chambres de commerce du Canada et d'Ontario.
J. Mémoire du Congrès canadien du travail.
K. Mémoire et appendices de l'Association canadienne des diffuseurs.
L. Mémoire de Donald Fergusson, Hudson Heights, (Québec), déposé par M. Fleming, M.P.
M. Mémoire de l'Association des hebdomadaires canadiens.
N. Mémoire du poste CFRB de Toronto.
O. Liste des postes canadiens de diffusion en activité, soumise par le ministère des Transports.
P. Réponses aux questions posées par M. Beaudry au Congrès canadien du travail.

APPENDICE "F"

TÉMOINS

1. M. A. Davidson Dunton, Président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.
2. M. Kenneth Taylor, sous-ministre des Finances.
3. M. H. J. Kealey, secrétaire-adjoint de l'accise au ministère du Revenu national.
4. M. Donald MacDonald, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du travail.
5. Dr E. A. Forsey, directeur des recherches au Congrès canadien du travail.
6. M. T. J. Allard, directeur général de l'Association canadienne des diffuseurs.
7. M. W. H. Cranston, président du Comité parlementaire de l'Association des hebdomadaires canadiens.
8. M. Harry Sedgwick, représentant de CFRB, Toronto.
9. M. Joseph Sedgwick, Q.C.
10. M. G. W. Browne, régisseur des télécommunications au ministère des Transports.

APPENDICE "G"

LISTE DES APPENDICES

1. Mémoire sur l'article 22 (3) de la loi canadienne de la radiodiffusion *(voir Appendice "A" page 166)*.
2. Mémoire de l'Association canadienne des diffuseurs et ses Appendices A. B. C. *(voir Appendice "I" page 311)*.
3. Communiqué du poste de radio CJOR de Vancouver *(voir Appendice "A", page 477)*.
4. Réponses aux questions posées précédemment par M. Fulton *(voir Appendices "B", "C" et "D", pages 479-480)*.
5. Liste des documents déposés au Comité et annexés en appendice au 4e rapport *(voir Appendice "E", page 480)*.
6. Liste des témoins *(voir Appendice "F", page 481)*.
7. Liste des Appendices *(voir Appendice "G", page 481)*.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT
3 2354 00507 349 2